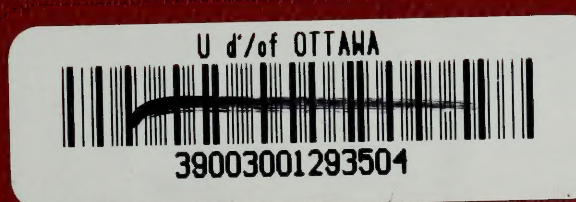
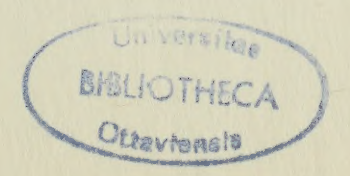
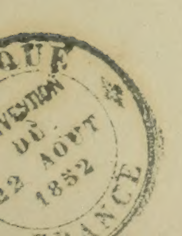

U d'/of OTTAWA
39003001293504


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

HISTOIRE

DES FRANÇAIS



HISTOIRE

DES

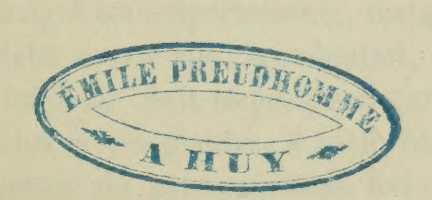
FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT PÉTERSBOURG, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE, DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC.

12

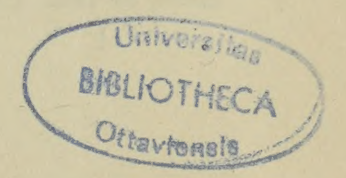


BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1849



HISTOIRE
DES FRANÇAIS

SEPTIÈME PARTIE (SUITE)

CHAPITRE XXIII.

Régence de Catherine de Médicis. Henri III s'échappe de Pologne et rentre en France. Il continue avec mollesse la guerre civile. Damville, Condé, Alençon, et enfin le roi de Navarre, se mettent à la tête des mécontents. Cinquième paix, ou paix de Monsieur. — 1574-1576.

Catherine de Médicis recouvrait, le 30 mai 1574, par la mort de son second fils, Charles IX, la régence qu'elle avait déjà exercée près de trois ans, au commencement du règne de ce monarque. Mais si lors de sa première arrivée au pouvoir, dont elle avait été si longtemps écartée pendant les règnes de son beau-père, de son mari, et de son fils aîné, elle se défiait de tout le monde et d'elle-même, entourée de princes et de ministres puissants, devant lesquels elle avait été accoutumée à trembler ; lorsqu'elle commença sa seconde régence, au contraire, elle ne faisait que joindre les insignes à l'exercice réel de l'autorité. En effet, depuis la mort de François II, Catherine n'avait jamais cessé de régner. Charles IX, malgré ses emportements, malgré la jalousie qu'il laissait quelquefois éclater contre elle, la redoutait, et ne savait point rompre l'habitude de lui obéir. Soit respect, soit paresse d'esprit, soit impuissance de s'arracher à ses plaisirs, il avait toujours laissé à sa mère la volonté dirigeante du gouvernement. Les contemporains ont beaucoup dit, que tenant entre ses fils la balance ingéale, toutes ses affections étaient pour Henri, le troisième ; et dans la violence de leur haine, plusieurs ont donné à entendre qu'elle avait attenté ou voulu attenter à la vie de tous les autres. L'accusation est trop absurde pour mériter un examen ; bien plus, la partialité même de Catherine peut être douteuse. Tous les courtisans et tous les écrivains français se faisaient un devoir d'épargner le roi régnant, et de rejeter sur l'étrangère tout ce poids

d'exécration que méritait la cour tout entière. Catherine y était particulièrement en butte, parce que sa dissimulation habituelle excitait un soupçon universel. Ni ses paroles, ni ses gestes ou ses regards, ne donnaient la moindre indication de ses pensées ; toujours maîtresse d'elle-même, toujours gracieuse et prévenante, elle ne laissait deviner aucun de ses sentiments, à supposer encore qu'elle fût susceptible de sentiments. Elle avait été assez longtemps en scène pour que chacun fût convaincu qu'elle n'avait aucun principe, ni de religion, ni de morale ; qu'indifférente entre les moyens, le crime ne lui répugnait jamais pour arriver à ses fins, ou même qu'elle ne croyait pas que le crime pût s'unir à la puissance royale, car la volonté du maître décidait seule à ses yeux du juste ou de l'injuste. Mais si sa dissimulation et sa perversité excitaient à bon droit une défiance universelle, l'impossibilité de la deviner ou de la comprendre ôtait toute borne aux soupçons. On ne pouvait douter de l'activité de ses intrigues, de ses mensonges, de ses brouilleries, et l'on n'y voyait aucun but. Il semble qu'elle était arrivée à se persuader que personne ne l'égalait pour l'habileté et pour la finesse, et qu'elle pratiquait l'intrigue comme un jeu où ses talents brillaient du plus haut lustre, et où sa vanité était flattée par des succès journaliers. Elle n'avait aucun besoin des factions pour être nécessaire ou puissante ; mais elle avait appris la maxime, *divisez pour régner*, et elle en faisait la règle de sa conduite, avant d'avoir arrêté dans son esprit l'avantage qu'elle en pourrait recueillir ; elle s'était complu à mettre en opposition le duc d'Anjou avec Charles IX, et le duc d'Alençon avec l'un et l'autre ; de même qu'elle avait étudié toutes les rivalités qui divisaient les courtisans, qu'elle les envenimait sans cesse, qu'elle avait enseigné à son fils à les envenimer aussi, seulement pour pouvoir en profiter au besoin, et parce qu'elle préférait toujours la route détournée au droit chemin pour arriver à ses fins.

A la mort de son second fils, Catherine était âgée de cinquante-quatre ans. Si elle avait eu auparavant des galanteries, ce qui n'est nullement prouvé, du moins son esprit était-il désormais uniquement dirigé vers les intrigues politiques ; elle connaissait toutes les actions les plus secrètes, et jusqu'à la pensée des personnages qui se mouvaient dans sa cour ; par leurs rivalités et leurs haines, elle les rendait également dépendants d'elle ; et elle se flattait, par leurs passions ou leurs vices, de pouvoir à son gré les faire agir, même malgré eux, selon ses vues, et employer chacun à rabaisser tous les autres.

Ce n'était ni le bien public, ni la puissance de la France ou sa paix, ni la grandeur de ses fils et de ses filles ou d'elle-même qui étaient le but secret d'une activité si constante, de tant d'intrigues qui étonnaient les grands et le peuple, et avaient fini par leur inspirer une si universelle défiance; mais s'il faut demander à Catherine autre chose que le besoin d'agir et de tromper, s'il faut trouver un but général à sa conduite, peut-être ceux-là eurent-ils raison qui cherchèrent la clef de toute sa politique dans les conversations qu'elle eut avec un nommé Poncet. Cet homme, qui revenait de Turquie, et qui avait été nommé chevalier par le pape, fut introduit près d'elle par le chancelier de Birago. « Le » roi (Charles IX) et la reine, dit d'Aubigné, prenant plaisir à lui » faire conter ses longs et divers voyages, Poncet disoit qu'il avoit vu » tous les rois chrétiens et plusieurs autres; mais qu'il n'avoit jamais » vu qu'un vrai roi, à savoir le Grand Seigneur, pour ce que lui seul » avoit en sa main le bien, la vie et l'honneur de tous ses sujets. Pre- » mièrement pour ce qu'en son empire il n'y a nulles dignités natu- » relles, point de princes, point de grands, qui ne doivent ce qu'ils » sont à leur roi, et qui ne soient prêts de périr par un clin de son » œil ; nuls gentilshommes que ses janissaires, qui s'appellent fils du » Seigneur, et par les mains desquels, sans égard de race et de paren- » tage, tous sont astreints et contraints à leur devoir. Il n'y a nulle » autre religion que celle du prince, hormis aux provinces conquises » au loin par guerres, pour ne les mettre point en désert ; nulles terres » ni fonds à aucun possesseur, toutes appartiennent au fisc, ou sont » ménagées par les janissaires ; nulles forteresses, sinon aux frontières; » nul n'est à son aise qu'au prix qui sert à la domination. On demanda » à Poncet par quel moyen la France se pourroit mettre en cet état : » Il faut, dit-il, ôter les princes, et affoiblir tellement la noblesse qu'elle » ne puisse, comme il arrive quelquefois, contredire au roi, et lui » donner la loi, par la suggestion et l'assistance des autres ; et les » princes que vous ne pourrez ôter, les mettre bas de moyens; ne » donner honneur ni charge à aucun par leur recommandation, et » outre cela les tenir en division, ou au moins en soupçon les uns des » autres. A effacer la noblesse, la guerre civile pour le fait de la religion » est excellente, pour ce que l'ecclésiastique se fait votre partisan, et » le peuple ennemi de ce qui le pourroit décharger. A ce jeu, les plus » mauvais garçons périssent, le reste se précipite en une basse humi- » lité. Éteignez soigneusement ceux qui parleront d'états généraux,

» et plutôt vous servez des petits états (provinciaux), composés de vos » confidents, et qui ont une bien contraire opération. En temps de » paix, faites travailler la justice sur les échappés de la guerre; laissez » à vos grands les charges ruineuses en effet, desquelles ils n'aient que » l'apparence, et donnez la vraie administration à gens de peu, et » surtout de la robe, pour qu'ils ne puissent jamais conspirer. Cela » fait, vous démantellerez les villes mutines, et les châteaux de ceux » qui voudroient refuser leurs têtes, et lors vous ferez des biens, des » vies et de la religion, tout ce qu'il vous plaira [1]. »

L'empire turc était alors au faîte de sa puissance, et faisait trembler toute la chrétienté ; aussi Machiavel, plus d'un demi-siècle auparavant, avait déjà exprimé son admiration pour ce despotisme poussé jusqu'à ses derniers excès. On n'avait pas eu encore l'occasion d'observer comment le pouvoir absolu, en privant ce colosse de la seule vie qui puisse animer les sociétés, arrêtait le renouvellement de ses forces, et devait le réduire en poudre. L'exemple du sultan faisait une impression profonde sur les monarques d'Europe ; ils mettaient leur ambition à détruire comme lui, dans leurs États, l'ancienne vie féodale, et toute existence individuelle. Philippe II n'avait pas d'autre pensée, et la monarchie espagnole se remodelait pour devenir une image assez fidèle de l'empire turc. Catherine adopta de même, avec empressement, le but qui était offert à sa politique. Ses efforts tendirent dès lors à extirper de France toute indépendance, toute puissance, toute vie qui n'émanait pas du trône ; se félicitant souvent d'événements qui semblaient des calamités nationales, mais qui favorisaient ses secrets projets et détruisaient des forces dont elle était jalouse. La même politique fut, plus tard, poursuivie par Richelieu, et, dès lors, jusqu'à la fin de la monarchie française, la tendance au despotisme, qui s'était déjà souvent présentée comme conséquence de l'ivresse du pouvoir et de la haine de celui qui l'exerce pour toute résistance, prit un caractère plus systématique, plus indépendant de la passion et du caprice. Mais en opposition à cette tendance on voyait surgir, parmi les réformés, le sentiment de la liberté procédant du droit d'examen, le double besoin d'indépendance individuelle et d'association, l'esprit enfin des républiques ; et le grand combat auquel se préparent toutes les forces de l'Europe, s'était déjà annoncé.

[1] D'Aubigné, t. II, l. II, c. 2, p. 108. — De Thou, l. LVII, p. 15.

Catherine avait été accusée par les protestants d'avoir accordé toute sa faveur aux Guise, de les avoir consultés de préférence aux grands seigneurs français, et d'avoir cherché à les agrandir aux dépens des Bourbons et des Montmorency. Cette accusation, quoique répétée dans tous les manifestes des mécontents, quoique adoptée par la croyance générale, était peu fondée. Les Guise, issus d'une famille puissante, enrichis par François Ier, Henri II et François II, dotés de gouvernements que la couronne n'avait plus la force de leur reprendre, étaient de plus très-ambitieux, très-habiles, très-empressés à gagner la faveur du clergé et de la populace; ils avaient réussi à se faire considérer comme les chefs du parti fanatique et persécuteur parmi les catholiques; ils ne tenaient point leur puissance du roi, mais du peuple, et cette puissance égalait celle du trône. Catherine en était mortellement jalouse; elle et ses fils désiraient l'abaissement des Guise presque à l'égal de celui des Montmorency, des Châtillon et des Bourbons. Elle estimait que ce n'était pas régner que d'avoir des sujets plus puissants encore que leurs maîtres. Davila assure que dans tous les complots qui préparèrent la Saint-Barthélemy, son but à elle avait été, ou d'envelopper les Guise dans le massacre, ou de les mettre aux mains avec les protestants, de manière qu'ils s'égorgeassent les uns les autres, ou de rejeter sur eux l'odieux de l'exécution, afin qu'ils succombassent à leur tour aux vengeances des huguenots. Mais rien n'était plus éloigné de son caractère que de les menacer tant qu'elle ne pouvait pas les frapper. Elle voyait que cette famille ambitieuse, en professant si hautement son zèle pour la religion antique, avait réussi à confondre entièrement, aux yeux du peuple, sa grandeur avec la défense du catholicisme; la ville de Paris honorait et aimait les Guise plus que le roi et la famille royale; de nombreuses forteresses, les meilleures prélatures du royaume, des compagnies de gendarmerie, des régiments, des provinces entières étaient aux mains des cardinaux de Lorraine et de Guise, des ducs de Guise, d'Aumale et de Mayenne [1].

Tant qu'elle ne se sentait pas en mesure de les faire périr, la reine leur montrait les plus grands égards : non-seulement elle les consultait pour les mesures rigoureuses contre les protestants, mais elle leur en attribuait avec soin tout le mérite; elle rejetait sur eux la responsabilité de tout ce qui pouvait exciter la haine; et la noblesse française,

[1] Davila, l. VI, p. 303.

qui regardait les Lorrains comme étrangers, qui était jalouse de toutes les faveurs distribuées à d'autres qu'à elle, qui voulait se plaindre et flatter en même temps, accusait les Guise de tout ce qu'elle blâmait, en même temps qu'elle supposait à la reine et à ses fils des intentions bonnes, patriotiques, vertueuses, que ses intrigants seuls avaient corrompues.

Catherine n'avait point abandonné le projet de rabaisser les Guise, et elle comptait bien le faire adopter à Henri III à son retour. Mais elle ne voulait point que sa régence à elle fût marquée par des résolutions décisives ou de grandes catastrophes. Pendant les trois mois qu'elle demeura seule chargée du pouvoir, du 30 mai au 5 septembre, elle s'attacha à tout calmer, à tout assoupir, et à conserver en quelque sorte les affaires et la balance des partis au point où elle les avait trouvées à la mort de Charles IX. « Comme elle étoit, dit Davila, déterminée à » dissimuler beaucoup, et à tenir compte de la substance plutôt que » de l'apparence des choses, elle résolut de s'armer avant tout, pour » n'être pas prise à l'improviste; et pour le reste, par des opérations » lentes et des espérances prolongées, d'endormir ou de calmer l'at- » tente ou l'inclination des grands, et d'empêcher que des armées » étrangères n'envahissent aucune partie du royaume. Dans ce but, » elle donna ordre au comte de Schomberg de mettre la plus grande » diligence à lever six mille Suisses, et quelques cornettes de cavalerie » allemande. Elle chargea Montpensier, que l'état désespéré du roi » avoit fait revenir à la cour, de retourner en toute hâte à son camp » de Poitou, pour le grossir de cavalerie et d'infanterie; et elle donna » les mêmes ordres au prince dauphin, qui rassembloit l'autre armée » sur les confins du Dauphiné et du Languedoc. Elle prodigua les dé- » monstrations d'honneur et de bienveillance au duc d'Alençon et au » roi de Navarre, sans leur rendre la liberté cependant. Leur honneur » exigeoit, disoit-elle, que leur innocence fût reconnue auparavant par » le roi légitime. Mais sur toutes les affaires importantes elle leur de- » mandoit leur avis, avec l'apparence de la plus entière confiance [1]. »

Deux heures après la mort de Charles, Catherine fit appeler auprès d'elle Hurault de Cheverny, chancelier du duc d'Anjou, qu'il avait laissé en France pour y soigner ses intérêts, et en qui la reine avait beaucoup de confiance. Ils convinrent d'expédier par deux voies différentes deux

[1] Davila, l. VI, p, 297.

gentilshommes en courriers au nouveau monarque, que nous nommerons désormais Henri III, en lui demandant instamment de partir immédiatement, et le plus secrètement qu'il pourrait pour rentrer en France. L'un d'eux, la Roche Chemerault, arriva dès le treizième jour à Cracovie. Presque aussitôt le nouveau monarque réexpédia à Paris le sieur d'Espesse, conseiller au parlement, qui portait à sa mère des lettres patentes datées de Cracovie, le 15 juin, par lesquelles il la confirmait dans la régence. Ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris le 5 juillet [1].

Catherine n'avait point attendu cette confirmation pour se mettre en possession de tout le pouvoir. Le même jour elle avait adressé une circulaire à tous les gouverneurs de province. Après avoir annoncé la mort de Charles, « La perte que j'ai faite en lui, disoit-elle, m'attriste et » aggrave tellement de douleur que je ne désire rien plus que de re- » mettre et quitter toutes affaires, pour chercher quelque tranquillité » de vie; néantmoins, vaincue de l'instante prière qu'il m'a faite par » ses derniers propos..., j'ai été contrainte de me charger de la régence » qu'il m'a commise...; vous priant vouloir tenir la main là où vous » êtes, d'obvier à toutes entreprises qui se pourroient faire pour troubler » la tranquillité publique.... Vous savez que l'intention du feu roi, » monsieur mon fils, a toujours été de conserver tous ceux qui se dis- » posaient à vivre doucement, sous le bénéfice des lois et édits; comme » je sais que telle est la volonté de son successeur, c'est ce que je désire » que fassiez observer, afin de convier un chacun à rechercher et pro- » curer ce qui regarde l'entière réunion de ce royaume. » A cette lettre en étaient jointes deux autres du duc d'Alençon et du roi de Navarre, en date du 1er juin, par lesquelles ils annonçaient à tous les gouverneurs, que le feu roi avait nommé sa mère régente, et qu'ils les exhortaient à lui être soumis, « de même qu'ils s'efforceroient de leur « côté à lui rendre tout service et obéissance [2]. » Le 31 mai et le 3 juin, Catherine écrivit aussi à la Mothe Fénelon, son ambassadeur en Angleterre, pour lui annoncer, presque dans les mêmes termes, la mort de son fils, l'acceptation de la régence, enfin la bonne volonté que lui montraient le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Elle chargeait son ambassadeur « de se condouloir avec la reine d'Angleterre de ce

[1] Mém. de messire de Cheverny, t. L, p. 96. — De Thou, l. LVIII, p. 55. — Isambert, t. XIV, p. 265.

[2] Ces trois lettres sont insérées dans la Poplinière, l. XXXVIII, f. 227.

» triste et fâcheux inconvénient, dont elle ne doute pas que ladite » reine ne porte beaucoup de déplaisir. » Mais en même temps elle avertit la Mothe Fénelon » d'avoir l'œil soigneusement ouvert aux nou- » velles délibérations qu'elle (Élisabeth) prendra, lesquelles, comme je » m'assure, tendront toujours à troubler ce royaume; pour l'extrême » désir qu'elle a de trouver moyen d'y entreprendre, afin d'y avoir, si » elle pouvoit, un autre Calais [1]. »

En Poitou, où les armées étaient en présence, Catherine avait particulièrement à cœur d'empêcher les hostilités. Elle y dépêcha l'abbé J. B. Guadagni, avec des lettres qu'elle écrivait elle-même, et qu'elle fit écrire à la Noue et aux habitants de la Rochelle par le duc de Montpensier et Philippe Strozzi, commandant de l'armée catholique en Poitou. Elle les exhortait « à rentrer dans leur devoir, et ne troubler » ainsi le royaume, en l'absence de celui auquel légitimement appar- » tient; qui par aventure s'en pourroit venger à son retour, encore » que naturellement il fût bénin, et bien résolu de maintenir ses sujets » en paix sous l'exercice de l'une et l'autre religion... Et qu'il avoit la » paix d'autant plus à cœur que le malheur et hasard des guerres pas- » sées lui avoient assez appris combien tels discords et partialités civiles » importoient pour le repos d'un royaume....Qu'elle, de sa part, assu- » roit lesdits de la religion qu'ils n'auroient jamais meilleurs avocats » envers Sadite Majesté qu'elle-même [2]. »

Ces avances que faisait la reine aux protestants de Poitou ne furent point repoussées : Gontaut de Biron, qui commandait l'armée royale en l'absence de Montpensier, entama des négociations pour la paix avec la Noue; comme préliminaire à une négociation plus générale, une trêve fut signée entre eux ; elle devait durer pendant les deux mois de juillet et d'août, et comprendre le Poitou, l'Angoumois, le pays d'Aunis et la Saintonge. L'armée des huguenots ne pouvait vivre qu'aux dépens du pays; et comme durant la trêve il lui était interdit de lever des contributions, la reine consentit à lui faire livrer douze mille écus par mois pour payer sa solde. Cependant la force des protestants résidait surtout alors dans la Guienne et le Languedoc ; ils étaient convenus d'assembler à Milhaud en Rouergue, au mois de juillet, les états de la religion. La Noue et les Rochelois députèrent à ces états la Poplinière, auteur de l'histoire des guerres civiles qui nous guide de 1550 à 1577; il de-

[1] Addition aux Mém. de Castelnau, t. III, p. 405 et 406.
[2] La Poplinière, l. XXXVIII, f. 225, v.

vait engager les huguenots du Midi à prendre part à la négociation de la paix. Mais en traversant le Quercy, la Poplinière et ses compagnons de légation furent arrêtés par un parti de catholiques, et retenus quelque temps prisonniers [1].

Aux yeux de Catherine comme à ceux de la Noue, le sort de la guerre avec les huguenots était attaché au parti que prendraient les quatre grandes provinces du Midi, la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné et la Provence; mais Catherine ne tenait guère à y rétablir la paix, soit qu'en raison de leur éloignement de la capitale elle n'en redoutât pas des dangers immédiats, ou qu'elle désirât les ruiner davantage, pour abattre en elles une puissance rivale, ou que son aversion pour la maison de Montmorency lui fît rechercher cette occasion de la détruire. Henri, maréchal Damville, second fils du connétable, était gouverneur du Languedoc. Tandis que ses frères penchaient assez ouvertement vers la réforme, Damville avait donné des preuves, et quelques-unes étaient sanglantes, de son attachement au catholicisme. Mais la reine ne croyait pas à la conscience des grands seigneurs; elle avait voulu le comprendre avec tous ses frères dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Lorsque plus tard elle fit arrêter le maréchal de Montmorency, et que ses deux plus jeunes frères, Thoré et Méru, se furent enfuis en Allemagne, d'où le dernier passa ensuite en Angleterre comme agent des protestants, la reine ne songea plus qu'à se saisir aussi de Damville, et à se défaire de lui. Elle lui fit donner l'ordre par Charles IX de se concerter avec le cardinal d'Armagnac, qui résidait à Avignon, pour traiter avec les religionnaires : elle y envoyait, disait-elle, Saint-Sulpice et Villeroi pour cette négociation, tandis que ceux-ci avaient l'ordre d'arrêter Damville et de l'amener, mort ou vif. Le dauphin d'Auvergne, nommé le 4 mai lieutenant général du roi en Languedoc, Provence et Dauphiné, devait seconder cette arrestation avec les troupes que lui amenaient le duc d'Uzès, Joyeuse, Maugiron et Fourquevaux; le parlement de Toulouse était averti de retirer au maréchal l'obéissance; enfin Sciara Martinengo s'était chargé de l'assassiner. Les huguenots ayant arrêté au Poussin en Vivarais le courrier chargé de la correspondance de la cour, communiquèrent ses dépêches au maréchal Damville, qui dès lors se tint sur ses gardes, et refusa d'aller à Avignon. Ce fut précisément à

[1] La Poplinière, l. XXXVIII, fol. 225, 226, 235, 237. — De Thou, l. LVIII, p. 64. — Davila, l. VI.

cette époque que Charles IX mourut [1]. Le 29 mai Damville publia la trêve qu'il venait de signer avec les huguenots; elle devait durer jusqu'à la fin de l'année. Yolet, Montvaillant, Clausonne et Philippi, députés des religionnaires, étaient alors auprès de lui, à Montpellier. Mais le parlement de Toulouse eut à peine connaissance de cette trêve, que par son arrêt du 19 juin, il défendit de l'observer, ou de rendre désormais aucune obéissance à Damville [2].

Peut-être fut-ce dans l'intention de gagner du temps, que la reine ne donna pas même avis à Damville de la mort de Charles IX; il en fut averti le 13 juin par un courrier que lui envoya le duc de Savoie. Jugeant alors que la reine était déterminée à le ruiner, il convoqua pour le 2 juillet les états de Languedoc à Montpellier, tandis que les religionnaires avaient convoqué pour le même mois de juillet une assemblée générale de leurs églises à Milhaud, en Rouergue. A cette époque, Catherine avait enfin écrit à Damville, elle lui signifiait qu'elle avait nommé le comte de Villars, amiral de France, pour le remplacer dans le gouvernement de Languedoc, et elle l'invitait à se retirer à Turin, pour profiter de l'amitié du duc de Savoie, et se présenter à Henri III à son arrivée, afin de se justifier auprès de lui. Damville reconnut alors qu'il n'avait de ressources que dans la force; il écrivit le 1er août de Beaucaire à l'assemblée des religionnaires de Milhaud, pour leur demander des députés et se concerter publiquement avec eux. Les huguenots acceptèrent avec joie ses propositions : Damville était en possession du pouvoir, des principales villes de la province, et des finances; une partie des troupes royales reconnaissait toujours ses ordres; d'ailleurs, indépendamment d'un nombre considérable de gentilshommes attachés à sa famille, et déterminés à le suivre quelque parti qu'il embrassât, il commençait à se former un parti de catholiques tolérants, qui regardaient la guerre civile comme la ruine du royaume, qui redoutaient le despotisme et les discordes de la cour plus que l'hérésie, et qui demandaient l'observation des édits de pacification. Ces catholiques, qui prenaient eux-mêmes le nom de politiques, regardaient Damville comme leur chef. L'assemblée de Milhaud reconnut Damville pour gouverneur du Languedoc sous l'autorité de Henri III, et elle conclut avec lui une ligue sous condition que Damville n'introduirait point la religion ro-

[1] Hist. génér. de Languedoc, l. XXXIX, p. 327. — De Thou, l. LVIII, p. 65. — La Poplinière, l. XXXVIII, f. 228.

[2] Hist. de Languedoc, l. XXXIX, p. 329.

maine dans les villes dont les religionnaires étaient en possession, et qu'il admettrait dans ses conseils les députés que lui donnerait l'assemblée. Celle-ci fit choix des vicomtes de Paulin, Terrides et Panat, et de Fontrailles, Saint-Romain et Clausonne [1]. Le 9 août les politiques, unis aux huguenots de Languedoc, publièrent un manifeste, dans lequel ils exposaient leurs griefs contre l'administration, et demandaient l'assemblée des états généraux [2].

La même assemblée de Milhaud, qui avait ouvert ses délibérations le 16 juillet, et où s'étaient trouvés réunis un bon nombre des députés des églises de Languedoc, Guienne et Dauphiné, avec ceux des églises dissipées par les guerres, et qui s'étaient réfugiés aux pays étrangers, reçut aussi un manifeste de Henri de Bourbon, prince de Condé, donné à Heppenheim le 12 juillet. Ce prince protestait contre les massacres et les persécutions exercées en France, contre l'arrestation du duc d'Alençon et du roi de Navarre, et celle de plusieurs autres bons serviteurs de la couronne; il expliquait la nécessité où il s'était trouvé de se mettre à l'abri d'une violence; il demandait une égale protection pour tous, quelle que fût leur religion ; il insistait enfin sur la réforme des désordres du royaume [3]. Condé faisait en même temps aux églises réformées l'offre d'employer son crédit en Allemagne, pour y lever une armée qui viendrait en France les aider à établir la liberté de religion. L'assemblée de Milhaud se faisant forte pour toutes les églises du royaume, accepta ces offres et élut le prince de Condé pour chef, gouverneur général et protecteur de toutes les églises de France ; sous condition qu'il jurerait de persévérer dans la profession publique de la religion réformée, et qu'il emploierait ses armes pour le bien commun de la noblesse et du public, sans distinction des deux religions, qu'il agirait de concert avec un conseil composé de personnes notables des deux religions ; et qu'il se proposerait surtout pour but une assemblée libre des états généraux du royaume [4].

Catherine ne voyait pas peut-être sans regret la résistance qu'elle avait provoquée dans le Midi ; elle avait espéré se débarrasser avec moins de peine de Damville, et faire poser les armes à tous les autres, à l'aide

[1] Hist. de Languedoc, l. XL, p. 331, 332. — Mém. de J. Philippi, t. XLVI, p. 413-415.

[2] La Poplinière, l. XXXVIII, f. 241. — De Thou, l. LVIII, p. 69. — Davila, l. VI, p. 299.

[3] *Ibid.*, f. 231.

[4] *Ibid.*, f. 233.—Hist. de Languedoc, l. XL, p. 332.—De Thou, l. LVIII, p. 68.

seulement de quelques cajoleries ; elle écrivait le 30 juin à la Mothe, son ambassadeur en Angleterre : « Le maréchal de Damville est encore » du côté de Montpellier ; je lui accorde, suivant qu'il le désire, de » pouvoir se retirer auprès de M. et madame de Savoie, attendant » l'arrivée du roi, monsieur mon fils, pour se justifier, comme je dé- » sire de bon cœur que lui et les autres le fassent. Je ne sais encore » quelle résolution il prendra, mais il me semble qu'il ne sauroit mieux » faire; vous assurant que j'ai un extrême regret de voir ceux de sa » maison en la peine où ils sont... et ferai toujours tout ce qu'il sera » possible pour eux et les leurs [1]. »

Mais si Catherine se montrait affectueuse et conciliante envers ceux qui avaient assez de forces pour résister, elle était sans pitié pour ceux qui étaient tombés en son pouvoir. Le comte de Montgommery était son prisonnier ; jusqu'alors elle l'avait regardé comme un des plus puissants et des plus hardis entre les chefs protestants ; désormais il n'y avait plus de motifs de le ménager, car sa fortune était dissipée, et son influence avait cessé d'être redoutable. Catherine écrivait à la Mothe qu'il s'était rendu à discrétion, et qu'il avait compté obtenir la vie par des révélations, mais qu'il n'en avait fait aucune d'importante... « J'eusse » volontiers, ajoutoit-elle dans une autre lettre, fait différer son juge- » ment et exécution jusqu'à l'arrivée du roi, monsieur mon fils ; mais » l'on n'a pu retarder, craignant qu'il n'advînt quelque émotion, tant » le peuple étoit animé contre lui, pour les grands maux dont il a été » cause [2]. » Dans le vrai, elle voulait qu'il mourût, pour avoir répandu sans le vouloir, quatorze ans auparavant, le sang de son mari. Ce n'est pas qu'elle eût jamais eu beaucoup d'affection pour Henri II, ou de sujet de le regretter ; mais elle voulait qu'un homme ne pût être considéré comme innocent, après avoir, même par accident, causé la mort d'un roi. Montgommery fut traduit devant le parlement de Paris comme complice de cette conspiration de Coligny contre la vie de Charles IX, qui avait été déjouée par la Saint-Barthélemy. Sur cette absurde accusation, il fut mis à la question, condamné à mort, et il eut la tête tranchée, le 26 juin, sur la place de Grève. La reine voulut être présente à l'exécution [3].

« Je requiers deux choses de vous, dit Montgommery au peuple,

[1] Additions à Castelnau, t. III, p. 417. — [2] *Ibid.*, p. 414 et 417.

[3] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 99. — De Thou, l. LVIII, p. 67. — La Popliniére, l. XXXVIII, f. 227.

» avant de poser la tête sur le billot : l'une, de faire savoir à mes
» enfants, qui ont été ici déclarés roturiers, que s'ils n'ont la vertu
» des nobles pour s'en relever, je consens à l'arrêt ; l'autre point, plus
» important, dont je vous conjure sur la révérence qu'on doit aux
» paroles d'un mourant, c'est que, quand on vous demandera pourquoi
» on a tranché la tête à Montgommery, vous n'alléguiez ni ses guerres,
» ni ses armes, ni tant d'enseignes arborées, mentionnées en mon
» arrêt, qui seroient louanges frivoles aux hommes de vanité ; mais
» faites-moi compagnon en cause et en mort de tant de simples per-
» sonnes selon le monde, vieux, jeunes et pauvres femmelettes, qui
» en cette même place ont enduré les feux et les couteaux. — Puis,
» en allant au poteau, il dit adieu à Fervaques, derrière lequel j'étois
» en croupe, dit d'Aubigné ; il pria le bourreau de ne le bander point,
» et d'une longue et diserte prière il changea les cœurs de plusieurs
» qui avoient couru à sa mort pour y prendre plaisir [1]. »

Bientôt cependant la France apprit que son nouveau roi ne tarderait pas à arriver. Au moment où Henri III reçut à Cracovie la nouvelle de la mort de son frère, ses plus sages conseillers français lui représentèrent [2], qu'il ne pourrait, sans oubli de sa dignité, peut-être sans déshonneur, abandonner étourdiment cette couronne de la Pologne, qui lui avait été déférée d'une manière si glorieuse par le choix de toute une nation ; qu'il lui suffisait de se concerter avec le sénat de Pologne, car celui-ci accepterait sans doute avec empressement des pouvoirs nouveaux ; il ne s'agissait que de lui faire agréer un lieutenant, avec lequel ce sénat partagerait les fonctions royales, pendant une absence qu'on n'annoncerait point comme sans terme ; qu'ensuite, il ne serait probablement pas difficile de faire passer la couronne de Pologne à son frère le duc d'Alençon ; que par cette substitution la puissance de la royale maison de France serait augmentée, en même temps qu'il se délivrerait dans son royaume héréditaire, d'un prince inquiet et brouillon qui lui causerait souvent de l'inquiétude. Des troubles venaient d'éclater dans la Moldavie et la Valachie : ils menaçaient de compromettre la Pologne avec l'empire turc, et ce n'était pas en présence de tels dangers qu'un roi ambitieux de gloire pouvait abandonner le peuple qui s'était confié à son courage comme à sa loyauté. Mais Henri III, qui n'avait pas encore accompli vingt-trois ans, ne

[1] D'Aubigné, l. II, c. 8, p. 131.
[2] C'étaient Bellièvre, ambassadeur de France, Souvré, et Pibrac.

montrait de désirs que pour les plaisirs les plus licencieux et les pompes les plus futiles. Il était déjà ennuyé de la Pologne, et des devoirs que la royauté lui imposait au milieu d'une nation chevaleresque. Il ne demandait qu'à terminer son exil, à revoir la France, et à dire adieu pour jamais aux forêts des Sarmates. Le conseiller qu'il écoutait alors de préférence à tous les autres était René de Villequier, qui n'avait gagné sa confiance qu'en flattant tous ses penchants et servant toutes ses fantaisies. Villequier lui persuada d'abandonner la Pologne à l'instant même, sans consulter aucune des autorités nationales, sans pourvoir au gouvernement du pays qui s'était donné à lui, sans mettre même un seul Polonais dans sa confidence. L'ambassadeur de France, Pomponne de Bellièvre, annonçant au sénat que ses pouvoirs étaient terminés par la mort de Charles IX, partit précipitamment de Cracovie. Son vrai motif était de préparer des relais sur toute la route pour Henri III. Puis, le 18 juin, cinq jours seulement après avoir reçu la nouvelle de la mort de son frère, le roi de Pologne, après s'être couché en présence de ses courtisans polonais, et avoir feint de dormir, s'évada aussitôt qu'il les entendit sortir de la chambre, et, profitant de ce que le château de Cracovie était bâti sur les murs, se fit ouvrir sans bruit la porte qui donnait sur la campagne, fit un quart de lieue à pied, par une nuit obscure, pour gagner une petite chapelle où ses chevaux l'attendaient, et de là partit au galop, n'ayant avec lui que Miron, son médecin, Souvré, Larchant et du Halde ; il ne rencontra point le guide qui devait l'attendre avec Chemerault ; il se perdit dans la forêt ; mais ayant découvert la cabane d'un charbonnier, il le contraignit à monter en croupe d'un de ses gens, et s'enfuyant avec autant de crainte qu'un criminel qui échappe à ses juges, il courut toute la nuit, fit vingt lieues de chemin, et arriva enfin au matin à Plezin, ville frontière de la Moravie. Au reste, ce n'était pas sans raison qu'il redoutait le courroux des Polonais ; sa fuite ne fut pas plus tôt divulguée, que de toutes parts les officiers de la couronne, les gentilshommes, les paysans même se mirent à sa poursuite. Ces derniers, armés de pieux et de faux, faisaient la garde sur toutes les routes. Il était trop tard, Henri s'était déjà mis en sûreté ; mais plusieurs de ses courtisans qui, instruits de sa fuite, s'étaient aussi échappés dans la nuit, moins lestes que lui, furent ramenés prisonniers à Varsovie [1].

[1] Relation de Souvré dans Matthieu, Histoire du règne de Henri III, l. VII, p. 390; et notes à Cheverny, t. L, p. 265. — Il paraît que Henri emporta pour

Une fois échappé du trône et hors du royaume, Henri III ne se crut plus obligé de se presser. Il mit onze jours à traverser l'Autriche et deux mois à traverser l'Italie, se complaisant aux fêtes que lui donnèrent sur son passage l'empereur Maximilien II, la république de Venise, et les petits ducs de Lombardie ; admirant les décorations, les habits, la pompe qu'on étalait à ses yeux ; et tandis que tour à tour Maximilien et le doge de Venise l'exortaient à rétablir et conserver la paix dans son royaume par la tolérance, il donnait toute son attention aux processions, aux danses de théâtre et aux toilettes, seules observations qu'il eût recueillies dans ses voyages, seules institutions qu'il se proposât de rapporter en France. C'était le 17 juillet qu'il avait fait son entrée à Venise ; ce fut le 24 août qu'il la fit à Turin. Sa tante Marguerite, duchesse de Savoie, l'y reçut avec affection : non-seulement elle l'exhorta, comme tous les souverains qu'il avait déjà rencontrés, à rendre la paix à la France, elle lui en offrit les moyens, en lui présentant le maréchal Damville, chef du parti des politiques, qui désirait vivement se réconcilier avec le roi. Damville avait suivi le conseil de Catherine en venant au-devant de Henri jusqu'à Turin, mais il avait eu soin de se munir d'un sauf-conduit du monarque, et il n'avait pas quitté le Languedoc sans pourvoir à ce que son autorité s'y maintînt pendant son absence [1].

Le roi fit fort bon accueil au maréchal Damville ; il lui donna même des lettres d'investiture du marquisat de Saluces, auquel la maison de Montmorency avait quelques prétentions héréditaires, mais il se dispensa de traiter des affaires de France jusqu'à ce qu'il eût conféré avec sa mère. Celle-ci lui avait déjà envoyé Cheverny pour lui rendre compte de l'état de la France, et l'initier dans ses projets ; il paraît qu'elle le pressa de profiter des circonstances pour écraser la maison de Montmorency dont elle avait toujours été jalouse. Il ne s'agissait plus que d'arrêter Damville ; son frère aîné était déjà captif, tandis que les deux autres étaient en exil. La profonde dissimulation du roi donnait au maréchal des soupçons, mais il est probable que Henri fit quelques ouvertures au duc de Savoie, sans l'assentiment duquel Damville ne pou-

trois cent mille écus de pierreries de la couronne. — De Thou, l. LVIII, p. 56, 57. — Davila, l. VI, p. 301. — La Poplinière, l. XXXIX, f. 282 — D'Aubigné, l. II, c. 9, p. 131.

[1] De Thou, l. LVIII, p. 62 et 98. — Hist. de Languedoc, l. XL, p. 333. — Additions aux Mém. de Castelnau, t. II, p. 132. — Davila, l. VI, p. 302.

vait pas être arrêté sur ses terres. Philibert Emmanuel ne voulut point se rendre complice de cette trahison : non-seulement il avertit son hôte du danger qu'il courait, il lui donna une escorte qui le reconduisit jusqu'à Nice, où Damville s'embarqua pour le Languedoc [1].

Le duc de Savoie avait cependant des motifs de ménager le nouveau roi, car alors même il traitait avec lui pour obtenir la restitution des dernières places que la France eût gardées au delà des monts. C'étaient Pignerol, la Pérouse et Savillan, que Catherine s'était fait livrer par le traité du 8 août 1562, en échange de quatre autres plus importantes qu'elle rendait à la maison de Savoie. Nous avons eu occasion de l'observer plusieurs fois, les prétentions de la France contre la Savoie n'avaient aucune espèce de fondement en justice. L'abus de la force était le seul titre de l'usurpation de François I[er], puis des garanties réservées par le traité de Cateau-Cambraisis en 1559, et de celles données en échange par le traité de Blois en 1562. Cette longue usurpation devait cesser sitôt que le gouvernement français ne mépriserait pas toute bonne foi : il est vrai que l'avénement de Henri III à la couronne n'était point le commencement d'une époque de loyauté. S'il céda aux instances de sa tante Marguerite, peut-être fut-ce seulement par faiblesse, et faute de savoir résister aux importunités ; peut-être fut-ce par économie d'argent et de troupes, les garnisons qu'il devait entretenir en Piémont lui paraissant pouvoir être employées plus utilement en France pour la guerre civile. Le but primitif que s'était proposé François I[er], ainsi que Henri II, de se réserver par le Piémont une entrée toujours ouverte en Italie, devait nécessairement être abandonnée, car la France ne se sentait pas en état de songer de longtemps à des guerres étrangères. Cependant les considérations de justice et de droit avaient moins d'influence encore sur les sujets que sur le monarque. Les Français ne pardonnèrent point à Henri d'avoir livré des forteresses qu'il tenait, à quelque titre que ce fût ; ils lui reprochèrent l'abandon de Pignerol, la Pérouse et Savillan, comme l'acte d'une honteuse faiblesse. Louis de Gonzaga, duc de Nevers, à la garde duquel ces places avaient été confiées, comme dépendances du marquisat de Saluces dont il était gouverneur, adressa au roi un long mémoire pour s'opposer à leur restitution ; forcé de céder, il fit

[1] Hist. de Languedoc, l. XL, p. 333. — Mém. de Cheverny, t. L, p. 101. — M. de Bouillon, t. XLVIII, p. 64 ; et notes, p. 371. — De Thou, l. LVIII, p. 99.

encore enregistrer sa protestation au parlement de Grenoble; mais Henri III ne se laissa point ébranler, et envoya son frère naturel, le bâtard d'Angoulême, en Piémont, pour consigner ces trois places au duc de Savoie : ce qui se fit le 14 décembre. Philibert Emmanuel qui avait été au-devant de Henri III jusqu'à Venise, et qui l'accompagna jusqu'à Lyon, en fut rappelé tout à coup par la nouvelle de la maladie et de la mort de sa femme Marguerite de France, survenue à Turin le 14 septembre [1].

Ce fut le 5 septembre que Henri III arriva par la Savoie au pont de Beauvoisin, frontière de ses États; sa mère l'attendait à Bourgoin, quelques lieues au delà. Mais elle avait envoyé le duc d'Alençon et le roi de Navarre le complimenter sur l'extrême frontière. Henri III fit un accueil amical à son frère et à son beau-frère; il leur déclara qu'ils étaient libres : la reine mère le leur avait aussi déclaré depuis longtemps; cependant elle avait soin de les tenir toujours entourés de surveillants, et s'ils avaient essayé de faire usage de la liberté qui leur était rendue, ils auraient bientôt éprouvé combien elle était illusoire [2].

Henri III témoigna à sa mère beaucoup d'affection, et lui promit la plus entière déférence : il fit avec elle et sa cour son entrée à Lyon le 6 septembre ; le lendemain ils furent en conférence intime sur la politique qu'il convenait de suivre ; Cheverny fut d'abord seul admis en tiers entre eux, puis ensuite le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier [3]. Catherine et son fils étaient tous deux trop dissimulés pour admettre un plus grand nombre de gens dans leur confidence. Il est même assez probable que le cardinal et le duc ne furent introduits dans le cabinet que pour la forme, et que le secret intime de Catherine demeura entre son fils et elle; il ne put se révéler que par les actions subséquentes du monarque. De Thou raconte cependant qu'il se tint un conseil pour délibérer sur les négociations de paix entreprises avec les protestants ; que le roi et la reine mère y admirent le cadinal de Lorraine, le duc de Guise avec tous les princes de sa maison, le duc de Nemours, le bâtard d'Angoulême, le maréchal de Retz, plusieurs seigneurs et maréchaux de France, et plusieurs hommes de robe. De

[1] De Thou, l. LVIII, p. 100, et l. LIX, p. 116-118.—Guichenon, Hist. de Savoie, t. II, p. 264 et 274. — Davila, l. VI, p. 302. — Traités de Paix, t. II, p. 342.

[2] Lettres de Catherine à la Mothe.—Add. à Castelnau, t. III, p. 429.—De Thou, l. LVIII, p. 100. — Davila, l. VI, p. 302.

[3] Mém. de Cheverny, t. L, p. 104.

Thou, plus occupé de copier les historiens de l'antiquité que de représenter les mœurs de son siècle, résume toutes les délibérations de ce conseil dans deux discours qu'il met dans la bouche, l'un de Paul de Foix, l'autre de René de Villequier. Le premier était un des jurisconsultes les plus célèbres du siècle ; il fut tour à tour conseiller au parlement, embassadeur et archêveque de Toulouse. Le second avait été mis auprès de Henri III par Catherine, à la mort de Carnavalet son gouverneur, et dès lors il avait pris à tâche de flatter tous les goûts et tous les vices du prince. Le discours de Paul de Foix, ou celui que l'historien a fait pour lui, n'est qu'une amplification de collége sur les malheurs de la guerre et surtout de la guerre civile, sur l'impossibilité d'en recueillir aucun avantage ; le discours de Villequier, qui n'est probablement pas plus authentique, se résumait par ces mots : « Faire la » paix avec des hérétiques, et les reconnoître pour des sujets fidèles, » qui est la forme consacrée de tous les édits, qu'est-ce autre chose » sinon déclarer la guerre à Dieu même qu'ils attaquent, et taxer » hautement de rébellion tous ceux qui jusqu'ici ont sacrifié leurs biens » et leurs vies pour soutenir une si juste guerre. » Ces sentiments étaient ceux de Henri III, qui se rappelait, comme de ses seuls jours glorieux, ses victoires dans les guerres civiles, et le roi annonça sa résolution de ne point faire de concession aux protestants [1].

Le roi venait déjà de donner un autre avantage à Villequier; il avait éloigné deux hommes dont celui-ci était jaloux, et qui avaient eu un moment quelque influence sur lui : l'un était du Faur de Pibrac, qu'on estimait comme un homme de lettre et un bon jurisconsulte ; l'autre, Saint-Lari de Bellegarde, qui avait servi avec quelque distinction en Piémont. Pibrac avait suivi Henri III en Pologne, il y avait été le plus sage de ses conseillers, et il avait manqué de périr dans sa fuite, demeuré quinze heures dans un marais avec de l'eau jusqu'aux épaules ; Bellegarde avait été au-devant de Henri jusqu'à Venise : tous deux passaient pour lui avoir conseillé la tolérance, et l'avoir pressé de rétablir la paix. Le roi, malgré les recommandations de sa mère, donna le bâton de maréchal de France à Bellegarde, et l'envoya commander l'armée qui combattait les huguenots en Dauphiné ; mais bientôt après il lui donna ordre, ainsi qu'à Pibrac, de partir pour la Pologne, avec commission de calmer l'irritation du sénat, et de demander la cou-

[1] De Thou, l. LIX, p. 105, 113. — Davila, l. VI, p. 302.

ronne pour son frère le duc d'Alençon. Bellegarde, qui comprit bien que ce n'était qu'un exil honorable que lui avaient ménagé ses envieux, arrivé en Piémont, renonça à son ambassade, comme au service de France, et s'attacha au duc de Savoie [1].

Déjà ceux qui approchaient de Henri III, et qui étaient accourus avec joie à Lyon pour saluer sa rentrée en France, reconnaissaient qu'il ne répondrait nullement à l'idée que la France s'en était formée, d'après les batailles de Jarnac et de Montcontour. A toutes ses habitudes, on ne pouvait méconnaître un homme mou et efféminé; il avait changé tout l'ordre des conseils, il avait prétendu tout réserver à sa seule décision, mais c'était pour échapper à tout contrôle, et s'isoler plus complétement. Il n'admettait auprès de lui que quelques jeunes favoris, brillants de figure, d'une toilette recherché, toujours occupés de galanterie, et qu'on commençait à nommer ses *mignons;* pour tous les autres il était inaccessible. Il se promenait sur la Saône dans un petit bateau peint, entouré de rideaux, où il n'admettait que ses familiers les plus intimes, et il y passait ses heures mollement couché, dans une complète indolence. A son dîner, sa table était entourée d'une balustrade, pour que ses courtisans ne pussent pas s'avancer jusqu'à lui. A l'issue de ce repas, il recevait en courant quelques placets, mais ensuite il se hâtait de s'enfermer de nouveau, de sorte que ni les plus grands de l'État, ni ses gentilshommes, ni personne, ne pouvaient plus l'approcher. Aussi la noblesse qui s'était rendue en foule à Lyon pour le voir, se retirait déjà avec dégoût [2].

En décidant qu'il continuerait la guerre contre les huguenots et les politiques, Henri III ne semblait point avoir songé à la manière d'en pousser les opérations. Ceux auxquels il devait confier ses armées n'étaient plus les mêmes qui s'étaient signalés dans les premières guerres civiles. Parmi ceux-ci le duc de Montpensier lui restait seul, et il commandait l'armée de Poitou : mais il était dans sa soixante-deuxième année. Tavannes était mort l'année précédente, le 19 juin 1573, comme il était sur le point de se rendre au siége de la Rochelle, qu'il promettait au roi de terminer en un mois [3]. Montluc, qui était

[1] Brantôme, Discours 87, t. IV, p. 96. — De Thou, l. LVIII, p. 100.

[2] De Thou, l. LVIII, p. 101. — Davila, l. VI, p. 306. — Mém. de Cheverny, t. L, p. 106.

[3] *Ibid.*, Disc. 82, t. III, p. 458. — Notice sur Tavannes, t. XXVI, p. 17. — Mém. de Guill. de Saulx Tavannes, t. XLIX, p. 220.

venu rendre ses devoirs à Henri III à Lyon, et auquel il donna le bâton de maréchal de France, était cassé par la vieillesse et par ses blessures. Aussi ce guerrier si longtemps signalé par son activité et sa férocité, lui donna-t-il le conseil d'assoupir toutes les querelles dans son royaume, et d'y maintenir désormais la paix. Montluc n'ayant point réussi à faire goûter ce conseil, se retira en Guienne : il avait alors soixante et douze ans, et il mourut trois ans après [1]. Les deux maréchaux de Montmorency et de Cossé étaient toujours prisonniers; c'était de leur dignité que Henri III venait de disposer en faveur de Bellegarde et de Montluc. Damville était à la tête des ennemis, et Matignon était occupé en Normandie.

Les conseillers de Henri voulaient l'engager à se rendre sans retard d'abord à Reims pour s'y faire sacrer, puis à Paris ; mais il répondit que les huguenots et les politiques étaient surtout en force dans le Midi ; que Damville, rentré en Languedoc, s'était mis à leur tête, et que c'était d'eux qu'il devait se rapprocher. On crut voir un commencement de vigueur dans cette résolution, comme s'il se disposait à commander lui-même l'armée ; mais c'était Avignon seulement qu'il désirait voir, parce qu'il espérait trouver dans cette ville papale quelque chose des mœurs et des fêtes de l'Italie. Montbrun, Pierregourde, Rochegude et Saint-Romain, chefs des huguenots du Dauphiné et du Vivarais, couraient le pays et occupaient quelques châteaux sur le Rhône. Henri III leur écrivit en leur ordonnant de poser les armes et de rendre quelques prisonniers qu'ils avaient faits. « Comment, dit Montbrun, le roi » m'écrit comme roi, et comme si je le devois reconnoître ! Je veux » qu'il sache que cela seroit bon en temps de paix, et qu'alors je le » reconnoîtrois pour tel ; mais en temps de guerre, qu'on a le bras » armé, et qu'on est assis sur la selle, tout le monde est compagnon [2]. » Henri III, offensé jusqu'au vif de cette réponse, jura que si Montbrun tombait entre ses mains, il lui ferait voir qu'il n'était pas son compagnon. Il fit attaquer quelques-uns de ses forts que les huguenots possédaient le long du Rhône. Le Poussin fut pris, mais les troupes royales furent contraintes de lever le siége de Livron. Le 16 novembre, cependant, le roi s'embarqua sur le Rhône à Lyon, et après s'être arrêté quelques jours à Tournon, il arriva le 23 novembre à Avignon. Il avait alors déjà dissipé tout l'argent que Cheverny lui avait fait trouver,

[1] Montluc, t. XXVI, p. 95. — De Thou, l. LIX, p. 115.
[2] Brantôme, Discours 89, § 4, t. IV, p. 353.

soit sur sa route en Italie, soit à son arrivée. La cour n'avait jamais été dans un tel état de prénurie. « La plupart des pages, dit Pierre de » l'Étoile, se trouvèrent sans manteaux, étant contraints de les laisser » en gage pour vivre, par où ils passoient ; et sans le trésorier le » Comte, qui accommoda la reine de 5,000 francs, il ne lui seroit » resté ni dame ni demoiselle [1]. »

Le dénûment où se trouvait Henri III ne le détermina point à songer à mettre quelque ordre dans ses finances, ou à faire quelque tentative pour terminer une guerre qui les épuisait toujours plus. Il entra, il est vrai, en correspondance avec Damville ; mais les lettres qu'il lui adressa inspirèrent au maréchal si peu de confiance, que celui-ci, quoiqu'il désirât la paix, poussa les hostilités avec un redoublement de vigueur, vint assiéger Saint-Gilles, à cinq lieues d'Avignon, et força cette ville à capituler, le 8 décembre, après avoir effrayé la cour du bruit de son artillerie. Damville présida ensuite à Nîmes une assemblée des religionnaires et des politiques de la province, dans laquelle il prit de nouveau l'engagement de protéger la liberté religieuse, de reconnaître l'autorité du prince de Condé, et de se conformer aux avis qui lui seraient donnés par le conseil de la religion ; il le confirma par serment le 12 janvier 1575 [2]. Tandis que le roi qui avait convoqué les états de Languedoc à Villeneuve-lez-Avignon, et qui les présida le 25 décembre, obtint d'eux quelques subsides pour faire la guerre aux religionnaires [3].

Henri III ne donnait cependant à ces états qu'une attention distraite ; il s'occupait moins encore de la guerre que le dauphin d'Auvergne, avec une armée de douze à quinze mille hommes, faisait aux huguenots du Dauphiné. Deux choses seulement semblaient le pouvoir réveiller de son assoupissement, les débauches et les cérémonies religieuses. Il vit dans les rues d'Avignon, a ce qu'il semble, pour la première fois, des compagnies de flagellants ; dès lors il en fit sa grande affaire ; il s'y engagea de même que toute sa cour ; toute la ville se partagea entre trois ordres de flagellants, qui prenaient à tâche de l'emporter les uns sur les autres par leurs brillantes processions journalières, par la rigueur avec laquelle ils se donnaient la discipline, et par le sang que les plus

[1] Journal de Henri III, par Pierre de l'Étoile, p. 106. — De Thou, l. LIX, p. 120. — La Poplinière, l. XXXIX, f. 283. — D'Aubigné, l. II, c. 9, p. 134.

[2] Hist. de Languedoc, l. XL, p. 338.

[3] *Ibid.*, p. 336.

habiles flagellants savaient faire jaillir de leurs épaules. Les blancs étaient ceux du roi, les noirs ceux de la reine mère, les bleus ceux du cardinal d'Armagnac. Le roi de Navarre entra lui-même dans une de ces compagnies ; mais il ne fit par là qu'apprêter à rire à Henri III, qui déclara qu'il n'y était point propre, et ne savait pas manier la discipline [1].

Davila, le panégyriste des derniers Valois, qui s'attache à trouver les causes cachées de toutes les actions, et qui suppose souvent des vues profondes là où il n'y avait que légèreté ou vice, assure que la politique entrait pour beaucoup dans cet étalage de dévotion. « Henri III » s'étoit déterminé, dit il, à continuer la guerre, mais par des entre- » prises faibles et froides, qui ne changeassent point la balance des » partis..... Aussi, tantôt simulant de se livrer à des exercices, dévots » et spirituels, tantôt de courir après les plaisirs et les délices, il comp- » toit, par cette apparence d'incurie et de négligence, tromper la saga- » cité des puissants, leur faire croire qu'il s'était abandonné à l'indo- » lence et à la dévotion, et que toutes ses pensées étoient molles et » efféminées. Par ces artifices il vouloit endormir la vigilance des » factions, et trouver l'occasion..... quoique lentement et peu à peu, » d'enlever aux grands leurs charges, leurs partisans, leur crédit, et » enfin de se débarrasser d'eux. » Il n'est point impossible que Henri III, persuadé que l'art de régner était l'art de tromper, ait adopté quelque combinaison semblable ; mais son naturel l'entraînait aussi, et quand il se plongeait dans les voluptés ou dans la superstition la plus basse, il devait bientôt s'y endormir [2].

Le nouveau roi songeait cependant à se marier. A son passage à Vienne, Maximilien II lui avait fait proposer sous main d'épouser sa fille Élisabeth, reine de France, et veuve de Charles IX. Henri III ne repoussa point cette proposition, mais comme il n'avait pas de goût pour sa belle-sœur, il ne fut pas plus tôt hors d'Autriche, qu'il n'y songea plus [3]. Catherine lui offrit alors une autre Élisabeth ; c'était la sœur du roi de Suède, qu'on disait être d'une grande beauté ; la reine mère désirait faire épouser à son fils une princesse qui ne sût pas la langue française, et ne connût point le pays pour conserver elle-même un crédit plus entier sur le roi. Celui-ci, d'autre part, se souvenait

[1] Journal de Henri III, de Pierre de l'Étoile, p. 107. — De Thou, l. LIX, p. 123.
[2] Davila, l. VI, p. 306.
[3] De Thou, l. LVIII, p. 59.

d'avoir vu à Nancy une jeune personne pour laquelle il avait une préférence décidée ; c'était Louise, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont ; mais il sentait, sur les représentations de sa mère, qu'il ne devait pas augmenter le crédit déjà exorbitant de la maison de Lorraine, en y choisissant une femme, et il consentit à ce que le secrétaire d'État, Claude Pinart, fût envoyé en Suède pour y faire la demande de la princesse [1].

Sur ces entrefaites, le cardinal de Lorraine mourut à Avignon le 26 décembre, à cinq heures du matin. Il était à peine âgé de quarante-six ans, et il passait pour très-vigoureux ; mais on assurait qu'il avait gagné la fièvre violente qui l'emporta, aux processions des flagellants, où il était demeuré longtemps exposé au serein, le crucifix à la main, les pieds à moitié nus et la tête découverte. Comme son neveu, l'archevêque de Reims, était auprès de lui, et qu'il l'entendait, durant son transport au cerveau, jurer comme un soldat et invoquer le diable, il dit en riant : « Je ne vois rien en mon oncle pour en désespérer, car il a toutes ses » paroles et actions naturelles [2]. » On avait répandu le bruit que ce cardinal était l'amant de Catherine ; non-seulement les huguenots le croyaient, mais Brantôme et l'Étoile le donnent à entendre. Il était en même temps l'homme d'État auquel, depuis longtemps, elle accordait le plus de confiance. Mais la reine se faisait un point d'honneur de ne pas regretter un sujet. En se mettant à table ce jour même, elle dit : » Nous aurons à cette heure la paix, puisque le cardinal de Lorraine » est mort, qui étoit celui, dit-on, qui l'empêchoit. Ce que je ne puis » croire, car c'étoit un grand et sage prélat, auquel la France et nous » tous perdons beaucoup. » Mais en derrière, elle ajouta : « Qu'en ce » jour là étoit mort le plus méchant homme des hommes. » Puis ayant demandé à boire, comme on lui eut donné son verre, « elle commença » à tellement trembler, qu'il lui cuida tomber des mains, et elle s'écria : » Jésus ! voilà M. le cardinal de Lorraine que je vois. » A plusieurs reprises elle se figura encore le voir, et pendant plus d'un mois elle n'osait jamais demeurer seule [3].

Peu d'hommes eurent plus d'ennemis, ou furent exposés à des accusations plus injurieuses que le cardinal de Lorraine. Ses vices cependant

[1] De Thou, l. LIX, p. 119. — Mém. de Cheverny, t. L, p. 109. — Davila, l. VI, p. 307.

[2] Journal de Henri III, l'Étoile, p. 108.

[3] *Ibid.*, p. 109. — De Thou, l. LIX, p. 124. — Davila, l. VI, p. 307.

lui étaient communs avec presque tous les membres du sacré collége; ses vertus et ses talents, et il en avait, étaient bien à lui. Mais la rivalité entre les Bourbons et les Guise s'était constamment mêlée dans les guerres civiles à la lutte des deux religions; et les huguenots comme les politiques, professant de respecter l'autorité royale, et même d'aimer le roi, accusaient toujours la maison de Lorraine toutes les fois qu'ils éprouvaient quelque injustice, ou qu'ils demandaient la réforme de quelques abus.

La mort du cardinal de Lorraine fut cependant considérée comme ôtant à la faction des Guise cet ascendant qui pouvait faire craindre à Henri III de s'unir à eux par un mariage. Il déclara que désormais il n'écouterait plus que son goût, et qu'il épouserait Louise de Vaudemont. Le secrétaire Pinart fut rappelé brusquement de Suède, où il avait déjà fait sa demande, en sorte qu'il y laissa un profond ressentiment; et Louis Bérenger du Guast, premier favori du roi, fut dépêché en Lorraine, ainsi que Hurault de Cheverny, pour demander la fille du comte de Vaudemont, et dresser les articles du contrat de mariage [1].

(1575.) Henri III ayant passé l'avent à Avignon, et ayant joui dans cette ville pontificale des processions des flagellants, qui, dans cette saison consacrée par l'Église, redoublaient de ferveur, commença à songer à son sacre, qui devait être suivi de son mariage, puis de son entrée à Paris; ces cérémonies, qui l'attendaient, étaient faites pour lui plaire. Il croyait régner quand il se présentait aux yeux du peuple dans quelque pompe où il jouait un rôle. Il partit le 10 janvier d'Avignon pour Romans; en passant auprès de Livron, que le maréchal de Bellegarde assiégeait encore, il voulut donner à ses mignons l'occasion de signaler leur bravoure à ses yeux. Cependant l'assaut fut repoussé, les femmes mêmes de Livron insultèrent les favoris du roi, du haut des murs, et leur reprochèrent de n'être redoutables que lorsqu'ils s'armaient du couteau des assassins. Henri III en ressentit une vive colère; toutefois, comme il n'espérait plus prendre la place, il licencia son armée, qui lui coûtait des sommes considérables; il aimait mieux les réserver pour enrichir ses favoris, ou pour rendre plus brillantes les pompes de théâtre auxquelles il se préparait [2].

[1] Mém. de Cheverny, t. L, p. 111. — De Thou, l. LIX, p. 125, et l. LX, p. 186. — Le contrat aux Traités de Paix, t. II, p. 344.

[2] Journal de Henri III, p. 111. — De Thou, l. LX, p. 183, 185. — D'Aubigné, l. II, c. 9, p. 134.

En quittant le Dauphiné, le roi s'avança rapidement avec sa cour vers le nord de la France; il arriva le 11 février à Reims; le dimanche 13, il y fut sacré par le cardinal de Guise, remplaçant son frère, le cardinal de Lorraine, qui venait de mourir. Le 14, son contrat de mariage fut signé, et le 15, jour de mardi gras, il fut marié à Louise de Vaudemont. Aux deux solennités de son sacre et de son mariage, le roi fut occupé toute la journée à ajuster les pierreries ou les habits qu'il devait porter, ainsi que sa nouvelle épouse; et ces futiles occupations retardèrent tellement les cérémonies, que dans toutes deux la messe, malgré l'ordonnance de l'Église, ne put être dite que le soir, et que, pour avoir plus vite achevé, on supprima le *Te Deum* du sacre [1]. « Le jeudi, » 17 février, dit l'Étoile, le roi ayant avisé François de Luxembourg » de la maison de Brienne, venu à son sacre et mariage, et sachant » qu'il avoit prétendu épouser la reine sa femme, lui dit: Mon cousin, » j'ai épousé votre maîtresse; mais je veux en contre-échange que vous » épousiez la mienne; entendant la Chateauneuf, qui avoit été sa fa- » vorite avant qu'il fût roi et marié. » Et ce n'était pas seulement une grossière plaisanterie qu'il adressait à son courtisan, il ne lui donna que trois jours pour se préparer à ce mariage, auquel Luxembourg aurait été contraint, s'il n'avait pas trouvé moyen de s'échapper de la cour sur un cheval rapide [2].

Au lieu de faire lui-même la neuvaine de Saint-Marcoul, à laquelle on attribuait l'efficacité de conférer au roi le pouvoir miraculeux de guérir les écrouelles, Henri III la fit faire par son aumônier; lui-même il partit pour Paris, où il fit son entrée le 27 février. « Dès lors, dit » l'Étoile, on le vit tous les jours, le long du carême, par les paroisses » et églises de Paris l'une après l'autre, ouïr le sermon, la messe, et » cependant s'enquérir de tous moyens de faire argent, en toute sorte » que les ingénieux peuvent pourpenser [3]. » Un des premiers dont il s'avisa, fut de mettre en gage, pour une grosse somme d'argent, les reliques les plus précieuses de la couronne de France. En effet, le bruit se répandit tout à coup que dans la nuit du 20 mai la vraie croix avait été dérobée du trésor de la Sainte-Chapelle, au palais. Bientôt le peuple accusa d'une voix unanime ou Henri III, ou sa mère, d'avoir fait le coup. « Le peuple, dit l'Étoile, avoit celle-ci tant en horreur et mauvaise

[1] De Thou, l. LX, p. 187.
[2] Journal de Henri III, p. 113.
[3] *Ibid.*, p. 114.

» réputation, que tout ce qui arrivoit de malencontre lui étoit imputé, » et disoit-on qu'elle ne faisoit jamais de bien que quand elle pensoit » mal faire. » Pour apaiser la clameur populaire, Henri III exposa, le 15 avril de l'année suivante, un nouveau fragment de la vraie croix, à l'adoration des fidèles [1].

Le duc d'Anjou, ce vainqueur de Jarnac et de Montcontour, dont on s'était plu à faire un héros, était à peine rentré depuis six mois en France, que déjà il était devenu comme roi l'objet du mépris universel. Il descendit plus bas encore, à mesure qu'on le connut davantage, à mesure que ses vices, qu'on rougissait de désigner clairement, furent mieux constatés. Cette infamie dont le gouvernement se couvrait, contribuait cependant à la désorganisation rapide de la société. Non-seulement la France ne sentait plus le pouvoir royal, elle avait honte de le reconnaître, elle voulait se soustraire à tant d'humiliation ; mais partagée en factions ennemies, ses efforts tendaient seulement à dissoudre le lien social, et non à en reformer un nouveau. Les protestants étaient bien loin du temps où ils comptaient dans leurs rangs la majorité des membres de la noblesse et des bourgeois des grandes villes, où ils espéraient de convertir tout le royaume, et où ils auraient pu, par la réforme religieuse, arriver à la réforme politique. Les guerres sanguinaires, qui depuis quinze ans se succédaient presque sans interruption, en avaient moissonné le plus grand nombre, même avant que quarante mille d'entre eux eussent été égorgés en pleine paix. Une partie des survivants s'étaient ruinés en combattant si longtemps à leurs frais. L'enthousiasme, qui n'est ardent que dans sa première nouveauté, s'était éteint chez plusieurs. La plupart hésitaient à se compromettre, sachant qu'ils ne hasardaient pas seulement leur personne et leur fortune, mais encore l'honneur de leurs femmes, et le sang de leurs jeunes enfants. Le fanatisme des catholiques avait été croissant, comme celui des protestants diminuait. Ils n'étaient plus sous l'influence de ce clergé, indolent, voluptueux, ignorant, contre lequel Luther et Calvin s'étaient déchaînés. Pendant tout le dernier demi-siècle, on avait vu entrer dans l'Église, et surtout dans les ordres mendiants, de ces hommes ardents, doués ne toute l'éloquenee de la passion, de tout l'acharnement de l'esprit de secte, qui s'étaient persuadés qu'ils étaient appelés à venger Dieu. Ils avaient appris à soulever la populace, et à lui communiquer

[1] Journal de Henri III, p. 115 et 132.

cet âpre désir de détruire les hérétiques, qui dans leur cœur usurpait les noms de justice et de charité. La raison opposée à la passion a bien peu de puissance pour entraîner le peuple; aussi désormais toute la vie, tout le mouvement, toutes les chances de progrès, étaient du côté du fanatisme catholique.

On avait vu, il est vrai, surgir en même temps en France une faction nouvelle, qui avait adopté pour elle-même le nom de politique, et elle avait fait alliance avec les huguenots; mais il ne fallait point voir dans la ligne suivie par ce parti une preuve des progrès de la modération. Sans doute le nombre des catholiques qui s'étaient fait une idée plus saine de la religion, était très-grand; mais ceux-là, parmi lesquels on avait distingué le chancelier de l'Hospital, mort depuis deux ans, et le premier président, Christophe de Thou, se contentaient de penser avec liberté, et ils n'agissaient pas; hommes sages et calmes, ils auraient voulu que le roi, sans acception de religion, étendît sur tous sa tolérance; qu'il songeât à l'indépendance de la France, à sa gloire au dehors, et non au triomphe des dogmes ou de la discipline de l'Église. Ils ouvraient quelquefois dans les conseils des avis modérés, mais ils obéissaient ensuite aux gens violents, et ne se séparaient point de l'autorité royale. Le parti armé des catholiques politiques ne se composait au contraire que de gens dirigés par leur seul intérêt personnel, d'ennemis de la reine Catherine ou des Italiens dont elle s'entourait, jaloux des Guise, de courtisans alarmés pour leur propre fortune ou leur dignité. Henri de Montmorency, maréchal de Damville, était leur chef; il était aussi le type de leur parti. Il n'était pas seulement catholique, il était persécuteur; il avait souvent trempé ses mains dans le sang huguenot, et il était prêt à le faire encore. De ses trois frères, il est vrai, l'aîné penchait en secret pour la réforme, les deux cadets étaient ouvertement huguenots; aussi la famille entière avait été en butte à la haine de la cour et des prêtres; elle aurait péri à la Saint-Barthélemy, si on avait pu l'envelopper tout entière dans le massacre. Montmorency était arrêté; Thoré et Méru étaient en fuite; un successeur dans le gouvernement de Languedoc était donné à Damville; tous les efforts de celui-ci, pour se réconcilier avec le roi à Turin, avaient été repoussés; c'était par force, et bien malgré lui, qu'il avait enfin pris les armes contre la cour [1].

[1] De Thou, l. LIX, p. 121, et l. LX, p. 186.

La promesse de l'appui d'un prince du sang contribua cependant aussi à vaincre les irrésolutions de Damville ; la révolte lui paraissait moins punissable lorsqu'elle se couvrait des drapeaux des Bourbons. Le prince de Condé écrivait de Strasbourg aux églises protestantes, qu'il s'occupait de leur amener de puissants renforts d'Allemagne. Il y levait en effet des troupes ; et l'électeur palatin, qui avait embrassé la réforme de Calvin, le secondait de tout son pouvoir. Mais l'un et l'autre n'étaient pas assez riches pour mettre à leurs frais une armée sur pied ; ils demandèrent donc des subsides aux églises, qui étaient elles-mêmes bien mal en état d'en donner [1].

Les députés du prince de Condé furent introduits à l'assemblée des religionnaires que Damville avait fait convoquer à Nîmes, au mois de janvier 1575 ; leurs propositions furent débattues, et enfin le traité d'union et confédération entre le prince de Condé, le maréchal Damville et les églises protestantes, fut signé et publié dans cette ville le 10 février 1575. Damville jura publiquement, comme chef et général des catholiques et religionnaires unis dans le midi : 1° de les protéger les uns les autres de toutes ses forces, ainsi que leurs adhérents, sous l'autorité du prince de Condé qu'il reconnaissait pour chef suprême ; d'empêcher qu'il fût fait aucun préjudice aux uns ou aux autres; de poursuivre enfin la délivrance du duc d'Alençon, du roi de Navarre, et des officiers de la couronne détenus injustement ; 2° de ne conclure ni paix ni trêve sans l'avis et le consentement des religionnaires et des catholiques unis ; 3° d'accepter le conseil mi-parti des deux religions, qui lui serait donné par l'assemblée, pour l'administration de la justice, de la police et des finances ; 4° enfin, de ne rien faire au préjudice des règlements dressés par l'assemblée [2].

Les plus zélés entre les religionnaires ne voyaient pas cette alliance avec plaisir ; ils se défiaient de tout le parti des politiques, et ils annonçaient qu'ils seraient sacrifiés par lui à la première occasion [3]. Cependant l'union formait désormais un corps redoutable et en état de tenir tête à la puissance royale ; aussi, sans suspendre ses opérations mili-

[1] La Poplinière, l. XXXVIII, f. 228, 231, et l. XXXIX, f. 261. — Davila, l. VI, p. 309.

[2] L'acte lui-même, en onze pages in-folio, est inséré dans la Poplinière, l. XXXIX, f. 262-268, et dans les preuves de l'Hist. de Languedoc, p. 241. — D'Aubigné, l. II, c. 15, p. 173. — Hist. de Languedoc, l. XL, p. 339.

[3] *Voyez* une discussion sur cette alliance entre la Noue, qui la proposait, et Mornay, qui la repoussait, dans Amirault, Vie de la Noue, p. 102.

taires, jugea-t-elle convenable d'envoyer des députés au roi pour lui exposer ses demandes. Damville dès le mois de janvier s'était rendu maître d'Aigues-Mortes, puis de Baillargues, de Vocance, d'Andance et enfin d'Alais. Toujours catholique, il était alors à la tête des religionnaires, tandis que son adversaire le duc d'Uzès, toujours protestant, était à la tête des catholiques. Dans le même temps on voyait aussi Jean de Saint-Chaumont sieur de Saint-Romain, qui avait abjuré la foi catholique après avoir été dix ans archevêque d'Aix, conduire, comme leur capitaine, les protestants du bas Languedoc ; et le vicomte de Joyeuse, qui avait aussi possédé dix ans l'évêché d'Aleth, commander l'armée catholique du haut Languedoc [1]. C'était dans cette partie de la province que la guerre se faisait avec le plus de férocité. Le 23 août de l'année précédente les protestants avaient surpris Castres ; ils avaient pillé cette ville, ils y avaient égorgé plus de deux cents catholiques qui ne se défendaient pas ; et ils avaient ramené à leur église plus de trois cents huguenots, qui avaient abjuré deux ans auparavant, par terreur de la Saint-Barthélemy [2]. Mais Joyeuse ayant éveillé le fanatisme des habitants de Toulouse et obtenu d'eux des subsides considérables, exerçait de terribles représailles dans le haut Languedoc, où il prit jusqu'à vingt-sept villes ou villages fortifiés, dont il fit passer tous les habitants au fil de l'épée [3].

Pendant ces combats, des députés du prince de Condé, du maréchal Damville, et des églises de la Rochelle, de Languedoc, de Guienne, Provence et Dauphiné, s'étaient réunis à Bâle en Suisse, et ils y avaient rédigé de concert une requête à adresser au roi. Après avoir récapitulé les divers traités survenus au sujet de la religion et leurs diverses violations, ils exposaient leurs demandes ; celles-ci, distribuées en quatre-vingt-treize fort longs articles, se réduisaient cependant à mettre les deux religions, catholique et réformée, sur un pied de complète égalité, et à interdire toute autre croyance sous les peines les plus sévères. Une députation fut ensuite envoyée au roi, pour lui présenter cette requête ; elle fut introduite auprès de lui et de la reine mère le 5 avril; Beauvoir la Nocle et d'Arènes portèrent la parole, et ils exprimèrent tous deux l'ardent désir que leurs commettents ressentaient pour la paix. Mais

[1] Hist. de Languedoc, l. XL, p. 340.

[2] La Poplinière, l. XXXVIII, f. 245, v. — De Thou, l. LVIII, p. 71. — Hist. de Languedoc, l. XL, p. 332.

[3] Hist. de Languedoc, l. XL, p. 342.

lorsque Henri III eut pris connaissance des articles qu'ils lui avaient présentés, il les leur rendit en leur disant qu'il les trouvait fort étranges, et s'ébahissait comment ils les avaient osé demander. Les députés ayant eu encore quelques conférences, repartirent au mois de mai, donnant à entendre qu'ils demanderaient à leurs commettants des pouvoirs plus étendus [1].

Une espérance nouvelle avait engagé le roi à rompre ces négociations; Damville avait été surpris à la fin d'avril, à Montpellier, par une violente maladie qui le contraignit à suspendre toutes ses opérations, et à licencier son armée. Il eut lieu de croire qu'elle fut ou causée ou aggravée par le poison. En effet, Catherine avait donné commission au colonel Ornano et au capitaine Girardon de se défaire de lui. Brantôme assure qu'il était lui-même auprès du roi, lorsque Henri III reçut la nouvelle que Damville avait été empoisonné, et qu'il était mort. « Le » roi, dit-il, ne s'en émeut autrement, et ne montra le visage plus » joyeux ni fâché, sinon qu'il envoya le courrier à la reine, et ne lais- » sâmes à causer avec lui. Le gouvernement du Languedoc fut aussitôt » donné à monsieur de Nevers [2]. » Le roi cependant ne tenait pas cette nouvelle pour constante, mais Catherine ne voulut pas la révoquer en doute; elle crut la maison de Montmorency perdue sans ressource, et elle jugea le moment venu de se défaire aussi du maréchal, qu'elle retenait prisonnier. Elle donna ordre aussitôt qu'on le resserrât plus étroitement, et qu'on lui ôtât les serviteurs en qui il avait confiance. Montmorency comprit bien de quoi le menaçait ce changement, et dit à ses geôliers : « Dites à la reine mère que je suis bien averti de ce » qu'elle veut faire de moi ; il ne faut pas tant de façons ; qu'elle » m'envoye seulement l'apothicaire de M. le chancelier, je prendrai ce » qu'il me baillera [3]. » Mais Damville avait été secouru promptement, il se guérissait, quoiqu'il demeurât longtemps languissant. C'était le 8 juin qu'on avait apporté à la cour la fausse nouvelle de sa mort; le 16, on apprit non-seulement qu'il n'était pas mort, mais qu'il avait de bonnes chances de guérir, et Catherine fit rendre au maréchal de Montmorency les serviteurs qu'elle lui avait ôtés.

La guerre s'était rallumée en Poitou aussi bien qu'en Languedoc; le

[1] La Poplinière, l. XXXIX, rapporte la requete, f. 271-279, les harangues, f. 279, et le refus du roi, f. 281.

[2] Brantôme, Disc. 62, t. II, p. 436.

[3] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 117. — De Thou, l. LXI, p. 219.

duc de Montpensier qui commandait l'armée royale avait une grande supériorité de forces sur les huguenots; ceux-ci ne pouvaient pas même tenir la campagne; aussi s'appliqua-t-il à leur enlever ce qu'il leur restait de places fortes. Dans l'automne précédent il leur avait pris Fontenay d'assaut; puis il avait mis au commencement d'octobre le siége devant Lusignan. Cette place se rendit le 25 janvier après une vaillante résistance. Montpensier en fit raser le château, qui passait pour une des merveilles du moyen âge, et la tour de Mellusine, « la plus noble » décoration, dit Brantôme, et la plus vieille de toute la France; et » bâtie par une dame des plus nobles en lignée, en vertu, en esprit, » en magnificence et en tout, qui fût de son temps [1]. »

Les huguenots des provinces du centre reçurent cependant quelque assistance des mains des mécontents qui professaient toujours la religion catholique. D'une part le jeune Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, qui avait engagé le duc d'Alençon, auquel il était attaché, a entrer en correspondance avec la Noue, lorsqu'il vit la faiblesse de son maître, le supplice de la Mole et de Cocconas, et le danger qu'il courait lui-même, s'évada de la cour, se retira en Auvergne, et il commença d'y faire la guerre aux royalistes. Plus tard il fut appelé à Montauban, pour défendre les religionnaires, sur les confins de la Guienne et du haut Languedoc, contre le vicomte de Joyeuse. Ce fut alors que, touché des vertus de ceux à qui il était associé, éclairé par ses réflexions, après un combat entre l'ambition et la conscience, il abandonna l'église catholique pour faire profession de la réforme, quoiqu'il sût bien qu'il perdait ainsi et l'amitié du duc d'Alençon son protecteur, et toute chance d'avancement à la cour. Il abandonna en même temps les plaisirs licencieux auxquels il avait été initié, et l'habitude de jurer, commune à tous les courtisans des Valois. Bientôt il prit rang parmi les chefs les plus estimés du parti huguenot [2].

Un autre chef des catholiques politiques de Poitou était d'un caractère bien différent. C'était Jean la Haie, lieutenant général du Poitou, homme de peu de naissance, et dont la carrière était plus brillante qu'il n'aurait dû l'attendre; mais il était brave, intrigant, ambitieux,

[1] Brantôme, Disc. 81, t. III, p. 369. — De Thou, l. LIX, p. 126-132. — La Popliniére, l. XXXIX, f. 254. — D'Aubigné, l. II, c. 10, p. 138. — l'Étoile, Journal de Henri III, p. 111.

[2] Mém. du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, t. XLVIII, p. 67, 89, 94. — D'Aubigné, l. II, c. 13, p. 163.

sans principes; il avait le premier essayé de réunir les catholiques et les protestants sous le nom du bien public; il s'était fait l'intermédiaire entre la Noue et le duc d'Alençon; il avait promis de leur livrer Poitiers, Fontenay et Parthenay, et il lia en effet dans ces diverses villes des intrigues dans ce but; mais en même temps il les avoua à la reine-mère, et l'assura que dans toutes ces entreprises son objet était seulement de gagner la confiance des protestants, et de couvrir une conspiration pour surprendre la Rochelle. Il s'annonçait aux deux partis comme un homme double, et il est probable qu'il comptait, après le succès, se vendre à celui des deux qui le payerait le mieux. Sa première tentative pour surprendre Poitiers avait échoué, et lui avait été pardonnée par Catherine; mais quand il en fit une seconde au mois de juillet 1575, qui échoua également, elle fut punie par le supplice des conspirateurs. Alors la Haie fut attaqué dans son château, malgré la protection de la reine, dont il prétendait se couvrir, il y fut tué, et son corps coupé en quartiers fut attaché aux diverses portes de Poitiers [1].

La Noue dirigeait tous les huguenots du Poitou; mais malgré sa vigilance, pendant qu'il était éloigné de la Rochelle, un capitaine de l'armée royale effectua, le 2 septembre, une descente dans l'île de Ré. La perte de cette île aurait bientôt entraîné celle de la ville, qui n'en est qu'à deux lieues, et que les huguenots regardaient comme la citadelle du parti. Les Rochelois choisirent pour reconquérir l'île à laquelle tenait leur sûreté, la Poplinière, l'historien des guerres civiles; dans l'armée de celui-ci, à ce qu'il nous apprend lui-même, les résolutions se prenaient à la majorité des voix : cependant il débarqua dans l'île vingt-quatre heures seulement après les catholiques, il les attaqua, les défit, les força à la retraite, et livra au pillage les maisons des habitants qui les avaient appelés [2].

En Provence, les deux partis se distiguaient par les noms de carcistes et de rasats. Les premiers, conduits par Pontever, le fanatique comte de Carces, se reconnaissaient à leur longue barbe ; ils avaient juré d'exterminer tous les hérétiques de la province ; les seconds portaient la barbe rase ; dans leurs rangs, on voyait avec les protestants, des catholiques qui ne demandaient que la paix et la tolérance. Les uns et les autres avaient pour chef Taddée des Baschi, sieur d'Estoblon,

[1] La Poplinière, l. XXXIX, f. 257, 267, 268, 271. — D'Aubigné, l. II, c. 13, p. 157, 158. — De Thou, l. LIX, p. 129, et l. LX, p. 193.

[2] *Ibid.*, f. 285 à 289. — De Thou, l. LX, p. 198.

qui remporta plusieurs victoires sur ses adversaires [1]. En Dauphiné, le brave Louis de Montbrun, après avoir forcé l'armée royale à lever le siége de Livron, poursuivit ses succès pendant tout le printemps; mais le 9 juillet, dans une attaque imprudente sur de Gordes, entre Die et Crest, il fut grièvement blessé et fait prisonnier. Les huguenots désiraient sauver à tout prix ce valeureux capitaine, et ils offrirent en échange contre lui Besme, l'assassin de Coligny, qu'ils venaient d'arrêter en Poitou. Mais quoique Montbrun sût le sort qui l'attendait, il ne voulut pas consentir à être échangé contre un homme qu'il méprisait. Henri III n'y consentit pas non plus, pour ne pas perdre sa vengeance [2]. Il recommanda que Montbrun fût pansé de ses blessures avec le plus grand soin, de peur que la mort ne le ravît au supplice; en même temps il avertit le parlement de Grenoble d'accélérer son procès. « Je savois bien qu'il s'en repentiroit, » dit-il; il en mourra, et il verra à cette heure s'il est mon compa- » gnon. Et soudain manda à la cour de Grenoble de lui faire son procès » et trancher la tête, quoiqu'on lui remontrât que cela tireroit à con- » séquence, et que les ennemis en pourroient autant faire à ses servi- » teurs [3]. » Mais les juges ne refusaient jamais une tête au monarque, quand il leur faisait l'honneur de la demander. Montbrun, qui avait la cuisse rompue, fut porté sur une chaise au supplice; il eut la tête tranchée le 12 août. Lesdiguières lui succéda dans le commandement des huguenots du Dauphiné [4].

Henri III prenait toujours le titre de roi de France et de Pologne, mais les Polonais, dont il avait abandonné le gouvernement avec un dédain si insultant, lui donnaient à leur tour des marques du ressentiment qu'il leur avait inspiré. Dès le 18 septembre 1574, le sénat de Pologne avait écrit à Henri III d'un ton peu respectueux, rappelant l'honneur que lui avait fait la nation polonaise, la confiance qu'elle lui avait montrée, et le besoin qu'elle avait de lui, soit pour le maintien de l'ordre, soit pour sa défense contre le Tartare et le Moscovite. Le sénat le prévenait qu'une diète générale était convoquée à Stezicka,

[1] De Thou, l. LX, p. 200.

[2] Amirault, Vie de la Noue, p. 167. — Il semblerait que Boehme était son surnom, comme étant Bohémien, car son nom véritable était N. Dianovitz.

[3] Brantôme, Disc. 89, § 4, t. IV, p. 354.

[4] D'Aubigné, l. II, c. 9. p. 137. — La Poplinière, l. XXXIX, f. 288. — De Thou, l. LX, p. 202, 203. — Davila, l. VI, p. 309. — Add. à Castelnau, t. II, p. 591.

pour le 12 mai 1575; il l'invitait à s'y rendre pour accomplir ses engagements, l'avertissant que s'il ne le faisait, les Polonais se croiraient de leur côté dégagés de leurs serments, déclareraient le trône vacant, passeraient à une nouvelle élection [1]. Henri était désormais assez indifférent à ce qui se passait en Pologne, et fort déterminé à ne pas y retourner. Il promit toutefois, pour sauver et les apparences et son titre, plus qu'il ne voulait tenir. Il répondit que les guerres civiles dans lesquelles il se trouvait engagé requéraient pour le moment sa présence en France; mais qu'il était disposé à se faire remplacer par des personnages dignes de toute la confiance des Polonais, et qui se montreraient empressés à suivre leurs avis. Il chargea le maréchal de Bellegarde et Pibrac de porter cette réponse; mais le premier, regardant son ambassade comme un exil, lorsqu'il fut arrivé en Piémont, ne voulut pas aller plus loin, et s'attacha dès lors au duc de Savoie; le second fut attaqué par des voleurs dans la forêt Noire, et ne parvint en Pologne que fort tard et avec beaucoup de peine. La diète de Stezicka était déjà assemblée, elle ne voulut point admettre les apologies de son roi; mais par un décret du 15 juillet, elle déclara le trône vacant, et convoqua une nouvelle diète d'élection à Varsovie pour le 15 décembre 1575. Dans celle-ci, les suffrages se partagèrent entre Étienne Bathori, woywode de Transylvanie, et Maximilien II. Cet empereur étant mort cependant le 12 octobre 1576, laissa Étienne Bathori en paisible possession du trône de Pologne [2].

Henri III ne semble pas s'être occupé davantage de l'idée qu'on lui avait suggérée de faire passer la couronne de Pologne à son frère le duc d'Alençon. On commençait à désigner celui-ci par le nom de Monsieur, depuis qu'il était demeuré seul frère du roi, et il semble que c'est de cette époque que date l'usage de réserver ce titre à l'aîné des frères du monarque [3]. Monsieur était tout aussi méprisable que Henri; comme lui il était faible, faux et cruel; comme lui il était perdu de débauche; et les conséquences de ses vices, en lui labourant le visage, lui avaient donné une physionomie hideuse [4]. Il avait alors vingt-deux ans; quoiqu'il eût cruellement dénoncé ses confidents la Mole et Cocconas, et qu'il eût contribué à leur supplice, il n'avait point rompu ses liaisons

[1] De Thou, l. LXI, p. 206.
[2] De Thou, l. LXI, p. 209, et LXII, p. 268.
[3] D'Aubigné, l. II, c. 15, p. 169.
[4] Note aux mémoires de Bouillon, t. XLVIII, p. 459.

avec les mécontents, et il croyait que le moment était venu pour lui de se mettre à leur tête, soit pour obtenir un plus riche apanage, soit même pour contraindre un frère méprisé à lui abandonner une couronne qu'il était incapable de porter. Quelque jugement que portassent de lui les mécontents, ils étaient bien aises d'avoir un chef qui tînt de si près au trône, et ils le pressèrent de s'échapper de la cour. Henri III avait déclaré, à son retour de Pologne, qu'il remettait en pleine liberté son frère et son beau-frère, Alençon et le roi de Navarre; toutefois il les faisait observer assez étroitement. Tous deux étaient alors amoureux de madame de Sauve, femme d'un secrétaire d'État. Les mécontents auraient voulu les attirer tous deux dans leur parti; mais le roi de Navarre, qui était favorisé par cette femme galante, ne voulut pas s'en éloigner. Alençon, qui n'en espérait rien, partit [1]. Le 15 septembre au soir, il se rendit chez une dame plus facile au faubourg Saint-Marceau. Ses valets, qui étaient aussi ses surveillants, l'attendirent à cette porte, où ils lui croyaient un rendez-vous de galanterie; mais il n'avait fait que traverser l'appartement, et les jardins qui donnaient sur la campagne. Là des chevaux l'attendaient, et il partit à toute bride pour se rendre à Dreux, ville de son apanage. Un grand nombre de gentilshommes vinrent l'y trouver. Il leur montra son pourpoint, leur disant que c'était le même qu'il portait le jour que la Mole fut décapité, et qu'il le porterait encore au jour de la bataille, pour gage d'une grande vengeance [2].

Pour ceux qui ne s'intéressaient pas à cette puérile vengeance, Monsieur crut devoir publier un manifeste en date du 17 septembre. Il y disait que comme fils et frère de roi, une fois qu'il avait vu son aide invoquée par des Français de tous états, il avait cru devoir s'armer pour la défense des lois; il parlait de la pesanteur des impôts, « lesquels » ne tendent qu'à enrichir quelque peu de personnes, presque toutes » étrangères, qui se sont emparées du roi, et des principaux États et » gouvernements du royaume; il déclaroit que pour remettre la » France en sa première splendeur, dignité et liberté, il demandoit » une assemblée générale et libre des trois États de ce royaume; et

[1] Du Plessis Mornay, Avis à qui écrit l'histoire, t. VII, p. 198.

[2] D'Aubigné, l. II, c. 16, p. 177. — De Thou, l. LXI, p. 214. — Marguerite, sa sœur, raconte sa sortie un peu différemment et dans le carrosse d'une dame, t. LII, p. 220. — Journal de l'Étoile, p. 121. — La Poplinière, l. XL. p. 289. — Davila, l. VI, p. 311.

» enfin, que pour ôter tous empêchements, et réunir les cœurs des
» naturels Français, il prenoit sous sa protection et sauvegarde tous,
» tant d'une que d'autre religion, les exhortant au nom de Dieu, à se
» comporter les uns envers les autres comme frères, voisins et conci-
» toyens; jusqu'à ce que par les états généraux et assemblée d'un
» saint et libre concile, il soit pourvu sur le fait de la religion [1]. »

Ce manifeste ne donnait guère à comprendre ni quelles lois avaient été violées, ni quel remède Monsieur voulait y apporter, ni quel système de gouvernement il se proposait de suivre; mais les mécontents, soit huguenots, soit politiques, ne demandaient au duc d'Alençon que l'appui de son nom, comme second personnage du royaume, et le service de ses fidèles; car tous ses lieutenants, dans toutes les villes de son apanage, se croyaient tenus par leur honneur à lui obéir, soit qu'il combattît pour ou contre le trône ou la patrie. Les réformés l'accueillirent donc à bras ouverts. La Noue le premier vint le joindre, et bientôt après Gilbert de Lévi de Ventadour, qui avait épousé une sœur des Montmorency, et le vicomte de Turenne, fils d'une autre de leurs sœurs. Chacun d'eux amenait avec lui une troupe nombreuse de gentilshommes et de soldats, en sorte qu'Alençon se vit bientôt à la tête d'une armée respectable. Déjà il avait écrit aux villes de la Rochelle et de Montauban, pour leur promettre sa protection; mais en même temps il avait dépêché au pape son secrétaire intime, pour protester entre ses mains, que s'il paraissait pour le moment se rapprocher des hérétiques, c'était seulement pour employer leurs forces à la pacification du royaume, et nullement avec l'intention d'unir ses intérêts aux leurs [2].

Quoique la reine connût bien son fils Alençon, elle fut aussi alarmée de sa défection que si un nouveau Coligny s'était mis à la tête des huguenots; il est vrai qu'elle apprit en même temps que Condé avait conclu son traité avec l'électeur palatin, et que Jean Casimir, fils de celui-ci, se mettait à la tête des troupes qu'il levait pour entrer en France. Condé s'engageait à faire, par son crédit, des levées en Suisse, et Damville avait promis de les joindre avec douze mille hommes de pied et deux mille chevaux [3]. L'un et l'autre annonça au duc d'Alençon

[1] Le manifeste est dans la Poplinière, l. XL, f. 289, 290. — De Thou, l. LXI, p. 215.

[2] De Thou, l. LXI, p. 218. — La Poplinière, l. XL, f. 290, v. — Amirault, Vie de la Noue, p. 171. [3] De Thou, l. LXI, p. 217.

qu'il était prêt à recevoir ses ordres ; tout en s'armant contre l'autorité royale, ils sentaient le besoin qu'ils avaient du prestige du nom royal. Thoré de Montmorency se chargea de conduire à Monsieur le petit nombre de troupes que Condé avait rassemblées jusqu'alors; elles montaient seulement à deux mille reiters, cinq cents arquebusiers français, cent gendarmes, et un peu plus de deux mille landsknechts, ou fantassins allemands. Thoré traversa la Lorraine, entra en Champagne par Langres, et se dirigea vers la Charité, où il comptait passer la Loire [1].

Henri III, pour repousser cette invasion, donna ordre que toutes les troupes et les milices du royaume fussent prêtes à marcher au 1er octobre, et il menaça des peines les plus sévères ceux qui se rangeraient sous les drapeaux de son frère, de Damville ou de Condé. Il ne comptait guère cependant sur l'exécution de cet ordre ; aussi Catherine entreprit-elle aussitôt de dissoudre par des négociations la nouvelle ligue qui la menaçait. Dès le 28 septembre elle eut une entrevue avec son fils à Chambord, où celui-ci lui déclara qu'il n'écouterait rien, si au préalable les maréchaux de Montmorency et de Cossé n'étaient remis en liberté. Non-seulement ils furent relâchés le 2 octobre, mais la reine les prit avec elle pour se rendre à une nouvelle conférence qu'elle devait avoir à Blois avec son fils. Toutefois Alençon jugea plus convenable de se rapprocher des chefs de son parti ; il entra en Poitou, et ce fut là que Catherine dut le suivre [2].

Pendant ce temps Thoré s'avançait en Champagne ; mais le duc de Guise, gouverneur de cette province, s'était mis en mesure de lui disputer le passage ; il avait avec lui son frère Charles, créé en 1573 duc de Mayenne, avec Philippe Strozzi, Biron et Fervaques. Bientôt tous les favoris de Henri III, que l'on commençait à désigner par le nom de mignons, et chez lesquels le roi demandait autant de bravoure que d'élégance, se rendirent aussi à cette armée : quiconque demeurait à la cour était tourné en ridicule. De son côté le roi de Navarre y envoya sa maison et ses gardes, faisant choix surtout, dit d'Aubigné, de ceux de ses gentilshommes qui sentaient le fagot, et travaillaient à sa liberté. Les catholiques furent bientôt fort supérieurs à la petite armée de Thoré, et lorsque celui-ci eut passé la Marne, près de Château-Thierry, il se trouva enveloppé. Jugeant toute retraite impossible, il attaqua le pre-

[1] D'Aubigné, l. II, c. 17, p. 179.

[2] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 121. — Davila, l. VI, p. 312.

mier, le 10 octobre, ceux qui lui fermaient le passage à Fismes, entre Damery et Dormans. Sa troupe fut repoussée et mise en déroute, peu de soldats furent tués, mais presque tous demeurèrent prisonniers; Thoré réussit cependant à s'échapper, et à rejoindre le duc d'Alençon avec Rochepot et quelques autres. Toute résistance avait cessé, lorsque le duc de Guise, découvrant un soldat huguenot dans un hallier, voulut le forcer à se rendre : celui-ci lui ajusta dans le visage un coup d'arquebuse qui lui fracassa la mâchoire et le renversa. C'est à la profonde cicatrice que laissa cette blessure, que Henri, duc de Guise, dut dès lors le surnom de *Balafré* [1].

Les mignons revinrent à la cour, orgueilleux de leur victoire. Henri III, qui voulait que tout prince pliât le genou devant ces favoris, qu'il choisissait le plus souvent parmi de pauvres gentilshommes, semblait s'attacher tout autant pour les distinguer à la bravoure qu'à la jeunesse et à la beauté. On trouvait toujours en lui et dans tout ce qu'il aimait, un mélange de mollesse efféminée et de férocité ; il voulait que ses mignons provoquassent par leur insolence tous ceux qui avaient un rang dans l'État, et qu'ils fussent toujours prêts à hasarder leur vie pour rendre raison de leurs insultes. À peine le premier de ces favoris, Louis Bérenger du Guast, était revenu du combat de Dormans, lorsqu'il fut assassiné le 31 octobre. Il avait fait parade de son inimitié pour le duc d'Alençon, et pour Bussy-d'Amboise, favori de celui-ci ; il avait parlé si haut des galanteries de Marguerite reine de Navarre avec Bussy-d'Amboise, qu'il avait attiré à cette reine des réprimandes de sa mère, de son frère et de son mari. Marguerite, à ce qu'on assure, sachant que le baron de Vitteaux, qui quatre ans auparavant s'était signalé par le meurtre d'Antoine d'Alligre, se tenait caché au couvent des Augustins à Paris, alla l'y chercher ; elle lui rappela que du Guast s'était opposé à ce qu'il obtînt sa grâce, elle l'enivra par ses caresses, et le prépara ainsi à l'assassinat. Du Guast avait loué dans la rue Saint-Honoré, proche du Louvre, une petite maison pour donner des rendez-vous à sa maîtresse. Ce fut là que Vitteaux entra à dix heures du soir, avec quelques assassins qui lui étaient depuis longtemps affidés ; il tua dans son lit du Guast, qui n'eut pas le temps de se défendre, tandis que ses meurtriers éteignaient les flambeaux et égorgeaient les valets ; ensuite Vitteaux se laissa couler avec une corde le long des murs de la ville, dans un en-

[1] De Thou, l. LXI, p. 220. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 122. — Davila, l. VI, p. 313. — La Poplinière, l. XL, f. 290, v. — D'Aubigné, l. II, c. 17, p. 179.

droit où on lui tenait des chevaux prêts ; il s'enfuit auprès du duc d'Alençon, où il demeura en sûreté ; car le roi après avoir fait commencer une information la fit étouffer. Henri III fit à du Guast un convoi magnifique, mais il le regretta peu ; car ce favori commençait à le fatiguer en l'exhortant à montrer plus de vigueur et d'activité [1].

Au lieu de suivre ce conseil, Henri III s'enfonçait toujours plus dans sa mollesse efféminée ; il engagea les prêtres de toutes les églises de Paris à exposer des tabernacles ou paradis, qu'ils ornaient et qu'ils illuminaient à l'envi l'un de l'autre. Henri allait chaque jour en coche avec sa femme pour les visiter, y faire ses prières et y chanter des litanies ; il s'arrêtait cependant sans cesse dans les rues, pour acheter, partout où il en rencontrait, de petits chiens damerets ; plus ils étaient petits, plus il en raffolait, et les payait à un prix élevé. En même temps, pour paraître plus jeune, il avait voulu recommencer son éducation, et il se faisait enseigner la grammaire latine ; il travaillait aussi à accomplir ce qu'il regardait comme une grande révolution, c'était de substituer, dans l'habillement des hommes, le collet renversé à l'italienne à la grande fraise goudronnée qu'ils avaient portée jusqu'alors ; il en projetait une autre dans le langage de la cour, celle de substituer à la troisième personne comme à la seconde le pluriel au singulier ; il voulait qu'en s'adressant au roi on lui dît *Leurs Majestés* [2]. Tandis qu'il s'abaissait ainsi toujours plus dans l'opinion publique, Catherine demeurait seule chargée des soins du gouvernement ; elle ne manquait ni d'activité ni d'audace, mais elle croyait que son habileté devait se mesurer par l'emploi de l'adresse et du mensonge. Malgré une saison rigoureuse et des pluies abondantes elle suivait le duc d'Alençon de l'autre côté de la Loire ; elle le rencontra enfin à Champigny en Touraine ; le duc de Montmorency se porta pour médiateur entre la mère et le fils. Elle était déterminée à dissoudre la ligue des mécontents, dût-elle accéder pour cela aux conditions les plus exorbitantes ; mais les intérêts divers de Damville, de Condé, d'Alençon, des politiques et des huguenots étaient si difficiles à concilier, la reine d'ailleurs inspirait à tous une si grande défiance, que la paix était fort épineuse à conclure. Les négociations durèrent tout le mois d'octobre, et une grande partie de celui de no-

[1] De Thou, l. LXI, p. 225. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 122. — Marguerite laisse percer dans ses Mémoires son amour pour Bussy, sa haine pour Du Guast, mais elle ne raconte point l'assassinat, t. LII, p. 194, 196, 224, 239.

[2] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 118 et 123.

vembre; enfin, pour ajourner une partie des difficultés, les deux partis convinrent de se contenter d'une trêve [1].

Cette trêve fut signée le 22 novembre, et devait durer six mois. Les mécontents s'engageaient à ce que Condé ne fît point entrer en France l'armée qu'il avait levée au delà du Rhin : mais comme il fallait la faire vivre, Catherine promettait de lui faire toucher immédiatement cent soixante mille écus d'or; elle s'engageait à ce que le roi licenciât de son côté ses troupes étrangères, à la réserve de sa garde suisse et écossaise. Il devait livrer aux mécontents six villes de sûreté, savoir, Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, la Charité et Mézières, et payer en même temps la solde des deux mille hommes que les princes y tiendraient en garnison. Enfin il permettait au duc d'Alençon d'entretenir auprès de sa personne une garde de quatre compagnies de diverses armes, et il invitait les députés des princes et seigneurs, villes et provinces confédérées, à se rendre à Paris au mois de janvier pour y traiter de la paix [2].

Catherine en accédant à de telles conditions était mue en partie par la terreur de la cour, par le mépris où était tombé le monarque, par la résistance qu'il éprouvait, même de la part des sujets sur lesquels il comptait le plus. Il avait demandé à la ville de Paris de lui prêter 200,000 livres; mais le parlement, la cour des aides, celle des comptes, et la magistrature municipale, réunis à l'hôtel de ville au mois de décembre, ne répondirent à cette demande que par des remontrances assez peu respectueuses, dans lesquelles ils détaillaient tous les abus qui s'étaient glissés dans l'État, tous les causes de leurs souffrances et de leurs misères, et ils protestaient qu'il leur étaient impossible d'avancer l'argent qui leur était demandé. Le roi fut très-vivement blessé de ce refus, mais accoutumé à dissimuler, il ne le témoigna point; il imposa même silence à Villequier, qui s'était emporté, et qui avait reproché aux députés de manquer de respect à leur monarque [3].

Mais un autre motif de Henri III pour consentir sans difficulté à la trêve signée par sa mère, c'est qu'il avait bien compté n'en observer

[1] De Thou, l. LXI, p. 222. — Davila, l. VI, p. 314.

[2] L'acte, en quinze articles, est dans la Poplinière, l. XL, f. 291, 292. — De Thou, l. LXI, p. 222. — Davila. l. VI, p. 315.

[3] De Thou, l. LXI, p. 224. — Le texte de la remontrance est dans la Poplinière, l. XL, f. 293, 294.

presque aucune des conditions. Loin de licencier comme il l'avait promis les troupes étrangères, il avait chargé Schomberg et Mansfeld de lever pour lui six mille Suisses et huit mille reiters; il engagea en même temps les commandants d'Angoulême et de Bourges à refuser de livrer ces deux places au duc d'Alençon, tout comme celui de Mézières à fermer ses portes au prince de Condé. Cependant le refus des Parisiens de lui prêter de l'argent suspendait la levée des troupes étrangères; Alençon consentit à se contenter de Saint-Jean d'Angely et de Cognac, au lieu d'Angoulême et de Bourges; trois autres places furent remises aux confédérés, et la trêve signée depuis un mois, fut enfin publiée le 23 décembre [1].

(1576.) Au mois de janvier 1576 la reine revint à Paris pour ouvrir les conférences sur la paix; mais les esprits ne paraissaient nullement portés à une réconciliation. Le 27 décembre Alençon avait écrit, de Charron en Berry, aux magistrats de la Rochelle, qu'on venait de tenter de l'empoisonner avec M. de Thoré [2]. Condé leur avait écrit de son côté de se défier des catholiques, de se garder de la trêve; et Théodore de Bèze, qui était venu le trouver à Strasbourg, écrivait dans le même sens. Mézières n'avait point été livrée au prince de Condé; il paraît que les 160,000 écus qui lui étaient promis, ne lui avaient point été payés non plus; aussi se détermina-t-il, avec le prince Casimir, à entrer en France avec la belle armée qu'il avait rassemblée, comptant bien que son approche hâterait les négociations, tandis que ses soldats ne tarderaient pas à se dissiper, s'il ne les faisait pas vivre sur l'ennemi. A la fin de janvier, il traversa en effet la Lorraine, il entra en France par le Bassigni, et il passa sous les murs de Langres. Il avait alors sous ses ordres six mille reiters, deux mille cavaliers français, qui l'étaient venus joindre à la frontière, deux mille landsknechts, deux mille Wallons infanterie, et six mille Suisses, en tout dix-huit mille hommes; il conduisait avec lui seize pièces de campagne [3]. Toutes les villes fermèrent leurs portes à son approche, et il n'avait garde de s'arrêter pour en faire le siége; mais les villages et les hameaux étaient saccagés par ses soldats allemands. Quoique ceux-ci eussent été enrôlés au nom de la religion, ils n'observaient aucune discipline, ils ne le pouvaient même pas, car servant sans paye, ils devaient vivre aux dépens du pays qu'ils

[1] De Thou, l. LXI, p. 227. — Davila, l. VI, p. 315.
[2] La Poplinière, l. XL, f. 297. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 126.
[3] De Thou, l. LXII, p. 303.

traversaient ; la plupart ne regardaient une expédition en France que comme une occasion de se gorger de butin, et de se livrer à toutes leurs passions les plus brutales. Nuits essaya de fermer, à l'exemple des villes plus fortes, ses portes à l'armée du prince de Condé ; l'artillerie de Casimir força bientôt la bourgeoisie à capituler ; on garantit aux habitants leurs biens et leur vie, Condé fit même entrer dans Nuits quelques gentilshommes, avec des soldats français pour servir de sauvegarde ; mais les Allemands se jetèrent sur cette sauvegarde, l'égorgèrent, pillèrent la ville, et passèrent au fil de l'épée presque tous les habitants. Les autres villes dont l'armée approchait, effrayées par cet exemple, se hâtèrent de se racheter. Dijon paya deux cent mille francs et la Chartreuse douze mille ; Lespeille, château magnifique de Tavannes, fut rasé en haine de son maître [1].

Tet était l'état du royaume, où trois armées vivaient en même temps à discrétion ; celle de Condé en Bourgogne, celle d'Alençon en Poitou, et celle de Damville en Languedoc ; lorsque la cour éprouva une nouvelle alarme à la fin de février, par la fuite du roi de Navarre. Ce roi était considéré comme vivant en liberté à Paris ; dans toutes les occasions solennelles, Henri III annonçait qu'il agissait de concert avec lui, et la reine le flattait de l'espérance de le faire déclarer lieutenant général du royaume. Cependant il était étroitement surveillé ; les gardes qui le suivaient comme pour lui faire honneur, avaient commission de l'empêcher de s'éloigner ; parmi ses courtisans, parmi ceux qu'il regardait comme ses amis et ses confidents, plusieurs étaient vendus à la reine ; d'ailleurs Catherine croyait le retenir sous son joug par la galanterie. Henri de Navarre s'inquiétait peu des mœurs de sa femme, qui se conduisait d'une manière fort scandaleuse ; mais, de son côté, Henri avait toujours quelques intrigues amoureuses parmi les filles de la reine mère. Il paraît même qu'alors il était engagé dans plusieurs à la fois. Il avait été rival, et rival heureux d'Alençon, auprès de madame de Sauve, femme de l'un des secrétaires d'État, et sa faveur était une des causes qui avaient engagé son beau-frère à s'échapper de la cour [2]. Mademoiselle d'Ayelle et madame de Carnavalet avaient en même temps reçu aussi sa cour ; la reine les avait chargées de le retenir ; mais elles consultèrent plus les intérêts de leur amant que ceux de la

[1] De Thou, l. LXII, p. 303. — Journal de Henri III, par l'Étoile, p. 128. — D'Aubigné, l. II, c. 19, p. 191. — Mém. de Guillaume de Saulx Tavannes, t. XLIX, p. 231.

[2] D'Aubigné, l. II, c. 16, p. 177. — Journal de Henri III, p. 128.

reine, ce furent elles qui lui révélèrent les intrigues dont il était dupe [1].

Henri de Navarre n'avait plus guère auprès de lui que deux serviteurs fidèles, d'Aubigné, son écuyer, et Armagnac, son premier valet de chambre. Le premier, quoique huguenot, avait trouvé grâce auprès du roi, comme poëte, et auprès des Guise, comme homme de bonne société et bon danseur. Tous deux couchaient dans la chambre de leur maître ; il avait eu, le 2 février, une fièvre éphémère ; ses rideaux étaient tirés pour la nuit, et d'Aubigné le croyait endormi, lorsqu'il l'entendit soupirer, puis chanter à voix basse le psaume 88, v. 11 [2]. Aussitôt ses deux serviteurs accoururent auprès de son lit. « Est-il donc » vrai, lui demandèrent-ils, que l'esprit de Dieu travaille et habite » encore en vous ? Mais s'il en est ainsi, pourquoi demeurez-vous » captif ? Pourquoi obéissez-vous à une femme, tandis que vos amis » combattent ? Croyez que ceux qui ont défendu votre berceau aime» roient bien mieux se ranger autour de vous que de suivre les éten» dards du duc d'Alençon, étranger à leur religion, et dont ils se » défient. Pour nous deux, sire, nous parlions de nous enfuir demain, » quand vos propos nous ont fait tirer le rideau. Avisez qu'après nous, » les mains qui vous serviront n'oseroient refuser d'employer sur vous » le poison et le couteau [3]. » Le roi de Navarre fut alors éclairé par eux sur les intrigues de la cour dont il était dupe, sur les trahisons de ses maîtresses, sur le ridicule que jetait sur lui son attente de la lieutenance générale ; il prit à l'instant sa résolution, et il promit d'aller rejoindre les fidèles armés pour sa cause.

Le jour du départ fut fixé au 20 février seulement ; une partie de chasse à Saint-Germain fut liée pour ce jour-là [4]. Fervaques et Lavardin, Roquelaure et la Porte, qui avaient éprouvé des déboires à la cour, furent admis dans la confidence du roi de Navarre, auquel ils se lièrent

[1] Davila, l. VI, p. 316.

[2]
Tu m'ôtes, pour comble d'ennuis,
L'ami que j'avais cru fidèle ;
C'est en vain que ma voix l'appelle
Dans l'état funeste où je suis.
Hélas ! au fort de ma détresse,
Chacun se cache et me délaisse !

[3] D'Aubigné, l. II, c. 18, p. 185.

[4] C'est le récit de d'Aubigné, principal acteur de cette scène, qu'il raconte avec détail. Cependant il est probablement injuste dans ses soupçons sur Fervaques, et peut-être fait-il erreur sur la date, que l'Étoile fixe au 2 février, p. 128.— *Voyez* aussi Matthieu, règne de Henri III, l. VII, p. 426, et notes aux Mémoires, t. XLVIII, p. 402.

par des serments. L'avant-veille de la partie de chasse, Henri profitant de sa familiarité avec le duc de Guise, entra dans sa chambre à coucher, et s'asseyant sur son lit, lui conta les espérances nouvelles qu'on lui avait données pour la lieutenance, lui exposa ses plans pour la réforme de l'armée, lui promit sa faveur, et feignit d'être si complétement dupe des artifices de la cour, qu'aussitôt qu'il fut parti, le duc de Guise courut auprès de Henri III pour en rire avec lui. Celui-ci convint qu'il était fort inutile de garder à vue un homme qui s'aveuglait ainsi lui-même, et ordonna qu'on ne l'empêchât point de sortir de Saint-Germain pour la chasse. Henri de Navarre fut accompagné à cette chasse par le seul Armagnac, d'entre les conjurés. D'Aubigné, resté au palais le soir précédent, remarqua que Fervaques était demeuré en conversation intime avec le roi; il le guetta, dit-il, à sa sortie jusqu'à deux heures après minuit, sur la terrasse du château. Il lui empoigna le bras en sursaut, lui disant : Qu'avez-vous fait, misérable? « Cet homme ainsi surpris ne put déguiser; et après avoir » conté les bienfaits qu'il recevait, qu'un autre prince ne pourrait » remplacer : Allez, dit-il, sauvez votre maître. » D'Aubigné ne perdit pas un moment; montant sur un cheval qu'il tenait prêt, il atteignit le roi de Navarre au faubourg de Senlis : des chevaux frais lui étaient préparés, Henri écarta lui-même avec beaucoup d'adresse Saint-Martin et Spalunga, les surveillants qui lui étaient donnés par la reine; il engagea quelques autres de ceux dont il n'était pas bien sûr, à le suivre, et s'enfonçant dans les forêts, par une nuit obscure et glacée, il passa la Seine à une lieue de Poissy, traversa la Beauce, reput deux heures à Châteauneuf, et le lendemain entra d'assez bonne heure à Alençon. En trois jours il rassembla dans cette ville deux cent cinquante gentilshommes autour de lui; de là il passa à Saumur, puis à Thouars, d'où il se dirigea enfin vers son gouvernement de Guienne. Ce ne fut qu'après avoir passé la Loire qu'il se crut vraiment en sûreté, et qu'il s'écria : « Je ne retourne plus à Paris si on ne m'y traîne : j'ai laissé à » Paris, ajouta-t-il, la messe et ma femme; pour la messe, j'essayerai » de m'en passer; mais ma femme, je la veux ravoir. » Malgré sa plaisanterie, il passa trois mois sans faire abjuration, et aussi sans que lui ou personne de sa cour fît profession de l'une ou de l'autre religion [1].

[1] D'Aubigné, l. II, c. 18, p. 189, et 19, p. 190. — Journal de Henri III, p. 129. — Sully, t. I, p. 259.

Catherine, loin de ressentir avec le reste de la cour un redoublement d'inquiétude à l'occasion de la fuite du roi de Navarre, annonça qu'elle voyait avec plaisir plusieurs chefs dans le camp ennemi, car ils ne tarderaient pas à se brouiller. Cette considération ne l'empêcha point de renouer les négociations pour la paix. L'armée des mécontents avait désormais une grande supériorité sur l'armée royale que commandait le duc de Mayenne ; celui-ci faisait bonne contenance, mais il n'avait pu empêcher le prince de Condé de passer la Loire à la Charité, de se rendre maître de Vichy, de se réunir au duc d'Alençon près de Moulins, et de lever partout des contributions considérables, savoir trente mille francs sur le Nivernais, cent cinquante mille sur la Limagne d'Auvergne, et quarante mille sur le Berri [1].

Avec la brillante armée que le duc d'Alençon, Condé, la Noue, et le prince Casimir, passèrent en revue le 11 mars, au camp de Sore, et où ils comptaient plus de trente mille bons soldats, ils étaient peu disposés à traiter, avant d'avoir remporté quelque victoire qui assurât leurs avantages; mais la reine ne cessait de leur faire dire qu'elle leur accorderait sans combat des conditions aussi brillantes que celles qu'ils pouvaient attendre des succès les plus éclatants. Elle était venue au camp de Monsieur, et ses conférences avec lui excitaient la défiance des autres confédérés. Chacun d'eux avait des députés ; on voyait à Moulins ceux du duc d'Alençon, du prince de Condé, de Damville, du roi de Navarre et du comte de Ventadour ; et quoique la guerre eût été entreprise au nom du bien public, chacun demandait des avantages personnels, d'autant plus que chacun se défiait de la reine, les catholiques des protestants, et les uns et les autres de Monsieur. Catherine, accompagnée par le maréchal de Montmorency, qui faisait l'office de médiateur, vint rencontrer les confédérés d'abord à Beaulieu, près de Loches, en Touraine, puis à Chastenoy, près de Château-Landon en Gastinois ; partout elle conduisait son galant et brillant cortége de dames d'honneur, sur lequel elle comptait pour attendrir le cœur des négociateurs. Ce fut enfin à Chastenoy que le 6 mai la cinquième paix ou paix de Monsieur fut signée.

C'était la paix de Monsieur en effet; c'était à lui que la reine avait surtout songé, en le comblant de ses bienfaits pour le détacher des religionnaires, peut-être pour exciter par là même leurs soupçons contre

[1] Davila, l. VI, p. 317, 318. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 131. — De Thou, l. LXII, p. 310.

lui. Le roi lui cédait en augmentation d'apanage, outre et par-dessus ce qu'il possédait déjà, et pour lui et ses hoirs mâles à perpétuité, les trois duchés d'Anjou, de Touraine et de Berri, avec tous les patronages d'église, tous les droits régaliens sans exception, et toutes les nominations aux offices ordinaires et extraordinaires, « le tout afin de par- » venir à quelque grand et heureux mariage. » En sorte que si le duc avait en effet épousé Élisabeth, et s'il en avait eu des enfants rois d'Angleterre, cet apanage aurait équivalu à un démembrement de la couronne [1].

Au reste les conditions stipulées en faveur des protestants, et qui formaient soixante-trois articles, étaient aussi fort avantageuses. Le roi leur accordait le libre exercice de leur religion par tout le royaume, excepté à Paris, à la cour, et à deux lieues à la ronde. Il rendait une parfaite liberté à leurs écoles, leurs synodes, leurs consistoires, il reconnaissait la légalité du mariage des prêtres qui s'étaient faits protestants; il établissait dans tous les parlements des chambres mi-parties, pour leur assurer des juges impartiaux; tous les arrêts rendus contre eux étaient annulés; les plus illustres victimes de leur parti étaient nominativement réhabilitées, les enfants de ceux qui avaient péri à la Saint-Barthélemy étaient pour six ans exemptés d'impôts; de nombreuses villes de sûreté leur étaient données en Languedoc, en Guienne, en Auvergne, en Provence et en Dauphiné; enfin le roi s'engageait à convoquer pour le 15 novembre suivant les états généraux du royaume à Blois, afin de mettre la dernière main à la paix publique ; et pour que les députés jouissent à Blois d'une plus grande liberté, cette ville devait être démantelée avant de les recevoir. Le roi tint un lit de justice le 14 mai, pour faire enregistrer cet édit au parlement de Paris ; mais le sentiment d'humiliation qu'éprouvait le peuple pour de telles conditions fut si vif, qu'il ne permit jamais qu'on chantât le *Te Deum* pour la paix [2].

[1] Les lettres patentes de cet apanage sont dans la Poplinière, l. XL, p. 304.

[2] L'édit de pacification, dans la Poplinière, l. XL, f. 299-303, et dans Isambert, t. XIV, p. 280. — De Thou, l. LXII, p. 310. — Journal de Henri III, p. 134. — Davila, l. VI, p. 319, 320. — Vie de Duplessis Mornay, par sa femme, p. 106. — Mém. de Bouillon, t. XLVIII, p. 107.

CHAPITRE XXIV.

Les plus fanatiques entre les catholiques s'unissent entre eux par la sainte ligue. Premiers états de Blois, ils ne veulent souffrir qu'une seule religion en France. Sixième guerre, mollement soutenue par les huguenots, sixième paix. — 1576-1577.

La paix de Chastenoy, ou paix de Monsieur, avait dissous, le 6 mai 1576, la confédération des huguenots avec les catholiques modérés ; le frère du roi, Monsieur, qui renonça au titre de duc d'Alençon pour prendre celui de duc d'Anjou, avait obtenu tant d'honneurs, de pouvoir et de richesses, qu'il paraissait ne pouvoir plus rien désirer au delà. Catherine s'applaudissait de son habileté, car elle avait ajourné tous ses embarras. Toutefois la France ne se livrait point à l'espérance d'une pacification réelle ; chacun sentait trop qu'il n'y a point de paix pour un royaume, quand les esprits ne sont pas réconciliés, chacun éprouvant que les haines étaient plus acharnées que jamais, ne pouvait croire qu'à une suspension d'armes de peu de durée. Les concessions obtenues par les huguenots dépassaient tellement celles qui leur avaient été accordées par de précédents traités, ou celles qu'ils pouvaient attendre dans la proportion de leur nombre et de leurs forces réelles, qu'elles leur inspiraient à eux-mêmes de la défiance, et à leurs adversaires de l'indignation. Les catholiques fanatiques, et c'était le plus grand nombre, regardaient la célébration d'un culte hérétique comme une souillure pour les villes où elle était permise. Non-seulement ils voulaient l'interdire, mais ils enviaient aux protestants jusqu'à leur foi, jusqu'à leur vie même. Les huguenots, d'autre part, ne voulaient point se fier à la cour, ou se disperser au milieu de leurs adversaires ; ils demeuraient cantonnés en France, chaque chef environné des guerriers ses amis, dans les lieux où ils se croyaient le plus en sûreté, toujours prêts à reprendre les armes. Monsieur s'était retiré à Bourges, où il

était entouré d'une petite cour ; Condé avait annoncé qu'il s'établirait à Péronne, ville qui lui avait été promise comme place de sûreté ; le roi de Navarre, qu'il se rendrait dans son gouvernement de Guienne ; Damville, qu'il demeurerait dans celui de Languedoc ; Henri de la Tour d'Auvergne revint à Turenne, et les autres chefs s'établirent de même dans les villes et les châteaux forts où, sans compter sur les garanties de la paix, ils espéraient pouvoir se défendre [1].

La brillante armée allemande, qui, sans avoir eu besoin de combattre, avait contribué par sa seule présence à faire obtenir une paix si avantageuse, fut reconduite par le prince palatin Casimir jusqu'à Langres, et cantonnée entre cette ville et les frontières de la Lorraine : c'est là qu'elle devait attendre le payement de trois millions six cent mille livres que la reine s'était engagée à lui livrer, pour les soldes qu'elle reconnaissait lui devoir. Casimir avait déjà reçu un à-compte en argent ; des joyaux de la couronne lui avaient aussi été donnés en gage; pour le reste on s'occupait à lui trouver des otages, et à décider le duc de Lorraine à promettre sa garantie. En attendant, les reiters et lands-knechts vivaient à discrétion sur le pays ; aussi ils ne montraient pas beaucoup d'impatience : mais les malheureux habitants de la Champagne étaient aux abois ; la France entière retentissait de leurs plaintes. Henri III en profitait pour demander des subventions extraordinaires à tous les ordres de la magistrature, à toutes les professions lettrées, à tous les corps de métiers ; il leur représentait combien il était urgent de renvoyer de France ces étrangers qui dévoraient la substance du pays ; il les faisait alors taxer arbitrairement ; mais une fois que l'argent était entré dans ses coffres, il n'en sortait plus que pour alimenter ses folles dépenses, ou être distribué à ses mignons [2].

Lorsque Monsieur s'était rendu à Bourges, pour prendre possession de son duché de Berry, il savait qu'une réception magnifique lui était préparée, et il voulait que le prince de Condé y fît son entrée avec lui ; mais ce prince, arrivé à peu de distance de la ville, reçut avis qu'on lui préparait un mauvais parti. « Je connois, dit-il à Monsieur, le
» peuple de Bourges, si mal affectionné à ceux de ma religion ; il s'y
» pourroit trouver quelque coquin, qui, faisant semblant de viser
» ailleurs, me donneroit dans la tête ; le coquin seroit pendu, mais

[1] De Thou, l. LXIII, p. 315. — Mém. de Bouillon, t. XLVIII, p. 113.

[2] Journal de Henri III, par P. de l'Étoile, p. 133. — De Thou, l. LXIII, p. 322-325. — Davila, l. VI, p. 320.

» cependant le prince de Condé seroit mort ; je vous prie, Monsieur, » que je ne fasse pas pendre de coquin pour l'amour de moi. » Et se séparant du frère du roi, il s'en vint à Périgueux pour y rencontrer le roi de Navarre [1].

Condé insistait cependant, par ses députés à la cour, pour que le traité de paix fût exécuté en ce qui le regardait. A la mort du duc de Longueville son cousin, Charles IX lui avait promis le gouvernement de Picardie, dont le prince de Condé son père avait précédemment été investi. Le prince demandait à en être mis en possession ; surtout il insistait pour que la forte ville de Péronne qu'il avait choisie pour sa résidence, lui fût livrée. Jacques d'Humières était alors gouverneur de Péronne, de Roye et de Mont-Didier ; c'était un homme tout dévoué aux Guise, un ennemi personnel de Montmorency ; c'était en même temps un ardent catholique, qui croyait qu'un chrétien se rendait coupable, en souffrant près de lui la célébration d'un culte hérétique. Il voyait d'ailleurs la perte de sa fortune et de son indépendance, et une offense à sa religion, dans l'ordre qui lui était transmis d'admettre le prince de Condé dans la meilleure de ses cités : il demanda conseil aux Guise, et de concert avec eux, il résolut de s'opposer de toute sa puissance à la spoliation dont il était menacé. Déjà dans les guerres précédentes, à la suggestion de Montluc et de Tavannes, on avait vu les catholiques, en Guienne et en Bourgogne, s'unir par ce qu'ils appelaient une sainte ligue ; d'Humières proposa à ceux de Picardie une association de même nature ; les jésuites en dressèrent la manifeste, et un jeune gentilhomme de la province, nommé Haplincourt, se chargea de le faire signer. Par cet acte, « les prélats, seigneurs, gen» tilshommes et bons habitants de la Picardie, tous confrères et associés, » déclaraient qu'ils ne s'étaient unis que pour maintenir les lois et la religion antiques de la monarchie ; qu'ils avaient été bien avertis « que » sitôt que la ville de Péronne seroit saisie par les troupes de Condé, » le dessein étoit d'y dresser le magasin et amas des deniers de ceux de la » nouvelle opinion ; que de là on proposoit envoyer et lancer les mi» nistres par toutes les villes du gouvernement, dépêcher les mande» ments et ordonnances, et en cas du moindre refus, procéder par » arrêt et emprisonnement des catholiques, saisie et dégât de leurs » biens.... Pour rompre toutes ces pratiques, ils croient leurs biens

[1] Mém. de Bouillon, t. XLVIII, p. 114. — Journal de Henri III, p. 137.

» ne pouvoir être mieux employés, ni leur sang plus justement ni » plus saintement répandu. » Dans ce but, les ligueurs promettent « d'honorer, suivre et servir le chef principal de la confédération, en » tout et partout, et contre tous ceux qui s'attaqueront directement » ou indirectement à sa personne, pour lui faire très-humble service, » et verser tout leur sang pour sa grandeur et conservation d'icelle.... » Chacun pour son regard attirera le plus qu'il lui sera possible d'autres » gentilshommes, soldats, et bons marchands qui auront envie de se » conserver. » Tous ceux qui signaient, s'engageaient en même temps à l'obéissance et au secret ; ils se trouvaient répartis dans la seule province de Picardie, en dix ou douze cantons, à chacun desquels des chefs étaient désignés. L'organisation de la ligue était en même temps habile et puissante ; en peu de temps elle comprit tous les seigneurs catholiques de la province, la magistrature des villes, et presque tous les bourgeois [1].

Le prince de Condé fut bientôt averti de l'exaltation catholique qui se manifestait en Picardie ; et sans connaître bien encore la nature de la ligue, qui, commencée dans cette province, devait bientôt se répandre dans tout le royaume, il comprit qu'il ne trouverait aucune sûreté dans la résidence et le gouvernement qui lui avaient été assignés, et il entra en négociations avec le roi pour obtenir quelque autre place en échange. Henri III ne s'y refusa pas, et il lui offrait Saint-Jean d'Angely et Cognac : mais il ne parut nullement empressé de le mettre en possession de l'une ou de l'autre de ces places. Avant que les portes en fussent ouvertes à Condé, l'association de la sainte ligue s'était répandue tout autour d'elles. Louis de la Trémouille, duc de Thouars, s'était mis à la tête, en Poitou, de la portion fanatique des catholiques, et la ligue y était aussi signée avec empressement [2].

Ce fut précisément à Thouars, selon Sully, que le roi de Navarre renonça à la religion catholique ; selon d'autres, ce fut à Niort, ou à Saumur. Il ne s'y détermina qu'après trois mois d'hésitation ; un assez grand nombre de gentilshommes catholiques s'étaient attachés à lui, et il craignait de les mécontenter. Il déclara cependant enfin, qu'il n'avait abjuré le protestantisme que par force, et sans jamais y renoncer

[1] D'Aubigné donne le texte de l'association, tome II, l. III, c. 3, p. 223-228. — La Poplinière, l. XLI, f. 309, v. 319. — De Thou, l. LXIII, p. 317. — Davila, l. VI p. 322.

[2] La Poplinière, l. XLI, f. 316. — De Thou, l. LXIII, p. 319.

dans son cœur. Il avait fait demander à Henri III de lui renvoyer sa femme et sa sœur, et il avait envoyé Duras à la cour, pour les lui ramener : le roi ne voulut pas laisser partir la reine Marguerite de Valois. « Il me dit, raconte-t-elle, que c'étoit l'amitié qu'il me portoit, et la » connoissance de l'ornement que je donnois à la cour, qui faisoit qu'il » ne pouvoit permettre que je m'éloignasse que le plus tard qu'il se » pourroit [1]... Il retardoit à me refuser ouvertement mon congé qu'il » eut toutes choses prêtes pour pouvoir déclarer la guerre, comme il » avoit dessein, aux huguenots, et par conséquent au roi mon mari. » Et pour y trouver un prétexte on fait courir le bruit que les catho- » liques se plaignent des avantageuses conditions que l'on avoit accor- » dées aux huguenots à la paix de Sens. Ce murmure et mécontente- » ment des catholiques passe si avant, qu'ils viennent à se liguer à la » cour, par les provinces et par les villes ; s'enrollant et signant, et » faisant grand bruit, tacitement du sçu du roi, montrant vouloir élire » M. de Guise pour chef... Mais après l'ouverture des états, le roi » renvoya Génissac, le huguenot, qui depuis peu de jours étoit là de la » part du roi mon mari, avec paroles rudes et pleines de menaces ; lui » disant qu'il avoit donné sa sœur à un catholique, non à un huguenot, » et que si le roi mon mari avoit envie de m'avoir, qu'il se fît catho- » lique [2]. »

Duras avait ramené seulement au roi de Navarre sa sœur Catherine, que Henri III lui avait rendue ; elle se hâta, dès qu'elle fut en liberté, de déclarer qu'elle rentrait dans la religion qu'on lui avait fait quitter. Henri de Navarre qui avait été au-devant d'elle jusqu'à Parthenay, voulut ensuite visiter la Rochelle. C'était le chef-lieu du parti, et sa meilleure place de sûreté, mais aussi c'était la ville où l'esprit républicain s'était le plus exalté ; les bourgeois n'aimaient ni les princes ni la noblesse ; ils soupçonnaient toujours les grands de vouloir les vendre à la cour. « Il y eut à cette visite, dit d'Aubigné, de grandes difficultés, » pour ce que ce prince étoit accompagné de gens qui avoient joué du » couteau à la Saint-Barthélemy, et d'ailleurs que Fervaques avoit eu » sur lui tant de pouvoir que de le faire vivre depuis trois mois sans » religion. Après quelques allées et venues, le duc de Rohan fit les con- » ditions de l'entrée à la Rochelle, à la charge que les catholiques de- » meureroient à Surgères. Le roi de Navarre fut donc reçu avec toute

[1] Mém. de Marguerite de Valois, t. LII, p. 240.
[2] *Ibid.*, p. 243.

» forme d'entrée, hormis le daís, avec Madame; il fit repentance pu-
» blique d'avoir été par menaces réduit à la religion romaine; et les
» pleurs et contenances que lui et sa sœur montrèrent en public, lui
» rendirent les Rochelois plus confidents qu'auparavant. Il partit de là,
» le 4 de juillet, pour commencer la visite de son gouvernement [1]. »

Au commencement d'août, le prince de Condé voulut à son tour se montrer à la Rochelle. Il y fut beaucoup mieux reçu que n'avait été son cousin. Les ministres, qui avaient une grande influence sur la bourgeoisie, le regardaient en effet comme bien plus dévoué à la cause de la réforme. Il avait, il est vrai, comme le roi de Navarre, cédé à la crainte, au moment de la Saint-Barthélemy, et fait abjuration; mais dès qu'il s'était présenté à lui une possibilité de recouvrer sa liberté, il s'était hâté de professer de nouveau la réforme, préférant l'exil avec la liberté de conscience à sa grandeur, et travaillant dès lors avec ardeur à rendre à ses frères de France cette profession libre de l'évangile qu'il avait ambitionnée pour lui-même. Condé s'attacha davantage encore les Rochelois par l'empressement qu'il mit à les faire parler de toutes les circonstances du siége qu'ils avaient soutenu, à se faire montrer les brèches et les ruines, et tous les ouvrages de défense qu'avaient inventés les assiégés. Il en repartit le 13 août, pour aller trouver le roi de Navarre à Nérac; il avait envoyé en cour Montagu, lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes, pour obtenir justice sur ses divers griefs, et décider le roi à lui livrer selon sa promesse Saint-Jean d'Angely et Cognac en échange de Péronne. On lui avait jusqu'alors donné de bonnes paroles, et on lui annonçait que la reine Catherine ne tarderait pas à arriver à Nérac, avec sa fille la reine Marguerite, pour la rendre au roi de Navarre, et avoir une conférence avec lui. L'un et l'autre ne furent pas longtemps cependant à s'apercevoir qu'ils étaient joués; les reines ne se mettaient point en voyage; le roi de Navarre, qui pour aller au-devant d'elles avait voulu passer par Bordeaux, trouva les portes de cette ville, capitale de son gouvernement, fermées pour lui; les places de Saint-Jean d'Angely et de Cognac, cédées par le roi à Condé, en échange de Péronne, refusèrent de le reconnaître, et se mirent sous la protection de la sainte ligue qui commençait à se former en Poitou. Condé ne voulut pas se fier plus longtemps à de vaines promesses; il autorisa le capitaines Lucas à sur-

[1] D'Aubigné, l. III, c. 1, p. 219. — La Poplinière, l. XLI, f. 310. — De Thou, l. LXIII, p. 320.

prendre Saint-Jean d'Angely, avec des soldats qu'il y fit entrer déguisés, et lui-même il vint prendre possession de cette ville le 12 octobre [1].

La détermination des princes de ne point revenir à la cour, les mesures de sûreté qu'ils prenaient, l'apparence hostile que conservaient les huguenots dans tout le royaume, étaient autant de motifs pour les catholiques de resserrer de leur côté leur union, et de se préparer, si ce n'est à la guerre, du moins à la résistance. Le duc de Guise encouragé par le succès qu'avait eu la sainte ligue en Picardie, faisait agir ses partisans pour la faire signer également dans tout le royaume. A Paris, son premier promoteur fut le président au parlement, Pierre Hennequin, homme riche, avare, fanatique dans son intolérance, et dévoué aux Guise. Mais pour faire circuler les listes et recueillir des signatures parmi la bourgeoisie, il employa de préférence deux hommes d'une condition inférieure, Pierre la Bruyère, parfumeur, et son fils Matthieu la Bruyère, conseiller au Châtelet [2]. Ils commençaient par lire au ligueur récipiendaire un manifeste, tel à peu près que celui qui avait circulé en Picardie : cet écrit portait que le but avoué de la ligue était de rétablir le service de Dieu selon la forme de l'église catholique, de maintenir au roi son autorité et l'obéissance de ses sujets, mais sous la réserve des engagements qu'il avait pris lui-même à son sacre; de rendre aux provinces du royaume toutes les libertés dont elles jouissaient au temps de Clovis, premier roi chrétien, « ou de meilleures » encore, si elles se peuvent inventer. » Les ligueurs s'engageaient à concourir de leurs biens et de leurs vies à punir ceux qui mettraient obstacle au but de la sainte ligue; à se défendre réciproquement soit par la voie de justice, soit par celle des armes; à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui après avoir prêté le serment de la ligue voudraient s'en retirer; à obéir enfin implicitement, sans exception, ni acception de personne, à celui qui serait député pour chef de la ligue. Après quoi le récipiendaire devait dire : « Je jure à Dieu le créateur, touchant cet » évangile, et sous peine d'anathème et damnation éternelle, que » j'entre en cette association catholique, selon la forme du traité qui » m'a été lu présentement, justement, loyalement et sincèrement, soit » pour y commander ou y obéir et servir : et promets sur ma vie et mon » honneur, de m'y conserver jusqu'à la dernière goutte de mon sang,

[1] La Poplinière, l. XLI, f. 310 et 316. — D'Aubigné, l. III, c, 2. p. 221. — De Thou, l. LXIII, p. 320, 322, 325.

[2] De Thou, l. LXIII, p. 316; et LXIV, p. 393. — Davila, l. VI, p. 321.

» sans y contrevenir, ou m'en retirer pour quelque mandement pré-
» texte, excuse, ni occasion que ce soit [1]. »

Ce fut d'abord avec quelque mystère que l'association à la sainte ligue fut proposée, soit dans la capitale, soit dans les provinces. En effet cette puissance qui s'élevait dans l'État, qui malgré ses protestations travaillait à se rendre indépendante de l'autorité royale, qui au bout de peu de mois comptait sur vingt-six mille soldats et cinq mille cavaliers, qui possédait aussi un trésor, quoiqu'elle le cachât avec soin, de peur que le roi ne s'en saisît [2], ne pouvait guère se montrer ouvertement. Cependant ses agents se prétendaient autorisés par le roi. De Thou, premier président du parlement de Paris, refusa de le croire ; il déclara que la sainte ligue lui paraissait dérogatoire à l'autorité royale, et qu'il ne la signerait point. Le roi ayant plus tard avoué la ligue, et déclaré qu'il se mettait à sa tête, de Thou consentit à la signer aussi, mais ce fut avec de nombreuses réserves en faveur des droits de la couronne, dont le parlement de Paris se regardait comme le gardien [3].

Dès lors la France se trouva partagée entre deux confédérations puissantes, qui se mesuraient de l'œil et se menaçaient, mais qui ne se pressaient point encore d'engager le combat. La ligue des catholiques l'emportait de beaucoup sur celle des protestants pour le concert, l'organisation régulière et l'obéissance. Elle n'avait point encore nommé ses chefs, mais chacun savait qu'elle s'était formée à l'appel des Guise, et qu'elle ne se mouvait que par leur direction. Les princes de cette famille, riches, braves, ambitieux, doués de grands talents, suivaient avec une obéissance ou une confiance admirable les ordres ou les conseils du chef de leur maison, le Balafré duc de Guise. Il s'en fallait de beaucoup qu'on retrouvât la même union dans la confédération protestante. Monsieur, frère du roi, qui sans être de la religion s'en était fait le chef, ne cachait plus, depuis qu'il avait obtenu le but de son ambition, la haine qu'il avait pour les huguenots, l'impatience que lui causaient la sévérité de leurs mœurs ou leurs censures pour le scandale des siennes. Il savait le jeu de mots par lequel le roi de Navarre, son beau-frère, avait stigmatisé sa cour, la cour de Bourges ; et de son

[1] D'Aubigné, l. III, c. 3, p. 223-230. — La Poplinière, l. XLI, f. 320, 321. — De Thou, l. LXIII, p. 318. — Davila, l. VI, p. 324.

[2] Journal des premiers états de Blois, par le duc de Nevers. Recueil des états généraux, t. III, p. 50 et 89.

[3] De Thou, l. LXIII, p. 318 et 364.

côté, il disait que pour haïr les huguenots il ne fallait que les connaître. Il était entre les frères de la reine de Navarre celui qu'elle aimait le plus; Catherine chargea cette reine de le ramener au roi, et celle-ci y réussit par l'entremise de son ancien amant, Bussy d'Amboise, qui était alors le favori de Monsieur. Après avoir visité en effet les principales villes de ses nouveaux gouvernements, Monsieur vint joindre sa sœur au Louvre le 9 novembre, et il en repartit avec elle le 11 pour aller à Olinville, se présenter à Henri III, qui le reçut avec beaucoup de démonstrations d'affection [1].

Le roi de Navarre comptait, après la retraite de Monsieur, demeurer à la tête du parti; mais son autorité n'était pas bien reconnue par les autres chefs, et en particulier par son cousin Henri, prince de Condé. Ce prince, d'un an plus âgé que lui, croyait aussi avoir mieux servi le parti en conduisant en France l'armée allemande; il était beaucoup plus sincèrement attaché à la religion, à laquelle il avait fait des sacrifices réels, et il y apportait d'autre part un peu de la roideur des ministres les plus fanatiques. Henri de Navarre cherchait au contraire à se montrer conciliant; il retenait par ses caresses le parti nombreux de catholiques qui lui étaient attachés; il leur avait rendu des églises dans le Béarn; il leur en fit aussi rendre une à la Rochelle, quoique les plus bigots entre les réformés s'écriassent que c'était ramener dans la ville sainte la souillure de l'idolâtrie. Les partisans de ces deux princes se trouvaient en opposition à la Rochelle; dans cette ville on voyait aussi fermenter le parti républicain, avec toute l'âpreté des jalousies de la bourgeoisie, contre tous ceux qui prétendaient être distingués par leur rang. Dans les districts environnants, la noblesse ne voyait pas avec moins de défiance que le prince de Condé avait enlevé à Mirameau, premier baron de la Saintonge, qui était zélé huguenot, la forteresse de Brouage, qu'il avait bâtie [2].

De son côté, le maréchal Damville, qui s'était fait donner pour places de sûreté Beaucaire et Aigues-Mortes, s'efforçait de conserver en Languedoc le crédit du tiers parti, ou des catholiques tolérants. Il s'était empressé, à la paix, d'envoyer son secrétaire au pape, pour s'excuser de son alliance avec les protestants, et il avait réussi à lui faire

[1] D'Aubigné, l. III, c. 4, p. 232. — La Poplinière, l. XLI, f. 326, verso. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 143.

[2] La Poplinière, l. XLI, f. 322. — De Thou, l. LXIII, p. 325. — Davila, l. VI, p. 328.

approuver sa conduite. Il était d'autre part entré en négociations avec le roi, par l'entremise de la maison de Savoie, pour se réconcilier entièrement à lui. Mais en même temps il lui avait représenté combien il était important de ménager le parti huguenot, car il affirmait qu'il y avait alors cinq cent mille familles en France faisant profession ouverte de la réforme, qu'un nombre égal d'autres familles lui étaient attachées en secret, et qu'en joignant aux uns et aux autres les catholiques tolérants ou les politiques, ils avaient la grande majorité. Cependant, comme Damville était catholique, et que Henri III désirait fort se l'attacher, il y aurait réussi probablement, si une entreprise prématurée du capitaine Honoré d'Albert, sieur de Luines, n'avait pas réveillé sa défiance. Damville avait confié à cet officier la garde du Pont Saint-Esprit; mais Luines, qui venait de faire un voyage à Paris, s'était secrètement engagé dans la ligue, et avait promis de tenir cette place pour elle au moment où la guerre éclaterait. Il agit cependant sans ordre et avant les autres, au grand regret de son parti. Le 9 décembre, comme Guillaume de Montmorency-Thoré était entré au Saint-Esprit, il le fit arrêter, et en même temps tous les religionnaires qui se trouvaient dans la ville; il les accusa d'avoir voulu surprendre la place, et il déclara que, renonçant désormais à toute obéissance envers Damville, il la garderait pour le roi et pour la ligue. Cet acte d'hostilité et cet affront aux Montmorency rallumèrent la guerre dans la province [1].

Tandis que les dangers du royaume allaient croissant, que l'irritation des esprits annonçait l'explosion prochaine de la guerre civile, et que la formation de deux ligues hostiles promettait à cette guerre une plus longue durée et plus d'acharnement, le roi, auquel le maintien de la paix publique était confié, n'inspirait plus à personne ni affection ni respect. Henri III, qui avait accompli le 19 septembre 1575 sa vingt-cinquième année, s'abandonnait aux vices les plus honteux; il y joignait des goûts puérils et bizarres qui contribuaient à le rendre aussi ridicule qu'il était méprisable; mais il n'était dépourvu ni d'intelligence, ni de talent, ni de courage, et il apportait à la conduite du gouvernement plus d'habileté et plus d'adresse que ne voulaient lui en reconnaître ou les huguenots ou les ligueurs, qui à l'envi les uns des autres le signalaient à la haine et au dégoût du public. Le 14 juillet on le vit entrer

[1] D'Aubigné, l. III, c. 4. p. 233. — Journal du duc de Nevers, recueil des états généraux, t. III, p. 38. — Hist. de Languedoc, l. XL, p. 348-351. — La Poplinière, l. XLII, f. 329. — De Thou, l. LXIII, p. 332.

dans Paris avec la reine, amenant dans leur coche une grande quantité de guenons, perroquets, et petits chiens, qu'il avait été acheter à Dieppe. Les mignons dont on le voyait entouré, et qui imitaient tous ses caprices, étaient, dit l'Étoile, « fort odieux au peuple, tant pour leurs
» façons de faire badines et hautaines, que par leurs accoutrements
» efféminés, et les dons immenses qu'ils recevoient du roi. Ces beaux
» mignons portoient les cheveux longuets, frisés et refrisés, remontants
» par dessus leurs petits bonnets de velours, comme font les femmes;
» et leurs fraises de chemises de toiles d'atour empesées, et longues de
» demi-pied, de façon qu'à voir leur tête dessus leur fraise, il sembloit
» que ce fût le chef de saint Jean en un plat [1]. »

Henri III, qui se disait enthousiaste de la bravoure, exigeait que ses mignons joignissent aux habitudes les plus efféminées, une insouciance en jouant avec le sang et la mort qui allait jusqu'à la férocité; chaque jour la cour avait besoin d'être réveillée par le récit de quelque nouveau meurtre; le catalogue de ceux que rapporte l'Étoile, dans les dix-huit mois que comprend ce chapitre, aide à faire connaître ces émotions continuelles, dans lesquelles aimait à vivre le dernier des Valois. Le 19 avril, Jacques Vialard, président du grand conseil, fut assassiné par les seigneurs de Richebourg; le 15 juin, un écuyer du duc de Nemours fut tué par un inconnu, d'un coup de pistolet; le 22 juin le baron de Vitteaux, meurtrier connu de du Guast, invité aux fêtes du mariage de son frère, après avoir profité de son hospitalité, le força, le pistolet sur la gorge, à lui donner tout ce qu'il avait d'argent, et tous les chevaux de son écurie, pour monter ses spadassins; le 18 juillet, Scorcel, conseiller au parlement, ayant séduit une fille de sa femme, fut tué par son époux; le 25 octobre, la Noue, qui était venu négocier pour les huguenots à Paris, fut attaqué par des assassins apostés : il se déroba à leurs coups, mais il fut contraint de quitter Paris en toute hâte; le 20 décembre, le fils de Saint-Sulpice, que le roi aimait, fut tué par le vicomte de Tours, auquel il avait reproché de n'être pas gentilhomme; le 13 janvier 1577, le capitaine la Braigne fut tué sur l'escalier même du château qu'habitait le roi; au mois de juillet, Michel de la Croix, abbé d'Orbais, fut tué par les deux fils du seigneur de Breuil, qui vengeaient sur lui la mort de leur père; au commencement de septembre, René de Villequier, favori du roi, tua dans le château

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 136, 139.

royal sa femme et la femme de chambre qu'elle avait auprès d'elle : il prétendit avoir découvert qu'elle lui était infidèle, mais depuis longtemps il connaissait sa mauvaise conduite, et l'on crut plutôt qu'il la punissait par ordre du roi, de s'être refusée à ses désirs ; enfin peu de jours après, la Chateauneuf, autrefois maîtresse du roi, tua de sa main le Florentin Antinotti qu'elle avait épousé, et qu'elle surprit dans un rendez-vous de galanterie [1].

Aux émotions causées par des catastrophes réelles, Henri III aimait à joindre les émotions plus fugitives de la scène dramatique, et ce fut lui qui ouvrit le premier aux Français le théâtre moderne. Les Italiens, à cette époque du renouvellement de la littérature, avaient commencé, pour se créer un nouvel art dramatique, par calquer en quelque sorte leurs comédies et leurs tragédies sur celles des anciens : c'étaient les spectacles que dans les jours de grande réjouissance on représentait à la cour des princes. Mais bientôt il s'était formé chez eux des troupes de comédiens, qui avaient compté pour vivre sur les rétributions du public, non sur la munificence des princes. Ces acteurs ne se contentaient pas d'étudier les chefs-d'œuvre dramatiques de l'Arioste, de Machiavel, et de Bibiena, ils s'accoutumaient aussi à improviser sous le masque, des pièces bouffonnes, dont l'intrigue générale et les caractères leur étaient seuls assignés d'avance. Ces pièces improvisées étaient plus licencieuses encore que celles de Machiavel, mais la reine Catherine et les dames de sa cour n'étaient pas scrupuleuses et y prenaient beaucoup de plaisir. Henri III fit venir cette année de Venise une troupe qui se faisait nommer *li Gelosi*, et qui y jouissait d'une grande réputation. Ces pauvres comédiens eurent le malheur de tomber entre les mains des huguenots, qui dans leur austérité les regardaient comme les suppôts du diable ; mais Henri III paya leur rançon. Ils arrivèrent à la cour pendant la durée des états de Blois, et le roi leur assigna la salle même des états pour y jouer le soir leurs comédies, leur permettant de faire payer aux spectateurs demi-teston par tête. Le roi s'y trouvait ordinairement, dit l'Étoile, « habillé en » femme, ouvrant son pourpoint et découvrant sa gorge, y portant » un collier de perles, et trois collets de toile, deux à fraise, et un ren- » versé, ainsi que le portoient les dames de la cour. » Après la fin des états les *Gelosi* vinrent à Paris. « Ils y commencèrent leurs co-

[1] Journal de l'Étoile, p. 135 à 157. — Journal de Taix, au recueil des états généraux, t. II, p. 349.

» médies le 19 mai 1577 en l'hôtel de Bourbon, et il y avoit tel con-
» cours que les quatre meilleurs prédicateurs de France n'en avoient
» pas tous ensemble autant quand ils prêchoient... Aux mercuriales
» du 26 juin le parlement fit défense aux *Gelosi* de plus jouer leurs
» comédies, pour ce qu'elles n'enseignoient que paillardises. » Ils présentèrent les lettres patentes qu'ils avaient obtenues du roi, et le parlement leur fit défense de jamais en obtenir ou présenter de semblables, sous peine de dix mille livres d'amende. De son côté, le roi leur fit donner l'ordre exprès de continuer, ce qu'ils firent, à l'hôtel de Bourbon, au commencement de septembre [1].

En général les catholiques, loin de partager le rigorisme des huguenots, s'en défiaient comme d'un indice d'hérésie, et se jetaient dans l'excès contraire. Cependant l'introduction des spectacles en France, comme étant un plaisir nouveau, leur inspirait plus de répugnance que des délassements bien moins innocents; d'ailleurs le roi donnait assez de scandale pour que les hommes de bien ne reçussent qu'avec défiance tout ce qui leur venait de lui. Chaque jour on répandait contre lui à la ville, et même à la cour, des couplets satiriques, des épigrammes latines, des libelles diffamatoires; et comme le public n'était point accoutumé encore à ce combat de plume, et à l'activité de la calomnie, il prenait pour vérité toutes les injures qu'on répandait contre Henri III. Les ligueurs y étaient plus actifs encore que les huguenots, ils tournaient en dérision la mesquine bigoterie du roi : c'était par des persécutions ou des batailles qu'ils auraient voulu, disaient-ils, lui voir signaler sa foi. En effet, on commençait à voir se révéler les projets ultérieurs des Guise : ils aidaient à accabler les derniers Valois d'un mépris toujours plus profond, parce qu'ils aspiraient à les écarter du trône, ainsi que toutes les branches de la famille capétienne, et à réclamer pour eux-mêmes l'héritage de Charlemagne, de qui ils se prétendaient descendus.

Un mémoire adressé au pape, composé par un avocat, David, du parlement de Paris, qui tomba aux mains des protestants, et qui vers cette époque fut publié par eux, servit à mettre au grand jour ces projets des Guise et de la ligue. Ce mémoire attribuait tous les malheurs de l'Église, en France, à l'usurpation de Hugues Capet, sur lequel ne s'était point étendue la bénédiction accordée par le siége apostolique

[1] Journal de Henri III, p. 149, 150, 151, 153, 154.

à Charlemagne et à ses descendants. Les Capétiens, disait-il, en cher-abominable qu'on nomme, en France, les libertés de l'église gallicane; ils avaient protégé tous les hérétiques contre le glaive de l'Église; ils avaient, par des lâches traités de paix, rendu inutiles toutes les victoires remportées sur la réforme. Aussi la justice de Dieu avait frappé les descendants de Hugues Capet; la branche aînée, sans vertu, sans honneur, sans talent, n'avait plus même assez de vigueur pour vivre et se propager; on voyait mourir les uns après les autres les fils de Henri II sans laisser d'enfants; la branche cadette s'était abandonnée à l'hérésie, elle y persistait avec obstination, et méritait ainsi l'exécration des fidèles. Mais pendant ce temps, Dieu avait protégé de sa main puissante la race de Charlemagne; les ducs de Lorraine descendants de Charles, le dernier des Carlovingiens, étaient les vrais représentants de ce grand monarque; ils étaient toujours couverts de la bénédiction apostolique; ils avaient persisté dans la foi et l'obéissance au saint-siége, en même temps qu'ils brillaient de toutes les vertus des chevaliers; et la France ne serait heureuse que quand ils remonteraient sur le trône auquel ils assureraient de nouveau la bénédiction de l'Église [1].

Le pape était supplié en conséquence de donner tout son appui au duc de Guise pour interrompre la succession des Capétiens : ce duc serait reconnu pour chef de la ligue; celle-ci s'obligerait à exécuter tout ce qui serait ordonné par les états, dont la convocation avait été demandée par les huguenots eux-mêmes, qui creusaient ainsi la fosse où ils devaient périr; les états poursuivraient la condamnation du frère de Sa Majesté, pour la grande faute qu'il avait commise de se joindre aux hérétiques, « et l'exemple très-saint et pientissime du roi catho-
» lique en l'endroit de son propre fils unique seroit suivi. Au même
» jour paraîtront les forces de la ligue, pour se saisir tant du frère du
» roi que de tous ceux qui l'auront accompagné en sa malheureuse
» entreprise... Chacun en son ressort courra sus aux hérétiques, lesquels
» ils passeront au fil de l'épée et s'empareront de leurs biens pour être
» employés aux frais de la guerre... Et finalement, par l'avis et per-
» mission de Sa Sainteté, le duc de Guise fera enfermer le roi et la
» reine dans un monastère, comme Pepin son ancêtre fit à Childéric. »
Lorsque Henri III eut pour la première fois connaissance de ce mémoire,

[1] Il est imprimé dans les Mémoires de la Ligue, t. I, p. 1 à 7, et suivi de dissertations sur cette généalogie. De Thou, l. LXIII, p. 337. — Davila, l. VI, p. 325.

chant à se rendre indépendants des papes, avaient soutenu cette erreur il crut que c'était une imposture des huguenots pour rendre les Guise et les ligueurs odieux : mais plus tard, son ambassadeur auprès de Philippe II, Jean de Vivonne, baron de Saint-Goast, en lui envoyant d'Espagne communication du même mémoire, le convainquit qu'il avait en effet été l'objet des délibérations des souverains catholiques [1].

Henri III était donc persuadé qu'il n'avait pas moins à craindre de la part des ligueurs que des huguenots; mais habitué à une dissimulation profonde, il ne changea point de conduite, et il poursuivit le but qu'il s'était proposé en signant la paix, de reprendre l'une après l'autre aux protestants les faveurs qu'il leur avait accordées. Il les détestait dans son cœur aussi vivement que pouvaient le faire les ligueurs eux-mêmes; d'ailleurs il savait que la vraie manière de supplanter les Guise dans leur popularité, c'était de persécuter les hérétiques. Par le traité de paix il avait promis aux protestants l'établissement de chambres mi-parties dans tous les parlements, afin qu'ils y trouvassent toujours des juges impartiaux. Le 7 juin il fit en effet enregistrer en sa présence au parlement de Paris, l'édit qui y établissait une chambre mi-partie; mais lorsqu'il nomma le 16 juillet Guillaume Dauvet, seigneur d'Avesnes, pour président de cette chambre, le parlement le repoussa d'une manière si blessante, que Dauvet lui-même renonça à sa nomination, et que le roi n'essaya point d'en faire d'autres [2]. Le traité garantissait encore aux protestants, l'exercice d'un culte public dans toutes les villes, excepté Paris; mais lorsqu'ils voulurent s'assembler à Rouen, le cardinal de Bourbon, archevêque de cette ville, se rendit à leur église le 25 juin, précédé de sa croix archiépiscopale, et accompagné des dignitaires et des chanoines de sa cathédrale; le ministre et son troupeau, craignant un mouvement populaire, lui cédèrent la place. On vint raconter le lendemain au roi que le cardinal avait chassé les huguenots de Rouen, avec le bâton de sa croix seulement; je voudrais, répondit-il, qu'on pût les chasser aussi facilement d'ailleurs, dût-on leur jeter encore le bénitier à la tête [3]. Tout culte hérétique étant interdit à deux lieues autour de Paris, les Parisiens protestants allaient jusqu'à Noisy-le-Sec pour entendre le prêche; mais la populace les attendait

[1] De Thou, l. LXIII, p. 341. — Davila, l. VI, p. 326.
[2] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 135-136. — Davila, l. VI, p. 320.
[3] De Thou, l. LXIII, p. 319. — L'Étoile, Journal, p. 138.

au retour avec des pierres et des épées : il y en eut plusieurs de tués les dimanches 23 et 30 septembre [1].

Cependant Henri III qui désirait éviter la guerre, comptait surtout sur les états généraux qu'il avait promis d'assembler à Blois, pour reprendre aux huguenots les avantages qu'il leur avait promis par le dernier traité. Il savait il est vrai que, lorsque quinze ans auparavant les états généraux avaient été assemblés à Orléans, puis à Pontoise, ces états s'étaient montrés singulièrement favorables à la réforme : mais dans l'intervalle la noblesse protestante avait été ruinée par la guerre qu'elle faisait à ses frais, et décimée par les batailles et les massacres; l'indignation qu'inspiraient les abus de l'Église s'était calmée à côté de l'effroi plus grand encore des guerres civiles; surtout l'appât des richesses du clergé n'exerçait plus d'influence, depuis qu'une grande partie des biens de ce corps avait passé en d'autres mains par des spoliations répétées. D'ailleurs Henri comptait prendre ses mesures d'avance pour n'admettre, s'il était possible, que des catholiques aux prochains états généraux; et telle était la confusion des lois et des usages, la constitution de la monarchie était si inconnue, les droits de chacun étaient si mal garantis, les Français étaient si indifférents à leurs priviléges, ils faisaient si peu de cas de leurs droits d'élection, que le roi n'éprouva aucune difficulté à jeter tout le pouvoir des états aux mains des catholiques.

Ce fut le 16 août que furent publiées à Paris les lettres patentes par lesquelles le roi convoquait à Blois, pour la mi-novembre, les états généraux de son royaume. Dans ces lettres, adressées à tous les baillis et prévôts des différentes villes de France, il leur disait : « Nous entendons qu'il se trouve auxdits états, aucuns des plus notables personnages de chaque province, bailliage et sénéchaussée de notre royaume, » pour, en pleine assemblée, nous faire entendre les remontrances, » plaintes et doléances de tous affligés, afin d'y donner tel ordre et » remède que le mal requerra ;.... aussi pour nous donner avis, et » prendre avec eux une bonne résolution, sur les moyens d'entretenir » notre état, et acquitter la foi des rois nos prédécesseurs et la nôtre, » le plus au soulagement de nos sujets que faire se pourra..... Pour à » quoi satisfaire nous vous mandons... qu'incontinent après la présente » reçue vous ayez, à son de trompe et cri public ou autrement, à con-

[1] L'Étoile, p. 142.

» voquer ou faire assembler en la principale ville de votre ressort, tous
» ceux des trois états d'icelui, ainsi qu'il est accoutumé faire, et que
» ci-devant s'est observée ;... et ce fait, élire et choisir un d'entre eux
» de chacun ordre, qu'ils feront trouver au 15 novembre en notre ville
» de Blois [1]. »

Les lettres patentes paraissaient s'adresser également aux protestants et aux catholiques ; mais les derniers seuls occupaient les places de confiance, et ils surent bien écarter des élections les huguenots, qui au reste paraissent avoir fait très-peu d'efforts pour maintenir leurs droits. Dans les protestations qu'ils publièrent plus tard, les réformés affirmèrent « que les prévôts et baillis eurent soin de ne faire les convoca-
» tions particulières qu'aux messes et paroisses des catholiques, et
» partant les réformés furent privés de leurs droits aux élections, les-
» quelles leur ont été à haute voix défendues contre la liberté. En
» Vendômois et à Étampes, quelques réformés furent élus cependant,
» mais rejetés pour le seul point de la religion [2]. » D'autres nullités étaient reprochées encore par les huguenots aux états particuliers ; c'était illégalement, disaient-ils, que les trois états avaient été réunis dans la même chambre, encore qu'ils eussent souvent à articuler des plaintes les uns contre les autres ; que les baillis avaient invité les électeurs à donner individuellement leurs plaintes par écrit à leurs députés, en sorte qu'ils n'apportaient réellement que des placets et non les vœux d'une assemblée publique. Mais aucune de ces objections qui pouvaient être fondées, n'avait été articulée au moment même et dans les assemblées provinciales [3]. On vit en effet paraître successivement des protestations de la noblesse et du tiers état réformés de la prévôté de Paris, des remontrances des Rochelois, des protestations tant des réformés que des catholiques unis de Languedoc, Guienne, Provence, Dauphiné et Lyonnais, adressées à Monsieur. D'après le rôle des députations, on voit que dans ces provinces la plupart des sénéchaussées n'envoyèrent pas de députés. Il reste cependant douteux si les protestants ne s'écartèrent pas eux-mêmes, par une fausse politique, des élections, où ils craignaient de demeurer en minorité [4].

[1] La Poplinière, l. XLIII, f. 340. [2] D'Aubigné, l. III, c. 4, p. 235.
[3] *Ibid.*, f. 332.
[4] Voir les protestations dans la Poplinière, l. XLII, f. 336, 338. — D'Aubigné, l. III, c. 4, p. 240.—Rôle des députés aux états. Recueil des états généraux, t. II. p. 1-32.

La ville de Blois n'avait point été démantelée, comme on l'avait annoncé par le traité de paix, pour que les députés s'y sentissent plus indépendants; au contraire, le roi y avait réuni assez de troupes, et l'assemblée se trouva ou protégée ou intimidée par environ dix mille hommes qui étaient sous l'influence des ligueurs. Depuis le 15 novembre, les députés arrivaient successivement à Blois, et l'on y compta enfin cent quatre députés du clergé, soixante et douze de la noblesse, et cent cinquante du tiers état, en tout trois cent vingt-six. C'était entre les mains de ces hommes nouveaux et presque tous inconnus au royaume, que l'autorité souveraine allait pour un temps être transportée. En effet, si aucuns droits n'étaient définis dans la constitution française, si aucun ordre de l'État ne savait avec précision ce qu'il pouvait prétendre, ce qu'il ne devait pas souffrir, ce vague même favorisait les usurpations des ordres quand ils se trouvaient rassemblés. On se souvenait qu'en eux, comme représentants de la nation, résidait la souveraine puissance. Ce qu'ils avaient osé, un ou deux siècles auparavant, ils pouvaient l'oser encore. Comme ils n'apparaissaient qu'à de très-longs intervalles, il n'y avait aucune habitude formée, aucune tradition qui définit leurs droits, ou qui maintînt l'équilibre entre eux et le pouvoir royal.

Aussi les rois ressentaient-ils la plus extrême défiance des états généraux, et ne les rassemblaient-ils qu'à la dernière extrémité. Henri III n'était point étranger à cette crainte; il sentait bien tout ce qu'il pouvait avoir à redouter d'un grand jour qui éclairerait son administration, ses finances, ses mœurs privées; mais il avait plus à redouter encore les deux factions également ennemies des huguenots et des ligueurs; il lui semblait ne pouvoir dominer l'une et l'autre qu'à l'aide des représentants de tous les ordres du royaume. Ce monarque, que tous les partis méprisaient, et que tous ont couvert d'opprobre, était si accoutumé au mensonge, qu'on ne peut guère, dans ses actions ou ses paroles, démêler ses vrais sentiments; mais quand il paraissait sur la scène, on trouvait presque toujours en lui une dignité, une grâce et un talent inattendus.

Ce fut le 6 décembre 1576 qu'il vint présider, dans la grande salle du château de Blois, la séance royale d'ouverture. Cette salle de cent trente-deux pieds de long, de cinquante-quatre de large, supportée par six gros piliers de pierre, avait au fond un échafaud, élevé de trois marches, au milieu duquel était le trône du roi. Autour de lui furent

rangés la reine mère, Monsieur et la reine Louise ; sur les bancs plus rapprochés les princes du sang, le cardinal de Bourbon, les deux frères du prince de Condé, le duc de Montpensier et son fils, le duc de Mercœur, frère de la reine, le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, lequel n'y parut point, et les pairs laïques et ecclésiastiques ; plus loin les grands officiers de la couronne, les membres du conseil privé, les chevaliers de l'ordre, et enfin les députés des trois ordres. Au delà d'une barrière qui fermait la salle par en bas « on laissa entrer le » commun peuple. » Pendant que le roi entrait dans la salle « toute » l'assemblée se leva, ayant la tête découverte, et ceux du tiers état un » genou en terre, et demeurèrent ainsi jusqu'à ce que le roi et les reines » se fussent assis... et avoient tous, dit le procès-verbal, les yeux tournés » vers le roi, quand, d'une bonne grâce, de parole ferme, haute et » diserte, il commença à parler [1]. »

Son discours fut trop long pour être rapporté ici, mais quelques passages méritent d'être notés. « J'espère, dit-il, qu'en cette assemblée de » tant de gens de bien, d'honneur et d'expérience, se trouveront les » moyens pour mettre ce royaume en repos, pourvoir aux désordres et » abus qui y sont entrés par la licence des troubles, délivrer mon » peuple d'oppression, et en somme donner remède aux maux dont » le corps de cet État est tellement ulcéré qu'il n'a membre sain ni » entier.... Quand je viens à considérer l'étrange changement qui » se voit partout depuis le temps des rois mes père et aïeul, je con- » nois combien heureuse étoit leur condition, et la mienne dure et » difficile. Car je n'ignore pas que de toutes les calamités publiques » et privées qui adviennent en un État, le vulgaire peu clairvoyant en » la vérité des causes de tous maux, s'en prend à son prince, l'en » accuse et appelle à garant ; comme s'il étoit en sa puissance d'obvier » à tous sinistres accidents, ou d'y remédier aussi promptement que » chacun le demande. Bien me conforte que de la coulpe et blâme de » tant de calamités, le bas âge auquel le feu roi mon frère et moi nous » étions alors nous justifie assez. Et quant à la reine ma mère, il n'y » a personne qui ait pu ignorer les incroyables peines et travaux » qu'elle print, pour obvier au commencement des malheurs.... » Aussitôt que j'eus atteint l'âge de porter les armes.... j'ai exposé » ma personne et ma vie à tous hasards de la guerre, où il a été besoin

[1] Procès-verbal au recueil des états généraux, t. II, p. 38 à 43, § 33.

» par les armes d'essayer de mettre fin aux troubles ; et d'autre part » où il a été besoin de les pacifier par réconciliation, nul plus que » moi ne l'a désiré, ni plus volontiers que moi n'a prêté l'oreille à » toutes honnêtes et raisonnables conditions de paix.... De tous les acci- » dents de ces dernières guerres, je n'ai rien senti si grief, ni qui » m'ait pénétré si avant dans le cœur que les oppressions et misères » de mes pauvres sujets, la compassion desquels m'a souvent ému à » prier Dieu de me faire la grâce de les délivrer en bref de leurs » maux, ou terminer en cette fleur de mon âge mon règne et ma » vie...... Après avoir bien considéré les hasards et inconvénients qui » étoient de tous côtés à craindre, j'ai finalement pris la voie de dou- » ceur et de réconciliation ; à quoi je veux principalement travailler, » accommodant autant que possible toute chose pour affermir et assurer » une bonne paix, laquelle je tiens être le remède seul et unique pour » conserver le salut de cet État [1]. »

Le chancelier de Birago adressa ensuite à l'assemblée un discours long et ennuyeux ; l'orateur de chacun des ordres répondit à son tour ; puis ils se retirèrent, le clergé à l'église de Saint-Sauveur, la noblesse au palais, le tiers état à la maison de ville, lieux où depuis le 24 novembre chacun des ordres avait eu de fréquentes réunions. En comparant les procès-verbaux de ces assemblées, on ne peut s'empêcher de reconnaître toute la supériorité de ceux du clergé sur les deux autres. Il agissait comme un corps accoutumé aux délibérations, à l'ordre, et à l'intelligence des affaires. Il avait commencé par déférer la présidence temporaire à l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, parce que Blois relevait de cette métropole ; plus tard il désigna ce prélat par une élection personnelle comme le plus propre à la présidence ; puis il lui adjoignit un promoteur et deux secrétaires pour vérifier les pouvoirs, régler et annoncer d'avance l'ordre du jour, et rédiger les procès-verbaux [2]. L'assemblée ne songea point à délibérer par tête ; la représentation des différentes provinces était trop inégale pour qu'il n'y eût pas eu de l'injustice à regarder tous les ecclésiastiques présents comme égaux ; mais en convenant qu'on se conformerait aux divisions territoriales, le clergé penchait à adopter les divisions ecclésiastiques ou

[1] Recueil des états généraux, t. II, n° 55, p. 43 à 49. — La Poplinière, l. XLIII. f. 341, v. — D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 241. — Davila, l. VI, p. 330.

[2] Procès-verbal du clergé. États généraux, t. II, p. 90-95. — Mém. de Guill. de Taix, doyen de Troyes, états généraux, t. II, p. 236-240.

par métropole; ce ne fut que sur l'insistance des deux autres ordres qu'il revint à la division politique, en douze gouvernements. Il fut convenu que tous les députés d'un bailliage ou sénéchaussée ne seraient comptés que pour une voix, et que pour la rédaction des cahiers, deux députés par province seraient chargés de ce travail, en suivant l'ordre des matières qu'avait adopté pour son cahier particulier le clergé de Paris [1].

Parmi les députés de la noblesse on ne trouve aucun des noms qui s'étaient illustrés durant les dernières guerres; c'étaient des hommes nouveaux à l'armée, à la cour, dans les affaires; il semble que tous les seigneurs qui approchaient le roi, qui entraient dans son conseil, ou qui étaient décorés de hautes charges militaires, avaient dédaigné de solliciter les suffrages de la noblesse de province. Ils avaient été réunis autour du trône, dans la séance d'ouverture, comme une sorte de chambre haute, et ils étaient supposés former son conseil. Dans le rôle des députés de la noblesse on ne voit que deux hommes titrés, le vicomte de Polignac, député du Velay, et un comte de Vignoris, député d'Orléans. La noblesse élut pour son président le sire de Rochefort, député du Berri [2]. Les noms des députés du tiers état étaient plus inconnus encore. Ni de Thou, ni Pasquier, ni Pibrac, ni aucun des grands magistrats qui honoraient alors la France, ni Montaigne, alors âgé de quarante-trois ans, ni aucun de ceux qui se sont fait un nom dans les lettres, ne siégeaient dans cette assemblée, à l'exception du seul Jean Bodin, député du Vermandois, auteur du livre de la République. Aucun autre enfin, ni auparavant ni depuis, n'a attaché à son nom aucune espèce de célébrité; on n'en cite aucun qui se fût illustré comme négociant, fabricant ou navigateur; aucun ne se signala dans l'assemblée des états, ou par son intelligence des affaires, ou par sa hardiesse, son éloquence on son patriotisme. La confiance de la France qu'elle ferait entendre sa voix par l'assemblée de ses députés fut entièrement trompée. La nation avait lieu sans doute d'être honteuse et mécontente de ses chefs monarchiques : ses chefs populaires se montrèrent cependant tout aussi incapables de réformer le gouvernement. La chambre du tiers se constitua sous la présidence de Nicolas l'Huillier, prévôt des marchands de Paris [3]. Tant la noblesse que le

[1] Procès-verbal du clergé, p. 95, 96, 99, 107, 129, 133.

[2] Rôle des députés de la noblesse, recueil des états généraux, t. II, p. 13.

[3] *Ibid.*, du tiers état, *Ibid.*, t. II, p. 21.

tiers état convinrent qu'on opinerait par gouvernements, lesquels furent appelés dans l'ordre suivant : l'Ile-de-France, la Bourgogne, la Champagne, le Languedoc, la Picardie, l'Orléanais, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, la Guienne, la Bretagne et la Normandie. Il fut de plus convenu que la Rochelle, qui n'avait point de député, serait rangée sous la Guienne ; le Poitou, la Touraine, le Maine, l'Anjou et l'Angoumois, sous l'Orléanais ; le marquisat de Saluces enfin, sous le Dauphiné ; cette division ne fut pas adoptée cependant sans exciter de vives réclamations de la part des députés du Poitou et de l'Angoumois [1].

Les députés des trois ordres arrivaient chargés des doléances ou réclamations de leurs provinces, qui chacune de leur côté avaient récapitulé tous les abus dont elles avaient à se plaindre, toutes les modifications qu'elles désiraient voir apporter aux lois. Ces doléances devaient être rédigées dans un cahier général, et dès le lendemain de la séance royale les commissaires nommés par les trois ordres s'étaient mis à l'œuvre. Mais les états ne se regardaient nullement comme législateurs; ils venaient plutôt soumettre au roi des difficultés sur chacune desquelles ils demandaient une solution. Les commissaires se croyaient même obligés de les lui présenter toutes, lors même qu'elles pouvaient être contradictoires entre elles, ou que quelques-unes répugnaient à leurs propres idées ; leur affaire leur paraissait être de recueillir, d'enregistrer les demandes des provinces, non de les juger. Toutefois dès le commencement de leur travail l'inquiétude sur la manière dont seraient jugées ces demandes, sur les personnes chargées de les apprécier, se manifesta chez eux. Ils sentaient bien que toutes les questions de législation seraient référées au conseil d'État, et ils auraient voulu être entendus quand ce conseil en délibérerait, ou mieux encore ils auraient voulu en délibérer avec lui, et régler le nombre des conseillers qui voteraient sur ces questions conjointement avec les commissaires des trois ordres. Ces commissaires au nombre de trente-six , un pour chaque ordre, par chaque gouvernement, s'assemblaient chaque jour dans l'église de Saint-Sauveur, sous la présidence de l'archevêque de Lyon. Le 10 décembre cet archevêque prétendit avoir trouvé sur son bureau une requête, sans nom d'auteur, qui formulait la manière dont le roi exercerait son autorité législative : personne n'avait apparemment osé prendre l'initiative de cette proposition, encore qu'elle fût conforme

[1] La Poplinière, l. XLIII, f. 341. — Procès-verbal du clergé, t. II, p. 128.

aux désirs des trente-six commissaires. Le roi devait être supplié de réduire son conseil à vingt-quatre membres, y compris la reine sa mère, et les princes du sang; ce conseil, uni aux trente-six commissaires des trois ordres, devait trancher toutes les questions naissant des cahiers qui seraient demeurées douteuses; mais quant aux demandes sur lesquelles les trois ordres seraient d'accord, elles devaient obtenir force de loi, sans avoir besoin de la sanction royale [1].

Cette proposition n'allait à rien moins qu'à dépouiller le roi de toute son autorité législative, et à la transmettre, non point aux états, mais à un corps mixte nommé par eux et par lui. Les deux premiers ordres, dont les députés étaient pour la plupart d'accord avec les ligueurs, s'associèrent vivement à cette usurpation de l'autorité souveraine; mais le tiers état montra plus de scrupules; soit qu'il craignît la violence de l'esprit de parti qui commençait à se manifester dans les deux autres ordres, soit qu'il eût réellement moins d'ambition, ou plus de respect pour l'autorité royale. Il se contenta de voter que le roi serait supplié de leur communiquer la liste des membres de son conseil privé, et qu'à ce conseil seraient adjoints les trente-six députés des trois ordres, avec voix consultative seulement et non délibérative. Dans la séance du soir, cette restriction cependant fut repoussée avec tant de chaleur par les deux premiers ordres, que le tiers état fut obligé de céder. Il se réduisit alors à demander que lorsqu'il s'agirait de l'intérêt d'un seul des ordres, les douze députés de cet ordre votassent au conseil, tandis que chacun des deux autres ordres n'y donnerait qu'un seul vote. La proposition étant réduite à ces termes, il fut convenu que l'archevêque de Lyon la ferait au roi, au nom des trois ordres, mais verbalement, et non par écrit, pour le sonder en quelque sorte, plutôt que de lui adresser une requête [2].

Ce fut le jeudi 13 décembre que les trente-six députés furent introduits auprès du roi, pour lui faire leur requête. Il avait auprès de lui la reine sa mère, monsieur son frère, le cardinal de Bourbon, les ducs de Montpensier et de Guise, Morvillier, Limoges, et quelques autres. L'archevêque de Lyon protesta dans sa harangue que le but des états

[1] Procès-verbal du clergé, t. II, p. 114, 118, 122. — De Taix, Mémoire du clergé, t. II, p. 268. — Journal du duc de Nevers, t. III, p. 13. — Procès-verbal du tiers état, par Bodin, t. III, p. 290.

[2] *Ibid.*, 114, 120. — Journal de Guillaume de Taix, *Ibid.*, t. II, p. 270. — Journal des états, par le duc de Nevers, t. III, p. 13.—Procés-verbal du tiers état, t. III, p. 292.

n'était point de toucher en rien à la souveraineté du roi, mais de donner plus de vigueur et de durée aux ordonnances qui se feraient aux états, et de décharger le conseil privé de la haine à laquelle il pourrait être en butte, si l'on ne savait pas que les ordres qu'il donnerait avaient été consentis par les états. Le roi vit dans cette demande tout une révolution, elle excita son indignation comme sa crainte; mais il était profondément dissimulé, il avait eu le temps de se préparer; il répondit, selon de Taix, « par une courte harangue si bien digérée et » si gentiment prononcée, qu'il étoit aisé à juger qu'auparavant il » avoit été bien averti de ce qu'on lui devoit dire. Sur le premier point, » il répondit qu'il ne se vouloit aucunement lier de promesse, ni dé- » roger à son autorité pour la transférer aux états, et mêmement ne » sachant ce que c'est qu'on lui pourroit demander sous ces mots de » *l'honneur de Dieu*, *du repos public*, *et du bien de son service*; » mais que nous fussions assurés que tout ainsi qu'il nous estimoit tous » ses bons et loyaux sujets, et qu'il n'avoit jamais douté de notre fidé- » lité, qu'il falloit aussi que nous eussions pour certain qu'il nous » seroit toujours bon roi, prêt à recevoir tous les bons conseils et avis » qui lui seroient donnés par une si honorable et vertueuse compagnie, » et d'y satisfaire en tout ce qu'il lui seroit possible. Et quant au se- » cond point, combien qu'il n'eût que gens de bien et d'honneur en » son conseil et près de sa personne, si est-ce qu'il nous accordoit de » nous donner une liste d'iceux, pour choisir d'entre eux certain » nombre qui connoîtroient des affaires des états, et pour lui faire » connoître quel soupçon on pourroit avoir sur les autres; lesquels il » estimoit ce néanmoins gens de bien, si on ne lui faisoit paroître du » contraire. Semblablement il nous accorda que notre nombre de » trente-six fût admis en son conseil, pour traiter, répondre, répli- » quer, et résoudre desdites affaires des états; combien est-il que je » n'y sois tenu, et que ce soit une chose non accoutumée; mais c'est » pour vous montrer que je ne veux en rien me départir de la bonté » naturelle que doit avoir un généreux et humain prince envers ses » sujets. Cela fait, il nous commanda à tous de nous hâter de dresser » nos cahiers, à ce qu'on donnât plus tôt fin aux choses bien commen- » cées; et sur ce, ayant tous mis le genou en terre, comme nous » avions fait en entrant audit cabinet, nous nous retirâmes pour aller » dîner [1]. »

[1] Journal de Taix, t. II, p. 273. — Procès-verbal du clergé, t. II, p. 123. —

Le roi sentait bien cependant que si une demande si contraire à sa prérogative lui avait été faite dès le commencement de l'assemblée des états, il était probable que les prétentions de ceux-ci iraient en croissant, et qu'il courrait risque de s'engager avec eux dans une lutte dangereuse; il crut donc plus sûr pour lui-même de les presser d'entrer dans la question religieuse, qui absorberait bientôt leurs passions. Il est impossible de savoir quelles étaient ses pensées secrètes, mais dans toutes ses communications avec le duc de Nevers, fougueux partisan des Guise, et l'un des chefs des ligueurs, il parlait toujours comme s'il était animé des mêmes désirs qu'eux. Le 2 décembre, dit ce duc, dans ses mémoires, « il tint un conseil de cabinet pour voir » comme il auroit à se gouverner, pour faire que par ci-après il n'y » eût qu'une religion en son royaume. » Le lendemain il consulta le duc de Nevers sur cette même résolution, il lui parla de l'appui qu'il trouverait dans la ligue; « il vouloit qu'elle fût faite dans les » autres provinces de telle affection et zèle que l'étoit celle de Picardie. » Les huguenots ont voulu dire qu'elle étoit faite par son commande- » ment, ce qui étoit faux; mais il les vouloit faire être véritables, en » la faisant continuer par tout son royaume, et il ne s'y endormiroit » pas[1]. »

Après la tentative des états pour s'emparer de l'autorité législative, le roi redoubla de zèle pour les amener à proposer la suppression du culte réformé. Le 14 décembre, la reine, dit Nevers, « dressa la forme » des propos que le baron de Senecey, orateur de la noblesse, devoit » dire touchant la religion; et le roi, à la messe, la vit et la corrigea.» Il donna ordre à Nevers de gagner les députés du Lyonnais, pour qu'ils missent dans leurs cahiers la demande de réduire toute la France à n'avoir qu'une seule religion; et le 18 « il envoya querir Nevers » après dîner, et fit des articles pour les faire courir parmi les députés, » afin qu'ils eussent à les lui demander[2]. » Ainsi excité par le roi, l'ordre de la noblesse prit l'initiative; le 19 décembre il vota qu'il insérerait en tête de son cahier une résolution portant que le roi ne souffrirait qu'une seule religion en son royaume; que les ministres seraient chassés, et que tout gentilhomme qui en recevrait un chez lui

Bodin, Procès-verbal du tiers état, t. III, p. 292. — De Thou, l. LXIII, p. 336. — Davila, l. VI, p. 332.

[1] Journal du duc de Nevers, Recueil des états généraux, t. III, p. 1 et 6.

[2] *Ibid.*, p. 11 et 16.

aurait sa maison confisquée. Le clergé appelé en même temps à délibérer sur l'article de la religion, qui devait être le premier dans tous les cahiers, s'engagea d'abord dans une discussion très-violente, pour savoir si l'on demanderait ou non la publication du concile de Trente : tous les évêques étaient d'accord pour la désirer, mais tout le clergé inférieur, tous les députés des chapitres, des ordres religieux et des curés, la repoussaient de toutes leurs forces ; car le concile de Trente les soumettait à la juridiction de leurs évêques, et en détruisant les libertés gallicanes, il leur enlevait leur indépendance. Des querelles violentes et assez scandaleuses s'engagèrent entre les évêques et les autres ecclésiastiques : la question fut enfin ajournée; tandis que tout le clergé demeura d'accord, le 22 décembre, « que dès le commence-
» ment du cahier, en traitant de l'honneur de Dieu, on supplieroit le
» roi de remettre la sainte église catholique, apostolique et romaine,
» en son entier ; défendre toute autre religion et exercice d'icelle ;
» et supprimer et révoquer tous édits tant de pacification qu'autres,
» faits en faveur de la religion prétendue réformée ; ministres chassés,
» punis, etc. [1]. »

Le tiers état s'occupa à son tour de l'article de la religion, le premier dans les cahiers. La plupart des états particuliers avaient exprimé le vœu de voir triompher la religion catholique, sans beaucoup s'inquiéter de la manière dont ce triomphe pourrait s'effectuer. Mais les Parisiens qui avaient moins souffert des guerres civiles que les provinciaux, et qui étaient en même temps les plus fanatiques parmi les catholiques et les plus ardents parmi les ligueurs, voulaient profiter de cette apparente unanimité pour mettre à néant l'édit de pacification. Pierre Versoris, second député de Paris, et avocat au parlement, proposa dès le 15 décembre, que le roi fût requis de réduire tous ses sujets à la religion romaine ; et il ajouta qu'il savait que le roi l'entendait et le voulait ainsi. En vain Bodin, Angevin, alors établi à Laon, et député du Vermandois, s'écria-t-il que c'était l'ouverture de la guerre civile, et vota-t-il pour le maintien de l'édit de pacification, tous les autres se rangèrent à l'avis de la députation de Paris, et les amis de la paix se réduisirent à faire insérer dans la résolution de l'ordre la phrase que nous avons soulignée et qui la réduisait à une niaiserie. « Il fut arrêté le 26 décembre que le roi seroit supplié réunir tous ses sujets à la reli-

[1] Journal de Taix, t. II, p. 276-285. — Procès-verbal du clergé, p. 134.

» gion catholique romaine , *par les meilleures et plus saintes voies* » *et moyens que faire se pourroit ;* et que tout autre exercice de » religion prétendue réformée fût ôté, tant en public qu'en parti- » culier. Les ministres dogmatisants, diacres et surveillants, contraints » à vider le royaume dedans tel temps qu'il plaira au roi ordonner, » nonobstant tous édits faits au contraire ; et que le roi seroit supplié » de prendre en sa protection tous ceux de la religion, autres que les » dogmatisants, ministres, diacres et surveillants, en attendant qu'ils » se réduisent à la religion catholique. » Cet article passa aux voix des gouvernements de l'Ile-de-France, Normandie, Champagne, Languedoc, Orléanais, Picardie et Provence ; tandis que les gouvernements de Bourgogne, Bretagne, Guienne, Lyonnais et Dauphiné, demandaient qu'on ajoutât encore à cet article, « que l'union de ladite religion se » feroit par voies douces et pacifiques, et sans guerre, » et ils ne purent l'obtenir [1].

Les députés ligueurs croyaient avoir remporté une grande victoire, en engageant les trois ordres à proscrire le culte réformé. Quand l'assemblée du tiers état eut voté, le prévôt des marchands de Paris entonna le cantique de Siméon : *Nunc dimitte servum tuum*, *Domine.* Cependant s'il avait été facile d'entraîner des députés ignorants et étourdis, qui arrivaient de leurs provinces, et qui étaient prêts à y retourner, en se déchargeant de toute responsabilité pour le vote qu'ils venaient d'émettre ; ceux qui avaient eu un peu plus de part aux affaires, ne se méprenaient point sur l'imprudence de ce vote. Les magistrats de Paris s'alarmèrent de l'idée que le renouvellement de la guerre induirait le roi à saisir les rentes payées par le clergé à leur hôtel de ville, et qui montant annuellement à 3,132,000 livres, se distribuaient uniquement entre les bourgeois de Paris ; ils adressèrent donc au roi une remontrance pour lui représenter combien il fallait peu s'attendre que la religion réformée qui n'avait pu être supprimée par seize années de guerre, le fût par les seules paroles d'une ordonnance [2].

Les états continuaient cependant la rédaction de leurs cahiers, mais ils ne tardèrent pas à être avertis des conséquences fatales de la résolution qu'ils venaient de prendre. Saint-Genis et des Aguis, députés du roi de Navarre, et la Poplinière, député du prince de Condé, étaient

[1] J. Bodin, Procès-verbal du tiers état, t. III, p. 293, 295, 296. — La Poplinière, l. XLIII, fol. 346.

[2] La Poplinière, l. XLIII, f. 345, 346. — D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 253.

arrivés à Paris, et les états se préparaient à leur donner audience; bientôt ils apprirent que ces députés avaient renoncé à se présenter devant une assemblée qui sans les entendre avait proscrit leur religion; qu'au contraire ils venaient de protester contre la réunion qui se tenait à Blois ; qu'ils la déclaraient illégalement convoquée, illégalement élue à l'exclusion de tous les huguenots, et privée de la liberté nécessaire à ses délibérations, par la présence de la garde royale, d'un corps de troupes suisses, et de quatre régiments de gens de pied. La protestation de Condé portait pour devise *Deo et victricibus armis*; et en effet c'était un appel à Dieu et aux armes contre l'injuste violation des traités [1].

Presque aussitôt les états furent avertis que la guerre éclatait de toutes parts : le 21 décembre, le roi de Navarre adressa d'Agen à la noblesse de Guienne, une lettre circulaire pour l'inviter à reprendre les armes, en récapitulant les offenses qu'elle avait déjà reçues des catholiques, et la résolution annoncée par eux à l'assemblée de Blois de ne tenir aucun compte des traités. Dès le 29 décembre, les députés de Guienne annoncèrent à la chambre du clergé que plusieurs villes avaient été surprises par les huguenots dans leur province. Le capitaine Jean Favas venait de s'emparer de Bazas, et après avoir pillé cette ville, il déclarait la tenir pour le roi de Navarre ; peu après il s'empara encore de la Réole ; Langoiran avait surpris Périgueux, mais il échoua devant Saint-Macaire ; bientôt le roi de Navarre vint lui-même assiéger Marmande sur la Garonne. En même temps la Noue, d'Aubigné et Saint-Gelais avaient tenté de surprendre diverses places du Poitou [2].

Les états, quelque peu étonnés de se trouver engagés dans la guerre sans en avoir pris la résolution, convinrent d'envoyer une députation au roi de Navarre, au prince de Condé et au maréchal Damville, vers lesquels le roi avait aussi résolu de députer M. de Biron; ils devaient leur demander pourquoi ils ne s'étaient trouvés ni par eux-mêmes ni par députés à la convocation des états du royaume, et les sommer de se soumettre à leurs délibérations. Lorsqu'il fut question de rédiger les instructions de ces députés, les deux ordres, du clergé et de la noblesse, y insérèrent plusieurs expressions dures et piquantes; le tiers

[1] La Poplinière, l. XLII, f. 330, 333. — D'Aubigné, l. III, c. 4. p. 236, 238. — De Thou, l. LXIII, p. 243. — Davila, l. VI, p. 327.

[2] *Ibid.*, f. 330. — Procès-verbal du clergé, t. II, p. 144. — De Thou, l. LXIII, p. 350. — D'Aubigné, l. III, c. 6, p. 257.

état, qui commençait à s'alarmer du renouvellement de la guerre et qui savait bien que ce serait finalement à lui à la payer, eut beaucoup de peine à les faire modifier. Les députés se mirent enfin en route le 6 janvier 1577 [1].

(1577.) Avec moins de confiance qu'auparavant dans ce qu'ils venaient de faire, les états se remirent à l'œuvre pour la confection de leurs cahiers ; mais le roi ne tarda pas à les rappeler à des délibérations plus ardues et dans lesquelles ils devaient davantage assumer la responsabilité du gouvernement. Selon Davila, Henri III, quoiqu'il se proposât de modifier le dernier traité de paix, ne voulait point la guerre ou l'oppression complète des huguenots, et il n'était point fâché de faire sentir aux états, avant qu'ils allassent plus avant, de quel fardeau ils allaient se charger [2]. Lors même que telles n'auraient point été ses intentions secrètes, la nécessité des affaires le contraignait à occuper les états généraux de ses finances. Le 31 décembre, Nicolaï, président de la chambre des comptes, se présenta successivement aux trois ordres, pour leur faire un court exposé de l'état des finances, et leur demander d'aider le roi à acquitter la foi de ses prédécesseurs et la sienne. Il annonça que les dettes laissées par Henri II montaient déjà à onze millions, et que dans les seize années de guerre civile qui s'étaient écoulées depuis, ses dettes s'étaient sans cesse accrues, en sorte qu'elles montaient à présent à cent millions. L'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, répondit au nom de son ordre : « Que c'étoit une chose piteuse » de voir un roi si nécessiteux et un peuple si pauvre. » On convint de nommer douze députés de chaque ordre, pour examiner plus en détail l'état des finances, tandis que les autres députés procédaient à la compilation du cahier général. Mais on pouvait déjà remarquer que les états repoussaient autant qu'ils pouvaient ce travail sur les finances. Ils ne voulaient pas croire à l'étendue des dettes ; ils demandaient communication des dons et des pensions, et ils paraissaient persuadés qu'avec de l'économie seulement on pourrait rétablir l'équilibre [3].

Le clergé, aux demandes d'argent que lui adressait le roi, répondait

[1] Journal de Taix, t. II, p. 292, 300. — Procès-verbal du clergé, t. II, p. 148. — Procès-verbal du tiers, par Bodin, t. III, p. 299.

[2] Davila, l. VI, p. 336.

[3] Procès-verbal du clergé t. II, p. 155, 146. — Bodin, Procès-verbal du tiers état, t. III, p. 298, 305. — Journal du duc de Nevers, t. III, p. 44. — La Poplinière l. XLIII, fol. 345. — D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 246.

par des plaintes sur les exactions auxquelles il avait déjà été soumis, sur les dettes de l'État qu'il s'était chargé d'acquitter en 1561, sur l'énormité des rentes de l'hôtel de ville, dont il s'était engagé à servir les intérêts, sur la promesse qu'on lui avait faite et qu'on n'avait point tenue, de ne lui demander point de décimes, sur les plaintes qu'il avait à former contre Philippe de Castille, receveur général du clergé, et la Saulsaye, syndic du clergé, qui tous les deux agissaient au nom de tout le corps, sans être autorisés par lui, ou avoir obtenu sa confiance[1]. Loin de vouloir accorder de nouvelles subventions, le clergé semblait réclamer la restitution de ce qui lui avait été injustement ravi. Cependant, le 26 janvier, le cardinal de Bourbon, accompagné par le chancelier et quelques autres grands personnages, vint adresser au clergé de nouvelles demandes. « La présente nécessité où se trouve le roi, » provient, leur dit-il, par notre seul moyen et à notre instante pour- » suite ; ayant unanimement requis avec les deux autres ordres Sa » Majesté de faire vivre ses sujets en la religion catholique, et de rejeter » toute autre comme contraire à l'honneur que nous devons à Dieu et » à notre prince, ce qu'il nous auroit accordé. A cause de quoi les » rebelles se seroient élevés, lesquels il veut maintenant réprimer par » la force des armes[2]. » Le clergé ne pouvait en effet se refuser à contribuer, à ce que le cardinal avait nommé « une cause tant sainte qui » est pour l'extirpation des hérésies. » Il avait même été jusqu'à déclarer au roi « que tous les biens et les personnes des ecclésiastiques sont » bien à lui et sous sa puissance et autorité ; » mais il ajoutait : « Toutefois il sera humblement supplié ne trouver mauvais si le clergé » use des voies ordinaires, et s'il fait démonstration comme il doit, de » ne trouver bon ce à quoi il ne peut consentir sans grandement blesser » sa conscience[3]. »

La noblesse savait bien qu'on ne lui demandait que de se battre, et elle y était toujours assez disposée ; elle avait demandé le 8 janvier au clergé de la seconder dans la demande qu'elle faisait au roi d'une levée de trois mille hommes d'armes, faisant neuf mille chevaux, et de vingt mille hommes de pied ; spécifiant par qui les compagnies seraient commandées, bien entendu qu'elles seraient payées par un taillon sur les deux autres ordres[4]. Mais lorsque cette résolution fut communiquée

[1] Procès-verbal du clergé, p. 151, 166, 177, 187.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 165. [3] *Ibid.*, p. 132.
[4] *Ibid.*, p. 152. — *Ibid.*, du tiers état, par Bodin, t. III, p. 302.

au tiers état, « il résolut absolument, qu'il n'adhéreroit aucunement » à ladite requête, qu'il s'y opposeroit, s'il s'en faisoit poursuite par la » noblesse, et qu'à cette fin on en dresseroit requête par écrit, pour » reporter au roi. » Les jours suivants il y eut dans l'assemblée du tiers-état plusieurs délibérations sur le fait des finances, mais aucun député ne fit aucune ouverture sur les moyens de subvenir à la détresse du roi; et lorsqu'il y eut des conférences entre les trois ordres, les douze commissaires du tiers état eurent commission de leur corps, de tout écouter pour en faire rapport à l'assemblée, mais de ne rien résoudre. Pendant qu'ils se refusaient ainsi à rien faire pour tirer le roi de l'embarras où ils avaient contribué à le mettre, ils continuaient à accumuler dans leur cahier général leurs doléances sur toutes les parties de l'admiuistration; aussi le 11 janvier René de Villequier comparut à la salle du tiers état, et fit entendre « que le roi trouvoit fort mau- » vais que l'on s'occupât seulement à des disputes frivoles et inutiles, » et qu'on ne touchât point au principal, qui étoit de faire des fonds » audit seigneur pour servir à ses urgentes affaires; exhortant qu'on » eût à y pourvoir et donner ordre. Il déclara aussi qu'il avoit charge » du roi de faire défenses expresses à tous les députés de ne partir de » Blois que leurs cahiers ne fussent arrêtés, et qu'il n'y fût donné réso- » lution, sinon que par le roi ils fussent licenciés [1]. »

Le roi, en effet, désirait que la rédaction des cahiers qui contenaient la critique de son gouvernement, et qui lui paraissait augmenter ses difficultés, fût abrégée autant que possible; mais il voyait d'autre part les députés fort disposés à se disperser pour se dispenser de lui voter des subsides, et il lui importait de les retenir, soit pour obtenir d'eux de l'argent, soit pour entendre le rapport des commissaires qu'ils avaient envoyés au roi de Navarre, à Condé et à Damville. Il crut atteindre l'un et l'autre but en appelant à lui le 12 janvier un certain nombre de députés des trois états, « pour leur commander qu'ils expédiassent leurs cahiers en » en toute diligence, car son intention étoit de donner audience, et » que les harangues fussent faites devant lui le jeudi ensuivant » (17 janvier), quoique lesdits cahiers ne fussent expédiés [2]. » C'était, en effet, la séance royale de clôture qu'il anticipait ainsi; car quoique les états se prolongeassent encore près de deux mois, ils ne reparurent plus d'une manière solennelle en sa présence.

[1] Procès-verbal du tiers état, t. III, p. 307. — Journal de Taix, t. II, p. 323.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 308.

Les nouvelles qui arrivaient chaque jour des provinces faisaient sentir cruellement aux députés du tiers état, combien la demande qu'ils avaient faite au roi de ramener tous ses sujets à la religion catholique avait été imprudente, puisqu'ils n'entendaient pas le pousser à la guerre. Les députés de Dauphiné, de Guienne et de Languedoc déclarèrent le 15 janvier que leurs provinces étaient bouleversées, et qu'ils se retireraient de l'assemblée, si elle ne se prononçait pas fortement pour la conservation de la paix [1]. Dans l'assemblée de la noblesse, le baron de Mirambeau, député de Saintonge, et le seul protestant de la chambre, demanda que chaque député fît voir les cahiers de sa province; persuadé qu'il était que « les Français, rendus sages à leurs dépens, ne » respiroient que l'entretien de l'édit, et la douce jouissance d'une » bonne et fleurissante paix. » Alors Missery, député d'Auxois, « au » nom, par le vouloir et consentement de toute l'assemblée, répondit, » que les états ont été rassemblés par le roi pour le rétablissement de » ce royaume, ce qui ne pourra jamais être, tant qu'il y aura diversité » de religion; donc est nécessaire que les états avisent celle des deux » qui ne doit pas être reçue. Et quant à l'édit, il est nul et sans consi- » dération, fait contre les lois du royaume, sans le vouloir des états, » par un roi mineur (âgé de vingt-quatre ans), violenté, et qui n'a pu » déroger par un serment postérieur, à un tout contraire prêté aupa- » ravant. » Mirambeau ne pouvant plus douter alors que la chambre de la noblesse ne voulût la guerre, s'échappa de Blois à minuit, dans la nuit du 16 janvier; il arriva le 20 à la la Rochelle, et il annonça à ces belliqueux bourgeois qu'il ne fallait plus hésiter à tirer l'épée [2].

Dans l'assemblée du clergé l'archevêque d'Embrun fit connaître les tristes nouvelles qu'il avait reçues du Dauphiné, le danger que courait la cause catholique d'y être entièrement perdue, et il supplia ses confrères « de faire au roi quelques bonnes offres par lesquelles il eût » moyen de mettre aux champs bonne et forte armée, pour rembarrer » ceux qui s'étoient élevés. « Eh ! messieurs, disoit-il, si vous étiez au » danger et à la boucherie, comme sont nos pauvres frères de Dau- » phiné, vous voudriez bien qu'on eût compassion de vous !... » La » chose donc mise en délibération par les provinces, elles tombèrent » toutes quasi unanimement d'accord, que de mettre aujourd'hui

[1] Procès-verbal du tiers état t. III, p. 310.

[2] D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 252. — La Poplinière, l. XLII, f. 335. — Journal du duc de Nevers, t. III, p. 58.

» nouveau subside sur le sel et sur le vin, ce seroit faire désespérer le » peuple; que tant s'en fallût que nos cahiers nous en donnassent la » liberté, qu'au contraire nous avions tous charge expresse de demander » abolition ou du moins diminution de tout subside. » Enfin, après plusieurs disputes le clergé, sans se donner la peine d'examiner l'état du trésor, conclut « que le roi avoit assez de quoi, sans mettre nou» veaux impôts ; mais qu'il falloit qu'il fût ménager, mieux que par » le passé, et que s'il l'étoit, au lieu de douze millions six cent mille » livres de revenus, il s'en trouveroit vingt millions, qui seroit un » apparent secours et profit, sans aucune vexation du peuple. » Ainsi l'ordre du clergé donna commission à l'archevêque de Lyon d'insister sur la suppression du culte réformé, qui rendait la guerre inévitable, mais de ne donner au roi aucun moyen pour la faire [1].

Dans l'assemblée du tiers état, où les nouvelles des provinces avaient fait plus d'impression encore, on arrêta : « De ne faire aucune ouver» ture de nouveaux subsides ou moyens, sinon ceux qui seroient portés » par les cahiers. » Mais en même temps on chargea l'avocat Versoris, qui avait été nommé orateur du tiers état pour la séance royale, d'ajouter à sa harangue : « Que la réunion de tous les sujets du roi, à une reli» gion catholique romaine qu'on demandoit au roi, s'entendoit par » doux moyens, et sans guerre ; et lui représenter les calamités et » misères qui accompagnent les guerres civiles. » On insista pour qu'il n'oubliât point ces mots, *sans guerre*, « et de rendre la paix en toute » sorte [2]. »

Les trois ordres se réunirent en effet le jeudi 17 janvier pour la séance royale ; le roi y était entouré, comme à la séance d'ouverture, par les deux reines, les princes du sang, les pairs, et les grands officiers du royaume. Il avait aussi auprès de lui le duc de Guise et le duc de Mercœur, qui n'avaient pas assisté à la première assemblée. Ils étaient là pour encourager les ligueurs, et empêcher qu'il ne se fît aucune concession au désir de conserver la paix. En effet, Versoris, malgré la recommandation expresse qui lui en avait été faite par la chambre qu'il représentait, ne dit pas un mot de la modification qu'elle avait apportée à son vote. Les trois discours de l'archevêque de Lyon, de Seneçay et de Versoris, furent longs et ennuyeux ; les divagations,

[1] Journal de Taix, t. II, p. 317-330. — Procès-verbal du clergé, t. II, p. 157.
[2] J. Bodin, Procès-verbal du tiers état, t. III, p. 311.—La Poplinière, l XLIII, . 343.

l'étalage d'une érudition étrangère au sujet, corrompaient alors toute éloquence politique; aucun orateur ne songeait à consulter ou son cœur ou sa raison sur ce qu'il avait à dire ; aucun ne songeait ou à persuader ou à convaincre, mais seulement, comme un écolier chargé d'une amplification, à montrer l'étendue de son savoir. Le roi répondit brièvement, qu'il voyait avec plaisir les trois ordres unanimes dans leur demande de ramener tous ses sujets à la religion romaine, et que quand il aurait reçu leurs cahiers, il pourvoirait à leurs plaintes et doléances, par les meilleurs moyens qu'il aviserait. Le roi, par une distinction humiliante, avait laissé parler à genoux le député du tiers état, tandis qu'il avait fait relever et asseoir les députés des deux autres ordres [1].

Le roi en congédiant l'assemblée avait fait défense à tous les députés de partir avant qu'il eût dissous les états. En effet le besoin qu'il avait d'eux pour rétablir l'ordre dans ses finances devenait tous les jours plus urgent. L'injonction de ne souffrir qu'un seul culte en France, était équivalente à une déclaration de guerre contre les huguenots, et la clause que Bodin avait fait ajouter au vote du tiers état, *sans guerre, et en rendant la paix en toute sorte*, n'était qu'une niaiserie puérile, c'était demander la fin en refusant les moyens. De nouveaux messages furent donc adressés aux chambres, pour les engager à pourvoir aux dépenses publiques. Dans un conseil d'État tenu le 24 janvier, le duc de Nevers avait offert d'engager tous les biens qu'il possédait aux Pays-Bas, et qui valaient cent mille livres de rente, pour en prêter le capital au roi ; en même temps il avait exprimé avec chaleur combien il avait trouvé la noblesse blâmable de « ne pas aider cette si sainte entreprise » de quelques moyens, puisque l'église et le tiers état se rendent si » difficiles. » Il ajouta que chacun savait assez « qu'il n'étoit pas » vilain, et qu'il ne désiroit pas que la noblesse se rendît taillable, » mais qu'il regardait la guerre contre les huguenots comme une croisade non moins sainte que celle que leurs ancêtres avaient faite contre les infidèles, et que ce motif devait engager la noblesse à se soumettre aux mêmes sacrifices [2].

[1] Discours de l'archevêque de Lyon, recueil des états génér., t. III, p. 384-448. — Discours de Senecay, t. III, p. 449-458. — J. Bodin, procès-verbal du tiers, t. III, p. 313. — Journal de Taix, t. II, p. 335-339. — La Poplinière, l. XLIII, f. 343, v. — D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 247.

[2] Journal du duc de Nevers, t. III, p. 75-78.

Le chevalier Poncet, le même qui avait inspiré à la reine tant d'admiration pour le système politique des Turcs, lui proposa un plan de finances basé sur un impôt unique à asseoir sur chaque feu ; la contribution devait s'accroître proportionnellement à la fortune, depuis douze deniers, son minimum, jusqu'à cinquante livres ; Poncet comptait sur trois millions de feux dans le royaume, et il se flattait que le produit s'élèverait à vingt-cinq millions ; il fut convenu cependant qu'on n'annoncerait que quinze millions aux chambres, et qu'en retour pour l'octroi de cet impôt unique, le roi consentirait à l'abolition de tous les subsides, les aides et les gabelles. Le 25 janvier ces projets de finance furent communiqués aux chambres ; mais, comme condition préliminaire, il leur fut demandé de trouver des millions comptant pour commencer la guerre. Le tiers état ne se donna point la peine d'examiner le projet du chevalier Poncet, de peser les inconvénients d'un impôt unique, ou les dangers du bouleversement de tout le système des finances. Les cardinaux de Bourbon, d'Este et de Guise, le chancelier, les plus habiles conseillers d'État, vinrent tour à tour pérorer l'assemblée ; ils n'eurent aucun succès. « Le lundi 28 janvier, » dit le procès-verbal, fut délibéré sur les deux propositions du chancelier, et résolu par toute l'assemblée : sur l'invention de l'octroi de » quinze millions, qu'il seroit remontré au roi que les députés n'a» voient aucune charge de faire aucunes offres.... Et quant aux deux » millions, on lui feroit réponse que les commissions que le roi avoit » envoyées par les provinces, pour assembler des états, étoient à deux » fins : l'une pour lui faire les plaintes et doléances qu'ils aviseroient, » et l'autre pour les moyens d'acquitter le roi ; sans qu'il fût en rien » parlé de deux millions ; tellement que lesdites provinces n'avoient » donné charge aux députés de faire aucunes offres. Par quoi seroit » Sa Majesté suppliée de prendre en bonne part, s'ils ne lui pou» voient octroyer le secours qu'il demandoit [1]. »

Les membres du conseil d'État n'eurent d'abord pas plus de succès auprès du clergé. Indépendamment des propositions faites au tiers, ils demandaient à l'Église de fournir au trésor au moins deux cent mille francs par mois pour commencer la guerre. L'archevêque d'Embrun et tous les évêques du midi suppliaient l'assemblée de venir à

[1] Bodin, Procès-verbal du tiers état, t. III, p. 317, 319, 320, 322. — Journal du duc de Nevers, t. III, p. 55 et 87. — Procès-verbal du clergé, t. II, p. 155. — La Poplinière, l. XLIII, f. 345. — Journal de G. de Taix, t. II, p. 356.

leur aide : ils racontaient les ravages auxquels ils étaient exposés de la part des huguenots. « Messieurs, disoient-ils, embrassez la cause de » Dieu, mettez-vous en nos places, portez le parti de votre mère » l'Église ; si elle se perd , votre ruine suit la sienne ; n'estimez-vous » pas en conscience que vous en êtes tenus devant Dieu, et que si par » lâcheté de cœur ou par avarice vous négligez votre devoir, vous en » rendrez compte devant Dieu et ses anges, et devant toute la » chrétienté. C'est aujourd'hui qu'il faut se montrer et batailler pour » Dieu et pour la foi, et n'y faut épargner ni la bourse ni le sang ni » la vie. » Nous étions bien empêchés, dit Guillaume de Taix, doyen de l'église de Troyes ; « d'un côté la pitié nous émouvoit, la raison » nous combattoit, la peur des choses futures nous ébranloit, d'autre » côté le défaut de pouvoir nous retardoit, et la crainte d'un désaveu » empêchoit le cours de notre affection. D'ailleurs les finesses de la » cour, et l'âpreté dont usoient messieurs les cardinaux, nous étoient » un peu et beaucoup suspectes, et les conséquences dangereuses ; les » offres des affligés d'abandonner au roi la moitié de leurs bénéfices » n'étoient de grand poids, car, disions-nous, ils offrent ce qu'ils n'ont » pas, et le font pour nous attirer par leurs exemples. » Enfin, après des discussions fort animées, le clergé craignant que si l'on donnait de l'argent, il ne fût aussi mal ménagé que par le passé, se résolut à offrir au roi de lui solder quatre mille hommes de pied et mille chevaux, à répartir entre les douze gouvernements [1].

Pendant que le roi faisait de vains efforts pour obtenir l'argent nécessaire à la guerre, Biron et les députés des trois ordres étaient parvenus auprès des princes qui dirigeaient les huguenots, et ils les avaient sommés de reconnaître l'autorité des états généraux, s'ils ne voulaient pas attirer sur eux les forces de tout le royaume. Le roi de Navarre dont les manières étaient pleines de douceur, et qui était animé du désir de plaire à tout le monde, les reçut avec obligeance ; il les remercia d'être venus le chercher si loin (il était alors au camp devant Marmande); mais il leur demanda de juger eux-mêmes si leur décision de ne souffrir qu'une seule religion dans le royaume n'était pas souverainement imprudente ; s'il était probable qu'un décret de leur assemblée pût accomplir ce que cinq guerres acharnées n'avaient pu faire ; que pour lui il priait Dieu, s'il était dans la bonne voie, de ne

[1] G. de Taix, Journal, t. II, p. 350-355. — Procès-verbal du clergé, t. II, p. 164-169.

pas permettre qu'il s'en écartât ; s'il se trompait, de le ramener dans la religion véritable, et de l'aider à la faire triompher par toute la terre [1]. Le prince de Condé qui avait plus de roideur dans le caractère, mais aussi plus d'attachement à sa religion, ne voulut point ouvrir les lettres des états, ni voir dans leurs députés autre chose que des personnes privées ; il leur déclara même qu'il ne voyait dans cette assemblée informe que des perturbateurs du repos public. Le maréchal Damville reçut poliment les députés de l'assemblée de Blois, à laquelle il ne voulut pas donner d'autre titre ; mais il leur répondit qu'après tant de guerres qui avaient désolé le royaume, il lui était démontré à n'en pouvoir douter, qu'à Dieu seul appartenait de donner la foi ; qu'elle ne pouvait être imposée par aucune puissance humaine qui soit sur la terre ; que l'unique moyen de conserver la paix dans le royaume était d'y permettre l'exercice des deux religions ; qu'il n'y avait aucun inconvénient à l'accorder, comme il l'avait éprouvé dans son gouvernement de Lauguedoc, depuis la paix récemment conclue ; et que l'on ne pouvait violer la foi des édits en faveur des réformés, sans s'exposer aux dangers les plus imminents [2].

Le roi était cependant plus éloigné que jamais de revenir aux voies de douceur avec les réformés. Il avait été question de se défaire du roi de Navarre, et Longnac déclara qu'il avait dix hommes prêts à l'entreprendre ; mais l'affaire manqua, parce que le roi et la reine mère lui répondirent qu'il suffisait de l'arrêter. Le 9 février la reine mère proposa au conseil d'État de permettre aux réformés quelque exercice de leur culte, en attendant un concile général; mais le cardinal de Bourbon répondit : « Qu'il ne le falloit, et qu'il y avoit plus d'intérêt que nul » autre, pour y avoir deux neveux; mais qu'il leur serviroit de bour- » reau s'ils restoient huguenots et rebelles [3]. » Henri III avait pris le parti de signer lui-même l'acte de la ligue, de le faire signer à Monsieur, son frère, et à tous les autres princes et seigneurs qui n'y avaient pas encore pris part. C'était moins, il est vrai, pour s'associer aux passions des ligueurs, que pour conserver plus d'empire sur eux, et

[1] Procès-verbal du clergé, du 5 février, t. II, p. 195. — Procès-verbal du tiers état, du 15 février, t. III, p. 335. — La Poplinière, l. XLIII. f. 348. — D'Aubigné, l. III, c. 6, p. 259. — Davila, l. VI, p. 334. — De Thou, l. LXIII, p. 351.

[2] Bodin, procès-verbal, du 8 février, p. 327 ; et du 26 février, p. 350. — Procès-verbal du clergé, p. 208. — La Poplinière, l. XLIII, f. 349. — D'Aubigné, l. III, c. 6, p. 260. — De Thou, l. LXIII, p. 356.

[3] Journal du duc de Nevers, p. 71 et 100.

éviter qu'ils ne nommassent un chef absolument indépendant de lui[1]. Cependant Henri avait pris ainsi un engagement plus positif encore d'interdire tout culte réformé dans son royaume; et il ne craignait pas, pour invalider le dernier traité qu'il avait confirmé par des serments, de déclarer qu'il n'était point majeur, à vingt-quatre ans, quand il l'avait signé; tant la constitution de la monarchie était vague et incertaine, et la loi qui fixe à quatorze ans la majorité des rois, mal reconnue; il ajoutait d'ailleurs que le serment primitif qu'il avait fait à son sacre annulait tout autre serment contraire qu'il aurait pu faire ensuite[2].

Les députés cependant continuaient dans les trois chambres à travailler à leurs cahiers, et ils se montraient non moins impatients de terminer cet ouvrage, que le roi de le leur faire achever. Ils avaient apporté de chaque bailliage des cahiers qui indiquaient les doléances de l'endroit, les désordres qui frappaient plus universellement tous les yeux, et ils étaient chargés d'en demander la correction; mais aucune idée de législation générale ne les dirigeait, aucun plan n'était dans leur tête; ils ne se considéraient point comme les représentants de la nation, mais comme des commissaires rédacteurs, chargés de transmettre et de classer des observations qui n'étaient point les leurs. Il leur suffisait de les inscrire les unes à côté des autres dans leur cahier général, sans se soucier de les faire concorder. Dans l'assemblée du tiers état, douze personnes avaient été nommées, le 18 janvier, « qui » étoient les anciens, ou premiers de chacun gouvernement, pour re- » voir le cahier général et le remettre au net; et il fut convenu que » sept d'entre eux pourroient travailler en l'absence des autres. » Tous les députés dans chaque ordre signèrent le 8 février le cahier général de leur ordre, et le 9 ces cahiers furent présentés au roi en son antichambre, comme il allait à la messe; celui de l'Église par l'archevêque de Lyon, celui de la noblesse par le seigneur de Missery, et celui du tiers état par le prévôt des marchands de Paris; chacun des trois fit une harangue et présenta son cahier à genoux[3].

Le 12 février le clergé et la noblesse envoyèrent une députation au tiers état, chargée de lui rappeler « qu'ils étoient d'accord entre eux

[1] Marguerite de Valois, t. LII, p. 242. — De Thou, l. LXIII, p. 341. — Davila, l. VI, p. 326.

[2] Mém. de Nevers, p. 35 et 67.

[3] Journal de G. de Taix, t. II, p. 362. — Procès-verbal du clergé, t. II, p. 185. — Procès-verbal du tiers état, t. III, p. 315.

» pour élire douze personnes de chacun ordre, pour assister à la déci-
» sion des cahiers, et de supplier le roi de les recevoir; exhortant ceux
» du tiers état à faire le semblable, ainsi qu'il avoit été déjà résolu. »
Mais le tiers état parut frappé des dangers dans la carrière où l'on voulait l'engager; les trente-six députés qui seraient demeurés auprès de la cour, auraient été, comme le disait J. Bodin, des états généraux au petit pied : il aurait été bien facile au roi ou aux seigneurs, d'intimider ce petit nombre de députés, de les corrompre par des présents ou des promesses, et d'obtenir d'eux tout ce qu'ils voudraient; la représentation de la France aurait été faussée, et cette ombre mensongère de son ancienne constitution aurait suffi à légaliser le despotisme. Bodin fut envoyé en députation avec cinq ou six autres, au clergé et à la noblesse, pour leur représenter ces dangers, leur faire instance de renoncer à ce projet, et protester que dans aucun cas le tiers état n'y consentirait. Les deux autres ordres ne furent point persuadés, mais ils reconnurent que leur persistance serait inutile, puisque leurs commissaires ne représenteraient point les états, si les trois ordres n'y étaient présents. De part et d'autre chaque ordre soupçonna que les deux autres avaient écouté, dans cette résolution, des jalousies privées, ou des ambitions personnelles; la prudence de Bodin l'emporta cependant sur la cupidité de ceux qui aspiraient à la députation, et il rendit ainsi un service essentiel à la France; car le royaume fut alors sur le point d'éprouver la révolution que Charles-Quint avait accomplie en Espagne, lorsqu'il avait substitué à la majesté des cortès une petite et obscure députation permanente [1].

Le roi sentait fort bien quel parti il pourrait tirer de cette députation permanente; aussi le 20 février il fit venir les trois états dans une galerie du château de Blois, où il leur proposa trois choses : 1° De nommer douze, ou au moins six députés par ordre, soit pour assister à la décision des cahiers, soit pour se rendre garants envers le roi de Navarre et le maréchal Damville, s'il venait à traiter avec eux; 2° de pourvoir aux frais de la guerre future, qu'il n'avait aucun moyen de soutenir sans l'aide de ses sujets; 3° d'autoriser la vente de 300,000 livres de rente du domaine de la couronne. Après de longues discussions, les deux premiers ordres n'ayant pu ébranler la résolution du tiers de ne point

[1] Procès-verbal du tiers état, par Bodin, p. 330, 332. — Procès-verbal du clergé, p. 161, 188, 197 et 200. — Journal de G. de Taix, t. II, p. 367, 369. — Journal du duc de Nevers, t. III, p. 110.

nommer de commissaires, s'y refusèrent aussi ; quant au secours, le clergé répéta son offre de solder mille chevaux et quatre mille hommes de pied ; la noblesse, l'offre de ses bras pour combattre ; et le tiers n'offrit rien du tout, disant qu'il était sans pouvoir pour le faire : quant à l'aliénation du domaine, le clergé et la noblesse y consentaient, comme étant la manière la moins onéreuse de secourir le roi ; mais le tiers état la repoussa également, comme contraire aux lois du royaume. Au fond il aurait voulu éviter la guerre, et puisque le clergé et la noblesse persistaient à la demander, il désirait amener le premier à en supporter seul les frais, la seconde à revenir aux lois de son institution, et à ne plus exiger de solde pour servir l'État dans les armées [1]. Il est possible aussi que le tiers état soupçonnât qu'on le trompait, comme il est assez probable, sur les conditions auxquelles l'aliénation serait consentie : les domaines étaient affermés pour 900,000 francs, et le général des finances Lefebvre annonçait qu'il comptait les vendre au denier quarante, ou à raison de deux et demi pour cent de leur revenu [2].

« On dit, rapporte de Taix, que le roi fut si marri de cette résolu-
» tion, que l'on vit quasi les larmes lui couler des yeux quand on lui
» fit entendre cette opiniâtreté. Voilà, dit-il, une trop énorme cruauté,
» ils ne me veulent secourir du leur, ni me permettre que je m'aide
» du mien. » La reine mère de son côté pressait son fils de faire la paix, plutôt que de s'engager dans une guerre pour laquelle on ne lui donnait point de moyens. Sur ces entrefaites le duc de Montpensier, qui avait été envoyé en mission auprès du roi de Navarre, revint à Blois affirmant que ce roi était disposé à la paix, pourvu qu'on lui offrît des conditions raisonnables. Il invita les trois ordres à venir, non pas tous ensemble, mais l'un après l'autre, entendre le rapport qu'il voulait leur faire dans la salle du clergé. Il leur parla en effet le 28 février ; il leur rappela les preuves qu'il avait données de son dévouement à la religion catholique, l'ardeur avec laquelle il avait combattu pour supprimer en tous lieux le culte huguenot. Il leur fit sentir que seize ans de combats ne les avaient pas rapprochés davantage du but que les états avaient recommandé au roi d'atteindre. Il leur dit enfin qu'après avoir vu soit la désolation à laquelle la guerre civile avait réduit les provinces qu'il avait traversées, soit l'insolence des étrangers, qui grandissaient

[1] Journal de G. de Taix, t. II, p. 370-374. — Journal du clergé, p. 202. — Procès-verbal du tiers, p. 545. — La Poplinière, l. XLIII, p. 353.

[2] Journal de Nevers, t. III, p. 66. — De Taix, p. 371.

de tous les désastres de la France, il avait été amené à donner avis à Leurs Majestés de se résoudre à la paix, d'autant que le roi de Navarre lui avait paru disposé « à retrancher et diminuer quelque chose du » dernier édit de pacification [1]. »

Le tiers état après avoir délibéré sur cette ouverture résolut de présenter une requête au roi, pour protester qu'on l'avait accusé à tort d'avoir rallumé la guerre, car son vote n'avait tendu, ainsi qu'il pouvait le prouver par l'extrait de registre du 15 janvier qu'il lui envoyait, qu'à le supplier « de vouloir réunir tous ses sujets en la religion ca- » tholique, apostolique et romaine, par les plus doux et gracieux » moyens que Sa Majesté aviseroit, en paix, et sans guerre..... Dé- » clarant qu'eux-mêmes étoient résolus de vivre et mourir en cette » religion. » Auprès des autres ordres Montpensier eut moins de succès ; la noblesse se contenta de répondre qu'elle ne pouvait rétracter ce qu'elle avait une fois arrêté et mis en cahiers. Le clergé refusa plus explicitement encore de modifier sa précédente résolution. Il déclara qu'il avait demandé l'abolition du culte réformé et non la guerre; mais il supplia de nouveau le roi de ne permettre aucun exercice soit privé, soit public, de la religion réformée, et de chasser dans le mois tous les ministres hors du royaume [2].

Ces résolutions ou niaises ou contradictoires furent le dernier acte des états de Blois. Le 1er mars le roi donna congé aux députés de la noblesse et du tiers état, et le 2 à ceux du clergé. Ils se retirèrent après avoir cruellement contribué par leur incapacité, à décréditer ces assemblées nationales de qui la France attendait son salut, à persuader au roi qu'il n'en devait espérer aucune aide efficace, qu'il ne pouvait pas même leur faire comprendre les nécessités de l'époque où il vivait, et à faire sentir douloureusement au peuple, que si l'hérédité lui avait donné un chef souillé de vices et de crimes, l'élection ne lui avait donné pour députés que des hommes incapables de connaître ses intérêts ou d'embrasser sa défense. Les cahiers que les ordres avaient laissés entre les mains du roi furent soumis aux délibérations du

[1] Journal de Taix, p. 376.—Procès-verbal du clergé, t. II, p. 210-214.— Journal de Nevers, t. III, p. 119, 120. — La Poplinière, l. XLIII, p. 350. — D'Aubigné, l. III, c. 6, p. 262.

[2] Procès-verbal du tiers, Bodin, t. III, p. 361-368. — Procès-verbal du clergé, t. II, p. 208, et p. 214-222. — Journal du duc de Nevers, t. III, p. 120. — La Poplinière, l. XLIII, f. 351.

conseil d'État, mais la guerre força bientôt d'ajourner cette discussion. Elle fut reprise au mois de mars 1578, et ce fut seulement au mois de mai 1579, que fut publiée une ordonnance en 363 articles qui fut considérée comme leur résultat. Le parlement de Paris ne l'enregistra qu'après une longue résistance [1].

Le commencement de la discussion sur les cahiers avait ramené au conseil d'État la délibération sur la paix ou la guerre. Le 28 février, le roi y avait appelé la reine mère et Monsieur; les cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Este; le duc de Montpensier et le dauphin d'Auvergne, son fils; les ducs de Guise, de Mayenne et de Nevers; le chancelier, Cossé, Biron, Morvilliers, Descars, Chiverny, Bellièvre, Rostaing, Nicolaï, et le procureur général. Ce dernier ayant lu le premier article du cahier, qui demandait au roi de ne permettre l'exercice que d'une seule religion dans son royaume, le roi invita tous les conseillers, à commencer par les moins élevés en dignité, à en dire leur avis. Nocolaï, Morvilliers, Cossé, Biron, Montpensier et son fils déclarèrent qu'il ne fallait considérer cet article que comme l'expression d'un vœu qui n'était point impératif, et qui devait se concilier avec le maintien de la paix. Mais Nevers demanda au roi de se souvenir que c'était sur la recommandation de Sa Majesté que les trois ordres avaient proscrit le culte réformé; il le somma en conséquence de persévérer à faire bien, et de laisser à « Dieu faire le reste. » Guise, les trois cardinaux et Monsieur l'appuyèrent vivement; Catherine, au contraire, après avoir rappelé tout ce qu'elle avait fait, depuis seize ans, pour extirper de France la réforme, conclut « à ne point déclarer la guerre, que Dieu » ne lui eût envoyé le moyen de la faire. » Le roi, parlant le dernier, convint que c'était lui qui avait poussé les gens des trois états à demander qu'il ne souffrît qu'une seule religion. Il avait espéré qu'ils l'aideraient à exécuter leur vœu; mais, comme ils ne lui en avaient point donné les moyens, comme le tiers état ne lui avait pas même permis d'aliéner son domaine, il ne pouvait suivre sa première intention, et il conclut à remettre de répondre à cet article après tous les autres [2].

Le roi avait alors l'intention de négocier avec les huguenots, et dans ce but il avait envoyé au roi de Navarre Biron et Villeroi, pour donner suite aux propositions qui avaient déjà été faites par Montpensier; mais, en même temps, il voulait appuyer par les armes ces nouveaux négo-

[1] Recueil des états gén., t. III, p. 476-631.
[2] Journal de Nevers, t. III, p. 121 à 128.

ciateurs ; et malgré le délabrement de ses finances, malgré le refus des états de lui procurer de nouveaux fonds, il avait réussi, surtout avec l'assistance des ligueurs, à former deux armées : l'une en Saintonge, qu'il mit sous les ordres du duc de Mayenne ; l'autre à Gien, sur la haute Loire, dont Monsieur devait prendre le commandement [1].

Pendant tout l'hiver, les discussions des États avaient donné le spectacle de la faiblesse du pouvoir royal et du parti catholique ; aussi, l'on ne s'attendait point à lui voir des succès dans la guerre qu'il allait commencer. Mais on n'avait pas fait attention que le parti huguenot était plus encore affaibli et désorganisé. Il n'y a avait point d'accord entre les chefs ; Navarre et Condé étaient jaloux l'un de l'autre, et tous deux se défiaient de Damville, qui, toujours zélé pour la religion catholique, ne s'attachait à eux que pour un intérêt personnel. Les mêmes dépenses, les mêmes dévastations qui avaient appauvri les catholiques, avaient plus lourdement encore écrasé les protestants qui étaient bien moins nombreux, et qui devaient supporter leurs armées uniquement par des souscriptions volontaires. Mais la cause principale de leur faiblesse, c'est que l'élan religieux s'était épuisé. On ne voyait plus guère dans leurs rangs ces vieux confesseurs, qui croyaient obéir à des ordres immédiats de la divinité, en purgeant la terre de ce qui leur paraissait l'idolâtrie ; qui portaient dans les camps les mœurs austères du presbytère ; qui se préparaient au combat par le jeûne et la prière, et qui y marchaient en chantant des psaumes. Ils avaient les uns après les autres perdu la vie dans des batailles si souvent renouvelées. La licence des camps, l'exemple de la brutalité des soldats allemands, la nécessité de maintenir les troupes dans la guerre civile aux dépens du pays, c'est-à-dire par un vrai brigandage, avaient corrompu leurs successeurs. Ils ne pouvaient plus se croire l'armée de Dieu, les champions de Dieu ; les plus religieux parmi eux avaient horreur des excès qu'ils voyaient commettre, ils s'attendaient au châtiment céleste et se défiaient le leur cause. Depuis longtemps il n'y avait plus eu ni de supplices ni de martyrs, quoique le sang de leurs amis ou de leurs proches eût coulé en abondance, et dans des combats inégaux et par trahison ; mais leurs mains en avaient aussi versé beaucoup : les représailles avaient été féroces, et la haine ou la vengeance aiguisait leurs épées plus que le fanatisme. La guerre, qui se renouvela au printemps de 1578, ne fut marquée pour les huguenots que par des revers, et leurs désastres

[1] De Thou, l. LXIII, p. 370. — La Poplinière, l. XLIV, f. 363.

répétés ne présentent pas même ou l'intérêt de l'art militaire, ou celui d'une longue constance, ou celui de caractères héroïques.

Monsieur, duc d'Anjou, qui allait combattre contre ses anciens confédérés, sans avoir éprouvé de leur part aucun procédé dont il pût se plaindre, partit de Blois le 7 avril, pour se mettre à la tête des troupes que les ducs de Guise, d'Aumale et de Nevers avaient rassemblées pour lui; il investit la Charité le 19 avril, et quoique les protestants eussent dans cette ville, l'une de leurs places de sûreté, cinq compagnies de gens de pied, elle capitula dès le 30. Monsieur vint ensuite attaquer Issoire; il refusa toute capitulation aux habitants de cette petite ville; il les contraignit de se rendre à discrétion le 12 juin, et s'abandonnant à une férocité qu'aucune provocation ne justifiait, il fit massacrer les habitants et mettre le feu aux édifices [1].

L'armée que commandait le duc de Mayenne n'eut pas de moindres succès en Poitou; Tonnai-Charente et Rochefort lui furent abandonnés presque sans résistance. Marans, où commandait l'historien la Poplinière, fut évacué le 6 mai. Le duc de Mayenne vint ensuite le 22 juin, mettre le siége devant Brouage; la guerre se resserrait autour de la Rochelle; aucune armée protestante ne tenait la campagne en Poitou, et aucun capitaine ne paraissait y réunir la confiance de ce parti: tous obéissaient au prince de Condé, qui ne montrait point des talents proportionnés à une situation si difficile. Le roi de Navarre se renfermait dans son gouvernement de Guienne, où les catholiques n'avaient pas mis sur pied des forces considérables, mais où de son côté il ne pouvait faire qu'une guerre de partisans, à la tête de quelques centaines de gentilshommes. Les bourgeois de la Rochelle avaient mis leur principale espérance dans la flotte qu'ils avaient armée, sous les ordres de Clermont d'Amboise, et avec laquelle ils comptaient ravitailler Brouage; mais les catholiques de Bordeaux en armèrent une de leur côté. Il y eut plusieurs engagements entre ces deux flottes, le 26 juin, le 9 juillet et le 18 août; enfin la flotte des huguenots, composée de ces mêmes petits vaisseaux avec lesquels les Rochelois avaient coutume d'aller en course contre les Espagnols, fut presque absolument détruite, et la ville de Brouage, n'ayant plus d'espérance d'être secourue, fut contrainte, le 16 août, à capituler [2].

[1] De Thou, l. LXIII, p. 371, 373. — D'Aubigné, l. III, c. 11, p. 281. — Davila, l. VI, p. 339.

[2] La Poplinière, l. XLV, f. 371, 375, 376, 380, 383. — D'Aubigné, l. III, c. 10,

Dans le Languedoc, Damville n'avait pas été attaqué par une armée royale, mais Henri III avait fait plusieurs tentatives, par l'entremise du duc de Savoie, pour le détacher des religionnaires ; ces négociations avaient été connues des huguenots et avaient éveillé leur défiance ; ils avaient entendu dire au maréchal lui-même que désormais il donnerait la loi, au lieu de la recevoir, comme il avait fait autrefois ; dans les villes qui lui avaient été ouvertes il s'efforçait à faire prévaloir les catholiques sur les protestants : aussi l'assemblée des églises du bas Languedoc résolut, le 27 février, de prendre des précautions contre lui, et de pourvoir à la garde de ces villes [1]. Toutefois une autre assemblée de la province fut tenue à Montpellier le 17 mars ; l'union des huguenots avec les politiques y fut confirmée, et Damville renouvela la promesse de les protéger les uns et les autres. Son frère Thoré, qui était attaché à la religion nouvelle, et ses neveux Châtillon et Dandelot, fils du grand Coligny, étaient alors à Montpellier, et ils avaient inspiré la plus vive confiance à tous les huguenots de la province ; mais Damville, qui profitait de leur crédit pour écarter de lui les soupçons, n'avait point renoncé à ses négociations avec la cour. Le maréchal de Bellegarde, alors attaché au duc de Savoie, s'était chargé de les faire réussir. Damville prétendait avoir des droits héréditaires sur le marquisat de Saluces : ce fut l'amorce qui le séduisit ; ce marquisat lui fut inféodé le 21 mai, et le maréchal prit le commandement des forces royales en Languedoc. Henri III, qui se défiait cependant toujours de lui, partagea ses soldats entre Damville et Bellegarde, qu'il rappela à son service : il leur donna ordre d'assembler sous leurs drapeaux assez de troupes pour former une armée imposante, et réduire les religionnaires à l'obéissance ; il leur en faisait passer de nouvelles, choisies parmi les plus dévouées aux ligueurs, et il réservait le duc de Nevers pour en aller prendre tout à coup le commandement, en supplantant en même temps le roi de Navarre dans le gouvernement de Guienne, et Damville dans celui de Languedoc ; car tandis que Damville trahissait les huguenots, Henri III trahissait Damville. D'Aubigné, que le roi de Navarre avait envoyé auprès du maréchal, s'efforça de l'éclairer sur les intrigues dont il était la dupe [2]. Pendant l'été, Bellegarde, à la tête d'une

p. 278 ; c. 14, p. 293, et 15, 298. — Écon. roy. de Sully, t. I, c. 9, p. 269. — De Thou, l. LXIV, p. 380, 390.

[1] Hist. de Languedoc, l. XL, p. 356. — D'Aubigné, l. III, c. 7, p. 267.

[2] D'Aubigné, l. III, c. 7, p. 270. — Hist. de Languedoc, l. XL, p. 359.

armée royale, ravagea les environs de Nîmes, tandis que Damville assiégeait Montpellier; mais les deux maréchaux, qu'une intrigue secrète avait liés, et que la cour voulait désormais désunir, n'étaient déjà plus d'accord. Damville ne put obtenir que Bellegarde vînt le joindre, lorsqu'à la fin de septembre il livra bataille aux religionnaires, près du pont de Castelnau sur le Lez : c'était son frère Thoré et son neveu Châtillon qui commandaient ses ennemis. Avant que la victoire fût décidée, les combattants furent séparés par la nuit; ils se préparaient à recommencer le matin suivant, lorsque la Noue et la Foyolle arrivèrent en hâte pour leur apporter la nouvelle que, le 17 septembre, la paix avait été signée à Bergerac en Périgord [1].

Le parti protestant n'avait jamais paru plus complétement désorganisé, plus hors d'état de continuer sa résistance. La discorde était parmi ses chefs, le désordre dans ses conseils, l'enthousiasme s'éteignait parmi ses partisans, on ne lui voyait plus donner aucun signe de vie en Normandie, en Champagne, en Bourgogne, en Bretagne, en Orléanais, provinces où il avait été autrefois si fort. Il était bien dompté aussi dans l'Ile-de-France, la Picardie, le Lyonnais, la Provence et le Dauphiné. Il ne se maintenait réellement plus en armes que dans les deux grands gouvernements de Guienne et de Languedoc, auxquels les sénéchaussées de Poitou et de Saintonge étaient annexées. L'île d'Oleron avait été prise par les royalistes, en même temps que Brouage et Marans; et la Rochelle, la capitale des huguenots, était resserrée de toutes parts [2].

Mais le roi qui commençait à comprendre tout ce qu'il pourrait un jour avoir à craindre de la ligue et des Guise, ne désirait pas écraser sans retour leurs adversaires. D'ailleurs il avait appris par son expérience que la persécution retrempait le courage des huguenots, et qu'ils retrouvaient des forces redoutables lorsque le moment venait pour eux de défendre la liberté de leurs consciences. Aussi en envoyant auprès du roi de Navarre Biron et Villeroi, leur avait-il donné le pouvoir de faire des offres que ce prince et les huguenots pouvaient accepter avec honneur. Pour se rapprocher d'eux, il conduisit sa cour à Poitiers, et les négociateurs passèrent à plusieurs reprises de l'un des rois auprès de l'autre. Enfin le 17 septembre, le traité fut signé à des conditions qui

[1] Hist. de Languedoc, l. XL, p. 364. — D'Aubigné, l. III. c. 17, p. 310. — De Thou, l. LXIII, p. 391. — Amirault, Vie de la Noue, p. 230.

[2] D'Aubigné, l. III, c. 8, p. 273. — De Thou, l. LXIV, p. 386.

pouvaient donner une satisfaction générale, et l'espoir d'un long repos. Henri III qui le confirma par un édit donné à Poitiers, et qui en jura l'observation le 5 obtobre avec sa mère et son frère, parut attacher son amour-propre à la modération qui en avait réglé les conditions, et en parlant de cette paix de Bergerac, il l'appelait toujours sa paix [1].

Deux traités, l'un publié en soixante-cinq articles, l'autre secret en quarante-huit articles, avaient été négociés et signés en même temps. Par le premier, la liberté de conscience était assurée aux religionnaires dans tout le royaume; la liberté de culte était limitée : les seigneurs qui avaient les droits de haute justice pouvaient pratiquer leur culte dans leurs châteaux ; le prêche était conservé à toutes les villes et bourgs qui en étaient en possession à la date du traité : aucun culte hérétique ne devait être toléré ni à la cour, et à deux lieues à la ronde, ni à Paris et à dix lieues tout autour; mais les religionnaires étaient autorisés à ouvrir, dans quelque faubourg, une église par bailliage ou sénéchaussée. Nulle part en France un religionnaire ne pouvait être recherché dans sa maison pour ses opinions religieuses, ni astreint à faire une chose contraire à sa conscience. Leur religion ne devait les exclure d'aucune dignité, charge ou office quelconque. Ils devaient être reçus sans différence d'avec les catholiques dans les universités, colléges et écoles, comme dans les hôpitaux. D'autre part ils devaient se conformer à la police extérieure du culte catholique, quant au mariage, au chômage des fêtes, et au payement des dîmes; enfin dans les villes dont ils étaient maîtres, ils devaient permettre le culte catholique.

Les huguenots ne pouvaient se résoudre à être jugés par les parlements qui, soit par bigoterie, soit par attachement aux anciens usages et aux anciennes lois, regardaient toujours l'hérésie comme un crime qu'ils devaient punir; mais le roi promit d'établir dans le ressort de chaque parlement des chambres mi-parties, ou composées par moitié de catholiques et des protestants, auxquelles toutes les causes des derniers seraient déférées; les mêmes chambres devaient seules exercer la censure sur les livres de la religion réformée. Tous les jugements portés contre des réformés pour cause de religion depuis le temps de Henri II, furent abolis ; le roi de Navarre enfin, le prince de Condé, et

[1] De Thou, l. LXIV, p. 392. — Davila, l. VI, p. 340. — La Poplinière, l. XLV, f. 385. — D'Aubigné, l. III, c. 23, p. 327.

tous les seigneurs qui avaient suivi leur parti, furent confirmés dans tous leurs gouvernements, charges et offices.

La confédération protestante, et les alliances qu'elle contractait avec les étrangers, étaient sans doute contraires et à la paix du royaume, et à l'exercice de l'autorité royale; mais Henri III ne redoutait guère moins la sainte ligue des catholiques qui aspirait à la même indépendance, et il prit cette occasion pour les abolir l'une et l'autre par l'art. 56 du traité de Bergerac. D'autre part, pour la sûreté des protestants et en raison de la violence des haines excitées par de si longues guerres, le roi, par l'art. 59, « bailloit en garde à ceux de ladite religion, pour » le temps et terme de six ans, les villes qui suivent, à savoir, en Languedoc celles de Montpellier et Aigues-Mortes; en Dauphiné, Nyons » et Serre, ville et château; en Provence, Seine-la-Grand'Tour, et » circuit d'icelle; en Guienne, Périgueux, la Réole, et le mas de » Verdun;..... lesquelles le roi de Navarre, prince de Condé, et vingt » gentilshommes de la religion, jureront et promettront de nous les » bien et fidèlement garder, et au bout de six ans les nous remettre, » sans y rien altérer ni innover.... Quant aux autres villes que » tenoient ceux de la religion, le roi promettoit de n'y point mettre » de gouverneurs et garnisons, sinon qu'il n'y en eût eu de tout temps [1]. »

Les articles secrets déterminaient dans quels bailliages et quels lieux le culte réformé serait permis. Ils confirmaient le mariage des prêtres et personnes religieuses qui avaient rompu leurs vœux, et appelaient leurs enfants à l'héritage de leurs biens meubles. Ce traité secret accordait au roi de Navarre le droit de concourir aux choix des juges dans les chambres mi-parties. Il garantissait aux habitants de la Rochelle tous leurs priviléges; il assurait au roi de Navarre la solde de huit cents hommes, que celui-ci était autorisé à maintenir dans ses places de sûreté, et il donnait au prince de Condé Saint-Jean d'Angely pour sa place de sûreté et sa demeure. Le roi promettait en outre de faire garantir, en pays étranger, par ses ambassadeurs, ses sujets de quelque religion qu'ils fussent, et de les y protéger contre les poursuites de l'inquisition. Il promettait de même de faire obtenir aux sujets du pape à Avignon la jouissance de leur liberté de conscience, et de remettre le prince d'Orange en possession de sa principauté. Tels

[1] Traités de Paix, t. II, p. 380-386.

étaient les points principaux de ce long traité, le plus sagement débattu, le plus clairement rédigé de tous ceux qui, depuis le commencement des guerres civiles, étaient intervenus entre les champions des deux religions [1].

[1] Traités de Paix, t. II, p. 387-390. — Isambert, t. XIV, p. 330. — La Poplinière, l. XLV, f. 385-390. C'est la fin de son histoire. — D'Aubigné, l. III, c. 23, p. 327. — De Thou, l. LXIV, p. 393. — Davila, l. VI, p. 340.



CHAPITRE XXV.

Henri III s'expose toujours plus au mépris public. Intrigue de son frère Monsieur en France et en Flandre. Cour du roi de Navarre à Nérac. Guerre des amoureux. Paix de Fleix. — 1577-1580.

Le traité de paix du mois de septembre 1577, qu'on désignait par les noms de Bergerac où il avait été signé, ou de Poitiers où il avait été ratifié, assurait aux protestants non-seulement la liberté de conscience pour laquelle leurs pères avaient combattu, mais encore une égalité de droits dans l'État qui aurait dû les satisfaire. Le culte public, il est vrai, ne leur était accordé dans les villes qu'autant qu'ils s'y trouvaient tellement en force qu'ils y avaient pu maintenir leur domination exclusive pendant les guerres civiles. Partout ailleurs ils étaient contraints à dérober aux regards leurs assemblées, qu'ils ne pouvaient tenir que dans les faubourgs. Cette règle dure pour eux, et qui nous paraîtrait aujourd'hui tyrannique, était une concession peut-être nécessaire à la violence des préjugés, à l'acharnement des haines populaires. Nous savons aujourd'hui ne voir, dans un culte qui n'est pas le nôtre, que la manifestation de sentiments élevés, que les efforts de l'homme pour s'approcher de la divinité; efforts respectables, même lorsque le croyant s'égare. Mais ce n'est point ainsi que les erreurs religieuses étaient considérées au seizième siècle : il n'y avait, aux yeux de chaque croyant, qu'une seule manière de servir Dieu. Quiconque s'éloignait de la forme prescrite, de la forme orthodoxe, se rendait coupable de profanation ou de sacrilége; son crime, qui excitait la colère de Dieu, devait être prévenu par l'indignation des hommes. Le sacerdoce ne savait peut-être pas lui-même combien il écoutait les intérêts étroits de son monopole, quand il proscrivait tout autre culte que celui dont il était le ministre, et l'histoire sacrée le confirmait dans son intolérance;

ce sentiment était devenu presque universel dans la nation, et dans l'un comme dans l'autre parti. En vain on disait aux dévots que la loi, les traités de paix permettaient les cérémonies qui soulevaient leur indignation : si la loi, répondaient-ils, permettait l'homicide, laisseriez-vous tuer sous vos yeux des femmes et des enfants? Eh bien, un fidèle ne peut pas mieux laisser sous ses yeux outrager Dieu par un culte impie. Et le catholique voyait cet outrage dans le prêche et le chant des psaumes, le huguenot dans ce qu'il nommait l'idolâtrie de la messe. Si les états de Blois avaient été unanimes pour demander à Henri III la suppression d'un culte hérétique en France, les conseillers du roi de Navarre n'étaient pas moins unanimes pour s'opposer à ce qu'il permît de célébrer la messe en Béarn [1]. Il fallait laisser aux passions le temps de se calmer, il fallait que l'expérience eût appris que Dieu ne témoignait son courroux contre aucune forme de culte, en sorte que l'homme pouvait aussi se dispenser de punir, avant que la paix de religion, inscrite dans les édits du roi, réussît à passer dans les mœurs.

C'était quelque chose sans doute que d'avoir défendu aux sectaires de l'une et de l'autre religion les ligues et confédérations entre eux, les alliances avec les puissances étrangères; car il n'y avait point de paix à espérer pour le royaume, tant que deux associations puissantes, organisées pour une lutte à mort, et prêtes à faire une querelle de parti de toute offense individuelle, se trouveraient en présence l'une de l'autre. Mais l'édit de Poitiers pouvait bien interdire les deux ligues, sans qu'il fût au pouvoir du roi de les abolir. La défiance des protestants, résultant du sentiment de l'infériorité de leurs forces, et de la haine à laquelle ils se sentaient en butte, les forçait à demeurer unis; ils avaient des intérêts communs à traiter, des obligations communes à remplir, et le gouvernement ne s'opposa point à des réunions périodiques des députés des églises. Leur exemple, cependant, autorisait les catholiques à faire de même, et l'association de la sainte ligue, si elle évita quelque temps de se mettre en évidence, ne fut cependant point suspendue; le duc de Guise, qui la regardait comme le plus grand appui de son ambition, n'avait garde de la laisser se dissoudre [2].

Peut-être, s'il s'était trouvé alors sur le trône de France un homme d'un grand talent et d'un grand caractère, aurait-il réussi à contenir ces deux ligues, et à les faire rentrer peu à peu sous l'obéissance des

[1] *Voyez* un mémoire à ce sujet de Duplessis-Mornay, en 1580, t. II, p. 94-100.
[2] Victor Palma Cayet, Chronologie novenaire, t. LV, p. 14 et 24.

lois. De telles chances sont rares dans l'histoire des monarchies ; un prince médiocre n'aurait pas été de force à lutter avec des circonstances si difficiles. Il n'est pas sûr, toutefois, que Henri III, le plus décrié des rois, fût né pour n'être qu'un prince médiocre. A plus d'une reprise, il laissa voir des éclairs qui annonçaient un courage et des talents distingués ; mais soit découragement, soit faux système de politique, soit goût pour la mollesse et les plaisirs, il retombait bientôt dans l'indolence. Cependant, les bruits les plus outrageants pour son caractère, et surtout pour ses mœurs, s'accréditaient contre lui. L'antique respect pour la race des rois avait disparu ; le désir de traîner leurs images dans la boue avait pris sa place. Les huguenots avaient contre Henri III de profonds et justes ressentiments ; les ligueurs voyaient en lui un obstacle à leurs projets ; les Guise et Monsieur songeaient, chacun pour leur compte, à le faire descendre du trône. De toutes parts, on voyait éclore contre lui des satires en vers et en prose, en latin et en français ; la licence universelle du langage à sa cour et dans tout le public permettait de désigner par leur nom les turpitudes dont on l'accusait. L'imprimerie multipliait les libelles, et la police n'était point encore habile à saisir les presses clandestines.

Le vainqueur de Jarnac et de Montcontour était grand et d'une belle figure, quoiqu'un peu efféminée ; il n'avait point la force de corps ou l'adresse de son frère Charles IX, aussi ne se plaisait-il pas comme lui aux exercices athlétiques ; il conservait cependant encore cette élégance militaire, qui avait excité l'enthousiasme des soldats dans sa première jeunesse. La première recommandation, à ses yeux, était la bravoure ; il demandait à ses favoris d'être toujours prêts à jouer leur vie et celle des autres ; et s'il n'avait pas été brave lui-même, on aurait cru voir dans son enthousiasme pour la vaillance, la faiblesse et le besoin de protection, ou le désir d'émotions d'une femme. Son esprit était orné : il aimait les arts, les lettres, la poésie ; mais ce qu'il admirait par-dessus tout, c'était la politique subtile de l'Italie. Chaque jour, il donnait, après son dîner, une heure à des lectures sur cette science, avec les Florentins Baccio del Bene et Jacob Corbinelli. Tour à tour ils lisaient ensemble ou Polybe, ou Tacite, ou Machiavel, son auteur favori ; ils prenaient ensuite leurs lectures, surtout celle du Traité du prince, ou des discours sur Tite-Live, pour le texte de leurs réflexions et de leurs commentaires [1].

[1] Davila, l. VI. p. 346.

En effet, Henri III s'était formé un système politique qu'il suivait avec persévérance ; il n'avait manqué ni d'étendue d'esprit pour le concevoir, ni de finesse pour l'adapter aux circonstances, ni de connaissance des hommes pour les faire servir à ses fins, ni surtout de dissimulation, car c'était à ses yeux la première des qualités qui devaient orner le trône ; seulement il avait conçu son système en harmonie avec ses goûts et sa mollesse ; il s'était fait une théorie pour justifier à ses propres yeux sa nonchalance et ses vices, et son esprit ne lui avait servi qu'à endormir ou ses regrets ou ses remords.

Les huguenots étaient pour Henri III l'objet d'une haine invétérée ; il avait horreur de leur croyance, mais plus encore de leur esprit d'indépendance, de leur fierté, de leur républicanisme. Lorsqu'il leur accordait la paix, c'était toujours en se flattant que le moment n'était pas éloigné où il pourrait les attaquer et les détruire. Cependant il voulait auparavant profiter de leur énergie et de leurs ressources pour les tourner contre les ligueurs, qu'il ne détestait guère moins. Il spéculait sur les combats entre ces deux factions, parmi ses sujets ; il se flattait de les affaiblir les uns par les autres, et il croyait s'agrandir par la ruine des Français. Les princes et les grands seigneurs excitaient surtout sa jalousie par leur prétention à se rendre indépendants du trône. Ce qu'il ambitionnait c'était l'abaissement des Bourbons, des Montmorency, des Châtillon, des Latour d'Auvergne, des Duras, dans le parti huguenot, et celui des Guise, avec toutes les nombreuses branches de la maison de Lorraine, des ducs de Nemours et de Nevers, de tous les chefs enfin dans le parti de la ligue. Il voulait réserver le pouvoir, la richesse, le crédit, à ceux dont il avait lui-même fait la grandeur, qu'il avait choisis dans la foule, d'après leurs seules qualités personnelles, et sans égard à leur naissance ou à leur fortune héréditaire. C'est ainsi qu'il se justifiait à lui-même, d'après un calcul politique, le choix de ses mignons. Il les voulait jeunes, beaux, renommés par leurs succès parmi les femmes, braves et dévoués à lui ; vivant dans le luxe, éblouissant le vulgaire par l'élégance de leurs habits et le brillant de leurs équipages ; mais il voulait que ces favoris tinssent tout de ses mains, que sans cesse enrichis par ses dons, ils les prodiguassent à leur tour à ceux qui les approcheraient, et qu'ils effaçassent ainsi l'ancienne vénération du peuple pour la noblesse, en lui persuadant qu'il n'y avait de grandeur réelle que celle qui procédait directement du roi.

De même il croyait agir d'après les principes de la plus subtile politique, en imprimant un caractère nouveau au mouvement religieux des esprits. Il sentait que son trône et celui de ses prédécesseurs avaient été ébranlés par des croyances opiniâtres, et des passions orageuses; aussi voulait-il substituer désormais, dans la religion, la forme au fond, les pompes et les cérémonies aux controverses, la superstition au fanatisme, la soumission de l'esprit à son inébranlable obstination. Il se flattait d'entraîner sa cour et ses sujets par son exemple; c'est pourquoi on le voyait fréquenter tour à tour les prédications des capucins et des jésuites, faire habiter les hiéronymites dans son propre palais, s'entourer sans cesse de moines de tous les habits et de tous les ordres, leur bâtir des couvents et des chapelles, porter comme eux le cilice et la discipline, et le chapelet suspendu à la ceinture. « Il entroit » lui-même, dit d'Aubigné, dans le sac deux ou trois fois la semaine, » puis avec ses courtisans, et les principaux des grosses villes, qu'il » engageoit à sa dévotion partisane, ils emplissoient les rues de Paris » et autres grandes villes où il se promenoit, et puis les grands che- » mins, d'une étrange multitude de blancs vêtus, avec le fouet à la » ceinture, chantant perpétuellement..... En plusieurs livres il faisoit » insérer ses louanges : entre ceux-là, D. Bernard, de l'ordre des feuil- » lants, le dépeignoit tellement attaché au crucifix, que ce n'étoit plus, » disoit-il, lui-même, mais Christ qui vivoit en lui [1]. » Henri III voulait en effet que les Français s'accoutumassent à croire que ces pénitences fastueuses rachetaient tous les vices et tous les crimes, et que la superstition assurait l'indulgence de l'Église pour tous les plaisirs ; car se proposant de détruire l'esprit de controverse qui avait nourri les guerres civiles et ébranlé le trône, il croyait devoir l'attaquer en même temps et par l'abnégation de la raison, et par l'enivrement des délices et de la mollesse. Sans respect, sans amour pour tout ce qu'il y a de beau ou de noble dans la nature humaine, il fondait la grandeur du trône sur la dégradation de la nation.

« Mais, remarque Davila, toute cette politique du prince, qui peut- » être auroit atteint son but, s'il y avoit persisté, subit les influences » de ses affections et de ses passions ; car lui-même il passoit de la » dévotion aux excès de la mollesse, et de l'oisiveté à la dissolution ; » de sorte que tout en continuant les mêmes exercices spirituels, il

[1] D'Aubigné, l. IV, c. 1, p. 330.

» les entremêloit avec tous les genres de délices, les bals, les masca-
» rades somptueuses, les noces superbes, les entretiens continuels avec
» les dames de la cour. Le roi réussit bien à faire que la fierté et la
» rudesse antiques s'effaçassent rapidement, mais en même temps il
» n'attira sur lui que le mépris et la haine de la plus grande partie de
» son peuple. En effet, les nobles voyoient le roi enfermé dans un cercle
» restreint, et ne pouvoient arriver à lui qu'au moyen des favoris ; ils
» étoient obligés non-seulement de les servir, de les courtiser outre ce
» qui convenoit à leur naissance, mais de les corrompre par d'immenses
» présents ; aussi ils brûloient d'indignation, et ils exhaloient, dans
» leurs propos, leur mépris, leur dégoût, leur horreur, pour la cour.
» Le peuple étoit intolérablement chargé de tailles pour subvenir à
» toutes les intrigues du roi, à toutes ses dépenses temporelles et spi-
» rituelles, et à la cupidité de ses mignons ; en sorte qu'il voyoit sa
» condition devenir pire encore dans la paix de ce qu'elle avoit été
» dans la guerre, et il détestoit le nom du roi. Les ecclésiastiques,
» non moins accablés que les autres, lui reprochoient de n'avoir donné
» la paix aux huguenots que pour se livrer aux dissolutions de la cour ;
» et les huguenots eux-mêmes, quoiqu'ils jouissent de la liberté de
» conscience, ne pouvoient regarder la paix que comme une trêve,
» tant que le roi étoit entouré, comme ils le voyoient, de capucins, de
» jésuites, de bernardins, de hiéronymites, et de tant d'autres religieux,
» qui lui prêchoient sans relâche l'extermination de l'hérésie [1]. »

Si Henri III ne réussit point, comme il se le proposait, à mettre un terme aux discordes religieuses, il n'eut que trop de succès dans la révolution morale qu'il essayait d'accomplir, pour affermir le trône sur la ruine des factions. Il unit en effet dans les habitudes de chacun le libertinage avec la superstition ; il communiqua à la nation cette frivolité féroce qui caractérisait ses mignons ; il mêla l'assassinat à la débauche, aux processions des *battus*, et il dégrada les Français. La persécution et la guerre civile ne remuèrent plus les passions les plus nobles du cœur humain ; on ne vit plus le martyr grandir dans les supplices, ou les héros de la foi puiser dans leur seule conscience la force qui les faisait triompher dans les batailles ; l'horizon s'était resserré, tous les caractères, tous les hommes, étaient devenus plus petits, de misérables intrigues, ou des passions honteuses décidaient seules des

[1] Davila, l. VI, p. 343, 345.

événements, et après trois ans d'une paix sans repos, sans confiance et sans prospérité, le traité de Bergerac fut rompu par la ridicule et misérable guerre des amoureux [1].

Tandis que Henri III était encore à Poitiers, il y fit vérifier, le 8 octobre, au parlement l'édit de pacification qui contenait les conditions accordées à Bergerac; il y donna aussi une ordonnance destinée à porter remède au désordre universel des monnaies; toutes les transactions étaient alors stipulées en livres de compte, mais le rapport des espèces d'or et d'argent avec ces livres avait été laissé à l'appréciation du commerce; ce rapport avait monté sans qu'on nous en dise la raison, probablement par la multiplication des monnaies de bas aloi; les écus d'or étaient reçus dans le commerce pour une valeur fort supérieure à celle qu'on leur attribuait dans les caisses publiques. Ce désordre avait été l'objet des réclamations des états de Blois; il fut réctifié sans causer aucune secousse, par l'obligation imposée à tous de stipuler désormais leurs contrats en écus d'or, et non plus en livres de compte [2]. Le roi quitta ensuite Poitiers, pour revenir à Blois, puis vers la fin de l'année à Paris, où il fit son séjour plus habituel pendant le reste de son règne.

Il y avait peu de jours que Henri III était à Paris, lorsqu'il vint dîner le 10 décembre à l'hôtel de Guise, avec les reines sa mère, sa femme, et sa sœur, pour y célébrer le mariage de l'une des filles de Claude Marcel, naguère orfèvre du Pont-au-Change, puis conseiller et l'un des surintendants des finances. Après le souper le roi se rendit au bal, « lui trentième, dit l'Étoile, masqué en homme, avec trente prin-
» cesses et dames de la cour, vêtues de drap et toile d'argent, et soie
» blanche, enrichies de pierreries en grand nombre et de grand prix.
» Les mascarades y apportèrent telle confusion, pour la grande suite
» qu'elles avoient, que la plupart de ceux de la noce furent contraints
» de sortir, et les plus sages dames et damoiselles se retirèrent et
» firent sagement; car la confusion du monde y apporta tel désordre
» et vilainies, que si les murailles et tapisseries eussent pu parler elles
» auroient dit beaucoup de belles choses [3]. »

[1] M. Capefigue se figure qne le nom de guerre des amoureux fut inventé au temps de Louis XV, par Anquetil, t. IV, p. 165. Il aurait trouvé ce nom dans d'Aubigné et tous les autres historiens contemporains, s'il les avait aussi bien lus que les pamphlétaires.

[2] De Thou, l. LXIV, p. 393. — P. de l'Étoile, Journal de Henri III, p. 158.

[3] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 160.

(1578.) La maison de Monsieur n'était pas plus rangée et ses mœurs n'étaient pas meilleures ; cependant il saisissait avec empressement tous les scandales que donnait son frère pour les dénoncer à la cour et à la France ; il semblait spéculer sur le mépris dont Henri serait couvert, dans l'espoir de le faire déposer et de monter sur son trône à sa place. Monsieur avait pour premier confident l'homme le plus brave et le plus redouté de la cour, le galant Bussy d'Amboise, qu'on appelait aussi son mignon ; car ce nom, donné également aux compagnons du duc de Guise, indiquait seulement l'infériorité de rang de l'ami préféré. Bussy d'Amboise, qui s'était signalé par sa férocité à la Saint-Barthélemy, abusait de sa vaillance reconnue et de la crainte qu'il inspirait, pour accabler de méprisantes moqueries les favoris du roi. Henri fit arrêter et mettre à la Bastille Bussy, la Châtre, et quelques autres serviteurs du duc d'Anjou, prétendant que le prévôt de Paris les lui avait dénoncés comme des conspirateurs : il n'y avait contre eux aucun indice, il les fit bientôt mettre en liberté, et Bussy recommença ses provocations.

» Le lundi 6 janvier 1578, poursuit l'Étoile, la demoiselle de Pons de
» Bretagne, reine de la fève, fut par le roi, désespérément brave, frisé
» et gauderonné, menée du château du Louvre à la messe, en la cha-
» pelle de Bourbon ; étant le roi suivi de ses jeunes mignons, autant
» et plus braves que lui. Bussy d'Amboise, le mignon de Monsieur
» frère du roi, s'y trouva à la suite de M. le duc son maître, habillé
» tout simplement et modestement, mais suivi de six pages vêtus de
» drap d'or frisé ; disant tout haut que le temps étoit venu que les bé-
» litres seroient les plus braves ; de quoi suivirent les secrètes haines
» et querelles qui parurent bientôt après.

» Bussy, le soir du jeudi précédent, avoit pris querelle avec Gram-
» mont au bal qui tous les soirs, en la grande salle du Louvre, se
» faisoit et continuoit depuis les Rois ; le vendredi 10, il envoya à la
» porte de Saint-Antoine trois cents gentilshommes bien armés et
» montés ; et Grammont autant de mignons et partisans du roi, pour
» là y démêler leurs querelles à toute outrance. Or, furent-il empêchés
» de se battre par exprès commandement du roi ce matin ; nonobstant
» lequel commandement, Grammont, bien accompagné, alla l'après-
» dîner rechercher Bussy en son logis, rue des Prouvaires, où il s'efforça
» d'entrer, et y fut par quelque espace de temps, combattu entre ceux
» de dehors et ceux de dedans. De quoi le roi averti envoya le maré-
» chal de Cossé et Strozzi, qui amenèrent Bussy au Louvre, où aussitôt

» après fut amené Grammont, par exprès commandement du roi ; et
» le lendemain matin furent mis d'accord par l'avis des maréchaux de
» Montmorency et Cossé.

» Le samedi 1er février, Quélus, accompagné de Saint-Luc, d'Arques
» et de Saint-Mesgrin, près de la porte Saint-Honoré, hors la ville,
» tira l'épée et chargea Bussy d'Amboise, qui, monté sur une jument
» blagarde de l'écurie du roi, revenoit de donner carrière à quelque
» cheval dans les corridors des Thuileries ; et fut la fortune tant pro-
» pice aux uns et aux autres que de plusieurs coups d'épée tirés, pas
» un ne porta, fors sur un gentilhomme qui accompagnoit Bussy, le-
» quel fut blessé. Le 3 et 4 de ce mois, au conseil privé du roi, Sa
» Majesté présente, fut arrêté que Quélus, agresseur, seroit constitué
» prisonnier, et son procès fait, suivant l'ordonnance faite dans le mois
» précédent contre tels querelleurs ; dont toutefois rien ne fut mis en
» exécution, le roi l'ayant sous main couvert comme son mignon. De
» quoi Monsieur offensé, et des querelles qu'il sembloit qu'on lui dres-
» soit journellement, en la personne de Bussy, son favori, délibéra de
» partir de Paris et de la cour....

» Or étoit résolu M. le duc de partir le mardi-gras pour se retirer,
» et avoit commandé à ses gens de tenir son train et cariage tout prêt ;
» de quoi le roi et la reine mère avertis entrèrent en quelques soupçons ;
» de manière que, sortant du bal, ils allèrent voir Monsieur en sa
» chambre, où montants en hauts propos, ils s'assurèrent de sa per-
» sonne et lui donnèrent bonne garde. Et le matin firent saisir la Châtre,
» Simier et autres confidents du duc, qu'ils firent mettre à la Bas-
» tille [1]. »

Ces batailles journalières étaient vues d'un autre œil par la sœur du roi, Marguerite reine de Navarre. Les libelles de cette époque prétendent qu'elle était de la part des deux frères l'objet d'un amour incestueux, qu'elle préférait le cadet, et que c'était un des motifs de la haine de Henri III pour Monsieur [2]. Marguerite assure que les favoris du roi attaquaient Bussy en toute occasion, dans l'espérance d'entraîner Monsieur dans quelque querelle où il périrait ; que Monsieur ayant envoyé Bussy en Anjou pour hâter les préparatifs d'une expédition qu'il méditait, ces jeunes présomptueux bravèrent et insultèrent le duc d'Anjou

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 161-164.

[2] Le Divorce satyrique, à la suite du Journal de Henri III, Édit. de Cologne, 1699, p. 190.

lui-même ; que Maugiron, aux noces de Saint-Luc, tenait à ses oreilles les propos les plus piquants sur sa laideur et sa petite taille ; que pour éviter des querelles le duc ayant fait demander à son frère la permission de quitter la cour le lendemain pour aller à la chasse, Henri III, alarmé de ce désir de s'éloigner, était venu lui-même arrêter son frère avec la garde écossaise, à une heure après minuit [1]. Monsieur, prisonnier, envoya un archer écossais avertir sa sœur Marguerite, et la prier de venir le joindre. Elle accourut en effet aussitôt ; Monsieur lui parla comme s'il s'attendait à ce que le roi en voulût à sa vie ; il assura ne point la regretter. « Ne sachant que c'est des félicités de ce monde, je » ne dois avoir regret de les abandonner. La seule appréhension que » j'aie, est que ne me pouvant faire justement mourir, l'on me veuille » faire languir en la solitude d'une longue prison, où encore je mépri- » serai leur tyrannie, pourvu que vous me vouliez tant obliger que de » m'assister de votre présence. — Ces paroles, au lieu d'arrêter mes » larmes, me pensèrent faire verser toute l'humeur de ma vie ; je lui » répondis en sanglotant que ma vie et ma fortune étoient attachées à » la sienne ; qu'il n'étoit en la puissance que de Dieu seul d'empêcher » que je l'assistasse, en quelque condition qu'il pût être ; que si on » l'emmenoit de là, et que l'on ne me permît d'être avec lui, je me » tuerois en sa présence [2]. »

Bussy cependant était revenu à Paris, et entré secrètement au Louvre, pour rendre compte au duc d'Anjou des commissions dont il était chargé. Bientôt il fut découvert, arrêté avec Simier, et conduit à la Bastille. D'autre part, la reine mère, alarmée d'un tel éclat entre ses enfants, avait appelé à elle le chancelier, avec les plus vieux et les plus sages entre les ministres ; elle avait réussi à faire entendre raison au roi, et à le faire consentir à ce que son frère et ses favoris fussent relâchés sous condition qu'en même temps Quélus et Bussy seraient réconciliés. Après avoir été faire agréer ces conditions à Monsieur et à Marguerite, « la reine ma mère, dit celle-ci, descendant fit trouver » bon au roi de faire sa délivrance avec honneur. Et pour cet effet il » vint en la chambre de la reine ma mère, avec tous les princes, » seigneurs, et autres conseillers de son conseil, et nous envoya quérir, » mon frère et moi, par M. de Villequier ; où, comme nous allions » trouver Sa Majesté, passant par les salles et chambres, nous les trou-

[1] Mém. de Marguerite de Valois, t. LII, p. 304-311.
[2] *Ibid.*, t. LII, p. 314.

» vâmes toutes pleines de gens qui nous regardoient la larme à l'œil, » louant Dieu de nous voir hors de danger. Entrant dans la chambre » de la reine ma mère, nous trouvâmes le roi avec cette compagnie » que j'ai dite, qui voyant mon frère lui dit qu'il le prioit de ne point » trouver étrange et ne s'offenser point de ce qu'il avoit fait, poussé du » zèle qu'il avoit au repos de son État; et qu'il crût que ce n'avoit » point été avec intention de lui faire nul déplaisir... » Monsieur fit une réponse soumise. « Sur cela la reine ma mère les prit tous deux et » les fit embrasser. Soudain le roi commanda que l'on fit venir Bussy » pour l'accorder avec Quélus, et que l'on mît en liberté Simier et » M. de la Châtre. Bussy entrant en la chambre avec cette belle façon » qui lui étoit si naturelle, le roi lui dit : Qu'il vouloit qu'il s'accordât » avec Quélus, et qu'il ne se parlât plus de leur querelle ; Bussy lui » répond : Sire, s'il vous plaît que je le baise, j'y suis tout disposé; et » accommodant les gestes avec la parole, lui fit une embrassade à la » Pantalone, de quoi toute la compagnie, bien qu'encore étonnée et » saisie de ce qui s'étoit passé, ne se put empêcher de rire [1]. »

Malgré cette apparente réconciliation, dès le lendemain le roi ordonna aux capitaines des gardes de veiller soigneusement à ce que Monsieur ne sortît pas du Louvre, et à en faire sortir d'autre part tous ses gens, à la réserve de ceux qui couchaient dans sa chambre ou dans sa garde-robe. Monsieur se recommanda de nouveau à sa sœur, qui, s'étant procuré une forte corde, le descendit elle-même, assistée par trois de ses femmes, de sa fenêtre au second étage, dans les fossés du Louvre ; elle y descendit de même Simier et Pangé ; c'était au milieu de la nuit du 14 février ; ils gagnèrent le cloître de Sainte-Geneviève, où Bussy les attendait, qui de concert avec l'abbé avait fait un trou aux murailles de la ville, par lequel il les mit dehors. Des chevaux étaient préparés pour eux de l'autre côté, sur lesquels ils s'éloignèrent au galop, et ils arrivèrent à Angers sans autre malencontre [2].

Henri III, fort alarmé de la fuite de son frère, dépêcha, dès le lendemain matin, leur mère après lui, pour connaître ses griefs, calmer ses ressentiments et éviter une guerre civile ; la peur lui avait cependant suggéré des mesures conciliatrices ; il lui renvoyait en même temps tous ses serviteurs et ses équipages. Monsieur se hâta de pro-

[1] Mém. de Marguerite, t. LII, p. 315-324.

[2] *Ibid.*, p. 325-336. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 164. — De Thou, l. LXVI, p. 537 et 538.

tester à sa mère qu'il n'avait intention de rien entreprendre ni contre le roi ni contre l'État, et que toute son ambition était tournée vers les pays étrangers. Il envoya en même temps le baron de Rochepot porter au roi cette même assurance, qui rendit quelque tranquillité à la cour [1].

En effet, d'autres projets séduisaient alors le duc d'Anjou : ce prince léger et vaniteux songeait à se faire souverain des Pays-Bas. Tandis que les plus nobles sentiments qui puissent fermenter dans les sociétés humaines, la religion et l'amour de la liberté, avaient soulevé les Belges et les Bataves, et les soutenaient dans une lutte terrible contre toute la puissance de la monarchie espagnole, les princes de la maison de France n'avaient vu, dans ces effroyables combats, qu'une occasion de placer un Valois sur un nouveau trône. Leur politique était plus égoïste encore et plus mesquine que celle de Philippe II. Celui-ci avait l'âme d'un bigot et d'un despote : il était de bonne foi dans son horreur pour toute liberté d'esprit et toute liberté politique. Il croyait que c'était son devoir envers Dieu de supprimer la première, envers les hommes, de détruire la seconde ; et les parjures auxquels il se soumettait, les supplices qu'il ordonnait, les crimes qu'il jugeait nécessaires pour arriver à ses fins, lui paraissaient justifiés par le but qu'il se proposait : il s'oubliait lui-même en servant l'Église et le principe monarchique. Charles IX, au contraire, Henri III et le duc d'Anjou, prirent tous, l'un après l'autre, parti dans les guerres de Flandre, non pour leur foi religieuse, non pour leur foi politique, non pour la défense de l'humanité, mais pour un intérêt privé contraire à leurs principes. Cette sanglante guerre civile, le dévouement du patriote, celui du martyr et l'héroïsme de tout un peuple, leur parurent offrir des chances pour leur faire gagner à eux-mêmes une nouvelle couronne. Monsieur veillait depuis longtemps sur l'agonie de la Belgique, se flattant que, dans leur désespoir, les opprimés se jetteraient entre ses bras. Mondoucet qui était ministre de France dans les Pays-Bas, en était revenu, chargé, par beaucoup de seigneurs et de communautés, d'invoquer la protection du roi. « Mondoucet, dit Marguerite de Valois, voyant que » le roi méprisoit cet avis, ne lui en parla plus, et s'adressa à mon » frère, qui, ayant un vrai naturel de prince, n'aimoit qu'à entre- » prendre choses grandes et hasardeuses, étant plus né à conquérir

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 164.

» qu'à conserver. Lequel embrasse soudain cette entreprise, qui lui » plaît d'autant plus qu'il ne fait rien d'injuste, voulant seulement » r'acquérir à la France ce qui lui étoit usurpé par l'Espagnol [1]. »

(1572-1578.) Nous n'avons presque plus eu occasion de nous occuper des Pays-Bas, depuis le moment où le prince d'Orange se vit contraint, en 1572, à évacuer les provinces méridionales, et se retirer en Hollande; doublement découragé par la capitulation de Mons, et par la nouvelle de la Saint-Barthélemy [2]. Plusieurs révolutions s'étaient dès lors succédé dans ces provinces. Philippe II avait enfin reconnu que l'horreur excitée par le duc d'Albe multipliait le nombre de ses ennemis; il l'avait rappelé en 1573, ainsi que le duc de Medina-Celi, et il leur avait donné pour successeur don Louis de Requesens, qui, dans le gouvernement du Milanais qu'il avait exercé auparavant, s'était acquis la réputation d'un homme juste et modéré. Requesens avait pris le commandement des Pays-Bas, à Bruxelles, le 17 novembre 1573 [3].

(1573-1578.) Le duc d'Albe avait gouverné cinq ans et demi les Pays-Bas, et il se vantait que pendant cet espace de temps, il avait fait périr dix-huit mille hérétiques par la main du bourreau, tandis qu'un nombre infiniment plus considérable était tombé sous le glaive de ses soldats. Quoique les principes de Requesens fussent contraires à ceux de cet homme impitoyable, à peine les Pays-Bas purent-ils s'apercevoir d'aucun allégement du joug qui les écrasait. Les soldats espagnols s'étaient accoutumés à se livrer à toute leur férocité et toute leur cupidité. Ils s'applaudissaient dans leur fanatisme de toutes les souffrances qu'ils infligeaient à des hérétiques ou à des rebelles; d'ailleurs Chiapino Vitelli, qui les commandait, croyait que leur licence servait d'aiguillon à leur bravoure. La campagne de 1574 avait commencé par des succès du prince d'Orange, qui, après avoir repoussé toutes les tentatives de Requesens pour délivrer Middelbourg, avait brûlé la flotte espagnole, et contraint enfin cette ville à capituler le 16 février [4]. Dans le même temps, son frère, le comte Louis de Nassau, le même qui avait été en France l'associé de Condé et de Coligny, s'avançait, par la Gueldre,

[1] Mém. de Marguerite. t. LII, p. 246.

[2] Ci-devant Ch. XXII.

[3] *Ibid.*, t. IV, l. LV, p. 741. — Watson, Hist. de Philippe II, t. II, l. XIII, p. 505. — Bentivoglio, Guerre di Fiandra, p. I, l. VII, p. 157.

[4] *Ibid.*, t. V, l. LVIII, p. 135. — Bentivoglio, p, 158. — Watson, t. II, l. XIII, p. 310.

avec une armée de sept mille fantassins et quatre mille cavaliers, qu'il avait levés avec l'argent de Charles IX, et à laquelle beaucoup de protestants français étaient venus se joindre. La souveraineté des comtés de Hollande et Zélande avait été promise au roi de France, en retour des secours d'argent qu'il avait avancés. Mais cette armée fut défaite à Moocher, le 14 avril, par un lieutenant de Requesens, nommé Sancho Davila. Le comte Louis de Nassau y fut tué avec son frère le comte Henri, et trois ou quatre mille soldats. A cette triste nouvelle, le prince d'Orange dut se retirer en Hollande, se trouvant hors d'état de tenir la camgagne. Cependant la généreuse résistance de Leyde arrêta les progrès de Requesens ; cette ville fut assiégée par les Espagnols, du 27 mai au 3 octobre 1574 ; elle supporta, pendant les deux derniers mois, toutes les horreurs de la famine, et elle fut enfin délivrée par l'héroïque résolution que prirent les états, de rompre les digues qui les défendent contre l'Océan, et d'inonder leur propre pays, en ruinant l'armée espagnole [1].

(1575-1578.) La campagne de 1575 commença après la rupture de conférences vainement tenues à Breda pour la paix, sous la médiation de l'Empereur. Requesens entreprit la conquête de la Zélande ; il réussit, malgré la vaillante opposition du prince d'Orange, à y transporter ses troupes, et à soumettre l'une après l'autre plusieurs forteresses. Le siége de Ziriczée retint cependant neuf mois l'armée espagnole ; et avant la reddition de cette place, le marquis Vitelli, le plus habile officier de Philippe II, mourut ; don Louis de Requesens, attaqué d'une fièvre violente, expira peu après lui à Bruxelles, le 5 mars 1576 [2].

(1576-1578.) La mort de ces deux chefs désorganisa le gouvernement espagnol, et sauva le prince d'Orange et les Hollandais, au moment où leur ruine était presque accomplie. Le conseil d'État des Pays-Bas, qui était composé en partie de Belges, se trouva dépositaire du pouvoir royal, en attendant que Philippe eût nommé un nouveau gouverneur. Mais la soldatesque espagnole, à laquelle il était dû plus de vingt mois de soldes arriérées, ne voulut pas reconnaître cette autorité civile ; elle se mutina, le 24 juin 1576 ; elle s'empara d'Alost,

[1] De Thou, l. LIX, p. 137, et 141-151. — Bentivoglio, p. I, l. VIII, p. 133-181. — Watson, l. XIII, p. 325-361.

[2] *Ibid.*, l. X, p. 170-180. — Bentivoglio, p. I, l. IX, p. 182. — Watson, l. XIII, p. 375.

et y établit une sorte de gouvernement militaire, pour lever des contributions sur les provinces. Si les Flamands s'étaient à peine résignés à supporter la tyrannie régulière de Philippe II, celle de la troupe effrénée qui avait secoué son joug, qui ne demandait que de l'argent, et ne savait se le procurer que par la torture, passait les bornes de la patience humaine : le peuple de Bruxelles se souleva; il chassa le 4 septembre, du conseil des Pays-Bas, ceux de ses membres qui étaient Espagnols ou vendus à l'Espagne. Les plus grands seigneurs de ces provinces entrèrent au conseil à leur place. Le Brabant, le Hainaut, l'Artois et la Flandre se confédérèrent dans le but de résister à la soldatesque espagnole, et de garantir les antiques libertés du pays. Guillaume de Horn accepta le commandement de l'armée nationale ; d'autre part, l'Espagnol Jérôme de Roda qui avait été chassé du conseil, alla joindre les soldats ses compatriotes qui s'étaient rendus maîtres d'Alost, et fut reconnu par eux pour chef [1].

Ce fut alors que les états de Flandre invoquèrent les secours de la reine Élisabeth et de Monsieur, qui n'était encore que duc d'Alençon : ils entamèrent leur négociation avec ce dernier par le moyen de Mondoucet, ministre de France à Bruxelles. Le duc l'écouta avec avidité; sa sœur chérie, Marguerite, reine de Navarre, dans son voyage qu'elle fit l'année suivante à Spa, pour favoriser ses intrigues, reçut les confidences de la plupart des seigneurs du pays, et leur fit de grandes promesses [2]. Cependant les revers multipliés qu'éprouvaient les états ôtaient au duc le courage de se déclarer ouvertement pour eux. Le 15 septembre 1576, les confédérés furent défaits par les Espagnols à Tirlemont; le 20 octobre, Vargas et Ferdinand de Toledo, qui commandaient les Espagnols, entrèrent dans Maestricht et pillèrent cette ville; une garnison espagnole était maîtresse de la citadelle d'Anvers, mais elle était assiégée par Champigni, lieutenant des états dans cette ville, alors le dépot principal du commerce et des richesses de l'occident de l'Europe; les mutins d'Alost en étant avertis, vinrent la rejoindre le 4 novembre, et se rangeant sous les ordres de Davila et de Vargas, ils assurèrent leur victoire et prirent la ville d'assaut; mais en même temps ils se souillèrent pat cette férocité, cette cupidité, qui depuis plus de soixante ans signalaient les Espagnols comme les plus

[1] De Thou, l. LXII, p. 272, et 277-280. — Bentivoglio, p. I, l. IX, p. 199. — Waston, t. III, l. XIV, p. 1.

[2] Mém. de Marguerite de Valois, t. LII, p. 251-300.

redoutables des maîtres, des amis ou des ennemis. Sept mille des défenseurs d'Anvers furent tués, le pillage dura trois jours et trois nuits, il fut effroyable, et il répandit la ruine parmi les commerçants d'une extrémité de l'Europe à l'autre [1].

La veille même de ce jour funeste, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles V, que Philippe II avait nommé pour gouverneur des Pays-Bas, arriva à Luxembourg ; il avait traversé la France en poste et déguisé, avec une rapidité si grande, qu'on n'avait point encore eu la nouvelle de son départ quand on apprit son arrivée : cependant les huguenots assurèrent ensuite qu'il avait eu des conférences, à son passage à Paris, avec le cardinal d'Este, légat du pape, avec le duc de Guise, ou même avec Catherine et Henri III, dans lesquelles des mesures avaient été concertées pour la ruine de la réforme. Le seul duché de Luxembourg n'avait point réclamé ses priviléges, ou ne s'était point déclaré contre les troupes espagnoles. Toutes les autres provinces catholiques des Pays-Bas étaient armées ; toutefois elles ne refusaient pas de reconnaître don Juan pour gouverneur, pourvu qu'il garantît leurs droits et qu'il éloignât une soldatesque étrangère, qui venait de se souiller à Anvers par des crimes nouveaux. Le ton menaçant que prit don Juan avec les états assemblés à Bruxelles, leur fit sentir la nécessité de se réunir avec les provinces protestantes, auxquelles ils avaient jusqu'alors fait la guerre ; le prince d'Orange venait tout récemment de leur envoyer des secours ; un sentiment de tolérance réciproque facilita la négociation, terminée le 8 novembre 1576 par le traité qui porte le nom de Pacification de Gand. Les provinces confédérées de Brabant, Flandre, Artois, Hainaut, Namur, Utrecht, Malines, Hollande et Zélande, auxquelles la Frise se joignit le 24 novembre, s'engagèrent à supprimer tous les édits persécuteurs du duc d'Albe, à se rendre réciproquement tous leurs prisonniers, à s'unir pour chasser leurs barbares oppresseurs, et à maintenir cependant la seule religion romaine dans les États du midi, et l'ordre actuel dans ceux du nord. Don Juan, hors d'état de résister par la force à l'union des provinces, fut obligé d'y accéder lui-même le 12 février 1577, par le traité de Marche-en-Famine, et il s'engagea à retirer toutes les troupes étrangères des Pays-Bas [2].

[1] De Thou, l. LXII, p. 288-290. — Watson, t. III, l. XIV, p. 10-21. — Bentivoglio, p. I, l. IX, p. 205-210.

[2] *Ibid.*, p. 293-300 ; l. LXIV, p. 403. — Watson, t. III, l. XIII, p. 23-43. — Bentivoglio, p. I, l. X, p. 212-222.

Don Juan n'avait cependant eu dessein que de tromper les états, de réveiller la jalousie entre les protestants et les catholiques, et de profiter de la sécurité des derniers pour ressaisir le pouvoir absolu. Il avait congédié les troupes espagnoles, mais il faisait naître des délais sur le renvoi des troupes allemandes, et il profita des fêtes qu'il donnait à la reine de Navarre à son passage, pour s'emparer par surprise, le 24 juillet 1577, de la citadelle et de la ville de Namur. Malgré cet acte de violence, don Juan voulait encore négocier avec les états. Mais à cette époque le roi de Navarre intercepta en Gascogne la correspondance de don Juan avec Philippe, et l'envoya au prince d'Orange, qui la communiqua aux états; elle ne laissait aucun doute sur les desseins perfides du gouverneur. Les états se préparèrent à la guerre; un grand nombre de forteresses leur furent remises par les soldats qui y tenaient garnison; le prince d'Orange fut appelé à Bruxelles, et il y fut reçu avec enthousiasme par le peuple. Cependant les grands seigneurs belges, le duc d'Aerschott, le marquis de Havré, le comte de Lalain, jaloux du prince qu'ils croyaient leur égal, et qui était devenu leur chef, feignant aussi d'être inquiets pour leur religion, intriguèrent pour opposer un gouverneur catholique au prince d'Orange comme à don Juan; ils appelèrent d'Autriche l'archiduc Matthias, jeune homme de vingt-deux ans, frère de l'empereur Rodolphe II, qui s'échappa de Vienne, à peu près comme le duc d'Anjou s'échappa de Paris, pour venir offrir ses services aux Belges. Le prince d'Orange eut cependant l'habileté de l'attacher à son parti, de lui faire signer et jurer les conditions auxquelles il se fit reconnaître pour gouverneur, et de se faire nommer son lieutenant [1].

(1578.) Le prince d'Orange ne put, il est vrai, engager ensuite les états à agir avec la vigueur qu'il aurait voulu leur inspirer, et à attaquer don Juan à Namur avant le retour des troupes espagnoles qu'Alexandre Farnèse, prince de Parme, lui ramenait à marches forcées. Quand celles-ci furent de retour, elles défirent l'armée des états le 29 janvier 1578 à Gembloux. La cause de la liberté et celle de la religion paraissaient de nouveau compromises dans les Pays-Bas. Cependant les protestants de toute l'Europe sentaient bien que leur sort pouvait être décidé dans ces provinces. L'électeur palatin s'y montrait

[1] Conditions imposées à Matthias en décembre 1577. — Traités de Paix, t. II, p. 300. — De Thou, l. LXIV, p. 419. — Watson, l. XIV, p. 48-68. — Bentivoglio, P. I, l. X, p. 223-232.

zélé pour la défense de ses coreligionnaires, comme il l'avait été en France; c'était surtout lui qui leur fournissait des soldats allemands. La reine Élisabeth avait découvert que don Juan avait formé le projet de délivrer de sa captivité la reine Marie d'Écosse, de l'épouser, et de monter avec elle sur le trône d'Angleterre; aussi mettait-elle le plus haut intérêt à l'empêcher d'affermir son pouvoir dans les Pays-Bas; elle signa un traité d'alliance avec les états, et leur avança 100,000 liv. sterl. [1]. Le roi de Navarre et les protestants français, plus intimement unis encore avec les Hollandais par leurs croyances religieuses, par leur amour de la liberté politique, par la communauté d'amis et d'ennemis, envoyaient des secours, ou passaient en foule dans les Pays-Bas, dès qu'ils ne trouvaient pas d'occasions de combattre en France. Le brave la Noue, qui avait horreur des guerres civiles, qui était fatigué des princes et des cours dont il avait trop appris à connaître les bassesses, accepta avec empressement les offres des états; il arriva en Flandre le 29 juin 1578, avec un bon nombre d'officiers protestants [2]. Mais celui dont l'assistance paraissait encore aux états devoir être la plus importante, était le duc d'Anjou. On le voyait, dans le royaume, à la tête d'une faction puissante qui lui avait fait une réputation d'activité et de talents; on connaissait l'étendue des provinces qui lui avaient été données en apanage; on le savait en traité de mariage avec Élisabeth, qui paraissait alors fort tentée de le faire monter sur son trône; et les états croyaient ne pouvoir payer à un trop haut prix l'appui d'un prince qui les unirait en même temps avec la France et avec l'Angleterre.

Le duc d'Anjou, depuis qu'il s'était échappé de Paris pour se retirer dans l'Anjou, y avait rassemblé six mille hommes de pied et mille chevaux. L'opinion qu'on avait de sa richesse et des avantages qu'il procurerait à ses soldats, dans les pays où il se préparait à les conduire, avait fait accourir les gens de guerre sous ses drapeaux. Mais si Monsieur était riche, son désordre et sa prodigalité égalaient ceux de ses frères. Il était toujours à court d'argent, il ne donnait à ses soldats que très-peu d'engagement et point de solde, aussi les troupes qu'il rassemblait dévastèrent-elles horriblement la province où il les avait réunies. Quoique Henri III craignît que l'entreprise de son frère ne le brouillât avec Philippe II, il languissait de le voir sortir de France, pour être délivré des esprits remuants qui le dirigeaient, des aventuriers qu'il avait en-

[1] Rapin Thoyras, l. XVII, p. 362. — Traités de Paix, t. II, p. 391.
[2] De Thou, l. LXVI, p. 489. — Amirault, Vie de Fr. de la Noue, p. 249.

gagés sous ses drapeaux, pour soulager ses sujets de leurs pillages, et plus encore pour éloigner un rival dont il se défiait. La petite armée du duc d'Anjou traversa sans obstacle une partie de la France, et arriva sur les frontières du Hainaut. Le duc lui-même partit de Verneuil le 7 juillet à minuit, avec Bussy, la Rocheguyon et un petit nombre d'officiers, pour rejoindre ses troupes [1]. Au commencement d'août il fut reçu dans Mons. Alors il publia un manifeste par lequel il déclarait qu'il n'avait pu résister aux instances des habitants des Pays-Bas, autrefois sujets de la France, qui le suppliaient de les délivrer de la tyrannie des Espagnols; qu'il s'y était déterminé malgré la résistance de la reine sa mère, et les remontrances des principaux seigneurs du royaume; mais qu'il prenait le ciel à témoin que ni l'avarice, ni l'ambition, ni l'envie de profiter des dépouilles d'un prince voisin ne l'avaient engagé dans cette entreprise, à laquelle il n'avait été déterminé que par le sentiment du devoir et de la compassion [2].

Ce manifeste fut suivi par un traité que Bussy négocia et signa à Anvers le 13 août, par lequel le duc d'Anjou était proclamé protecteur de la liberté belge. Il s'engageait à entretenir pendant trois mois à ses frais dix mille fantassins et deux mille chevaux pour la défense des états. Ceux-ci promettaient de lui livrer pour places de sûreté les forteresses de Bavay, du Quesnoy et de Landrecies; ils lui cédaient toutes les conquêtes qu'il pourrait faire à droite de la Meuse; celles qu'il ferait à la gauche de cette rivière devaient leur être restituées. Ils promettaient, s'ils venaient à rompre sans retour avec le roi d'Espagne, de préférer le duc à tout autre pour être leur souverain; ils consentaient à ce que les ordres fussent donnés en son nom, quand il serait présent à l'armée; mais quant à la police et au gouvernement du pays, « le duc » sera content de ne point s'y entremettre [3]. »

Don Juan se trouvait à Namur avec une armée vaillante, mais très-peu nombreuse, que Philippe II, jaloux de son frère naturel, n'avait point voulu renforcer. Les états, Matthias, et le prince d'Orange se flattaient de le contraindre à une grande bataille et de le chasser du pays. Mais l'importance même des secours qu'ils avaient reçus de leurs alliés leur ôta le pouvoir de les diriger selon leur prudence; elle suscita des

[1] Journal de Henri III, par l'Étoile, p. 171.
[2] De Thou, l. LXVI, p. 497. — Bentivoglio, p. I, l. X, p. 244.
[3] Traités d'Anvers, aux Traités de Paix, t. II, p. 394. — De Thou, l. LXVI, p. 498. — Watson, l. XIV, p. 89. — Bentivoglio, p. I, l. X, p. 246.

jalousies et des divisions, parmi eux, et fit enfin échouer tous leurs projets. Élisabeth, malgré ses négociations de mariage avec le duc d'Anjou, se défiait de lui, et ne voulait pas qu'il devînt trop puissant en Flandre. Elle envoya donc des subsides considérables à Jean Casimir, frère de l'électeur palatin, pour le mettre en état de lever une puissante armée qu'il conduisit dans les Pays-Bas. Après sa jonction à Diest avec l'armée des états, ceux-ci se trouvèrent avoir sous leurs ordres quarante mille hommes d'infanterie et vingt mille de cavalerie ; jamais ils n'avaient été si redoutables ; mais ces troupes presque toutes protestantes causèrent une jalousie extrême aux catholiques ; les protestants de Flandre et de Brabant abusèrent de leur prépondérance pour se faire accorder par la paix de religion d'Anvers [1] de nouveaux avantages. La jalousie et l'irritation des catholiques dans les provinces wallonnes en furent redoublées ; ils refusèrent d'ouvrir au duc d'Anjou les trois villes qui lui avaient été promises comme places de sûreté ; ils se refusèrent à exécuter les conditions de la paix de religion ; ils arrivèrent même à des actes d'hostilité ouverte avec les protestants. Ils ne tentèrent rien contre don Juan d'Autriche ; on voyait qu'ils se rapprochaient toujours plus des Espagnols. A la fin de la campagne les troupes allemandes de Jean Casimir se dissipèrent sans avoir rien fait ; si don Juan ne profita pas de leur désorganisation, c'est que lui-même était tombé malade : il mourut en effet à Namur le 1er octobre, désignant Alexandre Farnèse, prince de Parme, pour être son successeur [2].

Au milieu de cette lutte des partis et de cette puissance des armées allemandes, la présence du duc d'Anjou sur la frontière des Pays-Bas fut peu remarquée, et n'amena aucun résultat important. Il assiégea Binche en Hainaut, et s'en rendit maître le 7 octobre ; il s'empara ensuite de Maubeuge ; mais après avoir vainement négocié pour obtenir possession de Landrecies et du Quesnoy, et avoir manifesté sa jalousie de Jean Casimir, avec lequel il se trouvait en inimitié presque déclarée, il licencia son armée, et se plaignit vivement de la manière dont il avait été traité ; il rentra en France, et peu de temps après il passa en Angleterre, soit pour concerter avec Élisabeth ce qu'il y avait à faire pour les Pays-Bas, soit pour presser auprès de cette reine les négocia-

[1] Du 22 juillet 1578, Traités de Paix, t. II, p. 392.

[2] De Thou, l. LXVI, p. 507, 511-519. — Watson, l. XIV, p. 92.—Bentivoglio, p. I, l. X, p 248.

tions que Bacqueville, Rambouillet et Simier suivaient depuis quelque temps pour la marier au duc d'Anjou [1].

Pendant l'absence de ce duc, la cour de Henri III était retombée dans ses petites et basses intrigues. Le roi s'était flatté que le départ de Bussy d'Amboise le délivrerait de l'inquiétude que lui donnait cet homme brave et féroce, toujours empressé à chercher querelle à ses mignons. Mais il ne se fut pas plus tôt éloigné que le duc de Guise prit à tâche de les humilier et de les provoquer à son tour : il croyait prendre ainsi la défense de la noblesse française, qui ne pouvait sans honte se courber sous le joug des favoris. Non moins magnifique que le roi, le duc de Guise était comme lui entouré d'un grand nombre de jeunes seigneurs et de pages qu'il formait aux armes, et qui se préparaient par des combats singuliers à la guerre civile, ou à servir l'ambition encore secrète de la maison de Lorraine. Ces jeunes gens, sans cesse offensés par le luxe et l'insolence des mignons, étaient aussi sans cesse prêts à leur reprocher, ou par des propos grossiers ou par des railleries dédaigneuses, les honteuses pratiques auxquelles ils devaient leur faveur. Ainsi Charles de Balzac d'Antragues, qu'on nommait Antraguet, pour le distinguer de son frère François, et qui était tout dévoué à la maison de Guise, accabla de son mépris, le 26 avril, Jacques de Lévy comte de Quélus, un des mignons du roi. Deux autres de ces favoris, Maugiron et Livarot, embrassèrent sa querelle; Schomberg et Riberac, deux amis du duc de Guise, s'unirent à Antraguet. Le combat de trois contre trois fut arrangé, avec le consentement du roi, pour le lendemain, dimanche 27, à cinq heures du matin, auprès de la Bastille. Les six combattants en effet s'avancèrent les uns contre les autres, la poitrine nue, l'épée et le poignard à la main, s'encourageant par le cri, les uns de Vive le roi, les autres de Vive le duc de Guise et la noblesse française. Leur acharnement égala le sentiment de leurs outrages. Antraguet seul ne rapporta du combat qu'une égratignure, mais Schomberg et Maugiron demeurèrent morts sur le champ de bataille; Riberac mourut le lendemain de ses blessures; Quélus en mourut aussi, mais après trente jours de souffrance; Livarot enfin en réchappa, après avoir été six semaines en danger. Si l'on avait pu croire qu'il n'y avait qu'une amitié pure et noble entre le roi et ces trois jeunes gens dont l'un était tué, les deux autres couverts

[1] De Thou, l. LXVI, p. 511. — Rapin Thoyras, l, XVII, p. 367, 370, 371.

de blessures qu'on jugeait mortelles, on aurait compati à sa douleur ; mais des détails dégoûtants sur l'effrayante dépravation de l'intérieur du palais, étaient connus de tout le public[1] ; aussi la cour et la France racontaient avec horreur le désespoir du roi, les promesses qu'il fit au médecin de Quélus et à lui-même : « comment il portoit une merveil-
» leuse amitié à Quélus et à Maugiron ; il les baisa tous deux morts,
» fit tondre leurs têtes et serrer leurs blondes chevelures, et ôta à
» Quélus les pendants de ses oreilles, que lui-même auparavant lui
» avoit donnés, et attachés de sa propre main.... et l'honora, lui et
» les autres, de superbes convois et sépultures de princes [2]. »

Dans son ressentiment le roi eut un moment la pensée de faire traduire en justice Antraguet, seul survivant de ce combat terrible; mais le duc de Guise dit avec tant de hauteur « qu'il n'avoit fait acte que de
» gentilhomme et d'homme de bien, et que si on le vouloit fâcher, son
» épée, qui coupoit bien, lui en feroit raison, » qu'on le laissa tranquille. Peu de mois après, le duc de Guise fit attaquer un autre des mignons du roi, Saint-Mégrin, comme il sortait du Louvre le 21 juillet à onze heures du soir : il savait que Saint-Mégrin faisait la cour à sa femme, et il aposta contre lui une vingtaine d'assassins, qui le laissèrent sur le pavé de la rue Saint-Honoré, transpercé de trente-quatre coups d'épée. Le malheureux ne mourut que le lendemain matin ; quelques enquêtes ayant été commencées, le roi fit demander aux Guise de revenir à la cour ; ils rentrèrent en effet à Paris le 16 mars 1579, mais à la tête de six ou sept cents chevaux ; et toutes recherches sur ce meurtre furent aussitôt abandonnées [3].

La faveur du monarque attirait la proscription sur ceux qui en étaient les objets. Livarot, guéri des blessures qu'il avait reçues au combat d'Antraguet, fut tué en duel en 1581, par le marquis de Maignelais ; et Grammont, qui était après eux le plus en faveur, eut le bras emporté au siége de la Fère : le malheur de chacun d'eux semblait causer une réjouissance publique ; quiconque approchait du roi, quiconque était par lui élevé en dignité, devenait par là même odieux au peuple. René de Villequier que Catherine avait placé auprès de Henri, dès sa première jeunesse, pour surveiller son éducation, était accusé de

[1] Confession catholique du sieur de Sancy, c. 7, p. 196.
[2] L'Étoile, Journal de Henri III, p 167, 169. — De Thou, l. LXVI, p. 539. — Lacretelle, t. III, l. VIII, p. 84.
[3] *Ibid.*, p. 172 et 185. — De Thou, l. LXVI, p. 540.

lui avoir enseigné tous ses vices. François d'O, gendre de Villequier, et que Henri III fit surintendant des finances, était l'homme le plus décrié de la cour, pour sa hauteur, son avarice, ses débauches, et sa dureté impitoyable envers les contribuables. Le chancelier Birago, auquel les Français reprochaient bien plus sa naissance italienne, que la part qu'il avait eue à la Saint-Barthélemy, ayant reçu du pape le chapeau de cardinal, donna le 1er octobre sa démission de la chancelerie, et fut remplacé le 9 décembre par Philippe Hurault de Cheverny, nommé garde des sceaux, qui ne fut pas mieux accueilli du public [1]. On vit avec un peu plus de faveur la nomination d'Armand de Biron, de Jacques de Matignon, et l'année d'après celle de Jean d'Aumont, à la dignité de maréchaux de France ; Henri III avait eu soin de les choisir parmi les capitaines qui n'étaient point attachés aux Guise, et qui ne dépendaient que de lui seul. Ce fut dans le même esprit qu'il donna le commandement de l'arsenal et de l'artillerie à Philibert de la Guiche, le gouvernement de Dauphiné à Laurent de Maugiron, et le gouvernement de Paris à Villequier. Anne, fils de Guillaume de Joyeuse, lieutenant du roi en Languedoc, et Jean-Louis Nogaret de la Valette, remplirent les vides que le poignard avait fait parmi les jeunes favoris : l'un fut depuis duc de Joyeuse, l'autre duc d'Épernon [2].

Il semble que la pensée de faire entrer les mignons dans une puissante association, dans laquelle ils contractassent l'obligation de se défendre les uns les autres, eut autant de part que l'habitude de mêler la dévotion aux plus honteuses débauches, dans l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, qui fut fondé par Henri III, le 31 décembre 1578. Il devait être composé de cent chevaliers commandeurs, qui devaient faire preuve de noblesse dans trois races au moins. Le roi, grand maître, et les officiers de l'ordre étaient compris parmi les cent [3]. « On disoit » que le roi avoit institué cet ordre, dit l'Étoile, pour joindre à soi, » d'un nouvel et plus étroit lien, ceux qu'il y vouloit nommer ; à cause » de l'effréné nombre de chevaliers de Saint-Michel, qui étoit tellement » avili qu'on n'en faisoit non plus de compte que de simples hobereaux » ou gentillâtres ; et appeloit-on *dès piéça*, le collier de cet ordre, le

[1] De Thou, l. LXVI, p. 541. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 178. — Mém. de Chiverny, t. L, p. 123.

[2] Davila, l. VI, p. 342.

[3] De Thou, l. LXVIII, p. 601. — Cheverny, t. L, p. 126. — Brontôme, Discours sur les duels, t. VI, p. 206.

» collier à toutes bêtes. Pour se les rendre plus loyaux et affectionnés » serviteurs, il les obligeoit à certains serments contenus aux articles » de l'institution de l'ordre. Le dessein du roi étoit de donner à cha- » cun de ces chevaliers huit cents écus, en forme de commanderie, sur » certains bénéfices de son royaume. (Mais le pape et le clergé de » France s'y opposèrent.) Et ce faisoit, à ce qu'on disoit, parce que » beaucoup de ses sujets agités du vent de la ligue, qui, secrètement » et par sous main, ourdissoit toujours son fuseau, tendoient comme » à rebellion, s'y laissant transporter par les nouvelles charges qu'on » leur mettoit sus. A quoi Sa Majesté désirant pourvoir, s'étoit avisée » de se fortifier desdits chevaliers qu'elle croyoit, avec ses mignons, et » un régiment des gardes qui journellement l'assistoient, lui être plus » prompts et fidèles défenseurs, advenant quelque émotion [1]. »

Le roi de Navarre avait achevé dans Agen l'année 1577 ; mais il n'en fut pas plus tôt parti, au commencement de 1578, que Biron se saisit de Villeneuve d'Agenois et bientôt après d'Agen. « Ainsi, dit d'Aubigné, » cette cour de Gascogne ayant perdu son Paris, se retira à Lectoure, » d'où fut dépêché Miaussans, pour demander la reine de Navarre ; » étant lors la maison possédée par Lavardin et Roquelaure, entière- » ment aliénés de la faction des réformés. » Le vicomte de Turenne, qui s'y trouvait aussi présent, assure au contraire que le roi de Navarre » n'avoit voulu consentir que la reine Marguerite le vînt trouver, à » cause du mauvais ménage qu'ils avoient en étant à la cour, et des » divers soupçons qu'elle lui avoit donnés de ses comportements. » Quoique le roi son frère ne l'aimât pas, si lui sembloit-il être hon- » teux pour lui, de voir sa sœur comme répudiée par le roi de » Navarre... La plupart de ceux qui étoient auprès de celui-ci n'adhé- » roient pas à sa venue, et aussi peu le corps des églises, estimant » qu'elle porteroit beaucoup de corruption, et que le roi de Navarre » même se laisseroit aller aux plaisirs, en donnant moins de temps et » d'affection aux affaires [2]. »

C'était justement le motif qui faisait désirer à la reine mère de la reconduire à son époux ; quoique Henri III eût été jusqu'alors son fils favori, elle ne voyait pas sans dégoût la mollesse où il était tombé, et elle aurait cru d'une bonne politique d'inoculer cette contagion à ses adversaires. Tandis que Henri de Navarre s'efforçait de réconcilier ses

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 181.

[2] D'Aubigné, l. IV, c. 2, p. 333. — Mém. de Bouillon. t. XLIX, p. 3 et 4.

partisans catholiques et protestants, elle croyait pouvoir, avec un peu d'adresse, les aliéner toujours plus les uns des autres ; elle désirait visiter toutes les provinces du midi, et y exercer une souveraineté que son fils lui abandonnait volontiers. « Quoiqu'elle n'eût pas, dit Turenne, » la parole du roi de Navarre de la recevoir, elle s'achemina en priant » et menaçant. » Elle partit au mois de juillet avec Marguerite, et elle arriva à Bordeaux vers le milieu d'août. Leur suite était nombreuse, et Catherine n'avait pas manqué de prendre avec elle, suivant sa coutume, beaucoup des plus belles dames de sa cour. Le roi de Navarre se décida alors à lui faire dire « qu'elle vînt, et que sa fille se comportant selon » son devoir, tout le passé seroit mis en oubli. » Leur entrevue eut lieu à la Réole, ville où le capitaine Favas commandait pour les réformés, et où le roi de Navarre se rendit avec six cents gentilshommes. » A cette première entrevue, les choses se passèrent assez doucement, » et néanmoins la reine Marguerite demeura avec la reine, sa mère, » qui s'en devoit venir au port Sainte-Marie, et le roi avec ses gentils» hommes s'en retourna à Nérac [1]. »

De part et d'autre il y avait beaucoup de plaintes et beaucoup de difficultés à régler. La guerre avait à peine été suspendue par la pacification de Bergerac ; un grand nombre d'aventuriers qui avaient servi dans les armées protestantes, et qui ne connaissaient point d'honnête industrie, s'étaient emparés de châteaux, d'où ils bravaient également Henri de Bourbon et Henri de Valois, et ils n'y vivaient que de pillage. En Languedoc surtout les hostilités étaient journalières : les catholiques avaient surpris un grand nombre de places sur les protestants, et presque partout ils avaient envoyé au supplice les ministres et les plus zélés entre les religionnaires. Damville lui-même s'était rendu maître de Beaucaire le 7 septembre, après en avoir fait poignarder le gouverneur [2]. Pour régler tous les différends survenus depuis la conclusion de la paix, le roi de Navarre et Catherine convinrent qu'ils auraient une conférence à Nérac, mais seulement après que le premier aurait pris l'avis des chefs de son parti, et des députés des églises qui devaient s'assembler à Montauban. En attendant, Catherine et sa fille se rendirent à Toulouse, où elles firent leur entrée le 28 octobre. Le maréchal Damville et le vicomte de Joyeuse les y reçurent magnifiquement,

[1] Mém. de Bouillon, t. XLIX, p. 5, 6, 7.—Mém. de Marguerite, t. LII, p. 339. Hist. de Languedoc, l. XL, p. 370.

[2] Hist. de Languedoc, l. XL, p. 369.

tandis que le duc de Montpensier et son fils, le maréchal de Biron et beaucoup de grands seigneurs, aussi bien que les beautés les plus renommées de la cour, entre autres la célèbre Dayelle, Chypriote, et la dame de Sauve, dont le roi de Navarre avait été amoureux à Paris, grossissaient alors leur train.

(1579.) Ce fut vers le commencement de l'année 1579 que les deux reines revinrent à Nérac avec leur brillante cour, et elles réussirent, comme les ministres protestants l'avaient redouté, à y faire mettre entièrement en oubli cette sévérité de mœurs qu'ils avaient prêchée au roi de Navarre; les journées se passaient dans les divertissements; il y avait bal chaque soir. La reine de Navarre encourageait son mari à la galanterie, elle était la confidente de ses amours, elle faisait bon accueil à ses maîtresses, et demandait de lui la même faveur pour ses amants. « La cour du roi de Navarre, dit d'Aubigné, se faisoit floris- » sante en brave noblesse, en dames excellentes, si bien qu'en toute » sorte d'avantages de nature et de l'acquis, elle ne s'estimoit pas » moins que l'autre. L'aise y amena les vices (comme la chaleur les » serpents); la reine de Navarre eut bientôt dérouillé les esprits et fait » rouiller les armes; elle apprit au roi, son mari, qu'un cavalier étoit » sans âme quand il étoit sans amour, et l'exercice qu'elle en faisoit » n'était nullement caché, voulant par là que la publique profession » sentît quelque vertu, et que le secret fût la marque du vice [1]. »

Le cardinal de Bourbon se trouvait aussi dans le cortége des reines, et il était venu rendre visite à son neveu. « Il lui tint, dit l'Étoile, » quelques propos pour se ranger à la religion catholique, dont ledit » roi, se gaussant et découvrant par sa bouche le langage de la ligue, » qui dès ce temps commençoit à pratiquer le bon homme, lui dit » tout haut en riant : Mon oncle, on dit ici qu'il y en a qui vous veulent » faire roi ; dites-leur qu'ils vous fassent pape, ce sera chose qui vous » sera plus propice, et si serez plus grand qu'eux, et que tous les rois » ensemble [2]. » Il était fort bizarre qu'on songeât déjà à offrir à un cardinal, âgé de cinquante-cinq ans, l'héritage de deux princes âgés l'un de vingt-sept, l'autre de vingt-quatre ans; mais l'opinion que Henri III et son frère, affaiblis par leurs débauches, mourraient jeunes, et n'auraient jamais d'enfants, était universelle parmi leurs sujets. Les Guise l'accréditaient à dessein, pour faire envisager aux catholiques

[1] D'Aubigné, l. IV, c. 5, p. 344. — Sully, économies royales, t. I, p. 282.
[2] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 177.

l'approche du danger que courait l'Église, si le roi de Navarre, hérétique relaps, était l'héritier de la couronne, et pour préparer les esprits au but de leur ambition, celui de les rappeler eux-mêmes au trône, comme descendants des Carlovingiens, en repoussant la race capétienne.

Catherine elle-même semblait pénétrée de ce pressentiment. « Elle » racontoit douloureusement, dit d'Aubigné, les entreprises des Gui- » sards, autant qu'il en falloit pour donner jalousie et crainte; prêchoit » le bon naturel du roi son fils, laissant couler comme ses dévotions » (et quelques-unes de ses filles disoient sous main, ses amours in- » fâmes) lui avoient amolli le courage. Il y avoit à craindre qu'il » s'étonnât aux affaires qu'on lui jetoit sur les bras, et que toute la » chrétienté prît des conclusions contre le roi de Navarre, pour lui ôter » son droit de succession; droit de tant plus considérable par la mau- » vaise santé de Monsieur[1]. » Catherine qui ne croyait guère à la religion de Henri de Bourbon, ne désespérait pas de le ramener, par ces considérations, au catholicisme. En même temps, pour traiter avec les ministres, « elle avoit appris par cœur plusieurs locutions qu'elle » appeloit consistoriales, comme d'*approuver le conseil de Gamaliel*, » dire *que les pieds sont beaux de ceux qui portent la paix*; appeler » le roi, *l'oint du Seigneur*, *l'image du Dieu vivant*, avec plusieurs » sentences de l'épître de saint Pierre en faveur des dominations; » s'écrier souvent: *Dieu soit juge entre vous et nous*, *j'atteste l'Éternel* » *devant Dieu et ses anges!* Tout ce style, qu'ils appeloient, entre » les dames, le langage de Canaan, s'étudioit au soir, au coucher » de la reine, et non sans rire; la bouffonne Atric présidente à cette » leçon[2]. »

Mais Catherine ne se contentait pas d'agir sur le roi de Navarre, elle travaillait aussi contre lui. Suivant Sully, « Cependant que sa belle » mère l'amusoit de belles paroles, elle semoit des divisions et dissen- » sions entre lui, M. le prince de Condé, M. de Turenne, et autres » des plus signalés du parti de la religion, et faisoit des pratiques dans » leurs villes. » Ce prince en effet défia M. de Turenne, qui protesta de la déférence qu'il devait à son rang, et l'affaire s'arrangea. Turenne fut ensuite provoqué au combat par Duras et Rosan; il avait remporté

[1] D'Aubigné, l. IV, c. 3, p. 335.

[2] *Ibid.*, p. 337. C'était Anne d'Aquaviva, fille du duc d'Atria, mariée au comte de Chateauvilain.

sur eux l'avantage, lorsqu'il fut assailli par derrière par des hommes qu'ils avaient apostés, et blessé de vingt-huit coup d'épée [1]. « Ces trois » cours, du roi de Navarre et des deux reines, étant donc ensemble à » Auch, poursuit Sully, un soir, ainsi que l'on tenoit le bal, un gen- » tilhomme nommé Ussac, que l'on tenoit pour un des piliers de » l'église huguenote, étant des plus autorisés dans les consistoires, et » accrédités dans les assemblées, et à cette cause avoit été choisi entre » plusieurs autres pour être gouverneur de la Réole, place des plus » importantes pour ceux de la religion, avoit été persuadé par une des » filles de la reine mère, dont il étoit devenu éperdument amoureux » (c'étoit la même Anne d'Atrie qui enseignoit à la reine le langage » de Canaan), à se faire catholique, et remettre sa place entre les » mains de Catherine. Ce qu'entendu par le roi de Navarre, sans » montrer aucune émotion, ni faire semblant de rien, s'écoula douce- » ment de la presse, avec trois ou quatre autres, auxquels il dit tout » bas à l'oreille : Avertissez le plus secrètement que vous pourrez tous » mes serviteurs dont vous pourrez savoir les logis, que dans une » heure je serai à cheval, hors la porte de la ville, avec ma cuirasse » sous ma jupe de chasse ; et que ceux qui m'aiment et qui voudront » avoir de l'honneur me suivent. Ce qui fut aussitôt fait que dit, et » le tout si heureusement exécuté, qu'à portes ouvrantes il se trouva » à Fleurance, de laquelle les habitants ne se doutant de rien, à cause » que l'on étoit en paix, il se saisit facilement. Ce qui ayant été le » matin rapporté à la reine mère, qui le pensoit avoir couché à Auch, » elle n'en fit que rire, et en branlant la tête dit : Je vois bien que » c'est la revanche de la Réole, et que le roi de Navarre a voulu faire » chou pour chou ; mais le mien est mieux pommé [2]. »

Au milieu de ces intrigues et de ces fêtes, dont quelques-unes avaient un caractère assez rude, car le roi de Navarre mena les dames à une chasse aux ours, où il y eut beaucoup de monde tué, les négociations continuèrent ; enfin le 28 février 1579, un traité de paix explicatif de celui de Bergerac, fut signé à Nérac entre la reine mère et son gendre. La principale modification faite au traité précédent, fut la concession par la reine au roi de Navarre de onze nouvelles places de

[1] Mém. de Bouillon, t. XLIX, p. 19-27. — Mém. de Sully, t. I, p. 285.

[2] Sully, Économ. royales, l. I, c. 10; t. I, p. 283.—Mém. de Bouillon, t. XLIX, p. 13; et notes, p. 91. — D'Aubigné, l. IV, c. 2, p. 334.

sûreté, trois en Guienne, huit en Languedoc, qu'il ne devait garder, il est vrai, que jusqu'au 1er octobre suivant [1].

La reine mère ayant fait son entrée, et réconcilié sa fille avec le roi de Navarre, prit congé du dernier à Castelnaudary, et continua la tournée qu'elle voulait faire dans les provinces méridionales. Elle emmena avec elle Laverdin, Duras, Grammont, et les autres catholiques attachés au roi de Navarre [2]. Celui-ci revint à Pau avec sa femme, et dans cette ville toute protestante, les ministres s'efforcèrent de le soumettre à leur rigorisme. A peine permirent-ils à Marguerite de se faire dire la messe en secret, dans une toute petite chapelle, où il n'entrait que huit ou dix personnes ; toutefois ils découvrirent que le jour de la Pentecôte quelques catholiques de la ville s'étaient cachés dans le château pour y assister, et ils les firent traiter fort rudement [3]. Marguerite insista pour quitter une ville si inhospitalière, et elle ramena en effet le roi de Navarre à Nérac. Celui-ci avait trop vécu à la cour de France pour n'en avoir pas contracté les mauvaises mœurs. La liste de ses maîtresses est fort longue dans les écrits du temps. Après que Catherine fut partie avec mademoiselle Dayelle et madame de Sauve, Henri s'attacha aux dames d'honneur de sa femme, à Catherine du Luc, à mademoiselle de Rebours, qui, dit Marguerite, « étoit une fille malicieuse, qui ne m'aimoit point, et qui me faisoit tous les plus mauvais offices qu'elle pouvoit; puis à mademoiselle de Fosseuse, qui étoit plus belle, pour lors, toute enfant, et toute bonne... Nous faisions la plupart du temps notre séjour à Nérac, où notre cour étoit si belle et si plaisante, que nous n'enviions point celle de France ; y ayant la princesse de Navarre, sœur de son mari, qui, depuis, a été mariée à M. le duc de Bar mon neveu, et moi avec bon nombre de dames et filles. Et le roi mon mari étoit suivi d'une belle troupe de seigneurs et gentilshommes, aussi honnêtes gens que les plus galants que j'aie vus à la cour, et n'y avoit rien à regretter en eux, sinon qu'ils étoient huguenots ; mais de cette diversité de religion il ne s'en oyoit point parler. Le roi mon mari, et madame la princesse sa sœur, allant d'un côté au prêche, et moi et mon train à la messe en une chapelle qui est dans le parc ; d'où, comme je sortois, nous nous rassemblions pour aller promener ensemble, où dans un

[1] Traités de Paix. t. II. p. 409 à 411. — Hist. de Languedoc, l. XL, p. 370.
[2] Sully, t. I, p. 285. — Mém. de Bouillon, t. XLIX, p. 27.
[3] Mémoires de Marguerite, t. LII, p. 341.

» très-beau jardin qui a des allées de lauriers et de cyprès, fort longues ;
» ou dans le parc que j'avois fait faire, en des allées de trois mille pas,
» qui sont au long de la rivière ; et le reste de la journée se passoit
» en toute sorte de plaisirs honnêtes ; le bal se tenant d'ordinaire
» l'après-dînée et le soir. Durant tout ce temps-là le roi servoit made-
» moiselle de Fosseuse, qui, dépendant du tout de moi, se maintenoit
» avec tant d'honneur et de vertu, que si elle eût toujours continué
» de cette façon, elle ne fût tombée au malheur qui depuis lui en a
» tant apporté, et à moi aussi [1]. »

Si l'on en croyait Marguerite, elle aurait toujours été aussi indulgente pour les faiblesses de son mari que pure dans sa propre conduite. Après avoir parlé des amours du roi de Navarre et de ceux de M. de Turenne pour mademoiselle de la Vergne, elle ajoute : « Cela n'empêchoit pas » que je ne reçusse beaucoup d'honneur et d'amitié du roi, qui m'en » témoignoit autant que j'en eusse pu désirer ; m'ayant, dès le premier » jour que nous arrivâmes, conté tous les artifices que l'on lui avoit » faits pendant qu'il étoit à la cour, pour nous mettre mal ensemble ; » ce qu'il reconnoissoit bien avoir été fait seulement pour rompre » l'amitié de mon frère (d'Alençon) et de lui, et pour nous ruiner tous » trois [2]. » Elle conte que pendant leur séjour à Eaulse, le roi de Navarre tomba malade d'une grosse fièvre continue, qui lui dura dix-sept jours, pendant lesquels elle le servit sans jamais se partir d'auprès de lui ni se déshabiller. « Il commença, dit-elle, à avoir agréable mon service » et à s'en louer à tout le monde, et particulièrement à mon cousin » M. de Turenne, qui, me rendant office de bon parent, me remit » aussi bien auprès de lui que jamais j'avois été. » Mais elle ne raconte point qu'alors même Turenne était amoureux d'elle, et en était bien venu. Henri III, qui se plaisait aux petites méchancetés et aux petites perfidies, qui élevait rarement ses pensées au-dessus des intrigues de cour, qui voulait brouiller Marguerite avec son frère, parce qu'il en était jaloux ; qui voulait aussi la brouiller avec son mari, pour semer dans la petite cour de Nérac autant de germes de haine qu'il lui serait possible, écrivit au roi de Navarre que sa femme lui était infidèle, et que Turenne était l'amant préféré. Ce fut Philippe Strozzi qu'il chargea de remettre en personne à Henri de Bourbon la lettre qui contenait cette dénonciation. Strozzi était alors amoureux de la sœur de Turenne,

[1] Mém. de Marguerite, t. LII, p. 545-547.
[2] *Ibid.*, p. 540.

et il venait à Nérac pour la demander en mariage. Il croyait que la lettre dont il était porteur était une recommandation du roi. Cette lettre, le roi de Navarre la montra aux deux accusés. Leur ressentiment pour cette noirceur fut la cause principale de la guerre des amoureux [1]. Marguerite et toutes les femmes de sa cour demandèrent dès lors à leurs amis, s'ils étaient vraiment amoureux, de le leur prouver en vengeant cette injure. Turenne, quoiqu'il sût bien que le roi de Navarre était peu jaloux de sa femme, jugea convenable de s'éloigner d'elle. Il renonça à son ancienne lieutenance de Guienne pour demander celle du haut Languedoc. « Outre le désir d'avoir une charge où je fusse seul, » j'avois, dit-il, un sujet qui me convioit de m'éloigner dudit roi, pour » m'éloigner aussi des passions qui tirent nos âmes et nos corps après » ce qui ne leur porte que honte et dommage [2]. »

Il restait, il est vrai, assez de germes de discordes que Catherine n'avait point étouffés en continuant sa tournée dans le midi. Après avoir laissé sa fille avec son mari, elle s'était rendue, le 29 avril, à Castelnaudary, où les états de la province de Languedoc avaient été convoqués, mais où les consuls des villes protestantes refusèrent d'assister. Quoique les députés présents fussent tous catholiques, elle tira d'eux la promesse qu'ils feraient exécuter l'édit de pacification. De là elle se rendit, le 15 mai, à Narbonne avec le maréchal Damville, qui prit alors même le titre de maréchal et duc de Montmorency, parce que son frère, qui avait jusqu'alors porté ces titres, était mort sans enfants, le 6 mai, à Écouen [3]. Quoique la reine eût dessein de visiter tous les districts du Languedoc où la paix avait été le plus troublée, elle ne s'approcha point des villes de Montpellier et de Nîmes, qui étaient alors ravagées par la peste. Elle resta dans la province jusqu'à la fin de l'été, et au commencement d'octobre seulement elle se rendit à Grenoble, accompagnée par le maréchal de Montmorency. Elle trouva qu'il régnait dans tout le Dauphiné une grande fermentation. Lesdiguières y était à la tête des huguenots, le maréchal de Bellegarde jouait le rôle de chef des catholiques ; mais ce dernier, confident du duc de Savoie, paraissait conduire quelque intrigue, que les historiens

[1] Notice sur le duc de Bouillon, t. XLVII, p. 395. Moyse Amirault, Vie de la Noue, p. 254.— Histoire du duc de Bouillon, par Marsolier, in-4°, p. 102.—Mém. de Bouillon, t. XLIX, note 30, p. 92. — De Thou, t. VI, l. LXXII, p. 2.

[2] Mém. de Bouillon, t. XLIX, p. 32.

[3] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 186. — Hist. de Languedoc, l. XL, p. 372.

du temps ne nous mettent pas en état de comprendre. Le duc de Savoie cherchait à se faire un parti dans la province ; il offrait aux huguenots eux-mêmes son appui et l'appui de l'Espagne ; il couvait quelque projet secret pour détacher le Dauphiné de la couronne. Catherine eut une entrevue à Montluel avec le duc de Savoie et Bellegarde, et comme celui-ci mourut peu après, presque subitement, les ennemis de la reine prétendirent qu'elle l'avait fait empoisonner [1]. Catherine revint cependant à la cour avertir Henri III que, malgré les efforts qu'elle avait faits pour maintenir la paix, il devait se tenir sur ses gardes, car elle s'attendait à ce que la guerre éclatât d'un moment à l'autre.

Le duc d'Anjou était de son côté revenu à la cour, et le roi l'avait reçu avec toutes les marques d'affection qu'il aurait pu lui donner s'il avait été réellement un frère chéri. C'était le 16 mars que ce duc était rentré à Paris ; et, dès lors, jusqu'au milieu d'août, les duels et les assassinats, soit parmi ses favoris, soit parmi ceux du roi, devinrent plus fréquents que jamais. On remarqua surtout la rencontre entre Beaupré et d'Aumont, l'un des mignons, où le premier était arrivé sous l'habit de cordelier, profitant de ce qu'à la demande du roi, un grand chapitre de l'orde s'était rassemblé à Paris ; le duel entre d'Angeau et la Hette, où le dernier, laissé pour mort de treize coups d'épée, se releva avec fureur, s'élança sur d'Angeau, qui était sain, et le tua avant de mourir lui-même ; le guet-apens enfin où Bussy d'Amboise, premier gentilhomme de Monsieur, périt le 19 août. Son maître commençait à se lasser de lui, de sa présomption et de la liberté qu'il prenait. On assure que ce fut lui qui avertit Monsoreau que Bussy avait séduit sa femme. Monsoreau contraignit l'épouse infidèle à donner, dans son château, un rendez-vous à son amant. Il vint l'y attaquer à la tête de dix ou douze meurtriers, et quoique Bussy combattît sans espoir, il se défendit tant qu'il eut un souffle de vie [2].

On s'occupa beaucoup aussi de la disgrâce de Saint-Luc, gouverneur de Brouage, l'un des mignons du roi. On assure que, d'après les suggestions de sa femme, et de concert avec Arques, depuis duc de Joyeuse, il s'efforça de retirer le roi de la vie scandaleuse qu'il menait, et qu'il fit introduire dans son cabinet une sarbacane de cuivre, par laquelle,

[1] De Thou, l. LXVIII, p. 606 à 611. — Davila, l. VI, p. 347. — Amirault parle aussi des offres faites par Philippe II au roi de Navarre. Vie de la Noue, p. 257.
[2] Journal de Henri III, p. 185-191. — De Thou, l. LXVIII, p. 614.

avec une voix terrible, il le menaçait, la nuit, des jugements de Dieu. Mais Joyeuse, voyant Henri si troublé de ces menaces qu'il en perdait la santé, lui révéla leur stratagème, et toute la colère du roi retomba sur Saint-Luc, qui s'évada, tandis que sa femme fut arrêtée [1].

Tout à coup, la cour fut troublée par la nouvelle de la surprise de la Fère, par le prince de Condé, effectuée le 29 novembre 1579. Condé, mécontent du roi de Navarre, son cousin, brouillé avec Turenne, croyant n'avoir point parmi les huguenots le crédit qu'il méritait, n'agissant pas de concert avec eux. Le roi lui avait confirmé, par le dernier traité, le gouvernement de Picardie, et cependant ne songeait point à l'en mettre en possession. Voyant qu'il n'obtenait rien par ses instances, Condé partit de Saint-Jean d'Angely avec six hommes qui lui étaient dévoués, et qui, comme lui, s'étaient rendus méconnaissables en se teignant les cheveux et se couvrant le visage d'emplâtres. Ils traversèrent Paris sans être reconnus, et arrivèrent à une métairie près de la Fère, où ils avaient donné rendez-vous aux gentilshommes huguenots de la province. Michel de Gouy d'Arcy, commandant de la place, était absent; cinq gentilshommes picards, entrant le matin dans la Fère, et liant conversation avec les gardes de la porte, se saisirent tout à coup du pont-levis, et s'y maintinrent jusqu'à ce que Condé arrivât à leur secours, avec le reste de la troupe. Il se rendit maître de la ville sans répandre de sang, et il se hâta d'écrire au roi, pour excuser son entreprise, déclarant qu'il n'avait aucune intention de troubler la paix, mais que, persuadé que c'était par l'influence des Guise, et la terreur qu'inspirait la ligue, que Henri III était empêché d'exécuter sa promesse, il avait voulu lui montrer qu'il n'y avait point réellement de si grandes difficultés qu'on lui faisait croire. Le roi, au lieu de montrer aucune colère, entra aussitôt en traité avec le prince sur l'étendue de l'autorité qu'il exercerait, comme gouverneur de Picardie [2].

Les amoureux, comme on appelait les jeunes étourdis de la cour de Nérac que leurs maîtresses poussaient à la guerre, avaient compté que la surprise de la Fère la ferait éclater. En même temps ils aigrissaient toutes les querelles qu'on voyait sans cesse se renouveler entre les deux religions, en Languedoc et en Guienne. Le roi de Navarrre eut, le 9 décembre, une conférence à Mazères, avec le maréchal de Montmorency,

[1] Journal de Henri III, par l'Étoile, p. 195.

[2] Mém. de Bouillon, t. XLIX, p. 30. — D'Aubigné, l. IV, c. 12, p. 365. — De l. LXVIII, p. 615. — Davila, l. VI, p. 350.

sur le moyen de pacifier ces deux provinces. Montmorency demandait au roi la restitution des places de sûreté, qui ne lui avaient été données que pour six mois, le désaveu des infractions à la paix, et la punition des transgresseurs. Le roi de Navarre répondait qu'il y avait eu autant d'infractions aux traités de la part des catholiques que de celle des protestants, que, tout en désirant la punition des coupables, il ne savait où trouver des juges assez impartiaux pour traduire les prévenus devant eux ; que, quoique le terme pour lequel les nouvelles villes de sûreté lui avaient été remises fût expiré, le besoin de garantie était plus fortement senti que jamais, puisque les violences n'avaient jamais été plus fréquentes. Le 21 décembre ils se séparèrent cependant à peu près d'accord sur les mesures qu'ils devaient prendre pour la répression des désordres : mais Montmorency rendait compte de sa négociation à l'assemblée des états de Languedoc qui se tenait à Carcassonne, et le roi de Navarre aux députés des églises qui s'assemblèrent à Montauban et à Anduse. De part et d'autre, on éprouva que les corps nombreux sont beaucoup moins traitables que les individus, beaucoup moins disposés à faire des concessions, chaque membre ne se sentant pas de responsabilité, et mettant son point d'honneur dans la résistance. Les amis du roi de Navarre profitèrent de cette aigreur, pour le pousser à la guerre ; ils affirmèrent qu'ils étaient assurés de surprendre plus de soixante villes au moment où les hostilités éclateraient, et ils convinrent avec lui que chacun d'eux emporterait la moitié d'un écu d'or brisé avec le roi, et que, dès que le roi leur enverrait l'autre moitié du même écu, ils attaqueraient par surprise les catholiques [1].

Cependant Condé, voyant que Henri III paraissait disposé à lui laisser la Fère et le gouvernement de Picardie, écrivait au roi de Navarre de ne point renouveler les hostilités ; dans son conseil, Favas et Marsilière s'efforçaient de lui faire comprendre que la guerre ne pouvait lui apporter que des désastres, tandis que la défiance croissante entre les ligueurs et le roi valait mieux, pour leur parti, que dix villes de sûreté. Les Rochelois, sollicités de reprendre les armes, avaient déclaré qu'ils ne pouvaient, en conscience, rompre sans provocations les serments qu'ils avaient prêtés à la paix [2]. Mais le roi de Navarre et ses

[1] Hist. de Languedoc, l. XL, p. 376 ; et note 7, *ibid.*, p. 641. — Mém. de Bouillon, t. XLIX. p. 28. — D'Aubigné, l. IV, c. 5, p. 345, et c. 6, p. 348. — Sully, Écon. royales t. I, c. 10, p. 286.

[2] Amirault, Vie de la Noue, p. 255.

jeunes conseillers, pressés par les dames de la cour de Nérac, ne voulaient rien entendre. Les demi-écus d'or furent envoyés, le 21 janvier 1580, aux différents chefs des huguenots dans chaque province, en les avertissant seulement que l'exécution était pour le 15 avril.

(1580.) Les huguenots avaient compté qu'à ce jour-là plus de soixante villes ou châteaux seraient livrés entre leurs mains, par suite des intrigues qu'ils avaient liées ; mais bien souvent le traité était double, comme on s'exprimait alors ; c'est-à-dire que celui qui avait promis de livrer une place, comptait, au contraire, faire tomber dans un piége les assaillants. Ainsi, le capitaine le Mas avait promis de livrer Limoges à d'Aubigné, et celui-ci raconte avec des détails piquants, les avances qui lui avaient été faites, les motifs de soupçon qui le mirent sur ses gardes, et l'adresse avec laquelle il échappa au traître qui croyait déjà le tenir. C'était un jeu où les jeunes aventuriers comptaient s'enrichir par le pillage des villes, ou les rançons des captifs importants. Ils y déployaient toute l'adresse, toute la finesse de leur esprit ; et dans cet assaut de ruses, ils ne croyaient leur honneur compromis par aucun mensonge, par aucune perfidie. Mais dans ce jeu auquel ils se livraient avec tant de passion et tant de gaieté, l'enjeu était des têtes ; ceux qui échouaient étaient pendus. Ce fut le sort, à Limoges, de plusieurs des associés de d'Aubigné [1].

Dans cette prise d'armes, le roi de Navarre, alors âgé de vingt-sept ans, et qui avait fait preuve de valeur, mais pas encore des talents d'un grand capitaine, se chargea de la surprise de Cahors. Cette ville avait été promise en dot à sa femme, mais ne lui avait jamais été livrée ; elle était défendue par Vezins, celui même qui, à la Saint-Barthélemy, s'était signalé par sa générosité envers Regnier, son ennemi. Vezins avait trois mille arquebusiers sous ses ordres ; à peine le roi de Navarre en avait-il rassemblé autant, lorsque, le 5 mai, à minuit, par une nuit très-orageuse, il envoya deux artificiers avec dix soldats seulement, attacher le pétard à la porte de Cahors, sur le pont du Lot. Il fallut emporter trois portes par le pétard ; des corps toujours plus nombreux qui se suivaient rapidement occupaient les passages aussitôt qu'ils étaient ouverts. Mais malgré les grondements du tonnerre, les détonations du pétard éveillèrent Vezins, ses soldats et les bourgeois, qui fermèrent le passage aux assaillants, à quarante pas du pont. Dès

[1] D'Aubigné, l. IV, c. 4, p. 339.

lors, le combat le plus acharné, le plus effrayant, se continua, pendant six jours, dans l'enceinte de la ville. Les bourgeois se défendirent de maison en maison, de barricade en barricade. Ils reçurent de plusieurs villes voisines des renforts ; mais les assaillants en recevaient aussi. A plusieurs reprises, les capitaines du roi de Navarre le pressèrent d'abandonner une attaque qui n'offrait plus de chances de succès ; mais il soutint seul leur constance, jurant qu'il ne ressortirait point de Cahors qu'il n'en fût maître. Il souffrait de faim et de soif ; ses pieds étaient tout en sang ; il était harassé de fatigue ; mais il continuait à pousser en avant, abattant une barricade après l'autre. Enfin, les défenseurs s'échappèrent de la ville par-dessus les murs. Les assaillants n'avaient plus la force de les poursuivre ; ils en retrouvèrent cependant pour le pillage, auquel, selon Sully, ils ne s'épargnèrent pas ; lui-même ayant, dit-il, gagné par le plus grand bonheur du monde, un petit coffre en fer, où il trouva quatre mille écus en or [1].

Mais, après la prise de Cahors, la guerre ne présenta plus un fait d'armes digne qu'on en conserve la mémoire. Les huguenots n'avaient réussi dans aucune des surprises de ville sur lesquelles ils avaient compté, excepté Montagu, en Poitou ; ils avaient échoué devant Blayes ; le roi de Navarre avait vainement tenté de faire quelques prisonniers de marque autour de Marmande. Il avait enfin été obligé de se retirer vers Nérac, où il n'avait pas cent chevaux, s'estimant heureux quand le comte de la Rochefoucault vint l'y joindre, avec quatre-vingts chevaux et deux cents arquebusiers. C'était là tout ce qu'il pouvait opposer au maréchal de Biron qui s'approchait [2].

Les armées catholiques, il est vrai, n'étaient guère plus redoutables ; Henri III dissipait tout l'argent qu'il pouvait arracher à ses sujets, pour satisfaire ses bizarres fantaisies, ou pour enrichir ses mignons ; aussi ne pouvait-il point en réserver pour la guerre. C'était d'ailleurs le moment de l'invasion d'une maladie jusqu'alors inconnue, la coqueluche ; le roi, le duc de Mercœur, le duc de Guise, d'O, beaucoup de courtisans, et plus de dix mille bourgeois, en furent atteints à Paris dans les premiers jours de juin ; l'alarme fut plus grande que le danger réel. Comme l'épidémie s'arrêtait les clameurs du peuple décidèrent

[1] Économ. royales de Sully, t. I, c. 11, p. 291. — D'Aubigné, l. IV, c. 7, p. 349. — De Thou, t. VI, l. LXXII, p. 6. — Davila, l. VI, p. 351.

[2] D'Aubigné, l. IV, c. 11, p. 364. — Sully, Économ. royales, t. I, c. 12, p. 292.

le roi à faire attaquer la Fère, pour que les huguenots n'eussent pas un lieu fortifié si près de Paris; il chargea le maréchal de Matignon de réduire cette place, et il fit entendre aux mignons qu'ils devaient saisir cette occasion de signaler leur valeur. L'armée royale, composée de quatre régiments de gens de pied, quatorze compagnies d'ordonnance, et quarante pièces de batterie, entreprit le 20 juin le siége de la Fère : on le nomma le siége de velours, parce qu'on estimait qu'il ne présentait ni difficultés, ni dangers. La moitié des régiments avaient été fourni par les ligueurs, car dès lors ils avaient obtenu que les forces qu'on emploierait seraient mi-parties. Condé n'était plus dans la Fère; dès le mois de février il avait passé en Allemagne, par les Pays-Bas, pour y lever, comme dans les précédentes guerres, une armée de reiters et de landsknechts. Il avait laissé le commandement de la ville à du Muy et à la Personne, et quoiqu'il y eût ordonné quelques ouvrages de fortifications avant son départ, ces nouveaux ravelins étaient peu élevés, peu épais, plus enflés de fagots que de terre, et couverts à peine d'un gratis, au lieu de fossé [1]. Du Muy ne pouvait espérer de nulle part des secours, et les assiégeants dormaient en paix dans leurs tentes. Il leur opposa cependant une valeureuse résistance, secondé surtout par les fièvres de ce pays marécageux. Au mois d'août l'armée royale avait perdu deux mille soldats, et lui plus de huit cents; il ne lui restait que quarante gentilshommes et trois cent trente soldats, lorsqu'il rendit la place le 31 août, sous condition qu'elle n'éprouverait point de pillage, et que la garnison ne serait point prisonnière de guerre. Puy Gaillard, maréchal de camp des assiégeants, tint la main à ce que cette capitulation fût rigoureusement respectée [2].

Dans tout le reste du royaume, les commandants des provinces furent abandonnés par le roi à leurs propres ressources pour faire la guerre aux huguenots. En Guienne, Biron était opposé au roi de Navarre; dans le haut Languedoc, Joyeuse au vicomte de Turenne; dans le bas Languedoc, Damville, devenu duc de Montmorency, à Châtillon son petit-neveu. C'était là que les deux partis se ménageaient le plus, car d'un côté la plupart des huguenots dans cette province s'étaient refusés à prendre les armes, pour un caprice de la cour de Nérac; d'autre part, Montmorency, qui se défiait de Catherine de Médicis

[1] D'Aubigné, l. IV, c. 12, p. 366. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 200, 201.
[2] *Ibid.*, c. 13, p. 367. — De Thou, l. LXXII, p. 18, 19.

et de son fils, ne voulait pas écraser des adversaires dont il pouvait être forcé d'invoquer bientôt les secours [1].

Les armées des huguenots, dans cette guerre, outre quelques gentilshommes, ne contenaient plus guère que des brigands; les premiers n'avaient non plus que les seconds aucune honnête industrie dont ils pussent vivre pendant la paix, et ils avaient repris les armes pour piller les paysans et les bourgeois, et pour mettre les prélats et les seigneurs catholiques à rançon. Quelques gentilshommes du Poitou, qui avaient surpris Montaigu, voulurent bien d'abord essayer d'y vivre en gens d'honneur avec leurs propres ressources, sans piller, sans mettre à rançon, sans s'associer avec des gens repris de justice; mais après six semaines de persistance dans ces honorables résolutions, ils reconnurent que personne ne venait se joindre à eux. Ils n'étaient plus que trente-six hommes de guerre, et leur conquête allait leur échapper. Alors ils commencèrent à aller en course, à piller quelques bourgeois, à brûler quelques églises, et bientôt tous les mauvais garnements de la province accoururent sous leurs drapeaux, en sorte qu'en dix jours ils réunirent quatorze cents soldats [2]. Le capitaine Matthieu de Merle, qui nous a laissé de courts mémoires sur ses exploits, s'était rendu maître de Mende, et s'y livrait plus ouvertement encore au brigandage. Châtillon, qui trouvait qu'il déshonorait la cause de la religion, lui enleva cette ville par supercherie; mais le capitaine Merle ne tarda pas à la reprendre et à recommencer ses déprédations dans tous le pays environnant. Tous les bourgeois, tous les paysans, tous ceux qui exerçaient quelque honnête industrie, auraient rougi de s'associer à ces bandes déréglées; aussi se refusèrent-ils presque partout à prendre les armes à l'appel des princes; d'autant plus que Henri III venait de charger les gouverneurs de province de publier partout que son intention était d'observer scrupuleusement l'édit de pacification, envers tous ceux qui ne commettraient point d'hostilités [3].

Quoique le roi de Navarre réussit rarement à réunir autour de lui plus de deux cents gentilshommes, et peut-être autant de soldats aventuriers, il trouvait l'occasion de signaler dans cette petite guerre, sa bravoure, sa présence d'esprit et sa gaieté, et il gagnait ainsi les cœurs

[1] Hist. gén. de Languedoc, l. XL, p. 380.
[2] D'Aubigné, l, IV, c. 6, p. 348.
[3] Mém. de Matthieu de Merle, t. LIV, p. 119-147. — Hist. de Languedoc, t XL, p. 381. — De Thou, l. LXXII, p. 7 et 8.

de ceux qui se trouvaient rapprochés de lui ; mais ses exploits se bornaient le plus souvent à la prise de quelques petits châteaux, dont le plus considérable fut celui de Montségur. Biron vint un jour (le 27 septembre selon de Thou) le défier jusque dans Nérac. Marguerite et toutes ses dames accoururent aussitôt sur les murailles, pour voir leurs chevaliers échanger quelques beaux coups de lance pour l'amour de leurs belles ; mais après avoir laissé durer quelque temps ce jeu, Biron fit tout à coup ouvrir sa troupe pour découvrir son artillerie et tira contre le château sept à huit volées de canon, à la grande déconfiture de la cour de Marguerite, qui s'enfuit au plus vite [1].

La campagne du vicomte de Turenne fut peut-être un peu plus active; il s'était établi à Castres, et il s'était proposé surtout de réorganiser le parti huguenot dans le haut Languedoc, avant de commencer ses opérations : de concert avec une convocation des députés des villes, de la noblesse et des ministres, il établit quelque ordre dans les finances, et il put mettre sur pied deux cents chevaux et sept à huit cents fantassins. Il ne put réussir à recouvrer la ville de Sorèse, qui avait été récemment surprise par les catholiques; mais il châtia les magistrats et les bourgeois de Toulouse, qui de tout le Languedoc étaient les plus fanatiques pour la cause catholique, et qui avaient fait la guerre avec beaucoup de cruauté; il ravagea la campagne autour de cette ville, il brûla les maisons de plusieurs conseillers au parlement et il leur enseigna à leurs dépens les dangers d'une guerre barbare [2].

Condé n'avait point réussi à lever des soldats en Allemagne, il ne pouvait leur offrir des chances de pillage assez favorables, et il ne leur apportait point d'argent; il voulut alors aller rejoindre ses coreligionnaires qui combattaient dans le midi. Il se déguisa et prit sa route par la Suisse, Genève et la Savoie, pour se rendre en Dauphiné. En Savoie, il fut arrêté et dépouillé, mais sans être reconnu, en sorte qu'on le laissa rejoindre ensuite Lesdiguières. Celui-ci, dans tout le Dauphiné, ne possédait d'autre place fortifiée que la Mure; Maugiron, lieutenant de la province, et Mandelot, gouverneur de Lyon, lui avaient fait déjà éprouver plusieurs échecs, quand le duc de Mayenne arriva en Dauphiné, prit la Mure, et réduisit la province entière à l'obéissance [3].

[1] Mém. de Marguerite, t. LII, p. 354. — De Thou, l. LXXII, p. 15. — Sully, Écon. royales, t. I, c. 13, p. 299.

[2] Mém. de Bouillon, t. XLIX, p. 33-42. — Hist. de Languedoc, l. XL, p. 384.

[3] De Thou, l. LXXII, p. 8 et 10. — Davila, l. VI, p. 352.

Condé passa en Languedoc auprès de Châtillon, qu'il trouva dans une situation presque aussi critique.

Tous les huguenots étaient mécontents et découragés, aucune de leurs entreprises ne leur avait réussi, leurs rangs s'éclaircissaient, leurs ressources diminuaient, les châteaux où ils s'étaient fortifiés leur étaient enlevés les uns après les autres, lorsque Monsieur, duc d'Anjou, arriva en Guienne et les tira de cette situation critique.

Le duc d'Anjou, quoiqu'il se fût retiré de Flandre à la fin de la campagne de 1578, n'avait point abandonné l'espérance de se faire reconnaître pour souverain de ce pays. Il y continuait ses intrigues, il faisait passer des secours aux insurgés, et c'était surtout sur cette communauté d'intérêts qu'il comptait pour obtenir la main de la reine Élisabeth, qu'il ne cessait de solliciter. Depuis sa retraite et la mort de don Juan, des événements sinistres avaient fort affaibli le parti des états; mais c'était justement sur leurs revers que le duc d'Anjou fondait son espoir pour les amener à lui déférer la souveraineté. Sur la demande du prince d'Orange les provinces de Hollande, de Zélande, Utrecht, Gueldre, Frise, Brabant et Flandre avaient signé le 29 janvier 1579 un traité de confédération perpétuelle connu sous le nom de l'*Union d'Utrecht*, et qui peut être regardé comme la base du droit public des Provinces-Unies; mais d'autre part le Luxembourg, le Limbourg et le Namurois étaient demeurés ou rentrés sans condition sous l'autorité de Philippe II, et les provinces wallonnes de l'Artois, du Hainaut, et de la Flandre française, aveuglées par leur zèle pour la religion catholique, signèrent le 17 mai 1579 un traité de paix avec le prince de Parme, qui, tout en réservant de nom leurs priviléges, les soumettait de fait au pouvoir absolu de roi d'Espagne [1].

Le sort des armes avait été plus funeste encore aux états que les traités; le prince de Parme, au commencement de la campagne de 1579, avait assiégé Maestricht. Ce siége avait duré de la fin de mars à la fin de juin ; mais la ville fut enfin prise d'assaut, et la fureur des Espagnols fut telle, que de dix-huit mille habitants qu'elle contenait, à peine trois cents échappèrent, le reste fut égorgé ou jeté dans la rivière [2]. Le prince de Parme avait ensuite, comme il s'y était engagé

[1] Traités de Paix, t. II, p. 396 et 416. — De Thou, l LXVIII, t. V, p. 621 et 627. — Watson, l. XV, p. 125.

[2] Bentivoglio, Guerre di Fiandra, p. II, l. I, p. 7-11. — Watson, l. XV. p. 108-116. — De Thou, l. LXVIII, p. 635.

envers les provinces wallonnes, congédié ses troupes étrangères, et les hostilités s'étaient dès lors bornées à des faits d'armes peu importants. Cependant le brave la Noue, l'officier français le plus expérimenté comme le plus vertueux qui fût au service des états, s'était laissé surprendre le 10 mai 1580 à Engelmunster et avait été fait prisonnier [1].

Les états découragés jugèrent alors que leur seule ressource était de faire au prince français des offres assez brillantes pour le décider à les secourir de toutes ses forces. Le prince d'Orange lui-même leur en donna le conseil. Un décret des états généraux du 20 juin déféra au duc d'Anjou le commandement général de toutes les forces des Provinces-Unies; le 12 août un nouveau décret chargea une députation de lui aller offrir la souveraineté des provinces qui avaient signé l'union d'Utrecht. Cette députation fut reçue par le duc d'Anjou au Plessis-lez-Tours, et c'est là qu'elle signa, le 19 septembre, la convention qui faisait l'objet de tous les vœux de ce prince ambitieux et inconséquent [2]. Aussitôt après le duc accourut auprès du roi son frère, pour le supplier d'accorder la paix aux protestants, afin qu'il pût lui-même recueillir sous ses étendards tous les hommes de guerre dont la turbulence avait jusqu'alors causé la ruine du royaume.

Henri III détestait son frère, et il était loin de lui souhaiter des succès ou aux Pays-Bas, ou ailleurs. Il avait toujours vu de mauvais œil des entreprises qui pouvaient le compromettre avec l'Espagne; mais d'autre part, il ne pouvait plus douter de la secrète alliance des Guise et des ligueurs avec Philippe II. Aussi croyait-il pouvoir continuer cette lutte de complots et de perfidies réciproques, sans pour cela entrer en guerre ouverte avec son redoutable voisin. D'ailleurs, dans son indolence, il sacrifiait toujours ce qui était éloigné à ce qui était rapproché de lui. Il se félicitait de voir s'absenter par son propre choix un frère qui n'avait cessé de conjurer contre lui, ou d'ameuter les mécontents ; il s'applaudissait de lui faire emmener tous ces gentilshommes remuants, tous ces soldats aventuriers, tous ces brigands qui s'étaient montrés incapables de supporter la paix, et qui n'avaient en effet rallumé la dernière guerre que par goût pour le pillage. Henri III, même depuis le renouvellement des hostilités, n'avait pas cessé d'offrir le maintien de son édit de Bergerac à ceux des réformés

[1] De Thou, l. LXXI, p. 786, 790. — Amirault, Vie de la Noue, p. 261.
[2] Traités de Paix, t. II, p. 441. — De Thou, l. LXXI, p. 794.

qui n'avaient pas pris les armes. Son désir de rétablir la paix s'était encore augmenté depuis qu'au mois de juillet précédent il avait assemblé, à Melun, les députés du clergé de France ; car cette assemblée, au lieu de le seconder et de lui offrir de l'argent, lui avait adressé, par la bouche de l'évêque de Bazas, un discours très-hardi sur la réforme de la discipline, sur la publication du concile de Trente, et sur l'abolition du concordat. Le clergé était résolu d'enlever au roi tout moyen d'enrichir ses mignons avec des bénéfices ecclésiastiques. Le roi se sentit blessé, et répondit avec quelque aigreur au prélat, pour maintenir celle des prérogatives de sa couronne qui, peut-être, lui semblait la plus précieuse. De son côté, le clergé prit, le 15 octobre, la résolution de cesser les payements auxquels il s'était engagé à l'assemblée de Poisy en 1560. Il le fit signifier, le 11 décembre, au prévôt de marchands et aux échevins. Les rentes qui se payaient à l'hôtel de ville de Paris furent ainsi suspendues, et comme elles se distribuaient presque en entier parmi les bourgeois de la capitale, ceux-ci furent frappés d'une consternation qui se changea bientôt en une fermentation effrayante [1].

Par tous ces motifs, le roi se montra empressé d'accepter la paix dont Monsieur promettait d'être le médiateur. Celui-ci avait entretenu une correspondance active avec sa sœur Marguerite, et il connaissait déjà toutes les demandes des huguenots. Il se rendit en droiture au château de Fleix, appartenant à Gaston de Foix, dans le Périgord, lieu désigné pour la conférence. Le duc de Montpensier, Pomponne de Bellièvre et le maréchal de Cossé s'y rendirent de la part du roi. Sully nous apprend que la reine mère s'y rendit aussi, et que les conférences se tinrent en partie à Coutras. « Pour traiter la paix, dit-il, l'on avoit fait
» une espèce de trêve, mais qui ne s'étendoit que dans Coutras et une
» lieue et demie à l'entour ; la reine mère n'ayant jamais voulu étendre
» davantage ces limites pour ce, disoit-elle, qu'elle étoit résolue de
» conclure la paix, ou en ôter du tout l'espérance, plus tôt qu'une
» trêve générale n'auroit été publiée aux lieux éloignés. Tellement que,
» dans cet espace où résidoient ces quatre cours (de Catherine de Mar-
» guerite, de Monsieur et du roi de Navarre), l'on n'y voyoit ni oyoit-
» on parler que de paix, d'amour, danses, ballets, courses de bagues et
» autres galanteries; mais sitôt que, sans passe-port, l'on étoit hors de
» ces bornes, ils se prenoient prisonniers, et se donnoient coups d'épée

[1] De Thou, l. LXVIII, p. 617.

» et de pistolet entre gens de différents partis, lesquels se rencon-
» troient à la campagne. » Le roi de Navarre profita de cette démarcation pour faire susprendre une nuit, justement en dehors de la ligne fixée, la petite ville de Saint-Émilion, dont on fit sauter les murailles par le pétard; il n'y eut qu'une dizaine de personnes tuées, « puis
» tous les habitants se renfermèrent dans leurs maisons, sans faire plus
» aucune défense; alors on s'employa au pillage, où les gens de guerre,
» et surtout les voisins du lieu, s'employèrent comme braves Gascons[1]. »

Les conférences entre le roi de Navarre et Monsieur, assisté par les députés des églises réformées, commencèrent dès la fin d'octobre; cependant le traité de Fleix ne fut signé que le 26 novembre, et un quarante-septième article y fut même ajouté à Coutras, le 16 décembre. Malgré la longueur de ces négociations, ce traité nouveau ne changeait presque rien à celui de Bergerac, qu'il confirmait. Les villes de sûreté accordées aux protestants en 1577 devaient leur demeurer pendant les six années stipulées dès le commencement; les autres petites places ajoutées par la conférence de Nérac devaient être restituées par eux, les unes au bout de deux, les autres de trois mois. Mende, Cahors, Montségur, Saint-Émilion et Montaigu, occupées depuis la dernière paix, devaient être remises au roi, soit par les voleurs qui occupaient Mende et Montaigu, soit par les huguenots qui occupaient les trois autres. De son côté, le roi s'engageait à faire jouir effectivement le roi de Navarre et le prince de Condé de leurs gouvernements; comme dernière garantie, le roi promettait de donner en garde au vicomte de Turenne la ville et le château de la Réole, qui furent ensuite échangés contre les villes de Figeac et de Montségur, pour conserver jusqu'à la fin des six années convenues par le traité de Bergerac. Ce traité de Fleix, signé de la main de Monsieur, frère du roi, et du roi de Navarre, confirmé par Henri III, à Blois le 26 décembre et enregistré par le parlement de Paris le 26 janvier, ne redresse d'ailleurs aucune espèce de grief de l'une ou de l'autre partie. Ils est ainsi à lui seul la preuve la plus irrécusable que la guerre des amoureux n'avait été suscitée par aucun motif ou religieux ou politique, et qu'elle n'était qu'un symptôme du désordre des mœurs et de la frivolité féroce des grands et des gens de guerre[2].

[1] Économies royales. Sully, t. I, c. 14. p. 305.

[2] Traités de Paix, t. II, p. 443-446. — De Thou, l. LXXII, p. 21. — Hist. de Languedoc, l. XL, p. 385. — Davila, l. VI, p. 353.

CHAPITRE XXVI.

Anéantissement de l'autorité royale. Catherine de Médicis prétend à la couronne de Portugal. Guerre des Açores. Guerre de Monsieur en Flandre. Indépendance du roi de Navarre en Guienne. Mort de Monsieur. — 1580-1584.

(1580.) La France avait recouvré, par le traité de Fleix, signé le 26 novembre 1580, la paix qui avait été si imprudemment troublée par la guerre des amoureux. La liberté de conscience était de nouveau promise aux huguenots d'une extrémité à l'autre du royaume ; la liberté de culte leur était également accordée partout où ils s'étaient montrés assez en force pour se faire respecter ou craindre ; et là où ils avaient pour eux une grande majorité, surtout dans le Béarn, c'étaient eux qui refusaient aux catholiques la liberté du culte. En effet, ce n'était pas sur des principes admis de part et d'autre que reposait le traité de Fleix, mais sur la force seule ; c'était une trêve armée, un *statu quo* dans l'équilibre ; la réconciliation n'était point dans les cœurs ; la tolérance de ce que les uns nommaient hérésie, de ce que les autres nommaient idolâtrie, était contraire aux principes de tous ; mais la ligue catholique d'une part, la fédération des huguenots de l'autre, étaient assez fortes pour s'inspirer réciproquement de la crainte, et cette crainte était la seule garantie du repos.

Le roi Henri III haïssait les protestants, et il comptait bien profiter sourdement de toutes les occasions qui se présenteraient à lui pour les humilier ou les dépouiller ; mais il haïssait davantage encore tout ce qui troublait son repos : aussi désirait-il la paix de bonne foi, et voulait-il, autant qu'il était en lui, travailler à la maintenir. D'autre part, ni la foi des traités, ni la garantie des lois, ni la volonté du souverain, ne suffisent pour conserver en paix une nation, quand elle a ébranlé toutes les bases de l'organisation sociale, qu'elle a pris l'habitude de se

faire justice à coups de sabre, de mettre sans cesse la force à la place des conventions et des lois, et de traîner dans la boue les chefs mêmes qu'elle reconnaît encore.

On ne retrouvait plus en France, excepté chez de rares et obscurs individus, ce profond sentiment religieux qui, sous les règnes de François Ier et de Henri II, avait tenu tête aux persécutions, et qui, plus tard, avait répandu l'éclat d'un si brillant héroïsme sur les premières guerres civiles : toutes les pensées n'étaient plus concentrées dans le culte de la divinité, dans la ferme volonté de ne point l'offenser, dût-on, pour l'éviter, sacrifier sa vie au milieu des tourments. L'enthousiasme avait fait place au fanatisme, une religion d'amour à une religion de haine ; on ne songeait plus guère à braver le martyre pour prêcher la foi, pour porter la lumière à ceux qui ne croyaient point encore, pour encourager, pour consoler les convertis ; mais au milieu de querelles toutes mondaines, la religion apparaissait cependant sans cesse à tous les esprits comme bannière d'un parti, comme lien puissant au milieu de la dissolution sociale, comme instrument pour les ambitieux, mais surtout comme souvenir d'offenses mutuelles et appel à d'effroyables vengeances ; la religion était une pensée toujours présente, toujours dominante dans l'esprit de Henri III, du duc d'Anjou son frère, de Catherine sa mère, du duc de Guise et de tous les seigneurs qu'il avait fait entrer dans la ligue, du roi de Navarre, de Condé, de Montmorency, de Lesdiguières et de tous les capitaines huguenots ; et cependant, en étudiant leur conduite, ou privée, ou publique, en assistant à leurs conseils, on sentait bientôt que tous également ils n'avaient aucune idée, ou des vertus qu'elle recommande, ou des devoirs qu'elle prescrit.

Henri III, né le 19 septembre 1551, était, au moment de la signature de la paix, entré dans sa trentième année. Le progrès de l'âge, loin d'opérer en lui quelque réforme, l'avait confirmé dans ses mauvaises mœurs, dans ses habitudes crapuleuses, et lui avait ôté toute retenue et toute pudeur. Il ne manquait point d'habileté, et surtout de finesse, quand il se donnait la peine de s'appliquer ; mais son indolence avait toujours été en croissant, et son aversion pour les affaires était toujours plus prononcée. Le vainqueur de Jarnac et de Montcontour n'avait plus que les habitudes et les goûts d'une femmelette : l'arrangement de ses joyaux et de sa parure pouvait l'occuper tout un jour ; ses petits chiens ou ses perroquets le ravissaient par leurs gentillesses : lorsqu'ils

dormaient sur lui, il restait des heures immobile, de crainte de les réveiller. Dans l'habitude de la vie, ses manières étaient faciles et affectueuses, et une vraie tendresse de cœur n'était point étrangère aux vices qui l'ont signalé à la réprobation des siècles. Il paraissait attaché à sa femme, Louise de Vaudemont, qui, de son côté, nourrissait pour lui la plus tendre affection : il l'associait à ses amusements enfantins, au soin de ses chiens, de ses perruches, à ses arrangements de toilette ; il voyageait toujours dans le même coche avec elle ; deux fois aussi il l'engagea à se rendre à pied avec lui de Paris à Chartres, en procession, faisant ainsi, dans la boue, puis dans la poussière, vingt lieues dans la saison la plus froide et dans la plus chaude de l'année, le 26 janvier et le 25 juin 1582, pour demander des enfants à Notre-Dame de Dessous-Terre. Chacun, en effet, savait en France qu'il ne fallait rien moins qu'un miracle pour lui en faire avoir [1].

Les duels, les assassinats, les batailles avaient enlevé au roi plusieurs de ses favoris; il s'était détaché des autres, tandis qu'il avait élevé au-dessus d'eux tous deux hommes qui, par leur ambition, leurs talents, leur valeur, semblaient appartenir à une classe plus relevée. L'un était Anne de Joyeuse, seigneur d'Arques, alors âgé de dix-neuf ans ; c'était le fils aîné de Guillaume de Joyeuse, lieutenant du roi en Languedoc, qui s'y était signalé dans la guerre contre les huguenots, autant par sa cruauté que par ses talents. L'autre, Jean-Louis de Nogaret de la Valette, connu alors à la cour sous le nom de Caumont, et plus tard sous celui de duc d'Épernon, était âgé de vingt-six ans. Sa famille tirait sa principale illustration de ce Guillaume de Nogaret qui, en 1303, avait, par ordre de Philippe le Bel, arrêté Boniface VIII dans Anagni, et qui, sept ans plus tard, avait intenté un procès à sa mémoire. Joyeuse et la Valette avaient tous deux été blessés au siége de la Fère, et ce fut ce qui les recommanda à la faveur du roi, avide d'émotions et enthousiaste de la valeur. Joyeuse était déjà accordé en mariage avec l'héritière de la maison de Chabot : quoique ce fût un riche parti, Henri III ne le trouva point encore assez grand pour son favori ; il fit rompre ce traité, et fit épouser à Joyeuse Marguerite de Vaudemont, sœur de la reine, à laquelle il assigna une dot de 300,000 écus, comme aux filles de France. Par un édit du mois d'août 1581, entériné au parlement le 7 septembre, la vicomté de Joyeuse fut érigée, pour le nouvel

[1] Brantôme, Dames illustres, t. V, p. 334. — D. Félibien, Hist. de Paris, l. XXII, p. 1144. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 224 et 235.

époux, en duché pairie, avec la clause offensante pour les autres pairs, que le duc de Joyeuse aurait la préséance sur eux tous, à l'exception des princes du sang, et des descendants des maisons de Savoie, de Lorraine, de Clèves et d'Orléans-Longueville. Les époux furent fiancés en la chambre de la reine le 18 septembre, et mariés le 24 à Saint-Germain l'Auxerrois. « Le roi, dit l'Étoile, mena la mariée au moustier, » suivie de la reine, princesses et dames, tant richement et pompeusement vêtues, qu'il n'est mémoire en France d'avoir vu chose si » somptueuse. Les habillements du roi et du marié étoient semblables, » tant couverts de broderies et pierreries qu'il n'étoit pas possible de » les estimer. » Les fêtes les plus dispendieuses, des tournois, des carrousels, des combats de vaisseaux suivirent ce mariage; tous les grands seigneurs furent invités à fêter à leur tour les époux; le cardinal de Bourbon donna l'exemple, tous les autres suivirent, et dix-sept festins plus extravagants l'un que l'autre se succédèrent sans interruption. A la fin de ces réjouissances, le trésor était vide, le roi obéré, et il se trouvait avoir dépensé, pour le mariage de son mignon, la somme énorme de 1,200,000 écus [1].

(1581.) La détresse à laquelle Henri s'était réduit par ces profusions le contraignit à recourir à des expédients ruineux pour lever de l'argent, et à porter lui-même au parlement plusieurs édits bursaux, qu'il fit enregistrer devant lui, en tenant un lit de justice. Quand on lui remontrait la grande dépense qu'il faisait : « Je serai sage et bon ménager, répondoit-il, quand j'aurai marié mes trois enfants, entendant d'Arques, la Valette et d'O [2]. » Il ne tarda pas, il est vrai, à disgracier d'O, dont la jalousie l'avait impatienté, et qu'il renvoya dans son gouvernement de Caen ; mais il se fit un devoir de traiter la Valette aussi bien que d'Arques, et dès lors son étude constante fut d'entretenir la balance égale entre eux, n'accordant jamais à l'un une faveur qui ne fût immédiatement suivie d'une faveur égale accordée à l'autre. Le mardi 27 novembre, dit l'Étoile, « la Valette, accompagné » de plusieurs seigneurs, vint au parlement, où furent, en sa présence, entérinées des lettres d'érection de la châtellenie d'Épernon, » que le roi avoit achetée pour lui du roi de Navarre, en duché pairie. » Portoient lesdites lettres qu'en considération de ce que la Valette

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 215. — De Thou, t VI, l. l. LXXIV, p. 131. — D. Félibien, Hist. de Paris, l. XXII, p. 1143.

[2] *Ibid.*, p. 218.

» devoit être beau frère du roi, il précéderoit tous autres ducs et » pairs, après les princes et le duc de Joyeuse. » En effet il lui destinait Christine, la dernière des sœurs de la reine ; et comme elle était encore trop jeune pour être immédiatement mariée, il donna du moins à d'Épernon, d'avance, les 300,000 écus qu'il lui avait promis en dot [1].

Dès lors les ducs de Joyeuse et d'Épernon exercèrent, bien plus que Henri III, tout ce qui restait à ce dernier de l'autorité royale. Mais on sentait qu'au milieu de la désorganisation sociale le pouvoir monarchique s'était en quelque sorte anéanti ; le peuple avait contracté une habitude universelle de résistance et de violence ; le roi, par son incurie ou ses dilapidations, avait perdu tous ses moyens d'action. Toutes les provinces se plaignaient de leur misère et des vexations auxquelles elles étaient abandonnées [2]. Le peuple était accablé par les impôts, mais beaucoup d'argent entrait encore dans les coffres de l'État : toutefois presque aucune partie n'en était appliquée aux dépenses nationales. Henri III se sentait tellement obéré qu'il n'entrevoyait aucun moyen de satisfaire ses créanciers, la banqueroute lui paraissait sa meilleure ressource, parce que la misère extrême de ceux qui avaient des réclamations à faire contre le fisc les empêchait d'élever la voix et de se faire entendre. L'entretien d'une armée paraissait de même à Henri III une dépense à laquelle il ne pouvait suffire en aucune manière. Des soldats auraient bientôt dévoré tout l'argent qu'il destinait à ses plaisirs. Henri n'avait point d'enfants ; il savait bien, et tous ses sujets savaient comme lui, qu'il n'en aurait jamais. Il sentait, il calculait comme un usufruitier qui aime mieux manger lui-même son patrimoine, capital et revenu, que de réserver pour des héritiers dont il ne se soucie pas. Il voulait vivre joyeusement, et peu lui importait de dissiper toutes les ressources de l'avenir. Il ne payait pas ses dettes, il ne payait pas ses troupes, il ne s'inquiétait d'aucun des travaux publics, d'aucune des dépenses générales du gouvernement. Tous les revenus de l'État allaient se dissiper dans des fêtes ou s'engouffrer dans les largesses qu'il faisait à ses avides mignons. Les ressources ordinaires du trésor ne lui suffisant pas même pour ces dissipations, il porta à plusieurs reprises des édits bursaux au parlement de Paris. Ce parlement refusa, malgré des lettres de jussion réitérées, d'enregistrer certains édits qui impo-

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 222, — De Thou, l. LXXIV, p. 136.

[2] Hist. gén. du Languedoc, l. XL, p. 388.—Hist. de Bretagne, l. XVIII, p. 348.

saient des charges nouvelles ; alors le roi, dit de Thou, eut recours à sa mauvaise pratique ordinaire, ce fut de se rendre en personne au parlement, le 7 mars 1583, pour y tenir son lit de justice. Le chancelier cardinal de Birague, chargé d'expliquer ses volontés, termina son long discours en disant que ces édits étaient injustes mais nécessaires, et tous en voient, ajouta-t-il, la nécessité ; en disant ces mots, il arrêta, peut-être par hasard, les yeux sur les mignons du roi, chargés de pierreries, ce qui fit rire l'assemblée ; en effet, elle savait bien qu'eux seuls créaient toute cette nécessité [1].

Mais tandis que l'armée royale, qui n'était plus payée s'était presque absolument dissipée, que le roi partageait ses journées entre des fêtes ruineuses et des fonctions d'église ou des processions de flagellants qui ne l'étaient guère moins, qu'il demeurait étranger à tous les soins du gouvernement, qu'il n'assistait presque jamais au conseil des ministres, qu'il laissait tomber la correspondance avec les provinces, et qu'il n'exerçait sa prérogative que pour prendre de l'argent au peuple, ou en donner à ses favoris, la cessation même de l'action royale sur le royaume avait fait naître une nouvelle féodalité. La résistance était partout, la force nulle part. Le corps social ne se sentant plus animé d'une vie commune, chacun de ses membres avait recouvré une vitalité indépendante, et s'efforçait de se gouverner et de se défendre par lui-même. Quelques-uns des gouverneurs des grandes provinces s'étaient tellement ancrés dans leurs gouvernements que le roi n'avait point moyen de les leur reprendre. Ainsi Charles IX et Henri III avaient en vain tenté à plusieurs reprises d'enlever à Damville, devenu duc de Montmorency, le gouvernement du Languedoc; il était résolu à ne point le rendre, et s'en était fait une espèce de souveraineté. Le roi de Navarre n'était guère moins solidement établi dans une partie du gouvernement de Guienne, tandis que le reste, excité par le parlement de Bordeaux, lui refusait l'obéissance. Le duc de Guise était maître absolu du gouvernement de Champagne, et son frère Mayenne de celui de Bourgogne ; le duc d'Aumale était gouverneur de Picardie. Ils profitèrent de la mort du duc de Montpensier, survenue le 23 septembre 1582 [2], pour faire donner le gouvernement de Bretagne au duc de Mercœur, frère de la reine, et leur cousin [3]. Leur influence

[1] De Thou, l. LXXVIII, p. 293.
[2] *Ibid.*, l. LXXVI, p. 205.
[3] Hist. de Bretagne, l. XVIII, p. 346.

avait également fait donner le gouvernement de Provence, en juin 1579, à Henri d'Angoulême, grand prieur de France, bâtard de Henri II, qui s'était signalé d'une manière si odieuse à la Saint-Barthélemy [1]. D'autre part, ni les traités, ni les ordres du roi n'avaient suffi pour faire obtenir au prince de Condé le gouvernement de Picardie, qui lui était solennellement promis, tandis que, sans être gouverneur de Poitou, il exerçait la plus grande influence sur cette province [2].

Jusqu'à un certain point cependant les gouvernements des grandes provinces demeuraient sous la main du roi, tandis que les gouvernements particuliers étaient en quelque sorte aliénés à perpétuité. Beaucoup de districts d'une étendue médiocre, beaucoup de villes, souvent même des châteaux-forts, étaient érigés en gouvernements que le roi ne croyait pas pouvoir reprendre à ceux auxquels il les avait une fois accordés, sans les leur racheter. Nous connaissons mal la réunion des droits, des services obligés, des casualités qui rendaient ces gouvernements si lucratifs ; nous voyons seulement que même les plus petits produisaient un revenu considérable levé tout entier sur les habitants ou sur le transit du commerce. Le roi n'accordait aucune paye au gouverneur, il ne lui bonifiait aucune dépense ; les fortifications, la garde, la police, tout demeurait aux frais de ce petit despote, ou plutôt des sujets qu'on lui abandonnait. Mais aussi, dans son château, sa ville ou sa petite province, tout dépendait de lui ; les armes, les soldats et leur capitaine lui appartenaient ; les habitants, qui n'avaient à attendre que de lui protection ou justice, lui étaient dévoués ; ils se croyaient obligés à le défendre, à suivre son parti, à en changer avec lui, souvent même au préjudice de leurs sentiments religieux. Le roi ne faisait rien pour eux ; eux-mêmes ne faisaient rien pour le roi, mais par devouement à leur gouverneur, ils se soumettaient à des hasards, à des dangers que nous ne comprenons plus aujourd'hui, car s'ils étaient pris d'assaut en se défendant, ils avaient peu de merci à attendre pour leur vie ou l'honneur de leurs femmes, aucune pour leurs biens, qui étaient immanquablement livrés au pillage.

La vanité de la noblesse cherchait alors, et a cherché davantage encore depuis, en en réveillant les souvenirs, à rattacher cet ordre de choses à l'ancienne féodalité. Un long espace de temps les sépare cependant, et leur origine n'est point la même. L'antique féodalité

[1] Bouche, Hist de Provence, t. II, p. 673.

[2] Mémoires de Duplessis Mornay, t. II. p. 252.

était une fédération de nobles propriétaires de la terre, liés par des devoirs mutuels, avec les soldats qui cultivaient leurs champs, sous l'obligation du service militaire, avec leurs ducs et comtes auxquels ils rendaient à leur tour leur service à l'host et à la cour de justice; elle avait fini au plus tard avec saint Louis : c'est sous son règne qu'on avait vu les dernières guerres privées; toutes les anciennes maisons princières s'étaient éteintes vers cette époque; tous les grands fiefs avaient été réunis à la couronne; dès lors l'histoire provinciale est silencieuse, toutes les chroniques locales finissent, et l'on dirait que les provinces ont cessé d'avoir une existence digne d'un souvenir, avec les comtes d'Anjou et de Poitou, les ducs d'Aquitaine et de Normandie. Il restait cependant des gentilshommes dispersés dans toute la France, autrefois arrière-vassaux de ces grands seigneurs, et qui suivaient par une affection héréditaire la profession des armes; quelques-uns conservaient avec un soin religieux les tours et les fossés de leurs châteaux, mais ils n'avaient plus d'hommes à eux pour les défendre, et aucun d'eux n'aurait osé relever ces bannières châtelaines qu'on avait vues dressées contre celle de France, seulement au temps de Louis le Gros. Quelques grands fiefs avaient passé, il est vrai, à des monarques étrangers, et c'est par eux que la guerre se maintenait encore dans l'intérieur du royaume; mais ces guerres des rois d'Angleterre, des ducs de Bourgogne, des comtes de Flandre et des ducs de Bretagne, ne peuvent point être confondues avec les guerres privées du système féodal.

Les plus longues, les plus acharnées de ces guerres, celles avec les Anglais, compliquées encore avec les guerres civiles des Bourguignons et des Armagnacs, replongèrent le royaume dans une anarchie universelle; et comme beaucoup de seigneurs en avaient profité pour se révolter tour à tour contre Charles VI ou Henri VI, comme surtout ils avaient exercé dans leurs seigneuries une autorité que le roi était contraint d'abandonner, ils avaient prétendu rentrer dans le système féodal, qui était encore dans les lois, quoiqu'il ne fût plus dans les mœurs. Toutefois ces prétentions, au lieu d'une organisation régulière et puissante, n'avaient produit qu'un désordre momentané. La foi et l'hommage ne liaient plus les vassaux à leur seigneur; les places de guerre appartenaient à l'un ou l'autre roi, à l'un ou l'autre parti, non aux familles nobles; et quoique, au milieu de cette anarchie universelle, on pût signaler beaucoup de violences, boaucoup de combats

entre les villages qui tenaient de cœur à des factions opposées, on ne vit point renaître la vraie guerre privée telle qu'elle était autorisée par le droit féodal. Après l'expulsion des Anglais, depuis le règne de Louis XI jusqu'à celui de Henri II, on ne vit plus aucun seigneur oser refuser l'obéissance à l'autorité royale, aucun château oser fermer ses portes aux armées du roi.

Les duels, les combats à outrance, qu'on vit se multiplier pendant les règnes des trois fils de Henri II, ne doivent pas davantage se confondre avec les guerres privées, ou être regardés comme en étant la continuation. Ils étaient la conséquence du relâchement de la justice, d'un point d'honneur emprunté aux Espagnols, et d'habitudes sanguinaires que les jeunes rois alors sur le trône avaient encouragées, par légèreté, par avidité pour toutes les émotions, et par enthousiasme pour la bravoure.

Henri III, en abandonnant entièrement les rênes du gouvernement, fit reparaître quelque chose de beaucoup plus semblable à l'ancienne féodalité; on vit se relever une puissance provinciale indépendante du roi, souvent opposée au roi, et qui s'attribuait les droits de lever des impôts, de contracter des alliances et de faire la guerre; elle y joignait celui de haute et basse justice, que, malgré les efforts des parlements, l'autorité royale n'avait jamais entièrement enlevé à la noblesse. Cette féodalité nouvelle, issue de la ligue, cette double fédération, organisée pour la guerre civile, ne comprenait qu'un très-petit nombre de descendants des grandes familles; car toutes celles du premier ordre, et la plupart de celles du second, étaient éteintes dès longtemps: mais les grands vassaux d'autrefois étaient remplacés par les princes apanagés, puis par les gouverneurs de province, enfin par les favoris et les mignons, enrichis des dons de la couronne. Aucun d'eux ne pouvait compter comme autrefois sur le loyal service de chevaliers et d'écuyers, qui tinssent d'eux des fiefs, et qui leur dussent la foi et l'hommage: les gentilshommes s'étaient désaccoutumés de suivre leurs barons, même aux guerres royales, et l'arrière-ban ne faisait plus partie de la force militaire du royaume [1]. Des aventuriers et des soldats, les uns attachés à la personne d'un chef par le choix et l'espoir de s'avancer, les autres levés pour l'occasion, faisaient toute la force des princes apanagés, et des seigneurs dans leurs châteaux.

[1] Discours politiques et militaires de la Noue. Disc. I, p. 1; d. VIII, p. 157 d. XI, p. 222; D. XII, p. 242.

Du reste, comme au temps de la féodalité ancienne, la France n'était pas seulement un assemblage de princes, mais aussi de républiques : les villes, ne pouvant plus compter sur la protection des lois ou sur celle de l'autorité royale, avaient confié une autorité beaucoup plus étendue aux magistrats de leur choix. Elles les chargeaient de lever des impôts et d'administrer les finances municipales, de faire des approvisionnements d'armes, de correspondre pour les intérêts de la religion ou de la faction avec les princes ou les cités de leur parti, de donner enfin une nouvelle discipline à leurs milices ; et l'on vit en effet les bourgeois combattre sous leur bannière avec un acharnement dont ils s'étaient depuis longtemps désaccoutumés. Paris, Rouen, Marseille, Bordeaux, Toulouse, dans le parti catholique ; la Rochelle, Montauban, Nîmes, dans le parti protestant, ne tardèrent guère à jouer le rôle de républiques presque indépendantes.

Ce fut une des conséquences de cette féodalité renaissante, de cette indépendance qu'avaient usurpée tant de petits princes et tant de cités, que la difficulté qu'éprouvèrent les deux rois de France et de Navarre à faire admettre et respecter la paix de Fleix. Le vicomte de Turenne raconte comment il fut envoyé par le roi de Navarre à Nîmes, auprès du prince de Condé, pour l'engager à laisser publier le traité de paix. Condé, qui n'avait éprouvé que des revers, était humilié, et se flattait que des hostilités prolongées lui fourniraient l'occasion de rétablir sa réputation. Il consentit enfin à se rendre à Montauban auprès de son cousin, pour se concerter avec lui ; et pendant son absence, Turenne, de concert avec les députés de Nîmes, de Montpellier et d'Usez, fit publier la paix dans le bas Languedoc, non sans provoquer ainsi le ressentiment du prince, qui s'était flatté de la faire rompre [1].

Le Dauphiné était une des provinces où les réformés étaient le plus nombreux, et cependant ils n'y avaient montré aucune vigueur dans les dernières guerres ; il semble que ce fut justement le motif pour lequel ils ne voulurent pas, de prime-abord, y accepter la paix : mais Charles de Lorraine, duc de Mayenne, entra dans la province avec une armée de sept mille fantassins et mille chevaux, qu'il avait levés dans son gouvernement de Bourgogne. En peu de temps, il s'empara de toutes les places que tenaient les protestants : la plus forte d'entre elles

[1] Mém. de H. de Turenne, duc de Bouillon, t. XLIX, p. 46.

était la Mure, qu'il assiégea et qu'il soumit. Il n'y avait aucun accord dans la province ; les capitaines huguenots étaient divisés, et ne voulaient pas plus reconnaître un chef entre leurs égaux que se soumettre à l'autorité des princes. Enfin il leur fallut bien accepter la paix; en même temps ils recoururent au roi de Navarre, en le priant de les mettre d'accord ; et ce fut lui qui réussit à leur faire reconnaître Lesdiguières pour leur chef [1].

Mais durant les quatre ans qui s'écoulèrent depuis le traité de Fleix jusqu'à la mort de Monsieur, la nouvelle féodalité qui venait d'ursurper les pouvoirs souverains se signala surtout par la guerre qu'elle porta au dehors du royaume. La France, durant cette période, était, selon la teneur des traités, en paix, soit dans son intérieur, soit avec les puissances voisines : à proprement parler, elle n'avait qu'un seul voisin, le roi Philippe II, qui, maître de toutes les Espagnes, du Milanais et des Deux-Siciles, dominait sur toute l'Italie, qui, par la Franche-Comté, séparait la France de la Suisse et de l'Allemagne, et qui était en même temps souverain des Pays-Bas. La longue rivalité des maisons de France et d'Autriche avait accoutumé les Français à regarder Philippe II comme leur ennemi naturel : son caractère dissimulé autant que cruel inspirait une aversion universelle, et ceux à qui la gloire nationale était chère se sentaient humiliés et comme étouffés en se trouvant enserrés dans ses États. Henri III était bien déterminé à ne point se brouiller avec un si puissant voisin; il lui donnait des assurances répétées de sa détermination de maintenir la paix, et de son amitié ; toutefois il croyait que la France ne serait tranquille qu'en poussant au dehors tous les esprits plus remuants. Dans ce but, il contribua lui-même à accréditer l'opinion que ses sujets, que les plus puissants de ses vassaux avaient le droit de faire la guerre sans son consentement, et il se félicita des entreprises demi-privées, d'une part, de la reine sa mère contre les Açores ; de l'autre, de son frère, Monsieur, contre la Flandre : l'une et l'autre paraissaient lui donner la garantie d'une paix plus durable à l'intérieur.

Il doit paraître étrange que la France, dans l'état d'épuisement où elle se trouvait déjà lors de la dernière paix avec la maison d'Autriche, épuisement bien augmenté par vingt ans de guerre civile, pût désirer une nouvelle guerre avec un voisin déjà redoutable, et qui, dès lors,

[1] De Thou, t. VI, l. XXII, p. 11. — D'Aubigné, l. V, c. 1, p. 407.

n'avait pas cessé d'étendre sa domination sur des contrées nouvelles; l'étonnement redouble quand on voit ce voisin attaqué tantôt par une vieille femme, tantôt par un prince apangé, malgré l'opposition du roi, surtout lorsque l'on songe que Philippe II avait en France même des alliés puissants, et qui le secondaient ouvertement. En effet, les plus ardents parmi les catholiques, ceux qui se faisaient un devoir de travailler sans relâche à la destruction de tous les hérétiques, regardaient le roi d'Espagne comme le grand champion de l'église militante, comme le bras droit de l'inquisition. Le duc de Guise, qui, par lui-même ou par ses frères et cousins, gouvernait le tiers des provinces du royaume, se liait toujours plus étroitement avec Philippe; il lui faisait donner tous les avis qui lui parvenaient, et il était entré avec lui dans une correspondance secrète, tantôt par l'entremise de son propre secrétaire, tantôt par celle de l'envoyé de sa cousine, Marie, reine d'Écosse, alors captive d'Élisabeth[1].

Les attaques de Catherine et celles de Monsieur n'attirèrent point cependant de redoutables représailles contre la France, parce que Philippe II avait anéanti la puissance, la richesse et l'énergie de tous les États sur lesquels il avait étendu sa domination. Ce prince, qui, dans sa solitude silencieuse et son repos apparent, était si actif, si uniquement occupé de la poursuite de ses vastes projets, qui dirigeait lui-même toute la politique de son cabinet, qui écrivait de sa main la plus grande partie de ses dépêches, qui était si vraiment roi enfin, semblait n'avoir été doué de tant d'habileté et d'activité que pour nuire : il regardait avec une sorte d'horreur l'indépendance de l'esprit humain, et il se croyait appelé à la détruire partout; la liberté des sujets et la liberté des consciences lui paraissaient également sacriléges; il voyait une révolte dans toute prétention à des droits, dans toute prétention à des lumières; et comme il avait mis son despotisme civil et religieux sous la garantie de sa foi, comme il se croyait le champion de Dieu en détruisant toute liberté sur la terre, tous les moyens lui étaient bons, aucun scrupule ne l'arrêtait, aucune cruauté, aucune perfidie ne répugnait à sa conscience il avançait vers son but au travers de plus de sang et de plus de crimes qu'aucun monarque n'en prodigua jamais : il croyait réussir, car il soumettait province après province, il noyait dans le sang une rébellion après l'autre; mais son souffle empesté dépeuplait les royaumes qui

[1] M. Capefigue a retrouvé des preuves de cette correspondance aux archives de Simancas, t. IV, p. 176.

lui étaient soumis, et malgré l'immensité de ses États, il ne pouvait maintenir sur pied des armées égales à celles d'aucun des souverains auxquels il avait succédé en Castille, en Aragon, à Grenade, dans les Deux-Siciles, au duché de Milan, dans les Pays-Bas, dans les royaumes du Pérou et du Mexique.

Philippe II venait alors d'achever la conquête d'une monarchie nouvelle, celle de Portugal, avec les vastes possessions qui en dépendaient dans les Indes, et c'était à cette occasion qu'il était entré en guerre avec Catherine de Médicis. Le roi Sébastien, qui, dès sa première jeunesse s'était montré avide de gloire, et avait médité des expéditions lointaines, avait voulu d'abord passer aux Indes orientales pour y étendre l'empire des Portugais. Ses conseillers le retinrent avec peine; mais ils consentirent à ce qu'il se mît à la tête, le 17 juin 1578, d'une expédition contre l'empire de Maroc. Il y fut tué, le 4 août, à la bataille d'Alcazar-Quivir, et son armée fut entièrement détruite [1]. Don Sébastien n'était pas marié; il était né le 20 janvier 1554, après la mort de son père, et celui-ci était le seul des fils nombreux de Jean III qui eût laissé quelque postérité. Il n'avait donc ni fils, ni frère, ni oncle qui pût réclamer son héritage, et il fallait remonter jusqu'aux frères de Jean III, fils du grand Emmanuel, roi de Portugal, pour lui trouver un successeur. Un seul de ces frères était vivant, c'était le cardinal Henri, archevêque de Braga, qui avait été tuteur de don Sébastien, et qui était alors âgé de soixante-six ans. Il fut proclamé roi lorsqu'on reçut en Portugal la funeste nouvelle de la mort de son pupille; mais en même temps il fallut chercher aussitôt à régler la succession après lui. Les divers prétendants au trône descendaient de ses frères ou de ses sœurs; un frère seulement, Louis, duc de Beja, avait laissé un fils d'une maîtresse qu'on prétendait qu'il avait secrètement épousée; c'était Antoine, prieur de Crato, né en 1531. Un autre frère, Édouard, duc de Guimaraens, avait laissé deux filles, dont l'aînée épousa Alexandre Farnèse, duc de Parme, et la seconde, Jean, duc de Bragance. Entre les sœurs, l'aînée était mère de Philippe II, roi d'Espagne, la seconde d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie. Tous ces princes aspiraient à la couronne de Portugal, et le roi cardinal Henri n'osa point décider entre eux pendant les deux ans que dura son règne. Mais les Portugais affirmaient, d'après l'exemple de Jean Ier, chef de

[1] De Thou, t. V, l. LXV, p. 440, 445 et 466. — Ferreras, Synopsis historica, t. XV, p. 214. — Minana, Hist. de Espana, l. VIII, c. 1, p. 447.

la maison d'Avis, que les fils naturels pouvaient succéder à leur couronne; que, de plus, la loi fondamentale de leur monarchie, proclamée aux cortès de Lamego en 1145, en avait exclu à perpétuité tout prince étranger. D'après ces deux règles, la succession était dévolue d'abord au prieur de Castro, ensuite au duc de Bragance. Les souverains d'Espagne, de Savoie et de Parme, ne voulaient cependant reconnaître ni l'une ni l'autre. En même temps, deux autres compétiteurs se présentèrent encore; le pape, qui prétendit que, par l'extinction de la ligne masculine, la couronne avait fait échute au saint-siége, Catherine de Médicis, qui se porta comme représentant Robert, comte de Boulogne, fils aîné d'Alphonse III. Alphonse avait répudié, en 1254, la mère de ce Robert, et sa couronne avait passé au fils qu'il avait eu d'un second mariage. Il était fort bizarre de vouloir revenir, à la onzième génération, contre une transaction qui datait de 327 ans : mais Catherine avait souvent été humiliée à la cour de France par des allusions à la naissance bourgeoise des Médicis; elle attacha donc sa vanité à réclamer une couronne au nom de sa mère, Madeleine de Boulogne, et plus son droit paraissait se perdre dans la nuit des temps, plus il lui semblait honorable pour elle. Le roi cardinal Henri mourut le 31 janvier 1580, avant de s'être prononcé entre ces différents compétiteurs [1].

Les Portugais avaient compté, d'après la détermination de leurs cortès, que le droit à leur couronne serait décidé par cinq juges qu'ils avaient nommés à cet effet; mais les prétendants au trône ne leur en laissèrent pas le temps : d'une part, Philippe II fit entrer en Portugal une puissante armée, sous les ordres du duc d'Albe; de l'autre, don Antonio, prieur de Crato, se fit proclamer roi à Santarem, le 19 juin; bientôt après il fut reconnu à Lisbonne. Le clergé presque entier, si puissant sur sa nation portugaise, était pour lui; l'amour de l'indépendance, la haine des Castillans, lui assuraient de nombreux partisans; mais il avait des ennemis plus redoutables encore que les Espagnols dans sa propre vanité, sa pusillanimité et son inconséquence. Il ne prit pour se défendre aucune mesure raisonnable; il offensa l'un après l'autre les plus grands seigneurs portugais, qui allèrent joindre le duc d'Albe, ou lui ouvrirent leurs châteaux; il fut enfin battu, le 25 août, sous les murs de Lisbonne, et son armée fut mise dans une complète déroute. Tandis que le vainqueur, reçu dans la capitale, y faisait pro-

[1] De Thou, l. LXV, p. 472, l. LXIX, p. 693 et 707. — D'Aubigné, l. V, c. 16, p. 457. — Ferreras, Synopsis hist., t. XV, p. 241.

clamer don Philippe, don Antonio chercha un refuge à Porto, où il renouvela sa résistance. Il y signala bien davantage son ridicule orgueil, sa rapacité et son manque de courage et de talent. Cependant, lorsqu'il en fut ainsi chassé par les Espagnols, et que le vaisseau sur lequel il s'était embarqué fut ramené par le mauvais temps sur le rivage, les Portugais se firent un point d'honneur de le dérober à la jalousie de Philippe, qui avait mis sa tête à prix; il demeura six mois caché dans la province, et ce ne fut qu'au mois de juin 1581 qu'il vint enfin débarquer à Calais. Pendant ce temps, Philippe II entra en Portugal, où il reçut le 19 avril 1581, aux cortès de Tomar, le serment de ses nouveaux sujets. Le vice-roi des Indes orientales le fit proclamer également dans ces vastes régions; mais les îles Açores, situées entre l'Europe et l'Amérique, se déclarèrent pour don Antonio : ce fut là que la lutte se renouvela, et que la reine Catherine de Médicis commença à prendre part aux hostilités [1].

Catherine prétendait que la demande qu'elle avait faite pour elle-même de la couronne de Portugal lui donnait droit de se mêler de toutes les affaires de ce royaume. Les ducs de Savoie, de Parme et de Bragance avaient reconnu le droit du vainqueur, et cessé d'opposer leurs prétentions à celles de Philippe II; Catherine, au contraire, reconnut pour roi de Portugal don Antonio, prieur de Crato, et annonça qu'elle l'aiderait à recouvrer sa couronne. Elle l'engagea à se rendre à la cour de son fils : le duc de Joyeuse vint au-devant de lui jusqu'à Mantes, pour le complimenter; on lui fit, à son arrivée, une réception somptueuse, et, de son côté, pour déployer une magnificence royale, il distribua aux courtisans plusieurs des diamants de la couronne, qu'il avait emportés dans sa fuite. Les mignons de Henri III manifestèrent alors pour lui le plus grand enthousiasme; ils promirent de le servir, et ils s'attendaient déjà à partager avec lui tous les trésors des Indes. Ils savaient que son autorité était reconnue à Terceire et dans les Açores, et leurs idées de géographie étaient si confuses que ces petits îles de l'Atlantique leur parurent la clef de la grande monarchie orientale des Portugais [2].

(1582.) Les Açores elles-mêmes n'étaient cependant pas restées en entier à don Antonio. Philippe II y avait envoyé successivement deux

[1] De Thou, t. V, l. LXX, p. 725-760, et t. VI, l. LXXIII, p. 80-88. — Ferreras, t. XV, p. 244 à 289. — Minana, l. VIII, c. 5, p. 463.

[2] *Ibid.*, t. VI, l. LXXIII, p. 88.

de ses généraux ; sur ce groupe de neuf îles il en possédait trois, et la guerre civile avait commencé dans deux autres. Il était important de rendre du courage aux partisans d'Antoine, et Catherine fit choix, pour lui conduire des secours, de Landereau, qui s'était signalé dans les guerres du Poitou par son activité et sa haine contre les huguenots; elle lui donna neuf vaisseaux, et huit cents hommes de débarquement, avec lesquels il partit pour Terceire. Catherine, qui, au milieu de la détresse de ses fils et de leur royaume, avait amassé une immense fortune, fit bientôt suivre cette première expédition par une autre dont la magnificence était royale. Elle la composa de cinquante-cinq vaisseaux qui furent rassemblés et armés à Bordeaux, et sur lesquels elle fit monter cinq mille soldats. Elle donna le commandement de cette flotte, sur laquelle don Antonio, et son principal ministre le comte de Vimioso, devaient se rendre aux Açores, à son parent Philippe Strozzi, le dernier de ces grands hommes florentins qui avaient quitté leur patrie asservie pour se dévouer à la France. Mais Charles de Cossé-Brissac, Jean de Beaumont, plusieurs autres seigneurs, et un grand nombre de jeunes gentilshommes s'étaient engagés avec empressement dans cette expédition, qui flattait tout ensemble leur imagination et leur cupidité. Strozzi vint débarquer le 15 juillet 1582 à l'île de Saint-Michel, dont il s'empara, et où don Antonio se fit proclamer roi de Portugal. Antonio fatigua les soldats français qui l'avaient accompagné, en les obligeant à lui servir de cortége dans les vaines pompes de son inauguration; il ne laissa à Strozzi ni loisir, ni hommes, ni argent, pour se préparer à la lutte qui approchait. La flotte française manquait de vivres frais, et même d'eau, et elle n'avait point commencé à s'en pourvoir à Saint-Michel, lorsqu'elle fut avertie que le marquis de Santa-Cruz, avec une flotte espagnole composée de plus gros vaisseaux, mais en moindre nombre, arrivait dans ces parages. Philippe Strozzi ne pouvait ni l'attendre dans la rade de Saint-Michel, ni l'éviter par une longue navigation, avec des navires dont les provisions étaient épuisées; il résolut donc de faire rembarquer à la hâte ses soldats, et d'aller à la rencontre des ennemis, qu'il atteignit en effet à deux lieues en mer de Saint-Michel. Don Antonio, qui ne croyait pas de sa dignité de s'exposer dans un combat, se fit débarquer à Terceire. La bataille s'engagea le 25 juillet; elle dura cinq heures avec un acharnement extrême, et fut terrible; mais enfin les Français furent battus; Philippe Strozzi, Beaumont, le comte de Vimioso, furent tués. Les Français, se voyant

sans chef, voulurent se rendre ; mais les Espagnols, sans les écouter, continuèrent à les massacrer : deux mille Français, ou, selon Ferreras, trois mille trois cents, périrent dans le combat ; huit vaisseaux furent pris, d'autres coulés à fond, et Brissac, qui prit le commandement du reste, n'en ramena que dix-huit à Terceire, où il embarqua plus tard à son bord don Antonio, qu'il reconduisit en France. L'amiral espagnol, marquis de Santa-Cruz, ayant pris terre à Saint-Michel, fit publier à son de trompe, sur ses vaisseaux, l'ordre à tous ses soldats de produire devant lui tous les Français qu'ils avaient faits prisonniers : il s'y trouva vingt-huit seigneurs, cinquante gentilshommes et plus de deux cents simples soldats. Santa-Cruz déclara que les deux couronnes de France et d'Espagne étant en paix, il ne pouvait voir en eux que des corsaires : il les fit tous condamner à mort par le prévôt de l'armée, malgré les instances de ses officiers ; et ayant fait dresser sur la place de Villafranca un échafaud, il y fit conduire les prisonniers quatre par quatre ; le bourreau de ses soldats allemands les y attendait : il trancha la tête à tous les gentilshommes, et pendit les autres jusqu'au dernier [1].

Philippe II ne connaissait d'autre guerre que celle d'extermination ; ses cruautés n'atteignirent pas seulement les soldats français qui avaient combattu contre lui, les Portugais eurent bientôt lieu de reconnaître à quel maître féroce ils avaient été forcés de se soumettre. Le duc d'Albe, qu'il avait chargé de l'expédition de Portugal, et qu'il avait rappelé pour cela de son exil, s'y conduisit comme il avait fait en Flandre. Il y mourut au printemps de 1583 [2] ; mais sa mort ne ralentit point les proscriptions, les confiscations ou les supplices. Philippe cependant avait, d'autre part, fait de brillantes promesses aux seigneurs portugais qui s'étaient les premiers déclarés pour lui : pour se dispenser de les exécuter, il les renvoya tous à son conseil de conscience, et celui-ci prononça que ceux qui avaient imposé des conditions à D. Philippe, ou le croyaient le successeur légitime des derniers rois, ou le croyaient un usurpateur : dans le premier cas, ils étaient des rebelles, pour avoir osé dicter des conditions à leur prince ; dans le second, ils étaient des traîtres, pour avoir pactisé avec celui qui, à leurs yeux, n'avait aucun droit à la cou-

[1] De Thou, t. VI, l. LXXV, p. 159-166. — Ferreras, t. XV, p. 266-298. — Minana, l. VIII, c. 10, p. 482-483. — Watson, t. III, l. XVI, p. 185.

[2] Ferreras, t XV, p. 391. — De Thou dit le 12 décembre 1582, l. LXXV, p. 171.

ronne. Dans l'une ou l'autre supposition, il fallait les punir, et non les récompenser [1].

(1583.) D. Antonio resta quelque temps encore à Terceire après la défaite de sa flotte : il s'y entourait toujours de toutes les pompes de la royauté, et ses dépenses étaient sans proportion avec les faibles revenus de cette île. Mais il n'avait pas plus renoncé aux vices qu'au faste de la couronne : son impudicité portait l'alarme et l'indignation dans les familles de tous les habitants. Il leur enlevait selon ses caprices, leurs filles, leurs femmes, et jusqu'aux vierges consacrées aux autels. Landereau, qui, avec une faible garnison française, était le seul soutien de ce roi d'une petite île, commençait à craindre un soulèvement universel des habitants. Enfin D. Antonio, s'attendant pour l'année suivante à une nouvelle visite des Espagnols, se détermina, au mois d'octobre, à partir avec la flotte de Brissac, et à revenir en France [2]. Catherine ne voulut point cependant encore renoncer à la guerre portugaise : elle fit équiper à Dieppe sous les ordres d'Aymar de Chastes, une nouvelle flotte, qui vint débarquer, le 11 juin 1583, deux mille cinq cents Français à Angra, dans l'île de Terceire. D. Antonio y avait laissé pour vice-roi Emmanuel de Sylva, homme aussi vaniteux, aussi vicieux et aussi incapable que lui-même. Les fautes répétées de Sylva réduisirent de Chastes à la dernière détresse ; toutefois il avait encore sous ses ordres, entre Français et Portugais, six mille hommes et trois cents pièces d'artillerie, lorsque Santa-Cruz vint l'attaquer, vers la fin de juillet, avec dix mille soldats espagnols, italiens ou allemands. En peu de jours, Chastes perdit la plus grande partie de ses troupes ; le 4 août, il fut contraint à capituler avec deux mille deux cents Français qui lui étaient restés, et qui obtinrent d'être reconduits en France ; mais tous ceux qui avaient été pris avant cette capitulation furent envoyés aux galères. Emmanuel de Sylva et ses principaux officiers eurent la tête tranchée, beaucoup d'autres furent pendus ; les Açores furent entièrement soumises à Philippe II, comme l'était déjà tout le reste de la monarchie portugaise. Philippe ne sentait ni remords ni regrets pour avoir versé le sang d'un nombre infini d'officiers civils et militaires portugais, qui avaient défendu contre lui l'indépendance de leur

[1] De Thou, l. LXXV, p. 154. — Gregorio Leti, Vita di Filippo II, l. VI, p. 173. — D'Aubigné, l. V, c. 19, p. 465.

[2] *Ibid.*, p. 169. — Ferreras, p. 297. — Minana, l. VIII, c. 10, p. 483.

patrie : mais dans cette même lutte, il avait fait périr aussi environ deux mille religieux qui avaient embrassé le parti du prieur de Crato, et il ne regarda sa conquête comme définitive qu'après avoir obtenu du pape une bulle d'absolution qui lui pardonnait cette rigueur sacrilége [1].

(1581.) Tandis que des flottes et des armées françaises combattaient aux Açores contre les Espagnols, qu'elles succombaient, qu'elles capitulaient, et que parties des prisonniers subissaient, de la main de leurs vainqueurs, des supplices infamants, Henri III persistait à se dire en paix avec la couronne d'Espagne ; il déclarait ne point se rendre responsable de la politique ou des opérations militaires de sa mère, qui poursuivait ses propres intérêts avec ses propres forces. Il semblait ainsi reconnaître le droit de guerre privée à tous les grands vassaux de la couronne, et ce droit, en effet, chacun d'eux était empressé de s'en saisir. Le roi de Navarre était, de son côté, entré en négociation avec le comte de Vimioso, connétable de Portugal, et principal ministre de D. Antonio. Avant le traité de celui-ci avec Catherine, il avait été question un moment d'engager le parti huguenot à embrasser la défense de l'indépendance portugaise. Heureusement le roi de Navarre ne voulut point se laisser entraîner plus avant dans des affaires si dangereuses [2].

Les capitaines eux-mêmes, à qui la France avait confié le gouvernement des places qu'elle conservait dans le marquisat de Saluces, prétendaient aussi à l'indépendance : ils traitaient tour à tour avec l'Espagne, avec le duc de Savoie et avec Henri III, pour ne les remettre qu'à celui qui leur en donnerait le plus haut prix. Le maréchal de Retz réussit cependant à retirer Cental, Saint-Damien, Dragonière et Vénasque, des mains du baron de Saint-Anselme, Provençal, de qui ces garnisons dépendaient, en lui promettant, en échange, le 1er février 1581, la place de Tarascon, en Provence ; mais le bâtard d'Angoulême, alors gouverneur de Provence, fit assassiner ce baron la première fois qu'il se rendit à Aix, pour se dispenser de lui payer le prix convenu [3].

De son côté, le duc de Guise avait, à la même époque, noué une intrigue pour surprendre la ville de Strasbourg et s'en emparer. Les

[1] De Thou, l. LXXVIII, p. 314-321. — Ferreras, t. XV, p. 301-308. — Minana, l. VIII, c. 12, p. 487. — Gregorio Leti, Vita di Filippo, l. VIII, p. 313. — D'Aubigné, l. V, c. 19, p. 467.

[2] D'Aubigné, l. V, c. 2, p. 411.

[3] De Thou, l. LXXIV, p. 139.

traîtres qui s'étaient vendus à lui étaient quelques officiers protestants, qu'on n'aurait jamais soupçonnés d'être entrés en correspondance avec le grand ennemi de leur religion. Henri III, informé de cette entreprise, n'essaya point d'interdire au duc de Guise un acte d'hostilité qui pouvait brouiller la France avec l'Empire; il donna seulement avis de tout ce qu'il avait appris au sénat de Strasbourg, pour qu'il se tînt sur ses gardes, et celui-ci fit en effet avorter le complot [1].

Mais l'entreprise militaire qui ressemblait le plus à une guerre déclarée entre la France et l'Espagne, était celle que conduisait, dans le même temps, Monsieur, duc d'Anjou, contre les Pays-Bas. Ce frère du roi réunissait, à titre d'apanage, les duchés d'Alençon, d'Anjou, de Touraine et de Berri, beaucoup de comtés, beaucoup de seigneuries, et un revenu qu'on évaluait à 400,000 écus. S'il avait eu de l'ordre dans ses finances et du jugement dans son cerveau, il était assez puissant pour se rendre redoutable en Europe. C'était lui qui avait négocié le traité de Fleix, dans le but avoué de recueillir tous les esprits ardents qui ne soupiraient qu'après la guerre, tous les aventuriers de l'une et de l'autre armée, et de les conduire en Flandre. C'est ainsi qu'il engagea plusieurs des capitaines qui s'étaient le plus distingués au service du roi de Navarre, entre autres le vicomte de Turenne et le baron de Rosny, à se donner à lui. Déjà auparavant, Duplessis Mornay s'était, avec le consentement du roi de Navarre, rendu en Hollande, auprès des états et du prince d'Orange [2]. Quand Rosny, depuis duc de Sully, dont la famille était flamande, et qui pouvait prétendre à de grands biens dans les Pays-Bas, alla prendre congé du roi de Navarre, celui-ci lui dit : « Quoi donc ! c'est à ce coup que nous vous allons perdre du » tout; car vous deviendrez Flamand, et vous ferez papiste. — Sire, » répondit-il, je n'ai point encore pensé à vous quitter pour cela, et » beaucoup moins à quitter Dieu et son service... Voire vous promets » que si vous avez la guerre sur les bras, je quitterai Monsieur et la » Flandre pour vous venir servir. — Or bien, reprit le roi, je ne vous » tiens plus pour perdu, mais pour être à moi autant que je me le suis » promis. Et quant à ce prince que vous allez maintenant servir, il » me trompera bien s'il ne trompe tous ceux qui se fieront en lui, et » surtout s'il aime jamais ceux de la religion, ni leur fait aucuns avan-

[1] De Thou, l. LXXIV, p. 141.

[2] Le 14 janvier 1582, le roi de Navarre prolongea de six mois son congé. Mémoires de Duplessis Mornay, t. II, p. 120.

» tages ; car je sais, pour le lui avoir ouï dire plusieurs fois, qu'il les
» hait comme le diable dans son cœur. Et puis il a le cœur double et
» si malin, et le courage si lâche, le corps si mal bâti, et est tant in-
» habile à toute sorte de vertueux exercices, que je ne me saurois per-
» suader qu'il fasse jamais rien de généreux, ni qu'il possède heureu-
» sement les honneurs, grandeurs et bonnes fortunes qui semblent
» maintenant lui être préparés. Et quelque bonne mine qu'il me fasse,
» en m'appelant son bon frère, je connois bien son dessein ; c'est de
» peur qu'il a que je veuille empêcher le vicomte de Turenne, vous,
» Esternay, Salignac, et autres de la religion, d'aller en Flandre avec
» lui. Et sachez qu'il me hait plus que personne qui soit au monde,
» comme de ma part je ne l'aime pas trop [1]. »

Le duc d'Anjou ne répondit que trop au portrait désavantageux qu'avait tracé de lui son beau-frère. Quoiqu'il se fût engagé, dès le 19 septembre 1580, par le traité de Plessis-lez-Tours, à secourir les Pays-Bas ; quoiqu'il eût ensuite annoncé ce dessein par un manifeste qu'il avait envoyé à tous les parlements du royaume [2], il fut près d'une année avant de se mettre en mouvement, et ses retards donnèrent aux insurgés le temps d'éprouver de nouveaux échecs. La captivité de la Noue, la défection du comte de Renneberg, la proscription du prince d'Orange, que Philippe II fit publier, promettant à celui qui l'assassinerait le pardon de tous ses crimes, la noblesse, et 25,000 écus de récompense, furent suivis par la surprise de Breda, et, plus tard, par le siége de Cambrai. Le prince de Parme cependant, qui avait entrepris de réduire cette dernière place, ne se trouvant pas des forces suffisantes pour continuer ses attaques, convertit le siége en blocus ; mais il avait déjà duré plusieurs mois, et les habitants étaient réduits à une grande détresse [3], quand les vives instances du prince d'Orange et des Flamands déterminèrent enfin le duc d'Anjou à s'avancer vers Cambrai. C'était au commencement d'août 1581 ; il avait réuni dix mille hommes de pied et quatre mille chevaux : sur cette armée, il n'y avait pas moins de trois mille seigneurs ou gentilshommes qui le servaient en volontaires [4]. En même temps, Puy-Gaillard, d'après les ordres de Henri III,

[1] Sully, Écon. royales, c. 15, p. 308. Duplessis Mornay avait eu soin de donner des renseignements semblables au prince d'Orange, Mém., t. II, p. 225.
[2] De Thou, l. LXXIV, p. 105.
[3] Watson, Philippe II, t. III, l. XVII, p. 230.
[4] De Thou, t. VI, l. LXXIV, p. 107.

suivait à peu de distance l'armée de Monsieur, avec huit cents chevaux et quatre mille hommes de pied, sous les enseignes du roi : « Afin, » disoit-on, d'empêcher qu'il n'entreprît rien contre son service, mais » avec l'ordre cependant de le soutenir si les deux armées venoient à » s'affronter [1]. » Comme M. d'Inchi qui commandait dans Cambrai, se trouvait déjà réduit à de grandes extrémités, le vicomte de Turenne entreprit de pénétrer dans la ville avec une cinquantaine de cavaliers, à la faveur de la nuit. Mais arrivé à une lieue de Cambrai, il y fut attaqué par un gros de cavalerie flamande, blessé, porté par terre et fait prisonnier. Malgré ce petit succès, le prince de Parme ne jugea pas devoir attendre le choc de l'armée française : il leva son camp le 17 août, et, le 18, Monsieur entra dans Cambrai aux acclamations de tout le peuple [2].

Deux jours après, Monsieur vint mettre le siége devant Cateau-Cambraisis. Quoique cette place ne fût point forte, et qu'elle fût alors même désolée par la peste, elle ne voulut point capituler, et fut emportée d'assaut. Les secrétaires de Sully, qui ont rédigés ses Mémoires sous sa dictée, et qui lui racontent à lui-même sa propre histoire, nous apprennent « comment cette peste le tint trois jours » entiers en une merveilleuse crainte. » — « Comme vous alliez » par les rues, lui disent-ils, suivi de ceux de vos compagnons qui » avoient été avec vous à l'assaut, vous vîtes venir droit à vous une » assez belle fille, toute déchevelée et goupillée en ses habits, laquelle » courant tant que jambes la pouvoient porter, se vint jeter entre vos » bras, vous voyant une mantille de velours orangé en borderie d'ar» gent, et criant : Hélas ! monsieur sauvez-moi l'honneur et la vie, » car voilà de vos soldats qui me poursuivent pour me tuer ou violer ! » — A quoi vous lui répondîtes : Hé ! où sont-ils, ma mie, car je ne » vois personne après vous? Ils se sont cachés, vous dit-elle, dans une » maison que voilà, lorsqu'ils vous ont vu, et en vois encore un qui » regarde à la porte ce que je deviendrai. — Eh bien, lui dîtes-vous, » n'ayez plus de peur, j'empêcherai bien qu'ils ne vous fassent déplaisir, » voire vous mènerai sûrement dans la plus prochaine église. — A » quoi elle répondit, vous tenant toujours embrassé : Hélas! monsieur, » je m'y suis bien voulu retirer, mais celles qui sont dedans ne m'ont » pas voulu recevoir, à cause qu'elles savent que j'ai la maladie. —

[1] Mém. de Turenne, duc de Bouillon, t. XLIX, p. 51.
[2] De Thou, l. LXXIV, p. 107.

» Comment, vrai Dieu, lui dîtes-vous en la repoussant des deux bras,
» vous avez la peste? Pardieu! vous êtes une méchante femelle, et irez
» chercher refuge ailleurs qu'entre mes bras. Hé! ma mie, ne vous
» étoit-ce pas une assez bonne défense pour empêcher que l'on ne vous
» touchât, que de dire que vous étiez pestiférée? — Et alors, sans
» attendre sa réponse, vous la quittâtes là, avec une telle appréhen-
» sion, qu'à toute heure, plus de quatre jours durant, vous vous tas-
» tiez le pouls; et au moindre mal de tête que vous sentiez, vous
» croyiez avoir la peste; néanmoins vous n'eûtes aucun mal [1]. »

Monsieur fit encore attaquer les passages d'Arleux et de l'Écluse; mais sachant que le prince de Parme avait distribué son armée dans les places fortes, il résolut de se retirer aussi; en vain les états généraux et le prince d'Orange le sollicitaient de traverser le pays, et de s'avancer jusqu'en Brabant, où il aurait été joint par l'armée hollandaise, et où il aurait pu remporter quelque avantage signalé. Monsieur s'était persuadé qu'il convenait à ses intérêts de tenir les Flamands dans une situation critique, et de leur faire éprouver toutes les calamités de la guerre, afin qu'ils fussent plus souples avec lui et qu'ils s'empressassent davantage à lui sacrifier toutes leurs libertés, pour obtenir de lui son appui. Il répondit au prince d'Orange que son armée était presque toute composée de volontaires dont il ne pouvait pas disposer librement; que d'ailleurs des affaires importantes l'appelaient en Angleterre. En effet il ne tarda pas à donner congé à ses soldats; mais auparavant il voulut s'assurer que la ville de Cambrai lui demeurerait comme la clef des Pays-Bas. M. d'Inchi, qui l'avait si vaillamment défendue contre le plus habile capitaine du siècle, et qui y avait soutenu un blocus de quatre mois, était un brave patriote flamand, plein de reconnaissance pour l'assistance que Monsieur venait de lui donner, mais qui mettait la liberté de sa patrie au-dessus de toute autre considération. Monsieur lui fit dire qu'avant de partir il voulait aller dîner dans sa citadelle, et n'y être servi que par des officiers flamands. D'Inchi, flatté de cet honneur, demanda seulement quelques jours, pour faire venir des vivres et faire disparaître les traces de ses souffrances; puis il invita le duc avec tout son état-major, et soixante-quatre personnes se mirent à table. Pendant le second service, des gardes de Monsieur demandèrent à entrer pour venir lui faire un compliment. D'Inchi ordonna aussitôt

[1] Économies royales, t. I, c. 16, p. 318.

de leur ouvrir la porte ; mais ils ne furent pas plus tôt dedans qu'ils éteignirent la mèche des soldats flamands et s'emparèrent de leurs armes. Alors Monsieur déclara à son hôte qu'il gardait Cambrai pour lui, et qu'il en donnait le commandement à Balagni, fils naturel de l'évêque Montluc. Il promit cependant à d'Inchi de lui donner comme compensation le gouvernement de Château-Thierry [1].

Le duc d'Anjou partit ensuite pour l'Angleterre, où il se flattait d'obtenir enfin la main d'Élisabeth. Les négociations pour leur mariage avaient été poursuivies avec un succès apparent. Bacqueville et Rambouillet au nom du roi, Simier au nom du duc d'Anjou, avaient traité avec les ministres de la reine, et étaient demeurés d'accord sur les principaux articles. Le duc d'Anjou arriva lui-même au mois de novembre, et il fut bientôt suivi par une ambassade solennelle que Henri III avait choisie parmi les principaux seigneurs de sa cour, pour assister au mariage sur lequel on n'entretenait plus de doutes. Le dauphin d'Auvergne, fils du duc de Montpensier, était à la tête de cette ambassade [2]. François, duc d'Alençon, était d'une laideur rebutante. Son visage, bourgeonné par la maladie, semblait chargé d'un double nez ; mais il n'avait que vingt-huit ans, Élisabeth en avait quarante-neuf ; et cette femme, dont le caractère était si entier, la tête si forte, avait cependant la coquetterie de son sexe, et une disposition aux passions tendres d'autant plus vive qu'elle s'y était refusée plus longtemps. Monsieur lui parla d'amour, comme s'il ressentait pour elle la passion la plus ardente ; il lui inspira ainsi, pour un peu de temps du moins, une affection qui paraissait également passionnée. Malgré la violente jalousie de Leicester, favori de la reine, malgré l'opposition secrète de tous les ministres, et la répugnance ou l'alarme de la nation tout entière, les articles furent arrêtés et signés. La reine, dans un moment où tout le public avait les yeux sur elle, ôta une bague de son doigt, pour la mettre elle-même au doigt de Monsieur. Toutefois la crainte de se donner un maître reprit bientôt l'ascendant sur elle ; elle sollicita la France de signer une alliance offensive, qu'elle savait que Henri III refuserait ; elle se fit adresser des remontrances par ses sujets, ses ministres, ses dames mêmes ; enfin, profitant d'une clause du traité qu'elle avait signé, par laquelle elle s'était réservé la liberté de différer,

[1] Sully, Économ. royales, c. 16, p. 321.

[2] De Thou, l. LXXIV, p. 116. — Continuat. of Mackintosh, Hist. of England t. III, p. 279. — Rapin Thoyras, t. VII, l. XVII, p. 378.

elle fit repartir le duc d'Anjou pour la Flandre, le 9 février 1582, après lui avoir prêté cent mille écus en or, sans l'épouser, sans convenir de rien pour le mariage, mais aussi sans rompre avec lui [1].

(1582.) Le duc d'Anjou ayant abordé à Flessingue le 10 février, fut reçu avec enthousiasme par les peuples qui l'avaient choisi pour leur souverain. Il se rendit à Anvers, où il fut proclamé duc de Brabant, et il prêta serment de maintenir les droits et les priviléges de ses nouveaux sujets. Cependant il était facile de reconnaître qu'il n'avait ni pour la liberté civile, ni pour la liberté religieuse, ni pour les peuples qu'il venait gouverner aucune sympathie. Il souffrait avec impatience l'ascendant du prince d'Orange, le vrai chef du gouvernement. Il demanda qu'on rendît aux catholiques d'Anvers la liberté du culte, qui leur avait été ravie; ensuite il ne songea plus qu'à se plonger dans les délices d'un trône sur lequel il n'était pas encore bien assis, lorsque sa sécurité fut troublée, le 18 mars 1582, par l'assassinat du prince d'Orange. Celui-ci, en se levant de table pour se rendre à sa chambre, eut la tête traversée d'une balle de pistolet. La première impression du peuple fut que l'assassin, qui avait été tué sur-le-champ par les serviteurs du prince, avait été dirigé par le duc d'Anjou. Heureusement pour les Français, qui couraient risque d'être massacrés, on trouva sur le corps de ce meurtrier un papier qui prouvait qu'il était Espagnol. Orange, dangereusement blessé comme il était, se hâta de le faire publier, pour calmer l'effervescence publique. Ce meurtrier, nommé Jean de Jaurégui, était un jeune fanatique de vingt ans, commis d'un banquier espagnol établi à Anvers. Il avait bien moins été séduit par les 25,000 écus de récompense offerts pour ce crime que par l'espérance de faire son salut, en rendant à l'Église un service aussi signalé [2].

Les états généraux avaient augmenté les impôts de manière à se procurer un revenu de quatre millions de florins, et ils avaient à leur solde des corps nombreux de volontaires allemands, français et anglais; mais de son côté, le prince de Parme avait obtenu des provinces wallonnes rentrées sous l'obéissance du roi d'Espagne, leur consentement

[1] De Thou, l. LXXIV, p. 119. — Rapin Thoyras, l. XVII, p. 380. — Rymer, t. XV, p. 792. — Contin. of Mackintosh, t. III, c. 4, p. 277. — Lettre de Mornay, qui l'attend à Middelburg, Mém. de Dupl., t. II, p. 121-123.

[2] *Ibid.*, l. LXXV, p. 178. — Sully, Économ. royales, t. I, c. 17, p. 324. — Watson, Hist. de Philippe II, t. III, l. XVIII, p. 238.

à ce qu'il fît revenir ses vieilles bandes espagnoles et italiennes. Au bout de deux mois, le prince d'Orange se trouva assez bien rétabli de sa blessure pour pouvoir rentrer en campagne. Alors il conduisit le duc d'Anjou en Flandre, et pendant les deux mois d'août et de septembre, il y eut plusieurs engagements entre les deux armées. Dans presque tous, les Espagnols, mieux disciplinés, mieux conduits, et ayant plus de confiance en eux-mêmes et en leurs chefs, obtinrent l'avantage. Mais à mesure que la saison devenait plus mauvaise, aux mois d'octobre et de novembre, les deux armées commencèrent à souffrir bien plus de la misère et de la maladie que du fer ennemi; et toutes deux furent bientôt si ruinées qu'elles ne durent plus songer qu'à éviter le combat [1].

Sur ces entrefaites, on vit arriver enfin, au mois de novembre, par Dunkerque et la Flandre maritime, les troupes que le duc d'Anjou avait depuis longtemps promis de mettre au service des états. Elles étaient conduites par François, duc de Montpensier, auparavant connu sous le nom de dauphin d'Auvergne. Son père, Louis, était mort le 23 septembre précédent. Avec lui se trouvaient le maréchal de Biron, Fervaques, alors favori du duc d'Anjou, et beaucoup de grands seigneurs. L'armée comptait seulement trois mille Suisses, deux mille cinq cents fantassins français, et mille cavaliers. Elle avait été levée avec l'argent de la reine mère [2]. Quant au roi, il ne cessait de protester par son ambassadeur en Espagne, qu'il désapprouvait la conduite de son frère; qu'il désirait conserver intacts avec le roi catholique ses rapports d'amitié et de bon voisinage [3]. En effet, il n'aimait pas Monsieur, il ne se souciait pas des Flamands, et il ne voulait pas de guerre qui le forçât à dépenser son argent pour autre chose que pour enrichir ses favoris.

La saison était déjà trop avancée pour tirer parti de cette armée nouvelle : aussi elle fut immédiatement mise en quartiers d'hiver dans les villes de la Flandre maritime. Mais les chefs se réunirent autour de Monsieur, et ils ne tardèrent pas à lui suggérer ou à encourager en lui des projets de domination absolue sur les Pays-Bas. Les seuls huguenots prenaient un intérêt réel aux Hollandais; tous les autres

[1] De Thou, l. LXXVI, p. 205. — Bentivoglio, Guerre di Fiandra, p. II, l. II, p. 43-46.

[2] *Ibid.*, p. 206. — *Ibid.*, p. 46. — Watson, l. XVIII, p. 248.

[3] Voyez, dans Capefigue, des extraits des archives de Simancas, t. IV, p. 175.

Français ne songeaient qu'à leur intérêt personnel ou à celui de leur chef, et ils se croyaient patriotes quand ils projetaient de contraindre les Belges à se donner à la France, en augmentant traîtreusement la détresse de ces alliés [1]. Fervaques, surtout, prit à tâche de persuader au duc d'Anjou qu'il était au-dessous de la dignité et de l'honneur d'un prince de la maison de France de se croire lié par une capitulation, de se laisser conduire par les conseils d'un grand homme tel que le prince d'Orange, ou de laisser limiter son autorité par une assemblée de citoyens tels que les députés aux états. Bientôt il obtint son assentiment pour une surprise qui mettait entre les mains des Français toutes les places où ils se trouvaient en garnison. Le 17 janvier 1583 fut choisi pour le jour de l'exécution. Le succès dépendait surtout de l'occupation de la ville d'Anvers, la plus commerçante et la plus riche des villes des Pays-Bas, et celle que le duc d'Anjou destinait à devenir la capitale de sa nouvelle souveraineté [2].

Comme les froids au commencement de l'année étaient devenus très-vifs, le duc d'Anjou annonça qu'il comptait en profiter pour reprendre les villes de Frise en s'avançant sur la glace; il rappela une partie de ses troupes françaises et suisses auprès d'Anvers, et déclara, malgré quelques représentations du prince d'Orange, que le 17 janvier il allait les passer en revue, hors la porte Saint-Jean, puis marcher avec elles à leur destination. Monsieur avait rassemblé autour de lui, au château, un nombre considérable de noblesse; il sortit après dîner avec le cortége, que M. Capefigue appelle ici, assez improprement, de braves et loyaux gentilshommes français; il était convenu qu'ils paraîtraient avoir une querelle les uns avec les autres. Les Flamands, comme ils avançaient, les entendaient parler contre eux à voix toujours plus haute, et avec des contenances toujours plus menaçantes; arrivés à la porte Saint-Jean, le colonel Adrien de Vierendel leur fit présenter les armes par le corps de garde; dès que Monsieur eut passé, les gentilshommes de son cortége, élevant davantage la voix, tirèrent tout à coup l'épée: l'un d'eux s'approchant de l'officier Kaiser, d'un air conciliant, et comme pour l'engager à mettre la paix entre eux, lui plongea son couteau dans le ventre. A ce signal, tous les autres se jetèrent sur la garde flamande. Vierendel fut tué, avec plusieurs de ses soldats; les autres s'enfuirent dans le corps de garde au-dessus de la porte, et s'y enfermèrent. Pendant

[1] De Thou, l. LXXVII, p. 265. — Capefigue, t. IV, p. 170 et 182.
[2] Bentivoglio, t. II, l. II, p. 47.

ce temps Monsieur avait été joindre son armée, et l'avait dirigée en hâte vers la porte ; quinze bannières d'infanterie et dix cornettes de cavalerie entrèrent aussitôt, et vinrent joindre le cortége qui était resté à la porte ; ils s'emparèrent de la muraille jusqu'à la porte prochaine, et retournèrent tous les canons sur la ville, qu'ils commencèrent à foudroyer, pour augmenter la confusion, en mettant le feu à quelques maisons. La porte se trouva ainsi abandonnée quelques moments, les Français étant ou sur le mur ou dans la première rue, et les Suisses n'étant pas encore arrivés. La garde de la porte, qui s'était réfugiée dans l'étage supérieur, profita de ce moment pour laisser tomber la pesante herse, qui coupa en un instant toute communication entre les assaillants du dedans et ceux du dehors. Les premiers, cependant, qui ne s'en étaient pas aperçus, avançaient avec fureur, en criant : Ville gagnée ! Vivent le duc et la messe ! L'opulente ville d'Anvers était sur le point d'éprouver un nouveau pillage de la part des défenseurs mêmes qu'elle avait appelés à son aide. Ceux-ci avaient tué tout ce qu'ils trouvaient devant eux sans armes, et avaient mis le feu aux premières maisons. Mais comme ils se croyaient suivis par les Suisses, ils voulurent faire leur main avant que ces nouveaux venus partageassent avec eux le butin, et ils commencèrent à se jeter dans les boutiques. Les bourgeois d'Anvers, cependant, s'étaient aguerris dans les dissensions civiles ; depuis quelque temps ils observaient le duc avec défiance, et ils accoururent et se présentèrent en armes avec une promptitude que le duc n'aurait pas attendue d'eux. Ils commencèrent par tendre de toutes parts les chaînes qui fermaient les rues, puis ils parurent aux fenêtres et sur les toits des maisons qui dominaient les Français. Le prince d'Orange les dirigeait ; il avait eu soin de sauver de la fureur populaire les huguenots qui n'avaient point eu de part à la trahison, et entre autres Rosny. Fervaques, qui s'était chargé de l'exécution de la surprise, était dans la ville, cependant, à la tête de dix-sept compagnies de pied, de six cents lanciers, et de quatre escadrons de cavalerie, en comptant la garde du duc, jointe à ceux qui venaient d'entrer. Mais de toutes parts ils étaient exposés à un feu qu'ils ne pouvaient point rendre ; ils tombaient les uns sur les autres, sans avoir de chances d'atteindre leurs ennemis. Déjà plusieurs regagnaient les murs, et, pour échapper à la poursuite, ils s'élançaient dans le fossé. Le duc d'Anjou, qui les voyait tomber les uns sur les autres, et périr sur le coup ou se relever estropiés, disait en riant à M. de Laval : « Voyez comme ces pauvres bourgeois se jettent ! » et déjà on lui

faisait compliment sur ce qu'il était maître d'Anvers. Mais Laval reconnut que c'étaient des Français qui se précipitaient ainsi ; bientôt le canon de la ville dirigé sur eux leur fit comprendre mieux encore que leur entreprise était manquée, et les força de se retirer au camp. Fervaques venaient d'être renversé par le prince d'Orange et chargé de fers; quinze cents Français avaient été tués dans la ville, et parmi eux plus de trois cents personnages de distinction ; deux mille prisonniers demeurèrent aux mains du prince d'Orange, et furent sauvés avec peine par son humanité de la rage de ceux qu'ils avaient trahis [1].

Les troupes de Monsieur, dans tous les cantonnements qu'elles avaient en Flandre, devaient le même jour exécuter une trahison semblable ; celles en effet qui étaient à Dunkerque surprirent la ville et tuèrent plusieurs de ses habitants. À Dixmude, la garnison mit le feu aux maisons, et tandis que les bourgeois travaillaient à l'éteindre, elle s'empara des portes. Les Français prirent encore Dendermonde, Vilvorde, Berg, Saint-Vinox, tandis qu'ils échouèrent dans leurs attaques sur Alost, Nieuport, Ostende et Bruges [2]. Mais le duc d'Anjou n'était plus en condition de tirer parti des avantages qu'avaient remportés pour lui ses lieutenants. Il avait trouvé les passages de l'Escaut occupés par les troupes des états ; la gelée sur laquelle il avait compté pour traverser les rivières avait fait place à la pluie ; bientôt les écluses du pays de Waes avaient été ouvertes, toute la plaine était sous les eaux : les vivres lui manquaient complétement ; beaucoup de ses soldats furent noyés, beaucoup d'autres périrent de faim. Enfin, par l'entremise d'ambassadeurs de Henri III, qui agit avec quelque activité pour tirer son frère d'embarras, et par la modération du prince d'Orange, qui avait à cœur de calmer l'irritation de ses compatriotes, un traité fut signé à Dendermonde, le 18 mars, par lequel le duc d'Anjou rendait aux états les places dont il s'était emparé; il faisait passer à leur service deux mille cinq cents Suisses et trois mille Français, auxquels les états promettaient de payer leurs soldes arriérées. Ceux-ci, en retour, lui renvoyaient tous ses prisonniers, et promettaient d'ensevelir dans l'oubli les offenses mutuelles. Après la signature de ce traité, le duc

[1] De Thou, l. LXXVII, p. 272. — Bentivoglio, p. II, l. II, p. 49. — Sully, Écon. royales, c. 17, p. 327. — Cheverny, t. IV, p. 135 et 300. — L'Étoile, Journal, p. 249. — Duplessis Mornay, Mémoires, t. II, p. 225. — Watson, l. XVIII, p. 256. — D'Aubigné, l. V, c. 20, p. 475. — Busbec, lett. 14, p. 145.

[2] *Ibid.*, p. 296. — Bentivoglio, p. II, l. II, p. 52.

d'Anjou rentra en France ; mais il ne renonça point à de nouvelles négociations pour recouvrer la souveraineté du duché de Brabant, dont il continuait à porter le titre [1].

Avant que le duc d'Anjou eût dévoilé ses desseins perfides, lorsqu'au milieu de l'été de 1582 il était encore à Anvers auprès du prince d'Orange, qui se rétablissait lentement de ses blessures, un intrigant, nommé Nicolas de Salcède, arriva auprès de lui, annonçant qu'il avait levé un régiment qu'il comptait tenir pendant plusieurs mois à son service, sans lui demander d'argent. En effet, on vit bientôt arriver à la file les hommes de ce régiment, après avoir traversé, on ne savait comment, l'armée du prince de Parme. Le duc d'Anjou reçut fort bien Salcède, et parut disposé à lui accorder la plus grande confiance ; il le savait fils de ce Pierre de Salcède qui, dix-sept ans auparavant, avait allumé dans le pays Messin ce qu'on nomma la guerre cardinale, et qui, en conséquence, avait été assassiné à la Saint-Barthélemy; il savait, de plus, que Salcède avait été condamné par contumace, au parlement de Rouen, pour avoir fait de la fausse monnaie ; mais ce n'était pas alors une action qui déshonorât un gentilhomme. En effet, Henri III lui avait accordé sa grâce, et le duc d'Anjou ne l'en regarda pas de plus mauvais œil. Le prince d'Orange, moins confiant et moins indulgent pour le crime, découvrit successivement que Salcède avait une parenté éloignée avec les Guise ; qu'encore qu'il pût leur attribuer la mort de son père, il s'était réconcilié avec eux ; que c'était le duc de Lorraine qui lui avait fait obtenir sa grâce ; que les princes lorrains lui avaient avancé l'argent avec lequel Salcède avait levé son régiment ; qu'ils l'avaient recommandé au prince de Parme ; que cet intrigant l'avait vu à son passage, et que c'était par la connivence du prince que les hommes du régiment de Salcède arrivaient sans difficulté, après avoir traversé le pays ennemi [2].

Le prince d'Orange, après avoir rassemblé tous ces indices, représenta au duc d'Anjou que, selon toute apparence, les Guise, qu'il détestait, et qui voyaient en lui un obstacle à leurs projets ambitieux, avaient chargé Salcède, ou de l'assassiner, ou de l'enlever, et de le livrer aux Espagnols, à l'aide de ce régiment qu'il avait à lui ; ou s'il ne pouvait y réussir, de s'emparer de quelqu'une des places fortes des

[1] De Thou, l. LXXVII, p. 283. — Bentivoglio, p. II, l. II, p. 55. — Gregorio Leti, Vita di Filippo II, l. VIII, p. 215.

[2] *Ibid.*, l. LXXV, p. 188.

Pays-Bas, pour a remettre au prince de Parme. Le 14 juillet, le duc d'Anjou entra en Flandre pour commencer sa campagne, et huit jours après, le 21 juillet, Salcède fut arrêté à Bruges. L'assassinat du prince d'Orange, avoué par l'Espagne, et célébré par l'Église comme une action héroïque, avait rendu les deux princes plus défiants. Le même jour, le duc d'Anjou interrogea Salcède, qui se troubla, et ne nia point qu'il ne fût entré dans un complot ; le lendemain, le duc l'interrogea de nouveau. Il semble que jusqu'alors on ne lui avait point donné la torture, mais on la lui montrait en perspective, et la terreur de ces tourments engagea Salcède à écrire de sa propre main une ample confession, que peut-être aussi il croyait propre à le sauver, en enveloppant dans sa cause un plus grand nombre de coupables [1].

En effet, la révélation de Salcède n'était autre chose que celle du complot toujours persistant de la ligue, telle qu'elle existait tout au moins depuis l'association de Péronne, et qu'elle se maintenait en secret par tout le royaume, sous la direction des Guise et de la maison de Lorraine. Tous ceux qui étaient attachés de cœur à la religion catholique voyaient avec alarme l'indolence et les vices du roi, l'extinction prochaine de la maison de Valois, le droit de succession dévolu à un hérétique, et les révolutions inévitables qui menaçaient la France dans un prochain avenir. Le droit de succession que prétendaient les Bourbons n'aurait point été reconnu par les lois civiles pour l'héritage d'un particulier, parce qu'il fallait remonter jusqu'au delà du septième degré. La loi qu'on nommait salique, depuis les guerres de succession avec les Anglais, ne trouvait point, comme toute loi de succession au trône, de contradicteur en temps ordinaires, lorsque, selon la loi civile, il n'y aurait point eu matière à procès ; mais dès qu'il s'élevait quelque doute, quelque contestation, on s'apercevait combien peu elle faisait dogme dans l'esprit des Français, et combien chacun était disposé à l'interpréter selon son intérêt, sans se soucier de son esprit. Lors de la succession de Philippe de Valois, la France avait versé des torrents de sang pour repousser la succession d'une femme, par haine pour un prétendant anglais : à présent elle paraissait disposée à prodiguer également son sang pour faire monter sur le trône un fils d'une sœur de Valois, de Claude de Lorraine, plutôt que de remonter à trois cent cinquante ans en arrière, afin de retrouver un agnat de la race royale,

[1] De Thou, l. LXXV, p. 192.

dès que cet agnat, plus odieux encore pour elle qu'un Anglais, était huguenot. Ceux au contraire qui portaient jusqu'à la superstition le culte de l'antiquité, préféraient encore aux Bourbons cette même maison de Lorraine qui se prétendait issue de Charlemagne. Cette opinion gagnait même tant de faveur, que Duplessis Mornay fut engagé à écrire un mémoire pour la réfuter, et pour établir que la maison de Lorraine ne tenait que par des femmes à la race des Carlovingiens [1]. Les partisans des Guise n'oubliaient point de faire valoir l'avantage que recueillerait la France si elle appelait leur maison à la couronne, puisqu'elle y gagnerait la Lorraine.

Ces spéculations, sur un avenir qu'on pouvait croire encore éloigné, méritaient à peine le nom de complot ; mais il n'en était pas moins vrai que l'union d'intérêts entre les catholiques, le danger de leur religion, et plus encore la haine de l'hérésie, passion frénétique qui demandait du sang et des supplices, réunissaient sous la direction commune du duc de Guise tous les seigneurs qui avaient pris une part active à la guerre contre les huguenots, plusieurs des conseillers plus intimes du roi, tous les corps de bourgeoisie qui s'étaient signalés par leur fanatisme, et surtout celui de Paris. Le duc de Guise, qui était au moins aussi ambitieux que fanatique, se faisait une idée plus précise du but de ses efforts. Il cherchait hors du royaume des appuis pour un temps qu'il croyait prochain et qu'il pouvait avancer. Il songeait à se défaire du duc d'Alençon, à faire enfermer Henri III dans un couvent comme indigne du trône. Il étendait déjà la main vers la couronne, et il entrait en correspondance avec le pape et le roi Philippe, pour s'assurer de leur appui, lorsque le moment serait venu. Nicolas de Salcède paraît, d'après sa confession, avoir été l'un des agents les plus actifs du duc de Guise ; c'était lui, avouait-il, qui avait donné au roi d'Espagne des renseignements sur la force des flottes que Catherine avait fait armer à Bordeaux et à Dieppe, et sur leur destination pour les Açores : de même, il reconnaissait avoir donné au prince de Parme des renseignements sur les troupes que le duc d'Anjou conduisait contre lui. Mais quoiqu'il eût, dans l'une et l'autre occasion, travaillé autant qu'il dépendait de lui à la destruction des troupes françaises, comme ces troupes agissaient contre les lois du royaume et contre des traités publiquement reconnus, Salcède ne pouvait, pour de tels actes, être ac-

[1] Mémoire de Duplessis Mornay, envoyé au roi en 1583, t II, p. 403. — Mém. de la ligue, t. I, p. 7.

cusé de trahison. Bien plus, il prétendait que le garde des sceaux Cheverny, que le secrétaire d'État Villeroi, que les maréchaux d'Aumont et de Matignon, que le favori du roi, Joyeuse, qu'un grand nombre de gouverneurs de province qu'il nommait, et presque tous les seigneurs catholiques, faisaient partie de l'association, dont il était l'agent, et avaient donné leur assentiment aux actions qu'il confessait [1].

Le duc d'Anjou envoya aussitôt copie de la confession de Salcède à son frère Henri III, qui en parut fort troublé, et qui fit partir Bellièvre, surintendant des finances, et Brûlart, secrétaire d'État, pour Bruges, afin d'interroger le prévenu, et de le ramener à Paris. Un des associés de celui-ci, François Baza, se tua le 30 juillet à Bruges, pour se dérober à la torture et aux supplices horribles dont il se voyait menacé. Son corps, dépecé, fut attaché aux diverses portes de la ville, avec une inscription qui l'accusait d'avoir entrepris de faire périr par le fer ou par le poison le duc d'Anjou et le prince d'Orange. Salcède, ramené à Paris, fut interrogé en présence du roi et de la reine mère, et il rétracta ses confessions. Il fut alors mis à la torture, et le roi, caché derrière un rideau, assista à ce second et horrible interrogatoire. L'alarme de Henri III s'était calmée ; il aimait mieux retomber dans son indolence, et ne pas creuser jusqu'au fond de ce complot, qui pouvait bouleverser son royaume. La délibération du conseil sur la manière dont on traiterait le prévenu fait sentir à la fois la férocité des juges et l'incertitude de leurs jugements. Le président de Thou, à ce que rapporte son fils, parla le premier, et il dit « que la vie d'un tel scélérat n'étoit » pas assez de conséquence pour qu'on pût regarder son supplice » comme une vengeance proportionnée à ses crimes : il étoit donc » d'avis de le laisser en vie pour intimider ses complices, et pouvoir les » convaincre au besoin. » Les autres disaient : « Que si la conjuration » étoit vraie, le supplice de Salcède épouvanteroit ses complices ; que » si elle étoit fausse, il falloit, par la mort du calomniateur, donner à » l'innocence accusée la satisfaction qui lui étoit due. » Le roi se rangea à cet avis, et Salcède fut condamné le 25 octobre, comme criminel de lèse-majesté, et comme ayant calomnieusement accusé beaucoup de princes et de seigneurs, à être tiré vivant à quatre chevaux, et écartelé. Pour ajouter à l'horreur de toute cette transaction, le roi

[1] De Thou, l. LXXV, p 192-195.

voulut voir la dernière agonie de cet homme, qu'il connaissait bien, et qu'il venait si récemment d'interroger. Il se rendit lui-même aux fenêtres de l'hôtel de ville, pour le voir déchirer en morceaux [1].

Le premier président de Thou fut cependant empêché, par la maladie, d'assister à l'interrogatoire et à la torture de Salcède, ou de signer son arrêt. Il mourut sept jours seulement après ce malheureux, le 1er novembre 1582, à l'âge de soixante et quatorze ans. Achille de Harlay, qui avait épousé sa fille, fut nommé par le roi premier président du parlement à sa place. L'historien de Thou son fils, en le présentant en toute occasion à l'admiration de la postérité, lui a peut-être fait une réputation de vertu supérieure à son mérite. Nous avons eu plus d'une occasion de remarquer que, dans l'exercice même de ses fonctions, il avait oublié l'indépendance d'un magistrat, pour siéger dans des commissions judiciaires, et pour condamner ceux dont le roi demandait la tête. Si, en effet, de Thou était le plus vertueux et le plus indépendant des magistrats de son temps, on ne mesure pas sans effroi quelle garantie restait aux prévenus devant un tel ordre judiciaire. L'Étoile prétend que de Thou était « serviteur de la maison de Guise, » leur obligé, et fait de leur main, » ce dont on ne voit aucune trace dans le récit de son fils. Pasquier rendant, à cette époque, compte de sa mort à un ami, dit que « sa vie et sa fin ont été belles, heureuses » et honorables, tant en particulier que public, depuis le berceau jus- » qu'au tombeau. » Il le loue d'avoir rédigé les Coutumes de France, d'avoir apporté un si grand zèle au jugement des procès criminels, que de son temps, pour la première fois, les prisons de la Conciergerie se trouvèrent vides ; d'avoir soumis à une plus exacte discipline les avocats, en leur interdisant la réplique et la duplique ; mais il le blâme, d'autre part, d'avoir augmenté le crédit des procureurs, et d'avoir trop souvent voulu violenter sa compagnie pour accomplir les promesses qu'il faisait un peu légèrement au roi, dont il fut toujours très-bien vu, ainsi que de la reine mère et des princes [2].

De son vivant, le président de Thou avait fait ce qu'il avait pu pour empêcher l'adoption par la France de la réforme du calendrier publiée par Grégoire XIII : au lieu de la considérer sous son point de vue

[1] De Thou, l. LXXV, p. 197. — Cheverny, t. L, p. 132, et notes, p. 289. — Villeroi, t. LXI, p. 183.

[2] *Ibid.*, p. 199. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 242. — Pasquier, lett. à M. de la Bitte, l. VII, lettre 10, p. 183-190.

scientifique, il ne voulut y voir qu'une usurpation d'autorité par l'Église, sur une matière qu'il regardait comme séculière. Un préjugé semblable influa longtemps sur les résolutions des états protestants. L'édit du roi qui ordonnait en France de se conformer désormais au calendrier grégorien, de compter le 5 octobre pour le 15 octobre, et de retrancher, en conséquence, dix jours de l'année, fut publié le 3 novembre 1582, surlendemain de la mort du président de Thou, et enregistré au parlement sans opposition [1].

Aucune autre affaire importante ne semblait alors occuper Henri III ; il sommeillait tandis que la guerre grondait de toutes parts autour de lui. La France pouvait en effet, alors, se dispenser de prendre intérêt ou à la guerre acharnée que se faisaient toujours les Russes et les Polonais, ou à l'invasion des Turcs en Hongrie ; mais une guerre sur le Rhin aurait dû exciter plus vivement son attention : elle était excitée par le changement de religion de Gebhard Truchsess de Walburg, archevêque de Cologne, qui se déclara protestant, se maria, et résista assez longtemps aux efforts des catholiques pour le déposséder [2]. Toutefois Henri ne crut point que de tels intérêts fussent dignes de le distraire ou de ses processions de flagellants, quoiqu'elles fussent devenues l'objet des dédains du peuple et des moqueries de tous les prédicateurs, ou de l'attention sérieuse qu'il donnait à la toilette de ses mignons, des serviteurs de sa cour et des moines d'ordres divers, dont il aimait voir les habits antiques contraster avec la pompe brillante de ses favoris.

Un seul plaisir parut avoir assez d'attrait pour le distraire, et de ses dévotions, et de ses débauches : ce fut celui de faire de petites noirceurs à sa sœur Marguerite, reine de Navarre. Celle-ci avait quitté son mari dans les premiers mois de l'année 1582, et était revenue à Paris. Elle dit elle-même que ce fut pour ne pas se trouver présente à Nérac pendant les couches de Mlle de Fosseuse, maîtresse du roi de Navarre [3]. La cour de celui-ci avait d'ailleurs perdu presque tout son éclat, par le départ de ce grand nombre de gentilshommes huguenots qui s'étaient engagés à suivre Monsieur en Flandre. Marguerite n'était nullement jalouse de son mari, qui était alors, dit Sully, au plus chaud de ses pas-

[1] De Thou, l. LXXVI, p. 218.
[2] *Ibid.*, p. 224.
[3] Mém. de Marguerite, t. LII, p. 370.

sions avec la comtesse de Guiche, Corisande d'Andouins [1]; mais avec son avidité pour les aventures, pour les intrigues d'amour et de politique, le séjour d'une petite ville de Gascogne lui était devenu insupportable, depuis le départ des cavaliers qui l'avaient animée. Son retour à Paris, où elle fut bientôt entouré de courtisans, et où sa beauté et son amabilité excitaient des sentiments que Brantôme exprime avec tant de chaleur, fut d'abord pour elle un temps de vives jouissances; mais bientôt il advint, dit d'Aubigné, « que cet esprit impatient ne » demeura guère sans offenser le roi son frère et ses mignons, et faire » parti dans la cour avec ceux qui diffamoient ce prince [2]... Là-dessus » cette princesse reçut quelques affronts, desquels le dernier fut que » Saliers, capitaine des gardes, la fit démasquer à la porte de Saint-» Jacques, comme elle partoit de Paris pour s'en retourner en Gas-» cogne trouver le roi son mari, avec lequel pourtant elle étoit en très-» mauvais ménage. Le roi de Navarre, prenant avis de son conseil en » cette affaire, trouva, par consentement de tous, qu'il devoit s'en » ressentir, et pour cet effet, envoyer sommer le roi de lui faire une » justice notable [3]. »

Pierre de l'Étoile, qui était alors à Paris, donne de plus grands détails sur les affronts faits à Marguerite, et fait mieux comprendre à quel point ils offensaient son mari. « Le lundi huitième jour d'août » 1583, dit-il, la reine de Navarre, après avoir demeuré en la cour » l'espace de dix-huit mois, partit de Paris pour retrouver en Gascogne » le roi de Navarre, son mari, par commandement du roi réitéré par » plusieurs fois, lui disant que mieux et plus honnêtement elle seroit » près de son mari qu'en la cour de France, où elle ne servoit de rien. » De fait, partant ledit jour, elle s'en alla coucher à Palaiseau, où le » roi la fit suivre par soixante archers de sa garde, sous la conduite de

[1] Économ. royales, t. I, c. 18, p. 332.

[2] D'après Busbec, elle fit arrêter un courrier du roi pour lire les lettres qu'il adressait au duc de Joyeuse. Lettre 28, p. 230. *Voyez* aussi p 205.

[3] D'Aubigné, l. V, c. 3, p. 414.

Le baron de Busbec, ambassadeur de Rodolphe II à Paris, raconte à son souverain une circonstance plus outrageante encore. « Le roi a dit, en présence de toute la cour, mille injures à sa sœur, la reine de Navarre. Il paroît qu'il est assez bien informé des intrigues amoureuses de cette princesse, car il lui a nommé tous les galants qu'elle avoit eus depuis qu'elle est mariée, et ceux qui étoient actuellement en faveur. Le roi a fini sa querelle par lui ordonner de sortir de Paris, » Lettre 23, du 27 août 1583, lettre de Busbec, t. III, p. 211. Paris, 1748, in-12.

» Larchant, qui la vint chercher jusque dans son lit, et prendre prison-
» nières la dame de Duras et la demoiselle de Béthune, qu'on accusoit
» d'incontinence et d'avortements procurés [1]. Furent aussi arrêtés
» Lodon, gentilhomme de sa maison, son écuyer, son secrétaire, son
» médecin et autres, jusqu'au nombre de dix, et tous menés à Mon-
» targis, où le roi les interrogea lui-même sur les déportements de sa
» sœur, même sur l'enfant qu'il étoit bruit qu'elle avoit eu depuis sa
» venue en cour, de la façon duquel étoit soupçonné le jeune Chan-
» vallon, qui, de fait, à cette occasion, s'étoit absenté de la cour. Mais
» Sa Majesté, n'ayant rien pu décourir, les remit tous en liberté, et
» licencia sa sœur pour continuer son voyage; et ne laissa pas d'écrire
» au roi de Navarre comme toutes choses s'étoient passées. Du depuis,
» le roi, ayant songé à la conséquence d'une telle affaire, écrivit de
» nouvelles lettres au roi de Navarre, par lesquelles il le prioit de ne
» laisser, pour ce qu'il lui avoit mandé, de reprendre sa sœur; car il
» avoit appris que tout ce qu'il lui avoit écrit étoit faux; à quoi le roi de
» Navarre ne fit autrement réponse ; mais, s'arrêtant aux premiers avis
» que le roi lui avoit donnés, qu'il savoit certainement contenir vérité,
» s'excusa fort honnêtement à Sa Majesté, et cependant résolut de ne
» pas reprendre sa femme [2]. »

Henri de Navarre se souciait assez peu de sa femme, et supportait avec une singulière patience sa mauvaise conduite [3]. Comme il lui convenait alors d'être beau-frère du roi de France, il croyait plus prudent de fermer les yeux ; mais il ne voulait pas que le public fût averti de ce qu'il désirait lui-même ne pas voir. Il ne voulait ni se brouiller avec le roi pour elle, ni pourtant supporter à son occasion des affronts qui lui feraient perdre son crédit dans son parti, et l'incartade de Henri III contre sa sœur donna lieu à des négociations délicates et prolongées entre les deux rois. Le 3 août, Henri III lui avait écrit, pour lui dénoncer mesdames de Duras et Béthune. Par une première lettre, du 12 août 1583, Henri de Navarre remercia très-humblement son beau-frère du souci qu'il prenait de sa réputation, se remit à lui du soin d'éloigner ces deux dames, dont il avait appris la mauvaise et scanda-

[1] Rosny parle de cette demoiselle de Béthune, sa cousine, qui gouvernait Marguerite; elle conta à Rosny les reproches mutuels qu'elle et le roi s'étaient faits depuis deux mois. Économ. royales, t. I, p. 333.

[2] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 262-263.

[3] Divorce satirique, p. 196, Édit. de Cologne, in-12, 1693.

leuse vie, et déclara son désir extrême de revoir sa femme, qui ne serait jamais assez tôt venue auprès de lui [1]. Mais quand, peu de jours après, Henri de Navarre apprit l'affront qui avait été fait à sa femme elle-même, il envoya Duplessis Mornay auprès de Henri III, qui était alors à Lyon, avec une commission que celui-ci, après de longs propos, résuma enfin en ces termes : « Si la reine votre sœur, sa femme, a mérité » cet affront, le roi de Navarre vous en demande justice tout entière; » sinon, sire, il s'assure, pour l'intérêt même de votre maison, que » vous lui ferez raison des auteurs d'une telle injure. » Henri III ne voulut jamais donner une réponse catégorique ; il déclara vouloir consulter auparavant sa mère et son frère, qu'il ne reverrait qu'à son retour de Bourbon, où il allait prendre les bains [2].

Pendant que cette affaire était en suspens, le roi de Navarre ne voulut point recevoir à sa cour Marguerite ; le duc d'Anjou, toujours partial pour sa sœur, chargea Laverdin de les remettre bien ensemble ; mais Henri de Navarre persista à attendre une réponse catégorique du roi, son beau-frère, avant de recevoir dans ses bras une femme que Henri III, comme il disait, avait toute barbouillée de boue [3]. Cette réponse, qui était promise pour le mois d'octobre, n'était point arrivée dans le mois suivant, et cependant des sujets de brouillerie publique s'étaient joints à cette querelle de famille, moins par la volonté de Henri III que par l'insolence des gouverneurs de province, et par la haine acharnée des partis. Dès la fin de juin 1581, la ville de Périgueux, place de sûreté cédée aux protestants, et occupée par une de leurs garnisons, avait été surprise par les gentilshommes catholiques du Périgord et traitée avec la plus excessive barbarie [4]. En Languedoc, la ville de Foix avait été surprise, et le temple protestant brûlé par les catholiques ; un grand nombre de places avaient été prises et reprises, et toujours pillées par des capitaines de brigands, qui prétendaient combattre pour l'une ou pour l'autre religion [5]. L'année d'après, Alais avait été surpris par le duc de Joyeuse, avec grand carnage de ceux de la religion [6]. Les bourgeois de Mont-de-Marsan, vassaux du roi de

[1] Sa lettre dans Duplessis Mornay, t. I, p. 515.
[2] Négociation de M. Duplessis vers le roi Henri III, t. II, n° 67, p. 564-576.
[3] Réponse à Laverdin, Négociation de M. Duplessis, t. II, n° 74, p. 590.
[4] De Thou, l. LXXIV, p. 158.
[5] Hist. de Languedoc, l. XL, p. 588.
[6] Duplessis, t. II, p. 575.

Navarre, lui refusaient toute obéissance, lui défendaient l'entrée de leur ville, et le provoquaient avec insolence. Ce fut sur ces entrefaites que M. de Bellièvre arriva à la cour de Nérac, avec la réponse de Henri III; mais loin de satisfaire son beau-frère, il semblait vouloir le provoquer davantage ; il n'alléguait, pour justifier l'affront fait à la reine de Navarre, que la volonté du roi et sa toute-puissance. Il demandait à son mari de la recevoir de bonne grâce : « Les rois, disoit-il, sont sujets » à être trompés, et les princesses les plus vertueuses ne sont pas » souvent exemptes de la calomnie. Vous savez ce qu'on a dit de la » feue reine votre mère, et combien on en a mal parlé. — Sur quoi, » le roi de Navarre se prit à rire, et en présence de toute la noblesse » qui étoit là, dit à Bellièvre : Le roi, par toutes ses lettres, me fait » beaucoup d'honneur; par les premières il m'appelle cocu, et par les » dernières fils de p..... Je l'en remercie [1]. »

(1584.) Mais cette saillie fut bientôt suivie d'une réponse plus digne. Henri de Navarre, qui ne pouvait obtenir justice ni de Bellièvre ni du maréchal de Matignon, sur la possession de Mont-de-Marsan, y fit entrer ses gardes le 21 novembre, et s'empara de la ville sans excès, pillage, ni sang répandu. Il savait que le maréchal de Matignon faisait de toutes parts avancer des troupes contre lui, et mettait des garnisons catholiques à Saint-Sever, Dax, Marmande et Condom. Il comprenait que le roi voulait l'intimider pour le contraindre à reprendre sa femme [2], et il ne refusa point d'unir ensemble les deux négociations. Au mois de janvier 1584, il envoya M. de Clervant à Henri III, pour lui représenter qu'il voyait M. de Bellièvre et le maréchal de Matignon agir de concert pour lui faire reprendre sa femme, l'un par paroles, l'autre par force : « Qu'il ne vouloit faire ce tort ni à la reine sa femme d'avoir » été reprise par telle voie qui ne lui pouvoit être honorable, ni à » soi-même d'avoir fait par crainte ce qu'il devoit faire par amitié et » par raison. » Il ajoutait : « Que, dans les propos de M. de Bellièvre, » il n'avoit rien trouvé de la satisfaction qui lui avoit été promise ; » qu'il s'étoit presque borné à dire que Sa Majesté étoit son roi, et que » son plaisir avoit été tel ; qu'il le prioit en somme de la recevoir et » de se contenter de croire qu'il ne s'étoit rien passé qui le dût offenser; » ajoutant des mots sur toutes ces interprétations qu'il lui a plu alléguer, » si durs, si cruds, si rigoureux, qu'il sembloit n'être pas venu pour

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 263.
Lettre de Duplessis, à Michel de Montaigne, Nos 70, 71, 72, p. 482.

» lui apporter un contentement tel qu'il avoit plu à Sa Majesté lui
» promettre par tant de lettres, mais un nouveau mécontentement et
» une menace... Toutefois, combattu d'un côté du respect qu'il devoit
» à son honneur propre, et de l'autre de l'honneur qu'il a toujours
» porté et désire porter aux commandements de Sa Majesté, il s'est
» résolu de ployer même son honneur sous le respect de ces comman-
» dements, et a déclaré... qu'il étoit prêt de se transporter en sa
» maison de Nérac, et là voir et recevoir la reine sa femme, avec tout
» l'honneur qui se pouvoit désirer de lui... Seulement que les garnisons
» qu'on avoit fraîchement mises autour de sa ville et maison de Nérac,
» de laquelle on connoît la faiblesse, fussent levées, tant pour y
» séjourner avec plus de liberté et sûreté, que pour ôter occasion
» à ceux qui n'en avoient que trop, d'estimer qu'il reprît la reine sa
» femme par une voie moins convenable à l'amitié qui se doit voir
» entre eux, et à l'honneur commun de l'un et de l'autre [1]. »

La complication toujours croissante des intérêts politiques empêcha cette négociation d'arriver pour lors à aucun terme. Henri de Navarre se maintenait alors assez pauvrement sur les confins de la Guienne, dont la plus grande partie lui refusait l'obéissance qu'elle lui devait comme gouverneur de la province. Son revenu lui suffisait à peine pour entretenir les soldats et les aventuriers qui s'étaient attachés à ses drapeaux, après avoir dissipé leur fortune dans les guerres civiles : en même temps il ne savait point aussi renoncer à des plaisirs dispendieux, et réserver toutes ses ressources pour son parti. Heureusement les hommes austères, qu'un profond sentiment religieux faisait renoncer à toutes les chances de faveur et d'avancement à la cour, pour s'attacher à lui, conservaient sur lui du crédit, même au milieu de ses dissipations. Entre eux, Duplessis Mornay était le plus vertueux et le plus sage. Nous avons encore les avis qu'il donnait au roi de Navarre sur sa façon de vivre [2], et le règlement du conseil que ce roi arrêta en conséquence le 1er janvier 1584. Henri de Navarre, au milieu de circonstances difficiles, et malgré de fréquents égarements, prouvait à ses partisans qu'ils avaient trouvé en lui un homme adroit, souple, habile, joignant à la bravoure qui anime les soldats la prudence et les ménagements qui concilient les partis.

[1] Instruction à M. de Clervant du 18 janvier 1584. — Mémoires de Duplessis Mornay, t. II, § 86, p. 475.

[2] Œuvres de Duplessis, t. II, § 34, p. 189 ; et § 82, p. 466.

Le roi de Navarre était en paix avec les catholiques de France, mais il voyait fort bien que leur ressentiment ne s'éteignait pas, et qu'il serait appelé bientôt par eux à de nouveaux combats. Il était en même temps ennemi déclaré de Philippe II, et deux fois, depuis la fin de la guerre des amoureux, il faillit être assassiné par ses émissaires. L'un de ceux qui lui dressèrent des embûches fut Gavaret, gentilhomme de Bordeaux, élevé dans la religion réformée, mais qui s'était secrètement converti, et qui avait annoncé ne vouloir rentrer publiquement dans l'église romaine qu'après avoir donné une telle preuve de son zèle qu'on ne pût plus douter de lui. Un cheval de grand prix lui avait été envoyé pour accomplir l'aventure dans laquelle il s'engageait. Sachant que le roi de Navarre se rendait à Gontaut avec trois écuyers seulement, il vint à sa rencontre. Mais Henri, qui le soupçonnait, en le voyant approcher, se prit à louer l'allure de son cheval, et lui fit demander de le lui laisser essayer. Gavaret n'osa point refuser cette courtoisie, et dès que le prince fut en selle, il déchargea les pistolets qu'il trouva à l'arçon, puis rendit le cheval, en avertissant Gavaret de ne pas s'approcher de nouveau de lui. Le Gascon humilié voulut cependant offrir aux catholiques la preuve qu'il leur avait promise de la sincérité de sa conversion. Il invita dans un château dont il venait d'hériter un vieillard, son tuteur, qui l'avait élevé, un jeune homme, son ami le plus intime, et le plus agréable chanteur de la province, enfin, dix autres des plus notables personnages de Bordeaux, tous de la religion réformée. Au dessert, seize meurtriers se précipitèrent dans la salle, et tuèrent sous ses yeux ou lui amenèrent pour qu'il les tuât lui-même le vieillard qui lui avait servi de père, et tous ses convives, à la réserve du chanteur : « Je veux t'entendre chanter encore, dit-il à celui-ci, mais choisis ton air le plus triste. » Le jeune homme fut longtemps à se remettre de son trouble, et ne pouvait retrouver sa voix ; persuadé cependant que sa vie dépendait du plaisir qu'il donnerait à son hôte, il chanta de la manière la plus touchante. Quand il se tut, « C'est le moment, dit Gavaret, de finir cette tragédie ; » et il frappa son ami de deux coups de poignard, l'un à la gorge, l'autre au cœur ; après quoi il fit jeter tous les corps dans le fossé du château dont il venait de prendre possession. En même temps il se déclara catholique, jurant qu'il n'y aurait désormais personne qui pût douter qu'il y avait haine à mort entre lui et les huguenots [1].

[1] D'Aubigné, l. V, c. 4, p. 417 et 418.

L'autre assassin était un capitaine Louro, Espagnol de Fontarabie, qui vint à Nérac, et demanda une conférence au roi de Navarre. Il prétendait vouloir, contre bonne récompense, le mettre en possession de cette forteresse, ce qu'il disait ne pouvoir faire qu'en y faisant périr son frère et tous ses compagnons d'armes. L'atrocité du projet qu'il détaillait, la figure féroce et la taille gigantesque de Louro, inspirèrent tant de défiance aux amis du roi de Navarre, qu'ils ne le laissèrent jamais approcher assez pour qu'il pût jouer des mains. Pendant ce temps ils reçurent des informations plus positives sur ses projets ; alors Louro fut arrêté, mis à la torture, et ensuite exécuté secrètement à Castel-Jaloux [1].

Mais sur ces entrefaites, le retour de Monsieur de Flandre, et la remarque faite par chacun que sa santé était absolument détruite, et qu'il ne pouvait pas vivre longtemps, relevèrent l'importance du roi de Navarre. Les guerres civiles elles-mêmes, et la continuelle discussion des droits des Bourbons, avaient accoutumé à regarder le Navarrois comme le premier successeur de la couronne après les Valois. Les catholiques voyaient avec indignation cette perspective si rapprochée; ils sentaient la nécessité de renouveler et de resserrer entre eux le lien de la ligue, et le duc de Guise travailla avec un redoublement d'activité à s'assurer l'appui de Philippe II. Ce n'est pas que celui-ci, dans l'inquiétude que lui donnaient les attaques du duc d'Anjou et de la reine mère, n'eût lui-même offert son alliance au roi de Navarre. Il lui avait envoyé D. Bernardin de Mendoza, pour lui proposer d'attaquer de nouveau Henri III. Il lui promettait 400,000 écus avant de prendre les armes, et une somme égale chaque année, tant que la guerre durerait, sous la seule condition qu'il ne fît point la paix sans l'assentiment de Philippe. Mais le roi de Navarre, au lieu d'entrer dans cette alliance dénaturée, envoya Rosny à la cour, pour donner avis à Henri III et à sa mère des offres qui lui étaient faites [2].

Celui des deux favoris du roi qui était le plus opposé aux Bourbons, et qui avait embrassé les intérêts des Guise, Anne, duc de Joyeuse, n'était pas alors à Paris. Le roi lui avait donné cette charge d'amiral de France, que Coligny avait illustrée, et Joyeuse avait voulu étaler ses nouvelles grandeurs dans sa province. Il avait fait consécutivement

[1] D'Aubigné, l. V, c. 4, p. 419.

[2] Économ. royales, t. I, c. 18, p. 332. — D'Aubigné, l. V, c. 16, p. 457. — De Thou, l. LXXIX, p. 378. — Note de Duplessis, *Ib.*

deux voyages en Languedoc ; il aurait voulu enlever le gouvernement de cette province au maréchal de Montmorency ; mais celui ci était bien décidé à ne pas s'en laisser dépouiller même par le roi, et il avait renouvelé son alliance avec les protestants. Le vicomte de Joyeuse, père de l'amiral, qui avait les plus grandes obligations à la maison de Montmorency, et qui jusqu'alors avait gouverné le Languedoc, de concert avec le maréchal, se déclara dès lors ouvertement ennemi de celui-ci, et cette querelle de famille fut sur le point de précipiter l'explosion d'une guerre toujours près d'éclater entre les deux religions. L'amiral de Joyeuse se rendit cependant à Rome, pour engager le pape à seconder son ambition. Non seulement il lui représenta le maréchal de Montmorency comme le plus dangereux des fauteurs des huguenots, il voulut persuader Grégoire XIII de s'adresser au roi, pour qu'il éloignât du comtat d'Avignon un grand seigneur qui favorisait l'hérésie jusqu'aux portes de cette cité de l'Église. Le pontife témoigna au duc de Joyeuse les plus grands égards, tant qu'il n'eut à considérer en lui que le jeune et beau favori d'un roi ; mais il ne lui accorda point autant de crédit comme négociateur. Il était averti que Joyeuse avait demandé à son maître de lui céder à lui-même le comtat d'Avignon en souveraineté, sous prétexte qu'il n'était point aliéné, mais seulement engagé à l'Église, sous charge de réméré. Le roi l'avait promis, pour le cas où il pourrait aussi rentrer en possession du gouvernement de Languedoc. Grégoire XIII répondit vivement à Joyeuse qu'il était convaincu que Montmorency était un loyal serviteur de Dieu et de son roi : aussi n'oublierait-il jamais les services que l'Église avait reçu de lui. Bientôt Joyeuse, humilié, repartit pour la France ; à son retour, il engagea le roi à le nommer gouverneur de Normandie, et à racheter pour lui les divers gouvernements particuliers entre lesquels cette province était alors divisée [1].

Dans les mois de novembre et de décembre 1583, le roi assembla à Saint-Germain les princes et les grands du royaume, les conseillers d'État et quelques députés choisis de la cour du parlement ; c'était une assemblée des notables, ou une image sans vie des états généraux. Des commissaires, précédemment envoyés par le roi dans toutes les provinces, rendirent compte aux notables des abus qui les avaient frappés, des réformes dans la justice, l'administration et les finances qui leur

[1] Hist. gén. de Languedoc, l. XL, p. 390 et suiv. — De Thou, l. LXXVIII, p. 299.

paraissaient convenables. Le roi de Navarre avait été invité à se rendre à cette assemblée ; mais il n'avait pas cru devoir se remettre entre les mains de ses ennemis. Il avait seulement fait dresser un cahier d'instructions contenant toutes les plaintes des églises, toutes les violations aux derniers traités, tous les griefs dont le roi de Navarre demandait le redressement avant de se rendre lui-même à la cour [1]. Ce fut la seule opération de l'assemblée de Saint-Germain qui eut quelque résultat; les négociations commencées à cette époque se prolongèrent pendant la moitié de l'année 1584. Quant aux notables, ils avaient le sentiment que le gouvernement qui les consultait n'avait plus ni volonté ni pensée dirigeante; que s'il rendait des ordonnances, il n'aurait pas la vigueur de les faire exécuter : ils n'agirent donc qu'avec mollesse, et ils se séparèrent sans avoir laissé aucune trace de leur existence [2].

Monsieur avait débarqué à Calais, à son retour de Flandre, le 28 juin 1583; il s'était ensuite porté sur la frontière du Cambraisis, où il avait cherché à rassembler de nouveau des troupes [3]. Il avait député de là aux états tenus à Middelburg, pour déclarer qu'il ne renonçait point à son titre de duc de Brabant, et à ses droits, pour rappeler ses prétendus services et en promettre de plus importants encore, assurant que son frère était sur le point de le nommer lieutenant général du royaume, et de déclarer la guerre à l'Espagne, pourvu que les états ajoutassent à leur traité avec lui la stipulation qu'au cas où il viendrait à mourir sans enfants, la souveraineté des Pays-Bas serait dévolue comme héritage à la couronne de France.

Le prince d'Orange, qui voyait avec effroi sa patrie sans alliés, était disposé à entrer de nouveau en négociations avec lui. Mais l'indignation des Hollandais était trop grande, et les états aimèrent mieux s'adresser au prince Casimir, auquel ils offrirent des subsides considérables pour l'engager à leur amener une nouvelle armée allemande [4].

La défiance des catholiques des Pays-Bas fit échouer aussi cette négociation. Les jalousies entre les deux religions, les intrigues de la noblesse wallonne, la turbulence de la bourgeoisie de Gand, augmentaient les dangers des Provinces-Unies; on vit leurs affaires déchoir rapidement au commencement de l'année 1584. Ypres, assiégée depuis

[1] Mémoire et cahier général dans Duplessis Mornay, §§ 62 et 63, p. 317 et 320.
[2] De Thou, l. LXXVIII, p. 304. — Busbec, lettres 28, p. 233.
[3] *Ibid.*, l. LXXVII, p. 386.
[4] *Ibid*, l. LXXVIII, p, 321.

le mois de septembre par le prince de Parme, fut obligée de capituler le 12 avril. Bruges et le Franc furent livrés aux Espagnols le 25 mai, par suite des trahisons du prince de Chimai, gouverneur général de Flandre. Gand était bloqué, et les états effrayés envoyèrent une nouvelle députation à Monsieur, qui depuis le commencement de l'hiver s'était retiré à Château-Thierry, lui offrant de se soumettre à lui, à peu près aux conditions qu'il avait récemment proposées [1].

Au mois de février, Monsieur était venu passer dix jours à la cour; il y avait été bien reçu par sa mère et par son frère. Jusqu'alors ce dernier avait prétendu ne point lui pardonner ses entreprises sur les Pays-Bas; mais il semblait enfin tenté par l'espérance de les réunir à sa couronne. Il voulut que la réception qu'il fit à Monsieur annonçât à tous leur pleine réconciliation, et il lui promit d'amples secours, si les propositions faites par lui l'année précédente aux états étaient acceptées [2]. Mais on ne pouvait attendre de ces deux princes rien de sérieux, rien de conséquent, ni dans leurs résolutions ni dans leur conduite. Monsieur était arrivé à Paris le 11 février; le 14, « jour de carême-» prenant, ils allèrent de compagnie, suivis de leurs mignons et fa-» voris, par les rues de Paris, à cheval et en masque; déguisés en » marchands, prêtres, avocats, et en toute sorte d'états, courant à » bride avalée, renversant les uns, battant les autres à coups de bâ-» tons et de perches, singulièrement ceux qu'ils rencontroient masqués » comme eux, pour ce que le roi seul vouloit avoir ce jour privilége » d'aller par les rues en masque. Puis passèrent à la foire de Saint-» Germain, prorogée jusqu'à ce jour, où ils firent mille insolences, et » toute la nuit coururent, jusqu'au lendemain dix heures, par toutes » les bonnes compagnies qu'ils surent être à Paris [3]. » Le lendemain commencèrent les processions des flagellants, où les deux frères assistèrent, couverts de l'habit de pénitent. Avant la fin de la semaine, Monsieur retourna à Château-Thierry, et le 14 mars, la reine partit en diligence pour aller l'y trouver, car elle venait d'apprendre qu'il était grièvement malade d'un flux de sang coulant par la bouche et le nez, dont il ne se remit plus.

A cette même époque, les derniers jours de carnaval, Duplessis Mornay était arrivé à la cour, chargé de mener à leur fin les négocia-

[1] De Thou, l. LXXIX, p. 374.
[2] *Ibid.*, p. 378.
[3] L'Étoile, Journal. de Henri III, p. 272.

tions du roi de Navarre, et en même temps de révéler au roi un complot du duc de Savoie, pour s'emparer du Dauphiné et de la Provence. C'était une partie du grand projet de la ligue; ce duc agissait de concert avec Philippe II et les Guise; la plupart des catholiques avaient donné les mains à son entreprise. Le roi d'Espagne voulait se venger de l'appui donné à tous ses ennemis; au moment où il déclarerait la guerre, le duc de Guise devait lui ouvrir la Bourgogne; l'Orléanais et la Picardie prendraient les armes pour la ligue, et le duc de Savoie s'avancerait des Alpes jusqu'au Rhône. Les religionnaires du Dauphiné avaient découvert les menées de leurs adversaires avec le duc de Savoie, et en avaient rendu compte au roi de Navarre. Duplessis eut beaucoup de peine à obtenir audience du roi, au milieu des fêtes des jours gras, et pendant que Monsieur était auprès de lui. Cependant ses révélations firent une impression d'autant plus profonde et sur lui et sur la reine mère, que beaucoup d'indices des mêmes complots étaient déjà venus à leur connaissance, mais sans qu'ils pussent en comprendre la liaison [1].

Leurs soupçons portaient surtout sur Montmorency, qui en effet, ne songeant qu'à conserver son gouvernement, s'était alors rapproché des Guise et de la ligue; mais, quoique le roi de Navarre se défiât de lui, il travaillait à le mettre mieux dans l'esprit du roi, ne fût ce que pour éviter que celui-ci envoyât des troupes en Languedoc et jetât l'alarme parmi les religionnaires [2].

Bientôt cependant Duplessis avertit le roi de Navarre que, d'après l'avis des médecins, Monsieur, indépendamment d'une veine ouverte près du foie, était atteint d'une phthisie qui ne pouvait pas lui laisser plus de deux mois de vie [3]. Henri III avait dès lors déclaré publiquement qu'il reconnaissait le roi de Navarre pour son seul et unique héritier, et Duplessis terminait sa lettre, que signèrent aussi Clervant et Chassincourt, ses deux collègues dans l'ambassade, en lui disant : « Pardonnez encore un mot à vos fidèles serviteurs, sire; ces amours » si découvertes, et auxquelles vous donnez tant de soins, ne semblent » plus de saison. Il est temps, sire, que vous fassiez l'amour à toute » la chrétienté, et particulièrement à la France, que par tous vos

[1] Lettre de Duplessis au roi de Navarre, 20 février 1584, § 91, p. 522.

[2] *Ibid.*, du 9 mars, § 92, p. 536; et Mémoire du 18 mars, pour tranquilliser les protestants, § 93, p. 557.

[3] *Ibid.*, du 14 avril, § 94, p. 574.

» mouvements vous vous rendiez agréable à ses yeux. Et croyez, sire, » que vous n'y aurez pas employé beaucoup de mois, vu ce que nous » lisons en son visage, que vous en gagnez la bonne grâce, et n'en » recueillez les faveurs honnêtes et légitimes qui se peuvent, pour en » jouir à votre aise et contentement, quand Dieu, le droit et l'ordre » vous y appelleront [1]. »

A la fin de mai, la reine mère retourna à Château-Thierry voir son fils, et elle en revint le 1er de juin, le laissant sans espérance. Il mourut le dimanche 10 juin, vers midi, « d'un flux de sang accom- » pagné de fièvre lente, qui l'avoit petit à petit atténué, dit l'Étoile, » et rendu tout sec et étique. Il disoit que depuis qu'il avoit été voir » le roi, à carême-prenant, il n'avoit pas porté de santé, et que cette » vue, avec la bonne chère qu'on lui avoit faite à Paris, lui coûtoit » bien cher [2]. » Par sa mort, les duchés d'Alençon et Château-Thierry, d'Anjou, de Touraine et de Berri, les comtés du Perche, Gisors, Mentes et Meulan, les terres et seigneuries de Châtillon-sur-Marne, Épernay et Vernon, dont le revenu pouvait monter à 400,000 écus, furent réunis à la couronne. Monsieur laissait cependant pour 300,000 écus de dettes, qu'il pria le roi de payer, tandis qu'il lui légua tous ses titres sur les Pays-Bas et sur Cambrai. Pour éviter de se brouiller davantage avec l'Espagne, Henri III céda cette dernière ville à sa mère, qui la garda, dit-elle, en garantie de ses droits sur le Portugal. Monsieur, à sa mort, était âgé de trente ans ; il n'avait jamais été marié et n'avait jamais eu d'enfant naturel [3]. « J'eusse apposé en ce lieu, dit » d'Aubigné, un tableau publié de ce temps, pour montrer la haine » qu'il avoit acquise ; mais j'ai eu crainte qu'on m'eût pris pour certi- » ficateur des énormités. Bien pouvons nous dire que, hormis les » compagnons ou serfs de ses plaisirs, il mouroit ayant acquis autant » d'ennemis qu'il y avoit de gens qui le connussent [4]. »

[1] Lettre de Duplessis, n° 94, p. 378.
[2] Journal de Henri III, p. 275. — Busbec, lett. 37, p. 266.
[3] De Thou, l. LXXIX, p. 379. — Journal de Henri III, p. 278.
[4] D'Aubigné, l. V, c. 4, p. 423.

CHAPITRE XXVII.

Changement de principes des deux factions : les huegenots se font royalistes, et les ligueurs républicains. Le cardinal de Bourbon mis à la tête de la ligue. Articles de Nemours. Révocation des édits de tolérance. Excommunication du roi de Navarre. 1584-1585.

Quelque méprisable qu'eût été François, duc d'Alençon et d'Anjou ; quelque incapable qu'il se fût montré de servir ses amis, de nuire à ses ennemis, sa mort changea en France la situation des partis et de leurs chefs ; elle leur donna des intérêts différents ; elle les engagea même à professer des principes opposés à ceux qu'ils avaient soutenus jusqu'alors. On ne pouvait plus douter désormais que la famille des Valois ne fût près de s'éteindre. Après le roi qui portait alors la couronne, qu'on voyait valétudinaire ; qui, selon les uns, mourrait de phthisie avant la fin de l'année ; selon les autres, deviendrait fou même avant ce terme [1], se présentait en première ligne, comme son héritier présomptif, le roi de Navarre, chef des huguenots, doublement odieux aux catholiques, qui le nommaient relaps, parce qu'il avait, disaient-ils, été converti par la Saint-Barthélemy, et qu'il était retombé dans l'erreur. Les réformés, sur lesquels il s'appuyait, avaient vu leur puissance fort réduite depuis le commencement des guerres civiles : décimés par la persécution et le martyre, abandonnés par tous les hommes timides, comme par tous ceux qui voulaient parvenir, au lieu du tiers de la population, ils n'en formaient plus que le dixième ; et en même temps, au lieu d'exciter la pitié du peuple, comme au temps des persécutions de Henri II, ils étaient devenus l'objet d'une haine forcenée, soit en raison du mal qu'ils avaient fait pendant vingt-cinq ans de guerre civile, soit, plus encore, en raison du mal qu'on leur avait fait à eux-mêmes.

[1] Lettre du baron de Busbec, t. III. l. XX, p. 186. — Mém. de Nevers, t. I, p. 163.

Tous ceux qui étaient attachés de cœur à la religion catholique, tous ceux qui regardaient l'hérésie comme devant entraîner la perte des âmes de ses sectateurs, et la ruine du royaume qui l'embrassait, ne pouvaient se soumettre à la chance de voir monter sur le trône un souverain hérétique. Les publicistes qui ont rattaché à des principes de bien public la loi de l'hérédité de la couronne, ont considéré un roi comme le représentant immuable des intérêts d'une nation ; ils ont prétendu qu'il existait une union intime et inaltérable entre l'avantage bien entendu du peuple et celui du prince, une communauté d'honneurs, d'opinions et de préjugés, et que l'affection qui les lie adoucissait le commandement et facilitait l'obéissance. Sans nous rendre garants de la vérité de ces principes, nous remarquerons du moins qu'ils ne trouvent d'application que dans les limites assez étroites de la famille royale. Un roi peut croire sa prospérité et sa gloire identiques avec celles de son peuple ; ses fils, par l'attente de régner un jour, peuvent confondre aussi leurs intérêts avec ceux de la nation qu'ils seront appelés à gouverner ; ils peuvent se croire, et se disent, en effet, fils du pays, fils du peuple, comme ils sont fils de la maison; mais plus ils sont éloignés du trône, plus cette liaison d'affection et d'intérêts disparaît ; et lorsque, comme il arrivait alors pour les Bourbons, il y avait trois cents ans que la branche collatérale qui prétendait à l'hérédité s'était séparée du tronc royal, lorsqu'elle avait eu, pendant ce long espace de temps, des intérêts non-seulement séparés, mais opposés à ceux de la France; lorsqu'après avoir gouverné longtemps des États, ou feudataires, comme le duché de Bourbon, ou indépendants, comme le Béarn, elle arrivait enfin à porter la couronne étrangère de Navarre, il n'était plus possible de voir dans le chef de cette branche le représentant héréditaire de la France, le prince nécessairement pénétré de tous les intérêts, de tous les sentiments et de l'honneur français. On ne pouvait pas mieux, dans ce cas, considérer l'hérédité comme la garantie d'une transmission non contestée du pouvoir. Plus une branche collatérale s'éloigne de sa souche, plus les prétentions rivales se multiplient. En effet, la guerre qui allait éclater devait être une guerre de succession.

L'intérêt national devrait donc faire déclarer éteints les droits des collatéraux à la couronne après la troisième, ou tout au plus après la quatrième génération ; il devrait faire considérer l'acceptation d'une royauté étrangère comme une renonciation ; mais à plus forte raison il

devrait faire prononcer que la différence de religion entre l'héritier présomptif et le peuple est un obstacle insurmontable, quand il s'agit de succéder au pouvoir souverain ; à moins toutefois qu'aucun culte n'étant reconnu comme religion de l'État, on vît prévaloir dans toutes les sectes un tel respect pour les persuasions intimes de chacun, que tous également redoutassent comme un sacrilége de se placer entre la créature et la divinité. L'histoire de l'Europe moderne, l'histoire de l'univers entier, démontrent avec quelle facilité, avec quelle rapidité une cour fait des posélytes, toutes les fois qu'elle y met de l'adresse et de la persistance ; et cependant qui oserait dire que la foi d'un peuple doive être soumise aux chances héréditaires de la conscience d'un roi ?

Ces intérêts et ces droits de la nation, en opposition avec les prétentions des princes du sang royal, n'étaient, il est vrai, nulle part exposés, nulle part définis dans une loi française : on ne pouvait alléguer à leur égard aucune coutume, car depuis le commencement de la monarchie, on n'avait pas vu un seul exemple de l'appel d'une branche à beaucoup près si éloignée ; on n'en avait vu aucun dans aucune autre monarchie ; la théorie du pouvoir comme résultant de l'intérêt des nations n'avait pas même été encore l'objet de méditations philosophiques ; toutefois l'intérêt public était mieux senti qu'il n'était médité ou défini ; les affections et les répugnances se mesuraient d'après les dangers ou les espérances de chacun, et le droit des Bourbons, ou le droit du peuple catholique était apprécié, non d'après les lois qu'on n'avait jamais songé à proclamer, mais d'après ce que chaque parti jugeait être l'intérêt de la France.

Cependant un changement bizarre s'était opéré dans la position relative des deux opinions religieuses. Au commencement de la prédication de la réforme, le parti de l'examen et de l'indépendance en matière de foi était aussi, comme on devait s'y attendre, le parti de la liberté politique. Des opinions très-hardies et presque républicaines, sur les bornes de l'autorité royale, sur les droits de la nation, sur la participation des divers ordres à la souveraineté, avaient été développées dans plusieurs écrits du parti réformé. D'une part, elles étaient parfaitement conformes aux opinions religieuses à l'aide desquelles les réformateurs avaient ébranlé l'ancienne église et opposé la raison et l'intérêt de tous les fidèles à l'autorité de leurs chefs; d'autre part, ces opinions étaient étroitement liées à l'intérêt des huguenots, car ils avaient besoin d'élever des bornes à l'autorité royale, pour se dispenser

eux-mêmes de lui obéir; ils avaient besoin d'opposer les droits des états généraux d'Orléans et de Pontoise, qui avaient penché si ouvertement pour eux, à l'autorité du roi et à la jurisprudence du parlement qui les proscrivait et les envoyait au supplice. Enfin les habitudes des réformés étaient plus libérales encore que leurs principes. L'organisation des églises avec leurs consistoires, leurs colloques, leurs synodes provinciaux et nationaux, était toute représentative et républicaine [1]. Chaque église avait son consistoire, composé de ministres, d'anciens et de diacres, vrais représentants d'une autorité populaire dans la paroisse; tous les trois mois se rassemblaient des colloques composés de quatre à six églises, qui chacune y envoyait un ministre et un ancien; toutes les années un synode provincial était assemblé, il était composé d'un ministre et d'un ancien député par chaque église : tous les deux ans enfin, un synode national devait se réunir, et se composer de deux ou trois ministres et d'autant d'anciens de chaque synode provincial. Les huguenots avaient divisé la France, sous le rapport de la religion, en seize provinces, savoir : l'Ile-de-France, la Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Berri, le Poitou, la Saintonge, la ville de la Rochelle, la basse Guienne, le haut Languedoc uni à la haute Guienne, les Cévennes, le Vivarais, le Dauphiné, la Provence, enfin le Béarn, qui ne faisait pas proprement partie du royaume. Cette division, fondée non sur l'étendue des provinces, mais sur le nombre d'églises qu'elles contenaient, était également observée dans les assemblées politiques des huguenots qui se composaient des trois ordres. Ainsi le parti réformé, gouverné par des assemblées populaires, accoutumé aux délibérations, et soumis à l'influence de l'opinion publique, était dès lors organisé en république presque aussi complétement que les Provinces-Unies.

Mais la perspective prochaine de monter sur le trône de France avait développé dans le roi de Navarre et dans ceux qui s'attachaient à sa personne plutôt qu'à leur religion, des principes politiques fort opposés à ceux de leur parti. Pour assurer sa succession, il lui importait d'établir le droit illimité, indestructible du sang royal, en opposition à toute loi, à toute condition, à tout intérêt populaire; il fallait que la France reconnût qu'un monarque étranger, même en guerre avec la patrie, même proscrit ou condamné pour rébellion, même excommunié comme hérétique et relaps, conservait son droit entier à la couronne,

[1] Card. Bentivoglio, Relazione degli Ugnotti di Francia. Opere, p. 93.

s'il était le plus proche par le sang. En même temps, il lui convenait d'ébranler la confiance dans les états généraux, et de leur disputer toute part à la souveraineté, car les états de Blois s'étaient prononcés contre la réforme; ils avaient demandé au roi de réduire tout son royaume à la seule religion catholique, et il était facile de prévoir que si on les consultait de nouveau, ils déclareraient qu'un hérétique ne pouvait hériter de la couronne; aussi, dans les écrits publiés pour le roi de Navarre, commençait-on à dire « que toute égalité dans la mo-
» narchie en derègle et démet les accords, que les immodérés accrois-
» sements des grands l'ébranlent jusqu'en ses fondements; que s'il étoit
» loisible à un peuple de n'endurer la domination d'un prince héré-
» tique, il lui seroit loisible aussi de procéder à nouvelle élection de celui
» qui seroit trouvé plus digne et agréable [1]. »

Tandis que Henri de Navarre commençait à professer les doctrines du pouvoir absolu, Henri de Guise faisait adopter à la ligue celles de la liberté et de l'intérêt des peuples. Le désordre scandaleux des finances publiques préparait l'opinion à les admettre; le roi, ne songeant qu'à faire de l'argent à tout prix pour subvenir à ses prodigalités, n'avait pas publié moins de soixante-six édits bursaux, qui causaient des vexations intolérables. La clameur publique le contraignit à les supprimer tous, le 20 novembre 1584 [2]. Le duc de Guise réclamait, au nom de l'honneur national, au nom des mœurs, au nom de l'ordre, au nom de la richesse publique, contre le honteux gouvernement de Henri III, qui prodiguait à ses mignons toutes les dignités, tous les commandements, tout le produit des finances de la France; il ne voulait pas qu'une nation pût être transmise, comme une chose inanimée, à l'ennemi de sa foi et de ses institutions; il montrait la noblesse humilée, le peuple ruiné, le désordre introduit dans toutes les parties de l'administration, parce qu'un pouvoir absolu avait été usurpé par le prince le plus méprisable qui eût encore régné sur la France; enfin il n'épargnait pas à ce prince ou à ses mignons, ou les sarcasmes sanglants, ou l'expression de ce dédain et de cette répugnance qu'il croyait dus à ses infamies [3].

Si le duc de Guise, écoutant plus encore ses affections que sa politique, se plaisait à humilier Henri de Valois et ses favoris, et s'il pro-

[1] Le Véritable, sur la sainte ligue, aux Mém. de la ligue, t. I, p. 107-110.
[2] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 283.
[3] D'Aubigné, l. V, c. 5, p. 424.

voquait ainsi leur haine, Henri de Navarre était plus habile; il savait bien que le roi son beau-frère le haïssait, qu'il haïssait sa religion, qu'il haïssait tout son parti [1]. Il savait que les favoris du roi partageraient sa basse superstition, et qu'ils redoutaient la réforme et la sévérité des mœurs des huguenots; cependant le roi de Navarre recherchait l'amitié des mignons; il s'efforçait surtout de se lier intimement avec le duc d'Épernon, celui qui avait alors le plus de crédit sur le roi; il se faisait un titre de l'amitié de Henri III, son beau-frère, de l'assentiment qu'il avait donné à ses droits en le reconnaissant pour l'héritier présomptif du trône; il imposait silence aux diffamations dirigées contre lui, et il ne laissait éclater aucune plainte.

Le roi de Navarre n'avait aucune opinion forte, aucune persuasion consciencieuse; mais il unissait à un amour ardent du plaisir beaucoup d'ambition et beaucoup d'adresse et de souplesse dans l'esprit. Il n'avait probablement pas eu une grande violence à se faire pour adopter les principes de la monarchie pure, de préférence à ceux des gouvernements libres qui dominaient dans son parti. Mais ce parti, dont il était le chef et non le maître, n'était point disposé à le suivre dans les sentiers tortueux de la politique. La plupart des réformés, sentant leur faiblesse et leur condition précaire, consentaient bien à faire à leurs croyances religieuses le sacrifice d'une portion de leurs droits comme citoyens; ils voulaient bien, pour assurer la couronne à leur chef, se départir de ce qu'ils croyaient les justes priviléges du peuple; toutefois ils ne purent se conformer à lui jusqu'au bout dans son changement de principes; et c'est ainsi qu'on vit dans toute la suite de sa carrière ceux qui s'étaient le plus distingués dans les rangs des protestants se détacher successivement de Henri de Navarre, à mesure qu'ils s'apercevaient que leur maître, après le sacrifice de leur liberté politique, demandait encore celui de leur liberté religieuse.

Théodore Agrippa d'Aubigné, gentilhomme de Saintonge, écuyer du roi de Navarre, qu'il avait aidé à s'échapper de Paris en 1576, fut le premier à se détacher du prince, qu'il offensa souvent par son indépendance. D'Aubigné avait reçu une de ces fortes éducations scolastiques qui distinguaient alors les protestants; il connaissait bien tous les classiques grecs et latins; il faisait des vers français et latins; son style en prose était piquant et souvent énergique; exercé à la contro-

[1] Lettre 47 du baron de Busbec à l'empereur Rodolphe II, t. III, p. 315.

verse, il était zélé protestant, et prêt à tout hasarder pour sa religion; ce qui ne l'empêchait ni de risquer sans cesse sa vie dans des duels ou dans des entreprises militaires d'une moralité fort douteuse, ni d'employer souvent le langage le plus cynique pour peindre les vices des cours qu'il avait connues. Henri de Navarre, qui supportait impatiemment en lui un censeur aussi austère, prit à tâche de faire croire que d'Aubigné le servait clandestinement dans ses amours. « Comme c'étoit, » dit celui-ci (et nous n'en avons d'autre garant que son témoignage), » le plus rusé et le plus madré prince qu'il y eût au monde, il n'y eut » sorte de malice qu'il ne mît en usage pour me forcer, en me suscitant » de mauvaises affaires, à devenir son confident : jusque-là qu'il se mit » à me retrancher de mes appointements, et à prendre plaisir à gâter » mes habits pour me mettre en dépense, afin que la nécessité me rendît » plus complaisant [1]... Incontinent après mon retour de Languedoc, » dit-il plus loin, mon maître à qui j'avois eu l'imprudence ou plutôt » l'audace de dire qu'il y avoit des traîtres parmi nous, et qu'il les » connoissoit très-bien, forma la résolution de me faire poignarder et » jeter ensuite dans la rivière, pour en ôter la connoissance; ce qu'ayant » appris, je le fus trouver, et lui tins ce langage en bonne compagnie : » Quoi, sire, vous avez pu penser à la mort d'un serviteur que Dieu » a choisi pour être l'instrument de la conservation de votre vie, ser- » vice que je ne vous reproche point, non plus que toutes les blessures » que j'ai reçues pour votre querelle; mais bien de vous avoir servi » fidèlement et avec zèle, sans que vous ayez pu faire de moi un flatteur » et un maquereau ! Dieu vous veuille pardonner ma mort prochaine; » vous pouvez connoître au discours que je vous tiens le peu de cas » que je fais de ma vie. — Un tel discours, trop libre, pour ne pas » dire impudent, offensa si grièvement le roi de Navarre, qu'après » m'avoir fait plusieurs reparties très-aigres, il se leva de table, outré » de dépit et de colère contre moi [2]. » D'Aubigné, après s'être tenu quelque temps éloigné du roi de Navarre, se rattacha cependant à lui, et continua à le servir jusqu'à sa mort; mais en même temps, il se montra toujours chaudement attaché aux droits de la noblesse et aux libertés de la nation. Sous le règne de Louis XIII, il se plaça plus ouvertement encore à la tête de l'opposition, ou des champions de la

[1] Mém. de la Vie de Th. Agr. d'Aubigné, écrits par lui-même, p. 58. Amsterdam, 1731, in-12.

[2] Ce dut être en 1577, Vie d'Aubigné, p. 62.

liberté civile et religieuse contre l'autorité royale, jusqu'au 1er septembre 1620, qu'il se réfugia à Genève.

Le prince de Condé, qui était jaloux de son cousin, et qui avait plus de bonne foi mais moins de talent que lui, manifestait aussi clairement son humeur, lorsqu'il lui voyait sacrifier les droits des princes et ceux de la noblesse, à ses prétentions royales. Avant même l'époque de la mort du duc d'Anjou, le roi de Navarre et Condé étaient tout à fait en froid l'un avec l'autre, et le parti ne tarda pas à en ressentir de graves inconvénients. Duplessis Mornay, Turenne et Augustin de Constant étaient alors parmi les plus zélés serviteurs du Navarrois. Ils ne se rebutèrent point en lui voyant sacrifier les libertés qui leur étaient chères, à la prérogative royale, parce que, dans l'état de faiblesse et d'épuisement où leur parti était réduit, ils sentaient qu'ils ne devaient négliger aucune chance de salut. Les uns après les autres, toutefois, encoururent la disgrâce de Henri IV depuis qu'il eut changé de religion, parce qu'ils n'oublièrent jamais cette cause sacrée à laquelle ils avaient fait tant de sacrifices, tandis que leur maître sacrifia cette cause elle-même à sa propre grandeur.

Bien peu après la mort du duc d'Anjou, Henri III envoya le duc d'Épernon, son favori, vers le roi de Navarre, pour faire un nouvel effort auprès de lui et l'engager à changer de religion. Épernon, pour ne pas alarmer les catholiques, annonça seulement qu'il voulait aller faire une visite à sa mère, résidant à Caumont, au diocèse de Lombez; il se joignit aussi à Bellièvre, que le roi envoyait pour rétablir la paix en Languedoc, dont le duc de Montmorency et le maréchal de Joyeuse se disputaient par les armes bien moins le gouvernement que la souveraineté [1]. D'Épernon, qui était sans cesse en butte aux attaques des Guise et de la ligue, désirait ardemment unir le roi au roi de Navarre, pour résister ensemble à ses ennemis. Le roi de Navarre était vivement tenté; le choix d'une religion n'était pour lui une affaire ni de cœur ni de conscience, mais de politique. Ses conseillers protestants et, à leur tête, Duplessis Mornay et d'Aubigné, repoussaient avec effroi l'idée d'une apostasie; les catholiques étaient plus divisés; le roi de Navarre avait mis tous ses soins, toute sa coquetterie à s'en attacher un grand nombre, et déjà on remarquait à sa cour que c'était à eux qu'il réservait toutes ses faveurs. Salignac et Roquelaure étaient ceux qui le

[1] Hist. gén. de Languedoc, t. V, l. XL, p. 396.

pressaient le plus d'accepter les offres de la cour : d'autre part, son chancelier Arnaud du Ferrier, qui faisait profession du catholicisme, quoiqu'il penchât pour la réforme, et qui s'était attaché à lui, à son retour de l'ambassade de Venise, chercha à lui faire voir que le moment n'était pas encore venu [1].

Par sa conversion, le roi de Navarre se serait trouvé, il est vrai, héritier reconnu de la couronne ; mais Henri III n'avait que trente-trois ans, et Henri de Navarre en avait trente et un ; on prétendait que Miron, médecin de Henri III, avait dit à sa mère et au duc de Guise « que le roi ne pouvoit plus durer un an sans être fou tout à fait [2]. » Ce pronostic, qui au reste fut démenti par l'événement, augmentait l'incertitude. Henri III, fou, pouvait vivre autant que l'avait fait Charles VI ; et, dans la longue anarchie qu'on pouvait prévoir, il convenait au roi de Navarre de demeurer chef d'un parti belliqueux et maître d'une grande province. D'autre part, le baron de Busbec écrivait, dès le 25 juin 1583, à Rodolphe dont il était ambassadeur : « La dévotion du roi augmente de plus en plus ; tout le monde est » étonné de l'excès de sa ferveur, et beaucoup croient qu'il ira si loin » qu'il regardera sa couronne comme une de ces sortes de vanités dont » on ne peut se défaire trop tôt, et qu'il l'échangera pour un froc. La » reine mère paroît peu satisfaite de cette grande édification ; on m'a » assuré qu'elle avoit fait à ce sujet de très-vives réprimandes à un » certain Edmond, jésuite qui conduit ce prince dans toutes ses nou- » velles pratiques de piété. Cette princesse sent que c'est une conver- » sion mal entendue, puisque, pour dire des patenôtres, il néglige » ses devoirs les plus essentiels.... On dit qu'il ira prendre les eaux de » Spa, et qu'il espère qu'elles remettront sa santé; pour moi, je ne » crois pas qu'il vive encore longtemps [3]. »

Avec ces données contradictoires, avec ce que les Guise racontaient des débauches du roi, qui, disaient-ils, duraient toujours, quoiqu'il y eût changé de rôle, comment prévoir l'avenir? Henri III pouvait vivre encore cinquante ans ; il pouvait avoir des enfants, ou légitimes, ou supposés ; on connaissait ses caprices, son inconstance et ses petites ruses. Quelle garantie pourrait avoir le roi de Navarre, qu'après avoir renoncé pour Henri III à la puissance que lui donnait son parti, il ne

[1] Davila, l. VII, p. 373. — De Thou, l. LXXX, p. 590.
[2] Mém. du duc de Nevers, t. I, p. 163.
[3] Lettre de Busbec, t. III, lett. 20, p. 186, 190.

deviendrait pas un objet de défiance et de haine pour le dernier des Valois qui s'efforcerait de le perdre ? Tout semblait présager que la monarchie allait achever de se dissoudre en France, et les grands seigneurs songeaient déjà à la partager en duchés, comme l'étaient l'Allemagne et l'Italie, et à s'y maintenir dans une demi-indépendance, sous la protection des étrangers. Rosny lui-même, depuis duc de Sully, qui, plus jeune que les autres conseillers protestants du Navarrois [1], était plus dévoué à sa personne et moins à la cause de la réforme ne donnait pas d'autres conseils à son maître. « Si le roi, » disoit il, par lâcheté, fainéantise ou irrésolution, laisse mettre son » État en partage par les ligueurs et le roi d'Espagne, comme c'est le » but auquel ils visent, cantonnez-vous si puissamment dans toutes » ces provinces de deça la rivière de Loire, que vous puissiez en retenir » la plus grande partie, qui servira un jour à conquérir le total, si » mon précepteur la Brosse, selon ce que je vous en ai dit autrefois, a » un diable de vérité dans le corps [2]. » Par ces derniers mots, Sully faisait allusion à une prédiction qu'il rapporte à plusieurs reprises, et à laquelle il accordait plus de foi qu'aux calculs politiques ou aux apparences du temps. « Un diable de précepteur, disoit-il au duc de Joyeuse, » lequel a nom la Brosse, m'a dit que le roi de Navarre seroit fort près » d'être ruiné; mais qu'enfin il ruineroit tous ses ennemis, et qu'il seroit » un jour le plus grand et estimé roi du monde, et que je ferois une si » grande fortune en le servant, que je ne l'oserois quasi pas espérer [3]. »

Après une délibération longue et sérieuse, Henri de Navarre résolut donc de ne point se faire catholique, de ne point se donner la tache d'un troisième changement de religion, qui ferait conclure qu'il n'en avait aucune ; comme aussi de ne point retourner à la cour, où il se serait vu exposé au fer et au poison de ses ennemis, et où la conduite de sa femme, qui vivait alors scandaleusement en Auvergne avec ses amants, le compromettrait vis-à-vis de la reine mère. Mais il offrit au roi, par l'entremise du duc d'Épernon, avec les paroles les plus soumises, l'appui de toutes ses forces et l'assistance de tout son parti [4]. D'autre part, il profita de cette occasion pour renouveler la demande de la prolongation du terme auquel les protestants devaient rendre les

[1] Né le 13 décembre 1560, il n'avait pas vingt-quatre ans.
[2] Écon. royales de Sully, c. 24, p. 400.
[3] *Ibid*., c. 19, p. 341.
[4] Davila, l. VII, p. 375. — De Thou, l. LXXX, p. 392.

places de sûreté, représentant qu'il s'en fallait de beaucoup que leurs dangers et leurs appréhensions fussent moindres qu'au moment où ils les avaient pour la première fois obtenues. Duplessis Mornay fut envoyé à Henri III le 7 septembre pour cette négociation. Il était chargé d'un cahier rédigé par l'assemblée des églises qui s'était tenue au mois d'août à Montauban, et où s'étaient trouvé le roi de Navarre, le prince de Condé, le vicomte de Turenne et le comte de Châtillon [1]. Tous les griefs des protestants y étaient détaillés, avec les diverses violations du traité de paix, et les autres vexations qu'ils avaient éprouvées. Mornay trouva Henri III à Saint-Germain, disposé à lui rendre justice ; et à son retour auprès du roi de Navarre, il engagea celui-ci, à la fin de décembre 1584, à écrire au roi, pour le remercier de la loyauté avec laquelle justice leur avait été rendue [2].

Mais en même temps que le roi de Navarre cherchait à se rapprocher de Henri III, il sentait combien sa position était critique, combien les avances du roi pouvaient être trompeuses, et il ne négligeait aucun soin pour s'affermir à la tête du parti huguenot, ou pour s'assurer l'appui de tous les autres États protestants de l'Europe. Dès le mois de mai 1583, il avait fait proposer à la reine d'Angleterre une alliance plus intime, dans laquelle auraient été compris les princes protestants d'Allemagne. Il avait envoyé à Walsingham, l'un des plus habiles secrétaires d'État d'Élisabeth, un mémoire où il détaillait ses forces et ses espérances. On peut aisément y reconnaître que, pour se faire valoir, il exagérait toutes ses ressources ; cependant c'est ce qui nous reste de plus précis sur la force du prince qui allait se trouver engagé dans une guerre si redoutable. Il évalue son revenu à 300,000 écus ; il dit que la partie de la Navarre qui lui appartient en toute souveraineté peut lui fournir au besoin trois cents gentilshommes et six mille arquebusiers. Il assure que, sous l'hommage du roi de France, il tient à peu près tout le pays qui s'étend de l'Espagne jusqu'à la Dordogne. Il donne également la note de ses apanages dans le Vendômois et en Picardie ; puis des ressources qu'il peut espérer des églises alliées de Languedoc, de Provence et de Dauphiné. Cependant il annonce que les protestants, avec leurs seules forces, ne peuvent point entretenir d'armées, qu'ils seront donc obligés d'adopter, en cas de

[1] Hist. gén. de Languedoc, t. V, l. XL, p. 398

[2] Duplessis Mornay, t. II, § 65, p. 358 ; § 102, p. 606 ; § 104, p. 680, et § 108, p. 690.

guerre, une tactique défensive; qu'alors ils seront attaqués successivement dans toutes leurs places, et qu'ils les perdront l'une après l'autre, sans être en mesure d'attaquer jamais à leur tour, à moins qu'avec l'argent de la reine d'Angleterre et à l'aide des dispositions belliqueuses des Allemands, ils ne puissent lever une armée de reiters et de landsknechts qui entre en France par les provinces du bord du Rhin [1]. Le brave et vertueux la Noue, qui était alors encore prisonnier des Espagnols aux Pays-Bas, confirme, dans ses discours politiques et militaires, écrits durant sa captivité, ce fait, qui reparaît sans cesse dans l'histoire du temps, et qui cause toujours un égal étonnement : c'est que les Français avaient un besoin absolu de soldats allemands pour les seconder, parce que, excepté parmi la noblesse, aucun esprit belliqueux n'avait été entretenu dans la population du royaume [2].

Les négociations entre Henri de Navarre et Élisabeth d'Angleterre furent continuées avec un redoublement de zèle depuis que l'éclat de plusieurs conspirations eut convaincu les réformés dans toute l'Europe de la détermination de leurs ennemis à les détruire, sans reculer devant aucun moyen pour y parvenir, quelque contraire qu'il pût paraître ou à l'honneur ou à la morale. De nos jours, nous nous refusons à croire qu'un gouvernement qui prétend à quelque estime puisse employer contre ses ennemis le poison ou l'assassinat, et nous demandons, pour admettre ce crime, des preuves que l'histoire ne peut pas toujours donner. Au seizième siècle, il n'y a guère d'homme public d'un caractère assez pur pour qu'on ne puisse l'accuser d'avoir fait tuer quelqu'un; bien plus, un point d'honneur que nous ne concevons plus en faisait souvent, pour l'offensé, un devoir ou une gloire, tandis que les maximes du pouvoir absolu mettaient à l'aise la conscience des rois ou de ceux qui agissaient par leurs ordres. Convaincus qu'ils avaient sur les autres hommes un droit de vie et de mort, soit pour l'exercice de la justice, soit pour le maintien de leur pouvoir, ils ne mettaient aucune différence entre l'ordre qu'ils donnaient de conduire un prévenu au supplice et celui de le poursuivre, par le poignard ou par le poison, dans les lieux où il se croyait en sûreté. Le saint évêque Liguori, exposant la doctrine de tous les casuistes antérieurs, établit que tel est le droit du prince, toutes les fois que le délit est notoire, ou que le prince courrait le risque d'une sédition en faisant rendre un juge-

[1] Mém. de Duplessis Mornay, t. II, §§ 48 et 49, p. 255 et 241.
[2] La Noue, Disc. pol. et mil., Discours 13, p. 268, et 18, p. 307.

ment, ou qu'il y aurait pour lui déshonneur à une condamnation juridique [1].

Philippe II n'hésitait jamais à choisir cette voie pour arriver à ce qu'il croyait être le triomphe de l'Église et l'abaissement de ses ennemis. Il mettait à prix jusqu'aux plus hautes têtes de ses adversaires, et il ne rougissait point de promettre aux assassins la noblesse pour eux-mêmes ou leurs familles, outre le payement de sommes considérables ; leurs confesseurs y ajoutaient la promesse des joies du paradis, au cas où ils ne pourraient échapper à la vengeance des lois. Tous les premiers personnages de l'État, les gouverneurs des provinces ou le prince de Parme, le premier général du siècle, prêtaient sans scrupule leur ministère à ces odieux complots.

Au mois de février 1584, on avait découvert en Angleterre la conjuration de William Parry, pour assassiner la reine. Parry revenait d'un voyage en Italie et en France, et il fut prouvé sans l'ombre d'un doute, par ses aveux, par ses correspondances, qui furent saisies, et par les dépositions des témoins produits contre lui, qu'il avait consulté plusieurs jésuites sur son dessein de tuer la reine, et qu'il y avait été encouragé par eux. Il avait été recommandé aux cardinaux de Vendôme et de Joyeuse, au cardinal de Como, au nonce Ragazzoni, au pape lui-même, comme un homme auquel on pouvait se fier et qui nourrissait de grands desseins. Il n'est point prouvé qu'il eût été question d'assassinat avec ces hauts dignitaires de l'Église, mais seulement d'une action généreuse dont Parry se chargeait pour la délivrance de l'Église persécutée d'Angleterre ; ils ne cherchaient point à la connaître d'une manière plus détaillée, Parry fut exécuté à Londres le 2 mars 1584. La relation de son procès et de son jugement fut aussitôt traduite en français et répandue parmi les huguenots, « pour que les grands, se » rendant sages, apprennent à se donner de garde de ceux qui s'ap- » prochent d'eux, et ce d'autant plus que ce siècle malheureux est » effronté en trahisons et empoisonnements [2]. »

Mais un chef de l'église réformée, plus important encore à son pays qu'Élisabeth, plus haï par Philippe II, succomba bientôt après sous les coups de son assassin. Le 10 juillet, Balthasar Gérard, Franc-Comtois,

[1] Istruzione e Pratica per li confessori, t. I, c. 8, § 10, p. 330. Ed. di Lucca, 1764, in-12.

[2] Vraie déclaration, etc. — Mém. de la ligue, t. I, p. 20-53. — De Thou, l. LXXIX, p 384.

qui s'était introduit dans la confidence du prince d'Orange en affectant un grand zèle pour la religion, l'attendit à Delft, à la sortie de son dîner, lui présenta une lettre, et tandis que le prince était attentif à la lire, lui ajusta, sous son manteau, un coup de pistolet chargé de trois balles. Orange, en le recevant, s'écria : « Seigneur, ayez pitié de » mon âme et de ce peuple ; je suis blessé à mort ! » Il expira, en effet, peu de moments après. L'assassin fut arrêté au moment où il allait se jeter dans les fossés pour les passer à la nage. Dans sa confession, il rendit compte des conférences qu'il avait eues sur son projet, avec quatre jésuites, à Trêves et à Tournai ; des encouragements qui lui avaient été donnés par le prince de Parme et par son secrétaire Assonville : son supplice fut effroyable ; mais au milieu de ses tourments on l'entendit se féliciter de ce qu'il souffrait pour sa religion. Au reste, les réjouissances publiques des villes soumises au roi d'Espagne et du clergé des Pays-Bas ne laissèrent aucun doute sur l'approbation qu'ils donnaient à l'action de ce fanatique [1]. En Angleterre, d'autres tentatives d'assassinat suivirent de près celle de Parry ; en France, le baron de Busbec assure qu'un assassin tira aussi un coup de pistolet au roi de Navarre, mais le manqua. Tous les chefs de la réforme étaient bien avertis qu'on les regardait comme des bêtes féroces, et que celui qui les abattrait, quelque moyen qu'il prît pour cela, serait considéré comme un libérateur [2].

Le comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange, était toujours détenu en Espagne. Le second fils, Maurice, était âgé seulement de dix-huit ans. Cependant les états généraux lui conférèrent presque toutes les fonctions dont son père était revêtu ; ils le nommèrent grand amiral de la confédération, et gouverneur général des provinces de Hollande, Zélande et Utrecht. Ils lui donnèrent en même temps, pour lieutenant, le comte de Hohenlohe, l'officier le plus habile que les états eussent à leur service. Bientôt toutefois la république, demeurée sans chef, découragée par la perte du grand homme qui l'avait dirigée jusqu'alors, éprouva coup sur coup les plus grands revers.

Les principales villes des provinces méridionales, Gand, Malines, Bruxelles, ouvrirent successivement leurs portes au prince de Parme. Celui-ci mit ensuite le siége devant Anvers, qui, après une résistance

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 279. — Watson, l. XVII, p. 294. — De Thou, l. LXXIX, p. 380. — Bentivoglio, p. II, l. II, p. 56.

[2] Lettre de Busbec, du 6 mars 1585, nº 45, p. 304.

de près d'une année, capitula enfin le 17 août 1585. Les provinces maritimes, qui avaient presque universellement adopté la réforme, persistèrent dans leur résistance, car, pour elles, se soumettre c'était accepter les bûchers ; mais elles mesuraient avec effroi leur faiblesse, et elles recoururent de nouveau au roi de France, disposées à l'accepter presque sans conditions plutôt que de retomber sous le joug de l'Espagne. Henri III avait toujours des velléités d'ambition, encore qu'il n'eût jamais la force de suivre des projets hardis. La chance d'ajouter plusieurs belles et riches provinces à son royaume, de remporter sur Philippe II de grandes victoires, d'humilier ce dominateur de l'Europe qui lui avait déjà fait tant de mal, flattait son imagination ; il caressait quelque temps cette pensée, il témoignait son intérêt assez ouvertement pour relever les espérances des malheureux qui avaient recours à lui ; mais bientôt il se replongeait dans son indolence, et il les laissait retomber dans leur désespoir [1].

Cependant rien de ce que faisait, rien de ce que méditait Henri III ne pouvait longtemps demeurer caché à la ligue, car son favori Joyeuse, son secrétaire Villeroi, et bien d'autres encore de ses conseillers plus intimes, étaient secrètement associés à cette union. Les catholiques étaient indignés de ce que le roi très-chrétien paraissait tenté de prendre sous sa protection des hérétiques obstinés qui ne s'étaient révoltés contre Philippe II que pour pouvoir, avec plus de sûreté, persister dans leur révolte contre Dieu. C'est ainsi, disaient-ils, que par son traité avec la Suisse, du 8 mai 1579, il avait pris sous sa protection la république de Genève, promettant une somme considérable aux troupes suisses qui défendraient contre toute attaque étrangère cette ville, le vrai foyer de l'hérésie, l'école d'où les ministres huguenots se répandaient dans toute la France [2]. C'est ainsi qu'il venait encore d'envoyer le duc d'Épernon au roi de Navarre, sans doute pour se procurer l'appui de ce chef des hérétiques contre les vrais catholiques. Comment était-il possible, disait le duc de Guise, de croire le roi de bonne foi dans le zèle qu'il affectait pour la religion, tandis qu'il s'engageait à maintenir à grands frais, l'indépendance de la Rome des protestants, de la ville qui ne paraissait occupée qu'à pervertir ses propres sujets? Quel respect montrait-il pour la religion de ses pères ou la majesté royale, tandis qu'il était toujours prêt à donner des secours aux héré-

[1] De Thou, l. LXXX, p. 428.
[2] *Ibid.*, t. V, l. LXVIII, p. 619.

tiques des Pays-Bas, rebelles à Dieu et à leur roi? Quelle garantie pourraient trouver les sujets de Henri dans ces processions de flagellants, qu'ils lui voyaient conduire, la rougeur sur le front, tandis que, malgré ces simagrées de dévotion, il méditait d'assurer son héritage à un hérétique relaps, tel que l'était son beau-frère [1]?

Henri, duc de Guise, que les Parisiens nommaient avec amour le *Balafré*, était à leurs yeux, et à ceux de presque tous les Français, le champion de l'Église et de l'honneur national, le vrai chef du parti catholique. Il était âgé de trente-quatre ans; sa brillante valeur, la justesse et la promptitude de son esprit, l'art avec lequel il maniait la parole, persuadant, étonnant, entraînant avec un égal succès les hommes de tout ordre et de tout état, le rendaient évidemment propre au rôle de chef de parti. Sa taille était haute, ses traits réguliers, son regard doux, quoique perçant, ses manières polies et insinuantes. « Tous ces princes lorrains, disoit la maréchale de Retz, avoient si » bonne mine, qu'auprès d'eux les autres princes paraissoient peuple [2]. » Le duc de Mayenne, son frère, passait pour avoir moins de hardiesse et de décision dans l'esprit : aussi Guise accordait-il surtout sa confiance à Louis, cardinal de Lorraine, son troisième frère, et à Catherine sa sœur, alors âgée de trente-deux ans, et veuve du vieux duc de Montpensier, mort en 1582. Leur mère, Anne d'Este, petite-fille de Louis XII, s'était remariée en 1566, avec Jacques de Savoie, duc de Nemours, de qui elle eut deux fils, le duc de Nemours et le marquis de Saint-Sorlin, qui se montrèrent entièrement dévoués au duc de Guise, leur frère maternel. Tout le reste de la maison de Lorraine était soumis à la même influence : les ducs d'Aumale et d'Elbœuf, petits-fils du premier duc de Guise, le duc de Mercœur, le cardinal de Vaudemont et le marquis de Muy, frères de la reine, et petits-fils d'Antoine, duc de Lorraine, étaient autant de supports de cette puissante faction [3]. Les huguenots ont représenté sous des couleurs odieuses tous ces princes lorrains, et l'historien de Thou ne les a pas épargnés non plus. A les en croire, ce n'étaient que des ambitieux qui se couvraient du manteau de la religion, et qui n'avaient pour but que leur grandeur personnelle. Il ne faut point oublier cependant que ce portrait a été tracé non-seulement par des ennemis demeurés victorieux, mais par des

[1] Davila, l. VIII, p. 562.
[2] Biographie universelle, t. XIX, p. 193.
[3] Davila, l. VII. p. 360.

ennemis qui avaient le plus grand intérêt à faire prendre le change à l'opinion publique. Nous sommes bien plus disposés à croire que, dans un siècle où toutes les croyances religieuses se changeaient en passions, les Guise étaient de bonne foi dans leur zèle fanatique. Ils croyaient tout bon catholique obligé en conscience à travailler de toutes ses forces à l'extermination de l'hérésie; c'était alors l'erreur de leur église tout entière et non la leur; ils ne se départirent jamais de leurs principes, et leur conduite montra souvent non moins de générosité que de consistance. Le caractère de Henri III leur inspirait, et à juste titre, une horreur et un dégoût qu'il leur aurait souvent convenu de dissimuler. Mais ils voulurent avant tout que l'opinion ne pût jamais les confondre avec cet homme qui avait les mêmes préjugés qu'eux, les mêmes haines, et qui ne s'était pas épargné dans les rangs des persécuteurs; ils ne le ménagèrent point, et ils s'attirèrent de sa part plus d'inimitié encore que les huguenots.

Des écrivains qui avaient voulu flatter la maison de Lorraine, l'avaient représentée comme descendue de Charles, duc de Lorraine, le dernier des Carlovingiens, à la fin du dixième siècle. Il est probable qu'en effet les Guise, se fondant sur cette filiation, eurent quelque temps la pensée de remplacer les Capétiens. Mais lorsque Duplessis Mornay adressa un mémoire au roi, pour discuter cette prétention [1], le duc de Guise y répondit par le désaveu le plus formel et le plus complet. Il reconnut que c'était par les femmes seulement que les princes lorrains descendaient de Charlemagne, et que les lois françaises n'admettaient point la ligne féminine à succéder au trône. Au cas contraire, disait-il, il n'aurait point eu besoin de remonter si haut, car lui-même, duc de Guise, il était petit-fils de Louis XII, et les fils de son cousin le duc de Lorraine étaient petits-fils de Henri II [2]. Malgré ce désaveu, il est bien probable que Catherine de Médicis aurait voulu, après ses fils, appeler à la couronne le fils de sa fille, Claude, qui avait épousé Charles II, duc de Lorraine, et qui était morte en 1575 : aussi peut-être les Guise lui en donnaient quelquefois l'espérance; mais au fond ils se préparaient plutôt pour la dissolution de la monarchie, qu'ils croyaient devoir résulter ou de la répugnance des Français à obéir plus longtemps à un roi aussi méprisable que Henri III, ou de la folie dont on le croyait menacé, ou de sa mort. Le duc de Guise croyait impos-

[1] Duplessis Mornay, t. II, § 79, p. 403, et § 80, p. 419.

[2] Mém. de Duplessis, t. II, § 81, p. 451. — Mém. de la ligue, t. I, p. 149.

sible que la France pût lutter plus longtemps contre la maison d'Autriche, qui l'enserrait de toutes parts ; il se résignait donc à ce qu'elle tombât sous la protection de Philippe II, mais il voulait que ce fût comme l'Italie ou l'Allemagne, divisée en grands duchés ou principautés, dont il comptait bien que sa famille retiendrait la plus grosse part.

Le duc de Guise paraissait sentir cependant que la France repousserait avec répugnance un projet qui appellerait les femmes à succéder à la couronne, car ce qu'on nommait la loi salique était la seule loi politique que toute la France connût et fût déterminée à respecter. La pensée de la perte de l'indépendance nationale, d'un partage du pays en duchés et principautés, si elle pouvait sourire à quelques grands seigneurs, aurait été repoussée avec plus d'horreur encore par le peuple. Cependant il était nécessaire de présenter à l'imagination des Français quelque chose qui pût remplacer cet ordre actuel, qu'on leur annonçait être si précaire. Le cardinal Charles de Bourbon, frère du précédent roi de Navarre, Antoine, aussi bien que du précédent prince de Condé, vivait toujours ; né en 1523, il était alors âgé de soixante et un ans. On prétendait tour à tour, ou que la représentation n'avait pas lieu dans les branches collatérales, ou que le roi de Navarre étant déchu de tous ses droits comme hérétique, le cardinal était son plus prochain héritier, et la ligue résolut de le faire déclarer successeur présomptif de la couronne. Ce prélat avait passé sa vie dans le libertinage et la mollesse, et n'avait jamais montré de talents ni de vertus d'aucune espèce. Il avait toujours été dominé par des favoris, et à cette époque il était sous l'empire d'André de Rubempré, qui se laissa gagner par le duc de Guise [1].

Le cardinal de Bourbon, comme archevêque de Rouen, habitait le plus souvent son magnifique château de Gaillon, près de cette ville. Le roi, dit l'Étoile, alla s'y ébattre au commencement de septembre, « où » étant, il demanda au cardinal de Bourbon s'il lui diroit vérité de ce » qu'il lui demanderoit, et à quoi le cardinal ayant répondu que oui, » pourvu qu'il la sçût, Sa Majesté lui dit : Mon cousin, vous voyez que » je n'ai pas de lignée, et qu'apparemment je n'en aurai point. Si » Dieu disposoit de moi aujourd'hui, comme toutes les choses de ce » monde sont incertaines, la couronne tombe de droite ligne en votre

[1] De Thou, l. LXXXI, p. 440. — Davila, l. VII, p. 366, 367.

» maison. Cela avenant, encore que je sache que vous ne le désirez
» point, n'est-il pas vrai que vous voudriez précéder votre neveu le roi
» de Navarre?—Sire, répondit le bonhomme, je crois que les dents ne
» me feront plus mal quand cela aviendra : c'est chose à quoi je n'ai
» jamais pensé pour être du tout hors d'apparence et contre l'ordre de
» nature. — Oui ; mais, répliqua le roi, vous voyez comme tous les
» jours il est interverti. Si cela donc avenoit, je désire savoir de vous
» si vous ne le voudriez pas disputer avec votre neveu. Alors M. le
» cardinal, se sentant fort pressé du roi, va lui dire : Sire, puisque
» vous le voulez et me le commandez, si le malheur nous en vouloit
» tant que cela advînt, je pense qu'il m'appartiendroit et non pas à
» mon neveu, et serois fort résolu de ne le lui pas quitter. Lors le roi
» se prenant à sourire et lui frappant sur l'épaule : Mon bon ami, lui
» dit-il, le Châtelet vous le donneroit, mais la cour vous l'ôteroit ; et à
» l'instant s'en alla, se moquant de lui [1]. »

Le roi croyait pouvoir rire de ce qui ne lui paraissait que le rêve ambitieux d'un vieux bonhomme ; mais le cardinal, tandis qu'il protestait n'avoir jamais pensé à un événement si improbable, prenait au contraire toutes ses mesures pour occuper la première place, comme si la succession était sur le point de s'ouvrir. Le duc de Guise n'avait pas cessé de correspondre avec le roi d'Espagne, de recourir à lui comme au grand protecteur de la religion catholique, et de le tenir informé de tous les projets de la ligue. Il crut que le moment était venu de l'engager à reconnaître le cardinal de Bourbon comme successeur de Henri III, ne fût-ce que pour qu'on ne pût dire que les Guise ne travaillaient que pour eux-mêmes ou pour l'Espagne. Philippe II munit de pleins pouvoirs J.-B. de Taxis, inspecteur des armes aux Pays-Bas, et Juan Moreo, commandeur de l'ordre de Malte, qui se rendirent au château de Joinville, fief du duc de Guise, sur les frontières de Picardie et de Champagne, et y rencontrèrent François de Roncherolle, sieur de Maineville, chargé de pouvoirs du cardinal de Bourbon, ainsi que les ducs de Guise et de Mayenne, chargés des pouvoirs des autres princes de leur maison. Le 31 décembre 1584, ils signèrent ensemble un traité qui fait époque, comme le premier acte diplomatique de la ligue. Dans le préambule, les contractants déclarent qu'ils s'unissent « pour
» la seule tuition, défense et conservation de la religion catholique,

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 281.

» restauration d'icelle, et pour l'entière extirpation de toutes sectes et » hérésies de la France et des Pays-Bas. Ils s'engagent à faire déclarer » le cardinal de Bourbon successeur à la couronne, après la mort de » Henri III, comme prince catholique le plus proche du sang royal, en » excluant du tout, pour toujours et à jamais, tous les princes du sang » de France, étant à présent hérétiques et relaps.... sans que nul » puisse jamais régner qui soit hérétique, ou qui permette, étant roi, » impunité publique aux hérétiques. » Le cardinal de Bourbon promettait, dès qu'il parviendrait au trône, de ratifier et de faire désormais exécuter fidèlement le traité de Cateau-Cambraisis avec l'Espagne, de proscrire tout culte hérétique dans toutes les parties de la France, et de poursuivre à toute outrance, jusqu'à leur entier anéantissement, ceux qui ne se soumettraient pas à l'église romaine ; de faire publier et observer dans toute la France le concile de Trente, de rompre tout traité et toute alliance avec le Turc, d'interdire enfin aux Français tout commerce, toute navigation et toute piraterie dans les mers des Indes, dont l'Espagne devait garder la propriété exclusive. En retour, Philippe II promettait d'assister les princes catholiques de cinquante mille écus par mois, pour faire la guerre, et d'anticiper même les payements de manière que, dès les premiers six mois, les princes ligués eussent reçu le subside de l'année entière [1].

(1585.) Les parties contractantes au traité de Joinville s'étaient engagées à le tenir secret ; mais, dès le commencement de 1585, l'inquiétude de Henri III fut excitée, tantôt par la nouvelle qu'il se tenait, dans les provinces, des assemblées de la noblesse catholique, tantôt par le bruit d'une levée de gens de guerre sans autorisation du roi. Un édit fut rendu le 29 mars, pour interdire de telles levées, enjoignant en même temps aux gouverneurs des provinces d'assembler les habitants au son du tocsin, pour les disperser [2]. Le roi prit aussi quelques précautions pour sa sûreté personnelle ; entre autres, il choisit quarante-cinq braves gentilshommes qu'il croyait lui être uniquement dévoués, pour veiller sans cesse autour de sa personne, leur promettant leur table, ou, comme on disait, bouche en cour, et douze cents écus de gages. Mais jamais Henri ne savait considérer un objet autrement que sous un point

[1] Traités de Paix, t. II, § 178, p. 499. — Flassan, Hist. de la Diplomatie franç., t. II, p. 121. — Davila, l. VII, p. 368. — De Thou, l. LXXXI, p. 445.

[2] De Thou, l. LXXXI, p. 451. — L'édit est rapporté aux mémoires de la ligue, t. I, p. 54.

de vue futile. Cette addition à sa garde le fit penser à faire « un nou-
» veau règlement en sa maison, même pour ceux qui, journellement,
» étoient près de sa personne pour le service ordinaire, lesquels il vêtit
» de velours noir, leur fit ôter les chapeaux qu'ils vouloient porter, et
» les astreignit à porter barrettes ou bonnets de velours noir, et une
» chaîne d'or au col, pendant qu'ils sont en quartier; et à ceux du
» conseil d'État et privé, entrant au conseil, fit prendre de grandes
» robes de velours violet [1]. »

Chaque révélation de l'état des esprits et des menées des partis aurait dû exciter dans Henri III de nouvelles alarmes. Quoique deux seuls des princes lorrains eussent signé le traité de Joinville, le nombre des seigneurs qui s'étaient associés à la ligue, et sur l'assistance desquels elle pouvait compter, était immense. Il comprenait, outre les partisans enthousiastes de la foi catholique, tous les mécontents de la cour, tous les anciens favoris disgraciés, tous ceux qui, quelque haut qu'ils fussent arrivés, croyaient encore leur grandeur inférieure à leur mérite; tels que la Châtre, gouverneur de Berri; Mandelot, gouverneur de Lyon; d'Entragues, gouverneur d'Orléans; et Fervaques, qu'on avait vu précédemment attaché au roi de Navarre, puis au duc d'Anjou; l'archevêque de Lyon, que le clergé avait choisi pour son président aux derniers états de Blois; le comte de Brissac, général de l'infanterie, et un nombre infini d'autres dépositaires du pouvoir dans les provinces [2]. Il ne fallait pas les confondre avec les créatures plus immédiates de la maison de Guise, qui n'avaient pour but que la grandeur de cette famille, et qui se montraient empressées de la suivre, quelque carrière qu'elle leur indiquât; tels étaient le cardinal de Pellevé, le commandeur de Cé, le baron de Senecy, Bassompierre, Jeannin, président au parlement de Dijon; Antraguet, Riberac, Bois-Dauphin, Maineville, Saint-Paul et Sacramoro Birago [3].

Mais ce qui donna à la ligue le caractère républicain qui au commencement des guerres civiles était le cachet du parti contraire, ce fut l'ardeur avec laquelle elle fut embrassée par les diverses corporations qui gouvernaient les principales villes du royaume. Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Ile-de-France, qui, après s'être engagé dans la ligue, la trahit pour se faire, dans ses assemblées, l'espion de

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 285-292.
[2] Davila, l. VII, p. 364.
[3] *Ibid.*, p. 365.

Henri III, a laissé une déposition dans laquelle il raconte qu'il fut admis dans le comité directeur de Paris dès le 2 janvier 1585. Ce comité était encore secret, et il ne tenait jamais deux séances de suite dans le même lieu, mais alternativement à la Sorbonne, au collége de Fortet, qu'on nomma le berceau de la ligue, au couvent des jésuites de la rue Saint-Antoine, et dans les maisons des principaux conjurés [1]. Maineville, qui avait assisté au congrès de Joinville pour le cardinal de Bourbon, en était le président; il comprenait tous ces bourgeois fanatiques qu'on désigna plus tard sous le nom des Seize, lorsque s'étant emparés du pouvoir municipal, ils devinrent les représentants des seize quartiers de Paris. Chacun d'eux répondait en quelque sorte de toute une corporation dont il était membre lui-même, et dans laquelle il s'efforçait de gagner chaque jour à la ligue de nouveaux partisans. Ainsi la Chapelle-Marteau s'était chargé de la cour des comptes; le président le Maistre, du parlement; Bussy-Leclerc et Michel, des procureurs attachés à cette cour; Seuault, des clercs du greffe; Leleu, des huissiers; le président de Neuilly, de la cour des aides; Choulier, des clercs de la même cour; Rolland, de tout l'hôtel des Monnaies; la Bruyère, des conseillers au Châtelet; le procureur Crucé, de tous les procureurs; Bar et Michelet, des mariniers de la rivière; Toussaint, Poccart, Gilbert, Louchart, des potiers, des bouchers, des marchands de chevaux, enfin de tous les gens du métier. Charles Hottman, trésorier de l'évêque de Paris, était en même temps le caissier de la ligue. De Thou représente tous ces hommes comme des aventuriers ruinés, des banqueroutiers, des gens qui avaient besoin d'un désordre universel pour échapper à la justice. Plusieurs, peut-être, appartenaient à cette classe; mais ce qui les avait mis en évidence, c'étaient leurs passions et non leurs vices. C'étaient des hommes qui, de tout temps, avaient professé la même haine contre les huguenots, et qui, pour la plupart, treize ans auparavant, avaient conduit les massacreurs, la nuit de la Saint-Barthélemy : aussi, lorsqu'ils voulaient engager un nouvel adepte dans la ligue, lui parlaient-ils des dangers de la foi, de l'accord secret de Henri III avec le roi de Navarre, et de dix mille huguenots cachés dans le faubourg Saint-Germain, qui n'attendaient qu'un signal pour couper la gorge à tous les catholiques [2].

[1] Dulaure, Hist. de Paris, t. III, p. 323.

[2] Procès-verbal de Nicolas Poulain, à la suite du Journal de l'Étoile, t. I, p. 411, et au recueil de Henri III. Cologne, 1693, in-12, p. 145. — De Thou, l. LXXXVI,

L'histoire de toutes les révolutions nous apprend que, pour exciter la fureur du peuple, c'est sa peur qu'il faut d'abord éveiller, et l'on ne saurait assez s'étonner de l'absurdité des contes qui suffisent pour y réussir. Toutes les fables débitées au peuple n'étaient cependant pas si grossières que celle des dix mille huguenots ; les nouvelles d'Angleterre contribuaient pour beaucoup à exciter la fermentation. La reine Élisabeth, irritée par les complots des fanatiques auxquels elle avait été en butte, avait fait passer dans son parlement des lois cruelles contre les catholiques, et surtout contre ceux de leurs prêtres qui se cachaient en Angleterre. A dater de l'année 1581, plusieurs de ceux-ci furent soumis à la torture, et ensuite envoyés au supplice ; le plus souvent l'éxécution était aggravée par des détails atroces de cruautés [1]. Les Guise firent faire tantôt de grands tableaux sur toile, tantôt de gravures, où ces effroyables exécutions étaient représentées, et ils les exposèrent aux yeux du peuple devant leurs maisons, et ensuite dans toutes les parties de la ville. Auprès de ces représentations étaient apostés des hommes pour les expliquer aux passants, et ils avaient toujours soin d'ajouter que tel serait le sort des catholiques en France, si l'héritique relaps, Henri de Navarre, parvenait à la couronne [2]. L'impression profonde que ces tableaux produisaient sur le peuple était augmentée encore par les prédicateurs. Il y en eut un grand nombre à Paris qui se firent alors un nom par leur éloquence populaire ; elle était passionnée et pleine d'images ; au lieu des formes scolastiques, des dissertations métaphysiques, des longues citations qui remplissaient les discours des orateurs chrétiens du siècle précédent, les nouveaux, dans un langage grossier, mais vrai, s'adressaient au sentiment de tous, à l'intelligence de tous. Ils parlaient des vices du roi, et en le désignant à l'abomination publique, ils obtenaient la palme du courage. Ils représentaient les dangers de l'Église, les persécutions que lui infligeaient les hérétiques, là où ils étaient puissants, et en les peignant toujours armés et prêts à égorgés les fidèles ; en allumant contre eux une haine effrénée, en prêchant un massacre universel, ils semblaient encore n'être animés que par la charité, et vouloir seulement dérober les fidèles à d'ef-

p. 719. — Davila, l. VII, p. 365. — Matthieu, derniers troubles de France, l. I, p. 22. — Dulaure, Hist. de Paris, t. III, d. 322. — On ne trouve absolument rien dans la volumineuse Histoire de Paris de D. Félibien.

[1] History of England, Mackintosh, contin., t. III, c. 5, p. 286.

[2] De Thou, l. LXXXI, p. 433.

froyables persécutions. Guillaume Rose, depuis évêque de Senlis ; Jean Prevost, archiprêtre de Saint-Severin ; Jean Boucher, curé de Saint-Benoît ; le moine Poncet, D. Christin de Nice, et l'Anglais Jean Lincester [1], étaient à Paris les plus renommés. Dans les principales villes de province, et surtout à Soissons, à Rouen, à Orléans, à Toul, la ligue compta aussi des orateurs populaires, et partout également ils appartenaient presque tous à l'ordre des jésuites [2].

Tandis que les ligueurs de Paris, sous la direction de Maineville, et avec l'argent que leur avançait Hottman, achetaient des armes, les distribuaient à leurs associés, et presque assurés de la protection de l'hôtel de ville, où ils comptaient déjà un grand nombre de partisans, songeaient à peine à cacher leurs dangereuses menées, leurs agents et ceux des Guise parcouraient toutes les bonnes villes du centre du royaume, Chartres, Orléans, Blois, Tours, et ils y organisaient une association semblable, qui entrait aussitôt en correspondance avec celle de Paris. Les campagnes, entièrement dominées par les prêtres, n'avaient pas besoin d'être travaillées pour être acquises à la ligue. La bourgeoisie était plus partagée ; au commencement des troubles elle avait paru pencher pour la réforme ; mais le besoin d'ordre et de repos est toujours très-vif chez tous ceux qui sont liés au petit commerce ; les novateurs semblaient troubler cet ordre, et pour le plus grand nombre c'était un motif suffisant de se déclarer contre eux. D'ailleurs les catholiques avaient formé, par leur association, un corps puissant, riche, intelligent, agissant de concert, qui bientôt s'empara de toute l'autorité dans les villes, tandis que les protestants, dispersés, menacés tour à tour par les tribunaux et par les insurrections populaires, étaient contraints à se cacher, et n'exerçaient pas d'influence.

Henri III est accusé de lâcheté par de Thou et par tous ceux qui l'ont copié, pour avoir permis à la ligue de se donner une organisation si puissante. Son premier tort fut de se rendre méprisable par ses vices : l'aversion pour lui avait cimenté la puissance des ligueurs ; mais depuis que la ligue s'était emparée de l'esprit du peuple, la conduite énergique du roi n'aurait probablement point pu la dissoudre. Henri III ne manquait point de courage personnel ; il avait beaucoup de hauteur,

[1] Selon l'Étoile, Lincester était Gascon. Peut-être était-il né en Gascogne d'une des nombreuses familles anglaises restées après la conquête de Charles VII, ou seulement élevé en Gascogne.

[2] Davila, l. VII, p. 363.

et ressentait avec une bouillante colère tout ce qui lui paraissait une offense à la dignité royale. On l'avait vu tout récemment frapper de coups de pieds et de poing le chevalier de Sèvre, grand-prieur de Champagne, et vouloir le tuer de son épée, parce que ce chevalier avait paru révoquer en doute la parole du roi, tant il est, dit l'Étoile, « haut à la » main et furieux en sa colère [1]. » Plus d'une fois, dans ses rapports avec la ligue, il montra le même emportement ; mais en général il était dominé par son indolence ou distrait par la futiltié de son esprit; il aimait mieux ne pas voir, ne pas savoir que de se troubler ; l'achat de quelques petits chiens, l'addition de quelque ornement brillant à l'habit de ses pages ou l'invention du bilboquet, dont il commença à se passionner au mois d'août 1585, lui faisaient oublier la ligue [2] ; puis l étude de Machiavel ou les conversations de sa mère le confirmaient dans son indolence ; il s'était fait un système de politique d'opposer aux passions populaires la dissimulation et l'adresse plutôt que la force.

Le traité de Joinville, entre la ligue et Philippe II, était demeuré secret, et les Guise hésitaient encore sur le moment où il leur conviendrait de jeter le masque, lorsque l'arrivée des ambassadeurs des Provinces-Unies détermina la crise. Ils avaient ordre d'offrir à Henri III de reconnaître sa souveraineté et de se soumettre à lui sans aucune réserve. Lorsque D. Bernardin de Mendoza, ambassadeur d'Espagne, sut que le roi se préparait à leur donner audience, il protesta avec force contre ce qu'il représentait comme une insulte adressée à son souverain. Ces ambassadeurs, disait-il, étaient des hommes notoirement rebelles à Dieu et à leur roi ; un monarque chrétien ne pouvait les admettre en sa présence sans compromettre en même temps sa religion et sa dignité. L'orgueil de Henri III fut blessé du ton que Mendoza prenait avec lui ; il répondit qu'il ne voyait dans les Flamands que des opprimés et des malheureux, et qu'il ne renierait point à leur égard la généreuse pitié qui avait toujours été le caractère distinctif de ses ancêtres [3]. Il donna audience aux Hollandais le 12 février ; il les remercia de la confiance que leurs provinces avaient précédemment accordée à son frère ; il les assura qu'il s'intéressait vivement à leur sort ; mais il leur déclara qu'il avait besoin de réfléchir sérieusement

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 272, le 6 mars 1584. — Lettre 51 de Busbec, t. III, p. 250.

[2] *Ibid.*, p. 298.

[3] De Thou, l. LXXXI, p. 447, 448.

avant de prendre aucun engagement envers eux ; et en effet, à la fin de mars, il les congédia en leur annonçant que les circonstances ne pouvaient lui permettre de les prendre sous sa protection ; il leur recommanda toutefois de s'adresser à la reine d'Angleterre, et il paraît qu'il invita celle-ci à faire pour eux ce qu'il ne voulait point faire lui-même [1].

Cependant l'apparence seule d'une négociation avec les hérétiques des Pays-Bas suffit pour soulever tout le parti de la ligue. C'était d'ailleurs l'événement contre lequel Philippe II avait voulu se mettre en garde par le traité de Joinville, et celui que les princes de la maison de Lorraine s'étaient engagés à empêcher [2]. Les Guise étaient partis pour leurs gouvernements ; le 21 mars, le duc de Guise se rendit maître de Châlons-sur-Marne, et il y convoqua la noblesse de Champagne, qui s'était engagée dans la ligue : son frère, le duc de Mayenne, agissait de même en Bourgogne ; le cardinal de Bourbon rassemblait autour de lui, à son magnifique château de Gaillon, près de Rouen, toute la noblesse de Picardie et de Normandie ; le colonel Pfyffer, qui s'était chargé de lever des Suisses dans les cinq cantons catholiques, Bassompierre et Othon Plott, qui avaient commission de lever des reiters, eurent ordre d'amener immédiatement leurs troupes en France par la Lorraine [3]. Enfin, le 1er avril, le cardinal de Bourbon publia son manifeste, qui était comme la déclaration de guerre de la ligue. Dans cet écrit, Bourbon rappelait d'abord les troubles qui depuis vingt-quatre ans désolaient le royaume à l'occasion de la religion, et qui avaient été aggravés par les palliatifs que les rois y avaient apportés. Deux de ces rois étaient morts jeunes et sans enfants ; le roi régnant n'en avait point non plus, « et ce royaume très-
» chrétien ne souffrira jamais régner un hérétique, attendu que les sujets
» ne sont tenus de reconnoître ni soutenir la domination d'un prince
» dérogé de la foi catholique et relaps ; étant le premier serment que
» fassent nos rois, lorsque l'on leur met la couronne sur la tête, main-
» tenir la religion catholique, apostolique et romaine, sous lequel ser-
» ment ils reçoivent celui de fidélité de leurs sujets, et non autrement. »

[1] De Thou, l. LXXXI, p. 450, 475. — Davila, l. VII, p. 375. — L'Étoile, p. 286.

[2] Par le préambule du traité, car il n'en est pas fait mention dans les articles. Traités de Paix, t. II, p. 499.

[3] De Thou, l. LXXXI, p. 449. — Davila, l. VII, p. 377. — L'Étoile, Journal, p. 289. — Mém. de Nevers, t. I, p. 638.

Toutefois les prétentions de ceux qui se sont toujours montrés persécuteurs de l'église catholique, étaient désormais, à ce qu'assure le manifeste, appuyées et favorisées; des pratiques étaient entamées avec les protestants d'Allemagne pour les maintenir; les grands étaient écartés du pouvoir; des parvenus s'étaient saisis de l'autorité du roi, et voulaient en garder la possession à tout prix; ils s'étaient emparés successivement d'un grand nombre de gouvernements, et ils prétendaient à tous les autres; ils accablaient le peuple d'impositions, ils chargeaient le clergé de décimes continuelles, ils prétendaient au partage de ses biens, comme on avait fait en Angleterre, et ils tenaient déjà presque en leurs mains les moyens de disposer de la couronne.
» Pour ces justes considérations, disoit-il enfin, nous, Charles de
» Bourbon, premier prince du sang, à qui il touche de plus près de
» prendre en sauvegarde et protection la religion catholique en ce
» royaume, et la conservation des bons et loyaux serviteurs de Sa
» Majesté et de l'État, assisté des princes, cardinaux, pairs, prélats,
» officiers de la couronne, gouverneurs des provinces, seigneurs, gen-
» tilshommes, capitaines, villes, et autres faisant la meilleure et plus
» saine partie de ce royaume, après avoir sagement pesé le motif de
» cette entreprise, et en avoir pris l'avis, tant de nos bons amis très-
» affectionnés que de gens de savoir et craignant Dieu, que nous ne
» voudrions offenser en ceci pour rien au monde, déclarons avoir juré
» tous et saintement promis de tenir la main forte et armée, à ce que
» la sainte Église soit réintégrée en sa dignité et en la vraie et seule
» religion catholique; que la noblesse jouisse comme elle doit de sa
» franchise tout entière, et le peuple soit soulagé, les nouvelles impo-
» sitions abolies et toutes crues ôtées, depuis le règne de Charles IX
» que Dieu absolve. Que les parlements soient remis en la plénitude
» de leur connoissance et en l'entière souveraineté de leurs jugements,
» chacun en son ressort, et tous sujets du royaume maintenus en leurs
» gouvernements, charges et offices, sans qu'on les puisse ôter, sinon
» en tous cas des anciens établissements, et par jugements des juges
» ordinaires ressortissant au parlement. Que tous deniers qui se lève-
» ront sur le peuple soient employés à la défense du royaume et à
» l'effet auquel ils sont destinés, et que désormais les états généraux
» soient libres et sans aucune pratique, toutes les fois que les affaires
» le requerront, avec entière liberté à chacun d'y faire ses plaintes [1]. »

[1] Mém. de Nevers, t. I, p. 641. — Mém. de la ligue, t. I, p. 56. — De Thou,

Immédiatement après la publication de ce manifeste, on vit éclater dans toutes les provinces des tentatives de la ligue pour s'emparer des principales places du royaume. Le 9 avril, de Vins, créature des Guise, essaya de se rendre maître de Marseille ; Boniface, général des finances dans cette ville, fut poignardé par son frère, qui était un des ligueurs. La ville fut un moment entre leurs mains ; cependant les plus sages bourgeois catholiques ne voulurent point donner le signal d'une guerre civile qui pouvait être ruineuse pour leur cité ; ils s'armèrent et reprirent possession des postes les plus importants ; le grand prieur d'Angoulême, gouverneur de Provence qui était alors brouillé avec les Guise, auxquels il n'avait été que trop intimement uni du temps de la Saint-Barthélemy, accourut d'Aix au secours des défenseurs de l'autorité royale ; les chefs ligueurs furent arrêtés, et le consul Dariez, qui s'était mis à leur tête, fut pendu dans son costume de magistrat. Quand la nouvelle du mauvais succès de l'entreprise de la ligue sur Marseille parvint à Paris, le roi, dit l'Étoile, « en eut tant de contentement que, » comme les députés qui lui apportèrent les premières nouvelles » en la salle où il étoit, il fendit aussitôt la presse, et s'approchant » d'eux : Mes amis, leur dit-il, je vous accorde tout ce que me sauriez » demander, car ma libéralité ne suffira jamais pour récompenser » votre fidélité [1]. »

Une entreprise semblable devait être tentée à Bordeaux ; Louis de Genouillac, commandant du Château-Trompette, était engagé dans la ligue, et devait la seconder. Mais le maréchal de Matignon, qui représentait le roi dans la province, en eut quelque soupçon ; il invita Genouillac à se rendre auprès de lui pour se concerter contre les huguenots ; il l'arrêta et le força de livrer son château [2]. A Lyon, au contraire, le gouverneur Mandelot était créature des Guise et engagé dans la ligue, tandis que du Passage, lieutenant du duc d'Épernon, commandait dans la forteresse. Celle-ci fut attaquée, contrainte de se rendre, le 2 ou le 3 mai, et immédiatement démolie, en sorte que Lyon fut acquis à la ligue. Le 20 avril, le duc de Guise en personne s'était emparé de Verdun, et bientôt après de Toul ; mais il échoua devant Metz,

l. LXXXI, p. 454. — Davila, l. VII, p. 378. — Journal de l'Étoile, p. 290.

[1] Journal de l'Étoile, p. 291. — De Thou, l. LXXXI, p. 456. — Mém. de la ligue, t. I, p. 73-78. — Nostradamus, Hist. de Provence, p. VII, p. 836. — Davila, l. VII, p. 385.

[2] De Thou, l. LXXXI, p. 478.

où le duc d'Épernon, qui en était gouverneur, avait fait passer des renforts. Ces places étaient de celles où le pouvoir était partagé entre le roi et la ligue ; ailleurs, où le gouverneur faisait déjà partie de l'association, il assurait sans combat et sans bruit la domination des ligueurs [1].

Henri III reconnut toute l'étendue du danger dont il était menacé ; quoique plusieurs des généraux et des commandants de province lui fussent demeurés fidèles, il sentit bien que dans un moment de profonde fermentation religieuse, un parti qui professait seulement d'obéissance implicite à l'autorité royale, pour quelque opinion qu'elle se prononçât, un parti tout politique et sans conviction, était aussi sans force. Au fond de l'âme, il détestait trop les huguenots, et il leur avait trop fait de mal pour pouvoir s'appuyer sur eux avec confiance. C'était cependant l'avis du duc d'Épernon, qui avait alors la meilleure part à la faveur du roi, et qui se voyait tellement déchiré dans les écrits de la ligue qu'il ne pouvait douter que cette association ne fût formée contre lui autant que contre l'hérésie, et qu'elle n'eût l'intention de lui enlever tous ses honneurs et toutes ses richesses. Joyeuse, au contraire, qui avait contracté avec les Guise une alliance de famille, voulait persuader au roi de se réconcilier avec eux. On put reconnaître que le roi hésitait entre ces deux partis, d'après la modération extrême avec laquelle il répondit au manifeste de la ligue ; il paraissait bien plus occupé à se justifier qu'à condamner ou intimider ceux qui avaient pris les armes contre lui [2]. Ses partisans avaient eu cependant quelques succès. Le duc de Mercœur, qui, par son mariage avec Marie de Luxembourg, prétendait hériter des droits de la maison de Penthièvre sur la Bretagne, et aspirait à se rendre indépendant dans ce duché, se mit à la tête des ligueurs bretons, et fit une invasion dans le Poitou. Montpensier, pour le repousser, rassembla les gentilshommes protestants de Loudun, de Thouars et de Fontenay, et il l'arrêta en effet ; mais de tels alliés n'étaient pas moins suspects à Henri III que des ennemis. Joyeuse avait chassé le duc d'Elbœuf de la Touraine et du Vendômois ; Épernon avait dissipé les troupes de la ligue qui s'assemblaient près de Gien ; mais, d'autre part, le duc de Guise avait sous

[1] De Thou, l. LXXXI, p. 452. — D'Aubigné, l. V, c. 5, p. 424. — Matthieu, Hist. des derniers Troubles, l. I, f. 51. — L'Étoile, p. 291. — Lettr. du duc de Guise, à la duchesse de Nevers, Mém. de Nevers, t. I, p. 658.

[2] Aux Mémoires de la ligue, t. I, p. 63-73.

ses ordres près de douze mille hommes ; avec un parti de cavalerie, il avait été chercher le cardinal de Bourbon à Péronne, et il l'avait conduit à Châlons-sur-Marne ; puis il s'était approché de Paris : aussi Henri III, sans prendre confiance en de légers avantages, chargea sa mère de se rendre à Épernay sur la Marne, pour entrer en négociation avec le duc de Guise et les ligueurs [1].

Toutefois Henri III ne négligeait pas de négocier en même temps avec le roi de Navarre, dont les députés, Clervant et Chassincourt, étaient auprès de lui. Il donna à ceux-ci l'assurance qu'il ne s'écarterait jamais des traités faits avec les religionnaires, et qu'il ne consentirait à aucune condition contraire aux droits du roi de Navarre : il chargea même le maréchal de Matignon d'avoir une entrevue avec ce dernier à Tonneins, pour convenir des moyens de résistance contre les ennemis communs. Mais depuis que les conférences d'Épernay eurent commencé, quoique les demandes du duc de Guise fussent exorbitantes, Henri III cessa d'écrire ou de faire écrire au roi de Navarre : aussi celui-ci, dans l'instruction qu'il adressait, au mois de juin, à ses députés, les chargeait de se plaindre d'autant plus vivement de ce silence qu'il apprenait que le roi, dans ses dépêches à d'autres gouverneurs, ne dissimulait point « que la paix se traite, et est en train de » se conclure, pourvu que les ligueurs se départent des sûretés qu'ils » demandent pour leur particulier, c'est-à-dire pourvu qu'il n'y aille » que de l'abolition de l'édit de paix, et de la ruine, en tant qu'en » eux sera, de lui et de tous ceux de la religion [2].

En même temps le roi de Navarre s'efforçait de se rattacher l'opinion publique ; il employait pour cela la plume de Duplessis Mornay, en qui l'étendue des connaissances et la vigueur du talent étaient jointes à la loyauté de caractère. Dès que le roi de Navarre reçut le manifeste du cardinal de Bourbon, il y répondit par une « remontrance à la France, » dans laquelle il cherchait à dissiper les terreurs que les catholiques prétendaient concevoir pour leur religion, en rappelant que Henri III était jeune encore, et qu'il était bien douteux que son contemporain, le roi de Navarre, fût appelé à lui succéder. D'ailleurs, celui-ci protestait « qu'en sa religion il a toujours été instruit à ne forcer point les

[1] De Thou, l. LXXXI, p. 462, 476. — Davila, l. VII, p. 395. — D. Taillandier, Hist. de Bretagne, l. XVIII, p. 350.

[2] Instruction à MM. de Clervant et Chassincourt, Mém. de Duplessis, t. III, § 27, p. 81.

» consciences; qu'en l'ardeur même des guerres civiles, lorsque tout
» exercice était défendu par toute la France à ceux de sa religion, il a
» toujours laissé la religion catholique en son entier, en toutes les villes
» esquelles il avoit puissance, et de ce, ne veut pour témoins que le
» clergé et les prêtres et moines d'Agen, où il faisoit sa résidence.
» Qu'en paix et en guerre, il s'est toujours servi indifféremment, tant
» auprès de sa personne qu'en tous les états et offices qui sont à sa dis-
» position, des uns et des autres, même en sa chambre, en son con-
» seil et ses gardes, et n'en a jamais reculé aucun pour le fait de con-
» science [1]. » Il prenait ensuite contre les Guise la défense des ducs d'Épernon et de Joyeuse ; il rappelait comment les Guise eux-mêmes avaient été comblés, par les rois précédents, de dons et de faveurs royales : aussi, tandis que leur père n'avait pas quinze mille livres de rente quand il vint la première fois en France, ces princes, malgré leur prodigalité, avaient à présent plus d'un million de revenu. Enfin il s'efforçait de faire voir que ce n'était pas par intérêt pour la religion que les ligueurs plongeaient le royaume dans la guerre civile, ou qu'ils faisaient peser sur la France le joug de l'Espagne, mais uniquement pour satisfaire leur cupidité et leur ambition [2].

Bientôt le roi de Navarre fut averti qu'on voyait un rapprochement entre les ligueurs et Catherine de Médicis. Celle-ci, qui était arivée aux conférences d'Épernay, accompagnée du maréchal de Retz, du secrétaire d'État Brûlart, et de Lansac, avait d'abord voulu gagner du temps, pour attendre l'arrivée de dix mille soldats, que Fleury était chargé de lever, pour le roi, en Suisse ; mais les Guise consentirent seulement à un armistice de quatre jours. La reine profita de ce court espace de temps pour recevoir de nouvelles instructions de son fils, par l'entremise de Miron, son médecin. Elle déclara ensuite aux Guise que quant à la religion, le roi était parfaitement d'accord avec eux ; qu'il ne désirait pas moins qu'eux assurer la foi catholique, extirper l'hérésie, et ne permettre dans son royaume qu'une seule croyance ; mais qu'il n'avait ni forces ni argent à suffisance pour une si haute entreprise, et que tout ce qu'il attendait de leur zèle, c'était de lui suggérer les moyens de rassembler des fonds et des soldats, promettant

[1] Duplessis Mornay, t. III, p. 66.

[2] Remontrance, etc., aux Mém. de Duplessis Mornay, t. III, § 26, p. 49-81, et aux mém. de la ligue, t. I, p. 79-102. — Protestation des catholiques non ligués, *ibid.*, p. 103-107.

de les adopter avec empressement. Les Guise, qui, pour soulever le peuple, avaient tant parlé de la pesanteur des taxes, n'avaient garde de tomber dans le piége que leur tendait la reine, et de proposer de nouveaux impôts. Ils répondirent que l'administration des finances et de l'armée était tout entière entre les mains du roi, et qu'ils n'avaient aucune intention d'usurper son autorité. Mayenne partit cependant avec leurs meilleures troupes, pour rencontrer les Suisses, et leur livrer bataille partout où il les trouverait. Mais le succès était douteux; les demandes qu'avaient d'abord faites les ligueurs, de places de sûreté, de gouvernements, d'avantages pécuniaires, pouvaient prévenir le public contre eux [1]. Ils résolurent de présenter à la reine, le 9 juin, « une requête au roi, et dernière résolution des princes et commu- » nautés catholiques, » dans laquelle ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à donner leur démission de tous leurs gouvernements et de toutes leurs charges, pourvu que le roi prît l'engagement d'interdire tout autre culte que le catholique, dans tout le royaume, d'ôter à tous les protestants toutes leurs charges, de leur enlever toutes leurs villes de sûreté, de retirer sa protection à Genève, et d'unir ses troupes à celles de la ligue, pour mettre à exécution le nouvel édit qu'il donnerait conformément à ces demandes [2].

Quoique Henri de Navarre ne pût pas encore connaître cette requête, il la pressentait apparemment lorsqu'il publia, le 10 juin, à Bergerac, sa déclaration contre les calomnies de la ligue. Il y laissait entrevoir assez clairement son désir de se rapprocher de l'église romaine. Il commençait par une profession de foi, dans laquelle il ne récapitulait que les points sur lesquels il était d'accord avec cette église. Il repoussait la dénomination d'hérétique et de relaps « puisqu'il est tout prêt et » résolu de recevoir instruction par un concile libre et légitime, et » régler sa créance par ce qui y sera décidé sur les différends de la » religion. Que si on disoit que le concile de Trente a jà ordonné des- » dits différends, sans que plus il soit besoin d'y revenir, » il invoquait le témoignage des plus zélés catholiques eux-mêmes, pour prouver que ce concile avait été si peu libre, et si constamment dominé par les intrigues des ennemis de la France, que les rois français catholiques n'avaient point voulu se soumettre à ses décisions ou en permettre la

[1] Davila, l. VII, p. 396.
[2] Requête des ligueurs au roi, du 9 juin. Mém. de la ligue, t. I, p. 167-174. — De Thou, l. LXXXI, p. 483. — Davila, l. VII, p. 398.

publication. Après avoir rappelé les justes raisons que les protestants avaient eues de demander et de vouloir garder des places de sûreté ; après avoir montré que les catholiques n'étaient point dans une condition semblable, car ils formaient le plus grand nombre, ils avaient le roi pour eux, et ils n'avaient jamais été trompés ni ne couraient risque de l'être, il offrait cependant de rendre toutes les places que tenaient les réformés, pourvu que la ligue rendît de son côté toutes celles dont elle s'était emparée ; il offrait de plus de se démettre de toutes ses charges et gouvernements, pourvu que les Guise et leurs créatures en fissent autant de leur côté. Enfin, comme toutes les déclarations de la ligue semblaient dirigées contre sa personne ; comme on affectait de l'y nommer hérétique relaps, perturbateur de l'État et ennemi juré des catholiques, il protestait qu'il ne demandait pas mieux que de soumettre sa querelle au sort des armes ; mais il désirait que ce ne fût ni dans une guerre civile ni dans un combat de noblesse, qui causeraient au royaume un dommage irréparable : c'était avec le duc de Guise qu'il demandait à vider sa querelle, « de sa personne à la sienne, un à un, deux à deux, » dix à dix, vingt à vingt, plus ou moins, en tel nombre que ledit » sieur de Guise voudra, avec armes usitées entre chevaliers d'hon- » neur... en lieu que ledit sieur de Guise voudra choisir, qui soit de » libre accès, non suspect ni aux uns ni aux autres [1]. » A cette dernière proposition, le duc de Guise répondit qu'il n'avait aucune inimitié privée avec le roi de Navarre ; que toutes ses démarches n'avaient pour but que la sûreté de la religion et l'obéissance aux suggestions de sa conscience, et que des causes si graves ne pouvaient pas se résoudre par un duel privé entre des gentilshommes [2].

Mais tandis que Henri de Navarre ne négligeait aucun effort pour se concilier le roi, le rattacher à ses intérêts, et éviter une guerre dont il reconnaissait tous les dangers, il ne se faisait aucune illusion sur les chances qu'il pouvait conserver de retenir le faible Henri III dans une neutralité qui n'était pas même d'accord avec ses affections. Il voyait bien que la conjuration de l'Europe catholique pour extirper la réforme se resserrait toujours plus menaçante. Philippe II en était l'âme et l'intelligence. Agé alors de cinquante-huit ans, il n'avait

[1] Déclaration du roi de Navarre, dans Duplessis Mornay, t. III, § 29, p. 89-126, et dans les Mém. de la ligue, t. I, p. 120-148.

[2] Davila, l. VIII, p. 403. — De Thou, l. LXXXI, p. 482,

rien perdu de la vigueur de son entendement ou de l'inflexible dureté de son caractère. Tous les ennemis de la foi catholique étaient devenus ses ennemis personnels; Élisabeth d'Angleterre, le roi de Navarre, le prince Maurice d'Orange, les princes luthériens de l'Empire, et avec eux tous les hérétiques, tous ceux qui osaient résister au pape, devaient être extirpés jusqu'au dernier; pour parvenir à ce but, il n'hésitait pas à prodiguer tous les trésors et tout le sang de l'Espagne. Ses émissaires travaillaient l'Écosse et l'Angleterre, comme la France et la Flandre; il fournissait des armes et de l'argent à toutes les conspirations, et sa correspondance de l'Escurial dirigeait dans toute l'Europe tous les efforts du parti catholique vers un seul but, par une seule volonté. Ses malheurs domestiques semblaient avoir redoublé encore l'amertume de son zèle. Il avait déjà perdu quatre de ses fils; le cinquième et dernier, Philippe, était un enfant de six ans, auquel il fit prêter serment par les grands et le peuple, le 12 novembre 1584, comme à l'héritier de sa couronne [1], en même temps qu'il dirigeait son éducation, de telle sorte qu'on dût un jour retrouver en lui tout le fanatisme féroce qu'il prenait lui-même pour de la religion.

Philippe II, qui réunissait les couronnes de toutes les Espagnes, de Portugal et des Deux-Siciles, partageait avec son neveu, l'empereur Rodolphe II, le premier rang parmi les monarques catholiques. Mais Rodolphe II, fils de Maximilien II, et petit-fils de Ferdinand, était un prince efféminé et vicieux qui se laissait uniquement diriger par le roi d'Espagne, son oncle maternel. Cet Empereur, alors âgé de trente-trois ans, régnait depuis l'an 1576; il s'était abandonné à la domination de ses maîtresses, qui nommaient et déposaient les ministres, et tandis que l'État était ruiné par leur cupidité, le monarque étudiait l'alchimie et l'astrologie, ou bien il passait ses journées dans ses écuries avec ses chevaux [2].

Après l'Empereur et les rois de France et d'Espagne, aucun autre souverain catholique ne portait le titre de roi; mais immédiatement au-dessous d'eux un des plus puissants et des plus habiles princes de cette religion était Charles-Emmanuel, duc de Savoie, que Philippe II avait eu soin de s'attacher en lui donnant sa seconde fille Catherine en mariage; leur union fut célébrée le 10 mars 1585, et dès lors le roi

[1] De Thou, l. LXXX, p. 414.
[2] Pfeffel, Abrégé de l'Histoire d'Allemagne, t. II, p. 210.

d'Espagne put compter sur le duc de Savoie presque comme sur son lieutenant [1].

Mais quoique le vrai chef de la ligue européenne fut Philippe II, il importait à cette association de pouvoir présenter le pape comme l'appuyant de toute l'autorité de l'Église, et lui donnant pleinement sa sanction. Nicolas de Pellevé, que le crédit de la maison de Lorraine à laquelle il était attaché avait fait archevêque de Sens, puis en 1570 cardinal de Sainte-Praxède, était en quelque sorte, à Rome, où il résida pendant vingt ans, le représentant des Guise. Il avait travaillé avec ardeur auprès de Grégoire XIII, pour obtenir de lui une approbation publique de la ligue. En même temps Louis de Gonzague, duc de Nevers, demandait qu'on lui produisît cette approbation comme nécessaire pour satisfaire sa conscience, lorsqu'il s'armait contre son souverain. Nevers avait été un des secrets promoteurs de la conjuration de Marseille ; la ligue lui avait promis le gouvernement de la Provence, et il avait compté n'avoir point de peine à s'en emparer, lorsque Marseille serait une fois en son pouvoir. Il était déjà dans Avignon, au moment où Marseille, d'abord surprise par la ligue, lui fut de nouveau enlevée. Déçu dans son ambition, il témoigna un redoublement de scrupules, et ne se contentant plus des communications du jésuite Claude Matthieu, qu'on nommait le courrier de la ligue, tant il mettait de célérité dans ses voyages de Rome, il se détermina à se rendre lui-même auprès du pape [2]. Cependant il avait déjà reçu plusieurs lettres qui nous ont été conservées, du père Matthieu, du cardinal de Pellevé, et de Jacques de la Rue Martelli, agents de la maison de Guise auprès de la cour de Rome. Ce dernier lui disait : « Le cardinal de Pellevé vous a écrit la » résolution de Sa Sainteté, comme aussi j'ai fait, et il semble à S. S. » que vous en devriez être content, laquelle encore derechef je vous » écris. S. S. vous déclare, par vive voix, qu'il trouve bon que les » princes catholiques prennent les armes pour la conservation de la » religion catholique en France ; qu'il avoue que la guerre est juste et » légitime, et sans scrupule de conscience, non seulement contre les » hérétiques, mais contre tous ceux qui les favoriseront ou aideront ; » et pour autant que j'ai déclaré à Sa Sainteté que V. E. n'étoit pas » contente et en repos de sa conscience, s'il ne le déclaroit par bulles

[1] Contrat de mariage du 23 août 1584, à Chambéry. Traités de Paix t. II, p. 494. — Guichenon, Hist. de Savoie, t. II, p. 285. — De Thou, l. LXXXIII. p. 569.

[2] De Thou, l. LXXXI. p 459. — Matthieu, derniers troubles de France, t. I, f. 23

» expresses ou brefs, il a répondu qu'il ne se pouvoit faire sans trop » grand préjudice... mais que V. E. devoit être contente de sa » parole... qui est irrévocable, et que de rechef il confirme [1]. »

Mais il n'est pas facile de contenter la conscience d'un homme intéressé à faire valoir ses scrupules. Le duc de Nevers ne voulait pas courir risque de se brouiller avec le roi. Il poursuivit son voyage pour se rendre à Rome, malgré les instances et les reproches du duc de Guise et du parti qu'il abandonnait. Cependant Grégoire XIII, âgé de quatre vingt-quatre ans, était mort le 10 août 1585, et le moine franciscain Félix Peretti, cardinal de Montalto, avait été nommé pape le 24 avril, sous le nom de Sixte V. Ce fils d'un paysan, autrefois gardeur de pourceaux dans la Marche d'Ancône [2], avait gagné les suffrages par son affectation d'extrême modestie, de timidité, de douceur, et aussi en revêtant l'apparence d'une vieillesse décrépite. Aucun homme ne fut plus constant dans sa dissimulation, et ne sut mieux cacher jusqu'à un âge avancé ses qualités aussi bien que ses vices; mais il se montra ce qu'il était au moment où il fut nommé pape, et en rejetant son bâton et se redressant, il parut jeune encore à soixante-cinq ans, vigoureux, énergique, d'une activité infatigable, d'une sévérité impitoyable; il rétablit la police et la sûreté dans l'État romain, par de nombreuses exécutions; il remit l'ordre dans les finances; il accomplit la construction ou la restauration de grands monuments, mais il mérita et obtint l'exécration du peuple qu'il gouvernait. La plupart des historiens lui ont accordé les plus grands éloges; ils auraient dû se contenter de dire qu'il était un habile et énergique despote, car les hommes sont si enthousiastes de la force qu'ils accordent presque tous leur admiration à un tel caractère [3].

Sixte V, beaucoup moins apôtre de la religion que du pouvoir, n'approuvait pas la ligue ou l'audace des sujets qui s'armaient contre leur roi; mais il voulait que sujets et monarque courbassent la tête devant l'autorité pontificale, et il se réservait le droit de déposer celui auquel les peuples devaient se soumettre. Gonzague ne se pressa pas d'arriver à Rome, mais on nous a conservé la lettre qu'il écrivit le 31 juillet au cardinal de Bourbon, où il raconte sa première audience du pape Sixte-

[1] Mém. de Nevers, t. I, p. 651 et suiv.

[2] Sixte V la raconta lui-même au marquis Pisani, ambassadeur de France à Rome, Pasquier, Lettres, l. XIII, lett. 18, p. 406.

[3] De Thou, l. LXXXII, p. 504. — Muratori. Annali, t. XV, p. 35. — Antonio Cicarelli, Vita di Sisto V. Platina, p. 599.

Quint : « Je ne doute point, m'a-t-il dit, que l'intention du cardinal de
» Bourbon ne soit bonne, je veux croire que celle de ses confédérés
» l'est aussi..... mais en quelle école avez-vous appris qu'il faille
» former des partis contre la volonté de votre prince légitime? —
» Très-S. P., lui dis-je en me levant avec chaleur, c'est du consentement
» du roi que les choses se sont faites. — Hé quoi! reprit-il, vous vous
» échauffez bientôt; j'avois cru que vous veniez à moi écouter les paroles
» de votre père, pour prendre ses conseils et vous y conformer, et ce-
» pendant je vois que vous avez l'esprit de tous ceux de votre association;
» vous ne pouvez souffrir qu'on vous reprenne, vous en venez d'abord
» aux justifications, et vous condamnez tous autres sentiments que les
» vôtres. Détrompez-vous si vous me voulez croire; le roi de France
» n'a jamais consenti de bon cœur à vos ligues et à vos armements; il
» les regarde comme des attentats contre son autorité, et bien que la
» nécessité de ses affaires et la crainte d'un plus grand mal le forcent
» à dissimuler, il ne laisse pas de vous tenir tous pour ses ennemis, et
» ennemis plus redoutables et plus cruels que ne sont ni les huguenots
» de France, ni les autres protestants..... Je crains bien fort que l'on
» ne pousse les choses si avant qu'enfin, tout catholique qu'il est, il ne
» se voie réduit d'appeler les hérétiques à son secours pour se délivrer
» de la tyrannie des catholiques [1]. »

Pour résister à cette puissante association que dirigeaient contre lui l'Espagne et la cour de Rome, le roi de Navarre avait songé de bonne heure à opposer une ligue de tous les protestants de l'Europe, que l'intérêt de leur sûreté devait également unir. Dès le mois de juillet 1583, il avait envoyé Ségur de Pardailhan à la reine d'Angleterre, et ensuite aux princes protestants de l'Allemagne, pour leur représenter l'imminence du danger, et les presser de se concerter pour n'y pas succomber. Pardaillan avait, entre autres, commission de proposer à Élisabeth de faire épouser Catherine de Navarre, sœur de Henri, à Jacques Stuart, roi d'Écosse, qu'il regardait comme héritier du trône d'Angleterre [2]. La jalousie habituelle d'Élisabeth contre tout ce qui pouvait rappeler sa succession fit tomber cette négociation.

De nouveau, au moment de la prise d'armes de la ligue, le roi de Navarre avait écrit à Élisabeth pour lui faire comprendre « que ce
» remuement étoit un effet de la ligue générale que le pape a pra-

[1] Mém. de Nevers, t. I, p. 666, 667.
[2] Duplessis Mornay, t. II, § 52, p. 278.

» tiquée entre les princes et potentats qui lui adhérent, de laquelle le » roi d'Espagne est le chef, s'étant le pape et lui accordés ensemble, » pour s'aider l'un l'autre [1]. » Il lui avait renvoyé Ségur de Pardailhan, et il lui écrivit de nouveau : « Si Dieu a voulu, madame, comme il » semble, que la France soit l'échafaud où cette tragédie ait à se jouer, » au moins espère-je que tous les princes et États vraiment chrétiens » y ressentiront leur intérêt, et ne voudront pas être spectateurs oiseux » d'une action de laquelle le succès leur est commun, par une consé- » quence inévitable, encore que les premières peines et les premiers » dangers nous semblent en particulier appartenir. J'attends, madame, » de l'amitié et bonne volonté qu'il vous a plu me promettre, le prompt » secours qui m'est nécessaire pour soutenir les efforts qui se pré- » sentent : car aussi Votre Majesté, tenant le premier lieu en cette » cause, je me propose d'être comme votre capitaine général contre » les ennemis communs, lequel, madame, il importe à votre grandeur » et réputation de ne laisser abandonné de vos moyens, en la résis- » tance qu'il nous convient faire aux desseins pernicieux de cette » ligue. Mais, madame, toute la chrétienté attend, outre cela, de votre » prudence et autorité, que vous réveilliez et exhortiez tous les princes » et États chrétiens à leur devoir, et le leur fassiez vivement sentir et » reconnoître ; car pardonnez-moi si je vous dis, madame, qu'il n'est » raisonnable que les fruits et effets de votre vertu demeurent enclos » et enfermés aux bornes de l'Angleterre, puisque l'odeur et la répu- » tation en est jà parvenue aux extrémités du monde [2]. » Cette lettre était rédigée par Duplessis; mais le roi de Navarre y ajouta, dans un style plus chevaleresque : « J'ai besoin de mes amis, car il m'y va du » tout, et n'ai plus de temps à perdre. Mais je me tiens tout assuré » de votre secours, et sens me redoubler le courage. Je me figure que » je combats pour vous ; avec votre faveur toutes choses me sont pos- » sibles, voire faciles [3]. »

Ségur Pardailhan était aussi porteur d'une instruction rédigée par Duplessis Mornay. Nous éprouvons quelque regret de ne pouvoir insérer ici en entier cet écrit, si différent de tout ce que présente ordinairement la diplomatie. La loyauté de l'écrivain, sa connaissance complète du danger, et sa confiance en Dieu, au moment où cette lutte

[1] Lettre du roi de Navarre à Élisabeth. Duplessis Mornay, t. III, § 13, p 18.
[2] Duplessis Mornay, t. III, lett. 15, p. 24.
[3] *Ibid.*, § 16, p. 26.

terrible commence, s'y font sentir à chaque ligne. Il rassemble, pour les mettre sous les yeux d'Élisabeth, les preuves de l'intention avec laquelle cette grande lutte est commencée, pour réduire l'Europe sous la monarchie temporelle de Philippe II, et la domination spirituelle du pape. Il montre le danger commun pour tous les fidèles qui veulent servir Dieu selon leur conscience, pour tous les princes qui veulent maintenir leur indépendance. Il fait voir qu'Élisabeth est en particulier le point de mire de Philippe, quoiqu'il ne songe point encore à l'attaquer par les armes, mais que c'est lui qui dirige les assassins contre elle, comme il les a dirigés contre le prince d'Orange et le roi de Navarre; que tout son espoir pour bouleverser l'Angleterre se fonde sur la reine d'Écosse. S'il peut la délivrer et la faire monter sur le trône, comme elle dépend de ces mêmes Guise qui travaillent la France, la cause de la réforme sera perdue dans l'île même qui lui sert de citadelle. « Mais pour à présent, ajouta-t-il, Dieu ne permettant pas que » toutes les parties de son Église soient en peine tout à la fois, Élisabeth est retirée hors du combat, en son île, comme un général de » son armée, pour pouvoir à toutes les occasions qui naissent, contenir » ceux qui s'ébranlent, rallier ceux qui se rompent, recueillir ceux qui » se retirent, secourir à temps ceux qu'on lui renverseroit autrement » sur les bras... Que secourant, comme elle a commencé, l'archevêque » de Cologne, elle peut r'avier toute l'Allemagne en une paix; soutenant les Pays-Bas, entretenir le roi d'Espagne entre ses bornes; » aidant au roi de Navarre en ce besoin, réprimer les ennemis qu'elle » a en France, et maintenir la chrétienté en contre-poids, le tout sans » entrer en partie, sans tirer la charge sur ses bras, sans hasarder son » État. » Mornay expose enfin quelle est l'assistance dont le roi de Navarre a besoin pour le moment; il demande qu'Élisabeth envoie une somme d'argent en Allemagne, pour joindre à celle que le roi de Navarre y avait déjà fait passer, et lever une armée étrangère, sans laquelle il serait réduit à se tenir toujours sur la défensive; qu'elle envoie en même temps sa flotte sur les côtes de France, pour distraire l'attention de ses ennemis, les menacer tour à tour sur plusieurs points, et couper leurs communications [1].

Une tentative de la ligue, pour s'emparer de la ville de Boulogne et la livrer à l'Espagne, ne tarda pas à confirmer les prévisions du roi

[1] Instruction dans Duplessis Mornay. t. III, § 19. p. 30-37.

de Navarre. Bernardin de Mendoza avait persuadé aux ligueurs que si Philippe II était maître de cette ville, il y ferait débarquer une armée nombreuse qui marcherait sur Paris. Son intention bien plutôt était d'en faire le lieu de relâche de la flotte et de l'armée qu'il destinait contre l'Angleterre. Le prévôt de la maréchaussée du Boulonais, Pierre Vétus, était gagné; c'était lui qui devait s'emparer de la porte de la ville, et la livrer au duc d'Aumale, qui s'approchait avec un corps de cavalerie. Mais Nicolas Poulain, l'espion du roi dans les conseils de la ligue, avertit Henri III de ce complot; celui-ci prévint Raimond de Bernay, lieutenant du duc d'Épernon à Boulogne. Vétus fut arrêté entre les deux portes de la ville; d'Aumale fut reçu à coups de canon, et cette place importante fut sauvée des mains des Espagnols [1].

Toutefois la neutralité de Henri III, entre la ligue et la réforme, ne pouvait pas durer longtemps. Catherine de Médicis ne disputait plus avec les Guise que sur les conditions auxquelles le roi se déclarerait contre les réformés; elle avait échoué dans ses tentatives pour détacher d'eux le cardinal de Bourbon, encore que celui-ci commençât à s'apercevoir qu'on ne lui demandait que son nom, et qu'on ne lui confiait aucune autorité. Les troupes que le roi avait ordonné de lever en Suisse n'arrivaient point; le duc de Mayenne, que son frère avait chargé de leur couper le chemin, se fortifiait, et Henri III, toujours plus inquiet, envoya le duc d'Épernon lui-même, avec Villeroi, à la reine mère, pour la presser de conclure aux meilleures conditions qu'elle pourrait obtenir [2].

Le traité de Henri III avec la ligue fut signé à Nemours le 7 juillet 1585. Il contenait d'abord les conditions que les ligueurs avaient demandées au nom de leurs sentiments religieux : l'interdiction de tout autre culte que le catholique, l'expulsion hors de France, dans le mois, de tous les prédicateurs de l'hérésie ; dans les six mois, de tous les huguenots qui ne feraient pas abjuration ; leur privation immédiate de tous les emplois, la restitution de toutes les places de sûreté qui leur avaient été données, la suppression de toutes les chambres mi-parties, la peine de mort décernée contre tout hérétique qui, après l'expiration de six mois, rentrerait en France. Mais les ligueurs avaient aussi stipulé, malgré leurs protestations de désintéressement,

[1] Procès-verbal de Nic. Poulain, p. 418. — De Thou, l. LXXXVI, p. 724. — Davila, l. VIII, p. 434.

[2] Davila, l. VII, p. 396-399. — De Thou, l. LXXXI, p. 484.

plusieurs conditions pour eux-mêmes. Le roi, après avoir déclaré qu'il approuvait tout ce qu'ils avaient fait contre l'autorité royale, prenait leurs troupes à sa solde, s'engageait à leur payer leurs arrérages, à rembourser aux chefs les avances qu'ils avaient faites, à leur conserver à tous leurs honneurs et leurs gouvernements, à donner enfin, comme places de sûreté, au cardinal de Bourbon, Soissons; au duc de Mercœur, Dinan et le Conquest; au duc de Guise, Verdun, Toul et Saint-Dizier; au duc de Mayenne, le château de Dijon et Beaune; au duc d'Aumale, Saint-Esprit de Rue; au duc d'Elbœuf, le gouvernement de Bourbonnais, et à chacun de ces chefs une garde à pied et à cheval payée par le roi [1].

Henri III porta lui-même au parlement de Paris, le 18 juillet, les lettres patentes qu'il donna en exécution du traité de Nemours; par elles, il révoquait tous ses précédents édits de tolérance, et il interdisait tout culte hérétique sous peine de mort et de confiscation de biens. Pour les publier et les enregistrer avec plus de solennité, tous les conseillers avaient revêtu à cette occasion leurs robes rouges. Parmi les membres du parlement, le plus grand nombre détestaient la tolérance, et désiraient, par attachement à leurs anciens usages, infliger des supplices aux hérétiques, et cependant presque tous étaient jaloux de l'influence des prêtres, ennemis de la cour de Rome, et défiants de la ligue, comme ayant usurpé la puissance royale; ils approuvaient l'édit, mais ils n'auraient voulu, ni l'obtenir comme on venait de faire par des menaces, ni l'exécuter, comme on devait faire bientôt par la guerre: lorsque le roi sortit ensuite du palais, il fut accueilli, par la foule, avec des acclamations et des vœux pour sa longue vie, dont son oreille était depuis longtemps désaccoutumée. En effet, l'annonce du renouvellement des persécutions était accueillie avec joie par les Parisiens; car, sur cette question déplorable, les intentions du roi, tout méprisable qu'il était, valaient mieux que celles de son parlement, et celles du parlement, mieux que celles du peuple [2].

La paix de Henri III avec la ligue était faite; mais dans le conseil

[1] Traités de Paix, t. II, § 181, p. 511. — Mém. du duc de Nevers, t. I, p. 686 — De Thou, l. LXXXI, p. 484. — Davila, l. VII, p. 399. — Matthieu, dern. Troubles de France, l. I, f. 52.

[2] L'édit aux Mém. de Nevers, t. I, p. 689; et aux Mém. de la ligue, t. I, p. 178-182. — L'Étoile, p. 295. — De Thou, l. LXXXI, p. 486. — Davila, l. VII, p. 407.

plus intime du roi, il restait encore à décider comment elle serait exécutée. Le secrétaire d'État Villeroi, Bellièvre et Villequier, conseillaient à Henri III d'entreprendre la guerre contre les huguenots avec toute l'activité dont il était capable, de remettre en vigueur toutes les lois de François I[er] et de Henri II contre l'hérésie, de se faire connaître comme un persécuteur ardent, qui partageait pleinement la haine populaire contre les novateurs, qui se complaisait à leur supplice, et qui n'avait pas besoin d'être excité par le roi d'Espagne pour les exterminer. De cette manière, le peuple demeurerait convaincu que les Guise avaient calomnié Henri III en l'accusant de favoriser les huguenots, et c'est à lui seul que les catholiques recourraient désormais pour assouvir leurs vengeances. Alors, ajoutaient ces conseillers, pourvu que le roi joigne à ces rigueurs qu'ils invoquaient quelques efforts pour rétablir l'ordre dans ses finances, qu'il accorde quelques marques de confiance à son ancienne noblesse, et qu'il s'abandonne moins entièrement à ses jeunes favoris, il regagnera bien vite toute sa popularité, et il détruira celle des Guise. Tel était aussi l'avis de Catherine de Médicis ; mais elle n'osait pas l'exprimer librement, parce qu'elle était accusée auprès de son fils de favoriser les Guise par attachement aux enfants de sa fille la duchesse de Lorraine, et de haïr le roi de Navarre, depuis qu'il ne voulait plus fermer les yeux sur les désordres de sa femme [1].

D'autre part, le duc d'Épernon, le maréchal de Retz, et l'abbé del Bene, Florentin, fils de la nourrice du roi, qui commençait à acquérir un crédit proportionné à la finesse de son esprit, représentaient au roi que, pour faire une guerre acharnée aux huguenots, il serait obligé de confier le commandement de ses troupes aux Guise eux-mêmes et à leurs créatures ; que ce seraient eux, en conséquence, qui recueilleraient tout l'honneur de la victoire, et qu'après cette victoire, les huguenots qui leur servaient de contre-poids étant détruits, les Guise demeureraient plus puissants que jamais. A ces considérations politiques se joignait la haine de Henri III pour les Guise; depuis qu'il régnait il avait été sans cesse humilié, bafoué, vilipendé par eux ; tous ceux à qui il accordait son amitié étaient aussitôt signalés par les Guise à la haine et au mépris populaire ; il se sentait blessé dans ses affections, dans son honneur privé, dans sa dignité royale ; et comme ceux

[1] Davila, l. VII, p. 404. — Mém. de Villeroi, t. LXI, p. 188.

qui avaient attiré sur lui le mépris des Parisiens étaient en même temps les idoles de ce même peuple, comme il était forcé de les ménager, sa haine et sa jalousie s'accroissaient encore de l'obligation où il se sentait de les contenir [1].

Henri III céda donc aux injonctions de la ligue, en exécutant le traité de Nemours; mais il céda comme un enfant boudeur, qui ne perd pas une occasion de montrer combien il fait contre son gré la chose qui lui est commandée, et qui s'efforce de la rendre aussi désagréable à ceux qui la lui commandent qu'elle l'est à lui-même. Déjà le 19 juillet, en sortant du parlement où il avait fait enregistrer l'édit de persécution, il laissa voir qu'il était offensé des cris de joie du peuple : contre son ordinaire, il ne rendit point le salut au prévôt des marchands et aux autres chefs de la magistrature municipale; les Guise le leur firent remarquer, et ils l'indiquèrent aussi au peuple, comme un signe de la répugnance qu'avait le roi à se brouiller avec les huguenots [2].

Peu de jours après, le 11 août, Henri III fit venir au Louvre le premier et le second président du parlement de Paris, le prévôt des marchands et le doyen de la cathédrale; il les reçut en présence de plusieurs personnes parmi lesquelles il avait invité nommément Louis, cardinal de Guise : « Je m'applaudis, leur dit-il, d'avoir suivi vos conseils, en
» révoquant mon dernier édit en faveur des protestants, car je compte
» désormais sur la vigoureuse assistance de tous ceux qui ont voulu la
» guerre, et de vous en particulier. Cette guerre demande de nous de
» grands efforts, car il nous faut trois armées : l'une que je conser-
» verai auprès de moi, pour vous protéger et faire exécuter l'édit
» dans les provinces du centre; la seconde en Guienne, contre le roi
» de Navarre; la troisième aux frontières orientales, pour fermer
» l'entrée de la France aux Allemands. Mais la guerre ne se fait pas
» sans argent; ainsi donc, monsieur le président, avertissez vos col-
» lègues que tant qu'elle durera, ils ne me fassent plus de remon-
» trances pour le payement de leurs gages, car ils demeureront sup-
» primés. Et vous, monsieur le prévôt des marchands, assemblez ce
» matin les bourgeois de ma bonne ville, et prévenez-les que, puisque
» j'ai cédé à leurs désirs en entreprenant cette guerre, qui me coûtera
» quatre cent mille écus par mois, non-seulement ils doivent s'attendre

[1] Davila. l. VII. p. 405.
[2] *Ibid.*, p. 407.

» à la suppression des rentes de l'hôtel de ville, mais encore ils doivent » s'arranger pour me trouver deux cent mille écus d'or. » Jusqu'alors il avait parlé d'un visage assez riant ; mais lorsqu'il se tourna ensuite vers le cardinal de Guise, la colère qu'il contenait dès le commencement se fit sentir davantage. » Vous voyez, monsieur, lui dit-il, que je » m'arrange ! Avec mes revenus et ce que je tirerai des particuliers, je » fournirai au premier mois des dépenses ; c'est au clergé à faire le » reste, c'est lui qui a voulu la guerre, je la ferai avec ses revenus, et » je puis, pour cette œuvre qu'il nomme sainte, les prendre en con- » science, sans demander pour cela d'autorisation au pape. » Le premier président, le prévôt des marchands et le cardinal voulurent en vain faire quelques remontrances, le roi les interrompit en leur disant : » Il falloit donc vous contenter de la paix que je vous avois donnée. » J'ai grand'peur qu'en voulant perdre le prêche, nous ne hasardions » fort la messe [1]. »

Toutefois Henri III avait envoyé au roi de Navarre une ambassade à la tête de laquelle il avait mis Philippe de Lénoncourt, abbé de Barbeau, qui peu après fut fait cardinal, pour exposer à son beau-frère la nécessité où il s'était trouvé de faire la paix avec la ligue, lui exprimer son ardent désir de le voir rentrer dans le sein de l'Église, lui demander de faire suspendre pendant six mois tout culte protestant, et lui donner l'espérance qu'ensuite il assemblerait un concile national, où les prétentions des protestants seraient jugées avec impartialité. Lénoncourt devait en même temps demander au roi de Navarre la restitution des villes de sûreté, et lui proposer d'avoir une entrevue avec la reine mère ; il devait lui promettre que Henri III n'enverrait point de troupes au midi de la Loire, pourvu que les huguenots empêchassent de leur côté d'entrer en France les Allemands qu'ils avaient appelés. Henri de Navarre, dans sa réponse, témoigna beaucoup d'affection et de déférence pour son beau-frère, beaucoup de regrets pour la résolution non moins impolitique qu'injuste à laquelle il s'était laissé entraîner. Il répéta son offre de se soumettre à un concile, et ne repoussa point d'une manière absolue l'idée d'un changement de religion; mais il refusa positivement, soit la restitution des villes de sûreté, soit

[1] De Thou, l. LXXXI, p. 490.—Mém. de la ligue, harangue du roi, t. I, p. 199. — Davila, l. VII, p. 409. — Matthieu, derniers troubles, l. II, f. 55. — Vict. Palma Cayet, Chronologie novenaire, t. LV, p. 18.

un contre-ordre aux troupes allemandes, et le projet d'une entrevue avec Catherine fut en conséquence abandonné [1].

La paix de Nemours et la révocation des édits en faveur des protestants, ne prenaient point le roi de Navarre par surprise ; il connaissait trop Henri III et Catherine pour ne pas savoir qu'ils sacrifieraient l'avenir au présent, et qu'ils éviteraient un danger imminent par l'abandon de leurs engagements. Duplessis Mornay écrivit de sa part à Walsingham et à Sydney, ministres Élisabeth : « Les affaires ont enfin » tourné comme nous l'avions deviné ; on a fait la paix à nos dépens, » et sans nous et contre nous. Si, ne perdons-nous point courage, » ains jamais ne fûmes si résolus, Dieu nous mesurant le travail et la » constance à même mesure... Mesurez-lui aussi votre aide selon son » besoin [2]. » Le même Duplessis adressa à la France, au mois de juillet, un écrit « sur les dangers et inconvénients que la paix faite » avec ceux de la ligue apporte au roi et à son État [3]. » Il y faisait ressortir la mauvaise foi de la maison de Guise, lorsqu'elle prétendait prendre les armes pour sa religion ; il rappelait ses prétentions ambitieuses à la couronne ; il indiquait la haine secrète qu'elle avait éveillée dans le cœur du roi, et la défiance avec laquelle Henri III la surveillerait toujours. Ainsi éclatait, dans le parti catholique, une division qui l'affaiblissait, tandis qu'elle rendait le courage aux protestants. « Se ressouviennent ceux de la religion qu'ils ont survécu les feux, » les eaux et les glaives, les guerres, les défaites, et le jour de la » Saint-Barthélemy, plus dangereux que tout cela ; qu'ils ont porté, » et longues années, dessus leur dos, les forces des alliés, bien unies » et animées à leur ruine ; que les plus grands capitaines et les meil- » leurs conseillers auroient enfin reconnu que cette ruine ne se pouvoit » acquérir à meilleur marché que par la ruine entière de l'État. Consi- » dérant que la ligue n'a point créé nouveaux hommes, ni nouveaux » soldats, ni nouveaux capitaines, au contraire divisé et affoibli les » vieux qui restoient, concluent donc que ceux qu'ils ont portés en- » tiers, ils les peuvent porter divisés, bien plus ils s'estiment forts et » suffisants assez pour les défaire [4]. »

Au même mois de juillet le roi de Navarre, en apprenant la signa-

[1] De Thou, l. LXXXI, p. 492. — Mém. de la ligue, t. I, p. 211.

[2] Duplessis Mornay, t. III, §§ 40, 41, p. 157.

[3] *Ibid.*, § 33. p. 131-140.

[4] *Ibid.*, p. 155.

ture du traité de Nemours, avait écrit à Henri III une lettre également rédigée par Duplessis, dans laquelle, avec autant d'adresse et de modération que de dignité, il rappelait ce qu'on lui avait demandé, ce qu'on lui avait promis, ce qu'il avait fait, et sans articuler de reproches, il faisait encore des vœux pour le roi. « Monseigneur, disoit-il, » dès que les auteurs de ces nouveaux remuements eurent fait paroître les effets de leur mauvaise volonté envers V. M. et votre » État, il vous plut m'écrire le jugement que vous faisiez à très bon » droit de leurs intentions; que vous connoissez, quelque prétexte » qu'ils prissent, qu'ils entreprenoient sur votre personne et sur votre » couronne; qu'ils vouloient s'accroître et s'agrandir à vos dépens et à » votre dommage, et ne prétendoient que la totale ruine et dissipation de votre État. C'étoient les mots de vos lettres, monseigneur, » et me faisiez cet honneur, en reconnoissant la conjonction de ma » fortune avec celle de V. M., d'ajouter expressément qu'ils pourchassoient ma ruine avec la vôtre ;..... il vous avoit plu commander à » vos gouverneurs, lieutenants, généraux, baillis, sénéchaux, et » autres officiers, de leur courre sus, comme à rebelles et perturbateurs du repos public. A toutes vos cours et parlements aussi furent » envoyées vos déclarations, vérifiées en icelles, par lesquelles ils sont » déclarés crimineux de lèse-majesté ;... ce nonobstant V. M., selon » sa clémence naturelle, auroit trouvé bon, et m'auroit fait cet honneur de le m'écrire, de les ramener à leur devoir par douceur ; » m'auroit aussi commandé de me contenir en patience, pour vous » donner le loisir de mieux distinguer et faire connoître à vos sujets, » combien étoient différents les causes qui les mouvoient, et leurs » prétextes... A votre commandement, monseigneur, V. M. peut se » souvenir avec quelle patience j'ai acquiescé et obéi jusqu'à présent... » me voyant en butte à leurs attentats, sans oser, pour la révérence » que je voulois rendre à vos commandements, tant soit peu me remuer. Les voyant passer devant mes yeux et presque entre mes » mains, armés contre vous, animés contre moi, tous les jours tentant » quelque entreprise, ou sur les places de mon gouvernement, ou sur » mes maisons, ou sur moi-même, sans vous pouvoir faire le service » que l'occasion me présentoit, sans aussi m'en ressentir comme la » nature et la raison eussent voulu. J'ai ployé et ma nature et mon » devoir, et presque ma réputation sous vos commandements, d'autant » que V. M. me faisoit cet honneur de me promettre toujours et par

» toutes ses lettres, d'avoir en recommandation mon intérêt comme le
» sien, de n'accepter ni octroyer rien au préjudice de son édit de paix
» qu'elle vouloit être irrévocable ;..... et maintenant, quand j'ouis
» dire tout à coup que V. M. a traité une paix avec ceux qui se sont
» élevés contre votre service, à condition que votre édit soit rompu,
» vos loyaux sujets bannis, les conspirateurs armés de votre force et de
» votre autorité contre vos très-obéissants et fidèles sujets et contre
» moi même... je laisse à juger à V. M. en quel labyrinthe je me
» trouve... Si j'ai ce malheur, et je ne le veux encore croire, que
» V. M. passe outre en la conclusion de ce traité..... je déplorerai
» de tout mon cœur la condition de V. M., vous voyant forcé à la
» totale ruine de votre État... Je me consolerai cependant en mon
» innocence et mon intégrité, en mon affection envers V. M. et son
» État, qu'il n'aura tenu à moi que je n'aie sauvé, par mon péril, de
» ce naufrage ; mais surtout en Dieu, protecteur de ma justice et
» loyauté, qui ne m'abandonnera en ce besoin [1]. »

Autant les Guise s'efforçaient de faire de la guerre qui allait éclater une affaire de religion, autant le roi de Navarre avait à cœur de la présenter comme une lutte toute politique ; il lui importait surtout de resserrer son alliance avec le duc de Montmorency, connu auparavant comme maréchal Damville, qui, catholique assez zélé, était cependant plus ambitieux encore, et qui avait à peu près réussi à se faire une souveraineté indépendante du Languedoc, où il se maintenait en dépit des Guise, du duc de Joyeuse et même du roi. Henri de Navarre lui dépêcha Augustin Constant de Rebecque, gentilhomme de l'Artois, fort zélé pour la religion protestante, et qu'il comptait parmi ses plus dévoués serviteurs. Constant avait pour instruction de mettre Montmorency au fait de tout ce qu'avait opéré le roi de Navarre, et de lui demander sa coopération pour tout ce qui restait à faire encore. En particulier il le priait d'agir auprès des membres catholiques de la famille royale, du duc de Montpensier, de la duchesse de Longueville et ses fils, de Madame d'Angoulême, et du grand prieur, pour leur faire sentir que la ligue en voulait bien plus à leur race qu'à la religion du roi de Navarre [2].

La mission de Constant auprès de Montmorency eut un plein succès. Ce dernier se joignit au roi de Navarre et au prince de Condé pour

[1] Duplessis Mornay, t. III, § 35, p. 141.
[2] Instruction dans Duplessis Mornay, t. III, § 38, p. 151.

signer une longue déclaration donnée à Saint-Paul de Cadejoux, le 10 août 1585, par laquelle ils justifiaient leur conduite; ils accusaient celle de la maison de Lorraine, et ils déclaraient qu'ils repousseraient la force par la force. Montmorency y ajouta en son nom propre une protestation contre la prétention des Guise de s'armer pour la religion catholique. Il n'avait, disait-il, pas moins de zèle qu'eux pour son église; mais il était persuadé que le salut du royaume tenait au soin qu'aurait le roi d'accorder une protection égale aux deux religions [1].

Jusqu'alors les ligueurs, les huguenots et le roi s'en étaient tenus presque exclusivement à une guerre de manifestes; et quoique dans tous ces écrits chacun cherchât à justifier, à expliquer sa propre conduite, à faire retomber le blâme sur ses adversaires, on y retrouvait pourtant toujours quelque modération, quelque souvenir de la paix qu'on ne rompait pas sans regrets, quelque désir de ne pas rendre toute réconciliation impossible. Mais la publication d'une bulle de Sixte-Quint, pour excommunier ceux qu'il nommait le ci-devant roi de Navarre et le ci-devant prince de Condé, fit renoncer les parties à ces égards mutuels, et fit succéder l'invective et l'outrage aux apologies et aux ménagements.

D'après la manière dont Sixte V avait parlé au duc de Nevers de la ligue, lorsqu'elle était en guerre avec le roi, d'après le jugement même qu'il en avait porté depuis que, comme on le disait, le roi leur avait donné à tous l'absolution par le traité de Nemours [2], on n'aurait pas dû attendre que le pape prît contre les Bourbons des mesures plus violentes que son prédécesseur. Mais autant il exigeait de déférence des sujets pour l'autorité royale, autant il se flattait de rabaisser les rois devant la chaire de Saint-Pierre. Il fulmina, le 9 septembre 1585, et l'an premier de son pontificat, une bulle qui commence par l'assertion de sa toute-puissance : « L'autorité, dit-il, baillée à saint Pierre et à » ses successeurs, par l'infinie puissance du roi éternel, surpasse tous » les pouvoirs des rois et princes terriens, et étant fondée sur la ferme » pierre, et n'étant jamais ébranlée par aucuns vents ou orages con- » traires ou favorables, elle prononce des arrêts et jugements irrévo-

[1] Duplessis Mornay, t. III, § 42, p. 159-182; et § 44, p. 186. — Mém. de la ligue, t. I, p. 182-198,

[2] *Voyez* plusieurs lettres du duc de Nevers, qui rendent compte de ses conversations avec le pape, Mém., t. I, p. 669-680.

» cables. Avec toute diligence, elle prend garde à faire observer les » lois, et quand elle trouve aucuns contrevenants à l'ordonnance de » Dieu, elle les punit de griève condition, les privant de leurs siéges, » quelque grands soient-ils, et les terrassant comme ministres de » Satan. » Il annonçait ensuite que son devoir était d'exercer cette autorité contre deux enfants de colère, « Henri de Bourbon, jadis roi » de Navarre, et Henri, aussi de Bourbon, jadis prince de Condé... » Le premier revautré en la bourbe, chef et défenseur des hérétiques » et rebelles, a pris les armes contre son roi très chrétien et les autres » catholiques, a contraint les citoyens et habitants catholiques à force » de menaces et de coups à recevoir son impiété... Le second s'est » rendu auteur des séditions et guerres civiles, a usé de toute sorte de » cruauté et inhumanité; engeance détestable, dégénérant de la famille » et sang de Bourbon... Prononçons et déclarons Henri, jadis roi de » Navarre, et Henri, jadis prince de Condé, être hérétiques, relaps, » non repentants, chefs, fauteurs, protecteurs, manifestes publics et » notoires, et par ainsi coupables de lèse-majesté divine, et par ce » être privés, savoir, est Henri, jadis roi, de son prétendu royaume » de Navarre, et l'autre Henri, de Condé, eux deux et tous leurs suc- » cesseurs, de tous et quelconques autres principautés, duchés, sei- » gneuries, fiefs, honneurs et offices royaux; les déclarons indignes » et incapables de les tenir. Et par ce même droit les déclarons inca- » pables et inhabiles de succéder à quelque duché, principauté, sei- » gneurie et royaume, et spécialement au royaume de France et aux » domaines annexés et dépendants d'icelui... Et en outre tous magis- » trats, seigneurs, tenant fiefs et vassaux, sujets et peuples qui leur » ont juré fidélité, sachent qu'ils sont absous à jamais de tel serment, » soit de fidélité, obéissance, ou autre quelconque, et interdisons à tels » sujets de leur rendre obéissance aucune [1]. »

La langue latine, dont la cour de Rome fait usage, et l'imitation exagérée des anciens, l'ont habituée à ne ménager ni les épithètes ni les outrages. Cependant Sixte V dépassa, dans cette occasion, le but qu'il s'était proposé. Son excommunication, et l'autorité qu'il s'arrogeait sur un roi, sur les princes du sang, sur la succession au trône,

[1] La bulle, aux Mém. de la ligue, t. I, p. 214-221; et à la suite de la protestation du roi de Navarre, édit. in-12 de 1587. Ces deux traductions ne sont pas en tout conformes.

offensèrent le roi, les parlements et la noblesse [1]. En même temps, cette attaque grossière fit sortir de ses bornes de toute convenance les princes et les guerriers qui s'y voyaient en butte. Henri de Navarre et son cousin de Condé firent publier plusieurs réponses à la bulle du pape. Dans l'une, ouvrage du jurisconsulte François Hottman. « Ces géné-» reux et magnanimes princes, est-il dit, protestent à l'encontre de » Sixte V, et disent que lui-même doit être tenu pour parjure, pour » ennemi de Dieu, sacrilége, tyran, auteur de fausses et feintes reli-» gions, bourreau et parricide de l'Église chrétienne, ennemi félon et » importun de toute religion, et vrai antechrist déclaré [2]. » Dans une autre plus courte, que des agents du roi de Navarre affichèrent à Rome même, le 6 novembre, contre les statuts de Pasquin et de Marforio, et dans les lieux les plus fréquentés, Henri de Navarre « en appeloit » comme d'abus au tribunal de la cour des pairs, à la tête desquels sa » naissance l'avait placé; et à l'égard du crime d'hérésie, qu'on lui » imputoit à faux, il disoit qu'en cela, sauf le respect dû à Sa Saintété, » M. Sixte, soi-disant pape, avait à tort, et malicieusement menti [3]. »

[1] Davila, l. VIII, p. 414. — De Thou, l. LXXXII, p. 512.

[2] *Brutum fulmen*, traduction publiée en 292 pages in-12, 1587.

[3] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 300. — De Thou, l. LXXXII, p. 520. — Matthieu, derniers troubles, t. II, f. 37.

CHAPITRE XXVIII.

Guerre des trois Henris. Conférence de Saint-Bris. Supplice de Marie Stuart. Bataille de Courtras. — 1585-1587.

La guerre, conséquence inévitable du traité de Nemours, allait enfin commencer. C'était la huitième des guerres civiles, et on la désigna par le nom de guerre des trois Henris. La plupart des grands seigneurs de France portaient en effet le nom de Henri, en l'honneur de Henri II, sous le règne duquel ils étaient nés, et celui-ci l'avait reçu lui-même de Henri VIII d'Angleterre. Le dernier des Valois, Henri III, était à la tête du parti politique qui s'attachait seulement à l'autorité royale; Henri, duc de Guise, dirigeait le parti des catholiques ardents et des ligueurs; Henri, roi de Navarre; Henri, prince de Condé, et Henri, vicomte de Turenne, étaient les trois chefs principaux du parti huguenot. Henri de Montmorency-Damville se maintenait en même temps dans le Languedoc comme un souverain indépendant. Les trois premiers de ces Henris sont ceux qui donnèrent leur nom à la huitième des guerres de religion [1].

Henri III avait annoncé que pour pousser cette guerre avec vigueur et écraser enfin un parti contre lequel l'autorité royale s'était déjà mesurée tant de fois, il lui était nécessaire de rassembler au moins trois armées, l'une pour combattre le roi de Navarre au midi, l'autre pour arrêter ses alliés allemands au nord, et la troisième pour tenir en respect les provinces du centre. Cependant ce n'était qu'avec une extrême répugnance qu'il s'occupait à les rassembler, non, comme le disaient les ligueurs, qu'il ne pût se résoudre à tirer l'épée contre les huguenots, ou qu'il les favorisât en secret, mais parce qu'il sentait bien que s'il rassemblait les forces du parti catholique, il serait contraint d'en confier

[1] Prés. Hénault, Abr. chron., t. I, p. 420.

le commandement aux princes lorrains, et qu'entre ses ennemis c'étaient ceux qu'il haïssait le plus. Les huguenots étaient pour lui des ennemis religieux et politiques, et c'était bien assez pour qu'il désirât les détruire; mais les Guise étaient en outre des ennemis personnels, qui en s'attaquant à tous ses favoris avaient fait rejaillir jusqu'à lui le mépris et l'outrage, et qui avaient excité contre lui cette haine populaire dont chaque jour, dans sa capitale même, il recevait des témoignages.

Cependant il se sentait en leur puissance, et, accoutumé à la dissimulation, ce fut en les flattant qu'il tenta de se rendre indépendant d'eux. Il chargea Lansac de se rendre auprès du duc de Guise, et de lui demander quelle armée il désirait de commander. Guise, qui croyait imminente l'attaque dès longtemps prononcée de l'armée luthérienne, témoigna qu'il désirait lui être opposé. C'était à ses yeux le poste du danger et de la gloire; d'ailleurs son pays natal, la Lorraine, et son gouvernement, la Champagne, devaient être les premiers exposés; mais il demanda en même temps que son frère le duc de Mayenne commandât l'armée qui combattrait le roi de Navarre. C'était réserver à lui seul la disposition de toutes les forces de la France : Henri III ne fit point d'objections; mais en déférant aux deux frères le commandement en chef de ces deux armées, il s'efforça de les entourer de telle sorte qu'ils demeurassent sous sa dépendance. Guise fut chargé de veiller sur la frontière orientale, avec promesse que des renforts lui arriveraient avant qu'il fût menacé par les Allemands. Mayenne rassembla l'armée qui devait porter la guerre en Guienne; mais il y était attendu par le maréchal de Matignon, gouverneur pour le roi dans cette province, qui était attaché au parti politique, non aux ligueurs. En même temps le maréchal de Biron eut ordre de conduire une armée royale en Saintonge, et le duc de Joyeuse une autre en Gascogne. Quelques mois plus tard le duc d'Épernon reçut ordre d'en former une quatrième qu'il conduirait en Provence. La levée simultanée de toutes ces armées était destinée à convaincre le peuple que le roi se portait avec ardeur à la guerre qu'on l'avait contraint à faire, et cependant elle autorisait le roi à partager entre tous ces chefs les ressources pécuniaires et les soldats, en sorte que Mayenne se trouvait en même temps et plus faible qu'il ne l'avait attendu, et plus surveillé par ses rivaux [1].

Au moment où les hostilités allaient commencer, le roi rendit, le

[1] Davila, l. VII, p. 409, 410.

7 octobre, un nouvel édit qui réduisait à quinze jours le temps accordé aux protestants, pour rentrer dans la religion catholique; qui ordonnait de faire l'inventaire de tous leurs biens, pour les vendre à l'encan, et qui contenait contre eux plusieurs autres clauses également sévères. Le roi de Navarre y répondit par un édit daté de Bergerac le 30 novembre, par lequel il mettait sous le séquestre les biens de tous les bourgeois des villes où l'édit du roi serait publié, et confisquait pour les frais de la guerre ceux de tous les gentilshommes qui porteraient contre lui les armes [1].

Les huguenots, cependant, sentaient bien qu'il leur était impossible de tenir tête en rase campagne aux forces royales; toute leur espérance était de les fatiguer et de les épuiser par une guerre de chicane, en défendant tous les lieux forts dont ils étaient les maîtres. Ils n'essayèrent pas même de se réunir; chaque chef demeura dans sa province, garnissant le mieux qu'il pouvait les places qui reconnaissaient son autorité. Le plus exposé était le prince de Condé, qui avait établi sa résidence à Saint-Jean d'Angely, d'où il dirigeait les mouvements des huguenots dans le Poitou et la Saintonge. Les armées royales qui marchaient vers le midi devaient le trouver le premier sur leur route. D'un an plus âgé que le roi de Navarre, il croyait qu'il lui appartenait autant qu'à ce prince de diriger le parti protestant. Il était bien plus zélé que son cousin pour sa religion, et non moins brave; mais il lui était fort inférieur et pour l'art de la guerre et pour la politique. Une jalousie mal dissimulée tenait éloignés les deux cousins, et Navarre n'était pas fâché de voir Condé aux prises avec un ennemi supérieur en forces. Le prince, en effet, n'avait avec lui que quatre régiments commandés par Lorges, Saint-Surin, d'Aubigné et Charbonnières, lorsqu'il fut attaqué par le duc de Mercœur [2].

Nous avons vu déjà que le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, quoique frère de la reine, s'était engagé avec ardeur dans la ligue, et cherchait toutes les occasions d'y signaler son zèle. Averti que le duc de Mayenne devait prendre sa route par le Poitou, il résolut d'y entrer de son côté pour mettre le prince de Condé entre deux feux. Il rassembla environ cinq mille hommes à Nantes ; il passa la Loire, et vint ravager le pays jusqu'à Fontenay ; mais il s'était trop pressé, aucune

[1] De Thou, t. VI, l. LXXXII, p. 522. — Mém. de la ligue, t. I, p. 227. — Duplessis Mornay, t. III, p. 215.
[2] D'Aubigné, t. II, l. V, c. 6, p. 430.

des armées royales ne s'était encore mise en mouvement. Le Poitou était une des provinces où l'on comptait le plus de protestants, et où ils avaient le plus l'habitude de la guerre ; les pillages et les cruautés des Bretons les soulevèrent : Condé les réunit à ses quatre régiments, et il marcha vers Mercœur pour lui présenter le combat ; celui-ci, s'apercevant que le pays lui était contraire, se retira dans les faubourgs de Fontenay. Après y avoir été bloqué pendant quelques jours, il s'en échappa de nuit, sans trompettes, et fuyant avec rapidité, sans se donner le temps de repaître, il abandonna sur les chemins une grande partie de ses équipages ; il perdit même beaucoup de soldats par la faim, et il repasssa la Loire avec des troupes absolument découragées [1].

Ce premier succès des huguenots eut pour eux des conséquences fâcheuses ; il enfla l'orgueil du prince de Condé, et lui fit croire qu'il ne cédait à aucun des chefs du parti dans l'art de la guerre. Quoique le Poitou fut alors même désolé par la peste, qui fit beaucoup de ravages à Saint-Jean d'Angely, il crut le moment venu de se signaler par quelque action d'éclat, pour éclipser son cousin le roi de Navarre, et il résolut d'entreprendre le siége de Brouage. Cette place alors importante, à six lieues au midi de la Rochelle, était sous le gouvernement de Saint-Luc, autrefois mignon de Henri III, mais qui était tombé dans sa disgrâce. Brouage était pour les Rochelois une épine qui les tourmentait sans cesse ; les catholiques, maîtres de ce bon port, si rapproché d'eux, surveillaient l'expédition et la rentrée de leurs vaisseaux de commerce et de leurs corsaires, et se trouvaient toujours prêts pour profiter contre eux de toutes les occasions favorables. Saint-Luc était brave et actif, comme la plupart des favoris de Henri III, et il avait sous ses ordres une bonne garnison. Il fut le 20 septembre 1585, investi par le prince de Condé [2].

Les Poitevins s'étant portés avec beaucoup d'ardeur à ce siége, enlevèrent tous les postes avancés de Saint-Luc, passèrent les marais qui font la principale sûreté de la place, et commencèrent à dresser leurs batteries ; les Rochelois bloquaient la ville du côté de la mer, et s'étaient emparés de plusieurs îles ; ils savaient qu'on manquait, dans Brouage,

[1] Relation de la campagne de Poitou, aux Mémoires de la ligue, t. II, p. 1. — D'Aubigné, l. V, c. 8, p. 433. — De Thou, l. LXXXII, p. 523. — Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 357.

[2] Relation, aux Mém. de la ligue, t. II, p. 4. — De Thou, l. LXXXIII, p. 525. — D'Aubigné, t. II, l. V, c. 9, q. 436.

d'eau, de vins et de médicaments ; ils avaient surpris des lettres de Matignon qui faisaient connaître qu'il ne viendrait pas d'assez longtemps au secours des assiégés, et les réformés étaient pleins d'espérance de se rendre incessamment maîtres de la place, lorsque, le 30 septembre, on vint offrir au prince de Condé de le mettre en possession du château d'Angers [1].

Ce château, que l'on considérait comme une des plus fortes places de France, venait de tomber entre les mains de trois aventuriers par une de ces trahisons qui étaient alors si fréquentes. Après Bussy d'Amboise, qui avait été maître d'Angers du vivant de Monsieur, le gouvernement en avait été donné à Brissac, qui y avait alors pour lieutenant un capitaine grec, natif d'Ancyra. Trois aventuriers, les capitaines le Fresne, du Halot et Rochemorte, dont les deux premiers étaient catholiques et le troisième protestant, ayant quelque sujet de plainte contre Brissac, conjurèrent, pour assassiner son lieutenant, le Grec, leur ami, qui les avait invités à dîner ; chacun d'eux avait amené quelques vaillants spadassins sur lesquels il pouvait compter ; il y en avait neuf de catholiques et cinq de protestants. A l'issue du dîner, le Fresne assassina son ami et son hôte, et ses associés s'emparèrent du château ; mais chacun des trois chefs avaient un objet différent : du Halot, se présentant à l'hôtel de ville, se hâta d'annoncer aux Angevins qu'il n'agissait que par l'autorité du roi ; qu'il avait enlevé le château à Cossé-Brissac parce que c'était un ligueur, et qu'il le tiendrait désormais pour Henri III. Les bourgeois, au lieu de l'écouter, le firent prisonnier. Ils avaient cependant invité le Fresne à une conférence, et celui-ci avait déjà passé le pont-levis, lorsqu'il remarqua quelques arquebusiers chargés de l'arrêter ; il voulut s'enfuir, mais Rochemorte, alarmé par la même apparition, faisait déjà lever le pont-levis ; le Fresne s'élança aux chaînes, les arquebusiers lui coupèrent les mains, par lesquelles il s'y tenait suspendu ; il tomba dans le fossé, où un cerf furieux l'acheva à coups de cornes. En même temps, les magistrats d'Angers condamnèrent au supplice du Halot, leur prisonnier ; il fut rompu vif devant les portes du château. Rochemorte, demeuré seul maître de ce château, déclara alors qu'il le tenait pour le roi de Navarre, et il demanda des secours à Clermont d'Amboise, qui rassemblait les huguenots de l'Anjou, pour les conduire au prince de Condé. Ce fut

[1] D'Aubigné, l. V, c. 11, p. 440.

Clermont qui fit proposer à ce dernier de venir prendre possession du château d'Angers. Peu de jours après, Rochemorte fut tué d'une arquebusade à une fenêtre où il prenait l'air, et les quatorze spadassins, restés sans chef, ne songèrent plus qu'à piller les richesses de Brissac, qu'il avait déposées en son château comme en un lieu de sûreté et à vendre ensuite cette citadelle aux meilleures conditions qu'ils pourraient obtenir [1].

Condé n'était point instruit de la mort de Rochemorte; mais ce que Clermont d'Amboise lui annonçait sur le château d'Angers était peu encourageant. Il s'agissait de venir secourir six protestants qui partageaient la garde de ce château avec neuf aventuriers catholiques, et qui étaient déjà assiégés par toute la bourgeoisie d'Angers, par toute la noblesse catholique qui accourait du voisinage sous la conduite de Brissac, et bientôt après par Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, gouverneur de la province. Cependant Condé se figura que, par le château d'Angers il se rendrait maître de la ville, et bientôt après de toute la province; que de là il ferait trembler la capitale; qu'il amènerait les Parisiens à demander la paix, et qu'il montrerait aux huguenots qu'il était bien plus que son cousin en état de les conduire. Il se détermina donc à partager son armée, à en laisser une partie sous les ordres de Sainte-Même, l'officier le plus âgé et le plus expérimenté qu'il eût auprès de lui, pour continuer le siége de Brouage, et à prendre avec lui quinze cents chevaux et quatre mille fantassins, avec lesquels il se proposait de passer la Loire. C'était transporter la guerre à cinquante lieues de distance, sur un nouveau terrain, où les huguenots étaient en petit nombre, et où ils n'avaient d'autre garantie que cinq ou six aventuriers assiégés dans une grande citadelle [2].

Condé contremanda donc d'Aubigné, qui, sur la première nouvelle de la surprise d'Angers, avait eu ordre de s'y rendre rapidement avec un corps de cavalerie; sa marche à lui-même devait être plus lente. Il partit encombré de bagages le lundi 8 octobre, du camp devant Brouage; Henri de Savoie, que, dans le parti protestant, on nommait duc de Nemours [3], le comte de Laval, la Trémouille, la Boulaye, d'Aubigné, des

[1] Relation de Poitou, Mém. de la ligue, t. II, p. 10. — De Thou, l. LXXXII, p. 526. — D'Aubigné, l. V, c. 11, p. 340. — Sully, Économ. royales, c. 19, p. 345.

[2] Relation de Poitou, Mém. de la ligue, t. II, p. 15. — D'Aubigné, l. V, c. 12, p. 442.

[3] C'était le fils de Françoise de Rohan, épousée clandestinement par Nemours, et ensuite répudiée comme hérétique.

Ouches, Campoix, et un très-grand nombre de gentilshommes de Poitou et de Saintonge marchaient sous ses drapeaux. Ils se dirigèrent par Taillebourg, Niort, Argenton et Viers, et arrivèrent enfin au bourg de Gênes, vis-à-vis les Rosiers, où leur avant-garde avait rassemblé quelques bateaux pour passer la Loire. Ce passage s'effectua le mardi 16, sans aucune résistance, car les catholiques n'avaient jamais voulu croire que les huguenots se hasardassent au-delà d'un si grand fleuve entre deux puissantes villes, Saumur et Angers, dans chacune desquelles il y avait plus de soldats que Condé n'en commandait. Clermont d'Amboise, qui avait promis d'attendre ce prince sur les bords de la Loire, ne s'y trouvait point, et on n'en avait aucune nouvelle. Les Poitevins, en passant la grande rivière qui les sépare de l'ancienne France, sentaient qu'ils entraient dans un pays ennemi ; leur contenance était morne et silencieuse, et cette brave armée avait perdu l'espérance, mais non le désir de bien faire [1].

Condé s'avançait cependant, malgré les représentations de tous les capitaines de son armée, qui n'avaient d'autre influence sur lui que de lui faire ralentir ses mouvements. A Beaufort en Vallée, à huit lieues à l'est d'Angers, il se réunit le 19 octobre avec Clermont d'Amboise, qui lui amenait quatre cents cuirasses et cinq à six cets arquebusiers à cheval. Le 20, qui était un dimanche, il séjourna à Beaufort ; il passa son armée en revue, et la disposa pour le combat ; mais ce jour-là même les aventuriers, maîtres du château d'Angers, après s'être partagé leur butin, livrèrent cette forte citadelle au comte du Bouchage. Le 21, Condé, avec sa brave armée, arriva devant Angers, et c'est alors qu'il eut la douleur de voir flotter les drapeaux de Joyeuse sur la citadelle, et d'être averti qu'elle avait capitulé. Au lieu de se retirer, en voyant qu'il n'y avait plus rien à faire, le dépit, un point d'honneur mal entendu, peut-être la nécessité de se faire respecter de l'ennemi avant de lui tourner le dos, l'engagèrent à attaquer le faubourg ; les huguenots y combattirent avec une grande vaillance ; ils forcèrent successivement quelques barricades que les défenseurs avaient élevées, et ils se logèrent pour la nuit dans les maisons extérieures, au lieu de profiter de l'obscurité pour se retirer. Il était évident qu'il n'y avait pour eux plus de chance de succès ; la ville contenait une garnison égale à leur armée, et des troupes royales arrivaient de toutes parts. Si

[1] Relation de Poitou, Mém. de la ligue, t. II, p. 19. — De Thou, l. LXXXII, p. 532. — D'Aubigné, l. V, c. 12, p. 443.

même ils avaient pu se rendre maîtres d'Angers, ils devaient renoncer à s'y maintenir, leurs ennemis étant dans le château. Mais Condé, qui s'était obstiné à cette expédition, malgré ses principaux officiers, ne pouvait se résoudre à laisser voir qu'elle était mal concertée. Il renouvela l'attaque le lendemain; ses soldats, qui sentaient l'inutilité de leurs efforts, s'y portèrent avec beaucoup plus de mollesse. Enfin, le vicomte de Rohan contraignit en quelque sorte le prince de Condé à faire sonner la retraite; celui-ci ne voulut se persuader que le château avait capitulé qu'après avoir vu arriver les soldats huguenots qui y étaient de garde [1].

L'armée rentra à Beaufort en Vallée dans la nuit du 22 au 23. Elle était encore maîtresse de passer immédiatement la Loire et de se mettre en sûreté. Mais Condé ne pouvait se résigner à annoncer de la crainte par la précipitation de sa retraite. Il passa deux jours à Beaufort, et ce ne fut que le 25 qu'il repassa le Lantion, ruisseau fort encaissé qui coule parallèlement à la Loire; quand il arriva au bord septentrional de celle-ci, il apprit que la cavalerie de Joyeuse s'était montrée sur le bord méridional, prêt à l'attaquer à son débarquement. Déjà les huguenots faisaient de tristes réflexions sur le sort d'une faction qui choisit son chef d'après sa naissance, non d'après ses talents. La marche s'était faite avec un extrême désordre, l'armée étant encombrée de bien plus de bagages qu'elle n'en aurait dû prendre pour cette expédition. Le découragement gagnait les soldats, l'irrésolution se montrait dans les chefs. Ils ramenèrent leurs troupes à Beaufort, résolus à se maintenir sur la droite de la Loire jusqu'à ce qu'ils pussent la passer beaucoup plus haut, à Blois, à Beaugency ou même à Sancerre. Ils tirèrent même droit au nord jusqu'au Lude, où ils furent arrêtés par le Loiret, que les pluies avaient fait déborder. Condé marcha ensuite sur Saint-Arnoult, dans le Vendômois; de toutes parts les paysans se soulevaient, et poursuivaient les huguenots comme des bêtes fauves. Quelques amis leur donnaient bien en secret des avis, mais par là même ils augmentaient leur inquiétude. En effet, ils leur annonçaient qu'Épernon et Biron s'avançaient sur eux par la Beauce; que Mayenne, avec une armée redoutable, avait déjà passé Orléans; que la Châtre gardait tous les bords de la Loire depuis la Sologne jusqu'à Gien. Laval et la Boulaye, que les huguenots avaient envoyés

[1] Relation de Poitou, Mém. de la ligue, t. II, p. 26. — D'Aubigné, l. V, c. 12, p. 446.

au midi de la Loire pour leur préparer des bateaux, n'espérant plus communiquer avec eux, se dirigèrent sur Saint-Jean d'Angely, pour sauver du moins les villes protestantes du parti. Toute issue paraissait fermée, et les chefs de la ligue comptaient déjà ramener Condé prisonnier à Paris. Celui-ci montrait toujours le même courage; il répétait toujours : *Il faut combattre*, mais il ne paraissait suivre aucun plan, et les capitaines huguenots commençaient à sentir que sans lui il leur restaient une chance pour se sauver, tandis qu'ils n'en avaient aucune sous sa conduite.

Enfin, le vicomte de Rohan déclara que le seul parti qui leur offrait un espoir de salut, c'était de dissoudre l'armée, et de laisser chacun s'échapper dans une direction différente, avec toute l'adresse qu'il saurait y mettre. « Pour moi, dit-il, je suis résolu de passer en Bretagne, et par cette fuite salutaire me réserver pour une meilleure occasion ; que les autres, s'ils veulent, aillent porter leurs têtes à Paris. » Et sans attendre le consentement du prince, qui ne l'auroit point donné, il partit. Beaucoup d'autres suivirent son exemple ; ceux qui avaient des amis dans la Beauce, le Vendômois, le Perche et le Maine, se dérobaient les uns après les autres; de cent hommes qui devaient se ranger sous une cornette, souvent il n'en restait pas vingt. Cependant la hardiesse ou l'imprudence de la marche de Condé le faisait croire plus puissant qu'il n'était réellement; on le surveillait, on l'entourait, mais on ne l'attaquait point encore. Il tournait autour de Vendôme; le 29 octobre, il vint coucher à Sainte-Anne ; c'est là que quelques dragons de ses troupes lui amenèrent le sieur de Rosny, qu'ils venaient d'arrêter, comme il s'échappait de nuit des faubourgs de Vendôme. Le futur ministre des finances, alors âgé de vingt-cinq ans, joignait au métier de la guerre celui de marchand de chevaux ; il aimait l'argent, et ne négligeait aucun moyen d'en amasser. Il venait de Paris avec un passe-port de Henri III, et comptait se rendre auprès du roi de Navarre avec ses grands chevaux de bataille et 12,000 écus en or dans deux valises. « Ayant répondu Vive le roi, vous fûtes, disent ses secré-
» taires, aussitôt environné de tous, le pistolet et l'épée à la main,
» criant : *Rendez-vous !* Et est un miracle de Dieu que vous et tous les
» vôtres ne fûtes tués cent fois, et bien vous prit-il ne perdre le juge-
» ment, car encore que vous eussiez reconnu trois des capitaines, néan-
» moins vous fîtes démonstration d'être prisonnier, même leur bail-
» lâtes vos grands chevaux, jusques à ce qu'ayant rencontré MM. de

» Clermont et de Saint-Gelais, et vous étant fait reconnoître à eux,
» tout vous fut rendu, et même vos deux courtaux à malle, où il y
» avoit 12,000 écus en or, ce qui vous tenoit le plus au cœur. Deux
» heures après, vous rencontrâtes M. le prince, plus étonné que l'on
» ne sauroit le dire; vous soupâtes avec lui, n'étant servis que dans
» des écuelles de bois. A minuit, il vous demanda que c'est que vous
» vouliez devenir, et vous voyant résolu d'aller trouver le roi de Na-
» varre, et que vous étiez assuré de passer, il se résolut de se déguiser,
» et passer dans votre train; mais vous ne vous en voulûtes jamais
» charger, ni de M. de la Trémouille aussi, ains seulement de
» MM. de Fors, Duplessis, de Vérac et d'Aradour. A trois heures de
» là, M. le prince partit avec douze chevaux, lequel courut toutes les
» malheureuses fortunes que l'on sauroit imaginer, sans mort niprison.
» Et sur les dix heures, de toutes ses troupes, qui étoient encore de
» douze cents chevaux, l'on n'en eût pas trouvé vingt chevaux en-
» semble[1]. »

La dispersion de l'armée ne fut pas tout à fait si prompte que le rapportent les secrétaires de Sully. Condé la quitta avec la Trémouille, Avantigny, Clermont d'Amboise et quelques autres; il traversa le Maine et la basse Normandie : un ami réussit enfin à lui procurer un bateau, entre Avranches et Saint-Malo, avec lequel il passa à l'île de Guernesey, où il se mit sous la protection des Anglais. Pendant ce temps, Saint-Gelais s'était chargé de conduire les restes de l'armée dans une direction opposée, pour faire prendre le change à ceux qui poursuivaient Condé. Il annonça qu'il passerait la Loire entre Orléans et Beaugency; mais arrivé dans la forêt de Marchenoir, il sentit l'impossibilité d'aller plus loin. Dans la nuit, tous ces capitaines, tous ces soldats, qui avaient bravé ensemble tant de dangers, se dirent adieu en pleurant. Ils abandonnèrent tous ces bagages dont ils s'étaient si imprudemment chargés, et tous ces chevaux d'équipage qui faisaient croire à l'ennemi leur armée plus considérable qu'elle n'était. Chacun prit une route différente, vers Paris, vers Orléans, vers la Bretagne, vers la Loire; les troupes royales qui faisaient un cercle autour d'eux, en rencontrant ce riche butin, ne songèrent plus qu'à le partager, et laissèrent passer les fuyards; plusieurs gentilshommes catholiques recueillirent chez eux les plus compromis entre les huguenots; les

[1] Économies royales, t. I, c. 19, p. 345-349. — D'Aubigné, t. II, l. V, c. 13, p. 449. — Relation de Poitou, Mém. de la ligue, t. II, p. 36.

autres, errant dans les forêts par bandes, dont la plus forte ne passait pas dix hommes, furent protégés par la compassion des paysans. Cette brillante élite de la noblesse du Poitou et de la Saintonge souffrit beaucoup dans sa dispersion et sa fuite ; mais, par un bonheur merveilleux, pas un de ces gentilshommes ne périt ou ne fut fait prisonnier, et au bout de plusieurs semaines, quoique usés par la fatigue, dépouillés et découragés, ils se retrouvèrent tous en lieu de sûreté [1].

Le pays qui s'étend entre la Loire et la Garonne était une des parties de la France où la réforme avait le plus de prosélytes parmi la noblesse, la bourgeoisie et même les paysans. Ce pays, où s'était formée l'armée de Condé, se trouva, sans avoir combattu, subjugué en plus grande partie par sa dispersion. Le comte de Laval, fils du grand Dandelot, ramena avec la Boulaye la petite arrière-garde de cette armée qui avait été laissée sur la rive gauche de la Loire, et rentré le 2 novembre dans Saint-Jean d'Angely, il pourvut à la défense de cette place. Sainte-Même leva le siége de Brouage à l'approche du maréchal Matignon, et dans sa retraite il perdit une partie de ses équipages au passage de la Charente. Le vicomte de Turenne avait eu quelque succès en Limousin, où il s'était emparé de Tulle; mais à l'approche du duc de Mayenne, il licencia son armée. Ce duc arrivait avec deux mille hommes de cavalerie et cinq mille d'infanterie; il ne rencontra aucune résistance dans une province découragée, et après avoir traversé Poitiers, il mit ses troupes en quartiers d'hiver dans le Périgord, le Quercy et le Limousin [2].

« Telle étoit, dit d'Aubigné, la semence de division que nous avons » déjà touchée entre les deux princes germains; que le désastre d'An- » gers servit de farce à toute la cour de Navarre, et celui qui pouvait » le mieux se moquer de la misère de leurs frères étoit mieux venu. » Joint que le roi de Navarre jouoit un personnage nouveau, ne par- » lant plus que de conserver l'État, et ayant mis les passions huguenotes » en croupe sur ce que s'estimant nécessaire au roi, il argumentoit de » cette nécessité, et ne regardoit point la faiblesse de ce prince, qui » alloit prendre la loi du plus pressant [3]. » En effet, le roi de Navarre

[1] Relation de Poitou, Mém. de la ligue, t. II, p. 1-47.—D'Aubigné, l. V, c. 13, p. 449. — De Thou. l. LXXXII, p. 535. — Davila, l. VIII, p. 419.

[2] De Thou, l. LXXXII, p. 539. — Davila. l. VIII, p. 420. — Avertissements aux vrais Français. Mém. de la ligue, t. II, p. 160. — D'Aubigné, l. V, c. 14, p. 452.

[3] D'Aubigné, l. V, c. 15, p. 453.

se tenait tranquille à Nérac, où il avait trois cent cinquante bons chevaux et deux mille arquebusiers, et jusqu'alors le maréchal de Matignon, qui n'était point ligueur, ne l'avait pas inquiété. Mais après la déroute de Condé, Matignon, qui avait fait lever le siége de Brouage, crut aussi devoir montrer son zèle contre les huguenots, en attaquant le Navarrois à Nérac.

Cette escarmouche fut le seul fait d'armes du roi de Navarre dans cette première année de la guerre ; par ses habiles dispositions, il empêcha Matignon de remporter sur lui aucun avantage ; il y confirma sa réputation de bon capitaine, et au moment du besoin il oublia, dit d'Aubigné, l'héritier de la couronne pour faire le soldat. La semelle de sa botte fut emportée par une arquebusade, sans qu'il fût blessé [1]. Dans le même temps, Lesdiguières, qui s'était mis en Dauphiné à la tête des huguenots, et auquel aucune armée royale ne tenait tête, y remportait divers avantages ; il s'était emparé de Die, de Montélimar et d'Embrun, et la nouvelle de ces succès relevait dans le reste de la France la confiance du parti [2].

(1586.) Mais dès le mois de février 1586, le maréchal de Matignon et le duc de Mayenne commencèrent sur les bords de la Garonne la guerre contre les huguenots qui reconnaissaient plus immédiatement les ordres du roi de Navarre. Celui-ci jugeait bien cependant qu'il lui était impossible de tenir la campagne contre des forces si supérieures, et que s'il s'enfermait dans quelqu'une des petites places qu'il possédait en Gascogne, la prise de cette place déciderait presque du sort du parti. Il visita donc son pays de Béarn pour mettre ordre à sa sûreté ; puis Nérac, Eause, Caumont, Sainte-Foi, examinant les fortifications de chaque ville et de chaque château, et exhortant les bourgeois à les défendre valeureusement. Il passa ainsi trois semaines à peu de lieues de distance de Villeneuve-d'Agénois, où se trouvait alors le duc de Mayenne, et il prépara la résistance que devaient opposer aux armées royales les diverses places qu'il possédait entre le Lot et la Garonne ; puis lorsqu'il crut que les opérations militaires allaient commencer, il traversa rapidement le pays que parcouraient ses ennemis, pour aller s'enfermer à la Rochelle, où il entra le 1er juin. C'était la seule ville du parti où il crut pouvoir s'exposer à soutenir un siége, soit à cause

[1] D'Aubigné, t. II, l. V, c. 15, p. 455.
[2] De Thou, l. LXXXII, p. 540.

de la force, de la richesse et de la bonne artillerie de cette cité, soit parce que la mer lui était toujours ouverte, pour négocier et recevoir les secours de l'Angleterre et de l'Allemagne, ou pour sortir de France si sa fortune était réduite à cette dernière extrémité [1].

L'armée du duc de Mayenne semblait ne laisser aucun espoir de résistance; on y comptait douze compagnies d'ordonnance françaises, faisant huit cents lances, quatre cents Italiens ou Albanais, neuf cents reiters, six à sept mille fantassins français, cinq mille cinq cents Suisses, et la noblesse catholique des provinces qu'elle avait traversées [2]. Mais dans ces provinces tous les fléaux, la peste, la guerre et la famine s'étaient réunis pour désoler les malheureux habitants. La peste avait été si terrible à Saint-Jean d'Angely, qu'il n'était demeuré dans la ville d'autre habitant que le gardien du clocher : les ligueurs ne s'en approchèrent pas; toutefois ils rencontrèrent la contagion dans d'autres parties du Poitou, et la portèrent avec eux en Gascogne. Ils y prirent cependant quelques châteaux et quelques places mal fortifiées, Castets, Sainte-Bazeille, Montségur, et le 10 juillet ils vinrent mettre le siége devant Châtillon. Mais les rapports du duc de Mayenne étaient remplis de ses plaintes contre le maréchal de Matignon, qui contrariait, disait-il, tous ses projets; il laissait entrevoir aussi sa défiance du roi lui-même, qui, en formant trois ou quatre nouvelles armées, lui débauchait ses soldats; il se plaignait enfin de nombreuses désertions dans ses troupes; la peste s'y était mise, et lui-même tomba sérieusement malade. La peste était aussi dans Châtillon-sur-Dordogne, qu'il assiégeait; cependant cette petite ville fit une longue résistance, et ne capitula qu'à la fin d'août. La capitulation fut mal observée; la ville fut pillée; les bourgeois reconnus pour huguenots furent renvoyés au parlement de Bordeaux, qui les fit pendre. Cependant le butin fait à Châtillon acheva de répandre la peste parmi les assiégeants; l'armée demandait avec des cris menaçants ses soldes arriérées et son congé, et le duc de Mayenne, de nouveau atteint par la maladie, quitta ses troupes pour retourner à Paris [3].

[1] Avertissemant, aux Mém. de la ligue, t. II, p. 176-179. — D'Aubigné, t. III, l. I, c. 4, p. 17.

[2] D'Aubigné, t. III, l. I, c. 1. p. 5.

[3] Les ligueurs publièrent une relation des exploits de Mayenne en Guienne à laquelle Duplessis répondit article par article. La relation et la critique sont imprimées, Mém. de Duplessis, t. III. p. 586. — Mém. de la ligue, t. I, p. 451. — De Thou, l. LXXXV, p. 670. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 319.

Lorsque le roi de Navarre était venu à la Rochelle, il avait trouvé le prince de Condé déjà de retour en Poitou. Ce prince n'avait pas les talents d'un général, mais bien toute la bravoure d'un soldat, toute la constance, tout le dévouement à son Église d'un martyr. Il était revenu d'Angleterre à la Rochelle le 3 janvier; il avait épousé, le 29 mars, Charlotte de la Trémouille, dont le frère avait été son compagnon d'infortunes; cette femme s'était attachée à lui malgré ses grands parents, avec d'autant plus d'ardeur qu'elle l'avait vu s'exposer davantage pour la religion. Quelques villes et châteaux forts de la maison de la Trémouille avaient dès lors servi de refuge à Condé [1]. Mais il en était bientôt sorti pour se remettre en campagne, empressé qu'il était d'effacer le souvenir de son dernier désastre. Montgommery, d'Aubigné, la Trémouille, Saint-Gelais et d'autres chefs illustres se rangèrent sous ses étendards; l'argent leur manquait surtout, et les soldats avaient peine à refaire les armes et les bagages qu'ils avaient perdus dans la campagne précédente. Cependant Condé remporta quelques avantages sur Saint-Luc, qui lui était opposé. Le 7 avril, il atteignit, aux portes de Saintes, Tiercelin, qui avec quatre cents arquebusiers rentrait dans cette ville; il le mit en déroute, et lui tua assez de monde; toutefois les huguenots eurent à déplorer ce combat, parce que deux des fils qu'avait laissés Dandelot y furent blessés mortellement: leur frère aîné, le comte de Laval, qui les avait conduits à la charge, en mourut de chagrin: un quatrième venait de mourir de maladie. Ces quatre frères, qui s'étaient montrés dignes de leur père par leurs vertus et leur piété, et qu'une tendre amitié unissait, quoiqu'ils fussent nés de deux mères différentes, furent ensevelis dans un même tombeau à Taillebourg [2].

Le roi de Navarre, pour s'attacher les Rochelois, avait commencé par diriger une entreprise que leur suggérait leur jalousie de voisinage contre Brouage. Il s'agissait de couler un grand nombre de vaisseaux chargés de pierres, dans la passe qui conduit à ce port; il y réussit malgré l'opposition de Saint-Luc; il s'occupa ensuite à fortifier la presqu'île de Marans, et il la défendit ensuite jusqu'à la fin de juillet contre la nouvelle armée catholique avec laquelle le maréchal de Biron avait ordre de soumettre la Saintonge. Marans est une langue de terre presque entièrement entourée de marais: les troupes royales souffrirent

[1] De Thou, l. LXXXV, p. 663. — Mém. de la ligue, t. II, p. 167.

[2] *Ibid.*, p. 665. — Mém. de la ligue, t. II, p. 171. — D'Aubigné, t. III, l. I, c. 3, p. 15 et 16.

beaucoup, et du mauvais air et des insectes, en l'attaquant au mois de juillet. Celles du roi de Navarre, qui étaient mieux logées dans le bourg, et qui communiquaient par eau avec la Rochelle, échappèrent mieux aux maladies. Cependant les deux chefs parurent également empressés, d'après les suggestions de la cour, à conclure un armistice pour la Saintonge : les deux armées convinrent de donner la Charente pour limite à leurs cantonnements respectifs, et de laisser un accès libre pour tout le monde au marché de Marans. De nouveaux projets de pacifications qui devaient être mûris dans une entrevue entre le roi de Navarre et Catherine de Médicis étaient le motif principal de cet armistice [1].

Vers le même temps, la cour fut troublée par la nouvelle de la sanglante catastrophe survenue en Provence. Henri de Valois, grand prieur de France et comte d'Angoulême, était gouverneur de cette province. Ce fils naturel de Henri II et d'une dame d'honneur de Marie Stuart, était âgé de trente-cinq ou trente-six ans ; il était d'une beauté remarquable, il était habile dans tous les exercices du corps, il aimait les lettres et les beaux-arts ; mais il n'était guère moins insensible à la voix de la conscience et du remords qu'il ne l'avait été à l'époque fatale de la Saint Barthélemy. Il avait eu quelques démêlés avec Philippe Altoviti, gentilhomme Florentin, commandant de quelques galères, auquel le roi avait donné la baronnie de Castellane, lorsque cet homme peu délicat sur l'honneur conjugal avait épousé Renée de Châteauneuf, ancienne maîtresse de Henri III, et déjà célèbre pour avoir tué de sa main son premier mari. Altoviti écrivit à sa femme à Paris qu'Angoulême opprimait le peuple, prodiguait l'argent de l'État à ses créatures, correspondait avec les ennemis du roi, et fomentait la guerre civile pour avoir occasion de traiter le pays à discrétion. La Châteauneuf montra cette lettre à Henri III, et celui-ci l'envoya au grand prieur, en lui recommandant d'apporter plus d'attention à remplir ses devoirs. Angoulême reçut cette lettre le dimanche 1er juin, jour de la Trinité, à Aix, où les états de Provence étaient alors assemblés. A l'instant il s'informe du logis d'Altoviti, et apprenant que c'est à l'auberge de la Tête noire, il part, à peine suivi de quelques gentilshommes, monte dans sa chambre, en enfonce la porte, et lui montrant la lettre écrite par lui à sa femme, le frappe en même temps de deux

[1] De Thou, l. LXXXV, p. 671. — D'Aubigné, t. III, l. I, c. 5, p. 19.

coups d'épée ; de leur côté, les gentilshommes tombent sur lui par derrière. Altoviti, sans espoir de se sauver, saisit un couteau qu'il avait dans sa poche, et le plonge dans le bas ventre du grand prieur. Altoviti fut achevé par la suite du prince, et son corps fut jeté par la fenêtre, tandis que son meurtrier, reporté à son palais, y expira le lendemain à midi [1].

Le parlement de Provence saisit le pouvoir au moment où le gouverneur mourant le laissait échapper. Il nomma, pour commander les troupes royales, le baron de Vins, que les ligueurs provençaux avaient choisi pour leur chef ; mais cette nomination aliéna tous les ennemis privés de cet homme ambitieux et tous les catholiques modérés. Ceux-ci se réunirent à Blacons, et au baron d'Allemagne, chef des huguenots, et les mirent ainsi en condition de lutter avec plus d'avantage contre les ligueurs [2]. On apprit, il est vrai, à Aix, le 24 juin, que le roi avait donné le gouvernement de Provence à son favori le duc d'Épernon ; que celui-ci viendrait en prendre possession avec une puissante armée et un cortége magnifique, et qu'il envoyait d'avance une proclamation aux deux partis, pour leur enjoindre de poser les armes [3] ; mais les factions étaient, en Provence, trop acharnées l'une contre l'autre, pour se soumettre à cette injonction. Les anciennes querelles des carcistes et des razats s'étaient ranimées. De Vins, chef des premiers, résolut de profiter de l'absence du gouverneur pour assiéger le château d'Allemagne, chef-lieu de la baronnie de son adversaire. Il le fit investir, dès le 15 août, par un de ses lieutenants, et, le 25, il arriva lui-même devant les murs de cette place avec les principaux chefs de la noblesse catholique de Provence, et environ deux mille soldats. Le baron d'Allemagne avait confiance dans la force de son château et dans la brave garnison qu'il y avait laissée. Il s'éloigna d'elle pour passer en Dauphiné, auprès de Lesdiguières, dont il était parent, et demander son assistance. Lesdiguières, en effet, invita tous les gentilshommes huguenots du Dauphiné à se joindre à lui pour marcher au secours d'un de leurs frères : Gouvernet, Blacons, Morges, Rosset, Champolion, répondirent à cet appel ; parmi les Provençaux, on vit également se ranger sous lui d'Oraison, Sénas, Janson, Pontevez, Cé-

[1] Nostradamus, Hist. de Provence, p. VII, p. 839. — Bouche, Hist. de Provence, t. II. p. 690. — De Thou, l. LXXXV, p. 679. — L'Étoile, Journal, p. 312.
[2] Bouche, t. II, p. 692.
[3] *Ibid.*, p. 694. — De Thou, l. LXXXV, p. 680.

reste, chacun avec leurs soldats plus affidés, et leur armée comptait environ quinze cents cavaliers et six cents fantassins. Ils arrivèrent le 5 septembre à midi en vue du château d'Allemagne. De Vins avait eu l'imprudence de partager son armée, et d'en laisser une partie pour continuer le siége, tandis qu'avec l'autre il marchait aux ennemis; mais, lorsqu'il les rencontra, effrayé de leur nombre, il rappela la division à laquelle il avait confié ses lignes autour du château; puis il commença sa retraite, en prenant la route de Riez : son irrésolution le perdit. Tandis que les troupes de Lesdiguières, partagées des deux côtés du chemin, l'attaquaient sur ses deux flancs, toute la garnison d'Allemagne, n'étant plus contenue, vint le prendre en queue; sa déroute fut complète : onze seigneurs provençaux du parti des ligueurs, et quarante capitaines furent tués autour de lui; de ses vingt-deux enseignes il en perdit dix-huit, et près de quinze cents soldats sur deux mille qu'il avait sous ses ordres. Il se sauva cependant avec Saint-Canat, son lieutenant; tandis que son adversaire, le baron d'Allemagne, qui avait ôté son casque pour se rafraîchir, croyant la bataille gagnée, fut tué d'un coup de feu à la tête. Lesdiguières annonça cette victoire à sa femme par une lettre qui ne contenait que ces mots : « Ma mie, » j'arrivai hier ici, j'en pars aujourd'hui. Les Provençaux ont été dé» faits. Adieu[1]. »

Henri III avait cependant repris un peu plus d'intérêt à la guerre depuis qu'il avait confié à ses deux favoris le commandement de ses deux plus grandes armées. Joyeuse se préparait à conduire la première en Languedoc, et d'Épernon la seconde en Provence. Tous deux voulaient qu'on reconnût, à l'éclat dont brillaient leurs soldats, qu'ils étaient sous les ordres d'un favori du roi : tous les jeunes ambitieux s'engageaient de préférence sous leurs drapeaux, sachant bien que le roi aurait sans cesse les yeux sur eux, et qu'avant de se signaler par leur vaillance ils pourraient déjà lui plaire par leur faste. Pendant que ces armées se mettaient en mouvement, Henri III se rendait aux bains de Bourbon, qu'il prenait chaque année; de là, il passa à Lyon, soit pour être plus à portée des nouvelles qu'il attendait de ses favoris, soit pour retarder davantage l'audience qu'il avait promis de donner à son retour aux ambassadeurs des princes luthériens d'Allemagne

[1] Bouche, t. II, p. 695.—Nostradamus, p. VII, p. 845. — De Thou, l. LXXXVI, p. 694. — Davila, l. VIII, p. 431.

qui venaient intercéder pour leurs coreligionnaires de France [1].

Le duc de Joyeuse arrivait en Languedoc avec quatre mille fantassins français, deux mille Allemands et cinq cents chevaux; et il trouvait dans la province le maréchal, son père, à la tête d'une armée tout aussi nombreuse. Depuis le traité de Nemours, la guerre civile s'était continuée avec acharnement entre le maréchal de Joyeuse et le maréchal duc de Montmorency. Chacun d'eux avait assemblé, de son côté, les états de la province; Joyeuse avait présidé les catholiques à Castelnaudary, puis à Carcassonne, et il en avait obtenu des subsides pour faire exécuter, dans toute la province, le dernier édit contre la tolérance. Montmorency avait présidé d'autres états à Pesenas, composés de protestants et de politiques et on lui avait accordé également des subsides, pour faire respecter l'édit de pacification de 1577, son parti n'en voulant pas reconnaître d'autres. Les succès entre ces deux maréchaux avaient été balancés; beaucoup de villes et de châteaux avaient été pris et repris, et la détresse des malheureux habitants était effroyable [2]. L'arrivée du duc de Joyense, amiral de France, changea le caractère de la guerre. Comme la plupart de ces mignons, nourris dans le luxe et la mollesse, il confondait la bravoure avec la férocité; il avait annoncé au roi, en prenant congé de lui, qu'il raserait toutes les villes des huguenots, qu'il en exterminerait tous les habitants, en n'épargnant que le seul roi de Navarre, qu'il lui amènerait pieds et poings liés. Il entra, en effet, dans le Gévaudan au mois d'août, et après y avoir pris quelques petites places, il mit le siége, le 13 août, devant Marvejols, la ville la plus florissante et la plus industrieuse de la contrée. Elle lui fut livrée, le 22 août, par une capitulation qu'il n'observa point; la garnison fut dévalisée et en partie passée au fil de l'épée; les bourgeois furent pillés, puis massacrés; la ville enfin fut brûlée, et il n'y resta plus qu'un monceau de ruines. La maladie, s'étant mise ensuite dans le camp de Joyeuse, le força de demeurer dans l'inaction tout le mois de septembre; en octobre, il recommença le siége de quelques petits châteaux; mais croyant alors en avoir fait assez pour sa gloire, il repartit à la fin de novembre pour la cour [3].

De son côté, d'Épernon avait rassemblé quinze mille fantassins et deux mille chevaux, à la tête desquels il fit son entrée à Aix, en Pro-

[1] De Thou, l. LXXXV, p. 682. — Davila, l. VIII, p. 426.
[2] Hist. de Languedoc, t. V, l. XLI, p. 411.
[3] De Thou, l. LXXX, p. 684. — Hist. de Languedoc, l. XLI, p. 418.

vence, le 21 septembre. Beaucoup plus modéré que Joyeuse, et plus ennemi de la ligue, il désirait réellement rendre la paix au pays, et s'y montrer indulgent envers les huguenots ; mais il ne dépendait pas de lui de maîtriser les passions farouches des Provençeaux ; le parlement d'Aix surtout ne se montrait ni moins fanatique ni moins cruel qu'il l'avait été quarante ans auparavant, lorsqu'il avait dirigé une expédition exterminatrice contre Mérindol et Cabrières. Épernon soumit successivement Seyne la Grand'Tour, place de sûreté que l'édit de 1577 avait donnée aux réformés, puis leurs autres lieux forts au milieu des montagnes, et à mesure que les prisonniers faits dans cette guerre étaient amenés à Aix, le parlement les condamnait à des supplices épouvantables ; on n'entendait plus parler que de huguenots tenaillés, écartelés, brisés, ou exposés sur la roue [1]. La peste, qui fit d'affreux ravage dans la Provence, dispersa ensuite le parlement d'Aix, et après la fin de l'année, Épernon reprit aussi le chemin de la cour.

Henri III était cependant revenu à Paris, et il s'était décidé à donner aux ambassadeurs des princes allemands l'audience si longtemps différée. Les comtes de Montbelliard et d'Isenburg, qui étaient venus en personne à la tête de cette ambassade, avaient regardé comme un affront les retardements du roi, et ils étaient repartis sans le voir. Les autres furent reçus par Henri III, à Saint-Germain, le 12 octobre. Ils lui lurent les lettres dont ils étaient chargés par les électeurs palatins de Saxe et de Brandebourg, par le duc de Brunswick, les landgraves de Hesse, et les villes impériales de Strasbourg, Ulm, Nuremberg et Francfort. Ces princes, après avoir rappelé le traité que Henri III appelait sa paix, la violence que les ligueurs avaient faite à la majesté royale, pour le forcer à le rompre, et son brusque changement de politique, lui dirent « que lesdits changements leur ont semblé » étranges, attendu que votre personne royale, vos États, votre con- » science, votre honneur, votre réputation et bonne renommée, s'y » trouvent grandement intéressés..... A l'occasion de quoi ils vous » requièrent et supplient humblement qu'il vous plaise considérer de » près le piteux état de la France, avec l'effusion de sang faite à l'in- » stigation du pape, en haine de la couronne de France ; la perte des » princes, de tant de seigneurs de la noblesse et de tous vos sujets..... » et finalement, l'expérience que vous-même voyez que la religion ne

[1] Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 695, 700. — Nostradamus, Hist. de Provence, p. VII, p. 850.

» peut être extirpée par armes....... Tout le fruit qui en pourra » réussir sera infailliblement de rentrer aux dissipations et effusions » de sang passées, et par aventure, que Dieu ne veuille la ruine et » subversion de la couronne, outre le mépris de votre réputation » envers tous potentats et princes chrétiens..... Comment pourroit le » pape attenter plus grièvement contre votre personne, couronne, » États, qu'en vous mettant en mépris, à l'endroit et au jugement d'un » chacun, par la rupture de l'édit de paix tant solennellement établi ? » Après avoir fait entendre à Henri III, avec une rudesse germanique, des vérités auxquelles les oreilles des rois sont peu accoutumées, les ambassadeurs lui offrirent la médiation de leurs maîtres pour rétablir la paix entre lui et ses pauvres sujets [1].

Henri III était désireux de renouer les négociations de paix, et en maintes occasions, il s'était montré maître de lui-même; mais il perdit toute patience à l'ouïe d'un discours si peu mesuré. Il répondit aux ambassadeurs que Dieu l'avait fait roi, et roi très-chrétien; qu'à lui seul appartenait de juger, selon sa prudence, ce qui pouvait contribuer au bien public; de faire des lois pour le procurer; d'interprêter ces lois, de les changer, de les abolir; qu'il l'avait fait jusqu'alors, et le ferait encore à l'avenir. Il congédia ainsi les ambassadeurs; mais en réfléchissant aux inculpations contenues dans leur message, sa colère s'alluma toujours davantage, et bien avant dans la soirée, il envoya un officier de sa chambre aux ambassadeurs, pour leur lire un petit papier qu'il avait écrit de sa main, et où était seulement cette phrase : « Que » quiconque avoit dit qu'en révoquant l'édit de pacification, il avoit » violé sa foi ou fait une tache à son honneur, en avoit menti. » Il fit dire en même temps aux ambassadeurs qu'il ne les reverrait plus, et ceux-ci partirent le matin suivant avec précipitation, comme s'ils étaient menacés de quelque danger personnel [2].

Malgré la colère que le roi avait ressentie, et le ton qu'il avait pris avec les ambassadeurs allemands, ses résolutions n'étaient point encore arrêtées, et il était toujours flottant dans sa politique. A la fin de la campagne tous les généraux étaient revenus à la cour, et il avait pu juger mieux encore combien ceux de la ligue se rendaient indépendants de son autorité. Au mois de septembre, les ligueurs avaient tenu à Orcamp une sorte de diète, et ils y avaient résolu d'attaquer Sedan et

[1] Le discours est textuellement rapporté dans les Mém. de la ligue, t. I, p. 319.
[2] De Thou, l. LXXXVI, p. 688-690. — Davila, l. VIII. p. 432.

Jametz, forteresses du duc de Bouillon, qui pouvaient appuyer la ligne d'opérations des Allemands quand ils entreraient en France. Le duc de Guise, qui, le 17 août, s'était emparé d'Auxonne, après avoir assiégé avec les troupes de la ligue les soldats du roi qui y étaient en garnison, ramena son armée dans le duché de Bouillon, où il avait des intelligences qui ne produisirent cependant aucun résultat. Mais les prêtres dévoués à la ligue, dans les chaires et les confessionnaux, ne cessaient de présenter le duc de Guise à l'enthousiasme et à l'amour des Parisiens, comme le héros de la foi, tandis qu'ils représentaient Henri III comme toujours prêt à trahir l'Église par son consentement à une tolérance impie, et qu'ils ne voulaient pas même lui tenir compte de la fermeté avec laquelle il avait repoussé les demandes des ambassadeurs allemands [1].

Au reste, il était vrai que Henri III était sans cesse en négociations avec le roi de Navarre; c'était là le crime dont la ligue l'accusait, et celui qui causait l'irritation du peuple de Paris. Dès le mois d'avril il avait envoyé à Nérac le cardinal de Lénoncour et Poigny, pour porter des paroles de paix à son beau-frère, et lui demander de consentir à une conférence avec la reine Catherine. Il avait ensuite chargé le duc de Nevers, qu'il avait détaché de la ligue en lui promettant le gouvernement de Picardie, de seconder sa mère dans cette négociation [2]. Si l'on en croit Davila, Henri III était de bonne foi dans son désir de se réconcilier pleinement avec le roi de Navarre; il espérait l'employer, de concert avec l'armée allemande qui devait venir à son aide, à surprendre et écraser les Guise. Mais deux obstacles s'opposaient à leur réunion : l'un était la religion, car Henri III ne voulait reconnaître le Béarnais pour son successeur qu'autant qu'il se ferait catholique; l'autre, la brouillerie de la reine Marguerite sa sœur avec son mari. Celle-ci, dont la vie licencieuse avait offensé les deux cours, quoiqu'elles ne fussent guère scrupuleuses sur le scandale, avait été arrêtée à Cantal en Auvergne, et ensuite transférée à Usson, sous la garde du marquis de Canillac, lequel disait-on, captivé par sa captive, l'avait lui-même remise en liberté. Henri III reconnaissait qu'une réconciliation entre elle et son mari était désormais devenue impossible : aussi s'était-il arrêté au projet de profiter des irrégularités de la dispense du pape pour déclarer nul le mariage du roi de Navarre avec Marguerite, et lui faire épouser à sa

[1] Davila, l. VIII, p. 453, 459. — De Thou, l. LXXXVI, p. 691.
[2] Mém. de Nevers, t. I, p. 765.

place Christine, fille de son autre sœur, la feue duchesse de Lorraine, qui était alors d'âge nubile, et élevée auprès de Catherine[1].

C'était en vue de cette conférence que Biron avait conclu au mois d'août un armistice avec le roi de Navarre, et qu'ils avaient déclaré neutre le territoire de Marans; mais la goutte à laquelle Catherine était sujette, et dont elle eut un accès dans l'été, retarda la négociation. Probablement ce retard induisit en erreur les écrivains contemporains, dont chacun donne aux conférences une date différente [2]. Les représentations du nonce du pape, les plaintes du duc de Guise et les invectives du peuple parisien, eurent peut-être aussi quelque part aux délais du roi. Celui-ci avait répondu au nonce, en se plaignant de la résistance du clergé toutes les fois qu'il était appelé à partager les fardeaux de cette guerre qu'il avait provoquée ; il se plaignit également de la lenteur du pape à lui accorder une bulle pour l'aliénation de biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente. Le nonce lui promit, en réponse, d'en presser l'expédition. Catherine, de son côté, se chargea de tranquilliser le duc de Guise, pour que celui-ci, par ses agents, calmât à son tour le peuple parisien. Elle lui dit que leur but à tous deux était absolument le même; elle protesta qu'elle ne désirait pas moins vivement que lui l'extirpation complète de l'hérésie; mais elle lui communiqua les renseignements qu'avait obtenus la cour sur l'armement formidable qui se préparait en Allemagne. Elle lui fit observer qu'il se dirigeait d'abord sur la Lorraine, souveraineté de sa maison, puis sur la Champagne, province où ses biens étaient situés et dont il avait le gouvernement : aussi, pour son propre intérêt, pour celui de la ligue et de la foi catholique, autant que pour celui de la monarchie, il importait de tromper le roi de Navarre, de le repaître de vaines espérances, de l'engager à congédier ses auxiliaires, qu'il n'avait pu rassembler sans dissiper pour cela toutes ses ressources; que c'était là l'ouvrage auquel elle s'apprêtait, et qu'après avoir isolé ce chef des huguenots, elle le livrerait à sa merci [3].

Les personnages qui se piquent de finesse dans la conduite des affaires politiques réussissent le plus souvent à se tirer d'une difficulté

[1] Davila, l. VIII, p. 428.

[2] Davila les place au mois d'octobre, l. VIII, p. 440, le duc de Nevers et de Thou au mois de décembre. Mém. de Nevers, t. I, p. 765. — De Thou, l. LXXXVI, p. 697, et d'Aubigné, au mois de mars suivant, t. III, l. I, c. 6, p. 22.

[3] Davila, l. VIII, p. 429, 430.

présente, mais c'est en aggravant leur embarras pour l'avenir. Catherine calma en partie l'inquiétude du duc de Guise, encore qu'en se séparant d'elle il se demandât si c'était bien son adversaire et non lui que la reine se proposait de tromper. Mais le roi de Navarre avait trop de secrets correspondants à Paris pour n'être pas bien vite averti des espérances que Catherine donnait aux ligueurs, et pour ne pas redoubler de précautions comme de défiance.

Cependant la reine mère était partie pour Chenonceaux, où elle séjourna quelque temps, tandis que l'abbé Guadagni et Rambouillet s'étaient rendus auprès du roi de Navarre, pour convenir du lieu de la conférence. Ils trouvèrent le Béarnais persuadé qu'on ne songeait qu'à le tromper, et à décourager ses auxiliaires allemands par l'apparence de négociations, au moment où ils allaient se mettre en marche. Il refusa donc de s'écarter de ses quartiers, ou de s'aventurer au milieu de ses ennemis. La reine vint d'abord à Poitiers, accompagnée par les ducs de Montpensier et de Nevers, l'abbesse de Soissons, tante du roi de Navarre, Biron, Lansac et Rambouillet. Guadagni fut de nouveau dépêché au Navarrois, pour lui donner des assurances plus positives ; mais comme il ne réussit point à lui inspirer plus de confiance, Catherine se résolut à faire toutes les avances ; elle ne refusa point de se mettre elle-même avec toute sa cour entre les mains des huguenots ; elle accepta pour lieu du rendez-vous le château de Saint-Bris, près de Cognac en Angoumois, quoiqu'il fût entouré de toutes parts de places occupées par les protestants, et que quatre régiments huguenots y dussent accompagner le roi de Navarre et le prince de Condé : un de ces régiments montait la garde à chaque séance [1].

Avant l'entrevue de Catherine avec le roi de Navarre, celui-ci en eut une le 10 décembre, au même château de Saint-Bris, avec le duc de Nevers. Ce seigneur en rendit compte à Henri III, dans une lettre qui nous a été conservée. Il lui disait : « Tel que vous avez vu ce prince,
» sire, tel il est aujourd'hui ; les années ni les embarras ne le changent
» point ; il est toujours agréable, toujours enjoué, et toujours
» passionné, à ce qu'il m'a cent fois juré, pour la paix et pour le ser-
» vice de V. M... Il n'y a sorte de belles paroles et de marques
» d'estime pour moi qu'il n'ait bien voulu employer... Mais il m'a dit

[1] Davila, l. VIII, p. 430. — De Thou, l. LXXXVI, p. 697. — D'Aubigné, t. III, l. I, c. 6, p. 22. — Lettre d'un gentilhomme français sur le voyage de la reine, Mém. de la ligue, t. II, p. 76.

» que je serois responsable des malheureux événements qui accom-
» pagnent les guerres civiles, si je ne contribuois de tout ce qui étoit
» en ma puissance pour parvenir à une paix, dans laquelle les misé-
» rables huguenots pussent vivres en sûreté de conscience, sous l'au-
» torité de V. M., et par laquelle les traîtres et perfides ligueurs
» reçussent le châtiment que leur félonie devoit attendre de Dieu et
» des hommes... Je lui ai répondu en peu de mots... que le sort de la
» France étoit, après Dieu, remis en son arbitrage ; qu'il ne lui restoit
» qu'une chose à faire pour étouffer la ligue, pour lever tout le pré-
» texte de la guerre civile, et pour rétablir l'autorité de V. M.—Hé !
» que faut-il que je fasse? me répondit-il avec un visage fort ouvert,
» — Il faut, sire, lui répondis-je, que vous vous fassiez catholique. Vous
» êtes de la race de saint Louis, soyez de sa religion, croyez ce qu'il a
« cru... Le roi de Navarre ne me répondit point avec l'aigreur que
» j'attendois du changement de son visage. Il me dit seulement qu'il
» y avoit trop de points et de trop grande conséquence dans ce que je
» lui avais dit, pour y répondre sur-le-champ... qu'il ne demandoit
» rien avec tant d'ardeur que de pouvoir mourir l'épée à la main contre
» les Espagnols et les ligueurs, qui étoient les seuls irréconciliables
» ennemis de la France... Mais enfin, sire, lui dis-je, vous n'êtes le
» chef des huguenots qu'en apparence; votre autorité est dépendante
» du conseil de la Rochelle, et vous ne sauriez lever un denier que
» par ses ordres. Il me répondit agréablement sur cet article, et me
» dit : Ne parlons point de mon pouvoir ; il est tel que je veux qu'il
» soit. Parlons de faire la paix... Je lui répondis que je souhaitois la
» paix encore plus que lui, mais qu'afin qu'elle fût durable, il ne fal-
» lait pas qu'elle fût ni honteuse à V. M. ni préjudiciable à la reli-
» gion... Pour vous parler nettement, ajoutai-je, je ne servirai jamais
» de roi s'il n'est bon catholique. — Le roi de Navarre me dit qu'il
» ne condamnoit pas mon intention ; que votre santé et votre âge de-
» voient faire espérer aux gens de bien que Dieu enfin exauceroit leurs
» prières, et vous donneroit des enfants... que pour lui il ne pensoit
» qu'à la paix et à la conservation de ceux qui s'étoient jetés entre ses
» bras... Voilà comme notre conférence finit, sire. J'en ai recueilli
» deux choses : l'une que le roi de Navarre veut la paix, à quelque
» prix que vous la lui vouliez donner, et l'autre qu'il voudroit bien
» que V. M. le mît à la tête de ses armées, pour ranger les ligueurs à
» leur devoir... Quoi qu'en disent les principaux des huguenots qui

» sont auprès du roi de Navarre, nous ne nous en retournerons point
» d'ici sans rien faire [1]. »

Ces pronostics du duc de Nevers ne furent point réalisés ; il y a même lieu de croire qu'il jugea mal les dispositions du roi de Navarre, qui ne désirait point alors la paix. Cependant ce duc était un homme adroit et souple, et un habile négociateur, en même temps qu'un zélé catholique. Après avoir souscrit des premiers la ligue, il l'avait abandonnée de bonne heure, sous prétexte des scrupules que le pape avait excités dans sa conscience. Ce pape était Sixte-Quint, pour qui le premier devoir religieux était l'obéissance des sujets envers leur souverain. Lorsque Nevers prit congé de Henri III pour se rendre à Saint-Bris, « se souvenant
» d'un discours que le pape Sixte lui avoit tenu, il dit au roi que le pape lui
» disoit souvent que le roi se devoit faire obéir également par tous ses su-
» jets ; qu'il devoit être roi de et sévère, demeurer toujours le plus fort, et
» le seul armé dans son royaume, et que s'il y avoit ou des catholiques ou
» des huguenots qui eussent la hardiesse de cabaler, il n'y avoit rien de
» plus facile à un roi de France que de faire couper des têtes [2]. »
La leçon ne fut pas perdue pour Henri III, et elle le poussa dans un extrême danger aussi bien que dans de nouveaux crimes. Quant aux scrupules du duc de Nevers sur sa résistance à l'autorité royale, ils avaient cédé à la promesse du gouvernement de Provence que les Guise lui avait destiné ; ils reparurent au contraire triomphants, quand Henri III lui promit le gouvernement de Picardie, que le traité de Bergerac assurait au prince de Condé, mais où on ne lui avait jamais permis de se rendre. Nevers en alla prendre possession le 25 avril 1587 [3].

La conférence entre Nevers et le roi de Navarre fut suivie de près, et dès le 14 décembre, d'une conférence au même château de Saint-Bris, entre ce roi et Catherine elle-même. « Je vous laisse à penser,
» dit un témoin de cette conférence, s'il y eut des plaintes de tous
» côtés. La reine lui reprochoit sa désobéissance, et passant par-dessus
» les actions précédentes, s'arrêtoit principalement sur les malheurs
» présents. Elle lui fit entendre que le roi avoit été contraint de faire
» la paix avec la ligue pour sauver son État ; que sans cet expédient
» tout étoit perdu ; qu'il falloit ôter le prétexte de la religion pour

[1] Lettre datée de Saint-Bris, le 10 décembre 1586, Mém. de Nevers, t. I, p. 767-769.

[2] Mém. de Nevers, t. I, p. 768.

[3] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 329.

» ôter la guerre de ce royaume. Le roi de Navarre, au contraire, se
» plaignoit de ce qu'il n'avoit eu mal que pour avoir obéi à Leurs Ma-
» jestés ; que la ligue s'étoit rendue seulement forte, pour ce qu'il
» étoit demeuré foible ; qu'il avoit hasardé sa vie pour garder sa foi,
» et ramenant les malheurs présents à leur source, il rapportoit à la
» paix faite avec la ligue la misère de ce royaume. — Dans une seconde
» entrevue, la reine, dit Matthieu, détrempoit en ses larmes ses belles
» raisons... elle le supplie, conjure, exhorte de se ranger à l'Église et
» à la croyance du roi, quitter ses erreurs et passer condamnation...
» et comme la reine le vouloit assurer de la bonne volonté du roi et de
» la sienne, et que tous deux avoient plus d'envie de le voir converti,
» sous une si belle et assurée espérance de la première couronne des
» princes chrétiens, que de le laisser plus longuement le prétexte des
» guerres, le mépris de la plus grande partie de la France, et la prin-
» cipale occasion des regrets de ses amis. » En réponse, le roi de Na-
varre récapitula ce qu'il avait déjà souffert pour s'être trop fié aux pro-
messes de la cour, ce que l'expérience lui enseignait à craindre de sa
mauvaise foi. « Madame, dit-il enfin, vous ne me pouvez accuser que
» de trop de fidélité ; je ne me plains point de votre foi, mais je me
» plains de votre âge, qui, faisant tort à votre mémoire, vous fait
» facilement oublier ce que vous m'avez promis [1]. »

Ce fut la fin de la seconde entrevue, et presque les dernières paroles. On espérait plus de douceur de la troisième pour ce que l'amertume des reproches s'était épuisée aux deux premières ; mais la reine revenait toujours à proposer au Béarnais le changement de religion, comme seule base possible d'une pacification, et celui-ci était toujours plus convaincu que tant que Henri III vivait, tant qu'il avait les chances d'un long règne, il y avait plus de sûreté pour lui à se présenter comme chef du parti huguenot que comme apostat : aussi apporta-t-il à cette troisième conférence un esprit sarcastique dont on a conservé plusieurs saillies. « La reine s'amusa à lui faire sentir les incommodités qu'il
» souffroit durant la guerre.—Je les porte patiemment, dit-il, puisque
» vous m'en avez chargé pour vous en décharger. Elle continua ce
» discours jusqu'à tant qu'elle vînt à lui reprocher qu'il ne faisoit
» pas ce qu'il vouloit dans la Rochelle; à quoi il répondit : Pardonnez-
» moi, madame, car je n'y veux que ce que je dois. M. de Nevers prit

[1] Lettre aux Mém. de la ligue, t. II, p. 76-80. — Matthieu, Derniers troubles, t. I, f. 48.

» la parole et lui dit qu'il n'y sauroit pas faire un impôt.—Il est vrai, » dit-il ; aussi n'avons-nous point d'Italiens parmi nous. » Nevers était Italien, et l'on ne connaissait point alors de financiers habiles comme les Italiens dans l'art de pressurer le peuple [1]. « Mais quoi donc, lui » dit-elle enfin, la peine que j'ai prise ne produira-t-elle aucun fruit? » ne nous rendrez-vous pas le repos? — Ce n'est pas moi, répondit-il, » qui vous empêche de coucher dans votre lit, c'est vous qui m'empê- » chez de coucher dans le mien ; le repos est le plus grand ennemi de » votre vie. — Qu'est-ce que vous voulez donc? reprit la reine. — » Madame, répondit-il en regardant les filles qu'elle avoit amenées, il » n'y a rien là que je veuille. » Ce sarcasme assez grossier pour les pauvres dames d'honneur sur lesquelles il tombait, n'était pas du moins sans fondement. La reine, qui connaissait les dispositions de Henri à la galanterie, avait compté sur elles pour le séduire, et elle avait fait choix, pour la suivre à Saint-Bris, des plus belles personnes de sa cour. Elle passa le reste de l'hiver à Cognac, Fontenay ou Saint-Maixent, et la trêve convenue pour les conférences se prolongea jusqu'au mois de mars. Catherine eut encore des entrevues avec Turenne et avec Condé, mais non avec le roi de Navarre. Les deux cours cependant ne parurent occupées que de festins et de danses. C'était le goût de la reine mère de faire danser en tout lieu et en toute saison, au milieu des affaires les plus épineuses, dans l'espoir qu'elle adoucirait les esprits et qu'elle calmerait les haines par la frivolité et la galanterie. Mais la défiance était trop excitée de part et d'autre pour que rien pût amener un rapprochement [2].

La défiance, au reste, était fondée de part et d'autre. Il y avait deux mois que les huguenots avaient surpris Vouvans par une escalade à la grosse tour du château. Le capitaine la Berte offrit au roi de Navarre d'engager la reine Catherine dans un complot pour le reprendre ; le traité était double cependant, et c'était elle, avec toute sa cour de Fontenay, qui serait tombée aux mains du roi de Navarre. Selon d'Aubigné, « on disoit, voici entre nos mains quatre cent mille écus de » rançon, aux dépens de ceux que nous pouvons convaincre de plu-

[1] Mém. de la ligue, t. II, p. 81, 82.

[2] Péréfixe, Hist. de Henri le Grand, in-4°, p. 73. — Davila, l. VIII, p. 440-443. — De Thou, l. LXXXVI, p. 697. — V. P. Cayet, Chronologie novenaire, t. LV, p. 73. — Sully, Écon. royales, t. I, c. 22, p. 381. — Recueil de Henri III, t. III, p. 295.

» sieurs perfidies, notamment de la Saint-Barthélemy; la trêve sera
» rompue par eux, en prenant une de nos places; notre parti languit
» de pauvreté, nous pouvons relever ses brèches sans en faire aucune à
» notre foi ni à notre honneur. Ce prince (le roi de Navarre), appuyé
» de fort peu des siens, empêcha ce coup; de quoi il s'est peut-être
» repenti depuis [1]. » Nous aimons à croire, au contraire, pour son honneur et celui de son parti, qu'il ne s'en repentit jamais.

Henri III, cependant, désirait d'autant plus ardemment la paix qu'il sentait tous les jours davantage la difficulté de maintenir la guerre; car les embarras de ses finances allaient croissant; il éprouvait une résistance toujours plus obstinée à tous ses expédients pour lever de l'argent, de la part de ceux même qui l'avaient contraint à renouveler les hostilités, et en même temps ses caprices à lui-même devenaient toujours plus dispendieux. Le 16 juin, il était venu tenir un lit de justice au parlement de Paris, pour forcer cette assemblée à homologuer vingt-sept édits bursaux qui avaient été préparés par son chancelier Cheverny. Jusqu'alors la magistrature les avait repoussés sous prétexte de la misère du peuple, mais bien plus encore parce qu'ils compromettaient les intérêts des gens de loi. L'un de ces édits obligeait tous les procureurs à se munir, avant d'exercer devant les tribunaux, de lettres de confirmation qu'on leur faisait payer cent ou deux cents écus. Pour se soustraire à cette vexation, tous les procureurs convinrent de s'abstenir en même temps de se présenter au parlement ou au Châtelet, et bientôt après ils se retirèrent également de tous les autres tribunaux du royaume; en sorte que l'administration de la justice demeura suspendue, jusqu'à ce que le roi fut enfin contraint de céder [2]. Un autre édit, adressé à la chambre des comptes, obligea tous ceux qui occupaient des emplois vénaux à payer immédiatement la moitié de leur prix, pour en assurer la survivance à leurs enfants. Un troisième édit, adressé à la cour des aides, doublait tous les anciens impôts sur toutes les marchandises et toutes les denrées. Cependant la résistance de la magistrature encourageait celle du peuple, et tous ces projets financiers, si péniblement élaborés, ne rendaient presque rien quand on les mettait en exécution : aussi, dans une assemblée des échevins et notables de Paris, que le roi convoqua au Louvre le 10 janvier 1587, leur demanda-t-il un emprunt de six cent mille écus, et peu après il annonça l'intention de saisir cinq cent mille

[1] D'Aubigné, t. III, l. I, c. 6, p. 23. [2] L'Étoile, Journal, p. 313.

écus déposés à l'hôtel de ville, et de les employer à la guerre, au lieu de payer le quartier de rentes qui devait échoir le 30 juin [1].

Ni ces ressources extraordinaires, ni la vente des biens du clergé, pour laquelle le roi avait enfin obtenu une bulle, ne suffisaient à maintenir les six ou huit armées qu'il avait mises simultanément sur pied contre les huguenots ; cependant ses finances étaient en même temps épuisées par les goûts capricieux auxquels il se livrait. Un des buts de son voyage à Lyon pendant l'été, avait été d'y faire l'emplette de petits chiens dont cette ville fournissait alors une race particulière. Il dépensait chaque année plus de cent mille écus pour ses chiens, et il avait accordé de gros appointements à une multitude d'hommes et de femmes qui n'avaient d'autre emploi que de les garder et de les nourrir. Il dépensait aussi de grandes sommes en singes, en perroquets et en autres animaux des pays nouvellement découverts ; quelquefois il s'en dégoûtait, et les donnait tous ; puis la passion pour ces animaux renaissait, et il fallait en trouver à quelque prix que ce fût. Il avait aussi un goût puéril pour les miniatures qui ornaient d'anciens missels ; il achetait à tout prix ces livres de prières ; mais aussitôt il en découpait les lettres enluminées, et les collait aux murailles de ses chapelles, détruisant ainsi les précieux monuments d'un art qu'il semblait aimer [2].

Une déplorable frivolité semblait exclure toute pensée sérieuse, et chez le roi, tour à tour occupé de ses chiens, de ses miniatures et de son bilboquet, et chez Catherine, qui, en Poitou, projetait chaque jour de nouveaux bals et de nouveaux festins ; et chez le roi de Navarre, à qui ses amours faisaient oublier les plus grandes affaires de l'État ; et chez le peuple de Paris lui-même, qui ne se rattachait aux conspirations de la ligue que par les pasquinades et les épigrammes qu'on faisait circuler sans cesse contre le roi. Cependant la grande crise de l'Europe avançait, et devenait toujours plus imminente. La ligue se sentait maîtresse de la plus grande partie de la France ; elle maniait l'esprit du peuple par l'entremise du clergé ; elle commandait dans presque toutes les places fortes ; elle avait forcé le roi à lui livrer ses armées ; et en même temps elle méprisait ses ordres ; elle ne reconnaissait d'autre autorité que celle de Philippe II, roi d'Espagne.

Depuis l'assassinat du prince d'Orange, les affaires des protestants

[1] L'Étoile, p. 314, 324 et 329.
[2] De Thou, l. LXXXV, p. 682.

avaient décliné avec rapidité dans les Pays-Bas. Le prince de Parme, un des plus grands capitaines et des plus habiles politiques de l'Europe, n'y avait plus eu pour antagoniste qu'un jeune homme de dix-huit ans, le prince Maurice d'Orange. Malgré les talents précoces de ce grand général, ce ne fut pas avant l'année 1588 que le sort de sa patrie lui fut réellement confié. Dans l'intervalle, les Hollandais, rebutés par la France, avaient eu recours à l'Angleterre. Élisabeth avait en effet voulu les sauver; mais le choix qu'elle avait fait du comte de Leicester, son favori, pour commander les secours qu'elle leur envoyait, était bien plutôt fait pour les perdre. Cet homme, aussi dépourvu de talents que cupide, faux et corrompu, fut à sa recommandation nommé gouverneur et capitaine général des Provinces-Unies, qui, pendant son administration, en 1586, perdirent successivement Venloo, Graves et Nuys, et virent décliner rapidement la confiance de leurs troupes et le patriotisme de leurs concitoyens [1].

Philippe II ne tombait jamais dans des erreurs semblables à celle que venait de commettre Élisabeth. Inébranlable dans sa résolution d'écraser partout l'hérésie, il dirigeait par son puissant génie les mouvements de toute l'Europe vers cet objet unique. Il faisait déjà construire dans les ports des Deux-Siciles, de toutes les Espagnes et du Portugal, les vaisseaux qu'il comptait réunir plus tard pour en former l'invincible armada, destinée à anéantir l'hérésie dans le royaume qu'il regardait comme sa forteresse. Jamais il ne se trompait sur le caractère ou de ses ministres ou de ses favoris : toujours il les choisissait semblables à lui-même et dignes de lui. Aucune pitié n'entrait dans la composition d'aucun d'eux. Jamais ils ne sentaient de commisération pour les peuples, jamais ils ne considéraient le dommage qui pourrait résulter pour leur pays de l'accomplissement de leurs desseins. Mais ils marchaient vers leur but, par la voie la plus courte, avec autant d'énergie que de constance, autant de perspicacité que de décision. Aucun d'eux ne méritait de l'estime; tous, par leurs talents, avaient des droits à l'admiration.

Philippe II avait reconnu, avec ce coup d'œil infaillible qui mesurait et pesait l'Europe, que toute l'existence du parti protestant dans toute la chrétienté tenait dans ce moment à l'Angleterre, et que l'existence même de l'Angleterre croulait au moment où Marie Stuart, reine

[1] De Thou, l. LXXXIII, p. 575, et l. LXXXVI, p. 661. — Watson, Philippe II, t. III, l. XX, p. 556.

d'Écosse, serait rendue à la liberté et ferait valoir ses droits à la succession des Tudor. Si Marie Stuart montait sur le trône d'Élisabeth, la réforme était anéantie, et la liberté civile et religieuse disparaissait de l'Europe. L'expérience a prouvé de tout temps, et de nos jours même, qu'un parti opprimé, un parti insurgé, pour présenter une résistance efficace, doit avoir un centre d'action, un gouvernement, un arsenal, un trésor qui soient à l'abri du danger immédiat, en dehors en quelque sorte de la guerre civile. Jusqu'alors l'Angleterre avait été cette forte retraite du parti huguenot. Les rois de Suède et de Danemark se considéraient presque comme étrangers à l'Europe et hors de cause, et ils n'avaient jamais songé à prendre la direction du parti. Les princes allemands, outre qu'ils n'étaient pas assez forts pour jouer ce rôle, se sentaient gênés par leur allégeance envers l'Empereur; les princes français n'oubliaient jamais, même en faisant la guerre au roi de France, qu'ils étaient ses sujets. Dans les Pays-Bas, la Hollande pouvait bien être considérée, pour cette guerre locale, comme la forteresse du parti; mais ce parti, accablé par les forces colossales de l'Espagne, implorait des secours du dehors, au lieu de pouvoir en donner. L'Angleterre seule, par la haute habileté de la reine et de ses ministres, maintenait la résistance du parti huguenot dans toute l'Europe, et dirigeait ses plans de campagne. Par son économie, Élisabeth s'était réservé les moyens d'offrir toujours un subside là où le besoin était le plus extrême; par ses flottes, l'Angleterre se trouvait présente partout; par son commerce, elle avait des armes, des munitions et des vivres pour tous les besoins.

Mais l'Angleterre, qui avait accepté le rôle de gardienne de la destinée de la réformation, n'était pas à beaucoup près à l'abri d'une révolution intérieure. Il est probable qu'à cette époque, plus de la moitié de ses habitants appartenaient encore à l'église romaine; car si les opinions protestantes avaient fait dans les villes de grands progrès, les campagnes, pour la plupart, étaient demeurées attachées à leur ancienne religion. D'ailleurs la réforme anglicane s'était privée elle-même de son ressort le plus puissant, soit en respectant la hiérarchie, soit en mettant le roi à la tête de l'église. Cette église avait adopté, tout autant que celle de Rome, le principe de l'autorité. Il y avait sans doute plusieurs dogmes que les anglicans et les calvinistes professaient en commun, par opposition à l'église romaine; mais leur adoption n'avait point été déterminée par la partie démocratique de l'église; elle avait été l'ou-

vrage du souverain ; et celui-ci avait toujours pu compter sur l'obéissance des riches prélats, qu'il nommait, qu'il destituait ou qu'il envoyait au supplice, selon ses caprices. Dans tout le reste de l'église réformée, la doctrine était l'ouvrage de l'activité de l'esprit dans toute la partie pensante de la société ; docteurs et disciples, prêtres et laïques, tous raisonnaient et disputaient. Luther, Calvin ou Zwingle tour à tour invoquaient la liberté d'examen en raison de l'indépendance de leur esprit, puis la repoussaient, d'après le dogmatisme de leur caractère. D'ailleurs, sur le continent, les abus de la hiérarchie plus que les erreurs de la foi avaient donné l'impulsion à la réforme. L'église anglicane avait laissé subsister la plupart de ces abus ; on y voyait et l'opulence des prélatures, et le scandale des pluralités, et des ministres non résidents, et l'institution du clergé paroissien, par des supérieurs ou temporels ou spirituels qui ne songeaient pas même aux désirs du troupeau : aussi toute la vie et la vigueur de la réforme se trouvaient en Angleterre dans la secte des puritains, qui comprenait le plus grand nombre des habitants des villes. Ceux-là, avec leurs ministres, et leurs enthousiastes, et leurs martyrs, s'étaient fait leur religion à eux-mêmes ; les anglicans, au contraire, étaient pour la plupart les tièdes de l'église romaine, que l'autorité seule avait convertis. Tel était donc l'état de la réforme en Angleterre : dans les grandes villes, le parti actif, entreprenant, enthousiaste, des puritains, ennemis de l'église dominante ; dans les campagnes, beaucoup de catholiques fanatiques, et prêts à prendre les armes pour leur foi ; entre eux une masse flottante, et beaucoup plus nombreuse que les deux autres factions, qui sans zèle, sans persuasion profonde, se conformait au culte établi par la loi, prête à en changer dès que l'autorité changerait. Vingt-cinq ans plus tard, le cardinal Bentivoglio prétendait encore qu'il n'y avait pas plus du cinquième de la nation anglaise qui fût réellement attaché à l'église anglicane ; qu'un nombre égal à peu près était puritain, et que tout le reste rentrerait dans l'église romaine si le roi en donnait l'exemple [1]. Beaucoup plus tard encore, sous le règne de Jacques II, le roi fut bien près de changer la religion de l'Angleterre, par sa seule prépondérance personnelle, comme Henri VIII, Édouard VI, Marie et Élisabeth, l'avaient déjà changée à plusieurs reprises.

Marie Stuart était l'héritière légitime et incontestée d'Élisabeth. En

[1] Bentivoglio, Relazioni di Fiandra, p. II, c. 3, p. 82.

tout temps zélée catholique, elle s'était toujours crue en conscience obligé à l'extirpation de l'hérésie, et elle s'y était engagée publiquement à plusieurs reprises : en 1563, par la lettre que son oncle le cardinal de Lorraine lut, le 10 mai, au concile de Trente; en 1565, par sa participation aux conférences de Bayonne, et au printemps de 1566, par son engagement envoyé à Paris, d'exécuter pour sa part ce qui avait été convenu dans ces conférences [1]. Depuis sa captivité et ses malheurs, elle était devenue bien plus fervente encore dans son fanatisme. L'hérésie était devenue paur elle une ennemie personnelle qui l'opprimait; son âme s'était exaltée par la prière et les exercices de piété, mais aussi par des communications secrètes avec le pape, avec les cardinaux de Lorraine et de Guise ses oncles, avec tous les princes de la maison de Guise, et avec le roi d'Espagne et son ambassadeur [2]. Elle les regardait comme les guides, les flambeaux de sa foi, aussi bien que ses plus zélés protecteurs; eux tous en retour ne voyaient plus en elle que la sainte victime qui se dévouait pour l'Église, et l'Église alors c'était la ligue, cette ligue qui déclarait exclu du trône tout souverain qui tolérerait l'hérésie; cette ligue qui imposait au roi de France l'obligation de prononcer dans le mois la peine de mort contre tout prédicateur de l'hérésie, dans les six mois contre tout individu, quel que fût son rang, son sexe ou son âge, qui persisterait dans la réforme.

Tous les ministres d'Élisabeth, les Burleigh, les Walsingham, les Sydney; tous ces hommes habiles et zélés qui avaient défendu et affermi son trône, qui avait fait triompher la foi protestante et combattu sans relâche pour elle, contre Philippe II, contre le pape, contre les catholiques dans toute l'Europe, et plus particulièrement contre Marie Stuart, désormais leur captive, savaient donc sans l'ombre d'un doute de quels dangers étaient ménacées leur religion, leur patrie et leur personne elle-même. Si Élisabeth succombait sous les coups de quelqu'un de ces nombreux assassins qu'auraient séduits les magnifiques récompenses que leur promettait Philippe II, ou les bénédictions prodiugées par le pape, et qu'armaient de poignards les Guise, le prince de Parme ou les milliers de jésuites répandus dans toute l'Europe et en Angleterre même; si même, sans l'aide du poignard ou du poison Élisabeth mourait de mort naturelle avant Marie, ces ministres

[1] Mackintosh, Hist. of England, t. III, p. 193, 196.

[2] M. Capefigue a rapporté trois lettres de Marie à Bern. de Mendoza, de l'année 1586, extraites des archives de Simancas, t. V, p. 80-87.

savaient que celle-ci serait immédiatement proclamée reine d'Angleterre, qu'elle trouverait dans son peuple et dans son parlement une majorité qui se déclarerait catholique, que l'inquisition serait aussitôt établie en Angleterre, et qu'eux-mêmes, doublement odieux à leur souveraine, comme hérétiques et comme ses persécuteurs, seraient dévorés par la flamme des bûchers.

Autant les ministres d'Élisabeth étaient intéressés à la vie de leur maîtresse et à la mort de Marie Stuart, autant le parti protestant en France, en Hollande et dans toute l'Europe, reconnaissait que son salut ou sa perte étaient attachés au résultat de la lutte à mort entre ces deux femmes. Les vœux du pape et du roi d'Espagne, pour la destruction de la nouvelle Jésabel, qui souillait le trône d'Angleterre, étaient publics; les récompenses promises à celui qui délivrerait l'église britannique de sa servitude étaient connues de tous; mais les conjurations qui se succédaient avec tant de rapidité étaient le plus souvent révélées aux protestants par quelque complice, tant était grand le nombre des faux frères qui dans chaque parti donnaient des informations au parti contraire. Il paraît prouvé que Walsingham avait organisé une de ces polices corruptrices qui poussent souvent au crime pour le dénoncer; en sorte que, dans chaque conspiration contre sa souveraine, il se trouvait toujours des hommes qui lui étaient vendus. Il ne faut pas en inférer cependant qu'ils ne fussent point de vrais conspirateurs; car dans ces entreprises où le succès n'est promis qu'à la dissimulation et à la perfidie, il n'est pas plus rare de cacher le rôle de conjuré sous celui d'espion que le rôle d'espion sous celui de conjuré.

En 1586, une conjuration nouvelle fut ourdie par trois prêtres anglais, Gifford, Gilbert Gifford et Hogdson, pour poignarder Élisabeth; ils s'associèrent bientôt un catholique anglais au service d'Espagne, nommé Savage, qui se chargea de porter les coups, et un quatrième prêtre nommé Ballard, qui se rendit de leur part auprès de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, pour obtenir la promesse que quelques troupes espagnoles seraient prêtes à débarquer en Angleterre au moment où l'on recevrait la nouvelle que la reine avait succombé. Ballard réussit dans sa mission, mais sous condition qu'on ne confierait point à un seul bras une exécution aussi importante. Après son retour, Antoine Babington, avec dix autres gentilshommes qui se signalaient par leur fanatisme, s'associèrent à l'entreprise, et convinrent que six d'entre eux entoureraient Élisabeth, et qu'ils la frapperaient tous ensemble,

tandis que d'autres délivreraient Marie, et d'autres encore menaceraient Londres avec un corps d'insurgés catholiques. Ils choisirent pour l'assassinat le 24 août 1586, jour de la Saint-Barthélemy, en commémoration de la vengeance insigne que quatorze ans auparavant l'Église avait prise ce jour-là même de ses ennemis. Babington, par de fausses confidences, avait trompé Walsingham lui-même, et il était logé chez lui. Mais ce secrétaire d'État ne s'était pas fié à lui seul. Bientôt il avait gagné deux espions parmi les conspirateurs, Polly, et l'un des deux Gifford. Tout le complot lui était connu, ainsi qu'à la reine; il fit arrêter Ballard, et il envoya l'ordre à son secrétaire de surveiller Babington, ordre que le secrétaire reçut en présence du conjuré, et que ce dernier lut par-dessus son épaule. Babington s'évada pendant la nuit du 4 août, et donna l'alarme à ses complices; mais tous furent bientôt repris, et ayant été confrontés et convaincus, quatorze d'entre eux périrent sur l'échafaud [1].

L'établissement de Marie Stuart sur le trône d'Angleterre était le but et la récompense de tous les conspirateurs contre Élisabeth. Babington, qui s'était chargé de forcer sa prison tandis que six de ses complices tueraient la reine, avait compté que la reconnaissance de Marie irait jusqu'à l'épouser. Elle n'ignorait point ses projets, quoique, selon toute apparence, les détails de l'assassinat, qui ne pouvaient être écrits sans danger, ne lui eussent pas été transmis. D'ailleurs, la mort de l'une des reines était nécessaire à la vie de l'autre. Quelque douceur de caractère, quelque abnégation, quelque découragement de toute ambition qu'on veuille supposer à Marie, ou d'autre part quelque grandeur d'âme qu'on veuille prêter à Élisabeth, jusqu'au point de remettre sa rivale, non-seulement en liberté, mais sur le trône d'Écosse, leur position respective n'en aurait point été changée. Ce n'était pas le sort des îles britanniques seulement qui dépendait de la vie ou de la mort de ces deux femmes, c'était la lutte terrible des deux églises, et en même temps du despotisme et de la liberté; c'était l'accomplissement ou le renversement des projets de Philippe II, du pape, des Guise, et de tous ceux qui se croyaient liés en conscience à l'extermination de l'hérésie. Tout le protestantisme savait bien alors de quel danger il était menacé si Marie survivait à Élisabeth. De nos jours cette situa-

[1] De Thou, l. LXXXVI, p. 701. — Mém. de la ligue, Lettres d'Anglet., t. II, p. 180. — Mackintosh, contin., t. III, p. 310. — Walter Scott, Hist. of Scotland, t. II, c. 36, p. 259.

tion a été oubliée ; la pitié, l'enthousiasme, l'esprit de roman se sont emparés de cette histoire, et ont fait de Marie une héroïne sans tache ; on n'a pas même voulu admettre qu'elle eût connaissance du projet d'assassiner Élisabeth. Dans le temps, les partis et les nations sentaient mieux qu'il y allait de leur existence, et demandaient une issue à ce combat de poignards.

Marie Stuart, comme reine indépendante, n'était pas justiciable des tribunaux anglais ; comme fugitive, qui avait demandé un asile et qui était traitée en captive, elle était excusable si elle cherchait tous les moyens de se mettre en liberté ; comme soumise aux décisions de l'Église, elle pouvait en conscience se croire autorisée à faire tomber la tête proscrite d'Élisabeth. Elle n'était pas une coupable à punir, mais bien une ennemie à détruire. Les ennemis d'Élisabeth n'auraient pas été embarrassés sur la conduite à tenir dans ce cas-là, et Philippe II, qui n'épargna pas son propre fils, ne croyait pas devoir au public d'autre égard que le mystère. Il paraît qu'Élisabeth aurait voulu être servie de même, et peut-être le demanda-t-elle ; mais ses ministres, même les plus durs, étaient des hommes consciencieux et incapables de recourir au poignard ou au poison ; d'ailleurs, si l'honneur et la religion ne les avaient pas retenus, ils auraient tremblé de se charger d'une responsabilité d'autant plus terrible, que la reine les aurait probablement désavoués. Ils s'arrêtèrent au seul parti qui fût honorable.

Un acte de parlement de la vingt-septième année d'Élisabeth (1585) statua que celui par qui ou pour qui une rébellion serait excitée, et la vie de la reine attaquée, serait jugé par une commission et condamné à mort. En vertu de cet acte, au moment de la découverte de la conjuration de Babington, au mois d'août 1586, tous les papiers de Marie furent examinés, ses deux secrétaires furent arrêtés, et l'on obtint d'eux des aveux qui ne laissaient pas de doute sur sa participation au complot. Après avoir entendu sa condamnation, elle écrivait à l'ambassadeur espagnol, Bernardin de Mendoza, une lettre qui s'est retrouvée dans les archives de Simancas. « Nau, disait-elle, a tout confessé, » Curl beaucoup, sur son exemple, et tout est sur moi. » C'étaient ses deux secrétaires [1]. Le 26 septembre, Marie fut conduite au château de Fotheringay, et traduite devant quarante-deux commissaires choisis

[1] La lettre est rapportée par Capefigue, t. V, p. 85. — *Voyez* d'autres lettres aux Mém. de la ligue, t. II, p. 396.

pour être ses juges. Une sentence de mort fut prononcée contre elle le 25 octobre, dans la chambre étoilée de Westminster. Nous ne sommes point appelés à revenir sur les détails de cet événement, celui peut-être de l'histoire moderne qui a été le plus souvent présenté à l'imagination et aux émotions du public. Pendant le temps assez long qui s'écoula entre la condamnation de Marie et son exécution, Bellièvre fut envoyé à Londres par Henri III pour intercéder en faveur de la veuve de son frère ; son discours pédantesque ne pouvait faire aucune impression, et n'en fit aucune. Marie Stuart eut la tête tranchée à Fotheringay, le mercredi 8 février, vieux style (18, nouveau style), dans la quarante-cinquième année de sa vie, après dix-neuf ans de captivité [1].

(1587.) « L'espérance qu'ont eue les Guise de jouir de l'Angleterre est morte avec la reine d'Écosse, » répétèrent les protestants de France [2]. En effet, c'était pour eux une garantie de la prolongation du pouvoir de leur alliée, la reine d'Angleterre. Dès lors ils mirent toute leur activité à réaliser les secours qu'elle leur avait déjà accordés, et à faire avancer les troupes qu'ils avaient levées en Allemagne avec la solde qu'elle avait fournie. Le parti catholique intriguait, il est vrai, de son côté, pour arrêter les démarches des princes allemands ; l'Empereur Rodolphe II voyait avec inquiétude qu'une armée se rassemblait dans l'Empire pour intervenir dans les affaires de France. Parmi les princes luthériens eux-mêmes, plusieurs, aigris par leurs théologiens sur les questions qui divisaient les deux églises réformées, cessaient de voir dans les huguenots de France des frères persécutés pour des opinions communes entre eux. La plupart de ces princes avaient signé, en 1580, une sorte de confession de foi dirigée contre le calvinisme [3]. Pour rétablir quelque union entre les deux divisions de l'église réformée, un colloque fut tenu à Montbelliard, auquel Théodore de Bèze, alors âgé de soixante-sept ans, se rendit de Genève, malgré son âge avancé. Il y disputa contre Jacques André de Tubingen, sur la sainte Cène, sur la personne du Christ, sur le baptême, la prédestination, les

[1] Har. de Bellièvre, Mém. de la ligue, t. I, p. 411. — L'Étoile, p. 321, 327. — Duplessis Mornay, t. III, p. 489. — De Thou, l. LXXXVI, p. 712. — Rapin-Thoyras, t. VII. l. XVII, p. 414. — Hume, t. VIII, c. 42, p. 1. — Mackintosh, t. III, p. 310. — Robertson, l. VII. p. 421. — Walter Scott, t. II, c. 36, p. 259.

[2] Mém. de la ligue, t. II, p. 87.

[3] *Formula concordiæ*, Pfeffel, Hist. d'Allemagne, t. II, p. 216.

images, les orgues; et quoique le but principal de tous deux fût la conciliation, quoique les deux adversaires conservassent entre eux tous les dehors de la politesse, le caractère des théologiens ne put être contenu dans la dispute, ils s'aigrirent l'un contre l'autre. Ils publièrent les actes du colloque qu'ils s'étaient réciproquement promis de tenir secrets, et les deux églises sentirent que la barrière entre elles s'élevait davantage au lieu de s'abaisser. Toutefois Théodore de Bèze s'efforça de réparer, comme homme d'État, le mal qu'il avait fait à son parti comme théologien. En partant de la conférence, il alla visiter les cours des différents princes luthériens; il leur fit sentir dans quel danger se trouvait la cause de la réforme, il leur fit connaître les projets de la ligue et sa puissance; il les convainquit de la nécessité de se secourir réciproquement, et il obtint le concours de tous pour la formation de l'armée qui, dans la campagne prochaine, devait venir au secours des huguenots [1].

Henri III, à la procession des chevaliers du Saint-Esprit, le 1er janvier 1587, avait répété de lui-même, et sans que rien l'y obligeât, le serment de ne souffrir dans son royaume aucune autre religion que la catholique romaine. Il avait ainsi élevé un obstacle de plus au traité que sa mère travaillait encore alors même à négocier, en Poitou, avec le roi de Navarre. Mais d'autre part, c'était peut-être le seul moyen qui fût à sa portée de calmer l'irritation des ligueurs, et de ramener à lui, au moins pour un temps, le peuple de Paris, qui regardait toute tolérance comme une offense que la divinité ne saurait pardonner. D'ailleurs, dans les conseils de Henri III, Villeroi ne cessait d'insister pour que ce monarque se mit lui-même à la tête de son armée, qu'il forçât les Guise et tous les ligueurs à se ranger sous ses étendards, et qu'il profitât de leurs forces réunies pour écraser les protestants, au profit de l'autorité royale et non de la ligue [2].

Mais Henri III, accoutumé désormais à n'employer que la finesse et la dissimulation, répugnait aux mesures rigoureuses. Sa haine contre les Guise égalait sa haine contre les huguenots; il était d'autant moins tenté de se mettre à la tête d'une armée que son désir n'était pas de vaincre; il souhaitait, au contraire, que, par des succès balancés, les deux partis se détruisissent réciproquement. Plus d'une fois on lui entendit dire, comme il se promenait dans ses appartements : *De ini-*

[1] De Thou, l. LXXXV, p. 681. — Smedley, t. II, c. 15, p. 210.
[2] Davila, l. VIII, p. 443-445.

micis meis vindicabo inimicos meos. Il avait dû renoncer à ces fêtes, à ces plaisirs, à cette mollesse, qui avaient aliéné de lui les Parisiens. Il était dévoré par les soucis. Souvent, au milieu de la nuit, il se relevait, il passait à l'appartement de sa mère, et s'asseyant sur son lit, il discutait longuement avec elle tous les partis qui se présentaient à lui. Quelquefois le maréchal de Retz ou l'abbé del Bene, quelquefois la duchesse d'Usez ou le sieur de Rambouillet étaient admis à ces conférences ; mais personne n'obtenait une entière confiance ; Épernon se montrait au roi trop ennemi des Guise, Villeroi trop bien disposé pour eux, Nevers trop désireux de paraître tenir le milieu entre les deux partis. Enfin, le roi se détermina à envoyer Miron, son médecin, au duc de Guise, à Mousson, d'où celui-ci suivait les intrigues qu'il avait nouées dans le duché de Bouillon, pour s'emparer de Jametz ou de Sedan. Miron devait communiquer à Guise tout ce que la cour avait appris sur la formation de l'armée allemande ; lui dire que c'était avec l'intention de retarder sa marche que Catherine avait essayé de traiter la paix avec le roi de Navarre ; mais que n'y ayant pas réussi, c'était à la valeur de la maison de Lorraine que le roi se confiait pour arrêter ces étrangers ; qu'en effet, les ennemis s'avanceraient par la Lorraine, patrimoine de ses ancêtres ; par la Champagne, son gouvernement, et par la Bourgogne, gouvernement de son frère ; qu'ainsi, la cause du royaume et de la religion devenait pour les Guise une cause personnelle ; qu'il comptait sur tous les efforts des deux frères, pour rassembler tous leurs amis, tous leurs serviteurs, et former une armée qui, si elle ne suffisait pas pour fermer la France aux Allemands, serait du moins assez redoutable pour les harceler, les empêcher de se répandre, et couper leurs convois et leurs vivres ; que Henri III leur enverrait tous les renforts qu'il pourrait ; que cependant il formerait une autre armée sous le duc de Joyeuse, pour aller au midi combattre le roi de Navarre, et l'empêcher de passer la Loire pour se joindre aux Allemands ; qu'après ces deux armées, le roi en formerait encore une troisième pour lui-même ; que dans ce but, il avait envoyé Sancy en Suisse, pour y lever huit mille fantassins ; qu'il appelerait à lui toute sa noblesse, et qu'il ferait alors tête aux Allemands, tandis que Guise et Mayenne les harcèleraient sur les flancs [1].

Le duc de Guise répondit au roi qu'il était prêt à exécuter ses ordres,

[1] Davila, l. VIII, p. 446, 447.

et qu'il espérait que désormais Henri III serait convaincu de l'inutilité de toute négociation avec les hérétiques. Il rassembla, en effet, de concert avec son frère et tous les seigneurs de la ligue, l'armée avec laquelle il comptait s'opposer à la puissante invasion des Allemands, et il obtint du roi un édit, rendu à Meaux le 23 juin 1587, pour fixer des lieux de rendez-vous à toutes les compagnies de gendarmerie, et enjoindre à tous les seigneurs et gentilshommes qui les composaient de se trouver chacun à leur poste [1]. D'après les rapports toutefois que recevait le duc de Guise, il reconnaissait avec inquiétude combien ses forces seraient inférieures à celles qui marchaient contre lui. Henri III, au contraire, jouissait de ses artifices; il mettait son espérance dans la témérité du duc de Guise, qui voudrait combattre, quelle que fût la supériorité de son ennemi. Il comptait que, par sa victoire ou par sa défaite, il serait également affaibli, mais seulement après avoir porté des coups funestes aux étrangers. L'abandonnant donc à lui-même, il tourna dès lors tous ses soins vers l'armée qu'il envoyait contre le roi de Navarre [2].

Depuis que les conférences de Saint-Bris étaient rompues, que la trêve était terminée, et que Catherine de Médicis était revenue à Paris, les huguenots avaient remporté divers avantages dans le midi. Turenne s'était emparé de Châtillon, seule conquête de quelque importance que Mayenne eût faite dans la campagne précédente. Le roi de Navarre et le prince de Condé s'étaient réunis vers la fin d'avril, et ils avaient pris Chizai, Sasai, Saint-Maixent et Fontenay; ils s'étaient ensuite retirés, l'un à la Rochelle, l'autre à Saint-Jean d'Angely, sur la nouvelle que le duc de Joyeuse avait passé la Loire avec sept ou huit mille hommes, parmi lesquels s'étaient rangés tous ces jeunes courtisans qui savaient que le plus sûr moyen de plaire au roi, c'était de briller à l'armée en même temps par leur faste et par leur valeur [3].

En se retirant du Poitou, le roi de Navarre avait confié la garde de ce qui lui restait dans cette province, aux deux régiments huguenots de des Bories et de Charbonnières; Joyeuse les atteignit à la Motte Saint-Éloi, et les fit tailler en pièces; il croyait, par sa férocité, donner des preuves de son courage, et malgré les instances de ses soldats eux-mêmes, il n'accorda aucun quartier aux vaincus. Saint-Maixent se

[1] Édit du roi, aux Mém. de la ligue, t. II, p. 196.
[2] Davila, l. VIII, p. 448.
[3] De Thou, t. VII, l. LXXXVII, p. 4. — V. P. Cayet, t. LV, p. 81.

rendit à lui par capitulation ; mais il ne tint aucun compte des articles convenus ; il abandonna d'abord le bourg au pillage de ses soldats, il fit pendre le ministre, il fit ensuite couper la gorge aux prisonniers pour les empêcher de se plaindre [1]. Il ne montra pas moins de cruauté à Tonnay-Charente, à Croix-Chapeau, à Maillezais; partout son passage était signalé par des massacres. Joyeuse, comme il le disait lui-même, comptait ainsi apprêter aux prédicateurs de Paris occasion de parler de lui. Mais la licence même qu'il accordait à son armée y multipliait les maladies; les soldats, qui s'étaient enrichis par le pillage, abandonnaient leurs drapeaux pour mettre leur butin à couvert; l'armée royale se trouva bientôt si faible, que Lavardin, qui en était lieutenant et qu'on suppose avoir été secrètement jaloux de son chef, persuada au duc de Joyeuse de retourner à Paris ; il fallait, lui dit-il, raffermir son crédit, qu'on disait ébranlé à la cour, et obtenir en même temps du roi de nouvelle infanterie [2].

Joyeuse arriva en poste, au mois d'août, auprès de Henri III; mais des chagrins de tout genre l'attendaient à la cour. Son frère, le comte du Bouchage, venait de perdre sa femme, sœur du duc d'Épernon, qui jusqu'alors avait contenu l'explosion de la jalousie ou de la haine entre les deux favoris. Dans son désespoir, du Bouchage, malgré les instances de son frère, abandonna le monde, se jeta dans un couvent de capucins, où il fit des vœux, et fut connu dès lors sous le nom de frère Ange de Joyeuse. D'autre part, le duc d'Épernon, qui n'avait point épousé Christine de Vaudemont, la plus jeune sœur de la reine, encore qu'elle lui eût été promise, fut marié à la même époque, par le roi, à Marguerite de Foix, riche héritière de la maison de Candale, et le plus grand parti de France. Il était comblé des présents de son maître, qu'on vit danser toute la nuit à sa noce, avec son gros chapelet de têtes de morts pendu à sa ceinture. Épernon était devenu le seul arbitre de la cour, et il fut cause que Henri III non-seulement reçut le duc de Joyeuse avec mécontentement, mais même lui donna à entendre que son retour de l'armée faisait élever des doutes sur son courage [3].

Joyeuse, pour se laver d'une tache qu'il méritait si peu, demanda au roi la permission de livrer bataille au roi de Navarre, et il l'obtint. Il eût soin d'en répandre lui-même la nouvelle à la cour, et aussitôt

[1] Journal de l'Étoile, p. 333.
[2] De Thou, t. VII, l. LXXXVII, p. 6. — Davila, l. VIII, p. 449.
[3] L'Étoile, p. 337. — De Thou, l. LXXXVII, p. 7. — Davila, l. VIII, p. 450.

toute la jeune noblesse qui y était rassemblée vint s'offrir à lui avec empressement, pour se trouver à ce fait d'armes. Une même ardeur belliqueuse engagea d'autre part le comte de Soissons et le prince de Conti, frères du prince de Condé, qui depuis la Saint-Barthélemy avaient été élevés dans l'église catholique, à prendre les armes en faveur des Bourbons, malgré la différence de religion. Soissons se rendit dans le Maine, où il avait quelques propriétés, avec l'intention de joindre le roi de Navarre, dont il voulait épouser la sœur ; Conti promit de se rendre à l'armée allemande dès qu'elle entrerait en France [1].

Le roi de Navarre était sorti le 24 août de la Rochelle, pour s'opposer au duc de Joyeuse, qui quitta son armée le 28 seulement du même mois. Il s'était porté à Saint-Jean d'Angely, où il avait appelé auprès de lui la noblesse protestante du Poitou. Lorsqu'il sut ensuite que Joyeuse avait quitté son armée, il résolut de la côtoyer de près pour la harceler par de petites attaques ; il se mit donc à la tête d'une troupe légère et sans bagage, avec laquelle il se dirigea par Marans, Fontenay, la Chataigneraie et Chinon vers la Loire, où il avait donné rendez-vous à son cousin le comte de Soissons. Il vint, pour l'attendre, se loger à Montsoreau, sur cette rivière, quelques lieues au-dessus de Saumur. Lavardin, lieutenant de Joyeuse, conduisait de son côté son armée vers la Loire, mais se voyant devancé par le roi de Navarre, il s'arrêta plusieurs jours à la Haie, sur la Creuse, où il se fortifia. D'après les ordres du roi de Navarre, le vicomte de Turenne avait rassemblé de son côté tout ce qu'il avait pu tirer de troupes protestantes du Périgord, sans dégarnir trop cette province, et il était arrivé devant la Haie avec six cents gendarmes et deux mille arquebusiers à cheval. Le prince de Condé y arriva de son côté avec la noblesse de Saintonge, qu'il avait rassemblée à Saint-Jean d'Angely. Mais les protestants n'avaient point d'artillerie pour attaquer la Haie; laissant donc en repos Lavardin, ils ne songèrent qu'à faire leur jonction avec Soissons, que beaucoup de gentilshommes huguenots de Beauce et de Normandie étaient venus joindre, en sorte qu'il se trouvait au Lude, sur le Loir, à la tête de trois cents gentilshommes et mille arquebusiers à cheval. Le vicomte de Turenne alla le chercher jusque-là, et le ramena jusqu'en face de Montsoreau, où il passa la Loire [2].

[1] De Thou, l. LXXXVII, p. 8 et 9.

[2] Relation de Duplessis Mornay, Mémoires, t. III, n° 113, p. 536.

Le roi de Navarre se trouvait ainsi sur la Loire entre Saumur et Tours, à la tête de toutes les forces protestantes qu'il pouvait espérer de rassembler dans l'ouest de la France ; c'était sur la Loire aussi, mais entre Gien et la Charité, qu'il pouvait espérer de rencontrer l'armée allemande. Il fut mis en délibération à Montsoreau si l'on devait aller la joindre par le plus court chemin ; mais ce chemin par le cœur de la France avait de quatre-vingts à cent lieues de longueur, et le roi de Navarre, avec six mille hommes environ, aurait dû, pour le suivre, affronter l'une après l'autre les armées du roi, des Guise et de Joyeuse, dont chacune paraissait suffisante pour l'écraser. Les chefs protestants en reconnurent l'impossibilité ; ils s'arrêtèrent donc au projet de se replier rapidement vers le midi, et, arrivés sur la Dordogne, de suivre les bords de cette rivière, en remontant vers sa source, qui se rapproche de celle de la Loire ; de grossir leur armée de tous les braves qu'ils trouveraient dans un pays où prévalaient les opinions protestantes, et de joindre ensuite l'armée des luthériens dans la haute Bourgogne. L'annonce de cette résolution fut aussitôt envoyée au duc de Bouillon, qui devait diriger les Allemands [1].

Le roi de Navarre partit donc de Montsoreau, se dirigeant vers la Charente et ensuite vers la Guienne, par Montcontour, Chef-Boutonne Taillebourg, où il passa la Charente et Pons. Pendant que ses troupes marchaient à petites journées, il fit une visite aux Rochelois, pour confirmer leur courage et leur emprunter trois pièces de canon. Joyeuse, qui avait rejoint son armée, la conduisit parallèlement à celle des huguenots, mais plus à l'est, par l'Angoumois et le Périgord. Il désirait arriver le premier à Coutras, magnifique château bâti autrefois par Lautrec, et embelli par le maréchal Saint-André, au confluent de deux rivières, l'Isle et la Dronne, qui, six lieues plus loin, se jettent ensemble dans la Dordogne au-dessus de Libourne. Le maréchal de Matignon lui avait fait dire de l'attendre dans cette forte position, tandis qu'il rassemblerait toutes les troupes catholiques de la Guienne, et viendrait ensuite prendre à dos l'armée des huguenots. Ce projet ne tarda pas à être connu du roi de Navarre : aussi, d'une part, il pria le prince de Condé de l'accompagner jusqu'à la rivière de l'Isle, avec la noblesse de Saintonge, d'Angoumois et de Poitou, encore qu'il eût été convenu auparavant qu'elle retournerait en arrière pour garder ses foyers.

[1] Duplessis Mornay, t. III, p. 542.

D'antre part il pressa sa marche de manière à arriver le premier à Coutras ; et en effet la Trémouille, qui commandait son avant-garde, vint s'y loger le 19 octobre, après en avoir chassé Mercurio Bua, commandant de la cavalerie albanaise du duc de Joyeuse, qui y était arrivé le premier. Le même jour, Joyeuse était venu se loger à la Roche-Chalais, sur la gauche de la Dronne, à trois lieues au-dessus de Coutras, et le roi de Navarre arrivait sur la droite de la Dronne, en face de Coutras [1].

Le roi de Navarre avait avec lui ses deux cousins, Condé, et Soissons, Turenne, la Trémouille, Montgommery, Galerande, Salignac, et tous ses plus vieux capitaines ; il comptait sous ses ordres deux mille cinq cents chevaux et quatre mille fantassins, pauvrement équipés, mais vieillis pour la plupart dans les guerres civiles, et d'une bravoure éprouvée. Dès le soir il commença à passer la Dronne, et vint occuper l'angle de terre entre la Dronne et l'Isle, au centre duquel est bâti le château de Coutras. Les bords escarpés de la rivière rendaient cependant ce passage long et difficile; les deux canons et la couleuvrine, avec leurs caissons, seule artillerie des hugenots, qu'ils avaient empruntés à la Rochelle, restèrent sur l'autre bord, gardés par une partie de l'infanterie; la cavalerie continua toute la nuit à passer. L'armée de Joyeuse comptait au moins de dix à douze mille hommes; elle était toute brillante d'or et de soieries, tout échauffée par les bravades des jeunes courtisans qui soupiraient après le combat, mais qui ne connaissaient pas l'art de la guerre. En traversant Loudun, ils avaient voulu persuader à leur chef de livrer cette ville au pillage, parce qu'elle passait pour favorable aux huguenots. Ce fut avec peine que quelque conseiller plus sage l'en détourna, en lui représentant que tout pillage était toujours suivi d'une nombreuse désertion, qui affaiblirait son armée [2].

Lorsque Joyeuse fut averti par Lavardin, qui revenait de l'escarmouche, que les huguenots étaient dans Coutras, il fut au comble de la joie. « Les voilà pris, dit-il, entre les deux rivières ; il ne nous en » échappera pas un. » Tous les jeunes courtisans qui l'avaient suivi de Paris partageaient sa confiance : s'encourageant les uns les autres, ils jurèrent de ne faire aucun prisonnier, et de faire mourir quiconque

[1] Duplessis Mornay, relation, t. III, n° 113, p. 543. — Mém. de la ligue, autre relation, t. II, p. 239. — Sully, c. 23, p. 392. — De Thou, l. LXXXVII, p. 10. — Davila, l. VIII, p. 462.

[2] De Thou, l. LXXXVII, p. 9.

voudrait sauver un huguenot, fût-ce le roi de Navarre. Plein d'impatience de commencer le combat, dès les onze heures du soir, Joyeuse fit battre aux champs et avancer sa cavalerie [1].

De son côté, le Béarnais connaissait les dangers de sa position : aussi mit-il en délibération s'il ne lui convenait pas de repasser la rivière, de s'approcher de la Dordogne, et de se mettre à couvert derrière les villes qui suivaient son parti. Cependant il représenta en même temps à son conseil de guerre que la noblesse de Poitou n'était point engagée à le suivre au-delà de la rivière de l'Isle ; qu'ainsi son armée se fondrait, tandis que celle de Joyeuse serait renforcée par celle du maréchal Matignon. C'était renoncer à toute espérance de joindre en Bourgogne l'armée allemande, et exposer son parti à une ruine entière. Ces raisons prévalurent ; il fut résolu de courir les chances d'une bataille, et le roi de Navarre envoya sa cavalerie légère, dans la nuit du 19 au 20 octobre, jusqu'à moitié chemin de la Roche-Chalais, pour escarmoucher et retarder les ennemis [2].

Le roi de Navarre plaça son armée à deux mille pas en avant de Coutras, dans une petite plaine qui avait six à sept cents pas de largeur. Il appuya sa gauche à la Dronne, sa droite à la garenne de Coutras, en avant de laquelle un petit bois taillis entouré de fossés était également garni de fantassins huguenots, jusque tout près des catholiques. Clermont, Rosny, Bois-du-Lys et Lignonville avaient été employés toute la nuit à faire passer les bagages des huguenots, qui étaient fort considérables; ce ne fut guère avant huit heures du matin qu'ils firent passer aussi leurs trois pièces de canon et leurs caissons. Ils les établirent sur une petite éminence, d'où ils plongeaient dans l'armée des catholiques. Pendant ce même temps, ceux-ci débouchaient à la file dans la plaine de Coutras, par des chemins étroits et bourbeux. De part et d'autre celui qui aurait pu attaquer le premier aurait eu l'avantage. En effet, les huguenots s'étaient hasardés à présenter le flanc, par un changement de position, pour abandonner la garenne où ils s'étaient d'abord logés; de leur côté, les catholiques arrivaient presque à la débandade; mais de part et d'autre on ne se sentait point en mesure d'attaquer, et les deux armées continuèrent à ses mesurer des yeux, de huit à neuf heures du matin, avant de commencer la charge. Pendant cette attente, les mi-

[1] Davila, l. VIII, p. 462. — D'Aubigné, t. III, l. I, c. 13, p. 48.

[2] D'Aubigné, l. I, c. 13, p. 49. — Duplessis Mornay, t. III, p. 546. — Sully, c. 23, p. 394.

nistres Chandieu et d'Amours firent la prière, puis entonnèrent le verset 12 du psaume 118 : « La voici, l'heureuse journée qui répond » à notre désir. » Quelques catholiques qui se trouvaient assez près pour les entendre, crièrent : « par la mort ! ils tremblent, les poltrons; » ils se confessent ! » Mais ceux qui les connaissaient mieux répondirent aussitôt que jamais les huguenots n'étaient plus en train de se battre que quand ils faisaient cette mine [1]. Un autre ministre arrêta le roi de Navarre comme il allait ordonner la charge, en lui disant que Dieu ne favoriserait point ses armes s'il ne réparait le scandale qu'il venait de donner à la Rochelle, où il avait séduit la fille d'un magistrat. Henri, qui connaissait la sévérité de principes des religionnaires les plus braves, confessa sa faute, protesta de sa repentance, et promit que s'il était vainqueur il donnerait toute la satisfaction qui était en son pouvoir [2].

Enfin, les trois pièces d'artillerie que dirigeait Rosny furent placées en batterie; elles firent sept décharges successives sur les catholiques, avant que ceux-ci pussent riposter; chacune enleva de vingt à trente hommes, et cette canonnade, à laquelle on ferait à peine attention aujourd'hui, fut regardée comme un avantage décisif. L'artillerie de Joyeuse, qui était bien plus formidable, fut mal placée au commencement du combat; les boulets s'enfouissaient dans un gonflement du terrain sans atteindre les huguenots, et avant qu'on lui eût fait prendre une meilleure position, la mêlée, qui la rendit inutile, était engagée[3]. Les catholiques commencèrent la charge avec une grande impétuosité; ils avaient renversé les corps avancés que commandaient Turenne et la Trémouille; ceux-ci fuyaient en désordre, et comme ils passaient derrière les rangs des bataillons de Saintonge et Poitou, on entendait gronder dans les casques des soldats : « Ce ne sont là ni Naintongeois ni Poi- » tevins; si n'est-ce pas fait, car il faut parler à nous [4]. »

La vraie ligne de bataille, en effet, celle en laquelle se confiait le roi de Navarre, était formée, en arrière, en demi-cercle ; les cavaliers sur six de hauteur, étaient entremêlés d'arquebusiers, dont le premier rang s'était couché ventre à terre, et les autres s'inclinaient à des hau-

[1] D'Aubigné, t. III, l. I, c. 14, p. 53. — L'Étoile, p. 340.
[2] Péréfixe, p. 81.
[3] Duplessis Mornay, t. III, p. 545. — Sully, c. 23, p. 397. — D'Aubigné, t. III, l. I, c. 14, p. 51, 52.
[4] D'Aubigné, c. 14, p. 55.

teurs différentes, de sorte que cinq rangs pussent tirer à la fois; ils avaient ordre de ne le faire que quand l'ennemi serait à vingt pas. Le roi de Navarre, qui avait à sa droite Condé, à sa gauche Soissons, leur cria : « Je ne vous dirai qu'une chose, c'est que vous êtes de la maison » de Bourbon, et, vive Dieu! je vous montrerai que je suis votre » aîné [1]. » Il laissa fournir toute la carrière à ses adversaires, et ne s'avança que de dix pas pour les rencontrer. Joyeuse, avec sa brillante noblesse, dont les armes étaient dorées, dont les lances, ornées de longues banderoles de soie, ombrageaient le terrain, fondit avec impétuosité et en un seul corps dans cette enceinte, que les huguenots entouraient comme d'un mur d'airain. Ses chevaux épuisés et hors d'haleine, pour avoir fourni une course plus longue que leurs cavaliers ne s'y étaient attendus, furent reçus presque à bout portant par le double feu des arquebusiers à pied et des cavaliers armés de pistolets; plus de la moitié, dès ce premier choc, furent jetés à terre; les autres, confondus, rompus, accablés, sentirent presqu'à l'instant que la bataille était perdue. Elle avait commencé à neuf heures, et à dix heures toute résistance de leur part avait cessé; mais durant cette heure de mêlée terrible, aucun d'eux ne songea à fuir. Chaque chef combattait de la main. Le roi de Navarre fut attaqué en même temps par le baron de Fumel et Château-Renard; tandis que le premier fut tué par Fontenay, Henri saisit à la gorge Château-Renard, en lui criant : *Rends-toi, Philistin!* Pour le délivrer, un gendarme frappait de sa lance sur le casque du roi, derrière lequel il se trouvait. Augustin Constant tua ce gendarme et sauva son maître [2]. Saint-Luc, repoussé vers Joyeuse dans cette confusion, lui cria : « Général, que nous reste-t-il à faire? — « A mourir! » dit Joyeuse. Cependant il fit cent pas en arrière pour se rapprocher de son artillerie; mais là il fut entouré par plusieurs huguenots qui le reconnurent, et quoiqu'il leur criât : *Il y a cent mille écus à gagner!* il fut tué d'un coup de pistolet dans la tête par la Mothe-Saint-Héray; son frère, Saint-Sauveur, avait été tué dès les premiers coups. Alors seulement commença la fuite à la débandade et la poursuite, qui dura trois heures. Dans cet instant Saint-Luc reconnut Condé parmi ceux qui le poursuivaient, et courant à lui la lance basse, il le désarçonna; puis sautant aussitôt de son cheval, il lui offrit la main pour le relever, et lui dit en même temps qu'il se rendait à lui

[1] Péréfixe, p. 80.
[2] D'Aubigné, p. 54.

comme prisonnier. Il sauva ainsi sa vie. Jusqu'alors on avait fait peu de quartier, le souvenir de Saint-Éloi et de Croix-Chapeau excitant la fureur des huguenots. Cependant Henri de Navarre, qui, avec ses deux cousins, ne poursuivit les fuyards que pendant un quart d'heure, s'efforça d'arrêter le massacre. Aucune bataille, proportionnellement au nombre des troupes et à la brièveté de la mêlée, n'avait été plus meurtrière. Les catholiques laissèrent sur le terrain plus de quatre cents gentilshommes et de trois mille soldats. Les plus notables furent Joyeuse et son frère, Piennes fils, Brezé, Obigeon, la Suze, Gaulo, Pluviaut, Neuvi, Fumel, Rochefort, la Croisette et Tiercelin. Parmi les prisonniers on distinguait Saint-Luc, Bellegarde, Cipierre, Montigny, Piennes père, Montsoreau, Châteauvieux, Chatelux, Sautrai et Sansac. Tous les drapeaux, tous les canons, tous les bagages, et un butin qu'on évaluait à six cent mille écus, tombèrent au pouvoir des huguenots [1].

Depuis le commencement de la guerre civile, la bataille de Coutras était la première que les huguenots eussent gagnée. La joie de leur succès était sans mélange ; car ils n'avaient à pleurer aucun guerrier distingué et à peine trente soldats ; le nombre des blessés, il est vrai, fut considérable. Le ministre d'Amours, qui avait béni les troupes marchant au combat, et qui leur avait ensuite donné l'exemple en tirant l'épée et se jetant le premier dans la mêlée, en revint sans blessures et rendit grâces au nom de tous après la victoire. Le roi de Navarre, rentré au château de Coutras, trouva qu'on lui avait apprêté son souper dans la salle même où le corps de Joyeuse était étendu sur une table. Il donna ce corps, ainsi que celui de Saint-Sauveur son frère, à Turenne, leur parent, pour leur assurer une honorable sépulture. Puis il fit transporter son couvert dans un autre appartement, où pendant le repas on lui présenta successivement les principaux prisonniers, qu'il reçut tous d'une manière affable. Les soldats vinrent aussi lui offrir cinquante-six enseignes et vingt-deux guidons et cornettes, trophées de sa victoire, qu'ils avaient enlevés à l'armée royale [2].

[1] Liste des morts et blessés, Mém. de la ligue, t. II, p. 244. — D'Aubigné, c. 14, p. 57. — Duplessis Mornay, t. III, p. 549.

[2] Péréfixe, p. 82. — D'Aubigné, l. I, c. 11, p. 56. — Sully, c. 23, p. 398. — Davila, l. VIII, p. 463, 464. — De Thou, l. LXXXVII, p. 13-15. — Matthieu, derniers troubles, l. I, f. 60. — Mémoires de la ligue, t. II, p. 243. — V. P. Cayet, t. LV, p. 102.

CHAPITRE XXIX.

La grande armée des Allemands entre en France. Elle se laisse surprendre à plusieurs reprises. Sa retraite. Fermentation croissante excitée par les ligueurs contre Henri III. Journée des Barricades à Paris — 1587-1588.

Dans toutes les provinces du midi, les huguenots célébrèrent avec enthousiasme la victoire de Coutras; c'était à leurs yeux, non-seulement le plus brillant fait d'armes de leurs longues guerres, mais aussi une preuve de l'habileté supérieure de leur chef, et en même temps une délivrance miraculeuse. Mais encore qu'ils s'efforçassent de faire servir ce succès à relever le courage de leurs partisans en France et celui de leurs alliés dans toute l'Europe, ils sentaient tous également que ce n'était pas en Gascogne que pouvait se décider le sort de la guerre, et plus ils examinaient leur position, plus ils reconnaissaient l'impossibilité de poursuivre l'avantage qui les avait d'abord comblés d'allégresse. L'armée allemande qu'Élisabeth, de concert avec tous les souverains du nord, avait équipée et payée; cette armée, qui depuis si longtemps excitait les alarmes de Henri III, et que le roi de Navarre avait déclaré lui être nécessaire pour continuer à se défendre, était enfin entrée en France; mais il semblait plus impossible que jamais que l'armée toute française des huguenots, victorieuse à Coutras, se réunit à elle et en tirât parti.

Les nouvelles qui parvenaient jusqu'à la Dordogne, de l'armée des Allemands étaient vagues et confuses; mais une seule chose paraissait évidente, c'est qu'elle n'obéissait point aux injonctions que lui avait fait parvenir le roi de Navarre. Dès l'époque où celui-ci avait été obligé de quitter les bords de la Loire, il avait fait partir de Montsoreau, le 15 septembre, M. de Morlas, pour aller joindre les Allemands, se plaindre de n'avoir jamais eu de leurs nouvelles depuis la fin de juillet

ou depuis leur entrée en France ; leur expliquer sa position, la nécessité où il était de reculer devant des forces supérieures, leur donner rendez-vous en Bourbonnais, et les inviter à suivre le chemin qu'avait suivi Condé, en 1576, pour joindre à Moulins, le duc d'Alençon [1]. Cependant les bruits confus auxquels les huguenots étaient forcés de se fier leur faisaient croire que les reiters ne suivaient point cette direction, et qu'au lieu de se rapprocher d'eux, ils s'en éloignaient toujours plus.

De son côté l'armée victorieuse à Coutras était hors d'état d'entreprendre immédiatement une longue marche, et de se préparer à de nouveaux combats. Selon Duplessis Mornay, « Il fut bien dit, d'un » commun consentement, après la bataille de Coutras, qu'il falloit » user de la victoire, et reconnu par les plus sages que la plus belle » utilité que nous en pouvions retirer étoit la conjonction avec nos » étrangers, vers lesquels, toutes choses postposées, il falloit dresser » son chemin. Mais il y eut peu de capitaines et de troupes qui s'y » pussent ni voulussent résoudre. Ceux qui étoient venus de Guienne » avec M. de Turenne, disoient qu'il y avoit trois mois qu'ils étoient » en campagne sans avoir donné ordre ni à leurs gouvernements ni » à leurs maisons, ne pensant en être absents que trois semaines. » Ceux de Poitou et Saintonge d'autre part, que monseigneur le prince » avoit amenés, remontroient qu'ils étoient venus là à demi-équipage » et à la hâte, seulement pour se trouver à la bataille. Et la vérité » étoit d'ailleurs, encore qu'il plût à Dieu fort épargner les hommes, » qu'il y eut plus de quatre cents chevaux blessés de ce jour-là, et » beaucoup d'équipages ruinés et pillés les uns par les autres. Et d'abon- » dant que notre armée étoit si chargée de butin et de bagage, tant » des précédents exploits que de ce dernier, qu'il étoit nécessaire de » l'en décharger dedans les villes pour en tirer service. Ce fut cause » que chacun voulant faire un tour chez soi, le roi de Navarre pensa » avoir assez de loisir pour donner un tour en Gascogne et jusques en » ses pays, pendant que M. de Turenne exerceroit le reste des troupes » en Périgord, jusques à la fin de novembre, qu'il fut dit qu'ils s'y » retrouveroient tous ensemble [2].

Malheureusement ce n'était pas d'après ces considérations politiques ou militaires seulement que se dirigeait le roi de Navarre. Si nous en

[1] Instruction pour M. de Morlas, Duplessis Mornay, t. III, p. 515, n° 105.
[2] Lettre de Duplessis à M. de Morlas, janvier 1588. — OEuvres, t. IV, p. 137.

croyons d'Aubigné, « Ce fut un grand mécontentement à tous les capi-
» taines réformés, quand le roi de Navarre, n'ayant donné que le
» lendemain à voir son gain, méprisa les villes de Saintonge et de
» Poitou, qui ne lui pouvoient manquer, ou selon le désir de plusieurs,
» d'aller tendre la main à son armée étrangère, qui dès lors appro-
» choit la rivière de Loire. Il donna toutes ces paroles au vent, et sa
» victoire à l'amour ; car avec une troupe de cavalerie, il perça toute
» la Gascogne pour aller porter vingt-deux drapeaux d'ordonnance et
» quelques autres à la comtesse de Grammont (Corisande d'Andoins
» ou de Guiche) alors en Béarn [1]. »

Les secrétaires de Sully, d'après ses ordres, condamnent plus sévè-
rement encore la conduite de Henri de Bourbon, et la discorde qui
minait les forces du parti. « D'autant, disent-ils, que toutes les belles
» espérances conçues de cette victoire s'en allèrent à néant... nous
» avons cru être ici un lieu propre pour vous en ramentevoir les causes
» principales, telles que vous nous les apprîtes à votre retour. La
» première provint des jalousies, envies et défiances qui alloient de
» plus augmentant entre le roi de Navarre et le prince de Condé, sitôt
» que quelques heureux succès et prospérités leur ôtoient la crainte
» et leur élevoient leurs espérances à quelque grand établissement.
» Ces jalousies étoient fomentées par M. de Turenne d'une part, et
» par M. de la Trémouille de l'autre; le dernier sollicitoit incessamment
» ce prince de se rendre chef absolu, sans reconnoissance d'autrui,
» dans les provinces d'Anjou, Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois,
» au moins, laissant tout le surplus des autres provinces de France
» au roi de Navarre. Et pour y parvenir, sitôt que par le gain d'une
» tant signalée bataille, il put concevoir quelque espérance de faire
» des progrès dans ces provinces ; ils firent séparation des troupes qui
» étoient à leur dévotion, s'étant mis en fantaisie que la réputation de
» cette victoire leur rendroit infaillibles les prises des foibles places
» de ces provinces; voir jusqu'à s'imaginer de pouvoir emporter
» Saintes et Brouage, à cause de la prise de M. de Saint-Luc.

» M. de Turenne, de son côté, qui ne manquoit ni de vanité ni
» d'ambition, couvoit toujours en son cœur le dessein qu'il fit depuis
» fort ouvertement éclater en l'assemblée de la Rochelle [2], lequel étoit

[1] D'Aubigné, t. III, l. I, c. 15, p. 58.

[2] Sully haïssait Turenne, et il ne faut admettre qu'avec défiance ses accusations contre lui.

» de pouvoir être élu chef absolu en quelques provinces, et sur une » dissipation d'État que chacun croyoit être tout prochaine, se can- » tonner en icelles. Sur ces mêmes espérances, il comptoit prendre » toutes les places de Limousin et de Périgord des environs de ses » maisons. Il fit toute sorte de menées et de belles ouvertures, comme » son esprit excelloit en telles propositions, pour séparer les troupes » et en former un camp avec l'artillerie. Il en vint à bout, sans que » rien néanmoins de tout ce qu'il entreprit eût un heureux succès; » voire il fut malmené devant Sarlat, qui n'est qu'une fort foible ville, » et contraint d'en lever le siége.

» M. le comte de Soissons, d'autre côté, étoit venu trouver le roi de » Navarre plutôt pour épouser sa sœur que ses affections ni son parti, » qu'il tenait ne pouvoir pas avoir longue subsistance. Il fondoit ses » opinions sur ce qu'il voyoit le pape, l'Empereur, le roi d'Espagne » et quasi toute la France buttés à l'entière destruction des huguenots : » aussi il comptoit qu'ayant épousé mademoiselle Catherine, il se re- » tireroit à la cour, et s'approprieroit tous les grands biens que cette » maison de Navarre avoit deçà la rivière de Loire. Sur ce projet il » faisoit de continuelles instances et sollicitations, afin que le roi de » Navarre le voulût mener voir sa maîtresse en Béarn ; lesquelles in- » stances rencontrant pour complices de telles passions dans l'esprit » du roi, l'amour qu'il portoit lors à la comtesse de Guiche, et sa va- » nité de présenter lui-même à cette dame les enseignes, cornettes et » autres dépouilles des ennemis, qu'il avait fait mettre à part pour » lui être envoyés, il prit pour prétexte de ce voyage l'affection qu'il » portoit à sa sœur et au comte de Soissons ; tellement qu'au bout de » huit jours, tous les fruits espérés d'une si grande et signalée victoire » s'en allèrent en vent et en fumée, et au lieu de conquérir, l'on vit » toutes les choses dépérir ; le roi de Navarre et le comte de Soissons » se mettant si mal ensemble par rapports et soupçons que depuis ils » se séparèrent quasi comme ennemis.

» M. le prince ne fit rien du tout, et l'armée étrangère ne recevant » nuls commandements absolus du roi de Navarre, ni avis des lieux » où il la vouloit joindre, ni avec quelles forces, demeuroit comme un » grand vaisseau dans le milieu des ondes courroucées, assailli d'au- » tant de divers desseins qu'il y avoit de diverses têtes et de diverses » fantaisies ayant autorité ou crédit parmi les bandes dont elle étoit » composée : aussi elle ne continuoit point trois jours en une même

» résolution, et marchoit plutôt par boutades et par hasard que par » conseil et préméditation. Si bien que s'étant venue envelopper dans » des provinces toutes ennemies, bornées de grosses rivières très- » difficiles à passer, et circuite de quatre ou cinq armées qui lui échan- » tillonnoient toujours quelques lopins de son grand et pesant corps » d'armée, elle se trouva disetteuse de vivres et de toutes autres com- » modités nécessaires à sa subsistance [1]. »

Il ne faut point oublier que c'était un parti destiné par ses ennemis à périr sur l'échafaud, qui voyait son existence compromise, par ces petites intrigues, ces honteuses jalousies ou cette galanterie si hors de saison ; que c'était de plus non-seulement le sort de la religion réformée en France, mais sa destinée dans toute l'Europe, qui se décidait par les combats des huguenots ; que la reine d'Angleterre, la république de Hollande et tous les États luthériens du nord savaient que, dans cette grande lutte, il y allait de leur existence : aussi, puisque Sully, après de longues années, jugeait dans le calme avec tant de sévérité la conduite du roi de Navarre et de ses associés, il ne faut pas s'étonner si l'Europe protestante retentit de plaintes contre lui, si on le condamna avec d'autant plus de sévérité que sa victoire avait donné plus d'espérance, si tous ses anciens amis parurent résolus, dans ce moment suprême de danger, à ne plus lui confier la garde de leur destinée. Rosny lui-même, « ne prévoyant que ruine et finale destruction du surplus » de ces troupes, sans faire semblant qu'il eût intérêt à tout cela, au » contraire, publiant qu'il avoit quitté le roi de Navarre et s'étoit » donné au roi, s'en retourna chez lui [2]. » Le vertueux Duplessis Mornay n'avait garde d'agir ainsi ; il sentait que cette défiance et ce mécontentement des alliés entraînerait la ruine de la religion elle-même ; il s'attacha dans une suite de lettres, de mémoires, d'instructions, envoyés aux agents du parti, auprès de toutes les cours protestantes, à prouver que le temps et la force avaient également manqué pour tirer parti de la victoire de Coutras [3]. Mais, dans le secret de l'amitié, il écrivait à M. de Morlas : « Tout ce que dessus soit dit à vous... pour » que vous vous en serviez selon ce que vous verrez à propos pour le » bien public, et avec protestation que je condamne ce que vous con-

[1] Éconon. royales de Sully. t. I, c. 24, p. 401.

[2] Mém. de Sully, *ibid.*, p. 404.

[3] *Voyez*, dans ses Œuvres, ses lettres et ses mémoires, sous les nos 14, 15, 20, 21, 23 et 24, p. 119 à 182.

» damnez, et de tout mon cœur. Ce n'est pas que je l'estime cause des » échecs que plusieurs pensent, mais bien, certes, de ce qu'ils le » pensent [1]. »

La reine d'Angleterre, les rois du nord et les princes protestants de l'Allemagne, avaient d'autant plus le droit de s'enquérir de la manière dont les huguenots conduisaient leurs affaires qu'ils avaient fait un effort plus vigoureux pour les sauver. Dès le 18 juillet 1586, il s'était tenu à Lunebourg une assemblée des princes allemands qui s'étaient montrés plus zélés pour la défense du protestantisme. Frédéric II, roi de Danemark, s'y était trouvé en personne, ainsi que Christian Ier, électeur de Saxe, Jean-George, électeur de Brandebourg, et plusieurs des princes de l'Empire. Ce fut là que, de concert avec Jacques Ségur de Pardailhan, envoyé du roi de Navarre, furent prises éventuellement les mesures pour l'expédition de l'année suivante. Toutefois les princes allemands attendirent, pour arrêter définitivement leurs préparatifs, de savoir quelle réception Henri III ferait à leurs ambassadeurs; mais lorsqu'ils eurent appris les détails de l'audience qui leur fut donnée à Saint-Germain, le 12 octobre 1586, la colère aiguisa leur zèle religieux et leur fit redoubler leurs efforts [2].

Le 11 janvier 1587, Pardailhan, Clervant et Guitry, ambassadeurs du roi de Navarre, avaient signé à Fridelsheim, avec Jean Casimir, administrateur du palatinat de Bavière, une capitulation pour la levée de l'armée auxiliaire qui devait être conduite en France par Casimir lui-même, *ou par celui qu'il ordonnera.* Henri de Navarre ne pouvait contribuer lui-même à la levée de cette armée que pour une somme de 19,250 écus; mais ses alliés étrangers lui fournissaient 150,000 florins d'Empire. Toutes les soldes qui seraient dues aux soldats devaient à la paix être remboursées par le roi de France : aussi la convention, qui est fort longue, n'avait presque d'autre objet que de procurer des sûretés pécuniaires au condottiere allemand. Pendant la campagne, il était entendu que les auxiliaires vivraient aux dépens du pays, qu'ils recueilleraient l'argent des branchaps [3], sauvegardes, passe-ports, contributions et rançons; mais le roi de Navarre promettait aussi de leur faire distribuer de temps en temps une solde ou

[1] Sully, t. IV, p. 139.
[2] De Thou, t. VII, l. LXXXVII, p. 16.
[3] Branchaps, rançon qu'on tire d'un captif en le menaçant de le pendre aux branches d'un arbre.

montre de demi-mois ou d'un mois pour les tenir en discipline [1].

Jean Casimir s'était acquis une grande réputation militaire, et il aurait été plus que personne en état de conduire heureusement l'armée qu'il se chargea d'assembler ; mais soit que son âge de quarante-quatre ans lui parût trop avancé pour une expédition hasardeuse, ou que d'autres intérêts le retinssent en Allemagne, il préféra en déférer le commandement au baron Fabien de Dohna, gentilhomme prussien, qui passait pour un bon officier, mais qui n'avait ni les talents d'un général en chef, ni la réputation qui inspire aux troupes de la confiance. Sous lui se rassemblèrent au mois de juillet, dans les plaines de l'Alsace, huit mille reiters ou cavaliers allemands, quatre mille landsknechts ou fantassins de la même nation, et vingt mille hommes de pied, Suisses ou Grisons protestants, enfin quatre mille arquebusiers français et trois cornettes de cavalerie. Ces Français avaient été amenés par le duc de Bouillon et le comte de la Marck, son frère. Claude-Antoine de Vienne, sieur de Clervant, Guitry, Montluel, la Noele, de Muy et Cormons, et beaucoup d'autres gentilshommes français étaient encore arrivés de Champagne, de Genève et de Dauphiné. Les Français auraient voulu voir Bouillon à la tête de l'armée ; mais les allemands ne voulaient obéir qu'à un Allemand, et Michel de la Huguerie, secrétaire ou interprète de Dohna, qu'on soupçonna d'être vendu à la ligue, encouragea le général allemand à repousser tout partage d'autorité avec les Français [2].

On était averti, soit à la cour de Henri III, soit dans les conseils de la ligue, du rassemblement de la grande armée allemande en Alsace ; mais elle n'avait point encore passé les frontières de France lorsque Catherine vint à Meaux pour rencontrer le duc de Guise, convenir avec lui des mesures de défense qu'il serait à propos de prendre, écouter ses plaintes, celles du cardinal de Bourbon et des autres ligueurs, et travailler à le réconcilier avec le roi son fils. Elle engagea ensuite Henri III à venir lui-même à Meaux pour y avoir une entrevue avec le duc de Guise. Des ordres y furent donnés par le roi, pour le rassemblement de deux armées, l'une à Chaumont en Bassigny, sous le commandement du duc de Guise, qui serait composée de vingt escadrons de cavalerie et de quatre régiments de gens de pied ; l'autre, plus considérable, à Gien,

[1] Duplessis Mornay, t. IV, § 10, p. 56-81.

[2] De Thou, l. LXXXVII, p. 17. — Davila, l. VIII, p. 452. — Duplessis, mém. t. IV, § 11, p. 82.

dont le roi se réservait le commandement, pour fermer aux ennemis le passage de la Loire[1].

Henri III était trop accoutumé à dissimuler pour laisser éclater, dans son entrevue avec son puissant sujet, son ressentiment ou sa jalousie ; mais l'un et l'autre sentiment s'accrurent dans cette rencontre, et Guise s'en retira persuadé que le roi le haïssait plus encore que les Allemands. Il le soupçonna de vouloir l'exposer pour qu'il fût écrasé, et que toutefois, vendant chèrement sa vie, il affaiblît d'autant les étrangers.

Dans sa lutte avec Henri III, Guise n'oubliait jamais ses manières de courtisan et sa déférence extérieure pour l'autorité royale ; mais le conseil de la ligue à Paris, ou ces bourgeois fanatiques qu'on nommait les Seize, tenaient un langage plus hardi, et accusaient expressément le roi d'être d'accord avec les ennemis. En cette occasion le conseil des Seize n'écoutait que sa passion pour le triomphe du catholicisme sur l'hérésie ; peut-être il se conduisait par les inspirations du duc de Guise. Il répandit à cette époque, parmi les ligueurs, tant à Paris même que dans toutes les villes associées, un mémoire où l'on trouvait ces mots : « Nous avons reçu l'avis assuré de la volonté du roi de faire entrer au » royaume de France une grande armée de reiters et Suisses héré» tiques avec lesquels il traite, jusques à leur abandonner nos vies et » nos biens, sous la conduite du roi de Navarre, qu'il a appelé pour » son successeur à la couronne ; le tout tendant à la ruine de l'église » catholique, apostolique et romaine, et pour l'établissement de l'hérésie. » Nous avons bien voulu vous aviser de nos résolutions pour nous dé» fendre de cet orage, et résister à ces pernicieuses entreprises, où le » roi, à notre très-grand regret, est porté par l'induction des gens » malins qui le possèdent pour établir l'hérétique en ruinant les ca» tholiques. Et d'autant que telles entreprises ne regardent seulement » la ruine de la religion catholique au royaume de France, mais de » toute la chrétienté, c'est l'occasion pour laquelle nous nous sommes » résolus d'y résister et nous défendre, sans toutefois rien attenter ni » entreprendre du vivant du roi, mais seulement nous tenir sur la dé» fensive au cas qu'en soyons contraints ; afin de nous mettre en devoir » et n'être accusés devant Dieu et par notre postérité d'aucune négli» gence ou mépris de la religion, pour n'avoir fait notre devoir, et ce

[1] Plaintes des chefs de la ligue à Meaux, Mém. de Nevers, t. I, p. 702 et 708. — De Thou, l. LXXXVII, p. 19.

» que pouvions pour résister à l'établissement de l'hérésie, et em-
» pêcher la ruine de notre religion catholique, apostolique et ro-
» maine [1]. »

Le projet de résistance qui était soumis à l'approbation des villes liguées commençait par un engagement de lever une armée de vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux, dont les villes nommeraient les officiers et assureraient la solde ; Paris, Rouen, Lyon, Orléans et Amiens, avec les provinces avoisinantes, s'obligeaient chacune pour un cinquième. Si le roi veut avouer cette armée et lui donner pour chef un prince vraiment catholique, la ligue agira de concert avec lui, sinon, elle nommera elle-même ce prince. Toutefois, cette armée n'entreprendra aucune chose, et se tiendra sur la défensive, si ce n'est le cas avenant de la mort du roi sans enfants ; alors elle s'unira, dans les quinze jours, entre Paris et Orléans, « pour donner entièrement
» la force aux catholiques, qui, le plus diligemment qu'ils pourront,
» feront assembler les états, pour parvenir à l'élection d'un roi catho-
» lique, et ordonner les lois du royaume, pour remettre toutes choses
» au cours des anciennes lois fondamentales de la France. »

Dans la pensée des Seize, il paraît que le droit d'élire les rois faisait partie de ces lois fondamentales de la France qu'ils réclamaient, car ils disent : « Les états seront priés, de la part des catholiques, de favo-
riser, à la nomination royale, sur tous les princes catholiques, mon-
» seigneur le cardinal de Bourbon, tant parce qu'il est prince très-
» catholique, ennemi des hérétiques, qu'aussi, il est prince français,
» doux, agréable et vertueux, de la race ancienne des rois de France ;
» ce qui le rend très-recommandable, non comme héritier et successeur
» (étant trop rémote en degré), mais capable d'élection et d'une
» honnête préférence pour sa religion et ses vertus [2]. » Les Seize recommandaient de plus à chaque ville de former un conseil secret de six membres, qui correspondrait sans cesse avec eux ; de s'attacher à gagner des partisans parmi le clergé et la noblesse ; de demeurer unis avec les princes catholiques, les Guise ; de laisser à ceux-ci l'honneur du commandement militaire, mais de se réserver la justice et les finances ; enfin, de faire prêter, dans toutes les villes, le serment de la ligue, par lequel les confédérés s'engageaient « à employer leurs biens et

[1] Le mémoire entier dans V. P Cayet. Chronologie novenaire, Mém., t. LV, p. 84.

[2] Le mémoire *ibid.*, p. 90.

» leurs vies... pour conserver cette monarchie française, qu'elle ne » tombe en la domination de Henri de Bourbon, prince de Béarn, » hérétique, relaps et excommunié, ni de ses semblables et adhérents... » résolus de mourir plutôt que l'hérétique n'y commande ou que l'État » ne soit démembré [1]. »

D'après les ordres du roi, il s'était assemblé à Chaumont, à Saint-Florentin et à Gien, soixante-huit compagnies de gendarmes, faisant trois mille cinq cents chevaux, dix mille hommes de pied français, douze mille Suisses et quatre mille reiters. Le duc de Montpensier ramena à l'armée du roi, à Gien, ceux qui s'étaient réunis à Saint-Florentin. Vingt-cinq compagnies d'ordonnance seulement, avec quelques régiments de gens de pied, furent laissés sous les ordres du duc de Guise, qui les conduisit en Lorraine; il arriva le 27 août à Nancy, et il y fut joint par six cents chevaux albanais ou italiens que lui envoyaient le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, et Balagni, devenu seigneur de Cambrai. Avec les troupes de son cousin, le duc de Lorraine, il avait sous ses ordres environ quinze mille hommes, pour tenir tête à quarante mille que commandait le baron de Dohna [2].

Ce fut le 21 et le 22 août que le baron de Dohna, à la tête de l'armée allemande, entra d'Alsace en Lorraine par Phalsbourg. Le roi de Navarre lui avait mandé de ravager la Lorraine avant de passer plus avant, soit pour faire sentir à la maison de Guise les premiers désastres de la guerre qu'elle avait allumée, soit pour gagner du temps, afin qu'il pût se rapprocher lui-même des Allemands. D'autre part, la Huguerie, séduit, à ce qu'on assure, par les Guise, voulait persuader à son maître d'epargner les Lorrains. Quelle que fût son intention, il n'en eut pas le pouvoir. Les troupes mercenaires qu'il conduisait se composaient de l'écume des populations allemandes, d'hommes brutaux et livrés à l'ivrognerie, qui ne songeaient qu'à arracher de l'argent aux paysans, par de mauvais traitements, ou à satisfaire leurs passions crapuleuses. Ils avancèrent comme un torrent dévastateur. Le 5 septembre, lorsqu'ils voulurent passer la Moselle au pont Saint-Vincent, quelques lieues au-dessus de Toui, ils furent arrêtés par le duc de Guise avec la petite armée du duc de Lorraine. On admira l'intrépidité de ce chef, qui leur tint tête pendant deux jours, et ensuite l'habileté avec laquelle il effectua sa retraite sans se laisser entamer. Du reste, il ne pouvait songer

[1] Cayet, t. LV, p. 91-97.
[2] De Thou, l. LXXXVII, p. 20. — V. P. Cayet, p. 99.

à livrer de combats, et il crut en avoir assez fait pour le pays de ses pères, en empêchant les Allemands de s'éloigner de leur corps d'armée. Le baron de Dohna, ayant traversé la Lorraine, entra en Champagne par Saint-Urbin près de Joinville, le 18 septembre [1].

Les Allemands s'arrêtèrent quatre jours à Saint-Urbin, et ils y furent joints par François de Châtillon, fils du grand Coligny, qui leur amenait cent cuirassiers et huit cents arquebusiers à cheval. Il les avait conduits avec beaucoup d'habileté et de danger, du Languedoc, au travers du Dauphiné et de la Bresse, jusqu'aux frontières de Lorraine. L'armée étrangère passait désormais quarante mille hommes; Guise se tenait toujours sur ses flancs, mais avec une troupe bien diminuée; car ni le duc de Lorraine, ni le marquis d'Havré, commandant des auxiliaires fournis par le duc de Parme, n'avaient voulu le suivre en France. Morlas était parvenu à joindre le duc de Bouillon, et lui avait annoncé la retraite du roi de Navarre, de Montsoreau vers la Dordogne, et son intention de suivre cette rivière jusqu'aux lieux où sa source n'est pas éloignée de celle de la Loire, l'invitant à conduire les étrangers dans cette direction. Mais ceux-ci, confiants dans leur nombre, méprisant la faible troupe du duc de Guise, avançaient lentement, se répandaient au loin pour piller, se gorgeaient de raisins dans les vignes ou de vin dans les caves, au point de se trouver le plus souvent hors d'état de marcher; maltraitaient les paysans, refusaient l'obéissance à leurs chefs, et se faisaient suivre par une quantité prodigieuse de chars, où ils avaient entassé le butin qu'ils avaient fait en Lorraine et celui que sur leur chemin ils arrachaient aux habitants. Après avoir passé la Marne au-dessous de Chaumont, ils perdirent neuf jours autour de Clervaux sans pouvoir réussir à se rendre maîtres de cette abbaye, ou amener les moines à leur payer une contribution. Ils passèrent ensuite l'Aube, la Seine et enfin l'Yonne, au-dessus de Crevant, sans avoir éprouvé d'échec, mais en ayant déjà causé, par leur indiscipline, beaucoup d'inquiétude aux Français qui les accompagnaient, et ne pouvaient réussir à les diriger. C'est là que le comte de la Marck, frère du duc de Bouillon, mourut de fatigue, et de déplaisir autant que de maladie. Quelques marches de plus les amenèrent, vers le milieu d'octobre, sur les bords de la Loire, à Neufvi, trois ou quatre lieues au-dessus de la Charité [2].

[1] De Thou, l. LXXXVII, p. 22 à 25. — Davila, l. VIII, p. 457, 458. — Relation de la campagne des reiters, Mém. de la ligue, t. II, p. 208-210.

[2] *Ibid.*, p. 27. — Duplessis Mornay, Mém. pour le roi de Navarre sur la

En cet endroit, la Loire s'étend dans une large vallée ; elle embrasse un grand nombre d'îles, et elle présente plusieurs gués faciles à traverser. Bouillon et Châtillon insistaient pour que l'armée se hâtât de la franchir et de se diriger par le Bourbonnais vers la haute Dordogne, dont elle était éloignée à peine de quarante lieues, par un chemin sur lequel elle ne rencontrerait point d'ennemis. La nouvelle de la bataille de Coutras, livrée le 20 octobre, parvint aussi aux Allemands, le 28, et elle ne laissait plus de doutes sur la direction dans laquelle il fallait chercher le roi de Navarre ; mais elle augmenta en même temps leur présomption. Le chemin montueux où on leur proposait de s'engager par le Bourbonnais et l'Auvergne traversait un des pays les plus pauvres de France. Les Allemands déclarèrent qu'ils ne voulaient tourner le dos ni aux riches plaines de la Beauce, où ils pourraient vivre à discrétion, ni aux armées catholiques qui les occupaient ; ils refusèrent de passer la Loire, et prenant sur leur droite, ils commencèrent à descendre le long de sa rive septentrionale.

Dès le 12 septembre, Henri III était venu joindre son armée à Étampes. Il y avait rassemblé huit mille Suisses, dix mille fantassins Français et quatre mille chevaux ; le duc de Nevers commandait sous lui, et le duc d'Épernon, à la tête de son avant-garde, s'était porté sur la Loire, entre Orléans et Gien ; il en avait enlevé tous les bateaux, et il avait mis des troupes dans tous les lieux susceptibles de défense. Les Allemands, les laissant à leur gauche, se dirigèrent vers Montargis, où les huguenots avaient quelque intelligence, mais où ils ne purent être admis. Ils n'étaient plus qu'à vingt-huit lieues de Paris, qu'ils voulaient frapper de terreur ; et peut-être se flattaient-ils de faire payer quelque contribution de guerre à cette opulente cité. Mais Guise regardait sa popularité, à Paris, comme le plus ferme fondement de son pouvoir. Il avait appelé à lui son frère le duc de Mayenne avec toutes les forces que celui-ci avait pu réunir dans son gouvernement de Bourgogne; il avait aussi été rejoint par le marquis de Pont-à-Mousson, fils du duc de Lorraine, avec des volontaires de l'armée de son père ; tout cela ne formait cependant qu'un corps de quinze cents chevaux et trois mille fantassins, avec lequel il vint se placer entre l'armée étrangère et Paris. Les prédicateurs de la ligue annoncèrent aussitôt de toutes les chaires que le roi, en fixant son quartier général à Étampes,

marche des reiters, p. 87. — Davila, l. VIII, p. 460. — D'Aubigné, t. III, l. I, c. 16, p. 62.

et poussant le duc d'Épernon jusqu'à la Loire, avait eu dessein de livrer les catholiques de la capitale à la fureur des luthériens ; mais que le duc de Guise, leur sauveur, s'était généreusement dévoué, avec sa petite troupe de braves, pour arrêter un ennemi si supérieur en forces [1].

Le duc de Mayenne et le marquis de Pont s'efforçaient de contenir l'impétuosité du duc de Guise ; ils lui représentaient que la fortune de sa maison était attachée à la poignée de soldats qu'il avait sous ses ordres; mais Guise avait besoin de se recommander aux Parisiens par quelque avantage brillant. Il avait donné l'ordre aux chefs de sa cavalerie légère, l'Albanais Thomas Fratta et le baron de Vins, d'étudier bien la position des ennemis. Ceux-ci lui rapportèrent, le 26 octobre [2], que le baron de Dohna occupait la grosse bourgade de Vimaury avec une partie de sa cavalerie ; que les Suisses s'étendaient jusque sous les murs de Montargis, à deux lieues de distance, et que les autres corps de cavalerie étaient épars dans la campagne, sans vedettes, sans précautions militaires, les Allemands mettant une sorte d'orgueil à ne tenir aucun compte de leurs ennemis. Fratta présenta au duc de Guise la carte où il avait tracé ces divers logements ; Guise était alors à table avec le marquis de Pont, Mayenne, Nemours, Aumale et Elbœuf, à Courtenay, à sept lieues de distance. Il demeura pensif quelques moments, puis donna l'ordre au trompette de sonner le boute-selle. « Pour- » quoi donc ? dit Mayenne.—Pour aller au combat.—Réfléchissez donc » à ce que vous allez faire.—Les réflexions que je n'ai pas faites en un » quart d'heure, je ne les ferai pas en un an. » L'autorité du duc de Guise était si grande dans son parti et dans sa famille, qu'en peu d'instants tous furent à cheval ; à minuit ils arrivèrent aux portes de Vimaury. Les Allemands, accablés par le vin, étaient tous endormis. Guise, avec son infanterie, s'empara de la rue principale ; Mayenne, de Pont et Aumale, avec la cavalerie, entourèrent le bourg, et alors seulement les Allemands furent réveillés par le feu des arquebusades et l'incendie des maisons. Dohna, qui était logé à l'extrémité de la rue, en sortit à cheval à la tête d'une centaine de cavaliers ; il perça brave-

[1] Davila, l. VIII, p. 461, 465.

[2] Il y a quelque contradiction dans les dates des historiens : ils fixent le combat de Vimaury au 26 octobre, et le donnent cependant comme postérieur à l'arrivée de l'armée sur la Loire et à la nouvelle de la bataille de Coutras, du 28 au 31 octobre. Pour l'ordre des faits, *voyez* aux Mém. de la ligue, t. II, p. 215 ; quant aux dates, les protestants avaient gardé le vieux style.

ment au travers de l'escadron de Mayenne, et s'attaquant à ce duc, il lui brûla le visage de son pistolet. Si, à son appel, les corps plus rapprochés avaient pris les armes, Guise aurait eu de la peine à se retirer du milieu de leurs quartiers. Mais le général allemand ne trouva dans ses soldats ni discipline ni obéissance, et le chef de la ligue rentra dans Courtenai avec un butin considérable. Les prédicateurs annoncèrent au peuple que Guise avait enlevé aux Allemands plus de 2,800 chevaux; les protestants et les partisans du roi prétendirent, au contraire, qu'il avait donné sur un corps de palefreniers, que les deux drapeaux qu'il leur avait enlevés ne portaient pour armoiries qu'une éponge et une étrille, et qu'il avait perdu autant de monde qu'il en avait tué aux Allemands [1].

Après cet échec, les Allemands se rapprochèrent de la Loire avec l'intention de la traverser, et peut-être de se conformer aux instances du roi de Navarre, qui les appelait dans le Bourbonnais; mais alors ils rencontrèrent à Gien et Châtillon-sur-Loire d'Épernon, qui leur fermait le passage; il y eut en peu de jours plusieurs escarmouches entre les deux armées, presque tous à l'avantage des troupes royales. On avait persuadé aux Allemands et aux Suisses que le roi était en secret favorable aux huguenots : aussi furent-ils fort troublés quand ils surent qu'il était en personne dans l'armée ennemie. Les Suisses manifestèrent plus de mécontentement encore, quand ils reconnurent dans l'armée du roi huit mille de leurs confédérés qui servaient, non pas comme eux en aventuriers, mais sous les drapeaux et avec l'autorisation de leurs cantons. Ils déclarèrent qu'ils ne combattraient jamais contre leurs compatriotes; ils se plaignirent qu'on les avait trompés; qu'en les engageant au nom du roi, et les faisant servir contre lui, on les poussait à manquer à l'honneur et à leurs devoirs fédéraux. Le colonel Tillmann, le plus respecté de leurs officiers, et celui qui avait eu le plus de part à les rassembler et à les faire sortir de leur pays, était mort, et sa perte avait relâché pour eux tous les liens de la discipline. Bonstette, qui le remplaça dans le commandement, écrivit au nom de tous les Suisses à M. de Clervant, qu'ils étaient déterminés à envoyer au roi, pour lui expliquer sur quelles fausses suppositions ils étaient

[1] Davila, l. VIII, p. 466-468. — Lettres d'un gentilhomme de l'armée du roi à son ami. Duplessis, t. IV, p. 104. — Mém, de la ligue, t. II, p. 219. — De Thou, l. LXXXVII, p. 53. — D'Aubigné, t. III, l. I, c. 16, p. 64. — V. P. Cayet, t. LV, p. 105.

entrés en France ; et malgré toutes les représentations de Châtillon et du duc de Bouillon, ils exécutèrent leur dessein. En même temps, les reiters demandaient avec impatience qu'on achevât de leur donner la paye d'un mois qu'on leur avait promise ; ils se plaignaient de ce qu'on accordait trop facilement des sauvegardes aux propriétés particulières, qu'on soustrayait ainsi à leur pillage [1]. Les maladies, conséquences d'une saison pluvieuse et de l'intempérance des Suisses et Allemands, s'étaient aggravées dans leur camp ; de longues files de chariots marchaient à la suite de leur armée, portant une partie de leurs malades ; les autres, laissés par les chemins étaient massacrés par les paysans, qui se vengeaient ainsi des outrages qu'ils avaient reçus. Les officiers, divisés, découragés, craignant leurs soldats, n'osaient pas donner des ordres. Les seigneurs français qui accompagnaient l'armée, déclarèrent qu'ils étaient sans argent pour avancer la solde qu'on leur demandait ; mais ils conseillèrent d'avancer dans la Beauce, pour faire vivre à discrétion le soldat dans ce riche pays.

Le roi, après avoir visité la rive gauche de la Loire, était revenu par Beaugency à Bonneval, célèbre abbaye sur la route de Châteaudun à Chartres ; c'est là qu'il reçut la députation des Suisses. Il leur témoigna un vif ressentiment de ce que, malgré leur capitulation, ils s'étaient engagés sous les drapeaux de ses ennemis ; et lorsque, pour s'excuser, ils affirmèrent qu'ils avaient cru se conformer à ses intentions, Henri III leur répondit : « Bien, désormais que vous m'avez vu à la tête de mon armée, vous ne pouvez avoir de doutes, et vos gouvernements me vengeront si vous continuez à combattre contre moi. » Le duc de Nevers insista ensuite pour qu'ils se séparassent des Allemands et regagnassent immédiatement leurs frontières. Les Suisses, en effet, résolurent, dès lors, de se retirer ; et tout ce que purent gagner le baron de Dohna, le duc de Bouillon, Châtillon, Clervant, et le prince de Conti, qui arriva vers cette époque à l'armée, et dont on célébra la venue comme un grand événement, ce fut qu'ils patienteraient quelques semaines encore pour se retirer tous ensemble [2].

Le 11 novembre, les chefs de l'armée étaient enfin d'accord de rebrousser chemin le lendemain pour se rapprocher de la haute Loire. Le baron de Dohna était alors logé au bourg d'Auneau, quatre lieues

[1] Relation de l'expédition des reiters, aux Mém. de la ligue, t. II, p. 217. — Davila, l. VIII, p. 461.

[2] De Thou, l. LXXXVII, p. 36. — Mém. de la ligue, t. II, p. 223.

à l'est de Chartres. Le capitaine Chollart, qui commandait une garnison royaliste dans le château de ce bourg, s'était engagé à demeurer neutre. Mais Guise, à force de présents et de promesses, le décida à rompre sa capitulation et à lui ouvrir secrètement son château. Guise partit le soir de Dourdan, où était son quartier ; à minuit il était maître du château d'Auneau, sans que les Allemands le soupçonnassent ; pendant le reste de la nuit ses troupes défilèrent entre un château et un étang qu'il commandait. Au point du jour il était maître de tous les passages, et il tomba sur les reiters encore assoupis par le vin et la débauche ; il en fit un horrible massacre. Comme à Vimaury, de Dohna s'ouvrit un passage au travers des ennemis. Il traversa l'étang à la nage, et, parvenu au milieu des Suisses, il les supplia vainement de revenir avec lui attaquer Guise à Auneau. Celui-ci, après s'être rassasié de sang et de pillage, ramena, sans éprouver aucune perte, ses troupes à Étampes [1].

Après ces deux échecs, la puissante armée qui avait fait trembler la France, et dans laquelle les réformés de toute l'Europe avaient mis leur espérance, perdit toute confiance en elle-même, et ne songea plus qu'à faire sa retraite. Les Français qui l'accompagnaient insistaient toujours pour qu'elle gagnât la haute Bourgogne, représentant que le même chemin qui les rapprochait du roi de Navarre était aussi le plus court pour arriver dans leur pays. Incertaine sur ce qu'elle ferait ensuite, l'armée se rendit d'abord à Bonny sur la Loire ; elle s'engagea ensuite dans le Morvan, et reculant toujours, elle parvint enfin à Lancy, dans le Mâconnais. Mais rien ne pouvait être plus désastreux que sa marche. « Il n'y avoit plus moyen de tenir ordre de gens de guerre ni entre les » Allemands, ni entre les Français, dit l'auteur d'une relation en» voyée au roi de Navarre [2]. Plusieurs gentilshommes français s'étoient » jà retirés, se retiroient par chacun jour en leurs maisons; on n'avoit » aucune assurance de plusieurs parmi lesquels on étoit ; il ne se » voyoit aucune résolution pour le combat ; les chemins étoient pleins » de bagages et armes, tant des Allemands que des Français ; les » chevaux harassés ; il falloit faire de longues traites pour s'éloigner » de l'ennemi ; quand on arrivoit, on ne trouvoit aucun guide pour » dresser les chemins et montrer les villages ; de sorte qu'on perdoit

[1] Davila, l. VIII, p. 470, 471. — De Thou, l. LXXXVII, p. 38. — D'Aubigné, l. I, c. 17, p. 65. — Mém. de la ligue, t. II, p. 227. — V. P. Cayet, t. LV, p. 107.
[2] Mém. de la ligue, t. II p. 232.

» le plus souvent autant de temps pour trouver de logis, après être ar-
» rivé au rendez-vous, qu'on eût fait à cheminer deux ou trois lieues.
» La plupart demeuroient ou dans les bois, ou aux premières maisons
» qu'on rencontroit, sans pain pour les hommes et sans fourrage pour
» les chevaux ; plusieurs montures demeuroient recrues, faute d'être
» ferrées ; il falloit passer quatre journées de bois ; les arquebusiers et
» gens de pied diminuoient ; néantmoins il en falloit quantité pour
» fournir à la queue et à la tête de l'armée ; tout le régiment de Vil-
» leneuve s'étoit débandé, n'y avoit pas plus de trois jours, parce que
» leur maître de camp étoit prisonnier ; il n'y avoit quasi plus d'hommes
» en celui de M. de Mouy. Ceux que le sieur de Châtillon avoit amenés
» de Languedoc, pour n'être pas montés, ne pouvoient suivre, ou pour
» suivre en si longues traites, étoient contraints de jeter leurs armes.
» La plupart n'avoient point de poudre, ni de moyen d'en recouvrer;
» les arquebuses étoient ou rompues, ou inutiles, faute d'ouvriers
» pour les accommoder. Il ne restoit pas deux cents bons arquebu-
» siers ; ce qui restoit de landsknechts, environ deux mille, étoient
» désarmés. » L'auteur de cette relation ne pouvait pas juger du sort plus triste encore des traînards : « Exténués par les fièvres et le flux
» de sang, hors d'état de faire aucune résistance, ils tomboient le
» long des chemins, et périssoient sous les coups des paysans ; on en
» vit dix-huit réfugiés dans une grange, et hors d'état de se mouvoir
» davantage; qui furent tous égorgés avec le même couteau par une
» femme [1]. » Un corps de deux mille Suisses, au lieu de se réunir à la grande armée, avait de Genève pris la route de Dauphiné, pour aller joindre Lesdiguières ; mais ils furent surpris au passage de l'Isère par la Valette, frère du duc d'Épernon, et par le colonel Alphonse Ornano ; ils se défendirent avec vaillance, mais à la réserve de soixante, ils y furent tous tués [2]. Si le roi avait voulu, il ne serait pas réchappé plus de Suisses et d'Allemands de la grande armée « mais il craignait en poussant ses avantages, d'augmenter encore le crédit des Guise » il chargea le duc de Nevers de reprendre la négociation avec les Suisses, et d'Épernon d'offrir aussi des conditions honorables aux Allemands. Une convention avec les premiers fut signée le 2 décembre ; avec les seconds, le 8 décembre ; ils s'engagèrent à sortir de France et à ne

[1] Davila, l. VIII. p. 473.

[2] *Ibid.*, p. 447.— V. P. Cayet, l. LV. p. 111. — De Thou, l. LXXXVIII, p. 55, le 19 août.

plus y rentrer qu'ils n'y fussent appelés par le roi ; ils lui remirent toutes leurs enseignes, et se laissèrent convoyer jusqu'à la frontière [1].

Guise, qui avec son corps d'armée indépendant s'était toujours tenu éloigné du roi, et sur la gauche de la grande armée, reçut de Henri III l'ordre de se rendre à Soissons auprès du cardinal de Bourbon, sa présence à Paris ne pouvant que contribuer à augmenter l'agitation du peuple [2]. Mais au lieu de se conformer immédiatement à cette injonction, il suivit les reiters, comme ils rentraient en Allemagne, pour achever de les détruire, et il se jeta ensuite, avec le marquis de Pont, dans le comté de Montbelliard, où il mit tout à feu et à sang, et où il brûla, à ce qu'on assure, plus de trois cents villages. Les prédicateurs de la ligue en prirent occasion de l'opposer de nouveau au roi. Tandis que ce vrai champion de l'Église avait voulu détruire les hérétiques jusqu'au dernier, Henri III, par une coupable miséricorde, leur avait permis de sortir vivants de France [3]. Châtillon ne voulut point prendre part à cette capitulation, qui avait sauvé les restes de l'armée allemande. Le 6 décembre, au moment où elle allait rendre ses drapeaux, il la quitta à Lancy, et prenant la route du Vivarais, avec les Français assez robustes pour servir encore leur cause, il traversa les montagnes; il y fut reçu par Chambaud, qui l'attendait avec quinze cents arquebusiers de troupes fraîches, et il rejoignit le roi de Navarre. Le duc de Bouillon, au contraire, dont les forces s'étaient épuisées par tant de fatigues et de chagrin, arriva avec les Suisses à Genève, et fut obligé de s'y mettre au lit. Il y mourut le 11 janvier 1588. MM. de Clervant, du Vars, et plusieurs des plus braves officiers huguenots qui avaient fait cette campagne, arrivés avec lui dans la même ville, y moururent également en peu de jours [4].

Le roi rentra à Paris le 23 décembre ; il comptait y être reçu comme un triomphateur, après avoir délivré le royaume d'une invasion qui avait causé tant de terreur. « Il fut chanté, dit l'Étoile, un second

[1] Négociations de Nevers avec les Suisses. Mém. de Nevers, t. II, p. 772. — Capitulation d'Épernon avec les reiters. Mém. de la ligue, t. II, p. 237.

[2] Lettres de Pasquier, l. XII, lettre 3, p. 330.

[3] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 342, 345. — De Thou, l. LXXXVII, p. 46. — Histoire des cruautés commises en la comté de Montbelliard, par le duc de Guise. Mém. de la ligue, t. III, p. 667-692.

[4] De Thou, l. LXXXVII, p. 44-47, et l. XC, p. 160. — Davila, l. VIII, p. 472, 473. — D'Aubigné, l. I, c. 16, p. 67. — Mém. de la ligue, t. II, p. 233 et 261. — V. P. Cayet, p. 110.

» *Te Deum*, et furent faits feux de joie, mais sans grande réjouissance.
» Cependant les prédicateurs crioient que sans la prouesse et constance
» du duc de Guise, l'arche seroit tombée entre les mains des Phi-
» listins, et que l'hérésie eût triomphé de la religion..... Il n'y eut
» prédicateur qui ne criât que Saül en avoit tué mille et David dix
» mille, dont le roi fut fort mal content..... Là-dessus la Sorbonne,
» c'est-à-dire trente ou quarante pédants, maîtres ès-arts crottés, qui
» après grâces traitent des sceptres et couronnes, firent en leur collége,
» le 16 du présent mois, un résultat secret, qu'on pouvoit ôter le
» gouvernement aux princes qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit,
» comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect..... Le
» roi en étant informé, le 30 décembre, manda venir au Louvre sa
» cour de parlement et la faculté de théologie, et fit aux docteurs une
» âpre réprimande, en la présence de la cour, sur leur licence effrénée
» et insolente de prêcher contre lui. Et s'adressant particulièrement à
» Boucher, curé de Saint-Benoît, l'appela méchant, et plus méchant
» que défunt Jean Poisle, son oncle, qui avoit été indigne conseiller de
» sa cour. » Il lui demanda comment il osait le calomnier, lui son roi légitime, et après avoir proclamé de la chaire des inculpations qu'il savait fausses, aller droit à l'autel et dire la messe. Il lui dit qu'il connaissait le beau décret rendu par sa faculté, mais que comme il avait été délibéré par la Sorbonne, après déjeuner, il voulait bien n'y voir que le résultat de l'ivresse des docteurs. Après avoir satisfait sa colère par cette sortie, il les renvoya sans leur infliger aucune punition. Accoutumé à tout surveiller, à tout savoir, et à n'opposer à ses ennemis que la ruse et l'attente, il semblait avoir perdu la faculté de prendre jamais une décision énergique [1].

(1588.) Cependant la crise qui depuis si longtemps menaçait l'Europe semblait ne pouvoir plus être retardée. La flotte formidable que Philippe II préparait depuis si longtemps dans tous les ports de ses vastes monarchies, cette invincible armada, qui d'abord avait dû rendre la liberté et le trône d'Angleterre à Marie Stuart, qui depuis sa mort était annoncée comme devant la venger en anéantissant l'hérésie en Angleterre, était presque équipée, et devait mettre en mer dans l'été de 1588. Philippe II voulait que la France concourût à cette grande entreprise d'une manière plus énergique que n'aurait su faire Henri III.

[1] Journal de l'Étoile, p. 343-345.

Il méprisait le caractère de ce monarque, il se défiait de toutes ses petites ruses, il lisait au fond de son cœur toutes ses irrésolutions ; sa haine pour les huguenots balancée par sa haine pour les Guise, son désir d'étouffer l'hérésie, contenu par la crainte de perdre pour jamais l'indépendance de sa couronne. Il voyait clairement que le roi de France, avec beaucoup de finesse, beaucoup de passion et beaucoup de projets, n'exécuterait jamais rien. Philippe II, au contraire, voulait, de toute la force de son énergique volonté, exterminer partout l'hérésie. Il y croyait sa conscience non moins intéressée que sa gloire ; sa haine pour les novateurs était entretenue par les suggestions de ses confesseurs, et plus encore par sa grande et constante pensée d'établir l'unité de pouvoir dans l'Église et dans l'État. Mais en même temps il n'était point insensible aux résultats tout temporels que pourrait avoir sa politique. Elle lui présentait des chances pour que la monarchie française fût dissoute par la ligue ; que les seigneurs catholiques partageassent entre eux les provinces, et le reconnussent pour premier monarque de la chrétienté, pour chef de tout l'Occident : aussi attachait-il une grande importance à son alliance avec le duc de Guise. M. Capefigue a donné plusieurs extraits de sa correspondance avec D. Bernardin de Mendoza, son ambassadeur à Paris, et avec Guise, qui se cachait sous le nom de Mucius [1]. On y voit que Philippe insistait pour que Guise conservât sous ses ordres, et à sa paye, les troupes de la ligue, au lieu de les remettre au roi ; qu'il le félicitait sur ses victoires, mais qu'il se défiait de Henri III épargnant les reiters et songeant à la paix ; qu'il s'attachait surtout à la nécessité de se défaire de tous ces soldats étrangers, tout comme de tous les conseillers suspects avec lesquels des catholiques ne peuvent figurer dans un état bien constitué [2]. Le pape Sixte V ne mettait point à la ligue un intérêt aussi vif que Philippe ; tout passionné qu'il était pour le triomphe de l'Église, il ne voyait pas sans crainte l'équilibre de l'Europe menacé par l'abaissement de la France ; ses sentiments monarchiques étaient blessés de ce qu'un sujet osait s'élever contre son maître : aussi maintenait-il une sorte de neutralité entre le cardinal de Pellevé, qui défendait les intérêts des Guise auprès de lui, et le marquis de Pisani, ambassadeur du roi de France. Vis-à-vis de ce dernier, il songeait aussi à défendre ses trésors, et il affecta de paraître

[1] D'après les archives de Simancas, t. IV, c. 68, p. 342 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 346.

insensible à la défaite des reiters, pour ôter à l'ambassadeur le courage de lui demander un prêt d'argent [1].

Le duc de Guise, après avoir poursuivi les reiters jusque dans le comté de Montbelliard, était revenu à Nancy auprès de son parent le duc de Lorraine. Tous les princes de sa famille, et les principaux chefs du parti de la ligue s'y réunirent à lui, en sorte qu'ils y tinrent, au mois de janvier, en quelque sorte les états de la faction. Guise était blessé de ce que le roi n'avait pas voulu le laisser venir à Paris, pour y jouir de l'enthousiasme du peuple; il sentait bien qu'il avait humilié son souverain, il ne doutait pas qu'il ne fût désormais l'objet d'une haine acharnée, et il croyait, pour sa sûreté même, devoir profiter de sa popularité et de l'union de son parti, afin de dicter au roi des conditions. C'est dans cet esprit que furent rédigées entre les princes lorrains « des propositions qui devoient être faites au roi, pour se joindre plus » ouvertement et à bon escient à la ligue, et ôter d'autour de soi, » ainsi que des places, états et offices importants, ceux qui lui seroient » nommés. »

Les articles qui furent arrêtés à Nancy étaient au nombre de onze. Les ligueurs demandaient au roi, dans cette requête, la publication en France du concile de Trente, l'établissement de la sainte inquisition dans toutes les bonnes villes, avec la clause que tous ses officiers fussent étrangers; la faculté accordée aux ecclésiastiques de racheter au prix de vente tous les biens qu'ils avaient été forcés d'aliéner, la concession de places de sûreté à la ligue, l'entretien d'une armée catholique en Lorraine aux dépens des hérétiques dont on vendrait les biens [2]. En même temps on taxerait les nouveaux convertis au tiers de leur revenu, et les catholiques au dixième. Avec ces fonds, on devait acquitter toutes les dettes de la ligue. Enfin, le roi devait s'engager à n'accorder la vie à aucun prisonnier, « sinon en jurant et baillant bonne assurance » de vivre catholiquement, et payant comptant la valeur de tous ses » biens, et s'obligeant de plus à servir trois ans sans solde. » Ces articles furent présentés à Henri III au commencement de février, et ce prince, avec sa dissimulation ordinaire, les reçut comme s'il était disposé à les agréer, mais en même temps il demanda du temps pour

[1] Lettres du marquis de Pisani, aux Mém. de Nevers, t. II, p. 761.

[2] Cayet assure que depuis longtemps on poursuivait cette vente avec rigueur : seulement les princes savaient s'y soustraire, t. LV, p. 118.

délibérer, et il profita des événements qui suivirent pour ne donner aucune réponse [1].

Le duc de Guise attachait, au reste, peu d'importance à la réponse que lui donnerait le roi ; il savait bien qu'aucune promesse ne suffirait pour le lier : aussi le seul but des articles de Nancy était de formuler les vœux de la ligue, et de donner un objet déterminé à ses partisans ; en même temps il en augmentait le nombre, et il se croyait secrètement assuré de plusieurs de ceux sur lesquels Henri III comptait le plus. Le duc de Nevers, que Henri croyait avoir gagné en lui donnant le gouvernement de Picardie, et qu'il opposait habituellement aux Guise, jouait un rôle double entre eux. Après avoir traité avec les Suisses, il écrivait à Henri III : « Je dois me réjouir, avec Votre » Majesté, de ce qui s'est passé près de Coutras, car la victoire du roi » de Navarre est si fort avantageuse à Votre Majesté, soit par la dissipa» tion de ses troupes et le retardement de sa marche, soit pour l'hu» miliation des ligueurs qui formaient de grands desseins sur le gain » d'une bataille que j'ose lui dire, mais tout bas, qu'elle est également » victorieuse sur la Dordogne et sur la Loire [2]. » Et cependant M. Capefigue a donné des fragments de lettres du duc de Guise au duc de Nevers à la fin d'avril, qui montrent ces deux ducs préparant de concert la crise qui allait éclater [3].

Dès le commencement de l'année, le duc de Lorraine avait renouvelé la guerre qu'il avait depuis longtemps entreprise pour conquérir le duché de Bouillon. Le duc de Bouillon, qui était mort à Genève, après avoir perdu son frère dans la fatale expédition du baron de Dohna, avait appelé à l'héritage de cette principauté sa sœur Charlotte, qu'il avait mise en mourant sous la protection de son ami la Noue. Celui-ci toutefois, en sortant des prisons du prince de Parme aux Pays-Bas, s'était engagé à ne plus porter les armes pour le parti huguenot, et il avait dès lors vécu à Genève. Il se crut dispensé de cet engagement, par son obligation, comme chevalier, de protéger la pupille qui lui était confiée. Il publia un mémoire pour justifier cette détermination, puis il vint s'enfermer dans Sedan, que les Lorrains assié-

[1] Mém. de la ligue, t. II, p. 269-279. — Duplessis, t. IV, p. 168. — De Thou, l. XC, p. 172. — Davila, l. IX, p. 477. — D'Aubigné, l. I, c. 18, p. 68. — Mém. de Nevers, t. I, p. 723.

[2] Mém. de Nevers, t. I, p. 773.

[3] Capefigue, t. IV, p. 364.

geaient et qu'il sauva de leurs mains. Jametz, qu'ils assiégeaient en même temps, leur résista jusqu'à la fin de décembre de cette année [1].

Dans le midi, la guerre était demeurée comme suspendue après la bataille de Coutras : une victoire était presque toujours suivie de la dispersion de l'armée victorieuse, tant les vainqueurs avaient d'empressement à emporter chez eux leur butin pour le mettre en sûreté. La nouvelle de la défaite des reiters ôtait d'ailleurs aux huguenots tout motif pour se rassembler au mois de novembre, comme ils en étaient convenus d'abord. Mais le roi de Navarre envoya, au mois de janvier, Turenne auprès du duc de Montmorency, en Languedoc, pour resserrer avec lui son alliance et entretenir ses espérances. Il lui communiqua les nouvelles négociations de Ségur avec les princes du nord; en même temps il voulait empêcher que la présence de Châtillon en Languedoc, où il se mettait à la tête des protestants, ne causât trop de jalousie à Montmorency, et ne l'engageât à accepter les offres de réconciliation que lui faisait Catherine [2]. D'autre part, le roi de Navarre envoya le sieur du Fay en Angleterre, pour remercier Élisabeth de ses précédents secours, lui faire connaître les causes de la défaite des reiters, et obtenir d'elle de nouveaux subsides [3].

Avant que la campagne pût recommencer, un événement funeste jeta de nouveau le trouble dans le parti huguenot. Le prince de Condé, qui après la bataille de Coutras était revenu à Saint-Jean d'Angely, y mourut le 5 mars, après deux jours de maladie. Il était sujet à de violentes coliques, et c'était le caractère qu'avait pris sa maladie; cependant les médecins, en examinant son cadavre, déclarèrent qu'ils le croyaient empoisonné. Brillaud, contrôleur de sa maison, fut mis à la torture; la douleur lui arracha l'aveu non-seulement qu'il était coupable, mais encore qu'il n'avait agi qu'à la suggestion de la princesse de Condé. Celle-ci était Charlotte-Catherine de la Trémouille, qui, protestante ainsi que son frère, avait épousé le prince, le 16 mars 1586, malgré l'opposition de tous ses parents, car ils étaient d'ardents catholiques, et qui lui avait donné dès lors des preuves héroïques d'attachement. La déposition de Brillaud pouvait être l'effet ou de l'agonie ou de la douleur, ou de la vengeance, ou du désir de se mettre à couvert

[1] De Thou, l. XC, p. 161-172. — Mém. de la ligue, t. II, p. 261, 265, 290. — D'Aubigné, l. I, c. 18, p. 70.

[2] Instruction à M. de Turenne allant en Languedoc, Duplessis, t. IV, p. 119.

[3] Instruction au sieur du Fay allant en Angleterre, *ibid.*, p. 126.

sous le nom d'une auguste princesse. Mais les horreurs de la torture semblent troubler la raison des juges presque autant que celle des prévenus. Brillaud fut écartelé ; la princesse n'échappa au supplice qu'en se déclarant grosse ; en effet, ce fut durant sa captivité, et six mois après la mort de son mari, qu'elle mit au monde le fils qui devait continuer sa famille. Le roi de Navarre suspendit ensuite la procédure ; mais ce ne fut que six ans plus tard que le parlement de Paris reconnut l'innocence de la princesse et la rendit à la liberté [1].

Paris semblait alors principalement occupé des libelles par lesquels le parti des catholiques ardents et celui des politiques cherchaient réciproquement à se noircir. Le duc d'Épernon était l'homme que la ligue s'efforçait surtout de rendre odieux au peuple, parce que, demeuré seul en possession de la faveur du roi, après la mort ou la disgrâce de tous les autres mignons, il était aussi accablé des bienfaits de ce prince, avec une profusion dont on n'avait jamais eu d'exemple. Sa hauteur et sa dureté provoquaient le ressentiment de tous ceux au-dessus desquels Henri III l'avait élevé ; mais il avait montré pour la guerre et pour la politique des talents qu'on rencontre rarement chez les favoris. Les ligueurs lui avaient donné le nom de Gaveston, Gascon comme lui, et favori du roi Édouard II d'Angleterre. Ils faisaient circuler un libelle dans lequel ils établissaient une parfaite ressemblance entre les deux favoris, qui avaient déshonoré les deux rois et ruiné les deux monarchies. Ils prétendaient même trouver l'anagramme du nom de famille d'Épernon, Nogaret, dans le nom du favori d'Édouard [2]. Ce libelle était attribué à Pierre d'Espinay, archevêque de Lyon, avec lequel d'Épernon avait eu en pleine cour une querelle violente. Le duc fit à son tour écrire contre le prélat un libelle, l'Anti-Gaveston, dans lequel il accusait l'archevêque d'inceste avec sa propre sœur [3]. Mais le peuple se montrait empressé à accueillir et croire toutes les accusations contre un favori du roi, qu'il soupçonnait d'entretenir une correspondance secrète avec le roi de Navarre, et de vouloir épargner les huguenots ; tandis que l'évidence même n'aurait pu lui faire admettre des accusations contre un prélat qui s'était rangé parmi les plus fougueux ligueurs.

[1] De Thou, l. XC, p. 177-180. — Mém. de la ligue, t. II, p. 303. — Lettres de Duplessis Mornay, t. IV, p. 185. — Journal de L'Étoile, p. 357.

[2] Ils altéraient pour cela l'un et l'autre nom, écrivant Novgarest et Gaverston.

[3] De Thou, l. XC, p. 174. — Observations sur Cheverny, t. L, p. 364.

En l'absence du duc de Guise, sa sœur, la duchesse douairière de Montpensier, se chargeait de maintenir l'ardeur du parti catholique à Paris; elle excitait la populace contre le roi, et elle invoquait sur lui le mépris public, et pour ses vices secrets et pour la dévotion qu'il étalait au grand jour. Henri III lui fit donner l'ordre de sortir de Paris; mais loin d'obéir, elle montra avec affectation des ciseaux pendus à sa ceinture, qu'elle destinait, disait-elle, à donner à Henri de Valois, la troisième couronne dont sa tête serait ornée; déjà il portait celle de Pologne et celle de France; il ne lui manquait plus que celle de moine, et cette tonsure ne se ferait pas attendre longtemps [1].

Il semble que Guise se proposait seulement une usurpation lente, et en quelque sorte légale. Il croyait que le monarque qu'il méprisait, avide de repos, et accablé d'ennuis et de dégoûts, lui remettrait sans combats ce qu'il retenait encore de l'autorité royale, dès que ses favoris auraient été écartés de lui : aussi dirigeait-il tous ses efforts contre Épernon, qu'il regardait comme inspirant seul au roi et ses pensées et ses volontés. Épernon, qui était déjà colonel-général de l'infanterie française, gouverneur de Provence, de Metz et de Boulogne, avait eu la Saintonge et l'Angoumois depuis la mort de Bellegarde, tué à Coutras, et recueillit encore, des dépouilles du duc de Joyeuse, le gouvernement de Normandie, le plus considérable du royaume, et la charge de grand amiral. En cette dernière qualité, il fut installé le 12 janvier, par le premier président, à la table de marbre du parlement. L'avocat du roi Faye dans le discours qu'il fit à cette occasion, appela Henri III le saint des saints, qui méritait d'être canonisé autant et plus qu'aucun de ses prédécesseurs [2]. Mais plus ce magistrat montrait de servilité, plus la bourgeoisie de Paris laissait percer son indignation, et elle atteignit à son comble, lorsque d'Épernon partit pour Rouen, afin d'y prendre possession de son gouvernement de Normandie [3].

Le conseil des Seize, qui s'était formé de lui-même, et s'était mis à Paris à la tête des ligueurs, s'abandonnait à ses passions avec plus d'aveuglement que les princes lorrains, et ne projetait rien moins qu'une subversion complète de l'État. Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Ile-de-France, qui s'était engagé avec les ligueurs, et qui

[1] Journal de l'Étoile, p. 355. — De Thou, l. XC, p. 325.
[2] *Ibid.*, p. 353.
[3] De Thou, l. XC, p. 184.

faisait partie du conseil des Seize, a rendu compte de leurs secrets. Si l'on peut l'en croire, les meneurs cherchaient depuis longtemps l'occasion de surprendre le roi au milieu d'un soulèvement, soit pour se rendre maîtres de sa personne, le déposer et l'enfermer dans un monastère, soit dans l'espoir qu'il serait tué sur la place par quelqu'un des insurgés. De Thou, Davila et tous les historiens postérieurs ont accordé une foi entière au procès-verbal de Poulain, qui nous a été conservé. D'après sa propre confession, cependant, Poulain paraît être un des hommes les plus méprisables qui aient jamais existé. Il prétend qu'on l'avait fait entrer dans la ligue en lui promettant vingt mille écus pour sa part du pillage; il estime aussi à vingt mille écus la récompense qu'il demande au roi pour trahir tous ses associés et s'aider à les faire pendre. Quand il venait au palais pour faire ses révélations, Villequier et la reine Catherine ne lui accordaient aucune confiance et le traitaient comme un misérable. Nous sommes assez disposés à croire qu'ils avaient raison [1].

Selon Poulain, ces complots contre le roi se seraient continués, pendant deux ans entiers, et auraient été constamment déjoués par lui. La première occasion dans laquelle les bourgeois de Paris prirent les armes, sonnèrent le tocsin à l'église de Saint-Benoît, et eurent la hardiesse de repousser les archers des gardes du roi, fut le 2 septembre 1587, jour qu'ils nommèrent l'heureuse journée de Saint-Severin. Deux commissaires avaient eu ordre d'arrêter un prédicateur qui avait, en chaire, nommé Henri III un tyran fauteur d'hérétiques. Le procureur Crucé, l'un des Seize, le prit sous sa défense; il ameuta une centaine de bourgeois armés, il fit reculer les archers et les sergents, et il obtint ainsi une première victoire sur l'autorité royale [2]. Selon Poulain, ce premier succès donna le courage à Jean le Clerc et à la Chapelle-Marteau, deux autres des Seize, de préparer un soulèvement, pour surprendre Henri III et d'Épernon, le mardi gras, lorsque, selon leur usage, ils parcourraient la ville en masque. Le roi, averti par Poulain, ne sortit pas ce jour-là, mais n'osa pas ordonner des poursuites [3].

Le même homme avertit encore le roi, le 22 avril, d'un complot

[1] Procès-verbal de Nicolas Poulain, à la suite du Journal de l'Étoile, t. I, p. 411-447.

[2] V. P. Cayet, p. 113. — De Thou, l. LXXXVII, p. 28. — L'Étoile, p. 338. — Hist. de Paris, l. XXIII, p. 1163. — Poulain, p. 431.

[3] Procès-verbal de Poulain, p. 432. — De Thou, l. XC, p. 182.

semblable, et Henri III fit apporter au Louvre, en plein jour, un grand nombre de cuirasses. C'en fut assez pour déconcerter les ligueurs ; ils se crurent dénoncés par Jean le Comte, un des échevins avec lequel ils avaient eu quelque différend ; mais ils continuèrent à admettre Poulain dans tous les secrets, et à le retenir à souper avec eux. Le 24, « ils » furent en conseil depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures » après midi, de quoi j'avertis Sa Majesté, espérant que là elle les fe» roit prendre... Si le Clerc et ses complices eussent été pris prison» niers, n'y ayant rien plus aisé, et le même jour eussent été pendus » et étranglés, c'eût été un grand coup d'État [1]. »

Enfin Poulain raconte comment une dernière entreprise contre le roi fut déjouée par lui huit jours avant les Barricades. « Le jeudi, cin» quième mai, dit-il, se dressa une entreprise contre le roi par ma» dame de Montpensier, qui donna ce jour à dîner à cinq ou six cuiras» siers, en une maison nommée Bel-Esbat, hors la porte Saint-Antoine, » à main gauche. Ils devoient surprendre le roi, venant du bois » de Vincennes, accompagné seulement de quatre ou cinq grands la» quais et un gentilhomme ou deux. Ils devoient faire resbrouser son » carosse en toute diligence vers Soissons, et incontinent donner l'a» larme à Paris et partout, disant que les huguenots avoient pris le » roi, et l'avoient emmené, et lui vouloient couper la gorge, afin d'a» voir occasion de se ruer chaudement sur les politiques, comme ils » eussent fait, les massacrant, et tous ceux du parti du roi, non-seu» lement à Paris, mais par toutes les villes liguées auxquelles on avoit » donné le mot. Mais le Clerc m'ayant révélé en grand secret cette » entreprise, je fus trouver Sa Majesté, au bois de Vincennes, qui, » en étant averti, envoya incontinent querir cent ou six-vingts che» vaux à Paris, qui l'accompagnèrent, le vendredi au soir, auparavant » les barricades. Et sitôt qu'ils virent partir lesdites troupes pour aller » querir le roi, chacun desdits hommes qui étoient dans ladite maison » de Bel-Esbat, se retirèrent tout doucement, chacun en son quar» tier [2]. »

Il est difficile de décider jusqu'à quel point les Seize avaient poussé leurs complots pour attenter à la liberté ou à la vie du roi ; mais en dehors de leurs criminelles intrigues, Guise nous apparaît comme un noble et audacieux chef de parti, enivré de sa popularité, se plaisant

[1] Poulain, procès-verbal, p. 432, 438.
[2] *Ibid*., p. 442. — De Thou, l. XC, p. 184.

à humilier le roi, et à le tenir dans sa dépendance, mais n'en voulant point à sa vie, et répugnant même à exciter du scandale en l'arrêtant. Le conseil des Seize ne cessait de le presser de se rendre à Paris pour se mettre à la tête du mouvement populaire, et protestait qu'il n'avait pas moins de trente mille hommes de garde bourgeoise prêts à recevoir ses ordres. Sans promettre encore de venir diriger une insurrection, Guise ne jugea pas convenable de laisser une force si imposante sous la seule direction de quelques bourgeois fanatiques; il écrivit aux Seize qu'ils devaient donner une dernière organisation à leurs milices, et répartir leurs capitaines sous cinq colonels qu'il nommerait. A ceux-ci il ferait parvenir ses ordres, et pour les faire agir avec plus de promptitude, de secret et d'ensemble, « la chapelle déploya sous les yeux » des Seize une grande carte où étoit peinte la ville de Paris et ses » faubourgs, qui fut tout aussitôt, au lieu de seize quartiers qu'il y » avoit, partie et séparée en cinq quartiers, et à chacun quartier établi » un colonel [1]. » Guise avait fait choix, pour ces fonctions, d'Urbain de Laval, de Bois-Dauphin, de Charles de Cossé, comte de Brissac, de Maineville, et de Gomeron de Richebourg, frère de Mouy. Il envoya encore à Paris, pour le seconder, Guedon, sieur d'Esclavolles, Chamois, le capitaine Joannès, Gascon, Toiras, et plusieurs autres gentilshommes. Le duc d'Aumale, avec cinq cents chevaux, vint en même temps se loger à Aubervilliers, la Villette, Saint-Ouen et Saint-Denis [2].

Sur ces entrefaites, le roi, alarmé de tous les rapports qu'il avait reçus, donna ordre à quatre mille Suisses, qui jusqu'alors avaient tenu garnison à Lagny-sur-Marne, de venir loger au faubourg Saint-Denis; peut-être jugeait-il avoir d'autant plus besoin de cet appui qu'à cette époque même Épernon venait de partir pour Rouen, afin de se mettre en possession du gouvernement de Normandie [3]. Dès que Guise en fut averti, il annonça aux Seize qu'il viendrait lui-même à Paris, car il ne voulait pas permettre que des sujets fidèles et bons catholiques éprouvassent à son occasion des vexations qu'ils méritaient si peu. Le roi, auquel la nouvelle en fut aussitôt apportée, lui dépêcha Pomponne de Bellièvre à Soissons, en le chargeant de dire au duc qu'il n'ajoutait foi

[1] Poulain, p. 433.
[2] De Thou, l. XC, p. 181.
[3] Ét. Pasquier, t. II, l. XII, lettre 4, p. 332. — Mém. de Villeroi, t. LXI, p. 210. — L'Étoile, p. 358.

à aucun des rapports faits contre lui ; qu'il croyait à son attachement, mais qu'il priait, pour ne pas ajouter à la fermentation du peuple, de s'abstenir pour le moment de venir à Paris. Guise répondit d'une manière évasive; il se répandit en protestations sur la nécessité de défendre son honneur, qui lui était plus cher que la vie ; il annonça qu'il chargerait sa sœur, la duchesse de Montpensier, de solliciter pour lui la permission de venir, et il renvoya Bellièvre persuadé qu'il avait au moins gagné du temps; mais montant à cheval presque aussitôt, avec sept cavaliers seulement, il partit de Soissons par une route détournée, pour ne pas rencontrer d'autres messagers, que le roi pourrait lui envoyer avec des ordres plus positifs; en effet, la Guiche, puis Benoît, secrétaire intime du roi, dépêchés pour le retenir, ne le retrouvèrent que sur la porte même de Saint-Denis, comme il entrait à Paris, le lundi 9 mai, à midi. Il y avait cependant été devancé par un grand nombre de soldats vétérans et de gentilshommes, que depuis longtemps il faisait filer vers Paris par diverses routes [1].

« Quoique Guise n'eût dans ce moment autour de lui que sept ca-
» valiers, entre gentilshommes et serviteurs, son cortége, comme une
» boule de neige qui descend de la montagne, grossissoit à chaque pas,
» chacun abandonnant sa maison ou sa boutique pour le suivre avec
» des applaudissements et des cris de joie. Il ne fut pas à moitié la
» cité, qu'il avoit autour de lui trente mille personnes, et la foule
» étoit si grande que lui-même pouvoit à peine avancer. Les cris du
» peuple retentissoient jusqu'au ciel : jamais on n'avoit tant crié vive
» le roi qu'on crioit alors vive Guise. L'un l'embrassoit, un autre le
» remercioit, un autre se courboit devant lui ; on baisoit les plis de
» ses vêtements, et ceux qui ne pouvoient l'atteindre s'efforçoient du
» moins, en élevant les mains, et par tous les mouvements de leurs
» corps, de témoigner leur allégresse. On en vit plusieurs qui, l'ado-
» rant comme un saint, le touchoient de leurs chapelets, qu'ils por-
» toient ensuite à leurs bouches ou à leurs yeux ; de toutes les fenêtres,
» les femmes répandoient des fleurs et bénissoient son arrivée; l'une
» d'elles (d'Aubigné nomme la demoiselle de Vitry, dame d'honneur
» de la reine), abaissant son masque, lui cria : Bon prince, puisque tu

[1] Davila, l. IX, p. 484. — Amplification des particularités qui se passèrent à Paris, Mém. de la ligue, t II, p. 315. — Matthieu, Hist. du règne de Henri III, l. VIII, p. 545, donne, selon son usage, beaucoup de détails qui semblent peu authentiques, Coll. des Mém., t. L, p. 368.

» es ici, nous sommes tous sauvés [1]. Pour lui, le sourire sur la bouche, » montrant à tous un visage prévenant, il répondoit à chacun d'une » manière affectueuse, ou par des paroles, ou par le geste, ou par le » regard. Il traversoit la foule la tête découverte, et n'omettoit rien » pour se concilier toujours plus la bienveillance et l'applaudissement » populaires. De cette manière, sans s'arrêter à sa maison, il alla tout » droit descendre de cheval à Saint-Eustache, au palais de la reine » mère (c'étoit auparavant le couvent des filles repenties, depuis l'hôtel » de Soissons). La reine, étonnée de son arrivée imprévue, parce que » Bellièvre, qui l'avoit précédé de trois heures seulement, avoit cru » l'avoir dissuadé, le reçut toute tremblante, avec un visage pâle, » ayant presque, contre son usage, perdu sa présence d'esprit. Le duc » de Guise affecta de paroître humble, affectueux, et profondément » soumis. Les paroles de la reine furent ambiguës; elle lui dit qu'elle » le voyoit avec plaisir, mais que plus volontiers encore elle l'auroit vu » dans une autre occasion. Il répliqua avec orgueil, quoiqu'en affec- » tant une extrême modestie, qu'il étoit bon serviteur du roi, et qu'in- » formé des calomnies répandues contre son innocence, et des trames » ourdies contre la religion et les hommes de bien, il étoit venu, ou » pour empêcher le mal et se justifier, ou pour sacrifier sa vie pour » la sainte église et le salut de tous [2]. »

» La reine s'interrompant, tandis que le duc saluoit, suivant son » usage, les autres dames de la cour, appela son gentilhomme d'hon- » neur, Louis Davila (frère de l'historien); elle lui ordonna d'aller » avertir le roi que le duc de Guise étoit arrivé, et que bientôt elle le » conduiroit en personne au Louvre. Le roi, qui étoit dans son cabinet » avec MM. de Villequier, de Bellièvre et l'abbé del Bene, fut si » troublé, qu'il fut forcé de s'appuyer du bras sur la table, en cou- » vrant son visage de sa main. Après avoir interrogé Davila sur tout » ce qu'il avoit vu, il le renvoya à sa mère, le chargeant de lui dire » en secret qu'elle tardât le plus qu'elle pourroit à lui amener le duc. » L'abbé del Bene et le colonel des Corses, Alfonse, depuis maréchal

[1] L'Étoile, p. 559. — D'Aubigné, l. I, c. 19, p. 73.

[2] Nous empruntons le récit lui-même à Davila, comme le plus circonstancié et le plus digne de foi, l. IX, p. 485. — Mais nous avons consulté aussi l'Amplification, Mém. de la ligue, t. II, p. 316. — V. P. Cayet, t. LV, p. 120. — Pasquier, l. XII, l. 5, p. 335. Quant aux conseillers de Henri III, Chiverny, t. I, p. 166-174, et Villeroi, t. LXI, p. 210, ils ont écrit pour déguiser les événements, non pour les faire connaître.

» d'Ornano, qui étoit entré en ce moment dans le cabinet, et en qui
» le roi avoit une grande confiance, lui conseillèrent de recevoir le
» duc de Guise dans ce cabinet même, et de l'y faire tuer à l'instant,
» l'abbé ajoutant ce texte de l'Écriture : *Percutiam pastorem et dis-*
» *pergentur oves*. Mais Villequier, Bellièvre et le grand chancelier,
» qui survint aussi, furent d'opinion contraire. Ils dirent qu'ils voyoient
» dans le peuple tant de fermentation que peut-être après un tel évé-
» nement il ne respecteroit plus la majesté royale ou l'autorité des
» lois, et courroit à la vengeance; d'autant que rien n'étoit
» préparé pour défendre le palais ou contenir la fureur de la Cité, et
» que les forces des Parisiens étoient trop redoutables pour les pro-
» voquer. Tandis que le roi balançoit dans l'incertitude, la reine sur-
» vint, conduisant le duc de Guise. Elle avoit traversé Paris dans sa
» chaise à porteurs, et le duc avoit toujours marché à pied à côté d'elle,
» mais avec une telle suite, et au milieu d'une telle foule, que la ville
» entière sembloit rassemblée dans la cour du Louvre et les rues voi-
» sines. Ils traversèrent cette cour entre deux haies de soldats que
» commandoit Crillon, maître de camp de la garde, militaire hardi,
» peu ami du duc de Guise; Crillon répondit à peine au salut que
» faisoit Guise, même au moindre soldat. On put remarquer à la
» pâleur du visage de Guise qu'il s'en apercevoit; et cette pâleur
» augmenta ensuite, lorsqu'il traversa les Suisses, rangés en haie sous
» les armes, au pied de l'escalier, puis les archers dans la grande salle,
» et les gentilshommes, tous rassemblés dans les chambres pour l'at-
» tendre. La reine et Guise entrèrent dans la chambre du roi, lequel,
» tandis que Guise lui faisoit une profonde révérence, lui dit d'un
» visage courroucé : Je vous avois fait avertir de ne pas venir ici. Le
» duc, avec la même contenance soumise qu'il avoit affectée devant la
» reine, mais avec des paroles plus humbles, lui dit qu'il étoit venu
» se mettre sous la main de sa justice, pour se disculper des calomnies
» dont l'avoient chargé ses ennemis; que toutefois il ne seroit point
» venu, si on lui avoit porté de la part de S. M. un commandement
» exprès de ne pas le faire. Le roi, se retournant vers Bellièvre, lui
» demanda d'une voix altérée s'il n'avoit pas annoncé au duc de Guise
» qu'il ne devoit pas venir, s'il ne vouloit pas être tenu pour l'auteur
» de tous les scandales et les soulèvements des Parisiens. Bellièvre
» s'avança, et voulut rendre compte de son message; mais, dès les
» premiers mots, le roi l'interrompit en disant : Il suffit. Puis, se tour-

» nant vers le duc de Guise, il lui dit qu'il ne savoit pas que personne
» l'eût calomnié, mais que son innocence paroîtroit clairement si sa
» venue ne faisoit naître aucun mouvement, et ne troubloit point,
» comme il le prévoyoit, la tranquillité publique. La reine, qui con-
» noissoit à fond le naturel du roi, comprit à son visage qu'il inclinoit
» à prendre quelque résolution vigoureuse ; et, le tirant à part, elle
» lui dit en substance ce qu'elle avoit remarqué du concours du peuple,
» ajoutant qu'il ne pensât donc pas à prendre quelque parti violent,
» car le moment ne seroit pas favorable. La duchesse d'Usez, qui étoit
» près d'elle, lui répéta les mêmes choses; et le duc de Guise, qui
» observoit attentivement tout ce qui se passoit, comprit cette hésita-
» tion : aussi, pour ne pas donner au roi le temps de délibérer, il se
» plaignit de la fatigue du voyage, et prenant congé en peu de paroles,
» il ressortit accompagné de la même foule, mais d'aucune personne
» de la cour, et il rentra dans sa maison rue Saint-Antoine [1]. »

Le duc de Guise ne sentait pas seulement l'imprudence qu'il avait commise en venant au Louvre ; il craignait encore d'être arrêté dans la nuit : aussi fit-il aussitôt assembler dans son logis plus de quatre cents gentilshommes et militaires, en même temps qu'on y apporta des armes pendant toute la nuit. Il y appela les échevins, et il leur ordonna, au moindre tumulte, d'assembler leurs compagnies sur leurs places d'armes. Pendant toute la nuit on fit la garde dans son palais comme dans une place de guerre, et des patrouilles parcouraient toutes les rues adjacentes. Au Louvre et au palais de la reine mère, on prenait de semblables précautions militaires. Nicolas Poulain, cependant, était retourné auprès du roi, pour lui indiquer dans quelle maison ses amis étaient rassemblés, assurant qu'il était encore temps de les arrêter et de les faire tous pendre ; mais comme son conseil ne fut pas suivi, et qu'il craignit d'être devenu suspect à la ligue, il ne tarda guère à gagner les champs. Sa femme, en effet, fut peu de jours après arrêtée par ordre des Seize [2]. La nuit se passa sans que, de part ou d'autre, personne songeât à prendre un moment de repos. Le roi, enfermé dans son cabinet, délibérait avec sa mère ; le Louvre était rempli d'hommes armés. Dès le matin du mardi 10 mai, on vit des groupes inquiets ou menaçants se former dans toutes les rues : l'hôtel de Guise demeurait fermé. Cependant de fort bonne heure le duc se rendit au Louvre ;

[1] Davila, l. IX, p. 486, 487.
[2] N. Poulain, p. 444. — Davila, l. IX, p. 487.

mais cette fois il menait à sa suite plus de quatre cents gentilshommes armés de pistolets sous leurs manteaux. Il rendit visite à la reine Louise, sa cousine ; il accompagna le roi son mari à la messe, puis il revint dans son hôtel s'enfermer en secrète conférence avec l'archevêque de Lyon, le confident en qui il se fiait le plus, à cause de sa haine contre d'Épernon. Après dîner, toujours avec le même cortége imposant, il alla faire visite à la reine mère. L'hôtel de celle-ci, qui porta depuis le nom d'hôtel de Soissons, était sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la halle au blé ; et quoique très-près du Louvre, il était entouré d'une population toute dévouée aux Guise. Le roi y étant venu, il eut avec le duc une longue conférence dans le jardin, et ce dernier y parla cette fois avec l'audace d'un homme sûr de l'appui de tout ce qui l'entourait. Il rappela à Henri III que c'était son devoir de faire périr tous les hérétiques, qu'il s'y était engagé par une promesse solennelle, que rien ne s'opposait à ce qu'il l'exécutât, car leur nombre diminuait rapidement, et ils avaient peine à se maintenir encore dans deux ou trois provinces ; cependant ils n'étaient point exterminés, ils n'étaient pas même attaqués avec vigueur ; n'était-ce pas la preuve qu'ils étaient secrètement favorisés par les politiques de cour, par Épernon et par ses créatures ? Le roi répondit qu'aucun souverain n'avait tant haï les hérétiques que lui, qu'aucun ne leur avait fait tant de mal, mais que sans impôts il ne pouvait faire la guerre, et que cependant les mêmes ligueurs qui l'appelaient aux armes demandaient à grands cris la diminution des impôts ; que l'état seul de ses finances l'avait réduit à l'inaction ; que d'Épernon et son frère la Valette haïssaient comme lui les hérétiques ; qu'ils venaient de le prouver dans la dernière campagne, où ils les avaient combattus avec tant de succès ; qu'il avait de l'amitié pour eux sans doute, mais qu'un roi devait tout au moins jouir d'autant de liberté qu'un sujet dans le choix de ses amis. Il s'emporta ensuite contre l'insolence des Parisiens ; mais il dit qu'il l'attribuait à plus de quinze mille étrangers qu'il savait être venus dans les murs de la capitale pour y fomenter le désordre ; il voulait, dit-il, employer les bourgeois eux-mêmes à les renvoyer, et il exhorta le duc de Guise à donner une preuve de sa fidélité et de son obéissance, en l'aidant à atteindre ce but. Il fit ensuite venir dans ce même jardin de la reine le prévôt des marchands et les échevins, et il leur ordonna de commencer dès le lendemain matin une visite domiciliaire, pour faire sortir de Paris tous les étrangers suspects. Guise promit d'y tenir la main lui-même ; et à

son retour auprès de ses amis, il leur annonça que le roi avait peur, en sorte qu'il était sûr d'obtenir de lui et des états généraux, qu'il lui ferait convoquer, tout ce qui formait l'objet de leurs désirs [1].

Le mercredi 11 mai, les visites domiciliaires commencèrent sous la direction de Villequier et d'O, que le roi avait députés pour cela ; mais les Parisiens étaient résolus à les rendre inutiles ; car ces soldats et ces partisans des Guise qu'on voulait chasser de la ville étaient justement des hommes qu'ils considéraient comme leurs défenseurs. Dans chaque maison on avait recours à quelque ruse pour les cacher ou les faire passer pour des membres de la famille. Le roi, averti que la visite ne produisait aucun résultat, résolut enfin de dompter les Parisiens par la force. Il donna ordre au maréchal de Biron de faire entrer les Suisses dans Paris, et à d'O d'y amener les compagnies des gardes, logées jusqu'alors dans les villages environnants. En même temps, les gentilshommes, les archers, et les soldats de la garde furent consignés au palais ; en sorte qu'il comptait le lendemain pouvoir déployer une force imposante [2].

Mais ce lendemain, jeudi 12 mai, devait éclairer la première victoire de la bourgeoisie sur la troupe de ligne. Cette bourgeoisie, il est vrai, était disciplinée et conduite à l'action par les officiers du duc de Guise. De bonne heure ce duc avait été averti des projets de la cour, et dès le commencement de la nuit, il avait préparé le soulèvement en faisant annoncer dans tous les quartiers que le roi, au mépris des priviléges de la capitale, allait y faire entrer une garnison, et que son but était d'arrêter et d'y faire mourir le lendemain cent vingt des principaux catholiques. Il en faisait circuler la liste, à la tête de laquelle il s'était mis lui même ; puis le président de Neuilly, le président le Maistre, Bussy le Clerc, la Chapelle Marteau, Hottmann, Rolland, Crucé, Compan, et les autres membres du conseil des Seize ; puis les principaux curés et prédicateurs, et enfin tous ceux qui avaient un nom dans la ligue. Personne ne songea à révoquer en doute la vérité de cette nouvelle ; la fermentation était extrême, et les gentilshommes du duc, présents dans tous les lieux de rassemblement, firent partout prévaloir la résolution de la résistance sur le sentiment de l'effroi [3].

[1] Davila, l. IX, p. 488, 489. — De Thou, l. XC, p. 186.
[2] *Ibid.*, p. 490.
[3] *Ibid.*, p. 491. — Amplification des évén. de Paris, Mém. de la ligue, t. II, p. 517. — D'Aubigné, l. I, c. 19, p. 73.

Partout la bourgeoisie était sur ses gardes ; elle ressentait comme un frémissement universel ; mais on n'entrevoyait encore aucun préparatif de résistance, lorsque le jeudi 12 mai, une heure avant le jour, on entendit dans la rue Saint-Honoré les fifres et les tambours des Suisses qui entraient dans la ville, précédés par le maréchal de Biron à cheval. Après eux venaient les compagnies des gardes françaises, la mèche allumée. Le roi, qui était monté à cheval, les reçut à la porte Saint-Honoré, les saluant en passant. Il adressa aux soldats une courte allocution, les avertissant qu'ils étaient appelés pour maintenir l'ordre dans Paris : aussi ne souffrait-il de leur part aucune espèce d'insolence, en sorte que quiconque outrageait un bourgeois le payerait de sa vie. Il rentra ensuite au Louvre, où sa garde était sous les armes, et il laissa Biron et d'O chargés d'occuper par divers détachements les lieux les plus importants de la ville.

Le corps d'armée qui entrait dans Paris était composé de quatre mille Suisses et de deux mille Français des meilleures troupes du royaume. Après avoir suivi la rue Saint-Honoré dans toute sa longueur, ils se partagèrent. Les Suisses demeurèrent au nord de la rivière, et occupèrent le cimetière des Innocents, la place de Grève et le Marché-Neuf. Les Français passèrent dans l'île, et se rangèrent sur le Petit-Pont, le pont Saint-Michel et le pont Notre-Dame. Autour des places occupées par les soldats, la ville paraissait encore tranquille ; mais dans les autres quartiers, dès quatre heures et demie du matin, on criait déjà aux armes. Crucé, l'un des Seize, en avait donné le premier l'exemple dans le quartier de l'université, et lorsque quelque bourgeois qui n'était pas de la ligue lui en demandait la cause, il répondait que Châtillon, avec les huguenots, avait surpris le faubourg Saint-Germain [1]. Cependant, à mesure que les bourgeois prenaient les armes, ils se rapprochaient, ceux de l'Université, de la place Maubert; ceux du Marais, de la place Saint-Antoine et de l'hôtel de Guise, qui devinrent bientôt les deux foyers de l'insurrection.

Dès le point du jour, la reine mère avait envoyé son cavalier d'honneur, Louis Davila, au duc de Guise, pour le complimenter et juger de ses dispositions. Celui-ci, en traversant Paris remarqua que toutes les portes des maisons et toutes les boutiques étaient fermées, quoique ce fût alors l'usage de les ouvrir avant le jour ; les bourgeois ne dor-

[1] V. P. Cayet, p. 121.

maient pas cependant ; Davila entendait retentir les armes ou rouler les tonneaux pleins de terre et les pièces de bois avec lesquels chacun fortifiait l'entrée de sa maison. De place en place, Davila rencontrait aussi des attroupements ; et toujours au milieu de chaque groupe, il distinguait quelque gentilhomme, quelque officier du duc de Guise qui pérorait. Arrivé à l'hôtel de ce dernier, il fut introduit par le guichet, car la grande porte était soigneusement barricadée. Il trouva la cour remplie de gens armés : le duc de Guise le conduisit dans son jardin, où il put voir et de nouveaux amas d'armes et de nouveaux soldats. Il fut renvoyé cependant avec des paroles toutes pacifiques, comme celles qu'il avait apportées de la reine, et il alla rendre sa réponse au Louvre, où Catherine s'était fait conduire pendant ce temps-là, avertissant le roi que dans le camp ennemi tout se préparait pour la bataille [1].

On avait reçu au Louvre avis des rassemblements qui s'étaient formés à la place Maubert et à la place Saint-Antoine, et on se reprochait de n'avoir pas occupé ces deux points importants ; l'ordre fut donné à M. d'O et au maréchal de camp Crillon de s'en rendre maîtres ; mais ils trouvèrent bientôt qu'ils avaient affaire à des hommes qui n'entendaient pas moins bien qu'eux l'art de la guerre. Bois-Dauphin avait rassemblé autour de la Bastille tous les bateliers ; le comte de Brissac avait autour de lui, à la place Maubert, tous les écoliers de l'université ; l'un et l'autre les mirent aussitôt à l'œuvre pour élever des barricades. Au coin de chaque rue, des chaînes étaient toujours suspendues pour fermer chaque quartier dans les temps de troubles, et y maintenir ainsi la police. Ces chaînes furent aussitôt tendues ; mais derrière elles tous les habitants s'empressaient d'apporter des solives, des tonneaux qu'on remplissait de terre ou de fumier, et tous les objets dont on pouvait former un parapet. Brissac, l'épée à la main, fit élever par les écoliers la première barricade, à peu de distance du pont Saint-Michel. Il savait que le roi avait dit de lui, à son retour de l'expédition des Açores, où il avait éprouvé un échec : *Brissac n'est bon ni sur terre ni sur mer*, et il cria aux gardes françaises qui étaient en face de lui : *Dites au roi que Brissac a trouvé son élément, et qu'il est bon sur le pavé.* Il fut aussi le premier qui fit tirer sur la troupe royale [2]. Crillon s'était avancé à la tête de la garde jusqu'à la rue

[1] D'Aubigné, l. I, c. 19, p. 74. — Pasquier, l. XII, l. 4, p. 333. — Hist. de Paris, l. XXIII, p. 1168.

[2] Davila, l. IX, p. 492.

Galande, et c'est là qu'il fut arrêté par la première barricade; quand il reconnut l'impossibilité de la forcer, il voulut retourner en arrière, mais une autre barricade s'était déjà élevée entre lui et le pont Saint-Michel, et il eut peine à rentrer dans la Cité par le Petit-Pont. L'exemple gagnait cependant avec rapidité; de tous côtés de nouvelles barricades s'élevaient; tout le quartier de l'université et tout celui de la Cité furent barricadés à neuf heures, le reste de la ville ne le fut qu'à midi [1].

Cependant les barricades n'étaient encore qu'une mesure défensive: bientôt les Parisiens insurgés, prenant plus de confiance en eux-mêmes, commencèrent l'attaque contre les troupes royales qu'ils tenaient bloquées dans toutes les places occupées par elles. Le colonel Saint-Paul, arrivant à la tête des compagnies des quartiers de Saint-Eustache et de Montmartre, vint planter ses barricades en face du Louvre, à trente pas seulement de la garde royale. Autour du marché des Innocents, la populace s'encourageait par des cris furieux à tailler en pièces les Suisses, cette soldatesque étrangère qui prétendait faire la loi aux Français. Les Suisses, accablés de pierres qu'on leur lançait de toutes les maisons, sans communications avec leurs chefs, sans ordres, sans vivres, voyaient tomber leurs camarades sous les coups d'ennemis invisibles dont ils ne pouvaient jamais atteindre un seul. Déjà trente-six d'entre eux avaient été tués, lorsqu'ils soulevèrent leurs armes en signe qu'ils voulaient capituler, criant : *Bon catholique, moi!* et montrant leurs chapelets. Ils furent immédiatement dépouillés et menés en prison. Les Suisses qui avaient occupé la place de Grève et le Marché-Neuf, et qui avaient poussé quelques détachements au Châtelet et à la Boucherie, furent également maltraités et contraints à se rendre prisonniers. Le peuple montra un peu plus d'égards aux gardes françaises : il exigea seulement qu'ils éteignissent leurs mèches et missent leurs armes en faisceaux [2].

Pour la première fois, le roi éprouvait que ses troupes soit françaises, soit étrangères, qu'il avait regardées comme pouvant toujours lui répondre de la populace, étaient sans forces au milieu d'une grande ville, quand tous les habitants étaient contre lui. Pour se dissimuler cette vérité, ses courtisans accusaient tour à tour de faiblesse ou d'imprudence ceux qui l'avaient dirigé jusqu'alors. De Thou reproche à Catherine

[1] V. P. Cayet. p. 123.
[2] Davila, l. IX, p. 492. — Amplification, p. 319. — De Thou, l. XC, p. 191.

d'avoir mal conseillé son fils, en lui faisant préférer l'adresse à la force, et la patience à la sévérité ; il blâme les capitaines de n'avoir pas tout de suite occupé la place Maubert, de n'avoir pas attaqué les insurgés et dissipé les attroupements dès leur entrée dans la ville. Il représente les Seize et tous les chefs des ligueurs comme des scélérats couverts de crimes, ou des aventuriers perdus de dettes qui ne se proposaient que le bouleversement et le pillage [1]. Certes, la passion qui mettait alors les armes aux mains des bourgeois de Paris est une des plus odieuses qui puisse s'emparer d'un peuple ; car ce n'était pas l'amour de la religion catholique, mais la haine contre les huguenots dont ils étaient animés ; ce n'était pas la défense de leur culte, mais la destruction de celui d'autrui à quoi ils tendaient. Toutefois il n'est point vrai de dire que cette passion ne pouvait naître que dans de mauvais cœurs ; elle était devenue universelle dans la bourgeoisie, et les hommes qui s'étaient mis à sa tête pour l'assouvir jouissaient de la considération publique. Quant au plan d'attaque sur Paris, on ne doit point oublier que le parti de la résistance populaire était organisé, armé et dirigé par une main habile : aussi il est probable que si les troupes royales avaient été conduites immédiatement ou vers l'hôtel de Guise, place Saint-Antoine, ou vers la place Maubert, elles auraient été plus facilement encore séparées du Louvre, coupées et désarmées, dans les rues étroites et tortueuses qu'elles auraient eu à traverser, tandis que le roi aurait été exposé à être enlevé dans son palais ; et si celui-ci, pour effrayer le peuple, avait permis le pillage ou les exécutions militaires, la vengeance de ce peuple demeuré victorieux en aurait été plus redoutable [2].

La reine mère et Villequier proposèrent au roi de se présenter lui-même au peuple, l'assurant que le respect de tous pour la majesté royale les ferait rentrer dans le devoir. Mais Henri III ne voulut point tenter une expérience hasardeuse qui, si elle ne réussissait pas, le livrerait sans retour aux mains de la populace. Il se contenta donc d'envoyer aux premières barricades les maréchaux d'Aumont et de Biron, pour parler au peuple. Ils y furent reçus à coups d'arquebuses, et forcés à se retirer. Dès lors il fallait songer à défendre le Louvre, dont les insurgés s'approchaient de toutes parts, mais dont la garde se trouvait renforcée par plus de cinq cents gentilshommes. Guise, toutefois, qui

[1] De Thou, l. XC, p. 188 *et passim*.

[2] Lettres de Pasquier sur les fautes des deux partis, l. XII, n° 5, p. 335.

voulait conserver jusqu'au bout les égards extérieurs pour la majesté royale et l'ordre public, ne songeait pas même à l'attaquer. Il croyait, comme il l'écrivait le jour même au duc de Lorraine, pouvoir désormais donner bon compte du Louvre et de tout ce qui était dedans; il attendait les premières ouvertures que lui ferait le roi, et se conduisant déjà en vainqueur généreux, il engageait le peuple à relâcher tous les soldats qui avaient été arrêtés, et à leur rendre leurs effets [1].

Guise avait eu raison de s'attendre aux avances de la cour; en effet, après de longs débats dans le cabinet du roi, Catherine de Médicis fit demander le passage aux gardes bourgeoises pour se rendre auprès du duc de Guise. On lui répondit qu'elle pourrait traverser la ville en toute sûreté ; mais qu'il y avait impossibilité de laisser passer son carrosse, puisqu'en abattant pour cela les barricades, la ville se trouverait livrée aux mains des soldats. Il fallut donc qu'elle partît du Louvre en chaise à porteurs, accompagnée par Pinart, secrétaire d'État, Bellièvre et un petit nombre de gentilshommes. On entr'ouvrait chaque barricade pour la faire passer, et on la refermait aussitôt après, de sorte que le trajet lui prit deux heures entières. Guise la reçut avec respect ; mais dès les premiers mots, il se plaignit à haute voix, et devant tout le monde, de ce que le roi s'abandonnait à des soupçons injustes et contre sa bonne ville de Paris, et contre lui-même; de ce qu'il avait voulu mettre garnison dans la capitale, en dépit de ses priviléges, et avait donné lieu de croire qu'il voulait ravir la vie aux meilleurs catholiques. La reine répondit de même devant tout le monde que le tumulte était né d'un malentendu, que le roi avait seulement voulu faire sortir de Paris des étrangers qui compromettaient la tranquillité publique : aussi ne doutait-elle pas que dès que la vérité serait connue, chacun s'empresserait de rentrer dans l'ordre. Ensuite Guise et Catherine passèrent dans le jardin pour y parler hors de la présence de tous les capitaines et aventuriers rassemblés dans la grande salle. Alors le duc déclara qu'il voyait bien que le roi, pour plaire à ses mignons, voulait détruire tous les grands : aussi se croyait-il obligé de profiter de l'échec qu'avait éprouvé l'autorité royale pour réclamer les sûretés nécessaires à la religion catholique et aux princes qui avaient embrassé sa défense. Il demanda que le roi le nommât lieutenant général du royaume, comme

[1] Davila, l. IX, p. 498. — Lettre de Guise à Bassompierre, du 21 mai. — Mém. de la ligue, t. II, p. 314. — Lettres du roi, du 17 mai, *ibid.*, p. 324 et 329. — Lettres de Guise au roi, du 17 mai, p. 331, et à diverses villes, p. 334.

son père l'avait été sous François II ; que les états généraux fussent incessamment convoqués à Paris, pour lui confirmer ces fonctions; que le roi de Navarre et tous ses adhérents fussent déclarés déchus de toute prétention à la couronne; que tous les impôts fussent réduits, et que le taux qui serait fixé par les états ne pût plus être altéré par les caprices du roi; que d'Épernon, la Valette, les maréchaux de Retz et de Biron, d'O, et Alfonse, colonel des Corses, qui s'étaient rendus suspects d'intelligence avec les hérétiques, fussent privés de leurs gouvernements et de leurs charges, et bannis à perpétuité de la cour; que deux armées fussent mises sous ses ordres pour poursuivre la guerre contre les huguenots, l'une en Poitou, l'autre en Dauphiné; que la garde des quarante-cinq fût licenciée; que le régiment des gardes fût ôté à Crillon; que différentes charges du gouvernement qu'on ôterait aux favoris du roi fussent distribuées parmi ses parents ou les champions du parti catholique qu'il désignerait; qu'enfin six places de sûreté fussent mises entre les mains des seigneurs de la ligue [1].

La reine, après s'être efforcée de faire sentir à Guise combien ces demandes étaient exorbitantes, retourna au Louvre, où elle arriva lorsque la nuit était déjà bien avancée. Les délibérations recommencèrent dans le cabinet du roi. Le chancelier Cheverny et Villequier, qui désiraient l'abaissement des deux frères la Valette, insistaient auprès du roi pour qu'il accédât aux conditions que lui apportait sa mère. Rambouillet, l'abbé del Bene, le colonel Alfonse et d'O, quoiqu'ils offrissent de sacrifier eux-mêmes leurs emplois, déclarèrent qu'à leurs yeux, si la royauté cédait à des demandes si injurieuses, elle ne se relèverait plus d'un pareil échec. Le roi paraissait ne pouvoir se ranger ni à l'un ni à l'autre parti ; cependant il n'y avait au Louvre aucun approvisionnement de vivres, en sorte qu'on ne pouvait songer à y soutenir un siége. Guise, pendant toute la nuit, faisait faire des rondes autour du palais, du côté de la ville, et l'on pouvait craindre que le matin il ne conduisît les milices bourgeoises hors des murs, pour fermer au roi l'issue sur la campagne.

Aussi, le vendredi 13 mai, au matin, d'abord après la messe, la reine mère, après s'être concertée avec le roi, se remit en route, en chaise à porteurs, pour retourner auprès du duc de Guise, traversant les barricades avec les mêmes difficultés et la même lenteur que la

[1] Davila, l. IX, p. 500.

veille. Sur sa route, un bourgeois s'approchant de son oreille, à la portière de sa chaise, lui dit à voix basse que Guise faisait assembler quinze mille hommes pour investir le Louvre du côté de la campagne. Elle en fit donner avis à son fils, et cependant elle arriva à l'hôtel de Guise. Elle y trouva le duc plus obstiné encore que la veille sur les conditions qu'il avait demandées. Mais Catherine ne se rebuta point; comme elle n'avait intention que de gagner du temps, elle entreprit la discussion de chacune des conditions l'une après l'autre; tantôt elle élevait des objections qu'elle savait bien qu'on n'aurait pas de peine à résoudre, ou elle proposait des équivalents qui amenaient des considérations nouvelles. Le traité avançait lentement, et l'entrevue avait déjà duré deux heures, quand Maineville, s'approchant de l'oreille du duc de Guise, lui dit que le roi, sorti par la porte du jardin des Tuileries, était déjà bien loin de Paris. « Madame, s'écria le duc, je suis trahi; » pendant que Votre Majesté cherche à m'amuser ici, le roi est parti » de son palais avec l'intention de me faire la guerre. » Catherine feignit une grande surprise : elle protesta qu'elle ne pouvait le croire, puisqu'il aurait fallu que cette résolution soudaine eût été prise au conseil après qu'elle en était partie. Cependant elle remonta en hâte dans sa chaise à porteurs, et elle rentra au Louvre sans avoir été insultée, quoiqu'elle eut à traverser toutes les barricades des ligueurs, après les avoir joués, ainsi que le duc de Guise, avec un calme audacieux [1].

A peine, en effet, la reine était partie pour l'hôtel de Guise, que le roi, selon qu'il en était convenu avec elle, était descendu au jardin pour y faire sa promenade accoutumée. En sortant du Louvre, il causait d'un ton indifférent avec quelques courtisans, et marchait à pas lents. Cependant il s'approchait ainsi de la partie du jardin où étaient ses écuries, et y étant entré comme pour voir ses chevaux, il fit fermer les portes, et revêtit un habit de campagne. Du Halde le botta, et lui mettant son éperon à l'envers : « C'est tout un, dit le roi, je ne vais » pas voir ma maîtresse, j'ai un plus long chemin à faire. » Étant à cheval avec seize gentilshommes seulement, et suivi par douze valets de pied, il se retourna vers la ville et jura de n'y rentrer que par la brèche. Il prit le chemin de Saint-Cloud, coucha tout botté à Rambouillet, et alla dîner le lendemain à Chartres, où il séjourna jusqu'au dernier de mai [2]. » Ainsi que le roi sortoit par la porte Neuve, ajoute

[1] Davila, l. IX, p. 501, 502. — De Thou, l. XI, p. 194. — V. P. Cayet, p. 126.
[2] Journal de l'Étoile, p. 360.

» Cayet, quelque quarante arquebusiers, que l'on avoit mis à la porte » de Nesle, tirèrent vivement sur lui et sur ceux de sa suite ; le même » peuple crioit, du bord de l'eau, mille injures contre le roi, et même » comme ils virent que quelques-uns passoient le bac des Tuileries, » pensant qu'il fût dedans, ils en coupèrent la corde [1]. » Le peuple de Chartres, cependant, flatté de voir le roi chercher un refuge dans ses murs, le reçut avec toutes sortes de marques d'allégresse. Cheverny, qui était gouverneur de Chartres, s'attribua le mérite de cette bonne réception ; de Thou le réclame pour son neveu Nicolas, qui était évêque de la même ville. L'intérêt des bourgeois y eut probablement plus de part que le crédit de l'un ou de l'autre [2].

Les compagnies des gardes, conduites par Crillon, et les Suisses, conduits par Dampierre et Dinteville, se hâtèrent de suivre le roi. Catherine, arrivée au Louvre, leur envoya dire de se presser, et de ne point s'arrêter qu'ils n'eussent mis son fils en sûreté. Pour elle, elle se résigna, ainsi que la reine régnante, à demeurer au Louvre, au milieu de la ville soulevée, encore qu'elle sût bien que Guise, furieux d'avoir été joué, renonçait au respect qu'il avait montré jusqu'alors pour l'autorité royale. En effet, il fit avancer contre la Bastille les canons de l'arsenal, et Laurent Testu, gouverneur de cette forteresse, la lui livra lâchement, sans attendre la première décharge. Deux jours après, le château de Vincennes lui fut également livré. D'après ses directions, les bourgeois de Paris s'assemblèrent, le dimanche 15 mai, à l'hôtel de ville ; ils déposèrent Hector Perrusse de ses fonctions de prévôt des marchands, parce qu'il était trop dévoué au roi, et ils le remplacèrent par Michel la Chapelle-Marteau, maître des comptes. Deux des échevins, le Comte et Lugoli, avaient suivi le roi dans sa fuite ; les bourgeois leur substituèrent Jean Compan et Nicolas Roland. Ainsi, le conseil secret des Seize prenait possession de l'échevinage, et la révolution commencée aux barricades était accomplie ; car la capitale, rejetant l'autorité royale, déléguait elle-même ses pouvoirs à une magistrature toute populaire [3].

[1] V. P. Cayet, p. 127.

[2] Mém. de Cheverny, t. L, p. 174.— De Thou, l. XC, p. 195.

[3] Davila, l. IX, p. 502. — De Thou, l. XC, p. 197. — L'Étoile, p. 361, 364. — V. P. Cayet, t. LV, p. 129. — Mém. de la ligue, t. II, p. 308-342. — Pasquier, Lettres, l. XII, l. 4, p. 334.

CHAPITRE XXX.

Négociations entre le roi et la ligue. Édit d'union. Le roi renvoie Épernon, et change son ministère. Désastre de l'*invincible armada*. Seconds états de Blois. Affaires des Saluces. Massacre des Guise. Du 16 mai au 24 décembre 1588.

La victoire que la bourgeoisie venait de remporter sur le roi était un événement si extraordinaire, il choquait tellement et les habitudes et les sentiments monarchiques de la France, il était si contraire à la prévoyance de tous d'après l'estime qu'on faisait des soldats et le mépris des milices urbaines, que ni l'un ni l'autre parti ne s'était préparé pour des circonstances si nouvelles, et que Guise non plus que Henri III n'était encore arrêté sur aucun plan de conduite : aussi l'un comme l'autre, au lieu de profiter des avantages qu'il avait devant lui, manifesta presque aussitôt son hésitation et son incertitude par des tentatives de négociations.

Quoique Guise, dans les lettres qu'il adressait aux villes de la ligue et à ses amis, représentât comme décisive la victoire qu'il venait d'obtenir [1], il est probable qu'il avait seulement l'intention de relever ainsi leur courage, car il ne savait point si la noblesse, si les armées ne s'avanceraient pas de toute part au secours du roi; il s'attendait surtout à un effort des royalistes pour l'affamer dans Paris, et il prévoyait que si le peuple de cette grande ville commençait à éprouver quelques privations, il oublierait tous ses ressentiments, tout son enthousiasme, et ne parlerait plus que de se soumettre. Il se hâta donc de former, avec les gens de guerre qui étaient venus se ranger sous ses ordres, deux régiments qu'il conduisit successivement à l'attaque de tous les châteaux qui commandaient alors les rivières par lesquelles arrivaient les ap-

[1] Ces lettres rapportées par de Thou, l. XC, p. 200. — Cayet, Chronol. noven., t. LV, p. 132. — Mém. de la ligue, t. II, p. 342. — Satire Ménippée, Preuves, t. III, p. 76.

provisionnements. En peu de jours il se rendit maître de Saint-Cloud, de Lagny, de Charenton, de Pontoise et de beaucoup d'autres lieux forts. Il y avait cependant à Corbeil une garnison qui aurait pu faire une longue résistance; mais Henri III la retira, par la crainte d'être le premier à commencer les hostilités [1].

Le roi, en effet, hésitait sur la grande résolution de faire la guerre à la ligue; il retrouvait dans son conseil à Chartres les mêmes divisions qui avaiant causé ses hésitations à Paris. De nouveau Villeroi lui disait qu'il se perdait, en semant la division dans le parti catholique ; que s'il le voulait, il était encore à temps de réunir tous ceux qui étaient zélés pour l'ancienne religion, d'écarter les mignons, de donner quelque satisfaction aux Guise, et de recouvrer toute sa popularité par une âpre persécution des huguenots : d'autre part, d'O, Rambouillet et Alphonse d'Ornano affirmaient que si, après l'affront qu'il avait reçu, il s'abaissait encore devant les Guise, il ne tarderait pas à être déposé par eux et relégué dans un couvent [2].

On pouvait cependant remarquer dans le roi un changement qu'éprouvent souvent les vieux libertins, lorsque l'âge ou les infirmités les forcent à renoncer à la débauche. Une profonde tristesse s'était emparée de lui ; tout lui portait ombrage ; tous ceux qu'il avait aimés lui devenaient suspects. Accoutumé dès longtemps à dissimuler ses propres sentiments et à exercer toute la finesse de son esprit pour discerner les vues secrètes des autres, il était devenu trop clairvoyant pour son propre repos. Aucune des passions que ses courtisans s'efforçaient de lui cacher ne lui échappait; au travers de leurs protestations de dévouement, de leurs pormesses, de leurs conseils, il démêlait toujours ce qu'il y avait de méprisable dans leur caractère, et une sorte de sympathie semblait le lui révéler, car aucun n'était plus méprisable que le sien. Il savait fort bien qu'une haine violente mettait aux prises Épernon et Villeroi ; il avait vu dans son conseil même, l'année précédente, Épernon donner un démenti à Villeroi, lui reprocher d'être gagné par les doublons d'Espagne, le traiter de petit coquin, et menacer de lui donner cent coups d'éperon. Le roi avait imposé silence à Villeroi, qui voulait répondre [3]. Villeroi raconte lui-même « qu'ayant

[1] Davila, l. IX, p. 503. — De Thou, l. XC, p. 206. — Cayet, Chronol. noven., l. LV, p. 155.

[2] *Ibid.*, p. 504. — Mémoires de Villeroi, l. LXI, p. 213.

[3] *Ibid.*, p. 505.—Journal de l'Étoile, p. 339, au commencement d'octobre 1587.

» supplié le lendemain S. M. de me faire justice de ladite injure ou » me permettre de me retirer en ma maison, parce que je ne devois » ni ne pouvois la servir, étant injurié, elle me refusa mondit congé, » et se contenta de m'exhorter à la patience, à l'exemple de ceux que » ledit duc avoit bafoués, qui faisoient profession des armes, et étoient » encore plus qualifiés que moi... Je portai ce déplaisir plus d'un » mois, jusqu'à ce que S. M. voulût que ledit duc, en sa présence, me » tînt, comme il fit, un très-honnête langage sur ce qui s'étoit » passé [1]. » Après cette aventure, le roi se défia de tous les avis qu'il recevait de Villeroi, croyant toujours que sa seule pensée était de perdre le duc d'Épernon.

Cependant celui-ci, à son tour, n'inspirait plus au monarque ni la même affection ni la même confiance; sa hauteur, ses emportements, son avidité, lui devenaient à charge, et Henri se demandait souvent si la conservation de ce favori valait pour lui tous les dangers qu'il lui faisait courir. La reine mère elle-même excitait sa défiance; elle dont il avait toujours été le fils favori, et à laquelle jusqu'alors il avait toujours recouru comme à un oracle de prudence et d'habileté politique. Il soupçonnait que toute la haine de Catherine pour le roi de Navarre procédait ou de ce que ce roi s'était brouillé avec sa fille après l'avoir épousée, ou de ce que la reine mère, voyant mourir tous ses fils sans enfants, désirait transmettre la couronne au marquis de Pont, fils de sa fille la feue duchesse de Lorraine, et était en conséquence jalouse des Bourbons [2]. D'O, Rambouillet, le colonel Alphonse Ornano, ne paraissaient à Henri III occupés que de la conservation de leurs places. Bellièvre avait perdu son crédit pour s'être laissé tromper à Soissons par le duc de Guise; le chancelier Cheverny traversait pour ses intérêts personnels tous les projets du roi. Ce chancelier était gouverneur d'Orléans, et il y avait établi, pour être ses lieutenants, les frères d'Entragues, qui passaient pour de forcenés ligueurs. Cependant ceux-ci traitaient secrètement avec Henri III, qui voulait ôter cette ville importante à la ligue; ils demandaient seulement pour eux-mêmes le gouvernement que Cheverny leur avait confié, et celui-ci, se défiant du roi et d'eux, se rapprochait des Guise. De toutes parts Henri III ne voyait que des intérêts privés en opposition avec le sien; et au fond de son cœur il était résolu à n'en ménager aucun, à n'épargner personne et à n'ac-

[1] Mém. de Villeroi, l. LXI, p. 208.
[2] Davila, l. IX, p. 506.

corder à personne sa confiance. Il passait les nuits sans dormir, tantôt consultant tour à tour ses conseillers, pesant leur avis, les opposant les uns aux autres, sans manifester lui-même ses opinions ; tantôt s'enfermant seul pour réfléchir, en appelant à lui tour à tour Rambouillet, le maréchal d'Aumont, le maréchal de Retz ou l'abbé del Bene, qui plus que les autres semblaient avoir conservé quelque part à sa confiance. Toutefois il ne s'ouvrait à aucun d'eux sur son plus secret dessein, et c'était seul qu'il méditait sans cesse sur l'habileté avec laquelle son frère Charles IX avait regagné la confiance de Coligny, et sur cet exemple si grand à ses yeux d'un roi se délivrant d'un sujet trop puissant [1].

Les ligueurs désiraient cependant savoir ce que le roi faisait à Chartres, et quels étaient ses projets. Le capucin frère Ange de Joyeuse, auparavant comte du Bouchage, se chargea d'établir entre les deux villes une première communication par une procession de pénitents. C'était Henri III qui, le premier, avait introduit la dévotion des flagellants en France ; sa basse superstition et son goût pour les spectacles et les mascarades étaient également flattés par cette ostentation de pénitence. La plupart des ligueurs étaient entrés dans quelqu'une des confréries qu'il avait fondées. Le président de Neuilly, l'un des Seize, en était comme les autres ; il se mit à la suite de la procession du frère Ange, et promit de mettre à profit ce saint voyage pour entrer en communication avec les ligueurs cachés dans Chartres. Cette procession était en quelque sorte un mystère ambulant. Frère Ange jouait le personnage du Christ ; il s'avançait entre les gardes, lié et garrotté, revêtu d'une robe blanche, sa tête couronnée d'épines, le visage taché de gouttes de sang ; il portait une longue croix de carton, sous laquelle de temps en temps il paraissait succomber, en poussant des gémissements douloureux : Marie et Madeleine marchaient à ses côtés en sanglotant ; quatre satellites, qui les suivaient, faisaient à grands coups de fouet relever le Christ toutes les fois qu'il paraissait tomber. Tout le reste de la procession avait revêtu un costume burlesque ; les soldats portaient des marmites renversées sur la tête en guise de casques, des hallebardes et des épées rouillées, et l'on sonnait devant eux des cornets à bouquin au lieu de trompettes. La sainte mascarade entra dans Chartres le 17 mai, à trois heures après midi ; lorsqu'elle passa devant

[1] Davila, l. XI, p. 506, 507.

Crillon, qui était à la tête des gardes, quoiqu'il fût allié à la maison de Joyeuse, il cria aux bourreaux qui fouettaient frère Ange : « Fouettez » tout de bon; c'est un lâche, qui a quitté la cour et endossé le froc » pour ne pas porter les armes [1]. »

Le parlement de Paris envoya, de son côté, une députation au roi pour lui porter des assurances de fidélité et de soumission : on remarqua que Henri III, dans sa réponse, parut plus occupé de s'excuser lui-même que d'assurer ceux qui l'avaient attaqué; il annonça que, pourvu que les Parisiens rentrassent dans le devoir, il oublierait tout ce qui s'était passé. « Il n'y a au monde, dit-il, prince plus catholique ni qui désire » tant l'extirpation de l'hérésie que moi : mes actions et ma vie l'ont » assez témoigné à mon peuple; je voudrais qu'il m'eût coûté un bras, » et que le dernier hérétique fût en peinture en cette chambre [2]. » Ces sentiments intolérants, dont Henri III croyait en toute occasion devoir se parer, autorisaient les atrocités que, de son côté, se permettait le peuple. En ces mêmes jours, un pédagogue, nommé Mercier, fut arraché de sa maison à Paris, poignardé et jeté dans la rivière, sous prétexte que, quoiqu'il fît profession publique du catholicisme, il était secrètement huguenot. Deux filles de Jacques Foucaud, procureur au parlement, furent brûlées pour le même crime en la place de Grève, les juges avaient eu l'humanité d'ordonner qu'elles seraient étranglées auparavant, mais le peuple coupa la corde pour jouir de leurs tourments, qu'elles supportèrent avec une constance inébranlable. Un autre huguenot, nommé du Belloy, était depuis longtemps aux prisons de la Conciergerie ; le peuple s'ameuta pour forcer le parlement à hâter son supplice [3].

Les Seize cependant, qui se faisaient désormais appeler Messieurs de la ville de Paris, encouragés par l'accueil que le roi avait fait aux députations précédentes, voulurent à leur tour entrer en communication avec lui ; ils dressèrent une requête dans laquelle la nouvelle magistrature justifiait l'insurrection des Barricades, d'après le danger qu'avait couru la religion catholique, et la perversité dont elle accusait le duc d'Épernon ; elle proposait ensuite, au nom du cardinal de

[1] De Thou, l. XC, p. 207, 208.— L'Étoile, Journal, p. 364.— D'Aubigné, t. III, l. I, c. 19, p. 76. — Gravure d'une procession de la ligue, Satire Ménippée, t. I, p. 214.

[2] *Ibid.*, l. XCI, p. 210. — Mém. de la ligue, t. II, p. 362.

[3] Journal de l'Étoile, p. 365, 367.

Bourbon, des princes et seigneurs ligués de Paris et de toutes les villes de l'union, les termes d'une réconciliation qui étaient à peu près ceux dont les seigneurs ligués étaient convenus à Nancy, au commencement de cette année. Le roi leur donna par écrit sa réponse le 29 mai ; il protesta de nouveau de sa haine pour les hérétiques et de son désir de les exterminer ; il annonça qu'il s'était déjà occupé de soulager son peuple, et qu'il avait révoqué trente-six édits bursaux qu'on lui avait assuré être onéreux à ses sujets. Enfin, il déclara qu'il était résolu à convoquer les états généraux du royaume, à Blois, pour le 15 août suivant [1].

Les motifs de Henri III, pour faire de telles avances aux ligueurs, sont diversement interprétés ; et comme il ne confiait son secret à personne, et qu'il s'étudiait à tromper ses amis par de fausses confidences, ce n'est que par conjecture qu'on peut les deviner. Pasquier est persuadé que le roi se croyait toujours sûr de la grande masse de la population française, et qu'en appelant à lui les députés de la nation il comptait s'appuyer sur une force qui écraserait les factieux ; il ajoute même que le roi aurait sans doute réussi, s'il n'avait pas retiré sa confiance à ses propres ministres au moment où ils auraient pu influencer les élections. Victor Palma Cayet assure que Henri III résolut de se réconcilier avec la ligue, quand il apprit que la flotte formidable de Philippe II, qu'il appelait son *invincible armada*, était sur le point de mettre à la mer ; il croyait en effet qu'il pourrait être écrasé par un débarquement de troupes espagnoles, que les ligueurs étaient prêts à recevoir à bras ouverts ; Davila, enfin, ne doute point que Henri III n'eût dès lors résolu de se défaire de Guise comme il avait vu son frère se défaire du grand Coligny, et que toutes ses démarches ne tendissent à l'endormir dans une trompeuse confiance [2].

En même temps le roi faisait un plus grand sacrifice encore, ou au désir de recouvrer sa popularité, ou à celui de tromper les Guise. Le duc d'Épernon avait été moins de trois semaines absent de la cour; car c'était le 3 mai qu'il avait fait son entrée à Rouen, et le 21 il était déjà de retour à Chartres: mais durant cet intervalle, son maître et son ami ne semblait pas moins changé dans son cœur qu'il l'était dans ses cir-

[1] De Thou, l. XCI, p. 213-217.— Mém. de la ligue, t. II, p. 365.— V. P. Cayet, t. LV, p. 157. — Journal de l'Étoile, p. 365.

[2] Pasquier, Lettres, l. XIII, ép. 6, p. 370. — V. P. Cayet, p. 177. — Davila, l. IX, p. 507.

constances extérieures. Henri III laissait entrevoir qu'il regrettait de s'être exposé à tant d'impopularité pour un homme dont il pouvait se passer ; il convenait qu'il avait peut-être accumulé trop de faveurs sur une même tête ; il parut même choisir parmi les jeunes gens qui l'approchaient deux favoris nouveaux, Montpesat, baron de Longnac, et Bellegarde, comte de Thermes, auquel il accordait assez de confiance pour donner de la jalousie à d'Épernon ; puis il fit demander à celui-ci, par l'entremise de Bellièvre et de l'abbé del Bene, pour faire taire les murmures, de renoncer à son gouvernement de Normandie, de restituer les forteresses de Metz, de Loches, d'Angoulême, de Saintes et de Boulogne, dont il était en possession ; de se retirer enfin auprès de son frère la Valette, dans son gouvernement de Provence, et d'y attendre des temps meilleurs. D'Épernon sentit qu'il fallait se hâter de céder à l'orage : il donna sa démission du gouvernement de Normandie, dans lequel il fut aussitôt remplacé par le duc de Montpensier ; mais avant qu'on le pressât sur le reste, il demanda au roi la permission d'aller visiter les deux gouvernements de Saintonge et d'Angoumois, que le roi lui avait donnés l'année précédente, en apprenant la mort de celui qui les possédait, et il partit avec l'ordre d'y lever des troupes pour combattre les huguenots [1].

En ôtant à d'Épernon le gouvernement de la Normandie, le roi avait l'intention d'en faire sa retraite à lui-même : mais avant de s'y établir, il lui importait de mieux connaître l'esprit de la province, et il y envoya l'historien J.-Ch. de Thou pour s'en assurer. Celui-ci nous a conservé le précis des discours qu'il adressa aux magistrats d'Évreux, au peuple, puis au parlement de Rouen : il y louait le roi de son intolérance, et protestait que c'était le calomnier que de le représenter comme favorable au roi de Navarre ou aux huguenots; mais de Thou, dans sa vie publique comme dans son histoire, toujours plus occupé des mots que des choses, avait songé seulement à imiter l'éloquence de Cicéron, non à s'assurer des dispositions des hommes influents dans la province. Henri III y envoya donc ensuite le sieur de Villiers, pour traiter avec le président du parlement et le gouverneur du château de Rouen ; le dernier fit conduire à la cour son fils, comme gage de sa foi, et Henri III, n'ayant plus d'inquiétude, fit son entrée à Rouen, le 11 juin [2]. La

[1] De Thou, l. XCI, p. 223. — Davila, l. IX, p. 508. — V. P. Cayet, p, 155.
[2] *Iid.*, p. 224 et 236. — Davila, l. IX, p. 511. — V. P. Cayet, p. 175.

veille même de ce jour, le cardinal de Guise, par commission de son frère, s'était emparé de la ville de Troyes, où la populace s'était déclarée pour la ligue, tandis que la bonne bourgeoisie voulait maintenir l'autorité royale. Le cardinal se saisit de toutes les caisses publiques ; il força les fonctionnaires publics dévoués au roi à s'enfuir; il déposa la municipalité, et en fit nommer une autre à sa fantaisie, laquelle, avec tous les habitants, prêta ensuite le serment de la ligue [1].

La négociation entamée par Messieurs de Paris, au nom des princes et de toute l'union, continuait cependant. Les deux reines, Catherine et Louise, demeurées à Paris au milieu de l'insurrection, paraissaient l'approuver, et promettaient de ramener Henri III dans sa capitale; celui-ci était déterminé à ne point se remettre entre les mains du peuple, mais il se montrait d'ailleurs facile sur les conditions qui lui étaient demandées. Celle à laquelle il répugnait le plus était d'accorder à la ligue, déjà si puissante, de nouvelles villes de sûreté : cette négociation était encore compliquée par une autre qu'il suivait en même temps pour s'assurer de la ville d'Orléans, et regagner à son parti les frères d'Entragues, qui y étaient maîtres. Guise, qui commençait à se méfier d'eux, avait mis Orléans et Bourges au nombre des villes qu'il demandait. Henri III employa tour à tour, dans ces négociations, Miron, son médecin, en qui il plaçait une grande confiance, Schomberg et Villeroi. Le dernier surtout mettait le plus grand intérêt à réconcilier le roi avec la ligue : aussi fut-il accusé ensuite d'avoir dépassé ses pouvoirs, ce dont il s'efforce de se justifier dans ses mémoires [2]. Cependant le traité fut signé sous le nom d'édit d'union; il fut enregistré le 19 juillet au parlement de Rouen, et le 21 au parlement de Paris, et dans cette dernière ville le peuple manifesta, par des feux de joie, combien cette victoire lui était chère. Le parlement, quelquefois si jaloux de la conservation de l'autorité royale, avait revêtu les robes rouges, pour donner plus de solennité à l'enregistrement de l'édit d'union [3].

Dans le préambule de cet édit, Henri III déclarait, qu'ému de reconnaissance pour la grâce que Dieu lui avait faite de lui mettre en main

[1] De Thou, l. XCI, p. 227.

[2] Et lui et de Thou sont très-prolixes, mais très-embrouillés sur ce sujet. *Ibid.*, p. 232. — Villeroi, Mém., t. LXI, p. 214-244. — Pasquier, l. XIII, l. 4, p. 365.

[3] *Ibid.*, p. 237. — L'Étoile, Journal, p. 318.

le sceptre du plus noble royaume qui soit au monde, d'un royaume où la pure religion catholique avait toujours été préservée par le zèle de ses prédécesseurs et celui de ses sujets, il était résolu de pourvoir à ce qu'après son décès il ne pût advenir en ce royaume aucun changement ou altération au fait de la religion. « Et premièrement, poursuivait-il, » nous jurons et renouvelons le serment par nous fait à notre sacre de » vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, » promouvoir l'avancement et conservation d'icelle, employer de bonne » foi toutes nos forces et moyens, sans épargner notre propre vie, pour » extirper de notre royaume, pays et terres de notre obéissance, tous » schismes et hérésies condamnés par les saints conciles, et principa- » lement par celui de Trente, sans faire jamais aucune paix ou trêve » avec les hérétiques, ou aucun édit en leur faveur [1]. » Les autres articles, au nombre de dix, n'étaient en quelque sorte que l'accomplissement de ce premier engagement ; c'étaient les précautions à prendre pour qu'aucun emploi, aucun pouvoir d'aucun genre ne fût jamais confié à un hérétique ; tous les bons sujets du roi étaient requis de s'unir par un serment semblable à celui du roi, pour se défendre contre les hérétiques, et protéger également *les autres* (les ligueurs) « qui se » sont ci-devant déclarés associés ensemble contre eux ; lesquels nous » avons présentement unis à nous, et promettons de conserver et dé- » fendre les uns et les autres.... Ordonnons et voulons que tous nos » sujets unis jurent et promettent dès à présent et pour jamais, après » qu'il aura plu à Dieu disposer de notre vie sans nous donner des » enfants, de ne recevoir à être roi, ni prêter obéissance à prince quel- » conque qui soit hérétique ou fauteur d'hérésie.... Voulons aussi que » tous nos sujets ainsi unis, promettent et jurent... de vivre et mourir » en la fidélité qu'ils nous doivent... de se départir de toutes unions, » pratiques, intelligences et associations, tant au dedans qu'au dehors » de cestui royaume... ; déclarons rebelles et désobéissants, et crimi- » nels de lèse-majesté, ceux qui refuseront de signer la présente union, » ou qui, après avoir icelle signée, s'en départiront.... Et afin de » rendre la présente union durable, et éteindre du tout les étincelles » qui pourroient rallumer le feu de nos troubles... disons et déclarons » qu'il ne sera fait aucune recherche de toutes les intelligences, asso-

[1] Le texte de l'édit dans d'Aubigné, t. III, l. I, c. 23, p. 101 ; et Recueil des états généraux, t. IV, p. 90. — *Voyez* aussi de Thou, l. XCI, p. 237. — Mém. de la ligue, t. II, p. 368. — Sur la négociation, Mém. de Nevers, t. I, p. 733.

» ciations.... que nosdits sujets catholiques pourroient avoir fait par
» ensemble,... et semblablement tout ce qui est avenu et s'est passé
» le douze et treizième de mai dernier... ; et depuis, jusqu'à la publi-
» cation des présentes.... Les prises de nos deniers, en nos recettes
» générales, particulières ou ailleurs.... avons assoupies et déclarées
» comme non avenues [1]. »

Cet édit pouvait être soumis à tous les yeux, et son intolérance même était conforme à ce que l'on croyait alors être l'intérêt public, comme aux sentiments de la pluralité en France. Mais les ligueurs n'avaient point négligé leurs intérêts particuliers, et un traité secret en trente-deux articles réglait tout ce qu'il ne leur avait pas convenu de soumettre à l'inspection de tous. Un de ces objets était l'adoption du concile de Trente qu'il fallait concilier avec le maintien des libertés gallicanes. Les parlementaires le repoussaient toujours avec la même indignation ; on peut en juger par une lettre écrite à cette époque par Pasquier à Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris ; on y voit que le même parti regardait les états généraux avec la plus extrême défiance [2]. Le clergé lui-même était loin d'être d'accord sur ce concile, qui supprimait les garanties accordées aux uns, tout en augmentant le pouvoir des autres. Il était à craindre que sa publication ne devînt une cause de division dans le parti catholique ; des commissaires choisis parmi les prélats et les membres des cours souveraines devaient, dans le terme de trois mois, poser les bases d'un arrangement à cet égard. Les autres articles secrets concernaient les villes de sûreté accordées pour six années, et le payement de leurs garnisons; le maintien dans leurs gouvernements des ligueurs qu'on pouvait croire mal vus par le roi, ou celui des nouveaux magistrats de Paris dans leurs emplois [3].

Enfin le roi accorda au duc de Guise, le 14 août, les patentes de lieutenant-général du royaume. Guise prétendait à la place de connétable, et il se flattait de l'obtenir des états généraux, ce qui l'aurait rendu plus indépendant de la couronne. Il était déjà grand maître de la maison du roi ; il refusa avec une feinte modestie la nouvelle dignité qui lui était conférée, quoiqu'elle eût été l'objet de longues négocia-

[1] D'Aubigné, l. I, c. 25, p. 101-105. — Recueil des états gén., t. IV, p. 92-96.
[2] Lettres d'Ét. Pasquier, l. XIII, ép. 2, p. 359.
[3] Pour les articles secrets, V. P. Cayet, p. 179. — Mém. de la ligue, t. III, p. 52. — Traités de paix, t. II, p. 530.

tions entre Catherine et lui; mais le roi lui ordonna de l'accepter : Henri distribua en même temps des grâces aux principaux ligueurs; il promit son crédit au cardinal de Guise pour lui faire obtenir la légation d'Avignon; il appela l'archevêque de Lyon au conseil secret, Maineville au conseil d'État. Il donna, enfin, au duc de Nevers le commandement de l'armée de Poitou, au duc de Mayenne celui de l'armée de Dauphiné, et les destina toutes deux à agir contre les huguenots [1].

Ainsi la ligue, dans les trois mois qui suivirent les Barricades, avait obtenu un triomphe complet: en vain le roi s'était échappé de Paris, il avait accordé un acte d'oubli à cette ville insurgée; il s'était mis à la tête de l'union catholique; il avait ordonné à tous ses sujets d'y entrer avec lui, et il avait appelé dans son conseil les hommes qui avaient le plus combattu son autorité, ceux pour lesquels il était supposé avoir le plus de haine. Ce triomphe des catholiques ardents n'était pas dû tout entier aux forces des ligueurs: les intrigues de l'Espagne et la crainte qu'elle inspirait y avaient aussi contribué. Le duc de Guise n'avait pas cessé de correspondre avec Philippe II; il en recevait de l'argent, et la promesse qu'au besoin le prince de Parme lui ferait passer des troupes de Flandre. Il ne faut pourtant point supposer une trop haute influence à cette sourde intrigue, ou regarder la découverte de la correspondance de Philippe comme une importante révélation. Les conspirateurs payent toujours en flatteries et en confidences exagérées les subsides étrangers qu'ils reçoivent, et Guise affectait plus de reconnaissance, plus de déférence pour Philippe qu'il n'en ressentait réellement. L'histoire véritable d'un pays est dans les grands faits qui s'enchaînent les uns aux autres, et que tout le monde peut saisir, non dans les correspondances secrètes par lesquelles des intrigants cherchent à se tromper les uns les autres, ou dans les proclamations par lesquelles ils veulent tromper le public [2].

Mais un armement de Philippe II, qui occupait, qui effrayait l'Europe entière, avait alors sur les déterminations de Henri III une influence qu'il ne faut attribuer ni aux lettres du monarque espagnol, ni

[1] De Thou, l. XCI, p. 239. — Davila, l. IX, p. 513. — V. P. Cayet, p. 186. — Les lettres patentes de Guise, aux Mém. de Nevers, t. I, p. 729.

[2] Le cinquième volume de M. Capefigue contient beaucoup de lettres entre Philippe II et Guise, jusqu'à présent inédites, et beaucoup d'ordres de la commune de Paris, mais qui me semblent apporter assez peu de lumières nouvelles.

aux sourdes intrigues de son ambassadeur Bernardin de Mendoza. L'expédition formidable que le tyran du midi destinait à écraser l'Angleterre avait mis à la voile du port de Lisbonne le 29 mai de cette année. Dans la grande lutte religieuse qui mettait aux prises l'Europe entière, chaque parti avait fait à son tour un effort gigantesque, pour lequel il avait rassemblé toutes ses ressources, et qu'il n'était pas en état de répéter. Telle avait été, l'année précédente, l'invasion de la grande armée des reiters, annoncée deux ans d'avance, et que les protestants avaient crue si formidable qu'elle écraserait sans retour toutes les forces de la ligue; telle était à son tour cette flotte, ou *invincible armada* que Philippe II préparait depuis plusieurs années, et qu'il jugeait suffisante pour détruire en tous lieux l'hérésie. Toute la partie pacifique des habitants d'un pays, toute celle qui ne s'était pas enrolée dans l'armée, n'avait encore développé ni valeur personnelle ni confiance en elle-même; inférieure aux soldats par les armes et par la discipline, elle ne savait pas qu'elle pût leur résister : l'Europe n'avait point encore vu de très-nombreuses armées, et trente ou quarante mille hommes de bonnes troupes inspiraient tant de terreur qu'on les aurait crus capables d'accomplir la conquête de la chrétienté.

Pour endormir Élisabeth, et lui dissimuler les préparatifs faits contre elle, ou pour jeter quelque irrésolution dans ses conseils, Philippe II lui avait fait faire, dès l'année précédente, par le prince de Parme, de nouvelles propositions de paix. La reine d'Angleterre voyait diminuer ses ressources pécuniaires; elle n'envisageait pas sans terreur la crise qui s'approchait, et elle avait pressé les états généraux de Hollande de se prêter à la négociation. Mais ces courageux républicains ne se laissèrent abattre ni par l'énormité des sacrifices qu'ils avaient déjà faits, ni par les revers qu'ils éprouvaient chaque jour, et ils repoussèrent avec fermeté toute proposition d'accommodement; ils ne voulurent pas même envoyer à Bourbourg des commissaires pour assister aux conférences qu'allaient ouvrir les ambassadeurs d'Élisabeth avec ceux du prince de Parme. Ce congrès commença, sans eux, au printemps de 1588, et il fut interrompu seulement par le canon de la flotte espagnole [1].

Philippe II avait réuni, pour former cette flotte, des vaisseaux de

[1] De Thou, l. LXXXIX, p. 111. — Watson, Hist. de Philippe II, t. IV, l. XXI, p. 36.

tous les pays soumis à la domination de l'Espagne. On y comptait plus de cent cinquante bâtiments de guerre, portant huit mille hommes d'équipage, vingt mille hommes de débarquement, deux mille six cent trente canons, et des munitions de guerre, des armes, des vivres, des approvisionnements de tout genre, dans une riche proportion avec un si prodigieux armement [1]. Le roi d'Espagne en avait destiné le commandement au marquis de Santa-Cruz; mais celui-ci étant mort avant le départ de la flotte, le duc de Médina-Céli lui fut donné pour successeur. Avec lui s'était embarqué don Martin d'Alarcon, vicaire général de l'inquisition, accompagné de cent soixante et dix moines, qui, comptant sur les victoires de la flotte espagnole, venaient préparer des sentences et des bûchers pour les vaincus. Un cardinal anglais, Guillaume Allen, avait été nommé, par Sixte V, vicaire du saint siége en Angleterre, et il était porteur d'une bulle par laquelle ce pape excommuniait de nouveau Élisabeth, la déclarait déchue de tous ses droits aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande, dégageait ses sujets de leur serment de fidélité, et promettait de grandes récompenses à ceux qui, s'assurant de cette femme excommuniée, la livreraient aux catholiques pour la punir de ses forfaits. Sixte V était, disait-on, convenu avec Philippe II, que celui-ci, après avoir conquis l'Angleterre, la tiendrait du saint siége à foi et hommage, selon les traités souscrits autrefois par le roi Henri II et Jean sans Terre. Le duc de Parme avait fait avancer sur les côtes de Flandre une armée de trente mille hommes de vieilles troupes qui devaient être transportés en Angleterre par l'invincible armada, et porter ainsi à soixante mille hommes l'armée destinée à l'invasion [2].

Mais de même que l'année précédente, la ligue avait échappé, en France, au choc de cette armée de reiters que les protestants de tout le nord de l'Europe avait crue suffisante pour l'écraser, et la plus puissante expédition militaire, entreprise depuis le commencement des guerres religieuses, n'avait produit que ruine et misère pour ceux qui y avaient pris part; de même cette année, la réaction du midi contre le nord demeura impuissante, le parti catholique vit s'enfuir le rêve

[1] Le dénombrement des vaisseaux, des combattants, des armes, des effets, occupe un grand espace dans les Mémoires de la ligue, t. II, p. 405-460, et t. III, p. 60-87. — De Thou, l. LXXXIX, p. 124-126.

[2] *Ibid.*, p. 127. — La liste des moines, aux Mém. de la ligue, t. III, p. 79.

de l'extermination des hérétiques, et la flotte que Philippe II avait d'avance nommée invincible fut dispersée ou détruite par les éléments. Déjà, en vue de la Corogne et dans le golfe de Biscaye, elle avait éprouvé, au commencement de juin, une formidable tempête qui lui fit perdre huit vaisseaux [1]. Elle ne remit à la voile de la Corogne que le 21 juillet; huit jours après, elle entra dans la Manche, suivant la côte méridionale de l'Angleterre, depuis la pointe de Cornouailles jusqu'en face de Portsmouth. L'amiral anglais Howard Effingham et le vice-amiral sir Francis Drake, qui étaient rentrés dans le port, croyant l'expédition remise à l'année suivante, furent cependant avertis à temps pour reprendre la mer. Le duc de Médina s'était flatté de brûler leur flotte dans le port; ce fut le 30 juillet que la flotte espagnole, couvrant sept milles d'étendue et rangée en demi-lune, parut devant Portsmouth; elle s'avançait lentement, quoiqu'un vent favorable enflât ses voiles. Ses hauts vaisseaux s'élevaient comme des tours au milieu de la mer, tandis que ceux des Anglais, plus inférieurs encore en volume qu'en nombre, semblaient ne pouvoir entrer en lutte avec un tel ennemi [2].

Philippe avait ordonné à son amiral de longer les côtes de France, afin d'éviter tout combat, jusqu'à ce qu'il se fût réuni, dans les eaux de Calais, au prince de Parme. Médina s'était éloigné de ces instructions, parce que, sur la nouvelle de la retraite des Anglais, il s'était flatté de les surprendre dans le port; mais lorsqu'il les vit en pleine mer, il passa devant eux sans les molester. L'amiral anglais, de son côté, demeura immobile, préférant profiter du vent, qui lui deviendrait favorable pour attaquer en queue ses ennemis après qu'ils auraient passé. Cette attaque commença le lendemain, et continua quatre jours, tandis que les deux flottes s'avançaient lentement vers le levant. Les vaisseaux espagnols auraient écrasé les petits bâtiments anglais, s'ils étaient venus en contact ensemble. Il y aurait eu de la folie à tenter l'abordage contre ses forteresses flottantes; mais, d'autre part, ils étaient lents à se mouvoir, ils obéissaient mal à la manœuvre, leur feu passait presque toujours par-dessus la tête des Anglais, qui s'écartaient avec agilité après avoir lâché leur bordée. On aurait cru voir la cavalerie légère des Albanais, aux

[1] De Thou, l. LXXXIX, p. 124.—Relation, aux Mémoires de la ligue, t. III, p. 87.

[2] Rob. Southey, Lives of the British Admirals, t. II, p. 350. Nous suivons le nouveau calendrier, qui n'était pas encore adopté en Angleterre à cette époque, d'où résulte une constante confusion de dates.

prises avec les pesantes phalanges des Suisses; de temps en temps quelque vaisseau démâté ou à demi incendié était laissé en arrière par les Espagnols, et tombait entre les mains des Anglais. L'escarmouche s'anima surtout le 5 août; le 6 au soir, la flotte espagnole vint jeter l'ancre en face de Calais [1].

L'amiral anglais avait été rejoint par Seymour avec la flotte du canal, et cent quarante vaisseaux britanniques étaient à l'ancre, dans les eaux de Calais, en face de la superbe flotte espagnole qui jusqu'alors avait peu souffert, et qui présentait un front redoutable. Déjà le duc de Médina avait envoyé avertir le prince de Parme de se hâter d'embarquer son armée et de venir le joindre. Mais ces farouches soldats espagnols et allemands, qui avaient fait trembler les Pays-Bas, tremblaient à leur tour quand on leur parlait de la mer; ils refusaient de s'embarquer, et cependant l'amiral hollandais surveillait toute la côte de Flandre, et bloquait Dunkerque, où se trouvaient les bateaux plats préparés pour le prince de Parme. Tandis que Médina attendait l'armée flamande, qui ne pouvait le rejoindre, les Anglais, dans la nuit du 7 au 8 août, laissaient dériver sur les Espagnols huit de leurs vaisseaux convertis en brûlots. La terreur dans l'invincible armada fut extrême à la vue de ces incendies flottants qui, au milieu des ténèbres, s'avançaient sur eux. Tous les navires levèrent l'ancre en confusion; plusieurs s'entre-éhoquèrent, quelques-uns échouèrent ou tombèrent aux mains des ennemis : plusieurs jetèrent l'ancre de nouveau devant Gravelines, où ils furent attaqués vaillamment par les Anglais, et où ils firent de grandes pertes. De nouveau ils essayèrent de s'approcher des côtes de Flandre pour dégager le prince de Parme; mais un gaillard vent du sud s'étant levé, ils redoutèrent les bas-fonds de cette côte, et, déployant leurs voiles, ils se laissèrent porter vers la mer du Nord. Les Anglais, qui avaient épuisé leurs munitions, ne les suivirent que jusqu'à la hauteur de l'Écosse; et les voyant alors se diriger vers la Norwége, ils les abandonnèrent aux tempêtes de l'océan Glacial, et revinrent dans leurs ports [2].

Les Espagnols, n'ayant plus assez d'eau pour leur longue navigation, jetèrent à la mer leurs chevaux et leurs mules; puis, ayant atteint le 62e degré de latitude et passé entre les Orcades et les îles Feroë, à deux

[1] R. Southey, p. 351-356. — De Thou, l. LXXXIX, p. 136.—Mém. de la ligue, t. III, p. 89.

[2] *Ibid.*, p. 362. — Mém. de la ligue, t. III, p. 91. — De Thou, p. 137.

cents milles de distance de tout continent, ils reçurent de Médina-Céli l'ordre de regagner par le plus court chemin qu'ils pourraient la côte de Biscaye. Dans ce trajet, plusieurs de leurs vaisseaux succombèrent aux tempêtes, plusieurs vinrent échouer sur les côtes ou de l'Écosse ou de l'Irlande; en butte en même temps à la haine et à la cupidité des habitants, leurs équipages furent massacrés et leurs dépouilles dispersées. De toute la flotte, cinquante-trois vaisseaux seulement regagnèrent les ports de l'Espagne; quatre-vingt-un furent perdus : quatorze mille hommes périrent par les combats, les naufrages ou les maladies; un nombre égal rentra en Espagne, deux mille demeurèrent prisonniers des Anglais [1].

L'Angleterre était sauvée: les religionnaires étaient dans la joie; ils pouvaient de nouveau espérer des secours d'Élisabeth, tandis que Philippe II, qui, au dire de son ambassadeur Bernardin de Mendoza, avait dépensé 120 millions de ducats pour cette entreprise gigantesque, devait être moins en état qu'auparavant de payer des subsides à la ligue. Mais lorsque les huguenots reportaient leurs regards sur eux-mêmes, ils ne pouvaient se défendre des plus tristes pressentiments; leurs forces s'étaient épuisées, leurs ressources pécuniaires étaient à bout, la masse de la population s'était partout déclarée contre eux. Dans la plupart des provinces, ceux qui n'avaient pas abandonné leur foi la dissimulaient; ils ne songeaient point à rejoindre l'étendard de la religion, parce que sous lui ils seraient morts de faim. Le parti n'avait plus d'armées, mais des bandes où les soldats se comptaient par centaines, non par milliers; il n'avait plus de provinces, mais quelques châteaux forts, quelques villes, d'où les huguenots sortaient pour lever des contributions sur les campagnes environnantes. Toute sa force était concentrée à la Rochelle, où le roi de Navarre était arrivé le 17 mars, avec le comte de Soissons; encore ces deux cousins n'étaient point d'accord. Soissons était demeuré catholique, quoiqu'il eût combattu à Coutras; toute son ambition était d'épouser la princesse de Navarre et de se faire adjuger alors les biens de son beau-frère. Le roi de Navarre, s'apercevant que son cousin ne songeait qu'à s'enrichir de ses dépouilles, refusa de lui donner sa sœur. Les deux Bourbons se brouillèrent. Sur la nouvelle des Barricades, Soissons prit la résolution de

[1] R. Southey, t. II, p. 368. — De Thou, l. LXXXIX, p. 138. — Mém. de la ligue, t. III, p. 92-95. — Rapin Thoyras, l. XVII, p. 458.

quitter le roi de Navarre, « comme il l'exécuta, dit Sully, quelques » jours après, avec des reproches et autres fort mauvaises paroles des » deux côtés, et s'en alla trouver le roi, son esprit rempli de grandes » espérances de tout gouverner à la cour. » Il cherchait à débaucher des serviteurs à son cousin, et le roi de Navarre engagea Rosny à profiter de ce qu'il était assez bien avec Soissons pour le suivre [1] ; mais Soissons, arrivé le 21 juillet à Mantes, où était alors le roi, y fut fort mal reçu. On l'accusait d'avoir fait tuer de sang froid Joyeuse, sous ses yeux, après la bataille de Coutras, et Henri III lui fit dire de ne point reparaître à la cour jusqu'à ce qu'il le mandât [2]. Au bout de quelque temps, cependant, Soissons rentra en grâce auprès du roi. Le légat Morosini, qui n'était ni bigot ni factieux, demanda pour lui et obtint de la cour de Rome un bref qui lui accordait l'absolution du péché qu'il avait commis. La pénitence fut faite secrètement devant le légat ; puis Henri III accorda au comte une patente où il déclarait que ce prince avait été pardonné par le pape et par lui-même, et devait être considéré comme bon catholique. Le prince de Conti son frère, qui avait joint l'armée des reîters, mais qui s'était mis moins en évidence, ne voulut pas se soumettre à l'humiliation de tous ces pardons [3].

Une espérance seule restait cependant aux huguenots : la ligue, au lieu de s'attaquer à eux, s'acharnait alors contre le tiers parti des politiques, auquel elle reprochait d'être toujours prêts à pactiser avec l'hérésie. La haine avec laquelle les Guise et la masse du peuple poursuivaient les politiques devait les forcer à rechercher l'appui des protestants. En effet, lorsque la Valette, frère du duc d'Épernon et son lieutenant en Provence, apprit que le duc de Mayenne arrivait pour se mettre à la tête de l'armée du roi et de la ligue en Dauphiné, il cessa d'attaquer Lesdiguières, qui lui était opposé ; et bientôt après, le 13 août, il conclut avec lui un traité d'alliance offensive et défensive [4]. Le duc d'Épernon, depuis son arrivée à Angoulême, avait aussi renoué ses relations avec le roi de Navarre : on trouve dans Duplessis Mornay, du mois de mai au mois de septembre, plusieurs lettres confidentielles, plusieurs mémoires envoyés par l'un à l'autre [5]. Mais comme l'accusa-

[1] Sully, t. I, p. 406.
[2] L'Étoile, p. 368.
[3] De Thou, l. XCII, p. 290.
[4] *Ibid.*, l. XCI, p. 249.
[5] Duplessis Mornay, t. IV, p. 187, 234, 251.

tion populaire qui avait mis en danger Épernon était justement celle de favoriser en secret les protestants, il apportait la plus grande attention à cacher cette secrète intelligence, lorsqu'une attaque violente de la ligue mit sa vie en danger, et révéla les affections qu'il s'était efforcé de dissimuler.

Henri III, si tendre pour les amis qui demeuraient près de lui, les oubliait avec une étrange rapidité sitôt qu'ils s'étaient éloignés ; alors il semblait même ressentir contre eux une sorte d'irritation du joug qu'il avait porté, et vouloir les punir des faveurs qu'il leur avait accordées. A peine avait-il laissé repartir Épernon pour son gouvernement d'Angoumois qu'il commença à regretter de ne l'avoir pas forcé à y renoncer, comme à celui de Normandie. Tous les ennemis du duc s'accordaient à envenimer les accusations contre lui qu'ils avaient jusqu'alors dissimulées, et Villeroi en particulier donnait un libre cours à sa haine. Celui-ci fit entendre à son maître qu'il y avait du danger à laisser un favori disgracié maître de forteresses importantes ; il se fit donc autoriser par lui pour écrire à Tagens, lieutenant de la province ; à Norman, maire d'Angoulême, et à des Bordes, gouverneur de la citadelle, qu'il leur interdisait de laisser entrer, sous quelque autorité que ce fût, aucune troupe dans leur ville. Parmi ceux auxquels ces ordres étaient adressés, le maire était secrètement engagé dans la ligue : aussi il se hâta de les communiquer à Aubeterre, Méré, Messelière, et à d'autres gentilshommes de la province qui tenaient le premier rang parmi les ligueurs. Ceux-ci persuadèrent au maire d'envoyer son beau-frère à la cour, pour savoir si l'intention du roi était d'ôter le gouvernement à d'Épernon, car ils se faisaient forts ou de l'arrêter ou de le chasser de leur ville[1].

Le négociateur s'adressa d'abord à Villeroi, qui saisit avidement cette occasion de perdre son ennemi, et qui représenta à Henri III que son assentiment seul lui était demandé, pour faire rentrer sous son autorité les forteresses de Loches, de Saintes, d'Angoulême, de Metz et de Boulogne, qu'il se reprochait d'avoir laissées dans des mains peu sûres. Henri se défiait de Villeroi, qu'il croyait vendu à la ligue, mais il se défiait en même temps de tout le monde ; il aimait encore Épernon, mais il se plaisait à mettre ses favoris dans une situation dangereuse, pour qu'ils s'en démêlassent avec audace. Il recherchait toutes les émo-

[1] De Thou, l. XCII, p. 259.

tions ; et celle de l'intrigue, celle de la crainte, celle même de la douleur, lui paraissait préférable à la langueur habituelle de sa vie ; il donna au négociateur d'Angoulême l'autorisation qui lui était demandée. Toutes les communications furent verbales cependant, et celui-ci revint sans rapporter aucun écrit [1].

Le maire Norman, avec les gentilshommes ligueurs de l'Angoumois, n'en demandèrent pas davantage ; ils résolurent d'arrêter Épernon dans son appartement, au risque de le tuer, s'ils ne pouvaient autrement se rendre maîtres de lui ; ils choisirent, pour l'exécution de leur complot, le 10 août, fête de Saint-Laurent, voulant profiter de ce qu'Épernon avait envoyé Tagens, son lieutenant, à Saintes, avec les soldats en qui il avait le plus de confiance. Parmi les fanatiques prêts à braver la mort pour renverser le chef des politiques, le maire Norman fit choix de quarante hommes armés sous leurs habits. Il invita d'abord des Bordes, commandant de la citadelle, à se rendre chez lui, pour y prendre connaissance d'ordres qu'il prétendait avoir reçus de la cour, et il l'enferma sous clef dans une chambre forte, comptant ainsi s'assurer de la neutralité tout au moins de la citadelle. Averti ensuite que d'Épernon était rentré de la messe au château, bâtiment distinct de la citadelle, et qui n'est point fort, tandis que la duchesse était restée aux Jacobins pour entendre la messe, il chargea quelques gentilshommes d'arrêter celle-ci, et il se rendit au château avec ses quarante satellites ; il en laissa trente à la porte d'en bas, avec ordre de se rendre maîtres du corps-de-garde ; avec les dix autres, et deux hommes déguisés en courriers, il monta au cabinet du duc, annonçant qu'il lui portait les dépêches qu'il venait de recevoir de la cour.

Dans ce moment, d'Épernon s'était enfermé dans son arrière-cabinet, avec Darivaux et l'abbé del Bene, et il changeait de chemise ; quelques gentilshommes l'attendaient dans la première pièce. Norman voulut profiter de ce qu'ils étaient ainsi séparés pour se défaire d'abord de ceux-ci, et s'approchant de Sorlin, chirurgien du duc, il lui tira un coup de pistolet, et le manqua ; Sorlin à l'instant riposta par un coup de sabre qui blessa le maire à la tête, puis il s'échappa pour appeler aux armes les domestiques. Les conjurés se jetèrent ensuite sur Girolami, gentilhomme florentin, qui en tua ou blessa trois avant d'être

[1] De Thou. p. 262.—Davila, l. IX, p. 515. — V. P. Cayet, p. 197.—D'Aubigné, t. III, l. II, c. 4, p. 126. — Relation de la conspiration d'Angoulême, Mém. de la ligue, t. II, p. 512.

tué lui-même. D'Épernon s'était barricadé dans son cabinet; à son tour le maire avait fermé la porte de l'antichambre, en sorte que les domestiques ne pouvaient arriver à l'aide de leur maître. Les trente conjurés restés en bas n'avaient pu se rendre maîtres du corps de garde; les soldats du duc avaient fermé la grande porte, résolus à la défendre; mais déjà le tocsin sonnait dans toute la ville, et la bourgeoisie, prenant les armes à l'appel des ligueurs, commençait à attaquer le château. Chacun assiégeait et était assiégé à son tour : bientôt cependant les conjurés se réunirent dans une chambre, où ils se barricadèrent. D'Épernon alors sortit de son cabinet, avec Marivaux et l'abbé del Bene, tous trois armés de sabres et de pistolets. Dans ce moment une servante accourut à lui, et l'avertit que le frère du maire, suivi par quelques bourgeois, montait au château par un mur ruiné. D'Épernon courut au-devant d'eux, tua le premier, puis un autre, et laissa du monde pour garder le passage. Il revint à la grande porte, et la fit murer par derrière. Le maire avait entr'ouvert le guichet de la chambre où il était enfermé, pour voir ce qui se passait au dehors; un coup d'arquebuse l'abattit aussitôt. D'Épernon avait assez de monde pour garnir tous les postes, et quoique le château fût faible, il espérait s'y défendre. Mais il s'y trouvait absolument sans vivres; d'ailleurs il était fort alarmé, tandis que le tocsin sonnait, et que le sous-maire conduisait les bourgeois à l'attaque, de ne point entendre le canon de la citadelle, en sorte qu'il craignait qu'elle ne fût tombée au pouvoir des insurgés.

Ceux-ci étaient maîtres seulement de la personne de des Bordes, le commandant, et ils menaçaient de l'exposer au premier boulet qu'on tirerait de son fort. Ils arrêtèrent de même la duchesse d'Épernon, et jurèrent qu'ils la mettraient à la place d'un gabion, s'ils étaient forcés d'attaquer le château. L'un et l'autre opposèrent un courage indomptable à ces menaces; cependant il s'était établi quelques conférences, soit entre d'Épernon et les conjurés enfermés dans leur chambre, soit entre l'abbé del Bene et les insurgés de la ville, par une canonnière; elles n'aboutirent qu'à des menaces réciproques de se faire pendre. Alors d'Épernon fit allumer un grand feu contre la porte de la chambre des conjurés; elle tomba enfin, et il déclara que les prisonniers seraient poignardés dès qu'on tirerait sur le château. Quant au maire Norman, qui respirait encore, il le fit mettre à la torture pendant son agonie, pour savoir de lui quelle part Villeroi avait eu à la conjuration.

Le danger des otages que chaque parti tenait entre ses mains fit suspendre les hostilités et recommencer les négociations ; de part et d'autre on voulait gagner du temps. D'Épernon attendait les secours de son lieutenant de Tagens, qui en effet, averti à Saintes de la sédition d'Angoulême, accourait avec un corps de cavalerie ; mais de leur côté, les ligueurs comptaient sur le baron d'Aubeterre, qui, porteur d'un ordre de Villeroi, devait faire avancer cinq cents hommes de pied et trois cents chevaux de l'armée qui se formait en Poitou. Pendant trente heures, d'Épernon et les siens se maintinrent dans le château sans manger ni boire. A deux reprises, les attaques des assaillants furent suspendues par des négociations, mais chaque fois elles recommencèrent avec un redoublement de fureur, et la citadelle commençait à tirer sur la ville. Tagens était arrivé aux portes d'Angoulême avec son corps de cavalerie, mais les bourgeois lui en interdisaient l'entrée. La Case, lieutenant d'Aubeterre, était arrivé de son côté, et il promettait pour le lendemain l'entrée des troupes royales. Ni l'un ni l'autre parti ne paraissait prêt à céder, lorsque l'approche de la Rochefoucauld et de Beaupré, avec un corps de huguenots, les ramena l'un et l'autre à la raison. Le roi de Navarre, alors occupé de fortifier un château près de l'embouchure de la Loire, avait été instruit de l'insurrection d'Angoulême, et il avait fait partir à l'instant tout ce qu'il avait de troupes disponibles, moins pour secourir Épernon que pour mettre à profit les circonstances. Épernon ne craignait guère moins l'assistance des huguenots que les bourgeois d'Angoulême leur attaque. De part et d'autre on convint de mettre en oubli tout ce qui s'était passé, de rendre à la liberté tous les prisonniers, et de ne laisser entrer dans la ville aucune troupe étrangère. Les bourgeois promirent d'obéir à leur gouverneur, et tout rentra dans l'ordre accoutumé [1].

Henri III ne laissa point percer quelle impression il avait reçue de la conspiration d'Angoulême ; il était devenu toujours plus défiant, toujours plus dissimulé, et les premiers qu'il désirait tromper, c'étaient précisément ses ministres. Il avait eu à Mantes une conférence avec la reine sa mère, puis de nouveau à Chartres, où celle-ci lui présenta le duc de Guise. Mais l'on n'aurait pu deviner à ses manières qu'il eût plus de confiance ou plus de ressentiment pour l'un que pour l'autre. Ses ministres n'avaient entendu de sa bouche aucun reproche, et ils se

[1] De Thou, l. XCII, p. 263-269. — Davila, l. IX, p. 516. — Conspiration d'Angoulême, aux Mém. de la ligue, t. II, p. 512-525.

préparaient comme lui à se rendre à Blois pour les états généraux. Il leur conseilla de profiter de ce que la cour était en voyage, pour aller faire un tour chez eux, et il leur donna un congé de quelques jours pour aller régler leurs affaires privées; puis, dès qu'ils furent loin, il leur fit dire qu'ils pouvaient se dispenser de revenir, qu'il n'avait plus besoin de leurs services, toutefois qu'il n'avait aucun lieu de se plaindre d'eux. De cette manière, il congédia tout à la fois le chancelier Chiverny, Villeroi, Pomponne de Bellièvre et des deux secrétaires d'État Claude Pinart et Pierre Brûlart. Aucune intrigue de cour n'eut de part à la nomination de leurs remplaçants : il choisit, sur leur réputation d'hommes de bien, François de Montholon pour garde des sceaux, Rusé de Beaulieu et Révol pour secrétaires d'État ; mais ceux-ci étaient si étrangers à la cour que quand Montholon fut introduit devant lui, l'ayant trouvé entre Longnac et Bellegarde, il demanda lequel des trois était le roi. Personne n'eut le secret de ce brusque changement, qui étonna les courtisans autant que les ministres. Peut-être le roi voulut-il se présenter aux états généraux séparé d'un cortége qui avait excité les clameurs nationales, et se flattait-il de se dégager ainsi de toute responsabilité pour le passé ; peut-être voulait-il essayer de se jeter entièrement entre les bras du parti des Guise ; en effet il montrait une confiance illimitée au duc de Guise, à l'archevêque de Lyon et à la Châtre, au point même d'exciter contre eux la jalousie de sa mère ; peut-être, au contraire, préparant le rôle double qu'il voulait jouer, s'occupait-il surtout d'écarter d'auprès de sa personne des surveillants qui le connaissaient trop bien, et ne voulait-il plus être entouré d'hommes assez habiles pour le deviner. Toutefois le maréchal d'Aumont, Alphonse d'Ornano et Rambouillet, semblaient toujours posséder sa confiance ; mais eux-mêmes ne savaient point si le roi ne les trompait pas, et ne se préparait pas à les renvoyer à leur tour [1].

La grande épreuve des états généraux, d'après laquelle Henri III comptait décider le système qu'il lui convenait de suivre, allait enfin commencer. Le roi était arrivé à Blois dès le 1er septembre [2]. Les états étaient convoqués pour le 15. Depuis le traité de Nemours, de juillet 1585, tous les édits de tolérance en faveur des huguenots étant révoqués, ils ne pouvaient ni être élus comme députés, ni se présenter aux

[1] Lettres de Pasquier, l. XIII, nº 1, p. 357. — De Thou, l. XCII, p. 270. — Davila, l. IX, p. 517. — V. P. Cayet, p, 210.

[2] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 371.

assemblées comme électeurs : aussi les bailliages où ils dominaient n'essayèrent pas même d'envoyer des députés aux états généraux : la lutte électorale ne s'étendait qu'aux deux partis des ligueurs et des politiques ; mais quoique le roi eût mis son espérance dans les derniers, il n'avait point osé se placer ouvertement à leur tête, tandis que les ligueurs avaient agi avec ensemble et avec courage pour faire triompher leur parti dans toutes les élections [1]. Les Seize de Paris avaient fait circuler dans toutes les provinces un écrit intitulé : « Articles pour pro- » poser aux États, et faire passer en loi fondamentale du royaume, » qui contenait les points sur lesquels les ligueurs étaient d'accord, et que les candidats devaient promettre de maintenir s'ils voulaient obtenir les suffrages de tout bon catholique. L'adoption du concile de Trente, l'incapacité prononcée contre tout hérétique de succéder à la couronne, ou de la conserver, si déjà roi il abandonnait l'Église ; l'interdiction de toute alliance avec les infidèles ou les hérétiques ; la nécessité, pour les rois, d'être sacrés avant d'exercer aucune des prérogatives royales, étaient les conditions imposées par la théocratie : mais la faction populaire avait aussi fait les siennes. L'autorité des rois devait demeurer soumise à celle des états généraux, auxquels était réservé le droit de faire la guerre ou la paix, de voter tous les impôts, de sanctionner ou révoquer toutes les grâces accordées par la couronne, de nommer une chambre dans chaque province, pour faire respecter les droits populaires, de nommer enfin des syndics dans chaque bailliage, relevant de syndics provinciaux qui eux-mêmes correspondaient avec un syndic général à la suite de la cour, pour veiller à la réforme des abus et à la poursuite de ceux qui s'enrichissaient du sang du peuple [2].

Lorsque les députés commencèrent à arriver à Blois, on put bientôt reconnaître que presque tous avaient été nommés par la faction qui leur avait imposé ces engagements. Le roi leur assigna, pour leur lieu d'assemblée, au clergé, le couvent des Cordeliers, et plus tard celui des Jacobins ; à la noblesse, le palais de justice ; au tiers état, l'hôtel de ville. Les députés commencèrent à s'y réunir dès le milieu de septembre ; mais comme ils n'arrivaient à Blois que fort lentement, la séance royale d'ouverture fut différée jusqu'au milieu d'octobre. On ne nous a point conservé de procès-verbal du clergé, et ses délibérations, qui se

[1] Guise rendait compte à Mendoza de son succès dans la lutte électorale. Capefigue, t. V, p. 110.
[2] V. P. Cayet, p. 193-197.

rapportèrent surtout aux modifications que devaient subir les décisions du concile de Trente avant d'être publiées en France, ne nous sont guère connues que par les lettres de Pasquier [1].

Le procès-verbal de la noblesse ne nous a pas été conservé non plus; mais le journal de Guyencourt, député de la noblesse de Paris, y supplée jusqu'à un certain point [2]. Nous sommes en état de suivre beaucoup mieux les opérations du tiers état; nous avons, d'une part, le volumineux procès-verbal de toutes ses séances; de l'autre, le journal personnel de l'avocat Bernard, député de Dijon, l'un des plus zélés ligueurs et des hommes les plus actifs et les plus influents de l'assemblée [3].

Le matin du 16 septembre, Henri III fit publier à son de trompe, dans la ville de Blois, que les députés étaient invités à se réunir le même jour dans leurs chambres; ils s'occupèrent ce jour-là même et les suivants de la vérification de leurs pouvoirs; mais, sur la demande du roi, ils différèrent jusqu'au 3 octobre la nomination de leurs présidents et secrétaires, pour donner le temps d'arriver aux députations qui étaient en retard [4]. Jusqu'après ces nominations, les chambres ne pouvaient se considérer comme constituées; cependant elles commençaient déjà à disputer sur la prérogative royale. Le tiers état demanda au roi des garanties contre toute attaque des hérétiques; il se plaignit du retard de la nomination de ses officiers; enfin le 27 septembre il supplia le roi de révoquer tous les édits par lesquels il avait créé de nouveaux offices ou institué de nouveaux impôts depuis les précédents états de Blois; les trois ordres protestèrent aussi contre la prétention du roi de s'attribuer le jugement des élections contestées. Le roi leur fit répondre que, jusqu'à ce qu'ils fussent constitués, il ne pouvait voir en eux que des particuliers qui n'étaient pas revêtus de pouvoirs politiques, et que c'était comme particuliers qu'il les recevait. Il reconnaissait cependant à ces démarches l'esprit qui animait les trois ordres, et l'espoir qu'il avait eu d'abord de s'appuyer sur eux était déjà évanoui [5].

S'il lui restait quelque illusion à cet égard, elle fut dissipée dans la séance du lundi 3 octobre, à l'élection des officiers des états. La

[1] OEuvres d'Ét. Pasquier, t. II, l. XIII, lettr. 1, p. 359 et suiv.
[2] Au Recueil des états généraux, t. IV, n° 67, p. 109-155.
[3] *Ibid.*, Procès-verbal, t. IV, p. 1-233. — Journal de Bernard, t. V, p. 1-192.
[4] Procès-verbal, p. 43.
[5] *Ibid.*, p. 37, 41, 43, 44, 49.

veille, le roi, les reines et toute la cour avaient traversé toute la ville en procession solennelle, de l'église Saint-Sauveur à l'église Notre-Dame ; tous les députés des trois ordres qui se trouvaient à Blois faisaient partie du cortége [1]. Cette procession était considérée comme une invocation de l'aide du Saint-Esprit dans les élections qui allaient avoir lieu ; mais les trois ordres consultèrent moins l'esprit divin que les suggestions de la ligue. Le cardinal de Guise fut porté à la présidence du clergé, et son substitut fut l'archevêque de Bourges, qui passait pour être tout dévoué à la ligue; le comte de Cossé-Brissac, commandant des Barricades, fut choisi par la noblesse ; la Chapelle-Marteau, l'un des Seize, que la même journée avait fait prévôt des marchands, fut le président du tiers état [2]. Il fut convenu en même temps, comme cela s'était pratiqué aux précédents états, que dans chaque ordre on délibèrerait, non par tête, mais par province ; que chacune des douze provinces se nommerait un président ; que dans la délibération des provinces on prendrait les voix par bailliage, et que lorsque les deux députés d'un même bailliage ne seraient pas d'accord, leurs voix s'annuleraient l'une l'autre, en sorte que le bailliage ne compterait pas. En même temps, comme les députés de chaque bailliage apportaient des cahiers, il fut convenu qu'on les fondrait les uns dans les autres, de telle sorte que de tous les cahiers, on en fît d'abord douze, un pour chaque province ; puis des douze on ferait ensuite le cahier général [3].

Mais quelle serait la valeur de ce cahier général? Déjà on exprimait à cet égard, dans les états, des opinions alarmantes pour l'autorité royale. « A quoi servira, dit-on, selon Cayet, cette assemblée d'états,
» si les remèdes pour restaurer la France, que nous présentons en nos
» cahiers, ne sont point publiés ainsi que nous les résoudrons sans y
» rien changer? Ne savons-nous pas tous qu'aux états de l'an 1577, la
» France espéroit qu'il seroit pourvu, sur toutes les remontrances qui
» y furent faites, et toutefois on n'en tira le fruit que l'on en auroit
» espéré, à cause de la longueur que le conseil du roi tint à
» en arrêter une partie, sans rien ordonner sur la plupart de nos
» plaintes. Le conseil du roi en pourra faire autant encore à présent,

[1] De Thou, l. XCII, p. 273. — Journal de Guyencourt, t. IV, p. 115.

[2] Pasquier, l. XIII, l. 1, p. 359. — Journal de Guyencourt, t. IV, p. 113. — Procès-verbal du tiers, t. IV, p. 54.

[3] Journal de Guyencourt, t. IV, p. 110, 114, 118.

» et par ainsi, cette présente assemblée d'états sera infructueuse » aussi bien que celle de 1577. C'est pourquoi il est très-nécessaire » que les remèdes que nous proposerons pour la restauration de l'État » ne passent pas par les longues délibérations du conseil du roi, et » que ce qui sera résolu par l'assemblée des états soit incontinent pu- » blié. Ne sont-ce pas les états qui ont donné aux rois l'autorité et le » pouvoir qu'ils ont? Pourquoi donc faut-il que ce que nous aviserons » et arrêterons en cette assemblée soit contrôlé par le conseil du roi? » Le parlement d'Angleterre, les états de Suède, de Pologne, et tous » les états des royaumes voisins étant assemblés, ce qu'ils accordent » et arrêtent leurs rois sont sujets de le faire observer sans y rien » changer. Pourquoi les Français n'auront-ils pareil privilége? Et » quand bien il faudroit que nos cahiers fussent répondus et arrêtés » au conseil privé du roi, il y devroit donc au moins assister un » nombre de députés de chacun ordre [1]. »

Si la prétention de refuser au roi le véto, même suspensif, alarmait à bon droit Henri III sur sa prérogative, elle n'offensait pas moins les parlementaires, qui avaient adopté en France la doctrine de l'autorité illimitée des monarques, en même temps que dans la pratique ils l'arrêtaient quelquefois par une opposition assez obstinée. Une profonde jalousie du pouvoir naissant des états fortifiait encore leur répugnance pour de telles prétentions. Pasquier écrivait à Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris : « Je ne vis jamais tel désordre » comme est celui que l'on apporte pour donner ordre à toutes les affaires » de France. La première résolution que l'on a mise sur le bureau en » la chambre du tiers état a été si on besogneroit par résolution ou par » supplication envers le roi, c'est-à-dire s'il faudroit qu'il passât, bon » gré mal gré, par tout ce qui seroit par eux arrêté, ou bien que l'on » usât d'humbles remontrances envers lui, pour en arrêter puis après » ce qu'il trouveroit le meilleur, ainsi que d'ancienneté on l'avoit tou- » jours observé. Il s'y est trouvé du pour et du contre ; enfin la plus » grande partie, et non pour l'honneur qu'elle lui portât, mais de » honte, a été d'avis qu'il ne falloit rien mouvoir en cet endroit. Ce » pas étant avec telle liberté ouvert, vous pouvez presque juger quelle » est toute la suite. En tout ce qui se présente contre le roi, le » chemin est aplani et sans épines [2]. »

[1] V. P. Cayet, p. 246.
[2] Pasquier, l. XIII, ép. 3, p. 361.

Il s'élevait sur les élections un grand nombre de contestations ; tantôt sur l'observation des formalités requises et la nature des pouvoirs, tantôt et plus souvent sur le droit des bailliages à être représentés, et sur la province de laquelle ils relevaient. Le conseil du roi avait prétendu connaître de tous ces différends ; mais dès que les chambres furent constituées pour l'élection de leurs présidents, elles évoquèrent à elles toutes ces décisions. L'archevêque de Bourges, dans une conférence entre les ordres, conseilla « d'exhorter tous ceux qui avoient » des différends, de se soumettre à leur compagnie, comme il étoit » accoutumé faire aux cours souveraines, colléges, etc. ; que s'ils s'y » soumettoient, il n'y auroit point de doute que les états n'en pussent » ordonner ; que s'ils ne s'y vouloient soumettre, ils seroient trop » imprudents de vouloir entrer en une compagnie contre l'avis et con- » sentement d'icelle ; et néanmoins tous arrêts et jugements qu'ils » apporteroient d'ailleurs, on les en pourroit rejeter [1]. » Un grand nombre de séances fut en effet dès lors employé à juger ces différends, et les chambres s'y montrèrent habituellement disposées à restreindre la représentation nationale.

La séance d'ouverture approchait cependant. Le roi, pour l'entourer de toutes les solennités religieuses, avait voulu que le 2 octobre, premier dimanche du mois, les états en corps assistassent à la procession pour l'invocation du Saint-Esprit ; que le dimanche 9 octobre ils communiassent tous ensemble ; et il avait annoncé la séance royale pour le troisième dimanche, ou 16 octobre [2] ; mais dès le 12 octobre, il y eut à plusieurs reprises des conférences entre les trois ordres, pour supplier le roi de jurer dans la séance d'ouverture, et faire jurer par tous les députés, l'édit d'union avec la ligue, qu'il avait donné au mois de juillet précédent, afin qu'il demeurât désormais la foi fondamentale du royaume. Le roi envoya, le 14 octobre, des commissaires aux chambres, pour témoigner son mécontentement de la demande qu'on lui faisait, et qu'il regardait comme injurieuse, puisque c'était révoquer en doute son intention d'observer le même serment qu'il avait si récemment prêté. Cependant dès le lendemain il céda aux instantes sollicitations qui lui furent adressées, renvoyant toutefois cette cérémonie à une autre séance qu'à celle d'ouverture [3].

[1] Procès-verbal du tiers état, p. 54. [2] Journal de Guyencourt, t. IV, p. 115.
[3] Procès-verbal du tiers état, p. 119-129. — Journal de Bernard, t. V, p. 51-70. — Journal de Guyencourt, t. IV, p. 122.

La même salle du château dans laquelle s'étaient rassemblés les premiers états de Blois avait été préparée pour la séance du 16 octobre. Au fond on avait élevé une plate-forme, longue de trente pieds et large de vingt-quatre, au milieu de laquelle s'en élevait une seconde plus petite, puis une troisième plus petite encore, pour le trône du roi. A ses côtés, mais plus bas que lui, étaient les deux reines, puis les princes du sang, les cardinaux, les grands officiers de la couronne, et enfin les membres des divers conseils. En face de cette triple estrade, occupée par les plus grands personnages de l'État, étaient rangés, selon leurs trois ordres, les députés de la nation.

Les députations attendaient dans la cour du château ; un huissier les appelait de la fenêtre, les hérauts d'armes de Normandie, d'Alençon et de Valois les recevaient au bas de l'escalier, et les conduisaient à la barrière de l'entrée de la salle, où les hérauts d'armes de Bretagne et de Dauphiné les accueillaient et les conduisaient aux maîtres des cérémonies qui leur assignaient leurs places [1].

A la séance d'ouverture assistèrent cent trente-quatre députés du clergé, parmi lesquels on distinguait quatre archevêques, vingt et un évêques et deux chefs d'ordre ; quatre-vingt-seize députés de la noblesse, bien que plus tard il s'en trouvât cent quatre-vingts ; et cent quatre-vingt-un députés du tiers état, dont le nombre fut porté plus tard jusqu'à cent quatre-vingt-onze. En parcourant la liste de ces noms, on ne peut s'empêcher de remarquer combien peu d'entre eux ont acquis aucune célébrité. Il semble que les plus grands seigneurs dédaignaient de paraître comme députés de la noblesse, et ne voulaient entrer dans la salle que comme grands officiers de la couronne. Dans la liste de la noblesse, on remarque les noms de Rabutin, Beaufremont, la Guiche, Cossé-Brissac, d'Escars, Saint-Aulaire, la Valette, Estourmel, Boufflers, Saint-Simon, Béthune (frère de Rosny), Castellane, d'Aubusson, d'Angènes, qui devaient grandir par la suite, plutôt qu'ils ne rappelaient alors de grands souvenirs. Dans celle du tiers état, on trouve la Chapelle-Marteau [2], le président Neuilly et Compans, députés de Paris, tous trois de la faction des Seize ; Coussin et Bernard, députés

[1] Cérémonial français, t. II, p. 322 et suiv. — Recueil des états généraux, t. IV, § 56, p. 37.

[2] M. Capefigue paraît croire que Marteau est le même nom que Marcel, t. V, p. 118. Mais il n'y avait aucune relation entre Michel Marteau, sieur de la Chapelle, et l'ancien Étienne Marcel des états de 1357.

du bailliage de Dijon, et Vincent Leroy, du bailliage d'Amiens, qui se firent un nom dans ces états par leurs talents ou leur influence. Tout le reste demeure dans l'ombre, et l'on est forcé de convenir que la France est le pays le plus pauvre de l'Europe en illustration historique [1].

Pendant que l'assemblée se formait, le duc de Guise, en qualité de grand maître, était assis devant le trône, auquel il tournait le dos, et en face des députés. « En sa chaire, habillé de satin blanc, la cape » retroussée à la bizarre, perçant de ses yeux toute l'épaisseur de l'as- » semblée, pour reconnoître et distinguer ses serviteurs, et d'un seul » élancement de sa vue, les fortifier en l'espérance de l'avancement » de ses desseins, de sa fortune et de sa grandeur, et leur dire sans » parler, je vous vois. Ensuite il se leva, et après avoir fait une grande » révérence, suivi de deux gentilshommes et capitaines des gardes, il » alla quérir le roi, lequel entra plein de majesté, portant son grand » ordre au col [2]. »

Le roi adressa à l'assemblée des trois ordres un long discours, très-rempli d'expressions dévotes, très-modeste et presque humble, lorsqu'il leur demandait leur coopération pour rétablir l'ordre dans son royaume. Mais ses justifications et ses plaintes semblaient plus faites pour exciter la pitié que la confiance. Il rappela qu'il n'avait point usé de brigues ou de menées pour influer sur les élections, non plus que sur la composition des cahiers provinciaux; c'était à d'autres de rougir d'avoir usé une si indigne façon, et violé l'entière liberté des électeurs. Il invoqua le témoignage de plusieurs des membres des états « sur le zèle » et bon pied dont il avoit marché à l'extirpation de l'hérésie et des » hérétiques. » Il protesta qu'il y sacrifierait sa vie, car il ne pourrait s'ensevelir sous un plus superbe tombeau que les ruines de l'hérésie. « Se trouvera-t-il donc, ajouta-t-il, des esprits si peu capables de la » vérité, qu'ils puissent croire que nul soit plus enflammé à vouloir » leur totale extirpation, ne s'en étant rendu de plus certains effets que » les miens? ... De qui est-ce que les hérétiques occupent et dissipent » le patrimoine? de qui est-ce qu'ils épuisent les rentes? de qui » aliènent-ils les sujets? de qui méprisent-ils l'obéissance? de qui est-ce » qu'ils violent le respect, l'autorité et la dignité? Et je désirerois » moins qu'un autre leur ruine! Dessillez vos yeux, et que chacun de » vous juge de l'apparence qu'il y a....

[1] Recueil des états gén., t. IV; les trois listes, p. 1 à 34. — V. P. Cayet, p. 220.
[2] *Ibid.*, p. 42.

» La juste crainte que vous auriez de tomber, après ma mort, sous
» la domination d'un roi hérétique, s'il arrivoit que Dieu nous défor-
» tunât tant que de ne me donner lignée, n'est pas plus enracinée
» dans vos cœurs que dans le mien... C'est pourquoi j'ai fait mon saint
» édit d'union.... et je suis d'avis que nous en fassions une des lois
» fondamentales du royaume, et qu'à ce prochain jour de mardi, en
» ce même lieu, et en cette notable assemblée de tous mes états, nous
» la jurions tous.... mais par mon saint édit d'union, toutes les autres
» ligues ne se doivent souffrir sous mon autorité, et quand cela n'y
» seroit assez clairement porté, ni Dieu ni le devoir ne le permettent....
» je mets, pour ce regard, tout le passé sous le pied, mais je déclare
» que je confirme dès à présent.... atteints et convaincus du crime de
» lèse-majesté ceux de mes sujets qui ne s'en départiront pas, ou y
» tremperont sans mon aveu. » Il exprimait ensuite son regret de devoir imposer de nouvelles charges à son peuple; il exposait quelles étaient les réformes qu'il avait déjà accomplies par lui-même, et il protestait solennellement de son empressement à exécuter toutes celles qui lui seraient présentées par les états, et qu'il aurait arrêtées, sans se réserver à lui-même la licence de s'en départir à l'avenir, pour quelque cause, prétexte ou occasion que ce soit [1].

Il y avait, dans ce plaidoyer du roi, pour se justifier des accusations avancées contre lui par la ligue, plusieurs phrases qui choquèrent vivement le duc de Guise et ses partisans. Le premier fit demander à Henri III, par l'archevêque de Lyon, de ne pas publier ce discours tel qu'il l'avait prononcé, car il y proclamait la rancune qu'il conservait dans son cœur contre ceux à qui il avait accordé une amnistie. Les autres historiens du temps prétendent qu'après une longue résistance, le roi se crut obligé de céder; mais Davila assure qu'il était rapproché du roi pendant que celui-ci parlait; qu'il ne prononça pas un mot de plus que ce qui se trouve imprimé, quoique ses paroles, animées par le geste et par l'accent, parussent beaucoup plus chaudes et plus piquantes qu'on ne le retrouva en les relisant dans le calme [2].

Les discours qui suivirent furent beaucoup plus empreints que celui du roi de cette pédanterie du temps qui détruisait toute éloquence. On

[1] Le texte au Recueil des états généraux, t. IV, § 58, p. 43-57; et Mém. de la ligue, t. II, p. 481.

[2] De Thou, l. XCII, p. 274-287. — L'Étoile, Journal, p. 373. — V. P. Cayet, p. 223-229. — Davila, l. IX, p. 519, 520.

est souvent amené à regretter que les hommes éminents du moyen âge aient connu les Grecs et les Romains, car c'est justement la prétention de les imiter qui les rend si dissemblables. S'ils avaient bien voulu ne penser qu'à eux-mêmes, ne parler que d'après leurs sentiments, ou la raison ou la passion auraient quelquefois animé leur langage, tandis que leur érudition ne produit que dégoût et qu'ennui. Le garde des sceaux Montholon, après avoir pris son exorde du devoir d'un roi, d'imiter le soleil, en luisant sur les petits comme sur les grands, passa en revue tout ce qu'il put trouver dans sa mémoire, sur les assemblées d'état des rois mérovingiens et carlovingiens, sur les assemblées du peuple des juifs, sur celles des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains, sur les conciles du Bas-Empire ; mais après cet étalage de savoir, il est impossible de deviner ce qu'il veut conclure. L'archevêque de Bourges parla au nom du clergé; car il semble que le cardinal de Guise regardait comme au-dessous de lui ses fonctions de président. Son discours ne fut ni moins bas, ni moins vide de sens, ni moins chargé de fatigantes allusions historiques que celui du garde des sceaux. Le baron de Senecy , au nom de la noblesse, et la Chapelle-Marteau, au nom du tiers état, eurent du moins le mérite de parler brièvement, et de savoir ce qu'ils voulaient dire [1].

La séance royale annoncée pour le mardi 18 octobre, dans la même salle du château, fut remplie en grande partie par un discours non moins insignifiant de l'archevêque de Bourges; mais on nous a conservé aussi un discours adressé au roi, au nom de la noblesse, apparemment par le comte de Brissac, où la majesté royale est moins ménagée qu'elle ne l'avait encore été dans aucune occasion publique. Après avoir annoncé « que le roi et les nobles avoient été ordonnés de Dieu pour la » lumière des peuples, comme le soleil et la lune dans le ciel, tellement » que, quand advient éclipse d'entre eux, toute la terre en demeure » obscure, » il l'avertissait que le peuple est « merveilleusement re- » froidi en l'amour qu'il portoit jadis à ses princes; » il en assigne pour cause la tolérance de l'hérésie et le triomphe du vice. « La maladie est » extrême, dit-il, et la possibilité d'y remédier est limitée à fort peu » de temps; car si cette assemblée est rendue illusoire et ne produit un » fruit certain et très-apparent, vous perdrez le reste de la foi et de » l'amour que le peuple a encore pour vous. Or, sire, si vous voulez

[1] Le texte des discours au Recueil des états généraux, t. IV, p. 58-89. — Mém. de la ligue, t. III, p. 96-131.

» ouvrir vos sens, et déployer les dons que Dieu a mis en vous, je suis
» en espérance très-grande que vous sauverez le péril de ce trop éminent
» naufrage.... Le premier moyen qu'il convient tenir, c'est qu'il faut
» vous adjoindre à Dieu...; le second, c'est qu'aux guerres que vous
» entreprendrez, vous ayez en objet perpétuel de venger, non les in-
» jures à vous faites, mais l'honneur de Dieu..... Il ne faut plus dissi-
» muler les injures faites à l'honneur de Dieu, pour lesquelles seules
» venger, vous êtes roi. Vous pensez par là détourner le mal qui est
» en France, et vous y courez de droit fil.... Voyez-vous pas que depuis
» que l'hérétique n'est plus puni en France, il s'en prend à votre État?
» Cette maxime est toujours vraie, que, où le crime de lèse-majesté
» divine ne sera puni, là le crime de lèse-majesté humaine viendra à
» n'être plus crime.... Jadis vos prédécesseurs rois sont allés chasser
» les hérétiques et mécréants jusques en Afrique, jusques en Asie,
» jusqu'au bout du monde, et ont prospéré. Voulez-vous aujourd'hui
» souffrir au milieu de votre royaume, à votre porte et à vos yeux, la
» plus pestilente hérésie qui oncques ait été?....

» Pour le regard de votre police et déportement civil envers les
» hommes, deux grosses fautes vous rendent comptable et sujet à l'ire
» de Dieu. L'une est que les évêchés et prélatures ecclésiastiques sont
» possédés par des femmes, par des hommes mariés, par des gens de
» guerre, et même suspects d'hérésie. C'est une horreur qu'aujourd'hui
» le peuple est sans conduite de pasteur ni de berger..... L'autre est
» qu'on vend les puissances de judicature, et quiconque vous donne ce
» conseil vous trahit..... Enfin, je vous avertis, sire, que le plus grand
» fléau de ce royaume, après l'hérésie, a été l'étranger italien. Il a
» butiné et butine cruellement toute la France. Vous le favorisez par
» trop; il se rit de notre ruine et s'en agrandit. Il vous a déjà fait dé-
» piter une partie de votre peuple, et fera révolter le reste. Si vous ne
» le chassez bientôt, il sera chassé par fureur et sédition populaire,
» avec grandissime danger de tous ceux qui le favorisent..... Longue
» patience méprisée est cause de rigueur sans pitié [1]. »

Qu'on n'oublie point que le roi, auquel l'assemblée des trois états du royaume, dans une séance publique, reproche si durement sa tolérance, n'est pas seulement le vainqueur des huguenots, à Jarnac et à Montcontour, mais encore le principal auteur du complot pour le massacre

[1] Pièces justificatives des états de Blois, t. IV, § 64, p. 97 à 107.

de la Saint-Barthélemy. Or c'était de nouveau du sang et des supplices que la nation lui demandait. Pour lui, il répondit seulement : « Vous
» avez ouï la teneur de mon édit, et entendu la qualité d'icelui, et la
» grandeur et dignité du serment que vous allez présentement rendre.
» Et puisque je vois vos justes désirs tous conformes aux miens, je
» jurerai, comme je jure devant Dieu, en bonne et saine conscience,
» l'observation de ce mien édit, tant que Dieu me donnera la vie
» ici-bas. Veux et ordonne qu'il soit observé à jamais dans mon
» royaume pour loi fondamentale. Et en témoignage perpétuel de la
» correspondance et consentement universel de tous les états de mon
» royaume, vous jurerez présentement l'observation de ce mien édit
» d'union, tous d'une voix, mettant, pour les ecclésiastiques, les
» mains à la poitrine, et tous les autres levant les mains au ciel [1]. »

Puis, un acte authentique en fut dressé, portant : « Aujourd'hui,
» 18e d'octobre 1588, le roi, séant à Blois, en pleine assemblée des
» états généraux de son royaume, a juré, en sa foi et parole de roi, de
» tenir et observer la présente loi, en tout ce qui dépendra de sa ma-
» jesté ; et MM. les cardinaux de Bourbon, de Vendôme, comte de
» Soissons, duc de Montpensier, cardinaux de Guise, de Lénoncourt,
» de Gondi, ducs de Guise, de Nemours, de Nevers et de Retz, M. le
» garde des sceaux de France, et plusieurs autres seigneurs, tant du
» conseil de sa majesté que députés des trois états de ce royaume, ont
» juré de garder et entretenir inviolablement ladite loi, tant en leurs
» noms propres et privés que pour l'État et les provinces qui les ont
» députés pour se trouver en cette assemblée générale des états :
» moi, Rusé, secrétaire d'État et des commandements de sa majesté
» présent.

» Ce fait, sa majesté témoigna le grand désir qu'elle avoit de
» mettre fin à cette assemblée, et pourvoir à ses sujets sur leurs justes
» plaintes et doléances ; pour cet effet, promit ne se départir de la
» ville de Blois jusques à l'entier parachèvement de la tenue desdits
» états, ordonnant pareillement à tous ceux de ladite assemblée de ne
» s'en départir aucunement, dont sa majesté fut remerciée de toute
» l'assistance, et se retira accompagnée du commun consentement et
» voix générale du peuple criant : *Vive le roi* [2] ! »

[1] Pièces justificatives, § 65, p. 107.

[2] *Ibid.*, § 66, p. 108. — Procès-verbal du tiers état, p. 134. — Journal de

Les députés se réunirent ensuite dans leurs chambres respectives, pour travailler, soit au jugement des élections contestées, soit à la confection de leurs cahiers. Malgré une décision du conseil du roi, le tiers état ne voulut point admettre du Verzier, député de Bordeaux, parce qu'il avait été hérétique, et qu'il n'avait point fourni des preuves authentiques de son abjuration. Puis le premier objet qui se présenta, le 3 novembre, à l'ouverture des cahiers, fut un article de celui de Paris, qui demandait que « M. de Soissons fût déclaré indigne de la cou- » ronne, pour avoir aidé le roi de Navarre contre les catholiques, et » avoir assisté à la mort de M. de Joyeuse, faite de sang-froid. » Quatre gouvernements adhérèrent à ladite requête; quatre autres furent d'avis que ledit article fût communiqué aux deux autres chambres; quatre, enfin, à ce que l'article fût rayé du cahier : car ce prince avait juré l'édit d'union; il avait eu l'absolution de Sa Sainteté, et il était en cour, faisant acte de bon catholique. Ce dernier avis finit par l'emporter [1].

Puis, le 4 novembre, l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Bazas, et d'autres prélats, vinrent à l'assemblée du tiers état, de la part du clergé, « pour l'inviter à se joindre aux prières que l'on entendoit faire au » roi, d'envoyer armée au pays de Guienne, qui étoit le plus désolé par » les hérétiques; et afin que le tiers état eût à aviser si le roi de Na- » varre, ayant les armes au poing, ne devoit être déclaré criminel de » lèse-majesté divine et humaine, ses états confisqués, déclaré relaps, » indigne, lui et sa postérité, de la succession et de tous droits au » royaume, suivant que le clergé l'avoit résolu; et que le lendemain » ils en feroient pareille ouverture à la noblesse. Mais le samedi 5, » l'évêque de Bazas, accompagné d'autres ecclésiastiques, entre lesquels » étoit M. de Citeaux, nous porta propos de la part du clergé, que » cejourd'hui matin M. l'archevêque d'Embrun avoit été mandé par le » roi, lequel lui avoit dit qu'il seroit bien aise et lui viendroit à plaisir, » qu'avant que de rien résoudre pour le fait du roi de Navarre, il fût » de nouveau sommé et requis de se remettre à l'église catholique; et » quoiqu'il sût assurément que telle semonce n'y serviroit de rien pour » le convertir et rappeler, néanmoins, que cette formalité gardée, il

Bernard, t. V, p. 77. — Journal de Guyencourt, t. IV, p. 126. — V. P. Cayet, p. 229. — De Thou, l. XCII, p. 290. — Davila, l. IX, p. 520.

[1] Journal de Bernard, p. 89.

» y auroit occasion de rendre la guerre plus juste, et détourner le se-
» cours d'Angleterre [1]. »

Le caractère de Henri III et celui de ses états se manifestèrent à cette occasion. Le premier, faible et faux, mais habituellement modéré, désirait regagner le roi de Navarre et s'en faire un allié, mais n'osait pas l'avouer. Il prétendait ne vouloir qu'accomplir des formalités, tandis qu'au fond il gémissait d'être privé de l'appui d'un parent qu'il aurait pu opposer aux Guise, ses ennemis les plus détestés; d'ailleurs il éprouvait du scrupule à changer la loi salique, qu'il s'était accoutumé à regarder comme la condition fondamentale de la monarchie. Les états, d'autre part, malgré leur division en trois chambres, avaient les défauts des assemblées et le caractère des démocraties, où la majorité ne ménage jamais la minorité, et où la délibération, prenant l'apparence d'un combat, n'a pour cri de guerre que *Malheur aux vaincus !* La majorité qui, aux états d'Orléans et de Pontoise, avait été réformatrice, avait, aux premiers états de Blois, passé aux catholiques, et malgré le roi et ses édits, elle avait interdit tout autre culte que celui de l'ancienne église. Aux seconds états de Blois, cette même majorité n'avait pas même voulu souffrir dans son sein un seul député soupçonné d'avoir été huguenot. Bien plus, elle voulait écraser le parti catholique de la tolérance; elle voulait interdire de parler de paix, et elle ne permettait plus au roi même d'espérer la conversion d'un grand hérétique.

« Cela ayant été rapporté au clergé, continue Bernard, il y avoit
» été résolu d'une même voix que l'édit d'union ayant été juré, le roi
» de Navarre portant encore les armes contre Dieu et son église, ayant
» été excommunié, l'on ne pouvoit et ne devoit plus user de re-
» cherche.... Le tiers état fut d'avis de déclarer le roi de Navarre cri-
» minel de lèse-majesté divine et humaine, en la même forme que
» messieurs du clergé; on fit entendre que messieurs de la noblesse
» étoient entrés au même avis, et que tous les députés du clergé et
» de la chambre des nobles délibéroient de s'acheminer vers Sa Majesté.
» Nos députés partirent aussi à l'heure même.

» Et iceux de retour, le sieur de Neuilly rapporta que le propos
» avoit été tenu et porté par M. l'archevêque d'Embrun, tant pour le
» fait du roi de Navarre, que pour inviter Sa Majesté d'envoyer armée
» en Guienne, afin que cette pauvre province fût purgée du chef des

[1] Journal de Bernard, t. V, p. 90, 91. — Procès-verbal du tiers, t. IV, p. 178. — De Thou, l. XCIII, p. 310. — V. P. Cayet, p. 250.

» hérétiques. Que, sur cette proposition, le roi auroit répondu qu'il » eût désiré que son intention eût été suivie, pour, par une dernière » sommation, inviter le roi de Navarre à se reconnoître ; quant à l'ar- » mée de Guienne, qu'il y avoit un bon lieutenant, bien catholique, et » qui lui avoit toujours fait fidèle service. Cependant qu'il seroit par » lui avisé de conserver ladite province. Que le sieur d'Embrun avoit » répliqué que les trois ordres étoient jà résolus de ne plus rechercher » le roi de Navarre ; que c'étoit un membre pourri ; qu'étant excom- » munié, il ne pouvoit être par eux en rien reconnu. Sur quoi le roi » lui auroit répondu : Eh bien ! si vous craignez l'excommunication, le » légat du pape est en la cour, pour vous absoudre et délier. Et néan- » moins, ne pensez pas que si j'étois d'avis de le rappeler ce fût pour » le rendre habile à me succéder, car quand Dieu ne me donneroit » lignée, je pourvoirois en telle sorte au royaume, que jamais roi, ayant » été hérétique, ne vous gouvernera : ce qu'il désiroit être commu- » niqué aux chambres. Sur ce, l'avis pris, il fut résolu que l'on persis- » teroit à la première résolution [1]. » En effet la résolution contre le roi de Navarre fut insérée au cahier général. Il fut aussi question de condamner la mémoire du prince Louis de Condé, afin de déclarer tous ses enfants également exclus de la couronne ; toutefois, le roi ayant demandé une exception en faveur de ceux qui étaient catholiques, les états consentirent à supprimer cet article et à s'en tenir à l'édit d'union [2].

Le roi cherchait cependant à gagner l'amitié des députés qu'il croyait influents dans le tiers état, et en particulier celle de l'avocat Bernard, auteur du journal que nous consultons, et qui, le 25 octobre, avait été choisi pour orateur de son ordre. Bernard fut introduit avec Coussin, son collègue, dans le cabinet du roi, le 9 novembre après dîner. « Il nous dit qu'il s'étoit dûment informé de nos déportements, » et de ceux de toute la province, qui lui étoient si agréables qu'il » nous en remercioit, et qu'il les sauroit très-bien reconnoître en » temps et lieu. Après, il nous fit part de toutes ses bonnes volontés, » et du regret qu'il avoit d'avoir été si mal servi ; qu'il étoit à présent » si bien disposé que nous ne partirions jamais sans contentement ; » qu'il ne désiroit rien plus que de laisser une bonne mémoire à la » postérité de l'amour qu'il portoit à son peuple ; qu'il avoit offensé

[1] Journal de Bernard, p. 91-93. — Procès-verbal du tiers, p. 178.
[2] *Ibid.*, p. 96, 103, 106. — Davila, l. IX, p. 523.

» Dieu, lequel savoit combien de fois il lui avoit dit *peccavi.* Il nous
» reçut avec tant de respect qu'il se mit à deviser fort particulière-
» ment de la suppression des offices, des partisans, des dons immenses,
» de la misère des villageois ; et par discours interrompu fut ce propos
» continué plus d'une heure [1]. »

Mais ces prévenances du roi, quoiqu'elles flattassent momentanément les députés, ne les détournaient point de la poursuite de leurs projets. Ils avaient demandé l'état des recettes et dépenses du royaume; cet état leur fut apporté le 10 novembre par MM. de Rambouillet, d'O, de Rose et Chenaille. Ceux-ci exposèrent qu'ils comptaient, pour l'année suivante, sur une recette de neuf millions d'écus d'or ou de livres (ces deux mots paraissent employés indifféremment l'un pour l'autre); que sur cette somme trois millions étaient destinés à l'entretien de la maison du roi, de la reine, au payement de la gendarmerie (consistant en soixante compagnies d'hommes d'armes), des garnisons, des galères et de l'artillerie ; que les six millions restants suffisaient à peine pour le payement des gages et rentes (traitement de tous les fonctionnaires publics et intérêts de la dette); que pour la guerre qu'il comptait faire aux hérétiques, il lui fallait au moins deux millions de plus [2].

Les états de finance avaient été renvoyés à une commission; et au nom de celle-ci, le président Neuilly rapporta, le 18 octobre, « que

[1] Journal de Bernard, p. 98.

[2] Procès-verbal du tiers état, p. 193. — Journal de Bernard, p. 99. — Journal de Guyencourt, p. 151 et suiv. Ce dernier donne sur l'ensemble des finances quelques détails dont nous présentons ici l'extrait.

Le domaine était évalué annuellement à 513,783 liv. ; mais il ne restait de net que 2,549 liv. — On estimait qu'on pourrait l'affermer de nouveau pour. . . . . 1,500,000 liv.

Les ventes de bois annuelles auraient pu monter à 200,000 liv., et n'étaient évaluées que. 50,000

Les aides, huitièmes et vingtièmes, à 550,000 liv., au lieu de 481,036

Le subside de 5 sous par muid de vin, 65,000 liv., au lieu de 51,000 liv.

Les cinq grosses fermes. sujettes à nombreux abus, rendaient 359,833

La gabelle et greniers à sel ; l'adjudication de la ferme avait été suspendue le 5 octobre.

La taille et crues. 4,186,918

Décimes du clergé. 433,333

Les parties casuelles. 80,000

Plusieurs autres impôts restent en blanc, et aucun résultat général n'est présenté.

» ces états étoient du tout défectueux pour le regard du domaine ;
» que tout y étoit si obscurément couché que l'on n'y pouvoit rien en-
» tendre. » On envoya en poste à Paris pour prendre de nouveaux mémoires à la chambre des comptes [1]. Cependant le premier expédient auquel recoururent les députés, pour rétablir les finances de l'État, fut un acte de vengeance. De même que l'enfant s'acharne contre la verge qui l'a châtié, le peuple tournait toute sa colère contre les financiers que le roi avait employés à la levée des impôts ; et la noblese, jalouse de leur richesse, se plaisait à les voir ruinés, oubliant que cette richesse était la garantie des deniers publics qui leur étaient confiés, et que leur crédit était nécessaire au crédit de l'État. « Le 21 novembre
» fut apporté au tiers état, de la part de la noblesse, un billet pour
» ériger une chambre composée de six de chacun ordre, qui seroient
» tirés des chambres des états, avec six commissaires que le roi nom-
» meroit, pour faire la recherche et procès aux financiers, partisans,
» courtiers d'offices, et autres de ladite qualité. Il fut avisé que le roi
» seroit supplié d'y mettre deux présidents, l'un qui seroit par lui
» nommé, l'autre par les États. Qu'aussi la nomination d'un procureur
» général seroit faite par les trois ordres, pour faire choix d'un homme
» roide et entier, qui auroit un substitut en chacune des provinces de
» la France, pour être mémorié et instruit des partis faits, commis-
» sions exécutées, sans qu'il fût loisible d'entrer en composition avec
» lesdits partisans. M. Duret, qui présidoit au gouvernement du Lyon-
» nais, fut commis pour en porter le propos au clergé, lequel à son
» retour rapporta lesdits sieurs du clergé être de pareil avis... La no-
» blesse se conforma aussi à l'avis du tiers état, et avoit ajouté que
» ladite chambre se dresseroit à Blois, et seroit déambulatoire. L'on
» mit aussi en terme de requérir par même moyen Sa Majesté de surseoir
» toute levée de deniers et réduire les tailles ; ce qui fut résolu. » Un orateur du clergé, Cocquelay, conseiller au parlement, vint ensuite dire au tiers, de la part de son ordre, « que c'étoit là où il falloit
» frapper, sans nous arrêter à de petits articles de réformation, les-
» quels, quoiqu'ils fussent utiles, ne faisoient maintenant à propos,
» vu l'état du royaume, qui tomboit de tout côté ; et que si le peuple
» étoit soulagé, et que pour le surplus on établît vingt-cinq ou trente
» bons articles que l'on proposeroit comme règles d'État, que cela
» suffiroit en attendant un siècle plus doux [2]. »

[1] Journal de Bernard, p. 105. [2] *Ibid.*, p. 109-111.

Indépendamment du soulagement du peuple, les états se sentaient appelés, pour maintenir leur propre importance, à repousser comme illégales toutes les augmentations de la taille, de même que toutes les créations de charges qui avaient eu lieu depuis les états de Blois de 1576, en violation directe de l'autorité de ces états. Aussi, dans la requête présentée au roi le 25 novembre, au nom des trois ordres, trouvons-nous, après l'exposition de la misère croissante du peuple, ces mots : » Pour ce, vos très-humbles et très-obéissants sujets, les députés des » trois états de votre royaume, vous supplient, sire, en toute humi- » lité, qu'il vous plaise, en effectuant vos saintes et louables intentions, » déclarées en l'ouverture de vos états, ordonner, conformément à la » requête des trois ordres, que les tailles seront réduites au taux qu'elles » étoient en l'an 1576 ; et révoquer tous subsides, subventions, impo- » sitions, levées de clochers, et toutes autres taxes imposées depuis » ladite année, le tout par provision, et jusqu'à ce que vos finances » étant réglées par l'avis de vos états, y ait moyen de faire, par Votre » Majesté, plus ample décharge, selon que les suppliants sont chargés » par tous leurs cahiers vous en faire très-humble requête [1]. »

Bernard raconte la présentation de cette requête. « Tous en corps » allâmes les trois ordres au château, où le roi en reçut la plus grande » partie en son antichambre, savoir, tous ceux qui eurent moyen d'y » entrer, car elle étoit toute pleine. M. de Bourges (orateur du clergé) » commença son propos fort disertement, et le poursuivit avec la charge » qui lui fut donnée de ne rien épargner. Il se mit sur les misérables » inventions d'aides, parties et subsides, sur les richesses des parti- » sans, sur la misère du peuple. Il dit qu'il ne falloit pas écorcher la » brebis ; que les conseillers du roi, ou par malice ou par ignorance, » l'avoient poussé en de damnables et pernicieux desseins, avoient ruiné » ses sujets, et comme mauvais couturiers, lui avoient rogné et taillé » sa robe trop courte, pour avoir de grandes lanières ; que nous n'en- » tendions nos requêtes leur être communiquées, comme à gens sus- » pects et pernicieux à l'État... M. de Brissac (président de la noblesse) » parla en peu de mots ; M. de la Chapelle, président du tiers état, de » même... Après que le roi eut répondu *qu'un chacun seroit content*, » *et qu'il nous feroit droit sur nos requêtes*, l'archevêque de Bourges » ajouta encore que si le roi nous faisoit refus de nos demandes, il ne

[1] Au Journal de Guyencourt, t. IV. p. 132. — Procès-verbal du tiers, p. 217.

» trouvât pas mauvais si nous demandions notre congé. Et le roi fit
» réponse qu'on lui faisoit tort, et que nous étions trop bons Français
» pour cela [1]. »

Loin de se laisser intimider par ce reproche, le tiers état résolut de déclarer au roi que l'archevêque n'avait rien dit qui n'eût été conclu et délibéré par l'ordre, et que le président de chaque province l'affirmerait à son tour; il fut convenu aussi que les députés de chaque bailliage écriraient sur un bulletin les noms de ceux qu'ils estimaient *dommageables à l'État*, pour être traduits devant la chambre d'enquête qu'on avait résolu d'instituer. Ces bulletins étaient déposés dans un sac que tenait le président; et telle était la violence de la rancune contre les financiers que le billet donné par Davinet, député de Rouen, s'étant trouvé blanc, on voulut le chasser de l'assemblée, encore qu'il s'excusât en disant qu'il ne connaissait aucun prévaricateur [2].

Le roi, toujours plus alarmé de la direction hostile que prenaient les chambres, essaya de nouveau l'influence personnelle qu'il pourrait exercer sur les membres qui avaient du crédit dans leur ordre. Le 27 novembre, il fit appeler au château Bernard et Coussin, avec d'autres députés du tiers, au nombre de vingt-quatre. « Le sieur de Marle,
» maître des cérémonies, vint nous prendre, dit Bernard, et entrâmes
» en la chambre du roi, lequel nous trouvâmes seulement accompagné
» de M. de Lyon et du président de Neuilly. Il nous commença à dire
» la volonté qu'il avoit de nous soulager; qu'il vouloit régler sa maison
» et la réduire au petit pied; que s'il avoit trop de deux chapons, il
» n'en vouloit qu'un; qu'il avoit trop de regret d'avoir vécu de la façon
» du passé, et qu'avant de partir, il nous promettoit un très-grand
» contentement. Mais que de le contraindre à réduire les tailles au
» pied de l'année 1576, il étoit impossible que ce ne fût à la ruine
» de sa maison et de son État; qu'il falloit considérer la guerre contre
» les hérétiques, où il vouloit hasarder sa personne; qu'il étoit néces-
» saire d'avoir fonds pour ce regard, et que ce n'étoit pas lui donner
» du courage pour le faire que de lui retrancher ses moyens... Son
» propos fini, M. Coussin parla le premier; après lui, le roi voulut
» que je parlasse, ce que je fis longuement, avec toute franchise et
» respect; je lui déduisis tout au long les causes de notre requête,
» le désordre de ses finances, l'abus qui se commettoit à la face des

[1] Journal de Bernard, p. 116, 117. — Pasquier, l. XIII, lett. 3, p. 363.

[2] *Ibid.*, p. 120.

» états, le blâme que nous emporterions, si le peuple n'étoit déchargé,
» le peu d'occasion de bienveillance qu'il laisseroit à ses sujets... Et
» lors il reprit ses premiers discours qu'il dilata davantage... : que des
» deniers il n'en seroit plus si mauvais ménager; qu'il ne les em-
» ploieroit plus en dons immenses, ni à des bagatelles, comme il avoit
» fait; qu'il en sentoit sa conscience chargée, et s'en repentoit tous les
» jours. Cependant que l'on trouvât bon d'entrer en conférence sur le
» fonds qu'il demandoit, car de révoquer les tailles, sans lui donner
» moyens assurés, c'étoit le perdre, et qu'en le perdant, nous nous
» perdions tous [1]. »

Le lendemain, lundi 28 novembre, le roi envoya une députation à la chambre du tiers état; l'archevêque de Lyon porta la parole: il représenta que la rupture des états plongerait le royaume dans l'anarchie; que le roi demandait de surseoir seulement à la suppression des tailles jusqu'à ce qu'un fonds suffisant fût trouvé pour les remplacer; que tout au moins était-il essentiel de pourvoir aux trois millions pour la maison royale, dans lesquels se trouvaient comprises les soldes de toute la gendarmerie, et aux deux millions pour la guerre; qu'il abandonnerait le surplus à la libre et entière disposition des états, la foi publique toutefois gardée pour le payement des rentes, dettes et gages d'officiers [2].

Ces propositions causèrent de violents murmures, et après la retraite des commissaires, la chambre déclara qu'elle persistait dans ses requêtes. Cependant la Chapelle-Marteau invita à souper tous les présidents de chaque province; le duc de Guise s'y trouva : il exposa les besoins du roi, la misère de l'État, et il pressa les députés de faire quelque chose pour son soulagement [3]. Le lendemain, Guise recommença ses instances auprès d'eux, et il déclara qu'il le faisait par exprès commandement du roi. Il chercha à leur faire sentir que leur menace de se séparer, s'ils n'obtenaient pas l'abolition des tailles, pourrait bien au commencement être agréable au peuple, mais que s'ils l'effectuaient, ce serait la ruine de l'État; que les huguenots en triompheraient, qu'ils l'en accuseraient lui-même, duc de Guise, à cause de l'influence qu'on lui supposait sur les états. Mais tous les présidents répondirent qu'ils n'avaient aucun moyen de faire revenir leur assemblée de ses résolutions. Le même jour, en effet, et le clergé et la noblesse déclarèrent

[1] Journal de Bernard, p. 121, 122. — Procès-verbal du tiers état, p. 227.
[2] Journal de Guyencourt, p. 134. — *Ibid.*, p. 229.
[3] Journal de Bernard, t. V, p. 125.

qu'ils s'unissaient pleinement au tiers état. Brissac, accompagné de six autres gentilshommes, vint dans la salle de cet ordre, protester « qu'en ce qui regardoit le bien de l'État, ils nous assuroient de leurs » vies, armes et personnes [1]. »

Le 30 novembre, le roi fit de nouveau inviter en son cabinet les députés du bailliage de Dijon, Coussin et Bernard : « Il nous dit qu'il » nous mandoit comme ses bons sujets et serviteurs, pour continuer » ses plaintes et regrets qu'il avoit que ses bonnes volontés n'étoient » pas connues; qu'il se délibéroit de vivre de toute autre façon qu'il » n'avoit fait du passé ; que tant s'en faut qu'il eût intention et moyen » de continuer ses dons immenses, qu'il n'avoit pas un sol ; que c'étoit » une honte ; que dans son conseil l'on tiroit la langue d'un pied de » voir ses nécessités ; que les dépêches de ses plus importantes affaires de- » meureroient, faute d'avoir cent écus pour payer les courriers. Par » ainsi, que parler d'une réduction à l'année 1576, c'étoit le perdre, » et l'État avec ; qu'il avoit appris que l'on disoit que ses promesses » n'étoient que paroles, que vent et artifice, mais qu'il en feroit pa- » raître les effets ; et qu'on ne crût pas le bruit semé qu'il donnoit » tout à deux hommes qu'il avoit pris de nouveau près de lui [2], mais » qu'il juroit en son âme que depuis le mois de mai, il ne leur avoit » donné quatre mille écus ; qu'il ne les tenoit que pour s'en servir et » non pas pour les enrichir, et qu'il se donneroit bien de garde de » faire comme il avoit fait du passé à d'autres. De ces autres, l'un » étoit mort avec honneur ; quant à l'autre, on savoit bien ce qu'il » faisoit ; qu'ils avoient fait leurs affaires, mais très-mal celles de leur » maître [3]. » Quant à la chambre à créer pour la recherche des traitants, le roi se plaignit de ce que les états usurpaient sur son autorité en voulant la nommer eux-mêmes. Pendant le temps qu'il s'entretenait avec les députés, il achevait de s'habiller, et il en prit occasion de leur dire « qu'il n'étoit point dépensier en habits, qu'il en portoit » un toujours trois mois, » avec autres paroles communes [4].

Le cardinal et le duc de Guise, les prélats et les seigneurs, plus influents dans le parti de la ligue, s'efforçaient de persuader aux états que le projet qu'ils annonçaient de se dissoudre, si on ne leur accordait leurs

[1] Journal de Bernard, p. 126, 127.
[2] Apparemment Montpezat, sieur de Longnac, et Bellegarde, comte de Thermes.
[3] Journal de Bernard, p. 128.
[4] *Ibid.*, p. 130.

demandes, était le plus pernicieux de tous, puisque tous les abus subsisteraient, tous les impôts continueraient à se percevoir, tous les mauvais ministres demeureraient en place, à moins qu'on n'eût recours au remède plus désastreux encore de la guerre civile. La province de Bourgogne se rangea à leur avis; mais il fut impossible de faire entendre raison à toutes les autres, qui déclarèrent suspendre leurs travaux jusqu'à ce qu'elles eussent obtenu une réponse favorable [1]. Le roi, cependant, prit le parti de céder; le samedi, 3 décembre, il appela tous les ordres, en corps, dans sa chambre. L'archevêque de Bourges réitéra ses remontrances au nom des trois ordres, et raconta le trait de la bonne vieille s'adressant à l'empereur Adrien, *Noli ergo imperare*, « Si tu ne veux pas être juste, refuse-toi donc à régner. » Le roi, en réponse, fit un discours d'une voix fort haute sur son amour pour son peuple, puis, continue Bernard, il nous dit : « Je vous » accorde vos requêtes. Alors chacun se mit à crier vive le roi, sans » lui donner le moyen de parachever; mais le bruit fini, il nous dit : » C'est à la charge que vous fassiez des fonds, et que vous donniez des » moyens assurés pour l'état de ma maison, et le fonds de la guerre, » suivant vos promesses; ce qui lui fut accordé en grande joie et » allégresse [2]. »

Le roi et les états paraissaient d'accord; le lendemain, dimanche 4 décembre, un *Te Deum* fut chanté pour célébrer cette réconciliation. Cependant le théologal de Senlis, qui prêcha devant les états, déclara dans son sermon qu'à la réserve de l'abolition des tailles rien ne s'était fait de bon; car le roi retenait toujours à la vue des états ses mauvais conseillers, ses harpies, ses financiers corrompus, lesquels il fallait courageusement chasser; et il les désigna les uns après les autres par des jeux de mots sur leurs noms qui provoquèrent les éclats de rire de toute l'assemblée [3]. Dès le 5, les états se remirent à travailler à leurs cahiers; ils étaient demeurés d'accord de les réduire à une trentaine d'articles qui formeraient comme la base de la réformation du royaume; mais quant aux expédients pour trouver les cinq millions d'écus d'or que l'on avait promis d'assurer au roi, malgré la réduction des tailles, il ne se faisait pas dans le sein des états une seule proposition raison-

[1] Bernard, p. 134. — Procès-verbal du tiers état, p. 233.

[2] *Ibid.*, p. 136 — Procès-verbal du tiers état, p. 228. — De Thou, l. XCIII, p. 318. — Davila, l. IX, p. 523.

[3] Bernard, p. 137.

nable; les crues faites par le roi depuis 1576, et qu'il abandonnait, montaient à plus de deux millions d'écus; la perception de tous les autres impôts demeurait en quelque sorte suspendue. Les états s'étaient opposés, le 5 octobre, à une nouvelle adjudication de la ferme de la gabelle, et en même temps ils pressaient la suppression de tous les offices et de judicature et de finance, que le roi avait vendus depuis l'année 1576, sans offrir aucun remboursement à ceux qui les avaient achetés [1]. Les trésoriers, que cette suppression aurait ruinés, et qui voyaient en même temps qu'on les voulait déférer à une chambre d'enquête pour rendre compte du passé, se présentèrent au nombre de trente-cinq le 5 décembre à la salle du tiers état; mais au lieu de se justifier avec modestie et de faire valoir leurs titres, ils déposèrent sur le bureau une protestation fort injurieuse, dans laquelle ils affirmaient » que les députés étoient pleins de passion et animosités, qu'ils avoient » été élus par monopoles et brigues, et que les trésoriers prétendoient » se réserver, sur les biens des députés eux-mêmes, le remboursement » du prix de leurs charges. « La chambre, irritée, exigea que chaque trésorier lacérât lui-même sa protestation, après quoi elle le condamna à mille écus d'amende et à la prison [2].

Le roi avait reçu nouvelle de l'état de détresse où se trouvait l'armée de Poitou et celle de Dauphiné, faute d'argent: il en donna avis aux chambres, et leur fit savoir en même temps la détresse plus grande encore que ressentait sa propre maison. « Elle étoit réduite à telle » extrémité que cejourd'hui, 7 décembre, son pourvoyeur lui avoit » déclaré qu'il quitteroit l'entretien et fourniture de sa table, et que » ses chantres lui avoient aussi dit qu'ils quitteroient le service et ne » chanteroient plus qu'ils n'eussent leurs gages [3]. » Le roi fit de nouveau venir Bernard et d'autres députés dans son cabinet, le vendredi 9 décembre. « Il nous juroit et promettoit, dit celui-ci, ne vouloir » ci-après rien mettre sur son peuple; ce qu'il disoit si assurément, » qu'il aimeroit mieux tout perdre que d'y contrevenir, et en répétant » son premier serment il dit: Que Dieu m'abîme et me damne si j'y » contreviens... Il est bien vrai que quelques-uns de mon conseil ne » sont pas de cet avis, et disent que ce seroit me régler sur le duc de » Venise et rendre mon État à demi démocratique; mais je le ferai,

[1] Guyencourt, Journal, t. IV, p. 136. — Pasquier, Lettres, l. XIII, l. 3, p. 363.
[2] Journal de Bernard, p. 141, 143. — De Thou, l. XCIII, p. 319.
[3] Bernard, p. 145, 146.

» car je veux être tout bon ou tout mauvais [1]... Comme ils sortoient
» d'auprès du roi, l'archevêque de Lyon leur dit : Eh bien ! messieurs,
» voici deux gentilshommes qui disent que la marmite du roi est
» renversée, si vous ne mettez ordre de la faire bouillir. Monseigneur
» de Guise lui dit en riant : Qu'avez-vous affaire de leur dire cela [2]?»

Cependant le tiers état sentit qu'il était nécessaire de pourvoir tout au moins au service du mois courant. M. de Marle, maître des cérémonies, introduit, le 9 décembre, dans cette chambre, avait demandé qu'elle envoyât trois ou quatre de ses membres, pour, de concert avec quelques membres du conseil, faire un arrangement avec les traitants de la gabelle, et pourvoir ainsi au besoin le plus pressant. Alors le président de la chambre proposa « de prendre à constitution de rente la
» somme de cent vingt mille livres, pour laquelle quatre ou six de cet
» ordre se rendroient principaux constituants, auxquels seroit pro-
» mise toute indemnité par les députés du tiers état ; que ladite somme
» seroit prise sur les premiers deniers qui se lèveroient en la présente
» ou la prochaine année sur le peuple ou autres ; enfin que ladite somme
» seroit distribuée par lesdits constituants, à M. de Nevers cinquante
» mille, à M. de Mayenne quarante mille, pour nécessités desdites
» deux armées, et trente mille à sa majesté, pour la remercier de sa
» bonne affection [3]. » Toutefois les députés qu'on avait désignés comme les plus riches refusèrent de s'engager, à moins qu'ils ne fussent au moins vingt-quatre pour partager la solidarité ; puis, quand les uns signèrent, les autres refusèrent de signer ; puis, par une nouvelle délibération, on destina cent mille écus au duc de Mayenne, vingt mille seulement au roi, et rien au duc de Nevers : la négociation n'était pas terminée le 22 décembre, et l'argent n'était pas trouvé ; cependant les états mirent en délibération s'ils laisseraient entrer dans leur salle Rambouillet, ministre du roi, parce qu'ils le tenaient pour suspect ainsi que tous ses collègues, et ils ne parlaient plus que de les mettre en jugement par devant la chambre d'enquêtes qu'ils avaient résolu de former [4].

Ainsi le roi s'était humilié en vain, il avait en vain confessé ses fautes et fait la cour à ses sujets, aux députés même du tiers état, que

[1] Journal de Bernard, p. 148.
[2] *Ibid.*, p. 150.
[3] Procès-verbal du tiers état, p. 257. — Journal de Bernard, p. 151.
[4] Journal de Bernard, p. 157, 159, 168.

les Valois étaient accoutumés à traiter avec tant d'orgueil. On l'avait poussé malgré lui dans la guerre civile ; non-seulement on lui avait fait attaquer les huguenots, annuler tous les traités conclus avec eux, et provoquer leurs alliés d'Allemagne et d'Angleterre ; on lui avait fait prendre les engagements les plus précis de ne leur accorder aucune tolérance, de ne faire aucune paix avec eux, et de les tous exterminer. Bien plus, on venait de nouveau de le jeter dans une guerre étrangère qu'il croyait due uniquement aux intrigues des Guise.

Le duc de Savoie, Charles Emmanuel, prince guerrier et habile politique, voyait avec impatience les garnisons françaises qui occupaient encore les forteresses du marquisat de Saluces ; elles enchaînaient en quelque sorte son pays, en assurant un passage au travers des Alpes aux armées françaises, au moment où le roi pourrait être tenté de recommencer les guerres d'Italie, pour mettre fin aux guerres civiles. Ce duc, par son mariage avec une fille de Philippe II, s'était assuré l'appui de l'Espagne ; il favorisait les intrigues de cette couronne avec la ligue, et il affectait un grand zèle pour la foi catholique. On assure qu'il fit offrir son assistance au duc de Guise, sous condition que, dans le démembrement de la France qui lui paraissait inévitable, il aurait pour sa part la Provence et le Dauphiné ; on ajoute que ses demandes ayant été repoussées par Guise, il dénonça lui-même au roi ce chef des ligueurs, et lui communiqua une partie de leur correspondance. En même temps, il l'avertit aussi que Lesdiguières, chef des protestants en Dauphiné, avait quelque intelligence avec les officiers français stationnés dans le marquisat de Saluces, et il lui déclara que le seul moyen d'empêcher l'hérésie de passer les Alpes et de répandre sa contagion dans toute l'Italie, c'était de lui accorder à lui-même le gouvernement du marquisat de Saluces [1].

Mais le roi refusa, tout comme le duc de Guise, de favoriser l'ambition du duc de Savoie, et celui-ci résolut alors de recourir à la force. Le 1er novembre, son général, Saint-Sorlin, se rendit maître, par surprise, du bourg de Carmagnole, et entreprit le siége de la citadelle, qui capitula au bout de peu de jours. C'était l'arsenal des Français pour l'Italie, et le dépôt de toute l'artillerie qu'ils en avaient retirée après leurs longues guerres, en sorte que quatre cents pièces de canon et un prodigieux dépôt de munitions tombèrent avec Carmagnole aux

[1] De Thou, l. XCII, p. 291, 293. — Davila, l. IX, p. 525.

mains du duc de Savoie. Cette conquête fut immédiatement suivie de celle de Saluces, Cental, Ravel, et de toutes les autres petites places du marquisat. En peu de jours, les derniers Français repassèrent les Alpes et rentrèrent par capitulation en Dauphiné, quatre-vingt-seize ans après l'époque où Charles VIII les conduisit pour la première fois en Italie [1].

Le duc de Savoie, non content de s'attaquer à la France et d'enlever de force à ce puissant royaume une province à sa convenance, sembla encore insulter à sa faiblesse ; il fit frapper une médaille où l'on voyait un centaure foulant aux pieds une couronne, avec ce mot seul, *opportune*. Cette audace excita d'abord une indignation violente ; la noblesse avait engagé les deux autres ordres à s'unir à elle, pour envoyer au roi une députation chargée de le prier de tourner toutes ses forces contre ce petit prince, s'il ne restituait immédiatement les places qu'il avait occupées, les nobles offrant pour cet effet leurs vies, leurs armes et leurs chevaux. Cette députation avait été reçue par le roi, le 14 novembre. De belles déclarations furent faites de part et d'autre; mais tout ce ressentiment s'exhala en vaines paroles; l'armée du duc de Mayenne était absolument désorganisée faute d'argent, et loin de pouvoir passer les monts pour châtier le duc de Savoie, elle était exposée en Dauphiné même à de fréquents revers, dans sa lutte avec Lesdiguières, appuyé désormais par la Valette[2].

L'armée royale, chargée de la guerre de Poitou, n'était pas plus redoutable. Le duc de Nevers, qui la commandait, adressait tour à tour, au roi et aux états, demande sur demande pour obtenir quelques renforts. Il est vrai que l'ennemi qui lui était opposé, le roi de Navarre, était de son côté réduit au dernier degré de faiblesse. Vers le milieu du mois de juillet, il avait reconquis sur les catholiques la petite presqu'île de Marans, que ceux-ci lui avaient enlevée au mois de mars[3]. Il avait ensuite pris le château de Beauvoir, vis-à-vis de l'île de Noirmoutiers, et c'est à ces deux petits faits d'armes que se bornèrent ses exploits de l'année, quoique les huguenots fissent circuler de nom-

[1] De Thou, l. XCII, p. 294. — Mém. de la ligue, t. II, p 461. — V. P. Cayet, p. 234. — Davila, l. IX, p. 525. — Guichenon, t. II, p. 288.

[2] Procès-verbal du tiers état, p. 195-206. — De Thou, l. XCII, p. 297.

[3] De Thou. l. XCI, p. 241, 245. — Relation de Marans, Duplessis Mornay, t. IV, p. 212. — Mém. de la ligue, t. II, p. 378. — D'Aubigné, l. II, c. 1, p. 107. — V. P. Cayet, p. 171.

breuses relations de ces moindres combats pour soutenir l'espoir de leur parti. Le roi de Navarre convoqua ensuite à la Rochelle une assemblée des églises protestantes : c'étaient en quelque sorte les états des huguenots ; ils prolongèrent leurs délibérations du 14 novembre au 17 décembre, tandis que le duc de Nevers leur enlevait successivement Mauléon et Montaigu, après quoi il entreprit le siége de la Garnache [1].

Henri III attribuait la condition aussi humiliante que douloureuse où il se trouvait aux intrigues seules du duc de Guise. Il est dans les habitudes des monarques de croire toujours qu'ils ont à lutter contre les artifices d'un homme, et non contre les passions d'une multitude, d'expliquer leurs embarras par l'effet de sourdes menées ou du plan concerté d'un rival, non par l'explosion des sentiments de tous. Ils supposent toujours qu'un adversaire ne met de bornes à leur pouvoir qu'avec l'intention de s'asseoir sur leur trône, et qu'un complot leur est toujours révélé par une opposition. Henri III était persuadé que Guise était rentré en correspondance avec le duc de Savoie, et avait approuvé l'usurpation de Saluces [2]. Il croyait, comme le dit Pasquier, « qu'on » ne résolvoit rien aux états, que premier on n'eût pris langue du duc » de Guise; les principaux le visitoient soir et matin, et il n'étoit pas » de jour qu'il n'envoyât courriers à un tas de mutins à Paris [3]. » Aussi le rendait-il responsable, dans son cœur, de la réduction des tailles, de la poursuite contre les traitants et de la lésinerie des états. On prétendit aussi que les complots du duc de Guise contre lui, lui furent dénoncés et par la duchesse d'Aumale, et par le duc de Mayenne lui-même [4]. Ce fut probablement un artifice de Henri III pour semer des brouilleries dans la maison de Lorraine.

D'après les journaux des états, toutefois, et d'après le caractère des assemblées publiques, il semble probable que le duc de Guise voulut,

[1] De Thou, l. XCII, p. 306, et l. XCIII, p. 312, 315. — Davila, l. IX, p. 528. — Duplessis Mornay, t. IV, p. 272. — Mém. de la ligue, t. II, p. 509-533. — D'Aubigné, l. II, c. 7, p. 129. — V. P. Cayet, p. 242.

[2] *Ibid.*, p. 298. — Davila, l. IX, p. 526.— Guise fut, au contraire, très-dérangé par cette attaque. Capefigue, t. V, p. 152.

[3] Pasquier, l. XIII, l. 6, p. 370.

[4] Relation de la mort de MM. de Guise, par Miron, médecin du roi, à la suite de l'Étoile, p. 456. — Toute cette relation, très-circonstanciée et très-peu exacte, est empreinte de l'esprit des courtisans, qui cherchent le dessous des cartes et ne voient pas les faits importants. p. 448-477. — Mém. de la ligue, t. III, p. 145.

de très-bonne foi, rétablir l'ordre dans les finances, et qu'il employa vainement son crédit, d'abord pour empêcher la réduction des tailles, puis pour trouver quelque autre ressource pécuniaire. Mais les chambres, et particulièrement celle du tiers état, agissaient sous l'empire des majorités populaires qui se sentent dégagées de toute responsabilité. Elles veulent fortement, passionnément, des choses contradictoires, et elles ne se mettent point en peine de concilier ces volontés, parce qu'elles ne demeurent point chargées de faire que la machine du gouvernement marche ensuite. Le peuple voulait avec passion, avec fureur, la destruction des hérétiques, et par conséquent la guerre ; mais avec une égale impatience il voulait l'abolition des impôts, et surtout de la taille, celui de tous qui lui était le plus odieux ; sa rancune pour les vexations du fisc était si violente qu'il voulait la punition des traitants et des trésoriers de province, et il ne voulait pas écouter quand on lui disait que pour les détruire il tuait tout ce qui restait de crédit. Il regardait la vénalité des offices comme une cause constante de corruption, et son vœu exprimé dans tous ses cahiers était l'abolition de toute survivance, de toute vénalité, et de la plupart des places qui avaient été achetées par les titulaires. Il détruisait donc avec acharnement la ressource financière qu'avait trouvé le roi en les vendant, en même temps qu'il le faisait manquer à ses engagements. Son zèle pieux pour les sanctuaires et les fondations ecclésiastiques s'était ranimé, et non-seulement il ne voulait plus toucher à l'argenterie des églises, ou vendre les biens du clergé, il accordait, par ses représentants, à celui-ci la faculté de racheter à prix coûtant, pendant les cinq années à venir, tout ce qu'il avait été forcé d'aliéner pendant la fureur des guerres civiles ; il desséchait donc cette source abondante où, pendant tout le siècle, tous les rois de France avaient puisé. Sans cesse il votait des dépenses et point de revenus. Jamais chaque député ne se disait : Qui veut la fin veut les moyens, car les moyens ne le regardaient pas ; il ne prétendait pas gouverner, et dans chaque question il ne voyait que la question même sans en prendre sur lui les conséquences.

Toutefois, le résultat de ces votes contradictoires était désespérant pour le roi ; il sentait les étreintes de la misère, en même temps qu'il voyait peser sur lui une responsabilité croissante ; il était poussé en avant par le peuple avec une force irrésistible, et il se brisait contre les obstacles que lui opposaient de toutes parts et les ennemis, et l'armée, et la magistrature, et le ministère, et ses amis mêmes. Aussi, lorsque,

dans sa pensée, il rapportait toutes ces difficultés, toutes ces angoisses, toutes ces humiliations, non à une multitude, mais à l'homme qui la dirigeait; à l'homme qui, depuis le commencement de son règne, l'avait contrarié, l'avait bravé, l'avait blessé dans ses affections, l'avait couvert de confusion devant son peuple, par son mépris et ses sarcasmes, il ne faut pas s'étonner si sa haine contre cet homme s'était exaltée jusqu'au dernier degré de fureur. Aux yeux de Henri III, se délivrer du duc de Guise, ce n'était pas seulement écarter un censeur incommode, un sujet qui ne voulait plus obéir, mais c'était faire disparaître l'homme qui voulait lui enlever son trône; c'était rentrer dans la plénitude de la puissance royale, et anéantir l'opposition et des états, et de la ligue, et des Seize de la ville de Paris; c'était même se délivrer de tous les souvenirs de honte et de remords qui pesaient sur sa conscience; car ils semblaient tous s'être personnifiés dans le duc de Guise, parce que c'était lui qui les entretenait, les réveillait dans le peuple, et qui semblait les avoir rendus si poignants pour le roi.

De petites offenses journalières, des déboires de cour, des prétentions arrogantes étaient encore venus aiguillonner le monarque irrité, et exciter en lui une fureur concentrée. La plupart des princes logeaient au château, et quoiqu'ils parussent unis, on les divisait en deux classes; les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, le prince de Conti, le comte de Soissons et le duc de Montpensier, étaient rangés sous le nom des Bourbons; le duc de Guise et son fils le prince de Joinville, les ducs de Nevers et d'Elbeuf, et les duchesses de Nemours et de Montpensier, étaient nommés les Guisards. Leurs pages s'étaient livrés, les uns envers les autres, à une haine que leurs maîtres ne ressentaient pas ou n'avouaient pas; tous ces pages restaient assemblés sur l'escalier et dans la cour du château, tandis que leurs princes étaient chez le roi. Toujours armés et excités à faire preuve de valeur dès leur sortie de l'enfance, chacun d'eux croyait plaire à son maître, en se signalant entre les autres par son insolence et son audace. Le soir du 30 novembre, une querelle entre eux se changea en bataille rangée; dans la fureur du combat, ils pénétrèrent jusqu'à l'antichambre du roi : celui-ci, à l'ouïe de ces cris, avait endossé la cuirasse et rassemblé quelques vaillants hommes pour se défendre. Crillon, à la tête de la garde, sépara les combattants, mais seulement après qu'un page, un gentilhomme et plusieurs gardes eurent été tués. Le combat se livrait précisément au-dessus du salon où la reine mère recevait alors la cour,

et celle-ci raconta à son fils que le duc de Guise avait paru si calme pendant ce vacarme, dont il avait tout de suite deviné la cause, qu'il ne s'était pas même levé du tabouret sur lequel il était assis, et qu'il n'avait pas tourné un regard vers ses gentilshommes qui l'interrogeaient des yeux. Le roi n'en crut pas moins que c'était un guet-apens préparé par le duc; que lui-même devait être massacré par les pages, et que l'immobilité de Guise tenait à la crainte d'accepter la responsabilité d'un si grand forfait. L'alarme s'était aussi répandue dans la ville; le cardinal de Guise, qui y logeait, rassembla en armes ses partisans pour venir au secours de son frère; le maréchal d'Aumont et le duc de Longueville appelèrent de même les amis des Bourbons; les deux troupes marchèrent au château, mais avant d'arriver elles apprirent que tout était rentré dans l'ordre [1].

Lors de la paix qui avait suivi les Barricades, Guise avait demandé pour villes de sûreté Bourges et Orléans. Il avait été mis en possession de la première; il requérait qu'on lui consignât aussi la seconde. Le roi, qui ne pouvait se résoudre à livrer cette place importante, prétendit n'avoir jamais entendu parler que de Doulens, près d'Amiens. Par ce honteux subterfuge, il évita d'exécuter sa convention, mais il ne tarda pas à être informé que Guise le qualifiait comme il le méritait [2]. Ce duc venait encore d'arracher au roi deux grâces que Henri III n'avait accordées qu'à la crainte; l'un était le pardon de la Mothe Serrent, gentilhomme, accusé d'avoir fait périr de faim ou dans des supplices horribles un grand nombre de huguenots, qu'il faisait prisonniers dans le seul but de les torturer jusqu'à ce qu'ils payassent une rançon exorbitante; l'autre était une décision injuste en faveur de l'évêque contre la ville de Langres, qui réclamait son droit de garder elle-même ses remparts [3].

Le roi, poussé à bout, résolut enfin de se défaire du duc de Guise, comptant que d'un même coup il glacerait d'effroi tout le parti de la ligue. Il est probable qu'il en avait déjà formé le projet dès la journée des Barricades, et que l'espoir de cette vengeance était le motif secret des avances qu'il avait faites à l'homme qu'il haïssait le plus. Mais il cachait ce dessein dans le plus profond de son cœur; il l'avait dérobé

[1] Davila, l. IX, p. 529. — De Thou, l. XCII, p. 303.

[2] De Thou, l. XCIII, p. 327. — Davila, l. IX, p. 511. — Pasquier, l. XIII, lett. 5, p. 365.

[3] *Ibid.*, p. 337.

à la reine mère, alors retenue au lit par un violent accès de goutte ; il avait écarté tous ses anciens ministres pour ne pas le leur laisser deviner. D'ailleurs, il n'aurait peut-être jamais trouvé la résolution de l'exécuter, si des offenses journalières n'étaient venues allumer toujours plus sa colère.

Catherine venait de conclure le mariage de sa petite-fille, Christine de Lorraine, avec Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane ; et le dimanche 17 décembre elle avait rassemblé toute la cour dans ses appartements pour fêter Horace Ruccellai, ambassadeur du grand duc[1]. Ce fut le moment que choisit Henri III pour appeler dans son cabinet le maréchal d'Aumont et Rambouillet, et leur demander leur aide contre un ambitieux qui en voulait à sa couronne et à sa vie. Tous deux entrèrent pleinement dans les vues du roi, et jurèrent qu'ils étaient prêts à se dévouer pour lui. L'un, cependant, proposa de juger le duc de Guise, et de faire tomber sa tête sur l'échafaud ; l'autre répondit qu'il ne restait pas un doute que Guise ne fût criminel de lèse-majesté, mais qu'il n'y avait ni sûreté ni même possibilité de le traduire en justice. De Thou attribue le premier avis à d'Aumont, l'homme de guerre, tandis que Davila en fait honneur à Rambouillet, le magistrat[2].

Beauvais Nangis, d'Angennes, frère de Rambouillet, et le colonel Ornano, furent le lendemain admis à la délibération secrète. Il fut convenu que le duc serait tué dans l'antichambre du roi. En arrivant par le grand escalier du château, on trouvait d'abord un grand salon, dans lequel, d'ordinaire, s'arrêtait la suite des princes qui entraient chez le roi ; mais lorsqu'il y avait conseil, c'est là qu'il se tenait, et les gens de la suite étaient alors obligés de redescendre l'escalier pour attendre, dans le vestibule d'en bas, qu'on nommait le Porche aux Bretons. Il convenait donc de choisir, pour le meurtre, l'heure du conseil, pour séparer complétement le duc d'avec le cortége qui l'accompagnait. En traversant la salle du conseil, on trouvait, en face de soi, l'antichambre du roi, puis, toujours dans la même direction, la porte de son cabinet ; à droite, sa chambre à coucher, à gauche, la garde-robe ; au delà du cabinet étaient une galerie et un escalier secret

[1] Davila, l. IX, p. 531. — De Thou, l. XCII, p. 302. — Galluzzi, Hist. du grand-duché de Toscane, t. V, p. 24.

[2] De Thou, l. XCIII, p. 328. — Davila, l. IX, p. 532. — D'Aubigné, l. II, c. 14, p. 148.

par lequel le roi pouvait introduire, sans qu'ils fussent remarqués, les meurtriers dans sa garde-robe [1].

Le roi avait destiné à porter les coups le mestre de camp de sa garde, Crillon, homme d'une grande force de corps, d'une bravoure éprouvée, et dont il connaissait la haine pour le duc de Guise ; mais Crillon répondit qu'il était prêt à le défier à un combat singulier, non à l'assassiner. Il promit cependant de garder le secret sur la proposition qui lui était faite, et de pourvoir à ce que Guise ne pût être secouru. Le roi s'adressa alors à Montpezat, sieur de Longnac, gentilhomme de sa chambre, qui avait été placé auprès de lui par le duc de Joyeuse, et qu'on regardait comme destiné à devenir bientôt un autre mignon. Le roi lui parla le 21 décembre ; Longnac se chargea de l'exécution, et du choix de ceux qui l'assisteraient, avec un zèle qui plut à son maître. C'était entre les quarante-cinq que ce choix devait se faire. Ces gentilshommes, désignés pour la garde personnelle de Henri III, en raison de leur force de corps, de leur audace et de leur dévouement, étaient tous également prêts à tout faire. Longnac en choisit huit, qui furent introduits, le dimanche 23 décembre, de grand matin, par le roi lui-même, dans sa garde-robe [2].

La veille, samedi 22 décembre, le roi avait tenu un conseil où le duc de Guise avait assisté ; et le capitaine des gardes, Larchant, l'avait suivi, comme il montait l'escalier, en lui présentant une pétition au nom de la garde, qui, de même que toute la troupe, n'avait point touché de solde depuis longtemps, et qui demandait instamment à être payée. Un nouveau conseil avait été convoqué pour le lendemain de grand matin, sous prétexte que le roi voulait ensuite se mettre en retraite, pour se préparer aux fêtes de Noël [3]. Lorsque le duc de Guise y arriva, Larchant se présenta de nouveau à lui, suivi de tous ses soldats, qui le sollicitaient, de la manière la plus humble, de pourvoir à leur misère. Guise leur promit son appui ; et entrant dans la salle,

[1] Davila, l. IX, p. 532. — De Thou, l. XCIII, p. 337. — Relation du médecin Miron, l'Étoile, t. I, p. 466. — Relation de Durand, Mém. de la ligue, t. III, p. 144. — Le même, Satire Ménippée, t. III, p. 159.

[2] Miron prétend que le roi admit tous les quarante-cinq à son secret, et choisit ceux qui se trouvèrent armés de poignards. Je ne crois ni à cette circonstance, ni aux discours qu'il prête à Henri, ni à plusieurs autres détails de cette relation, où l'on sent l'artifice.

[3] Pasquier, Lettres, l. XIII, l. 3, p. 366.

il les laissa sur l'escalier, qu'ils occupèrent en force, de manière à séparer absolument le duc de son cortége, qui était demeuré dans le vestibule en bas [1].

Il n'était pas encore jour lorsque les cardinaux de Vendôme et de Gondi, les maréchaux d'Aumont et de Retz, Rambouillet, d'O et le garde des sceaux Montholon, entrèrent au conseil ; le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon y arrivèrent plus tard ; le duc de Guise arriva le dernier, qu'il était plus de huit heures. On assure qu'il sortait d'un rendez-vous de galanterie avec madame de Marmoutiers. Il s'approcha de la cheminée; il paraissait pâle et défait, il se plaignit d'un frisson, il fut pris par un saignement de nez ; il se fit apporter quelques confitures, ou quelques prunes de Brignoles pour se restaurer. On crut que pour la première fois il se sentait absolument aux mains du roi, et qu'il eut l'idée de son danger. Jusqu'alors il avait repoussé avec dédain tous les avis qu'on lui avait donnés : la veille il avait trouvé, sous sa serviette, un billet pour le prévenir que le roi voulait lui jouer un mauvais tour ; Guise écrivit au bas : *Il n'oseroit*, et le rejeta sous la table. Mais dans ce moment, il se voyait séparé de tous ses amis ; il l'était plus encore qu'il ne le croyait ; car Crillon venait de faire fermer la porte du château, et d'en doubler la garde [2].

Au bout d'un moment, Louis de Revol, secrétaire d'État, parut à la portière et avertit le duc de Guise que le roi le demandait. Le duc se leva, salua le conseil, et s'avança vers la chambre du roi. Dès qu'il eut passé la porte, l'huissier la referma, comme cela se faisait toujours; les huit hommes, choisis d'entre les quarante-cinq, étaient dans l'antichambre; comme aucun d'eux ne s'empressait à lever le rideau qui fermait le cabinet du roi, Guise avança la main pour le prendre. Ce fut le moment où Sainte-Maline le frappa d'un coup de poignard derrière la tête. A l'instant, les sept autres se jetèrent sur lui, et le percèrent de toutes parts; cependant il se soutenait encore, lorsque Longnac et de Thermes, qui étaient dans le cabinet du roi, se présentèrent à lui; et le premier le poussant de son épée, qui était dans le fourreau, le renversa. Guise tomba sur un tapis de pied qui était à la porte de la

[1] De Thou, l. XCIII, p. 340. — Davila, l. IX, p. 534.

[2] *Ibid.*, p. 341. — Davila, l. IX, p. 535. — Journal de l'Étoile, p. 375. — V. P. Cayet, p. 252, 254. — D'Aubigné, l. II, c. 15, p. 151. — Relation de Miron, p. 473. — Relation de Durand, p. 146, 147.

garde-robe, et expira sans parler. Le roi, sortant aussitôt de son cabinet, fit renverser le tapis sur lui [1].

Au bruit qu'ils entendirent, le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon coururent à la porte de l'escalier, pour appeler à leur aide le cortége qu'ils avaient laissé au bas; ils la trouvèrent fermée, et les maréchaux d'Aumon et de Retz leur annoncèrent qu'ils étaient prisonniers, et qu'ils devaient se soumettre. On les entraîna aussitôt par l'escalier secret, jusqu'à une chambre de l'étage supérieur, où on les enferma sous bonne garde. En même temps on arrêta, au château, le cardinal de Bourbon, qui était encore au lit, le prince de Joinville, fils du duc de Guise, Anne d'Este, mère de ce duc, et les ducs d'Elbœuf et de Nemours. François Duplessis de Richelieu, grand prévôt de l'hôtel, fit alors ouvrir les portes du château, et, suivi de ses archers, il se rendit à l'hôtel de ville de Blois, où s'assemblaient les députés du tiers; les soldats, armés de piques, de hallebardes et d'arquebuses, se précipitèrent avec fureur dans la salle, en criant : *Tue, tue! tire, tire! on a voulu tuer le roi!* Puis, comme les députés étaient glacés d'effroi, Richelieu appela, sur un rôle qu'il tenait à la main, la Chapelle-Marteau, le président Neuilly, Compans, Cotte-Blanche, Vincent Leroi d'Amiens, et quatre autres qui n'étaient pas encore arrivés, ou qui se sauvèrent. Il conduisit les premiers en prison [2]. Les évêques de Boulogne et de Cominges, qui devaient être arrêtés dans la salle du clergé, s'évadèrent; dans celle de la noblesse, Bois-Dauphin et le comte de Brissac eurent les arrêts chez eux. Le colonel Alphonse d'Ornano fut dépêché en poste, à Lyon, pour s'assurer du duc de Mayenne; mais l'ambassadeur espagnol, Bernardin de Mendoza, lui avait envoyé un courrier, qui devança Ornano de quelques heures, en sorte que Mayenne se mit en sûreté [3]. Ce ne fut que le lendemain que le roi envoya le capitaine du Guast aux deux prélats, prisonniers dans des combles du château. Du Guast appela le cardinal de Guise, et l'ayant fait passer dans une autre chambre, lui dit de se préparer à la mort. Le cardinal se mit à genoux, fit une courte prière, couvrit sa tête de son manteau, et fut tué à coups d'arquebuses par quatre soldats [4].

[1] De Thou, l. XCIII, p. 342. — Davila, l. IX, p. 535. — Journal de l'Étoile, p. 377. — V. P. Cayet, p. 258.

[2] Journal de Bernard, t. V, p. 169. — Procès-verbal du tiers état, t. IV, p. 242. De Thou, l. XCIII, p. 345. [3] De Thou, l. XCIII, p. 345.—Davila, l. IX, p. 541.

[4] Davila, l. IX, p. 539. — De Thou, l. XCIII, p. 348. — Lettre de Pasquier, de Blois, 27 décembre, l. XIII, l. 5, p. 368. — V. P. Cayet, p. 271.

Henri III, d'abord après le meurtre du duc de Guise, le fit annoncer au légat du pape et à l'ambassadeur de Venise; puis, ayant fait quelques tours dans sa chambre pour se calmer, il fit introduire les seigneurs du conseil et les autres qui se trouvaient au château, et il leur dit d'une voix élevée : « Qu'il vouloit que ses sujets apprissent désormais à le » reconnoître et à lui obéir; car s'il avoit su châtier les chefs des sou- » lèvements, il n'épargneroit pas leurs fauteurs; que chacun donc se » gardât désormais de la résistance ou de la rébellion, car il vouloit être » roi, non de paroles, mais d'effets, et ce n'étoit pour lui une chose ni » nouvelle ni difficile de tirer l'épée. » Il descendit ensuite l'escalier pour passer à l'appartement de sa mère; son visage était alors altéré et presque farouche. Catherine, qui était au lit, accablée par un accès de goutte, avait entendu au-dessus d'elle le bruit qui se faisait dans l'appartement du roi, et en avait en vain demandé la cause; personne n'osait lui répondre. En entrant, le roi lui demanda comment elle se sentait, et lorsqu'elle répondit qu'elle se trouvait mieux, « Moi aussi, » reprit le roi, je me trouve beaucoup mieux; car ce matin je suis » redevenu roi de France, ayant fait mourir le roi de Paris. — Quoi » donc, reprit la reine, vous avez fait mourir le duc de Guise? Dieu » veuille que vous ne soyez pas devenu ainsi roi de néant! Vous avez » taillé; mais il faut coudre. Avez-vous prévu tous les malheurs qui » peuvent survenir? — J'ai tout prévu. — Deux choses vous sont né- » cessaires : promptitude et résolution. » Et ayant ainsi parlé, elle rabaissa la tête sur son coussin, accablée par les douleurs de la goutte et l'anxiété de son esprit[1].

[1] Davila, l. IX, p, 536, 537. — De Thou, l. XCIII, p. 343.

CHAPITRE XXXI.

Soulèvement de Paris et des provinces contre Henri III. Il se voit contraint de rechercher le roi de Navarre. Leur réconciliation. Avantages qu'ils remportent sur les ligueurs. Henri III assassiné à Saint-Cloud. — Du 24 décembre 1588 au 2 août 1589.

Il semble que Henri III, lorsqu'il fit tuer le duc de Guise, ne crut point avoir commis une action déshonorante en attirant son sujet jusqu'à la porte de sa propre chambre, pour le livrer aux coups des assassins qu'il y avait cachés; au contraire il se figura qu'il avait donné une preuve d'énergie aussi bien que de haute habileté politique. Il était glorieux de ce qu'il venait d'accomplir; il reprenait dans sa cour des airs de maître, et il s'attendait à ce que chacun reconnût en lui le vainqueur de Jarnac et de Montcontour, qui se réveillait dans sa vigueur première. Il faut en convenir, les opinions de tous ceux qui l'approchaient, les opinions de son siècle semblaient alors s'accorder avec les siennes. Aucun de ceux qui s'élevèrent avec le plus d'énergie contre lui n'aurait songé à le faire s'il avait choisi ses victimes dans un autre parti. On ne disputait guère au roi, ou sa souveraine puissance sur ses sujets, ou son droit d'administrer lui-même la justice, quand il ne déléguait pas cette fonction aux tribunaux. On admettait de même que le roi étant bien certain du crime de ceux qu'il accusait de lèse-majesté, n'avait aucun besoin de les en convaincre par les formalités de la justice : c'était un acte tout simple de la prérogative royale que de hâter le supplice d'un grand coupable, quand le monarque le tenait entre ses mains, tout comme il aurait pu mettre sa tête à prix si le prévenu avait quitté sa cour. D'ailleurs se défaire de son ennemi était en quelque sorte le droit commun; les tribunaux cherchaient bien à enlever aux faibles ce droit, mais on l'exerçait sans honte ni remords dès qu'on pouvait échapper à leur juridiction, ou par l'éminence de sa dignité, ou par la

puissance dont on était temporairement revêtu, ou par l'habileté avec laquelle on s'était dérobé aux preuves juridiques : il était trop vrai qu'alors on ne voyait de honte que dans l'échafaud, non dans le crime.

Moins d'une heure après le meurtre du duc de Guise, Henri III, en sortant de l'appartement de sa mère pour se rendre à la chapelle où il devait entendre la messe, rencontra le cardinal François Morosini, légat du pape ; il se promena longtemps avec lui devant l'église, pour lui expliquer ses motifs, exposer les crimes du duc, et l'impossibilité de trouver des juges assez puissants pour le juger. Le légat parut entrer dans les raisons du roi, et il l'assura que le pape, père commun des fidèles, y entrerait aussi, pourvu que Henri III prouvât sa sincérité en continuant à protéger l'église catholique et à extirper l'hérésie. Cette facilité de Morosini à approuver la mort du chef de la ligue coûta probablement la vie au cardinal de Guise, que Henri n'aurait pas osé sacrifier le lendemain s'il avait rencontré moins de souplesse dans le représentant de Rome [1]. Ce second acte de vengeance cependant le mettait dans une position tout autrement fâcheuse. Ceux qui ne contestaient point le droit royal de Henri sur son sujet laïque, affirmaient qu'il n'en avait aucun sur la personne sacrée d'un prélat, d'un cardinal prince de l'Église, et, en cette qualité, justiciable seulement du pape. Le clergé tout entier était révolté de ce que l'inviolabilité de ses chefs n'était pas reconnue ; et quand la nouvelle en fut portée à Rome, le bouillant Sixte Quint, qui, six mois auparavant, avait accusé de lâcheté le roi, pour avoir laissé sortir vivant de ses mains l'auteur des Barricades, regarda comme une injure faite à lui-même le meurtre du cardinal de Guise, l'arrestation du cardinal de Bourbon et celle de l'archevêque de Lyon [2].

On avait rapporté à Henri III des propos du cardinal de Guise qui le lui avaient fait juger plus redoutable encore que son frère : aussi aurait-il cru n'avoir rien fait s'il ne l'avait pas enveloppé dans le même sort. Il avait aussi fait arrêter Péricard, secrétaire du duc de Guise, et saisir tous ses papiers ; toutefois il s'était résolu à ne pas pousser plus loin ses vengeances. Le baron de Lux, neveu de l'archevêque de Lyon, s'étant jeté à ses pieds pour le supplier d'épargner son oncle, il lui reprocha vivement la conduite de ce prélat, puis il le chargea d'aller

[1] Davila, l. IX, p. 537 à 539.

[2] De Thou, l. XC, p. 194.

l'assurer qu'il n'aurait d'autre mal que la prison. La duchesse de Nemours, mère des Guise, vint aussi se prosterner devant lui, en lui demandant le corps de ses enfants, pour leur accorder la sépulture ; mais il craignit la fermentation que causerait cette pompe funèbre ; en sorte que Richelieu, prévôt de l'hôtel, fit brûler ces corps dans la chaux vive. Il fit remettre en liberté le comte de Brissac et Bois-Dauphin. Il ne voulut pas recevoir, toutefois, la députation du tiers état, qui venait intercéder pour le président et les députés captifs. Il lui fit répondre, par le maître des cérémonies : « Qu'il détenoit ceux pour lesquels on » vouloit le supplier, pour cause importante à son état ; et que c'étoit » à lui d'en arrêter ce qu'il jugeroit bon [1]. »

La reine Catherine de Médicis, qui, en apprenant la mort des Guise, avait exprimé des doutes, non sur la moralité de cette action, mais sur sa prudence, n'eut pas le temps de les voir réalisés. Fidèle à son système de ménagement pour tous les partis, et voulant jusqu'au bout se faire médiatrice dans toutes les querelles, quoiqu'elle se sentît fort malade, elle alla consoler, dans sa captivité, le cardinal de Bourbon, précisément comme elle était allée pleurer avec les deux frères de ce cardinal, Antoine, roi de Navarre, et Louis, prince de Condé, lorsque, vingt-huit ans auparavant, son fils aîné, François II, les avait fait arrêter. A cette époque, les deux princes captifs s'étaient plaints à elle de ce que le cardinal, leur frère, les avait entraînés dans le piége, et causerait probablement leur mort [2]; cette fois ce fut le cardinal qui l'accusa elle même d'avoir, par ses décevantes caresses, attiré à la boucherie le duc et le cardinal de Guise, avec lui-même, et nombre d'autres bons catholiques. Ce prélat captif, également dépourvu de vertus, de talents et d'empire sur lui-même, s'abandonna d'autant plus à sa passion que sa terreur était plus grande. La scène entre lui et la reine fut violente. Catherine en fut si troublée que la fièvre la prit en rentrant chez elle ; c'était le commencement d'une inflammation de poitrine ; bientôt elle perdit connaissance, et elle expira, le 5 janvier 1589, n'ayant pas encore accompli sa soixante et dixième année [3]. Son fils ne la quitta point pendant sa dernière maladie. Au moment où il voyait les dangers les plus effrayants se multiplier autour de lui, où chaque jour lui apportait

[1] De Thou, l. XCIII, p. 348. — V. P. Cayet, t. LV, p. 274. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 378. — Procès-verbal du tiers état, p. 244.

[2] *Voyez* ci-devant, t. XI, p. 145.

[3] Elle était née le 13 avril 1519. — Mém. de la ligue, t. *III*, p. 150.

quelque nouvelle désastreuse, il n'appréhendait pas sans effroi la perte d'une mère qui l'avait toujours préféré à tous ses frères, d'une amie, la seule dont il fût sûr, d'une conseillère, qui avait acquis le renom de la plus haute habileté, et qu'il regardait comme maîtresse dans cette science politique qu'il avait lui-même tant étudiée. Le corps de la reine fut déposé à l'église de Saint-Sauveur, à Blois, en attendant qu'il pût être transporté au tombeau qu'elle s'était fait préparer à Saint-Denis, près de son mari. Par son testament, elle appelait à son héritage Charles d'Angoulême, fils naturel de son fils Charles IX, et Christine de Lorraine, fille de sa fille. Elle les chargeait d'acquitter des legs considérables, qui ne furent point payés, car elle avait dissipé, par son désordre et sa magnificence, tous les trésors qui avaient passé par ses mains, et elle laissait pour plus de 800,000 écus de dettes. La ligue et les huguenots avaient à l'envi déchiré sa réputation, se plaisant à accuser une étrangère, plutôt que leurs rois, de tous les malheurs qui frappaient l'État, de tous les crimes qui se commettaient. Son habileté supérieure et sa finesse leur inspiraient la même vague terreur qu'aurait fait la magie. Mais au moment où elle disparaissait de la scène qu'elle avait occupée si longtemps, le pouvoir avait déjà échappé à la couronne; on ne pouvait plus guère craindre ou espérer d'elle, et on donna à peine quelque attention à un événement qui, quelques années plus tôt, aurait paru si important. « La reine mère est morte, dit, le 8 janvier, le » prédicateur Lincester, à son auditoire, à Paris, laquelle, de son vi- » vant, a fait beaucoup de bien et de mal, et je crois qu'il y a encore » plus de mal que de bien. Aujourd'hui se présente une difficulté, sa- » voir si l'église catholique doit prier pour elle, qui a vécu si mal, et » soutenu souvent l'hérésie ; encore que sur sa fin elle ait tenu, dit-on, » pour notre droite union et n'ait pas consenti à la mort de nos bons » princes. Sur quoi je vous dirai que si vous voulez lui donner à l'aven- » ture un *Pater* et un *Ave*, il lui servira de ce qu'il pourra. Je vous » le laisse à votre liberté [1]. »

Quelque affligé que fût Henri III, il n'eut point le temps de pleurer sa mère : son royaume lui échappait, en effet ; son existence même était en danger. Le peuple n'examinait pas si le monarque avait eu le droit de faire tuer les Guise sans jugement ; ce n'était pas un abus de pouvoir

[1] Journal de l'Étoile, p. 380-382. — Davila, l. IX, p. 541. — De Thou, l. XCIV, p. 367. — Pasquier, l. XIII, lett. 8, p. 377. — V. P. Cayet, Chronol. novenaire, l. I, p. 302-320.

qu'il lui reprochait, mais une attaque perfide contre la religion. Dès longtemps, Henri III s'était rendu suspect de ménagements pour les hérétiques, en faveur desquels il avait signé plusieurs édits de tolérance; il avait formé ce parti odieux des politiques, auquel le peuple ne pouvait pardonner sa tiédeur dans ce qu'on nommait la cause de Dieu. Il venait enfin de se démasquer en faisant tuer les champions de l'Église, les Guise, qui ne voulaient point de pacte avec l'hérésie. Sans doute il voulait permettre de nouveau un culte sacrilége; mais par son attentat contre l'élu et le favori du peuple, et contre le prince de l'Église, il avait rompu tout lien entre la France catholique et lui; désormais il y aurait autant de honte que de crime et de danger à lui obéir davantage.

Par un malheur signalé, tous les princes, seigneurs et villes de la ligue reçurent les nouvelles de ce qui s'était passé à Blois, avant les officiers du roi, qui auraient pu parer au désordre. Rossieux, serviteur du duc de Mayenne, arriva de Blois à Orléans, sa ville natale, le soir même du 23 décembre; il fit assembler le peuple à la maison de ville; il le souleva en lui contant le meurtre du duc, commis le matin même, et le conduisit à l'attaque de la citadelle, où d'Entragues venait d'entrer par ordre du roi. Chartres s'était également soulevée dès le même jour [1]. A Paris, la même nouvelle fut apportée le soir du 24 décembre, veille de Noël. A l'instant l'on ferma partout les boutiques, comme si on s'attendait à un pillage; les bourgeois, s'appelant les uns les autres et se répétant la triste nouvelle, se précipitèrent en foule vers l'hôtel de Guise, pour exprimer leur douleur aux deux duchesses, et demander leur conseil. Catherine de Clèves, duchesse de Guise, était, depuis peu de jours, revenue de Blois à Paris, pour y faire ses couches, et ce fut dans ce moment de désolation que la ville lui offrit d'être marraine de son enfant, comme elle le fut un mois plus tard. La duchesse de Montpensier, sœur des Guise, que les Parisiens nommaient la sainte veuve, ne le cédait à ses frères ni en audace ni en haine et en mépris pour le roi. Elle était alors malade et forcée de garder le lit; elle fit entrer cependant dans sa chambre plusieurs chefs de la multitude; elle les échauffa par ses discours, et les invita à rappeler de la Chartreuse, où il faisait ses dévotions, Charles de Lorraine, duc d'Aumale, son cousin, pour le

[1] V. P. Cayet, l. I, p. 276. — Davila, l. X, p. 545. — De Thou, l. XCIII, p. 356, note.

nommer gouverneur de Paris [1]. Deux seuls échevins, Roland et Després, étaient restés à Paris; les deux autres, avec le prévôt, étaient prisonniers à Blois. Dès minuit, les premiers, au bureau de la ville, écrivirent des circulaires aux princes de la maison de Lorraine, et aux villes de l'union, les invitant à se tenir prêts pour la défense de la religion; en même temps ils ordonnèrent, pour le lendemain, un service funèbre en l'honneur des Guise; puis une assemblée en l'hôtel de ville, où les bourgeois remplacèrent leurs magistrats captifs. Drouart, avocat, fut nommé pour suppléant à la Chapelle-Marteau dans les fonctions de prévôt des marchands; Crucé et Bordeaux furent substitués à Compans et Cotte-Blanche dans celles d'échevins [2].

La rage populaire se serait peut-être épuisée après quelques vaines démonstrations, si les prédicateurs, qui presque tous appartenaient à la ligue, n'avaient pris à tâche de l'entretenir. Le docteur Lincester, théologien gascon, que le peuple avait mis en possession de la cure de Saint-Gervais, en en chassant l'ancien desservant [3], osa le premier annoncer au peuple, dans son sermon du 29 décembre, qu'il ne devait plus regarder comme son roi Henri de Valois, que par l'anagramme de son nom il appelait Vilain Hérodes. « Eu égard au parjure, dé» loyautés et tueries, par lui commises envers les catholiques, » il exigeait de tous ses auditeurs le serment « d'employer jusqu'à la dernière » goutte de leur sang, et jusqu'au dernier denier de leur bourse, pour » venger la mort des deux princes lorrains, massacrés par le tyran, » dans le château de Blois, à la face des états. » Et s'adressant à Harlay, premier président du parlement qui était assis dans l'église, en face de lui : « Levez la main, monsieur le président, lui cria-t-il, » levez-la bien haut, encore plus haut, afin que le peuple la voie [4]. »

(1589.) Cette démonstration de la chaire ne suffisait pas : la ligue avait besoin de la faire confirmer par une autorité que respectait toute l'église de France. Le nouveau prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris s'adressèrent, au nom de tous les citoyens catholiques de cette cité, « à la très-sainte faculté de théologie de Paris,

[1] Davila, l. X, p. 546. — V. P. Cayet, l. I, p. 286.

[2] V. P. Cayet, l. I, p. 286.—Capefigue, d'après les registres de l'hôtel de ville, t. V, c. 77, p. 185-194.

[3] Journal de l'Étoile, p. 372.

[4] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 379, 380. — V. P. Cayet, t. I, p. 288. — Mémoire aux prédicateurs de Paris, pour exhorter le peuple contre le tyran, Capefigue, t. V, p. 223.

» assemblée au collége de Sorbonne, » pour connaître quels étaient les droits du peuple vis-à-vis du roi ; et cette faculté, assemblée le 7 janvier 1589, au nombre de soixante et dix maîtres, après supplications publiques, et célébrations de la messe du Saint-Esprit, prononça : « Premièrement, que le peuple de ce royaume est délié et délivré du serment de fidélité et obéissance prêté au susdit roi Henri. En après que le même peuple peut licitement, et en assurée conscience, être armé et uni, recueillir deniers, et contribuer pour la défense et conservation de l'église apostolique et romaine, contre les conseils pleins de toute méchanceté, et efforts dudit roi et de ses adhérents, quels qu'ils soient, depuis qu'il a violé la foi publique, au préjudice de la religion catholique, et l'édit de la sainte union, ainsi que la naturelle liberté de la convocation des trois ordres de ce royaume [1]. »

« Après que cette conclusion fut publiée, dit Cayet, ce ne fut plus dans Paris que placards attachés par tous les carrefours de la ville, pleins d'injures et de villenies contre l'honneur du roi; ils tournèrent son nom en anagramme, et l'appeloient en chaire *Vilain Hérodes*. Ils défendoient de prier Dieu pour lui, pour ce, disoient-ils, qu'il étoit excommunié *ipso facto*, que l'on ne lui étoit plus sujet, et crioient tout haut en chaire : *Nous n'avons plus de roi*. L'on faisoit faire aussi des processions de petits enfants, avec des chandelles allumées, lesquelles ils éteignoient avec les pieds, marchant dessus, criant : *Le roi est hérétique et excommunié*. Partout où ils trouvoient de ses portraits, ils les déchiroient, rayoient son nom, ôtoient les armes de Pologne, jointes avec celles de France, aux lieux de la ville où on les avoit mises. Les tombeaux et effigies de marbre des sieurs de Quélus, Saint-Mégrin et Maugiron, que S. M. avoit fait faire, il y avoit déjà plus de dix ans, dans le chœur de l'église Saint-Paul, furent rompus, cassés, et du tout ôtés, pour ce que ces seigneurs avoient été autrefois des favoris du roi ; le grand tableau des Augustins, où S. M. étoit peinte, ainsi qu'il faisoit les chevaliers du Saint-Esprit, fut effacé [2]. »

Avant que Paris eût ainsi secoué l'autorité royale, la ville avait député le président le Maistre, au roi, à Blois, afin de demander l'élargissement de ses magistrats prisonniers. Henri crut calmer le peuple

[1] L'acte est aux Mém. de la ligue, t. III, p. 181. — Davila, l. X, p. 547. — De Thou, l. XCIV, p. 374. — V. P. Cayet, l. I, p. 289.

[2] V. P. Cayet, l. I, p. 290. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 380.

en lui donnant quelque satisfaction ; il rendit la liberté à la duchesse de Nemours, mère des Guise, et la chargea d'aller à Paris, pour exhorter ses enfants et ses parents à l'obéissance. Il renvoya, sous parole de revenir dans quinze jours, les échevins Compans et Cotte-Blanche, avec le président le Maistre, les chargeant en même temps de faire connaître au peuple et de faire vérifier en parlement la déclaration qu'il avait rendue, le 31 décembre, sur le forfait des Guise, leur punition et le pardon qu'il accordait aux ignorants séduits par eux ; mais les uns et les autres ne furent pas plus tôt arrivés à Paris qu'ils s'unirent publiquement à la ligue [1].

Le parlement de Paris ne voyait pas sans effroi prendre des résolutions aussi hardies contre l'autorité royale, dont il avait été si longtemps le champion. C'était au nom de la toute-puissance des monarques qu'il avait combattu tour à tour les grands feudataires, le clergé, la cour de Rome, et même les états généraux. On ne rencontrait plus, il est vrai, au parlement, comme on faisait trente ans auparavant, aucun magistrat qui penchât secrètement pour la réforme. Le corps était tout entier catholique ; il avait adopté, comme lois de l'État, les édits de persécution, et il les faisait exécuter à la rigueur, moins par zèle pour l'unité de la foi que par haine contre la désobéissance. Cependant il n'avait pas abandonné toutes ses anciennes doctrines sur les libertés gallicanes ; il repoussait toujours le concile de Trente, et il cherchait à opposer une digue aux usurpations de la cour de Rome. Son vrai système était celui des politiques ou du tiers parti, dans lequel s'étaient signalés l'Hospital, les de Thou, du Faur de Pibrac, et le premier président de Harlay. Le conseil des Seize résolut de se délivrer de la censure d'un corps puissant, que le peuple était accoutumé à respecter. Jean le Clerc, procureur au parlement, que Guise, depuis les Barricades, avait établi gouverneur de la Bastille, et qui, dès lors, se faisait nommer Bussy le Clerc, entreprit d'éliminer tous les conseillers suspects à la ligue. Le lundi 16 janvier, il investit le palais avec la compagnie de l'échevin Compans ; après avoir laissé des gardes à toutes les issues, il entra dans la grande chambre, armé d'une cuirasse, le pistolet à la main, et suivi de quelques spadassins. « J'ai bien du regret, dit-il, de devoir mener en prison des personnes » aussi respectables que celles dont les noms sont sur cette liste;

[1] V. P. Cayet, l. I, p. 291. — Journal de Henri III, p. 385.

» mais il faut suivre mes ordres. » Et il commença l'appel par le premier président de Harlay. « De qui sont ces ordres? dit celui-ci. — » Obéissez et suivez-moi, ou vous pourriez vous en trouver mal. » Le premier président se leva de son siége, et alla se mettre parmi les soldats, les présidents Pottier et de Thou, firent de même; tous les autres s'écrièrent alors : « Il est inutile de lire la liste, nous les sui- » vrons tous. » En effet, cinquante ou soixante conseillers, qui n'étaient pas tous sur la liste, descendirent avec Bussy le Clerc, et se laissèrent conduire à la Bastille, au milieu des insultes et des huées de la populace. Bientôt, cependant, les conseillers ligueurs, et ceux qui étaient trop faibles de caractère pour se dévouer à leurs principes, furent relâchés. Ils se réunirent sous la présidence de Barnabé Brisson, qui, pour sa sûreté personnelle, fit une protestation secrète de son dévouement au roi et de la contrainte qu'il éprouvait. Dès le lendemain, 17 janvier, on plaida, à huis ouverts, devant lui, à la grand'chambre, et dès lors le parlement de la ligue, composé de cent soixante conseillers, continua de s'assembler. Il sanctionna la révolte, le 30 janvier, en prêtant le serment de la ligue, et confirmant le décret de la Sorbonne sur la déchéance du roi [1].

La révolte n'était point renfermée dans Paris; elle gagnait avec rapidité dans les provinces, et le décret de la Sorbonne, sanctionné par le parlement, la légitimait en quelque sorte aux yeux du peuple. Le bureau de la ville, à la place de Grève, était entré en correspondance avec toutes les villes voisines : aussi Meaux, Crespy, Corbeil, Melun, Saint-Denis, Pontoise, Senlis, d'après l'impulsion reçue, accomplirent en peu d'heures leur révolution; toute l'Ile-de-France fut bientôt rangée sous l'autorité de la ligue, à la réserve du château de Vincennes, que le capitaine Saint-Martin, avec une constance admirable, défendit un an entier contre les attaques de la grande ville dont il n'est qu'à une lieue [2]. Les autres parlements imitèrent celui de Paris; dans tous, quelques conseillers demeurèrent fidèles à l'autorité royale, et furent contraints à émigrer ou à se cacher, tandis que le plus grand nombre, embrassant la ligue, continua ses fonctions sous la protection de ce parti. Le parlement de Rouen fut des premiers à

[1] Mém. de la ligue, t. III, p. 178. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 183, 185. — Davila, l. X, p. 548. — De Thou, l. XCIV, p. 375. — V. P. Cayet, l. I, p. 293 et 337. — Pasquier, l. XIII, ép. 9, p. 579.

[2] V. P. Cayet, l. I, p. 295.

se déclarer pour la ligue. La bourgeoisie de cette grande ville et de toutes les villes normandes, si zélée auparavant pour la réforme, avait été ou ruinée, ou exilée par les persécutions, ou forcée de se cacher; les ligueurs seuls demeuraient en évidence, et avec eux se rangeait toute la populace que les prédications des moines avaient fanatisée; la noblesse normande au contraire avait en général embrassé les opinions politiques et royalistes, et se rattachait au duc de Montpensier, gouverneur de la province. Rouen se déclara pour la ligue le 9 février, et cet exemple fut bientôt suivi par Louviers, Mantes, Vernon, Lisieux, Pont-Audemer, le Hâvre-de-Grâce, Honfleur, Évreux, Fougères, Falaise, Argentan, Montivillier, Dreux, toutes les villes enfin de la province, à la réserve de Coutances et de Caen, où se retira la portion royaliste du parlement. Les villes de Picardie suivirent l'exemple de celles de Normandie et de l'Ile-de-France; Amiens et Abbeville s'étaient même par avance engagées dans une étroite alliance avec Balagni, fils de l'évêque Montluc, gouverneur de Cambrai, qui cherchait à se faire une principauté de cette ville autrefois impériale, et qui, pour faire sa cour au roi d'Espagne et au prince de Parme, se signalait parmi les plus furieux ligueurs [1].

La ville qui se déclara avec le plus de violence pour la ligue, fut Toulouse, dont la populace toujours fanatique et féroce était irritée encore par la domination du maréchal de Montmorency sur une partie du Languedoc, par les guerres civiles entre lui et le maréchal de Joyeuse, et par le voisinage des capitaines huguenots. L'évêque de Cominges et l'avocat Tournier, députés aux états où ils s'étaient signalés parmi les plus ardents ligueurs, s'échappèrent de Blois au moment du massacre des Guise, et soulevèrent la populace de Toulouse. Celle-ci, dès le 3 janvier, renonça à l'obéissance du roi, et nomma pour la gouverner un *conseil choisi* des dix-huit, six ecclésiastiques, six conseillers au parlement, et six bourgeois, auquel toute l'autorité fut déférée. Les villes de Narbonne, Albi, Lavaur, Cahors, Castelnaudary, Gaillac et plusieurs autres suivirent le mouvement de Toulouse, et s'engagèrent dans la ligue de Languedoc. Le parlement lui-même était ardent catholique; cependant il répugnait à aller aussi loin qu'on voulait l'entraîner. Quand la question de la déchéance du roi fut élevée, à la demande des ligueurs de Paris, le premier président Duranti et l'avocat

[1] De Thou, l. XCIV, p. 403. — Davila l. X, p. 549. — V. P. Cayet, l. I, p. 345.

général Daffis s'efforcèrent de la renvoyer à la décision du pape. Les ligueurs de la populace voulaient un décret immédiat du parlement : les deux magistrats résistèrent avec courage; le 27 janvier, le parlement n'avait point encore pris de décision, quand le peuple impatient se souleva, arrêta Duranti et l'enferma dans le couvent des jacobins. Les ligueurs craignaient toujours l'influence de sa vertu sur le peuple; ils suscitèrent une seconde insurrection le 10 février, durant laquelle les deux magistrats furent massacrés avec des circonstances atroces [1]. On pouvait craindre des scènes non moins violentes à Bordeaux où les jésuites avaient ameuté le peuple, et signalaient à sa vengeance le maréchal de Matignon; mais celui ci attaquant avec sa cavalerie et quelque noblesse les barricades qu'on commençait à élever contre lui, et faisant en même temps tirer le canon du Château-Trompette, dissipa l'attroupement, s'assura de tous les postes importants, chassa les jésuites de la ville, et maintint Bordeaux, avec une grande partie de la Guienne dans la dépendance du roi. Les seules villes d'Agen et de Périgueux dans cette province se déclarèrent pour la ligue [2].

Le duc de Mayenne reçut à Lyon la première nouvelle du massacre de ses frères avant que l'autorité royale en fût avertie. Mandelot, le gouverneur du Lyonnais qui s'était signalé à la Saint-Barthélemy, était mort depuis un mois, et il avait été remplacé par le duc de Nemours, fils de la mère des Guise. Mais Nemours était prisonnier à Blois, et la ville de Lyon, enrichie par le commerce, avait appris les avantages de la tolérance par la résidence de beaucoup de marchands étrangers. Mayenne désespéra donc de l'entraîner pour lors dans la ligue. Il crut devoir avant tout s'assurer de son propre gouvernement, la Bourgogne, et de celui de son frère, la Champagne. Dès le lendemain de Noël, il se rendit à Mâcon, puis à Châlons, Beaune et Dijon; il souleva bientôt presque toute la province : toutefois Guillaume de Tavannes, qui s'était mis à la tête des politiques, se maintint dans les villes de Flavigny et de Semur, où il accueillit ceux des membres du parlement de Dijon qui demeurèrent fidèles au roi [3]. Le duc de Guise avait dès longtemps fait entrer dans la ligue tous les gouverneurs de ses villes de Champagne; à la nouvelle de sa mort, tous se rendirent maîtres de leur ville et la

[1] Hist. génér. de Languedoc, l. XLI, p. 428-433. — V. P. Cayet, l. I, p. 364. — De Thou, l. XCV, p. 412-417.

[2] De Thou, l. XCIV, p. 410. — Davila, l. X, p. 550.

[3] V. P. Cayet, l. I, p 297. — Mém. de Tavannes, t. XLIX, l. III, p. 265 à 313.

tinrent à la dévotion de l'union, à la réserve de Châlons-sur-Marne. Les bourgeois de Châlons, conduits par leurs échevins, forcèrent de Rosne, lieutenant du duc de Guise dans la Champagne et la Brie, à sortir de leurs murs à l'instant où ils apprirent la mort de son maître, et ils se maintinrent dès lors toujours pour le roi [1]. Le Dauphiné échappa à l'orage, grâce à l'union de la Valette, lieutenant de son frère d'Épernon, avec Lesdiguières et le parti puissant des huguenots; en Provence, au contraire, le parlement d'Aix, plusieurs mois avant la mort des Guise, s'était déclaré contre les deux frères la Valette et d'Épernon, et avait supplié le roi de les destituer. Les deux partis étaient déjà sous les armes; le baron de Vins s'était mis à la tête des ligueurs; presque chaque ville de Provence fut le théâtre de quelque combat sanglant ou de quelque vengeance atroce, et le parlement d'Aix dépassa tous les autres dans son déchaînement contre l'autorité royale [2]. Dans le centre de la France, on voyait aussi chaque jour éclater de nouveaux soulèvements; Bourges, le Mans, les villes de l'Auvergne, les châteaux de la noblesse catholique, arborèrent successivement les drapeaux de la ligue, et le moment semblait approcher où la prédiction de Catherine serait accomplie, où Henri III, par le meurtre des Guise, demeurerait roi de néant [3].

Lorsque ces nouvelles désastreuses commencèrent à arriver au roi, il essaya de s'appuyer sur les états généraux pour résister au soulèvement de son peuple. Le 24 décembre, croyant les députés frappés de terreur, il leur avait fait donner l'ordre de hâter la confection de leurs cahiers, de manière qu'ils fussent terminés le 8 janvier, et qu'ils pussent lui être présentés le 9. La mort de la reine mère lui fit ensuite retarder ces époques. Le 28 décembre, comme il était déjà instruit du soulèvement d'Orléans, de Chartres et de Paris, il leur envoya un second message pour leur recommander trois choses qu'il jugeait essentielles au rétablissement de l'ordre : d'insérer dans leurs cahiers la demande d'une loi plus complète sur le crime de lèse-majesté, afin de réprimer ceux qui de toutes parts ébranlaient l'autorité royale; de nommer des commissaires pour rédiger, de concert avec les siens, l'ordonnance qu'il extrairait des cahiers; d'autoriser enfin la vente de tout

[1] V. P. Cayet, p. 299.

[2] Nostradamus, Hist. de Provence, p. VII, p. 862-871. — Bouche, Hist. de Provence, l. X, p. 706-718.

[3] Davila, l. X, p. 550. — De Thou, l. XCIV, p. 407.

l'ancien domaine de la couronne, et d'en former un nouveau par la réunion de tous les biens confisqués sur les huguenots. A mesure qu'il arrivait au roi des nouvelles plus alarmantes, il adressait de nouveaux messages aux états pour les presser sur ces divers points. Despesses, avocat du roi, et la Guesle, son procureur, présentèrent aux chambres le projet d'une nouvelle loi sur les crimes d'État, qui les divisait en trois classes, suivant leur gravité. La première était punie de confiscation de corps et de biens, avec dégradation de la postérité à perpétuité ; la seconde était également punie de mort et de confiscation, mais sans dégrader les enfants ; la troisième était seulement atteinte de confiscation ou d'amendes. Il n'y avait pas un seul ligueur, non plus qu'un seul huguenot, d'un bout à l'autre du royaume, qui ne se fût trouvé compris dans l'une de ces trois classes. Les gens du roi représentèrent aux chambres que leur projet n'était qu'une rédaction plus claire et plus systématique de la législation déjà existante, et qu'il n'aggravait point le sort des prévenus; mais les trois ordres ne voulurent entrer dans aucune discussion ; ils répondirent qu'à eux n'appartenait point de faire des lois, qu'ils devaient seulement porter au roi les plaintes du peuple ; que le peuple n'avait fait aucune plainte sur la loi de lèse-majesté, en sorte qu'ils n'avaient point à s'en occuper; que de même, en les nommant ses représentants, le peuple ne les avait point autorisés à déléguer leurs pouvoirs, en sorte qu'ils n'avaient point le droit de nommer des commissaires pour participer à la rédaction des ordonnances; qu'enfin on ne leur avait donné dans leurs provinces aucun pouvoir relativement au domaine de la couronne, et qu'ils ne pouvaient rien sanctionner à son égard. Malgré toutes les sollicitations du roi, ils refusèrent obstinément leur concours aux trois mesures qui leur étaient proposées ; en même temps ils présentèrent à plusieurs reprises et avec fermeté, quoique avec humilité, leurs supplications pour la mise en liberté des députés arrêtés. Le roi, voyant qu'il n'en pouvait pas tirer autre chose, que les députés se montraient impatients de retourner dans leurs provinces, et que leur présence à Blois, au milieu de tant de troubles, pouvait augmenter les embarras du gouvernement, consentit à les congédier. Le 4 janvier, il reçut leurs cahiers qui étaient rédigés; le 15 janvier, il entendit les remontrances publiques du clergé et de la noblesse dans deux discours d'apparat prononcés par l'archevêque de Bourges et le comte de Brissac, qui durèrent plus de trois heures. Celui de Bernard, orateur du tiers état, fut remis au lende-

main 16. Le roi répondit à tous avec dignité, promettant de se conformer, dans les ordonnances qu'il préparait, aux vœux qui lui étaient exprimés par son peuple; il leur accorda leur congé, et les chargea, en retournant dans leurs provinces, « de faire entendre à tous combien » il avoit d'affection et de volonté au bien et soulagement de ses » sujets, et l'obligation qu'ils avoient de lui demeurer loyaux et » fidèles [1]. »

Les députés eurent encore une dernière séance le mardi matin, 17 janvier ; ce fut la 75e du tiers état. Chaque députation adressa des remercîments à son président, chaque député fit régler l'indemnité que lui payerait sa province; ils prirent ensuite congé les uns des autres et se séparèrent. Mais, rentrés dans leurs foyers, presque tous s'engagèrent sous les drapeaux de la ligue, à la réserve de l'archevêque de Bourges, Regnault de Beaune, petit-fils du financier Semblançay, que François Ier avait fait périr en 1527. Ce prélat, président du clergé, avait paru aux états un des plus zélés partisans des Guise; mais, soit qu'il eût été effrayé de leur sort, soit qu'il fût jaloux de l'autorité que s'était arrogée à Bourges la Châtre, gouverneur de Berri, qui avait fait déclarer sa province pour la ligue, il se rattacha à la cour, et se montra dès lors un des plus fidèles serviteurs du roi [2].

Le roi n'avait gardé que huit prisonniers entre ceux qu'il avait fait arrêter le 23 décembre : le cardinal de Bourbon, le prince de Joinville, devenu duc de Guise, les ducs d'Elbœuf et de Nemours, l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly, la Chapelle-Marteau, son gendre, et un jeune abbé nommé Cornac, qui s'était trouvé par hasard enveloppé dans ce coup d'État. Pour démontrer au public l'absolue nécessité où il s'était vu de frapper les Guise, il faisait instruire leur procès. Le garde des sceaux, Montholon, assisté de deux maîtres des requêtes, recevait les dépositions, interrogeait Péricard, secrétaire du duc, et ses autres domestiques, examinait ses papiers, et s'efforçait d'établir la preuve qu'il correspondait avec l'Espagne; qu'il avait reçu des sommes de Philippe II; qu'il avait eu des communications avec la Savoie relativement au marquisat de Saluces. Les dépositions d'Espinac, archevêque de Lyon, auraient pu, mieux que les autres, charger la mémoire des deux frères dont il était le confident, s'il avait voulu parler; mais rien

[1] Procès-verbal du tiers état, p. 243-283. — Journal de Guyencourt, p. 152-155. — Journal de Bernard, p. 170-192. — Les discours de clôture, *ibid.*, p. 193-231.
[2] V. P. Cayet, l. I, p. 375. — De Thou, l. XCIV, p. 368. — Davila, l. X, p. 551.

ne put l'intimider ; il repoussa avec hauteur la juridiction des juges royaux, et protesta que, comme primat des Gaules, il n'était tenu de répondre que devant le pape ou devant des juges commis par Sa Sainteté. Henri III, renonçant à son témoignage, résolut de mettre dans un lieu de sûreté ses prisonniers, qui ne lui semblaient point assez bien gardés à Blois. Il fit choix du château d'Amboise pour les y déposer, et sur la recommandation de Longnac, il nomma, pour commander dans ce château, ce même capitaine du Guast qui avait tué le cardinal de Guise, et qui devait croire que les Lorrains ne lui pardonneraient jamais. N'osant ensuite confier à personne la conduite d'otages si précieux, il résolut de les mener lui-même à Amboise. Comme il allait monter en bateau avec eux, il apprit que, dans la nuit, Nemours, ayant gagné deux de ses gardes, avait réussi à s'évader ; sa colère et sa défiance s'en accrurent ; il partit cependant avec les autres. La cour était humiliée de lui voir faire ainsi le métier d'archer ; bientôt, alarmée par l'approche de quelques troupes de ligueurs, elle crut que c'était un prétexte qu'il avait pris pour se dérober de Blois. Il y revint cependant le troisième jour, après avoir confié ses prisonniers, à ce qu'il croyait, à une sûre garde [1].

Aucune garantie cependant n'est suffisante pour répondre d'un homme que sa conscience ne lie pas ; d'ailleurs Henri III commençait à voir de mauvais œil ceux qui l'avaient servi dans le meurtre des Guise ; il sentait avoir commis une faute, il la leur reprochait dans son cœur ; peut-être la leur aurait-il bientôt reprochée publiquement, peut-être aurait-il bientôt prétendu qu'ils avaient agi sans ordre, surtout à l'égard du cardinal. Lorsque l'évêque du Mans, pour justifier Henri III, avait rappelé au pape le meurtre du cardinal Martinuzzi, poignardé le 18 décembre 1551 par ordre de Ferdinand II, Sixte-Quint avait répondu que du moins cet empereur avait eu la pudeur de désavouer ses agents, et de les punir d'avoir exécuté ses ordres [2]. Longnac, effrayé des dangers qu'il courait, et de la froideur croissante de son maître, demanda au roi de lui donner le gouvernement de quelque place forte où il pût se mettre à l'abri de la haine de la maison de Guise : Henri se montra fort irrité de cette crainte, et lui ordonna de sortir à l'instant de sa présence. Le favori disgracié se retira à Am-

[1] De Thou, l. XCIII, p. 349.—Davila, l. X, p. 551.—Pasquier, l. XIII, lett. 10, p. 382. — V. P. Cayet, l. I, p. 322.

[2] *Ibid.*, l. XCIV, p. 396.

boise et communiqua ses craintes à du Guast ; il lui exposa leur danger commun, et indiqua un moyen de relever leur fortune, en traitant avec les ligueurs, et leur vendant les prisonniers du roi. Du Guast repoussa cette proposition avec une feinte colère, et chassa de son château Longnac qui se retira en Gascogne, où il ne tarda pas à être tué. Mais du Guast n'avait eu d'autre motif pour le renvoyer que d'éviter un partage avec lui. Dès qu'il s'en fut débarrassé, il entra en traité avec ses prisonniers ; déjà il donnait au cardinal de Bourbon le titre de majesté ; il l'autorisait à négocier avec les ligueurs de Paris, et il disputait seulement et sur la somme et sur les sûretés, lorsque le roi fut averti, et consentit à racheter de lui Bourbon à tout prix. Malgré l'extrême pénurie de Henri, il fit compter 30,000 écus à du Guast pour la rançon des trois princes prisonniers ; il lui permit de faire son profit de la rançon des quatre autres, et il le confirma dans le gouvernement d'Amboise, où il vint lui-même chercher les princes, qu'il reconduisit à Blois [1].

Tandis que Henri III voulait faire un procès à la mémoire des Guise, Catherine de Clèves, veuve du duc, avait requis le parlement, le 31 janvier, de faire une enquête sur le lâche assassinat qui lui avait ravi son mari. Elle s'était rendue elle-même en longs habits de deuil, accompagnée d'un nombreux cortége de ligueurs, aux chambres assemblées auxquelles elle avait porté sa plainte ; et sur la demande du procureur général, deux conseillers avaient été nommés, en effet, pour procéder à l'enquête [2]. Sa belle-sœur, la duchesse de Montpensier, invoquait, pour accomplir sa vengeance, l'épée de son frère le duc de Mayenne, et non celle des tribunaux. Aussitôt que sa santé lui permit de se mettre en voyage, elle alla le trouver en Bourgogne, pour lui persuader de se mettre à la tête du mouvement dirigé contre le roi. Mayenne avait déjà rassemblé dans son gouvernement un grand nombre d'amis, de gentilshommes ligueurs et de soldats, dont il avait formé une petite armée. Il entra ensuite en Champagne pour s'assurer de ce gouvernement, qui avait été à son frère, et qu'il voulait conserver au prince de Joinville son neveu ; il y fut reçu avec enthousiasme à Troyes, et il y recruta son armée, tout en chargeant le sieur de Rosne de maintenir la province dans l'obéissance de la ligue, après son départ. Il

[1] Pasquier, l. XIII, lett. 10, p. 383, 384. — V. P. Cayet, l. I, p. 323. — De Thou, l. XCIV, p. 372. — Davila, l. X, p. 564.

[2] De Thou, l. XCIV, p. 378. — V. P. Cayet, l. I, p. 340.

revint par Sens, dont il s'assura, à Orléans, d'où, le 31 janvier, il fit retirer le maréchal d'Aumont; il se rendit maître de la citadelle, qu'il confia aux ligueurs; il visita encore la ville de Chartres, et ayant successivement grossi son cortége jusqu'au nombre de cinq cents gentilshommes et quatre mille soldats, il fit, le 15 février, son entrée à Paris, à la tête de cette troupe [1].

Dès le lendemain, Mayenne fit convoquer une assemblée générale en la grande salle de l'hôtel de Ville; elle se composait des échevins, des conseillers de la ville, des députés des cours souveraines, des corps, colléges, chapitres et communautés, des quarteniers, et de quatre notables bourgeois d'entre les neuf élus par chacun des seize quartiers de la ville. Mayenne s'y rendit, accompagné par les ducs de Nemours et d'Aumale et le comte de Chaligny. Il exposa la nécessité d'établir un conseil général de l'union, dont l'autorité serait reconnue par toute la France. Des désignations pour ce conseil suprême étaient déjà faites par le conseil particulier de la ville. Il en donna le rôle; on y trouvait trois évêques, de Meaux, de Senlis et d'Agen, six curés de Paris, sept gentilshommes, vingt-deux bourgeois de Paris; ce qui, avec lui-même pour président et un secrétaire, formait quarante membres. Ce rôle fut renvoyé à chacun des quartiers de Paris, où il fut approuvé; mais Mayenne se fit autoriser à y ajouter quinze conseillers pris parmi des hommes qui avaient manié de grandes affaires, tels que Hennequin, évêque de Rennes, les présidents Jeannin de Bourgogne et Vétus de Bretagne, le secrétaire d'État Villeroi et son père, et le président d'Ormesson; il put aussi y appeler quand il lui conviendrait les présidents, avocats et procureurs généraux du parlement, les évêques et les députés des trois ordres, s'assurant de cette manière une majorité d'hommes d'État, toutes les fois qu'il s'agirait d'affaires au-dessus de la portée de simples bourgeois. Le premier acte de ce conseil d'union fut une proclamation pour diminuer d'un quart les tailles et crues dans tout le royaume. Il confirma le gouvernement de Paris au duc d'Aumale; il convoqua les états généraux à Paris pour le 15 juillet suivant; il nomma enfin le duc de Mayenne lieutenant général du royaume, en lui conférant à ce titre l'ensemble des prérogatives royales [2].

[1] Davila, l. X, p. 555. — De Thou, l. XCIV, p. 382. — V. P. Cayet, l. I, p. 301, 326, 345. — Registres de l'hôtel de ville, d'après Capefigue, t. V, p. 202.

[2] V. P. Cayet, l. I, p. 341 et 346. — Capefigue, Extraits des registres de l'hôtel de ville, t. V, p. 200. — De Thou, l. XCIV, p. 385. — Davila, l. X, p. 556.

Mayenne fit bientôt voir que ce n'était point un vain titre, qui lui avait été déféré, et qu'un gouvernement complet, doué de vigueur et de prévoyance, était déjà réorganisé. Tandis qu'il s'occupait de rassembler des troupes, de mettre de l'ordre dans les finances de la ligue, et d'assurer la rentrée des impôts, il rattachait toutes les provinces au conseil de l'union et à lui-même, en leur donnant des gouverneurs. L'une des plus importantes, la Bretagne, ne s'était pas encore ouvertement déclarée. Le duc de Mercœur, frère de la reine, semblait avoir de trop grandes obligations au roi pour prendre parti parmi ses ennemis. Cependant son ambition secrète était de se faire une souveraineté de la Bretagne, à laquelle il prétendait comme époux de Marie de Luxembourg, issue de la maison de Penthièvre. Il s'était emparé du château de Nantes; il avait fait arrêter Claude Faucon, seigneur de Ris, premier président du parlement de Rennes; quoique secrètement d'accord avec tous les ligueurs, attendait encore, lorsque Mayenne lui envoya Hennequin, évêque de Rennes, membre du conseil de l'union; celui-ci, d'accord avec l'évêque de Dol, souleva, le 13 mars, les bourgeois de Rennes, en leur persuadant que les royalistes voulaient introduire les huguenots dans la ville : des barricades furent élevées dans toutes les rues de Rennes ; tous les royalistes furent chassés de la ville ; Mercœur annonça au parlement qu'il embrassait la ligue ; il fut confirmé dans son gouvernement de Bretagne par Mayenne, au nom de la sainte union; il s'empara de Fougères, il fit enfin déclarer pour lui presque toutes les villes de Bretagne. Cependant Rennes lui fut enlevée plus tard, le 5 avril, par l'influence du parlement qui était royaliste, et Vitré par celle des habitants huguenots qui s'y trouvaient en majorité [1].

Le 24 février, Lyon avait aussi fait sa révolution en faveur de la ligue. La populace l'avait emporté sur Guillaume Guadagni et sur les frères Groslier, chefs de la bonne bourgeoisie, qui étaient royalistes. Mayenne confirma le gouvernement du Lyonnais au duc de Nemours, qui y envoya comme son lieutenant le marquis de Saint-Sorlin, son frère, en attendant qu'il pût s'y rendre lui-même [2]. Mayenne chargea le comte de Brissac du gouvernement de Normandie, en opposition à Montpensier, qui y commandait pour le roi ; il confirma le duc d'Au-

[1] D. Taillandier, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 364-370. — V. P. Cayet, l. I, p. 368. — De Thou, l. XCIV, p. 408, 409.

[2] Mém. de la ligue, t. III, p. 271-286.—De Thou, l. XCIV, p. 405.—V. P. Cayet, l. I, p. 357.

male dans le gouvernement de Picardie, et nomma Maineville pour le remplacer à Paris; il chargea Chaligny et Saint-Paul de remplacer dans le gouvernement de Champagne le prince de Joinville, nouveau duc de Guise, qui était toujours prisonnier du roi; dans son propre gouvernement de Bourgogne, il se fit remplacer par le vicomte de Tavannes, lequel se trouvait opposé à Guillaume de Tavannes son frère. La Châtre eut le Berri, Randan l'Auvergne, le marquis de Villars la Provence, et le maréchal de Joyeuse les parties de la Guienne, du Languedoc et du Dauphiné qui s'étaient déclarées pour la ligue [1].

Tandis que le gouvernement de la ligue, sous l'énergique direction de Mayenne, acquérait une vigueur nouvelle, Henri III, privé des conseils de sa mère, trahi par sa femme, qui correspondait avec Mercœur, découragé, malade d'un flux de sang, ne savait à quoi se résoudre, ni à qui se fier, dans le petit nombre de ceux qui restaient auprès de lui. Le maréchal de Retz, prétextant l'état de sa santé, lui avait demandé un congé pour se rendre aux bains de Lucques; dans ce voyage, il fut arrêté par les ligueurs, qui ne le relâchèrent qu'après avoir extorqué de lui une rançon [2]. Henri III, depuis les Barricades, avait assigné la ville de Vendôme au grand conseil, pour y tenir ses séances et y rendre la justice; mais le commandant de la place avait fait arrêter tous ces magistrats en trahison, aussi bien que bon nombre de plaideurs, et il les avait mis à rançon [3]. L'ambassadeur d'Espagne, après avoir profité de son séjour à Blois pour donner des nouvelles de la cour à Mayenne, et pour former dans cette ville même un parti de ligueurs, qui se proposaient d'enlever le roi, n'ayant pu y réussir, avait quitté la résidence royale, pour se rendre à Paris, auprès du conseil de l'union, qu'il reconnaissait ainsi pour seul gouvernement légitime [4]. Il avait trouvé la populace toujours plus déchaînée à Paris contre le roi. Le curé Lincester montrait au peuple, de la chaire, des chandeliers d'argent qu'on avait trouvés au couvent des hiéronymites du bois de Vincennes, et comme ils étaient faits en forme de satyres, ce prédicateur prétendait que c'étaient des idoles que Henri III adorait, ou des figures magiques qui lui servaient pour des sortiléges; il en prenait occasion de recommander des processions pour prononcer anathème contre ce roi excom-

[1] Davila, l. X, p. 556.
[2] De Thou, l. XCIV, p. 383.
[3] Pasquier, l. XIII, lett. 12, p. 387. — Davila, l. X, p. 573.
[4] Davila, l. X, p. 564.

munié, en éteignant les flambeaux que portaient les pénitents. Les femmes et les filles se rendaient par dévotion à ces processions, en chemise, ou couvertes d'un linceul qui voilait à peine le corps [1].

Les hommes en petit nombre qui étaient demeurés fidèles à Henri III semblaient se partager en deux factions, qui reconnaissaient pour chefs le duc de Nevers et le comte de Soissons. Le premier, qui ne s'était jamais brouillé entièrement avec la ligue, et qui correspondait toujours avec la duchesse de Guise, sa belle-sœur, voulait que le roi persistât à rechercher les ligueurs, et à se faire chef du parti fanatique, en montrant plus d'ardeur encore que les princes lorrains pour la persécution de l'hérésie. Il lui proposait de s'établir à Moulins, et par la suite à Lyon, s'il pouvait ramener cette ville sous son autorité, afin de recevoir plutôt l'assistance d'un corps de Suisses que Harlay-Sancy s'était chargé de lever pour le service du roi. D'autre part, le comte de Soissons conseillait au roi de ne point s'écarter des bords de la Loire, s'il ne voulait pas que Blois tombât aux mains de ses ennemis; en même temps il lui remontrait que c'était la meilleure position pour traiter avec le roi de Navarre, dont le secours devenait toujours plus nécessaire [2].

Le roi était encore indécis entre ces deux partis, lorsque le duc d'Épernon, qu'il semblait avoir oublié, lui envoya, sous les ordres du comte de Brienne, son beau-frère, quinze cents arquebusiers à cheval, six cents fantassins, et six-vingts gentilshommes bien montés. Ce fut le premier renfort que Henri III reçut à Blois; il fut bientôt suivi de plusieurs autres, et il lui servit en même temps de leçon, en lui prouvant que, malgré le déchaînement de la voix publique, il valait mieux pour lui s'appuyer sur ceux qui avaient l'intérêt et le pouvoir de le servir que de s'en tenir éloigné, pour ne pas offenser davantage ses ennemis. Un autre de ses anciens favoris, d'O, à qui il avait confié le soin de ses finances, lui persuada à cette époque de transférer, dans une ville à lui, le parlement et la chambre des comptes, afin de ne pas les laisser à la disposition de la ligue à Paris. Après quelque hésitation, le roi fit choix, pour le siége de ces deux corps, de la ville de Tours; son motif fut l'économie, pour que les conseillers, dans ce temps de misère universelle, pussent y arriver en bateau. L'ordonnance pour la translation de ces deux corps fut rendue le 23 mars. Étienne Pasquier rassembla

[1] V. P. Cayet, l. I, p. 296. — De Thou, l. XCIV, p. 386.
[2] De Thou, l. XCV, p. 423, 424. — V. P. Cayet, l. I, p. 333.

dans la trésorerie de Saint-Martin les membres fidèles de la chambre des comptes, et d'Espesses ceux du parlement dans l'abbaye de Saint-Julien ; tandis qu'un autre parlement et une autre chambre des comptes continuaient à siéger à Paris pour la ligue. Cependant à Tours aussi les ligueurs étaient nombreux, et justement à cette époque ils cherchèrent à se rendre maîtres de la ville. Les royalistes se trouvèrent, à l'épreuve, les plus forts et les plus courageux; mais Henri III jugea dès lors convenable de concentrer ses forces, et de venir, avec le peu de troupes dont il disposait, se réunir à Tours à son parlement [1]. Peu de jours après, son arrivée à Tours lui donna moyen de sauver la ville d'Angers, où il envoya en toute hâte le maréchal d'Aumont pour étouffer une insurrection excitée par le comte de Brissac.

Jusqu'alors le roi n'avait pu se résoudre à aucune mesure vigoureuse ; il avait bien publié des édits contre les villes qui secouaient son autorité, et il les y menaçait des peines les plus sévères, mais il ne laissait pas pour cela de négocier avec les chefs de la ligue. Il s'efforçait surtout de regagner le duc de Mayenne, et il lui offrait des conditions qui auraient rendu les Lorrains bien plus puissants dans son royaume qu'il ne l'était lui-même [2]. Il mettait plus d'importance encore à sa négociation avec le pape, car sa conscience était troublée du danger d'encourir les censures de l'Église, et cependant il avait affaire à un pontife hautain et emporté, qu'il ne réussissait point à fléchir par ses soumissions. Il avait employé successivement auprès de Sixte-Quint le marquis de Pisani, son ambassadeur ordinaire, Jérôme de Gondi, le cardinal de Joyeuse et enfin l'évêque du Mans. Il avait commencé par prétendre qu'il avait condamné le cardinal de Guise non comme prélat, mais comme pair de France, d'autant que les rois très-chrétiens, lorsqu'il s'agit de lèse-majesté, ne sont appelés à faire aucune acception de personnes. Mais Sixte répondait que le roi, maître de la vie de ses sujets, ne l'était pas de la vie des prélats, qui ne sont sujets que de l'Église. Si le roi a péché, reprenaient ses ambassadeurs, il s'est soumis au tribunal de la pénitence, et il a été absous par son confesseur, qui était autorisé par le saint-siége à l'absoudre, même dans les cas réservés. — Jamais, répliquait le pape, cette autorisation n'avait été supposée

[1] Pasquier, l. XIII, lett. 11 et 12, p. 385-390. — De Thou, l. XCV, p. 424, 426. — V. P. Cayet, l. I, p. 367 et 397.

[2] Édit. du roi, Mém. de la ligue, t. III, p. 266. — Davila, l. X, p. 568. — De Thou, l. XCV, p. 432.

s'étendre à des cas aussi énormes. — Eh bien, reprenaient les ambassadeurs, le roi veut bien se soumettre à confesser sa faute ; il nous a chargés d'exprimer sa repentance, et de demander au saint-siége son absolution, de lui demander en même temps l'abrogation du décret de déchéance qui, au jugement du saint père lui-même, excède infiniment les pouvoirs d'une faculté de théologie. Mais le pape ne voulait point abolir ce décret ; il ne voulait point accorder l'absolution au roi de France, si au préalable celui-ci ne remettait pas ses captifs en liberté. Des courriers étaient sans cesse échangés entre la cour de France et la cour de Rome ; la négociation n'avançait point ; et le 24 mai, le pape fulmina contre Henri III un monitoire, dans lequel il le menaçait d'excommunication si sa soumission n'était pas entière [1].

Henri III, rebuté par le duc de Mayenne et par le pape, sans espoir d'obtenir la paix de ses ennemis, fut enfin obligé de rechercher l'appui du roi de Navarre, malgré l'aversion qu'il entretenait lui-même pour les huguenots, et la crainte plus grande encore de justifier les ligueurs, qui n'avaient cessé de l'accuser de favoriser l'hérésie. Le parti réformé était tombé bien bas : il n'avait plus d'armée, il n'occupait plus de provinces, et à peine il se défendait dans quelques châteaux et quelques villes dévouées ; mais il comptait encore des chefs habiles et de braves soldats, et l'on pouvait croire qu'en lui avançant de l'argent, il trouverait moyen de rentrer en campagne avec une nouvelle vigueur. Henri de Navarre, qui, pendant une partie de l'hiver, s'était enfermé à la Rochelle ou à Saint-Jean d'Angely, avait fait surprendre, le 28 décembre, Niort par le sieur de Saint-Gelais, et peu de jours après Maillezais par d'Aubigné [2]. Il avait laissé une garnison de huguenots au bourg de la Garnache en Poitou, à sept lieues au sud-ouest de Nantes. Le duc de Nevers l'assiégeait avec cette armée que les états de Blois avaient mis tant de retard à payer. Après une résistance obstinée, Nevers força cette place à capituler ; elle lui fut remise le 14 janvier. Mais c'était avec peine que Nevers avait pu maintenir son armée réunie, après qu'on y avait reçu la nouvelle des massacres de Blois ; la Châtre, Sagonne, la Chataigneraie et plusieurs autres étaient de déterminés ligueurs, qui ne voulaient plus combattre sous les enseignes d'un roi

[1] V. P. Cayet, l. I, p. 454, 459 —Davila, l. X, p. 557-561.—De Thou, l XCIV, p. 388-400.

[2] D'Aubigné, t. III, l. II, c. 16, p. 154. — De Thou, l. XCIV, p. 361. — V. P. Cayet, p. 278.

qui avait fait massacrer les Guise. Nevers fut obligé de les licencier ; ceux même qu'il ramena à Blois avec lui s'échappèrent les uns après les autres de cette ville, pour aller rejoindre les chefs de la ligue. Nevers promettait à Henri III de lui demeurer fidèle ; mais en même temps il voulait le réconcilier avec la ligue, et il cherchait à tirer parti pour lui-même de l'abandon où se trouvait le roi. Celui-ci lui avait offert le choix entre les gouvernements de Champagne et de Picardie. Il accepta le premier, pour y protéger les propriétés des Guise, écrivait-il à sa belle-sœur ; lorsqu'il vit que Henri III avait recours aux huguenots, il quitta Tours au commencement d'avril, pour se rendre à Nevers ; de là il passa en Champagne, où il demeura jusqu'à la fin de ce règne [1].

A l'époque de la prise de la Garnache, le roi de Navarre fut atteint d'une pleurésie qui mit sa vie en danger, et qui causa une grande alarme dans tout son parti ; mais dès qu'il commença à se rétablir, il profita de la dispersion de l'armée du duc de Nevers pour se rendre maître de plusieurs villes du Poitou, dans lesquelles la réforme avait beaucoup de partisans. La division parmi les catholiques et le soulèvement des ligueurs contre le roi avaient fait perdre à la populace son ascendant, et les bons bourgeois qui pour la plupart étaient huguenots, introduisirent successivement le roi de Navarre à Loudun, à Thouars, à l'Ile Bouchard, Argenton et Châtellerault. Ce fut dans la dernière de ces villes que Diane, duchesse d'Angoulême et sœur naturelle de Henri III, eut une entrevue avec le roi de Navarre, et commença à lui développer les vues de son frère pour leur réconciliation. Les défiances des réformés étaient grandes ; le massacre de Blois, tout en les délivrant de leurs ennemis, avait ajouté encore à l'éloignement qu'ils sentaient pour la personne du roi et pour ses affaires. Plusieurs d'entre eux n'auraient point voulu consentir à souiller leur cause en l'unissant avec celle d'un tel homme [2].

Henri de Navarre jugeait au contraire que, pour la première fois, une chance vraiment favorable se présentait à lui, non-seulement pour retirer son parti de l'oppression, mais pour l'approcher lui-même du

[1] Mém. de Nevers, t. I, p. 873 et suiv., 882; t. II, p. 199, 201. — V. P. Cayet, t. LVI, l. I, p. 39. — De Thou, l. XCIV, p. 363, 365. — D'Aubigné, l. II, c. 17, p. 159.

[2] D'Aubigné, t. III, l. II, c. 19, p. 167. — De Thou, l. XCV, p. 427. — V. P. Cayet, t. LV, l. I, p. 283.

trône. Le plus vertueux et le plus habile de ses conseillers, Duplessis Mornay, en jugea de même, et il rédigea un manifeste adressé aux trois états de France, qui fut publié le 4 mars à Châtelleraült, et qui ouvrit la voie à des négociations publiques. Le roi de Navarre s'y plaignit de n'avoir point été convoqué, point entendu à l'assemblée qu'on avait désignée comme les états généraux de Blois, encore qu'une partie seulement de la France y fût représentée. Il rappelait qu'en quatre ans, dix armées avaient été levées pour combattre contre lui ; il laissait à Dieu l'honneur de les avoir dissipées ; car, à la réserve d'une seule, elles s'étaient fondues d'elles-mêmes comme au vent, après avoir ruiné le royaume. Puis il ajoutait : « Je veux que ces écrits crient pour moi, » par tout le monde, qu'aujourd'hui je suis prêt à demander au roi, » mon seigneur, la paix, le repos de ce royaume et le mien. J'avois, » au commencement de ces armements, le respect de ma conscience et » de mon honneur, que j'ai toujours supplié très-humblement Sa Ma- » jesté de laisser entiers ; les guerres n'ont rien diminué de cela, mais » elles n'ont rien ajouté sur quoi aussi je puisse me rendre difficile. Je » l'en supplie donc très-humblement.

» Je sais bien qu'en leurs cahiers, vos députés ont pu insérer cette » maxime générale, qu'il ne faut qu'une religion en un royaume, et » que le fondement d'un État est la piété, qui n'est point en lieu où » Dieu est diversement servi, et par conséquent mal. Je l'avoue, il est » ainsi, à mon très-grand regret : je vois force gens qui se plaignent » de ce mal, peu qui veuillent y remédier... Or, je me suis toujours » offert à la raison, et m'y offre encore... Et moi, et tous ceux de la » religion, nous rangerons toujours à ce que décernera un concile » libre ; c'est le vrai chemin, c'est le seul que de tout temps on a pra- » tiqué ; sous celui-là nous passerons condamnation. Mais de croire » qu'à coups d'épée on le puisse obtenir de nous, j'estime devant Dieu » que c'est une chose impossible, et de fait, l'événement le montre » bien....

» Or, laissons cela ; si vous désirez mon salut simplement, je vous » remercie. Si vous ne souhaitez ma conversion que pour la crainte » que vous avez qu'un jour je vous contraigne, vous avez tort : mes » actions résistent à cela... Il n'est pas vraisemblable qu'une poignée » de gens de ma religion puisse contraindre un nombre infini de ca- » tholiques à une chose à laquelle ce nombre infini n'a pu réduire cette » poignée... Je vous conjure donc tous par cet écrit, autant catholiques,

» serviteurs du roi, mon seigneur, comme ceux qui ne le sont pas; je
» vous appelle comme François, je vous somme que vous ayez pitié de
» cet État et de vous-mêmes... nous avons tous assez fait et souffert de
» mal, nous avons été quatre ans yvres, insensés et furieux; n'est-ce
» pas assez? Dieu ne nous a-t-il pas assez frappés les uns et les autres
» pour nous faire revenir de notre endurcissement, pour nous rendre
» sages à la fin et pour appaiser nos furies?... Comment peut-on per-
» suader notre roi de faire une guerre civile, et contre deux, tout à un
» coup? Il n'y a point d'exemple, point d'histoire, point de raison qui
» lui promettent une bonne issue de cela. Il faut qu'il fasse la paix,
» et la paix générale avec tous ses sujets, tant d'un côté que d'autre
» parti, tant d'une que d'autre religion, ou qu'il rallie au moins avec
» lui ceux qui le moins s'écarteront de son obéissance...

» J'appelle à cette heure tous les autres de notre État qui sont assez
» spectateurs de nos folies; j'appelle notre noblesse, notre clergé, nos
» villes, notre peuple.... Que fera la noblesse si notre gouvernement se
» change, comme il fera indubitablement, et vous le voyez déjà; si les
» villes, par la crainte des partisans, sont contraintes de se renforcer
» dans leurs portes, de ne souffrir personne leur commander, et de se
» cantonner à la Suisse? Il n'y en a nulle de cette volonté, je m'en
» assure; mais la guerre les y forcera à la longue, et à mon grand re-
» gret, j'en vois déjà naître les commencements. » Plus loin, après avoir, avec l'éloquence de la raison et du sentiment, montré les dangers de la guerre pour toutes les conditions, pour les magistrats, pour les peuples des villes, des campagnes, pour le clergé, il invoque les députés aux derniers états, les royalistes, les ligueurs eux-mêmes; il les supplie de se contenter de leurs pertes, comme il fait des siennes, d'oublier le particulier pour le public, et de donner leurs passions, leurs querelles, leurs vengeances, leurs ambitions, au bien de la France. Il promet sa protection et sauvegarde à tous ceux qui se voudront unir à lui en cette bonne résolution, et il engage sa foi et son honneur que, tout ainsi qu'il n'a pu souffrir qu'on l'ait contraint en sa conscience, il ne souffrira pas et ne permettra jamais que les catholiques soient contraints en la leur, ni en leur exercice libre de la religion, ayant de longtemps appris que le vrai et unique moyen de réunir les peuples au service de Dieu, c'est la douceur, la paix et les bons exemples [1].

[1] Cette déclaration se trouve tout au long dans Duplessis Mornay, t. IV, § 72,

La conduite du roi de Navarre fut conforme à ce noble langage. Il envoya Duplessis Mornay à Tours, pour offrir toutes ses forces à Henri III. Il stipulait seulement que le roi lui accorderait un passage fortifié sur la Loire, afin d'être toujours maître de se retirer au besoin. Il ne demandait point d'édit de tolérance, point de paix, pour ne pas avoir à régler les rapports des deux religions; mais seulement une trêve de cinq mois, qui lui permettrait de rendre quelque service important au roi, après quoi il aurait plus de titres à obtenir quelque concession pour ses coreligionnaires. Henri III, voulant dérober cette négociation à tous les yeux, ne vit Duplessis que de nuit, et ne le laissa pas sortir de son appartement. Il acceptait les services des huguenots, mais sous condition qu'ils ne pratiqueraient point leur culte dans les places qu'ils occuperaient; il promettait cependant de le tolérer au bout de six mois, pourvu que la trêve durât une année. Il consentait à accorder un passage sur la Loire aux huguenots; mais il n'offrait pour cela que de petites villes incapables de se défendre, comme Meun, Beaugency ou le pont de Cé. Il demandait même un délai avant de les livrer, parce qu'il traitait en même temps avec la ligue, et que s'il avait pu faire accepter à Mayenne ses soumissions, il aurait sacrifié de nouveau les huguenots. d'Épernon, qui se trouvait dans une condition presque semblable au roi De Navarre, quoiqu'il eût envoyé déjà des troupes sous son beau-frère à Henri III, ne pouvait se décider à confier sa personne à un roi si faux et si faible. Henri de Navarre reconnaissait tout aussi clairement la mauvaise foi de son beau-frère; il le disait dans sa correspondance avec Duplessis; cependant l'occasion lui paraissait unique pour se réconcilier avec le roi, et, à tout risque, il se résolut à la saisir. Il céda sur tous les points, il se contenta même du pont de Cé, place qui ne serait plus tenable si Angers se trouvait au pouvoir d'un autre parti; heureusement que Cosseins, qui y commandait, ne voulut pas la livrer. Henri III se décida dès lors à ouvrir les portes de Saumur, ville assez forte, et où les huguenots étaient en grand nombre, à Duplessis Mornay, que le roi de Navarre y établit pour gouverneur [1].

Les articles de la trêve entre Henri III et le roi de Navarre avaient

p. 322-340.; et Mém. de la ligue, t. III, p. 230-243.; et par extrait dans V. P. Cayet, t. LV, l. I, p. 385. — De Thou, l. XCV, p. 428.

[1] Correspondance du roi de Navarre avec Duplessis, du 12 mars au 3 avril, t. IV, p. 341-350. — V. P. Cayet, l. I, p. 396.—Davila, l. X, p. 564. — De Thou, l. XCV, p. 431.

été signés à Tours le 5 avril, près de trois semaines avant la tradition de Saumur. Par eux, le roi de Navarre s'engageait « à servir le roi » avec toute fidélité et affection, de toutes ses forces et moyens, dé- » pendants tant de son particulier que de tout son parti, contre ceux » qui violent l'autorité de Sa Majesté et troublent son État. » Pour lui faciliter ce service, une trêve générale d'un an était accordée par tout le royaume entre les deux rois, aussi bien que dans l'État d'Avignon. Le roi de Navarre promettait, dès qu'il aurait obtenu le passage de la Loire, de marcher contre le duc de Mayenne, ne faisant la guerre qu'à lui et à sa faction. Dans les lieux qu'il occuperait militairement, il ne devait permettre qu'il fût fait aucune innovation dans le culte, ou causé aucune molestation aux catholiques. Il promettait de ne point toucher aux revenus publics, et de laisser aux receveurs du roi le soin de payer les garnisons qu'il devait entretenir. Henri III lui accorda main-levée sur les revenus de ses biens propres, pendant la durée de la trêve, mais seulement sous condition qu'il laisserait également tous les serviteurs du roi, ecclésiastiques ou autres, jouir de leurs revenus aux lieux de son obéissance [1].

Ce fut le 21 avril que Henri de Navarre entra dans Saumur, à la tête de sa petite armée, et en même temps il y publia une déclaration dans le même esprit que celle de Châtellerault, pour indiquer aux soldats et au peuple ce qu'ils avaient à attendre de lui ; trois jours après il publia son traité avec le roi. Henri III attendit jusqu'au 29 pour lui donner à Tours la même publicité. Jusqu'alors il s'était flatté d'une réconciliation avec Mayenne ; mais apprenant que celui-ci avait attaqué le comte de Brienne, près de Blois, et l'avait fait prisonnier, qu'il s'était ensuite avancé jusqu'à Château-Regnault, et qu'il menaçait Tours, il fit annoncer au roi de Navarre, alors à Maillé ou Luynes, à deux lieues de Tours, qu'il désirait le voir [2].

La plupart des religionnaires conseillaient au roi de Navarre de ne point se fier à son beau-frère ; ils lui rappelaient la Saint-Barthélemy, les négociations qui continuaient toujours entre Henri III et Mayenne, et la tentation que pouvait avoir le roi de le livrer à la ligue comme victime expiatoire. Il était venu cependant à la tête de quatre cents

[1] Duplessis Mornay, t. IV, § 78; p. 351-355. — L'édit de la trêve est rapporté dans d'Aubigné, t III, l. II, c. 29, p. 207.

[2] *Ibid.*, § 80, p. 356.—De Thou, l. XCV, p. 433, 450. — V. P. Cayet, t. LV, l. I, p. 441.

lanciers et mille arquebusiers à cheval jusqu'au pont de la Motte, au nord de la Loire, à un quart de lieue de Tours, d'où il avait fait dire qu'il attendait les ordres de Sa Majesté : c'était le dimanche 30 avril, à une heure après midi. Le maréchal d'Aumont arriva vers lui, et lui dit que le roi et toute sa cour l'attendaient au château du Plessis ; il le pressa de passer l'eau dans les bateaux qu'il lui amenait. Ses amis lui représentèrent encore que c'était entrer dans une étroite langue de terre entre la Loire et le Cher, où il pourrait se dire prisonnier : il ne les écouta pas. Faisant, dit Cayet, « premièrement passer l'eau à une » bonne partie de sa noblesse, il passa depuis après avec ses gardes, » que conduisoit le capitaine Vignolles. De toute sa troupe, nul n'avoit » de manteau et de panache que lui, tous avoient l'écharpe blanche, » et lui, vêtu en soldat, le pourpoint tout usé sur les épaules et aux » côtés de porter la cuirasse, le haut-de-chausses de velours de feuille » morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris avec un grand panache » blanc, où il y avoit une très-grande médaille, étant accompagné du » duc de Montbazon et du maréchal d'Aumont, qui l'étoient venus » trouver de la part du roi, arriva au château du Plessis. « La foule était grande au lieu où les deux rois se rencontrèrent, et Henri de Navarre eut de la peine à la percer ; de Thou assure qu'il se jeta à genoux, se traîna jusqu'au roi l'espace de plus de trois pas, et lui baisa les pieds en lui disant « qu'il regardoit ce jour comme le plus heureux » de sa vie, puisque Dieu lui faisoit la grâce de voir la face de son » maître, de pouvoir l'assurer de sa soumission et lui faire offre de ses » services [1]. » Le roi de Navarre lui-même a raconté cette entrevue dans une lettre du jour même à Duplessis. « Monsieur Duplessis, lui » dit-il, la glace a été rompue, non sans nombre d'avertissements que » si j'y allois j'étois mort. J'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu, » lequel par sa bonté ne m'a pas seulement préservé, mais fait paroître » au visage du roi une joie extrême, au peuple un applaudissement » non pareil, même criant vivent les rois, de quoi j'étois bien marry. » Il y a eu mille particularités que l'on peut dire bien remarquables. » Envoyez-moi mon bagage, et faites avancer toutes nos troupes. » Le duc de Mayenne avait assiégé Château-Regnault : sachant ma » venue, il a levé le siége, sans sonner que la sourdine, et s'en est allé

[1] V. P. Cayet, t. LV, l. I, p. 443. — Journal de l'Étoile, p, 398. — Relation, aux Mém. de la ligue, t. III, p. 297. — De Thou, l. XCV, p. 452. — Pasquier, l. XIII, lett. 13, p. 391. — Davila, l. X, p. 573. — D'Aubigné, l. II, c. 19, p. 168.

» à Mantoire et Laverdin. Demain vous saurez plus de nouvelles. Adieu : » votre très-affectionné maître et meilleur ami. Du faubourg de Tours, » où est le quartier de notre armée, 30 avril [1]. »

Ce faubourg était celui de Saint-Symphorien, situé au nord de la Loire, et faisant la tête du pont de Tours. Les huguenots s'y étaient établis pour être les premiers opposés au duc de Mayenne, qui n'était guère qu'à douze lieues de distance ; cependant le roi de Navarre y ayant passé deux jours, averti que Mayenne s'éloignait, annonça qu'il retournerait à Chinon pour hâter la marche de ses troupes. Plusieurs succès encourageaient déjà les royalistes ; d'Épernon, avec un petit corps d'armée, était venu occuper Blois, et promettait de le défendre contre toutes les forces de la ligue ; dès le 25 mars, le comte de Soissons avait défait, dans le Perche, quelques compagnies de chevau-légers, armés contre le roi. Plus tard on avait reçu la nouvelle que le duc de Montpensier avait remporté, près de Falaise, une victoire importante. Il assiégeait cette ville, où le comte de Brissac avait laissé une bonne garnison. Brissac, pour la délivrer, appela à son aide les Gaultiers. C'était ainsi que se faisaient nommer des paysans, armés pour défendre leurs propriétés contre les gens de guerre, mais qui s'étaient fanatisés dans leurs réunions, et qui ne songeaient plus qu'à faire triompher la ligue. D'autre part, les gentilshommes de la province regardaient comme rebelle tout paysan qui portait les armes, et désiraient vivement les ramener, par la terreur, à l'obéissance. Avec ce sentiment, ils accoururent avec empressement sous les drapeaux de Montpensier. Celui-ci vint attaquer les Gaultiers, le 22 avril, dans trois villages où ils étaient fortifiés. Brissac ne leur donna aucune assistance, et les gentilshommes, s'acharnant sur eux, plusieurs milliers de ces pauvres paysans, qui combattaient bravement, furent massacrés dans deux actions successives. Les autres n'eurent la permission de retourner aux travaux des champs qu'après avoir juré de ne toucher jamais plus les armes [2].

Ces différents avantages, et l'arrivée successive de plusieurs petits corps de troupes, avaient fait juger à Henri de Navarre qu'il était temps de prendre l'offensive. Le 1er mai, il était entré, à pied, à six heures du matin, dans Tours, et il était venu donner le bonjour au roi, avec lequel il avait consulté, jusqu'à dix heures, sur les moyens d'assiéger

[1] Duplessis, t. IV, § 79, p. 355.

[2] Davila, l. X, p. 569-572. — De Thou, l. XCV, p. 438, 439. — D'Aubigné, l. II, c. 19, p. 170. — V. P. Cayet, l. I, p. 436.

Paris; il avait passé cette journée et la suivante à la cour, avant de retourner vers les troupes qu'il faisait avancer du Poitou [1]. Mais la ligue avait de nombreux partisans à Tours, et à peine en fut-il parti que Mayenne en reçut la nouvelle. Il apprit en même temps que le roi n'avait avec lui, dans Tours, que sa noblesse; au faubourg Saint-Symphorien, environ douze cents hommes de pied et cinquante chevaux; et à celui de Saint-Pierre, le régiment suisse de Galatis, fort de deux mille cinq cents hommes. Mayenne avait alors rassemblé une armée assez forte sur les frontières du Vendomois. Il la mit en mouvement, le 7 mai, et lui fit faire dix grandes lieues; le lendemain, lundi 8, son avant-garde arriva, sur les huit heures du matin, à une portée de mousquet du faubourg Saint-Symphorien. Le roi, conduit par des traîtres, s'était justement acheminé de ce côté, quand un meunier l'arrêta en lui disant : « Sire, où allez-vous? Voilà des cavaliers de » la ligue, retirez-vous. » Les cavaliers se levèrent de leur embuscade à cent pas de lui : le roi eut le temps de rentrer précipitamment au faubourg. Il était dans son habit de deuil, violet, et nullement préparé pour le combat; il montra cependant de la présence d'esprit et du courage; mais il songea surtout à défendre la ville, et à la maintenir dans l'obéissance, par la présence du régiment suisse, soupçonnant, comme il était vrai, que si toutes les troupes accouraient au faubourg Saint-Symphorien pour le défendre, les ligueurs étaient prêts pour exciter, à Tours, un soulèvement. Le faubourg était mal fortifié, dominé par la colline qu'occupait Mayenne, et enfilé par le canon : aussi les royalistes y perdirent plus de trois cents hommes, presque tous officiers de marque, et furent enfin contraints de l'évacuer. Mayenne permit alors aux ligueurs de le piller avec une grande brutalité. Henri III avait cependant envoyé des courriers au roi de Navarre, pour l'appeler à son secours. Le premier chef huguenot qui parut le soir même fut Châtillon, colonel de l'infanterie des réformés. D'Aubigné assure que les ligueurs, en les reconnaissant à leurs écharpes blanches, leur criaient : « Braves huguenots, gens d'honneur, ce n'est pas à vous que nous en » voulons, c'est à ce perfide qui vous a tant de fois trahis, qui vous » trahira encore! Parmi cela, d'autres voix confuses d'opprobres et » d'infamies, outre le commun, nommant des noms auxquels les cour» tisans sourioient. Tout cela n'eut réponse que d'arquebusades. » Le

[1] V. P. Cayet, l. I, p. 445.

duc de Mayenne tint conseil, et résolut sa retraite, pour laquelle il fit les mêmes onze lieues qu'il avait faites en s'avançant [1].

L'armée royaliste se réunissait cependant, et devenait formidable. D'Épernon avait amené à Blois deux cents chevaux et douze cents fantassins. Il s'était réconcilié avec le maréchal d'Aumont, et l'on ne distinguait plus de factions à la cour; parmi la noblesse catholique, un grand nombre de ceux qui avaient hésité jusqu'alors entre Valois et la ligue venaient se ranger autour du trône; les huguenots surtout déployaient des forces qu'on ne s'attendait plus à trouver dans leur parti. Depuis bientôt trente ans, ils combattaient à leurs frais, forcés à se fournir eux-mêmes d'armes, de chevaux, de munitions, et à vivre de pillage aux dépens des campagnes. Beaucoup étaient ruinés et hors d'état de continuer davantage; d'autres répugnaient à cette vie de brigandage. Tous reparurent lorsque les drapeaux de la religion se réunirent aux drapeaux du roi, et qu'ils furent assurés d'une solde et de magasins de vivres. Pendant que cette armée s'assemblait à Tours, le roi fut appelé à Poitiers, pour prendre possession de cette grande ville, qui, jusqu'alors, était demeurée indécise entre lui et la ligue. Pour ce voyage, il fallait de l'argent; le roi ordonna de le prendre, par une taxe de guerre, sur les ligueurs de Tours, à qui il avait promis leur pardon : ils payèrent; mais ils avertirent leurs confrères de Poitiers, et quand Henri III se présenta devant cette ville, il fut repoussé à coups de canon [2].

Cet échec fut bientôt suivi par la nouvelle d'événements plus favorables. Les bourgeois de Senlis avaient quitté la ligue pour s'attacher au parti du roi, et ils avaient appelé dans leur ville Montmorency Thoré pour diriger leur défense. Au mois d'avril, Maineville, qui était alors gouverneur de Paris, vint les assiéger, et il fut bientôt suivi par le duc d'Aumale, avec une armée considérable, mais composée, pour plus de moitié, de milices parisiennes. Il y avait très-peu de poudre dans Senlis; les murailles étaient très-faibles, et déjà ouvertes par une brèche considérable. Thoré, après avoir bravement repoussé un assaut, consentit, le 17 mai, à une capitulation : il devait rendre la place le soir même s'il n'était pas secouru. Cependant il avait donné avis de sa détresse au jeune duc de Longueville, qui, se mettant sous la direction

[1] D'Aubigné, l. II, c. 19, p. 169. — Davila, l. X, p. 574-577. — De Thou, l. XCV, p. 454-456. — Cayet, l. I, p. 449.

[2] Pasquier, l. XIII, lett. 15, p. 392. — De Thou, l. XCV, p. 459. — V. P. Cayet, l. I, p. 453.

du brave la Noue, avait rassemblé, à Compiègne, huit cents chevaux et quinze cents arquebusiers. Quoique l'armée de la ligue fût quatre fois plus nombreuse que la sienne, Longueville vint l'attaquer, à midi, avec tant d'audace et d'habileté qu'il la mit en complète déroute. Maineville fut tué, avec le sieur de Chamois; le duc d'Aumale et Balagni rentrèrent dans Paris, fuyant à toute bride, et furent accablés d'épigrammes; ce qui n'empêcha point Aumale de nommer Balagni gouverneur de Paris; les dix canons de l'armée furent laissés aux mains des vainqueurs [1]. De l'autre côté de Paris, la ligue éprouva un second échec le lendemain. Les deux frères Saveuse et des Brosses ramenaient, de Normandie, un corps considérable de ligueurs; ils furent rencontrés par Châtillon, près de l'abbaye de Bonneval; le combat fut acharné, et les ligueurs y éprouvèrent une perte considérable : des Brosses fut tué; Saveuse, grièvement blessé, fut fait prisonnier; mais il ne voulut point se laisser soigner par des hérétiques; il déchira les bandages de ses plaies, il ne consentit à prendre ni remède ni nourriture, et il expira le lendemain [2].

La joie que causa cette nouvelle aux royalistes fut tempérée par l'échec qu'éprouva peu après le comte de Soissons, qui se laissa surprendre et faire prisonnier, à Château-Giron, par le duc de Mercœur. Toutefois les affaires des deux rois prospéraient, et Henri de Navarre, qui avait son quartier général à Baugency, revint à Tours, le 24 mai, pour avoir une entrevue avec Henri III, et le presser de marcher en avant. Le duc de Mayenne était alors à Alençon, dont il s'était emparé le 22 mai, et il coupait la communication entre le duc de Montpensier et l'armée royale; mais le Navarrais savait que la duchesse de Montpensier rappelait son frère à Paris, pour soutenir le courage défaillant des bourgeois, qui voyaient à leurs portes le duc de Longueville battre la campagne et enlever leurs convois. Le roi de Navarre avait même intercepté une lettre de madame de Montpensier au duc de Mayenne, où elle lui disait que s'il ne se hâtait d'arriver, le duc d'Aumale perdrait leur cause par sa lâcheté et sa bêtise; Henri renvoya cette lettre, par un trompette, au duc d'Aumale, en lui faisant dire qu'il s'affligeait de voir de telles insinuations contre son honneur; mais que si Aumale

[1] De Thou, l. XCV, p. 462. — Davila, l. X, p. 577. — Cayet, t. LVI, p. 23 et 55. — Les extraits des Registres de l'hôtel de ville, rapportés par Capefigue, t. V, p. 273, montrent combien la terreur fut grande à Paris.

[2] *Ibid.*, p. 468. — Davila, l. X, p. 580. — Cayet, t. LVI, l. I, p. 17.

voulait en demander raison, lui, Navarre, en bon cousin, était prêt à lui servir de second. Mayenne, cependant, avait reçu d'autres avis encore, et revenant à grandes journées, il était arrivé sous les murs de Paris le 1er juin [1].

Henri III passa le mois de juin à Châtellerault ou à Tours, tandis que le roi de Navarre nettoyait les bords de la Loire et enlevait successivement aux ligueurs les petites villes qu'ils y occupaient encore. Toutes les troupes que l'un et l'autre avaient résolu de réunir pour former l'armée royale ne pouvaient guère être en ligne avant le commencement de juillet; surtout il leur manquait encore ce qu'on jugeait toujours nécessaire pour qu'une armée française fût vraiment redoutable, un corps suffisant d'infanterie étrangère; car les fantassins français, enrôlés parmi des paysans qu'on s'était étudié à retenir dans la crainte et l'obéissance de leurs seigneurs, n'inspiraient aucune confiance à la gendarmerie, levée parmi les gentilshommes, et n'en prenaient aucune en eux-mêmes. Nicolas Harlay de Sancy s'était chargé, dès le commencement de février, de suppléer au besoin qu'éprouvait Henri III, et de lui amener, de Suisse ou d'Allemagne, un corps imposant d'infanterie [2].

La négociation de Sancy avec les Suisses est célébrée, par les écrivains français, comme un prodige d'habileté; elle n'est pas moins remarquable par son insigne mauvaise foi. Le duc de Savoie, qui avait conquis le marquisat de Saluces sur la France, menaçait Genève et Berne, soit pour se faire honneur auprès de Philippe II, en étouffant ces foyers de l'hérésie, soit pour se rendre maître de nouveau, et maître absolu de la Suisse romane. Sancy, le même que d'Aubigné a rendu célèbre par sa confession satirique, en se présentant, au nom du roi de France, aux deux républiques de Genève et de Berne, leur annonça que son maître savait fort bien qu'il s'était engagé, par ses traités, à les secourir dans cette occasion dangereuse; que toutefois il estimait qu'il serait plus avantageux pour les deux républiques que le roi de France déclarât lui-même la guerre au duc de Savoie, pour venger l'affront reçu à Saluces; qu'à la vérité, le roi dans l'embarras où il se trouvait, ne pouvait s'engager dans une guerre nouvelle sans une avance d'argent, et il était chargé de la demander aux deux républiques, en échange pour des

[1] De Thou, l. XCV, p. 469. — V. P. Cayet, l. I, p. 38, 40. — Davila, l. X. p. 579. — Pasquier, lett. XIII, l. 14, p. 393.

[2] Lettres patentes de Henri III aux sieurs de Sillery et de Sancy, du 2 février 1589. Traités de paix, t. II, p. 533.

portions du territoire de Savoie, dont le roi leur assurerait la possession. Sancy réussit, en effet, à conclure, au mois de mars, une alliance offensive contre la Savoie avec le canton de Berne, pour prix de laquelle ce canton consentait à prêter au roi cent mille écus, qui devaient être employés à lever, à frais communs, une armée. Le Chablais et le pays de Vaud devaient ensuite demeurer au canton de Berne en toute souveraineté. Sancy signa, le 19 avril, un second traité avec la république de Genève, dont le prix devait être la conquête des bailliages de Ternier, de Gaillard, de Gex et de tout le territoire savoyard jusqu'au torrent des Husses. Ensuite de ce traité, Genève, quoique épuisée par une longue guerre et menacée d'une attaque formidable, remit à Sancy tout l'argent qu'elle avait dans son épargne. Ce négociateur n'avait lui-même point d'argent; mais il apportait diverses pierreries de la couronne, et entre autres le diamant qui, dès lors, a été connu sous son nom. Des marchands italiens établis à Genève, lui prêtèrent, sur ces gages, une somme considérable. Avant même de l'avoir touchée, il avait commencé à lever, dans les cantons protestants, sur une autorisation de la diète, obtenue le 14 mars, une armée, qui se grossit jusqu'au nombre de douze mille Suisses, mille landsknechts, trois mille fantassins français et quelques cavaliers allemands [1].

Sancy, ayant réuni toutes ces troupes à Genève le 22 avril, entra d'abord en Chablais, s'empara de Thonon, assiégea Ripaille, qui se rendit le 1er mai, attaqua ensuite les trois bailliages qui devaient demeurer à la république de Genève, et remporta partout des avantages signalés sur les Savoyards. Cependant le duc de Savoie se hâtait d'envoyer des troupes, et surtout de la cavalerie, qui arrivait de Piémont pour tenir tête à Sancy. Celui-ci n'en avait presque pas d'autre que quelques bourgeois de Genève, montés sur leurs propres chevaux : aussi éprouvait-il chaque jour l'inconvénient de ne pouvoir ni envoyer des cavaliers à la découverte, ni escorter ses convois, ni poursuivre ses ennemis quand il les avait repoussés. Loin de dissimuler ces désavantages, il prenait à tâche de les faire remarquer à toute heure aux capitaines suisses ; en même temps il les avertissait que l'argent allait leur manquer pour la solde ; qu'il leur fallait cent cinquante mille écus par mois, et qu'il ne savait où les prendre, à moins que, ce qui serait peut-être le

[1] Spon, Hist. de Genève, t. II, l. III, p. 155 ; et Preuves, t. III, p. 461. — De Thou, l. XCVI, p. 471. — V. P. Cayet, t. LVI, p. 46. — Flassan, Hist. de la diplomatie française, t. II, p. 133-136. — Mém. de la ligue, t. III, p. 696-731.

plus sage, ils n'allassent demander leur argent au roi de France. S'ils se réunissaient à lui sous les murs de Paris, ils se trouveraient appuyés par une brillante cavalerie ; avec lui, ils châtieraient la ligue, et il ne serait pas ensuite difficile à un roi de France de mettre un duc de Savoie à la raison. Ces propos, semés avec adresse, persuadèrent les capitaines suisses ; il n'était pas très-difficile à un général de séduire sa propre armée, en lui promettant une solde abondante, des hasards et du butin. Le 20 mai, Sancy partit de Genève avec l'armée qu'il avait levée pour le service de cette république, et avec son argent. Il prit son chemin par les comtés de Neuchâtel et de Montbelliard, et il sortit de Suisse justement au moment où de nouvelles troupes piémontaises arrivaient de toutes parts en Savoie. Elles fondirent sur les Genevois, qui avaient vidé leur épargne et épuisé leurs munitions pour l'armée que Sancy emmenait en France. Toutefois les citoyens de Genève, animés par l'enthousiasme de la religion autant que par l'amour de la patrie, se défendirent avec une valeur extraordinaire, et n'éprouvèrent pas de grands échecs, jusqu'à l'époque où une maladie contagieuse se répandit en même temps dans les deux armées, et les força toutes deux à rentrer dans leurs cantonnements [1].

Lorsque les deux rois furent avertis que l'armée suisse de Sancy était entrée en France, ils se mirent de leur côté en mouvement, pour la rencontrer dans le voisinage de Paris. La première, où l'on comptait au moins quinze mille hommes d'excellentes troupes, se rafraîchit d'abord à Langres, ville qui, en haine de son évêque, avait refusé d'entrer dans le parti de la ligue : elle avança ensuite par Châtillon-sur-Seine, où elle fut rejointe par le duc de Longueville et la Noue, avec douze cents chevaux et deux mille arquebusiers, et elle arriva enfin à Poissy. Pendant le même temps, Henri III s'était rendu de Tours à Blois, puis à Beaugency. La Châtre défendait Orléans pour la ligue. Henri n'essaya pas de l'attaquer ; toutefois, abusant déjà de sa force, il traita sans miséricorde ceux qui lui résistaient dans des places plus faibles. Il prit Gergeau, fit pendre le commandant, et passer au fil de l'épée quiconque avait des armes en mains ; il prit Pithiviers, qu'il livra au pillage, avec un grand massacre des habitants ; Étampes fut également prise et pillée, et le baron de Saint-Germain, qui y fut arrêté, eut la tête tranchée ; plusieurs magistrats furent pendus. Ces

[1] De Thou, l. XCVI, p. 476-479. — Spon, Hist. de Genève, t. II, l. III, p. 190-218. — V. P. Cayet, t. LVI, p. 46 54.

cruautés étaient d'autant moins provoquées qu'à la prise de toutes ces villes le roi n'avait pas perdu un homme. Poissy voulut défendre son pont sur la Seine, et ne céda qu'à quelques volées de canon ; six de ses défenseurs furent pendus. Le 12 juillet, les deux rois arrivèrent devant Pontoise, et en entreprirent le siége. Mayenne en avait donné le commandement à d'Hautefort, avec une garnison de deux mille hommes. La résistance fut obstinée : parmi les huguenots, Charbonnières fut tué à côté du roi de Navarre, et d'Hautefort parmi les ligueurs. Pontoise capitula enfin le 25 juillet [1].

Ce fut à Conflans, entre Pontoise et Poissy, que Henri III passa en revue la belle armée suisse que lui amenait Sancy, auquel il adressa en public des remercîments. De son côté, le duc de Montpensier, profitant de la retraite de Mayenne, était aussi arrivé à Poissy, avec l'armée qu'il avait formée en Normandie. Les maréchaux de Biron et d'Aumont, d'O et le duc de Montbazon, commandaient le corps de bataille sous les ordres de Henri III ; le roi de Navarre et Châtillon étaient à l'avant-garde ; d'Épernon commandait l'arrière-garde avec laquelle il s'était emparé de Montereau. Les forces royales réunies formaient quarante-deux mille hommes ; les deux rois les conduisirent à Saint-Cloud, pour entreprendre le siége de Paris [2].

Depuis le commencement de son règne, jamais Henri III n'avait commandé une plus belle armée ou n'avait paru plus puissant ; des ennemis acharnés, les huguenots et les catholiques, les favoris et les guerriers, tous les princes du sang, d'Épernon et d'Aumont, d'O et Biron, lui obéissaient avec un même empressement. Il semblait que les peuples, fatigués de leurs longues discordes, se réunissaient sous l'autorité royale, pour y trouver le repos. Mayenne voyait chaque jour s'affaiblir son armée par des désertions ; il lui restait à peine huit mille hommes, et encore à leur découragement jugeait-il bien lui-même qu'il ne pourrait les maintenir longtemps ensemble. Il avait demandé des secours à son parent le duc de Lorraine, qui venait, après un long siége, de recevoir la capitulation de Jametz ; il avait aussi ordonné des levées en Allemagne ; mais aucun renfort destiné à la ligue n'avait encore passé les frontières de France. Henri III, animé par le succès, semblait avoir recouvré son ancienne ardeur militaire ; mais il la manifestait

[1] V. P. Cayet, t. LVI, p. 42. — De Thou, l. XCVI, p. 481, 482. — Davila, l. X. p. 582. — D'Aubigné, l. II, c. 21, p. 186.

[2] De Thou, l. XCVI, p. 485. — Davila, l. X, p. 582.

surtout par un retour à son ancienne férocité. De son logis, en la maison de Gondi, à Saint-Cloud, il voyait sa ville de Paris : « C'est le cœur de » la ligue, disoit-il : c'est droit au cœur qu'il faut frapper ; ce seroit » grand dommage, ajoutoit-il, de ruiner une si belle et bonne ville : » toutefois, il faut que j'aie raison des rebelles qui sont dedans et qui » m'en ont ignominieusement chassé [1]. » Selon Davila, il ajouta : » Dans peu de jours il n'y aura plus là ni murs ni maisons, mais les » ruines seules de Paris. »

Henri III s'était chargé de l'attaque de Paris au nord de la Seine et par le faubourg Saint-Honoré ; le roi de Navarre traçait ses lignes au midi, du faubourg Saint-Marceau jusqu'au faubourg Saint-Germain. Un assaut général était annoncé pour le 2 août, et l'on croyait dans l'armée royale que la ligue ne le soutiendrait pas, que la bourgeoisie était découragée, et que les sujets fidèles prendraient cette occasion pour se déclarer. Mais si la multitude était tremblante en effet, ceux dont l'âme ardente avait été enflammée par le fanatisme sentaient, au contraire, redoubler en eux la fureur et le désir de vengeance. Le roi leur avait été représenté, de la chaire, comme un monstre qui outrageait en même temps la religion, la patrie et les mœurs. Sa vie était condamnée, il ne fallait plus que trouver un homme qui voulût donner la sienne pour se défaire de lui. Cet homme se présenta : c'était un jeune moine nommé Jacques Clément, né au village de Sorbonne, près de Sens, élevé au couvent des dominicains de cette ville, et âgé alors de vingt-deux ans. Il ne se sentait pas seulement animé du fanatisme commun à toute la ligue, il se crut appelé personnellement par Dieu même à délivrer la France de son tyran ; il crut avoir des visions et des révélations qui lui commandaient cette œuvre sainte. Il demanda conseil à un théologien célèbre, qu'on supposa être le père Bourgoin, supérieur de son couvent. Celui-ci le rebuta d'abord, mais convint ensuite que Dieu avait quelquefois délivré son peuple par les mains d'un meurtrier, et rappela Judith et Holopherne. Clément prit sa résolution, et trouva moyen d'obtenir pour le roi des recommandations du comte de Brienne et du premier président de Harlay, tous deux prisonniers dans Paris. Il sortit de cette ville le 31 juillet au soir, pour se rendre au quartier du roi à Saint-Cloud.

En arrivant aux avant-postes, Clément montra les lettres pour le roi

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 406. — Davila, l. X, p. 584.

dont il était porteur, et fut aussitôt conduit à Jacques la Guesle, procureur général, qui faisait l'office d'auditeur du camp. Celui-ci, reconnaissant sur l'adresse l'écriture de Harlay, et sachant que les royalistes de Paris se préparaient à seconder les rois au moment de l'assaut, dit à Clément qu'il était trop tard pour voir le roi, qui venait de rentrer après avoir visité ses lignes, mais que le lendemain, de bon matin, il l'introduirait lui-même. Il le retint cependant à son logis, et l'on se souvint ensuite que le moine avait bien soupé, bien dormi, et qu'il avait coupé son pain avec un grand couteau neuf à manche noir, le même qu'il avait préparé pour le meurtre. Le lendemain mardi, 1er août, la Guesle le conduisit en effet au roi [1].

« Il étoit environ huit heures du matin, dit l'Étoile, quand le roi » fut averti qu'un moine de Paris vouloit lui parler; il étoit sur sa » chaise percée, ayant une robe de chambre sur ses épaules, lorsqu'il » entendit que ses gardes faisoient difficulté de le laisser entrer, dont » il se courrouça, et dit qu'on le fît entrer ; et que si on le rebutoit, on » diroit qu'il chassoit les moines et ne les vouloit voir. Incontinent le » jacobin entra, ayant un couteau tout nud dans sa manche; et ayant » fait une profonde révérence au roi, qui venoit de se lever, et n'avoit » encore ses chausses attachées, lui présenta des lettres de la part du » comte de Brienne, et lui dit qu'outre le contenu des lettres, il étoit » chargé de dire en secret à Sa Majesté quelque chose d'importance. » Lors le roi commanda à ceux qui étoient près de lui de se retirer, et » commença à lire la lettre que le moine lui avoit apportée, pour l'entendre après en secret. Lequel moine voyant le roi attentif à lire, » tira de sa manche son couteau, et lui en donna droit dans le petit » ventre, au-dessous du nombril, si avant qu'il laissa le couteau dans » le trou ; lequel le roi ayant retiré à grande force, en donna un coup » de la pointe sur le sourcil gauche du moine, et s'écria : Ha ! le méchant moine, il m'a tué; qu'on le tue! Auquel cri étant vitement » accourus les gardes et autres, ceux qui se trouvèrent les plus près » massacrèrent cet assassin de jacobin aux pieds du roi [2]. » Selon d'Aubigné, le moine aussitôt étendit ses deux bras contre une muraille, contrefaisant le crucifix, tandis qu'on le frappait.

[1] Davila, l. X, p. 585. — De Thou, l. XCVI, p. 487. — Mém. de la ligue, t. IV, page 5.

[2] L'Étoile, Journal de Henri III, p. 407. — Cheverny, t. LI, p. I-5. — Mém. de la ligue, t. III, p. 569, et t. IV. p. 5. — V. P. Cayet, t. LVI, p. 55. — D'Aubigné, t III, l. II, c. 22, p. 182. — Pasquier, l. XIV, lett. 1, p. 410.

Au premier examen de la blessure, les chirurgiens ne la jugèrent pas très-grave : aussi, comme le sort de la guerre et la concorde dans le camp tenaient à la vie du roi, celui-ci fit écrire à tous les princes français et étrangers, ainsi qu'à tous les gouverneurs de province, une circulaire où, après avoir raconté son assassinat, il disait : « Mais Dieu, » qui a soin des siens, n'a voulu que, pour la révérence que je porte » à ceux qui se disent voués à son service, je perdisse la vie ; ains me » l'a conservée par sa grâce, et empêché son damnable dessein, faisant » glisser le couteau de façon que ce ne sera rien, s'il plaît à Dieu, » espérant que dans peu de jours il me donnera ma première santé. » A la circulaire adressée à sa femme, il ajouta de sa main : « Ma mie, » j'espère que je me porterai très-bien : priez Dieu pour moi, et ne » bougez de là. » Elle était à Chinon [1].

On lit dans les Mémoires de Rosny que ce matin du 1er août, « le » roi de Navarre s'était avancé avec une bonne troupe vers le Pré-aux- » Clercs, et vous voyant (ledit Rosny) des plus avancés, le pistolet au » poing, il appela l'un de nous quatre, et lui dit : Maignan, allez dire » à M. de Rosny qu'il se retire, et qu'il se fera prendre ou blesser in- » discrètement. Il lui répondit qu'il n'avoit garde de vous aller tenir ces » paroles, mais bien vous diroit que le roi vous demandoit; ce qu'ayant » fait, vous le vîntes aussitôt trouver ; et ainsi qu'il vous parloit, vous » reprenant de vous hasarder trop, il arriva un gentilhomme au galop, » lequel lui dit trois ou quatre mots à l'oreille, sur lesquels vous appe- » lant aussitôt, il vous dit : Mon ami, le roi vient d'être blessé d'un » coup de couteau dans le ventre : allons voir que c'est ; venez avec » moi. Il mena encore avec lui vingt-cinq gentilshommes. Vous trou- » vâtes le roi dans le lit, en assez bonne disposition apparemment, car » on lui avoit donné un clystère qu'il avoit bien rendu, sans sang ni » douleur. Les médecins en avoient assez bonne opinion, et lui-même » dit au roi de Navarre qu'il espéroit que ce ne seroit rien, et que » Dieu le préserveroit encore pour lui faire paroître combien il l'aimoit. » Sur cela, il prit congé, et s'en retourna en son quartier à Meudon [2]. »

Henri de Navarre ne revit pas Henri III, en sorte que les longs discours par lesquels, selon de Thou, Cayet et bien d'autres, il recommanda le royaume à son beau-frère, et le déclara son successeur légi-

[1] Mém. de la ligue, t. III, p. 563. — V. P. Cayet, t. LVI, p. 57. — Capefigue, t. V, p 293. — Duplessis, t. IV, p. 379.

[2] Sully, Économ. royales, t. I, c. 28, p. 422.

time, sont de l'invention des historiens. Tous les royalistes, huguenots et politiques, avaient intérêt de mettre dans la bouche du roi la règle de leur conduite ; tous aussi se plaisaient à lui faire exprimer les plus beaux sentiments religieux, comme pour justifier leur dévouement [1]. D'Aubigné raconte plus simplement que « ses derniers propos furent » au commencement des regrets de sa vie, des vengeances de sa mort, » et commanda l'union des siens près la personne du roi son beau- » frère, qu'il déclara son successeur, non par une harangue continue, » comme on lui attribue, mais par mots entrecoupés de gémissements » et de sanglots, le tout en bons termes pourtant. »

On avait élevé dans la chambre du roi, et vis-à-vis de son lit, un autel sur lequel son chapelain dit la messe. Il se joignit avec beaucoup de dévotion aux prières de l'Église ; il parla avec résignation de sa mort, si telle était la volonté de Dieu. Les princes et les grands de la cour ne quittaient point sa chambre, entre autres le grand prieur, fils naturel de Charles IX, alors âgé de quinze ou seize ans, qui nous a laissé une relation fort détaillée de ses derniers moments ; il y avait encore Épernon, Bellegarde, d'O, Mirepoix, Châteauvieux, Clermont d'Entragues, de Manou, de Liancourt, et Beaulieu de Rusé, premier secrétaire d'État, avec lesquels il parla presque sans discontinuer, ou de religion, ou des circonstances de son assassinat, ou d'affaires d'État. Selon toute apparence, il envenima ainsi sa blessure, et provoqua la grosse fièvre, avec de fréquentes défaillances, qui se déclara dans l'après-midi. Les chirurgiens, ayant examiné de nouveau la plaie, reconnurent que l'intestin était perforé, et annoncèrent que le roi n'avait que peu d'heures à vivre. Il se confessa : son chapelain, Stefano Bologna, lui ayant rappelé le monitoire que le pape avait lancé contre lui, il déclara s'y soumettre, et être prêt à donner, quant à ses prisonniers, la satisfaction que le pontife exigeait de lui. Il reçut alors l'absolution ; ensuite il fit ouvrir toutes les portes de sa chambre, et introduire la noblesse. Le duc d'Épernon et le grand prieur étaient des deux côtés au chevet de son lit : il dit à haute voix qu'il ne regrettait point la vie, mais qu'il s'affligeait de laisser le royaume dans un état de désolation ; qu'il ne désirait point qu'on vengeât sa mort, car il avait appris de

[1] De Thou, l. XCVI. p. 489-491. — V. P. Cayet, t. LVI, p. 61. — Mém. du duc d'Angoulême, t. LXII, p. 199-216. — Matthieu, Hist. du règne de Henri III, l. VIII, p. 772, aux Mém. pour l'Hist. de France, t. LXII, p. 411-422. — Mém. de la ligue, t.III, p. 561.— D'Aubigné, l. II, c. 22. p. 183.

Christ à pardonner les injures; qu'il exhortait toute la noblesse à reconnaître le roi de Navarre, auquel le trône revenait de droit, sans s'arrêter à la différence de religion; car ce roi était d'un naturel trop sincère et trop noble pour ne pas rentrer finalement dans le sein de l'Église. Puis ayant récité le symbole et commencé le *Miserere*, il expira doucement le 2 août, entre deux et trois heures du matin, en prononçant les paroles: *Redde mihi lætitiam.* Pasquier, dans sa lettre du 5 août, écrit, au contraire, que tout cela se passa à neuf heures du soir; qu'alors il perdit connaissance, et que le râle de la mort continua jusqu'à trois heures du matin qu'il expira [1]. Il s'en fallait de six semaines qu'il eût accompli trente-huit ans; il en avait régné quinze et deux mois.

Un nouveau messager avait été dépêché à Meudon au roi de Navarre, pour lui annoncer le danger de son beau-frère. Il revint aussitôt, accompagné des mêmes vingt-cinq gentilshommes, armés de cuirasses sous le pourpoint, qui l'avaient accompagné la première fois, parmi lesquels se trouvaient Rosny, d'Aubigné et la Force. Comme ils entraient dans Saint-Cloud, ils entendirent un homme crier dans la rue: « Ah! » mon Dieu! nous sommes tous perdus, le roi est mort! » En continuant à s'avancer, ils rencontrèrent la garde écossaise, qui se jeta aux pieds de Henri de Navarre en lui disant: « Ah, sire! vous » êtes à présent notre roi et notre maître. » MM. de Biron, de Bellegarde, d'O, Châteauvieux, Dampierre et plusieurs autres, vinrent aussitôt après saluer également Henri IV; mais à dix pas de lui, il leur échappa de dire: « Plutôt se rendre à toutes sortes d'ennemis que de » souffrir un roi huguenot. » C'est sous de tels auspices que s'éteignait la dynastie des Valois, après avoir occupé le trône deux cent soixante et un ans, et que celle des Bourbons commençait [2].

[1] Davila, l. X, p. 586, 587. — Certificat de plusieurs seigneurs, dans Capefigue, t. V, p. 297. — Pasquier, l. XIV, lett. 1, p. 410. Il était né le 10 septembre, 1551, et roi dès le 30 mai 1574.

[2] Sully. Économ. royales, c. 28, p. 424. — D'Aubigné, l. II, c. 23, p. 283. — D'Aubigné, Mémoires de sa vie, p. 132.

HUITIÈME PARTIE

LA FRANCE SOUS LES BOURBONS

CHAPITRE PREMIER.

Henri IV est reconnu conditionnellement par une partie des catholiques de l'armée de Henri III ; l'autre l'abandonne : il se retire en Normandie ; il se défend dans le camp retranché d'Arques. Il revient sur Paris, dont il pille les faubourgs ; il licencie son armée et se retire à Tours. — 1589-1590.

(1589.) La mort d'un grand homme, au milieu de son armée victorieuse, n'aurait pas pu la priver plus soudainement de sa vigueur, de son intelligence et de sa vie, que ne fit la mort de Henri III pour l'armée royale qu'il avait conduite devant Paris, et avec laquelle il était sur le point de subjuguer cette capitale ; et cependant ce prince faible et prodigue, indolent et dissimulé, toujours dominé par des favoris qu'il était toujours près de trahir, était universellement méprisé par les deux partis qui se disputaient son royaume, par ses propres soldats et par tous ses sujets. Mais par un concours singulier de circonstances, c'était lui seul qui tenait réunis des esprits et des intérêts opposés, qui se heurtèrent les uns contre les autres, aussitôt qu'il eut disparu. Ce prince, chargé d'opprobre, dont on rougissait de s'avouer l'ami, dont le règne est flétri par l'histoire, comme le plus honteux qu'ait subi la France, voyait cependant chaque jour revenir à lui ceux qui avaient d'abord voulu secouer son autorité ; son armée grossissait à vue d'œil ; ceux qui suivaient encore l'étendard de la révolte, étaient troublés par

la pensée de leur crime ou de leur danger : ils s'humiliaient, ils se dispersaient, ils étaient prêts à se soumettre ; encore deux jours seulement, et il aurait été maître de Paris, la ligue était vaincue, et ses principaux chefs mouraient sur l'échafaud. Henri III tombe sous le couteau d'un fanatique; mais son beau-frère et son héritier légitime se trouve auprès de lui: il est dans l'âge de la plus grande vigueur; il s'est déjà illustré à la guerre; il est entouré d'amis dévoués ; il doit un jour être compté comme le plus glorieux des rois de la France, tandis que son prédécesseur en était le plus avili; et cependant, au moment de la mort de Henri III, les grands abandonnent Henri IV, les soldats désertent son étendard, le pouvoir lui échappe ; il est obligé de dissoudre son armée et de reculer devant l'adversaire qu'il se croyait sur le point d'écraser.

Dans le vrai, tout incapable et tout méprisable que fût Henri III, il avait encore pour lui tout le prestige qui entoure l'ordre établi ; chacun sentait la faiblesse et la honte du gouvernement qui existait, chacun annonçait des projets pour le remplacer, chacun menaçait, chacun commençait même à agir; mais à la moindre difficulté, au moindre revers, chacun sentait qu'il était hors de son droit, et reconnaissait en soi-même qu'il pouvait être puni comme rebelle. Henri IV n'inspirait point de sentiments semblables : ses compagnons d'armes étaient ses égaux, plusieurs ressentaient contre lui une jalousie personnelle. La France n'était point préparée à croire que son droit à la succession fût une loi inviolable de l'État ; ceux mêmes qui se déclaraient pour lui, ne se demandèrent point, est-il roi ? mais, convient-il de le faire roi ? Enfin, tandis que la conservation de la couronne sur la tête de son prédécesseur, se présentait à la pensée de tous comme le maintien de l'ordre établi, l'appel de Bourbon paraissait au contraire le signal d'une révolution.

Nous avons vu qu'à la fin de juillet l'armée royale rassemblée devant Paris comptait quarante-deux mille hommes, tandis que Mayenne en avait à peine huit mille dans cette capitale. Mais au milieu de cette force imposante, Henri IV reconnaissait à peine une poignée de huguenots qui lui fussent dévoués. Un historien moderne le représente comme toujours entouré de sa *chevalerie béarnaise*, de sa *gentilhommerie montagnarde et huguenote* [1]. Rien n'est moins exact : Henri IV

[1] Capefigue, *passim*.

s'était séparé presque absolument de ses montagnards des Pyrénées, qui descendaient mal volontiers dans les plaines; il les avait laissés pour défendre leurs foyers, où ils étaient sans cesse menacés par les forces de la ligue en Languedoc et en Guienne; c'était à peu près seul, que, dans l'été de 1586, il s'était dérobé au maréchal de Matignon, qui voulait lui couper le chemin, et qu'il était venu s'enfermer à la Rochelle; dès lors il n'est jamais plus question de troupes sorties de Gascogne pour aller le joindre; à peine quelques noms gascons ou béarnais se retrouvent-ils dans ses armées. Ces braves vicomtes gascons qui avaient à plusieurs reprises si puissamment secondé Coligny, ou n'avaient point laissé de successeurs, ou renfermaient leurs efforts dans leur propre pays. Dans tous les petits combats de Henri autour de Marans et de Saint-Jean d'Angely, de même qu'à la bataille de Coutras, sa force consistait dans les Poitevins et les Saintongeois. Lorsque enfin il avait passé la Loire pour se joindre à Henri III, il avait réuni, aux Poitevins que conduisait la Trémouille, les huguenots du bas Limousin que lui amenait Turenne, ceux de Bourgogne et de Bretagne que lui amenait Châtillon, d'autres de Champagne, de Normandie, de Picardie, qui depuis longtemps n'avaient pu prendre part aux guerres de religion, et qui, lorsque l'armée royale s'était approchée d'eux, avaient voulu faire preuve de zèle. Cependant, les uns après les autres, mécontents des avances que Henri faisait aux catholiques, étaient retournés dans leurs provinces, et au moment de la mort de Henri III, il n'en restait pas deux mille auprès de son successeur [1].

Dans la réalité, Henri IV s'était confié aux catholiques, et il se trouvait presque uniquement entre leurs mains. Les troupes que Biron, d'Aumont, d'O, et le duc de Montbazon, avaient amenées à Tours, à Henri III, pour en faire le noyau de son armée, étaient toutes catholiques; la seconde armée que le duc de Montpensier lui avait amenée de Normandie l'était également; la troisième, qu'Épernon avait formée à Angoulême, l'était aussi. Les Suisses, il est vrai, que Sancy avait fait arriver de Genève, étaient pour la plupart protestants; mais ces mercenaires avides avaient oublié leur religion pour ne s'occuper que de la solde et du butin, et déjà ils donnaient à entendre que leur engagement avait expiré avec le feu roi. « Au lieu des acclamations, dit d'Aubigné, » et du *vive le roi* accoutumé en tels accidents, Henri IV voyoit en

[1] Péréfixe, l. II, p. 109.

» même chambre le corps mort de son prédécesseur, deux minimes » aux piés, avec des cierges, faisant leur liturgie, Clermont d'Entragues » se tenant le menton ; mais tout le reste, parmi les hurlements, en- » fonçant leurs chapeaux, ou les jetant par terre, fermant le poing, » complotant, se touchant la main, faisant des vœux et promesses, » desquelles on oyoit pour conclusion, *plutôt mourir de mille* » *morts*[1] ! »

Au milieu de l'effroi qu'avait causé l'assassinat, du danger que chacun prévoyait pour la monarchie, de l'incertitude que chacun ressentait sur son avenir, de la componction enfin qu'excitait, même chez les plus corrompus, une si funeste catastrophe, et qui en engagea plusieurs à se jeter à genoux au pied du lit de leur maître, et à y faire à haute voix d'étranges confessions que le duc de Longueville eut peine à arrêter, un sentiment dominait dans cette cour, et commençait à se manifester tout d'une voix, celui de ne pas obéir à un roi hérétique. Dampierre, premier maréchal de camp, fut le premier à le proclamer; et tandis que Henri IV, troublé de cette fermentation, s'était retiré avec la Force et d'Aubigné dans un cabinet voisin, les autres, se sentant en liberté, convinrent de déclarer au Béarnais, à son retour, que s'il voulait être roi de France, il lui fallait être catholique.

Le duc de Longueville fut d'abord chargé de porter la parole au nom de toute cette noblesse; mais, après quelque hésitation, il s'en dispensa, peut-être par égard pour le vertueux la Noue, son ami et son guide. D'O, surintendant des finances, s'offrit de lui-même pour le remplacer. Cet ancien mignon de Henri III avait montré de l'habileté, comme homme à expédients, et il voulait se relever, en affectant un grand zèle pour la religion, du mépris qu'excitait sa vie crapuleuse, ou de la haine que méritaient son péculat et sa dureté envers les contribuables. Il se présenta à Henri, accompagné par toute la noblesse rassemblée à Saint-Cloud ; il lui déclara que le moment était venu de choisir entre les misères d'un roi de Navarre et la haute condition d'un roi de France ; que celle-ci ne pouvait être obtenue qu'avec l'approbation des princes de son sang, des pairs de France, des officiers de la couronne, enfin des trois états du royaume ; qu'il lui suffisait de regarder autour de lui pour reconnaître à quelle religion tous les princes et grands étaient attachés ; mais qu'ils le chargeaient d'ajouter qu'il n'y en avait pas un

[1] D'Aubigné, Histoire univ., t. III, l. II, c. 23, p. 183.

seul qui ne préférât s'être jeté sur son épée plutôt que de se prêter à la ruine de l'église catholique. Le roi, dit d'Aubigné, ayant pâli ou de colère ou de crainte, et puis recueilli ses esprits, répondit avec fermeté : « Parmi les » étonnements desquels Dieu nous a exercés depuis vingt-quatre heures, » j'en reçois un de vous, messieurs, que je n'eusse pas attendu. Vos larmes » sont-elles déjà essuyées ? La mémoire de votre perte et les prières de » votre roi, depuis trois heures, sont-elles évanouies avec la révérence » qu'on doit aux paroles d'un ami mourant? Si vous quittez le chemin de » venger le parricide, comment prendrez-vous celui de conserver vos » vies et vos conditions? Qui est-ce de vous qui aura dans Paris le gré » d'avoir parfait leur joie et détruit une armée de 30,000 hommes » pour y avoir jeté la confusion? Il n'est pas possible que tout ce que » vous êtes ici consentiez à tous les points que je viens d'entendre. » Me prendre à la gorge sur le premier pas de mon avénement, à une » heure si dangereuse ; me cuider traîner à ce qu'on n'a pu forcer à » faire tant de simples personnes, pour ce qu'elles ont sçu mourir ! Et » de qui pouvez-vous attendre une telle mutation en la créance que de » celui qui n'en auroit point? Auriez-vous plus agréable un roi sans » Dieu ? Vous assurerez-vous en la foi d'un athée, et aux jours des ba- » tailles suivrez-vous d'assurance les vœux et les auspices d'un parjure » et d'un apostat ? Oui, le roi de Navarre, comme vous dites, a souf- » fert de grandes misères, et ne s'en est pas étonné ; peut-il dépouiller » l'âme et le cœur à l'entrée de la royauté ? Or, afin que vous n'appe- » liez ma constance opiniâtreté, non plus que ma discrétion lâcheté, je » vous réponds que j'appelle des jugements de cette compagnie, à » elle-même, quand elle y aura pensé, et quand elle sera complète de » plus de pairs de France et officiers de la couronne que je n'en vois » ici. Ceux qui ne pourront prendre une plus mûre délibération, que » l'affliction de la France et leurs craintes chassent de nous, et qui se » rendent à la vaine et briève prospérité des ennemis de l'État, je leur » baille congé librement pour aller chercher leur salaire sous des » maîtres insolents. J'aurai parmi les catholiques ceux qui aiment la » France et l'honneur [1]. »

Dans ce moment Givry entra, et avec son agréable façon, prit la jambe du roi, puis sa main, et dit tout haut : « Je viens de voir la » fleur de votre brave noblesse, sire, qui réservent à pleurer sur leur

[1] D'Aubigné, t. III, l. II, c. 23, p. 186.

» roi mort, quand ils l'auront vengé ; ils attendent avec impatience les » commandements absolus du vivant. Vous êtes le roi des braves, et » ne serez abandonné que des poltrons. » Cette brusque saillie servit à rompre ces fâcheux discours [1]. En même temps Henri reçut l'avis que les Suisses, entraînés par le maréchal de Biron et par Sancy, avaient promis de rester encore deux mois à son service, pendant lesquels ils députeraient à leurs cantons pour en avoir de nouveaux ordres. Henri se hâta d'endosser un habit violet, c'est la couleur réservée au deuil des rois de France, habit qu'on avait arrangé pour lui en quatre heures et il alla recevoir les principaux officiers des Suisses au bout du jardin. Il était alors si pauvre que s'il ne s'était approprié la garde-robe de son prédécesseur, alors en deuil de sa mère, il n'aurait point pu se faire un costume royal [2].

Henri s'était ainsi dispensé de donner une réponse immédiate à l'espèce d'injonction que lui avaient adressée ses capitaines pour qu'il changeât de religion. Péréfixe assure aussi qu'en même temps il résista à leurs sollicitations individuelles, chacun d'eux consentant bien à lui demeurer fidèle, pourvu qu'il lui accordât quelque grand fief, et que le maréchal de Biron, en particulier, lui demandait le Périgord [3]. L'honneur du Béarnais était mis à couvert par ce premier acte de fermeté ; mais on ne peut guère douter que dès lors sa résolution ne fût prise de se conformer à la foi du plus grand nombre, dès qu'il pourrait le faire avec honneur et sûreté. Dans ce premier moment il sentait bien que s'il se soumettait à la lâcheté d'une si prompte apostasie, il ne satisferait qu'à moitié ses nouveaux adhérents, dans lesquels il ne prenait aucune confiance, tandis qu'il aliénerait ses vrais amis. Ceux-ci, la Noue, encore blessé à la jambe, Châtillon, Guitry, et tous les autres protestants, arrivaient successivement auprès de lui, et délibéraient avec lui sur ce qu'il devait faire. Davila assure que la Noue lui déclara qu'il ne serait jamais roi de France qu'en se faisant catholique ; mais Amirault, biographe de la Noue, s'efforce de prouver que son héros n'a pas pu tenir un tel propos [4]. Duplessis était alors à Saumur, malade de la fièvre ; Caumont la Force, consulté par Henri, avait refusé de s'expliquer; d'Aubigné avait seulement conseillé de ne pas céder à la

[1] D'Aubigné, t. III, p. 187.
[2] Davila, l. X, p. 594. — De Thou, t. VII, l. XCVII, p. 532.
[3] Péréfixe, l. II, p. 110.
[4] Davila, l. X, p. 592. — Moyse Amirault, Vie de la Noue, p. 350.

menace : tous pouvaient reconnaître l'extrémité à laquelle le roi était réduit, probablement tous approuvèrent le compromis qu'il ne tarda pas à signer [1].

En effet, lorsque les mêmes seigneurs catholiques, qui avaient sommé le matin Henri IV de renoncer à sa foi, s'assemblèrent de nouveau le soir dans la maison de Gondi à Saint-Cloud, ils convinrent de demander au roi pour quelques-uns de leurs députés une audience privée, et dans cette occasion ils trouvèrent Henri disposé à leur donner des espérances bien plus positives. Il leur dit que, comme il l'avait toujours annoncé, il ne demandait pas mieux que de se faire instruire ; qu'il avait toujours été prèt à confesser ses erreurs dès qu'il les aurait reconnues. Que dans six mois il assemblerait un concile national, ou provincial, pour procéder à cette instruction; qu'en même temps il assemblerait les états du royaume pour établir une paix de religion. Jusqu'à cette époque, il promettait de maintenir exclusivement l'exercice de la religion catholique, partout, excepté dans les lieux où le culte réformé avait été permis par le traité d'avril de cette année ; de ne donner qu'à des catholiques les gouvernements qui viendraient à vaquer, ou ceux des villes dont il se rendrait maître ; de conserver enfin tous les serviteurs du feu roi dans leurs charges et emplois. Les protestants, qui consentirent à ce que le roi fît de telles promesses, ne pouvaient se dissimuler qu'elles impliquaient sa prochaine abjuration. Le roi, qui, à l'âge de trente-six ans, promettait de se faire instruire dans cette même religion qu'il avait déjà une première fois été forcé de professer, qu'il avait ensuite abjurée, et qu'il combattait depuis treize ans, était initié autant qu'il pouvait l'être aux controverses religieuses, aucune nouvelle lumière ne devait briller pour lui dans six mois. Si les protestants crurent que ce n'était là qu'une réponse évasive de leur chef pour ajourner les embarras qu'il éprouvait, les catholiques l'entendirent bien comme une promesse que dans six mois il entrerait dans leurs rangs, et cette promesse ambiguë ne tarda pas à exciter les plaintes et les reproches des deux partis.

Les espérances qu'avait données le roi furent rédigées en forme de déclaration authentique ; il les promit et jura en foi et parole de roi, et les signa de sa main le 4 août, au camp de Saint-Cloud. Et en retour, les princes du sang, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs,

[1] D'Aubigné, l. II, c. 23, p. 184. 187. — Conseils donnés par Duplessis au roi pour calmer les inquiétudes des catholiques, t. IV, § 87, p. 393.

gentilshommes, et autres signataires de la même déclaration, qui étaient demeurés fidèles au roi Henri III, « reconnurent pour leur roi et prince » naturel, selon la loi fondamentale du royaume, Henri IV, roi de » France et de Navarre, lui promettant tout service et obéissance, sur » le serment et la promesse ci-dessus écrite qu'il leur a faite. » Ce contrat réciproque, qui, bien plus que le droit de sa naissance, constituait la royauté nouvelle de Henri IV, fut lu, publié et enregistré le 14 août au parlement de Tours. Les serviteurs du nouveau roi eurent soin d'en répandre des copies dans toutes les parties du royaume [1].

Henri aurait été bien imprudent en effet, si, pour satisfaire des princes et des courtisans qui se défiaient de lui, et qui ne lui avaient voué aucun attachement, il avait aliéné les seuls Français qui lui fussent vraiment dévoués. Il ne tarda pas à en avoir la preuve : ces mêmes seigneurs catholiques qui lui avaient arraché sa déclaration du 4 août, et qui l'avaient signée à leur tour comme un engagement réciproque, quittèrent les uns après les autres son étendard. L'orgueilleux duc d'Épernon leur en donna l'exemple ; il disait hautement que le roi de Navarre ne savait faire la guerre que comme chef de bandoliers et de brigands, mais qu'il n'était pas plus en état de conduire une armée régulière que d'y maintenir la discipline. Avant la mort de Henri III, il avait tué de sa main un des dragons du Béarnais, qu'il avait surpris emportant un ciboire. Comme il passait pour fort riche, il craignit que le nouveau roi, dans sa pénurie, ne s'adressât à lui pour emprunter de l'argent, pour en exiger peut-être ; il se fit à dessein une querelle de préséance avec les maréchaux d'Aumont et de Biron, et il en prit occasion pour quitter l'étendard royal avec toutes les troupes qu'il avait amenées : il s'en retourna dans son gouvernement d'Angoulême [2].

Cet exemple fut bientôt suivi par un grand nombre d'autres seigneurs. La plupart se contentèrent de se retirer dans leurs terres ; mais Louis de l'Hospital, baron de Vitry, crut ne pouvoir satisfaire sa conscience qu'en passant sous les drapeaux de la ligue. Il rendit à Henri IV la place de Dourdan, qui lui avait été confiée, et avec toute sa compagnie, il alla joindre le duc de Mayenne à Paris. Peu de seigneurs eurent la

[1] L'acte lui-même se trouve dans Duplessis Mornay, t. IV, § 84, p. 381, et dans les Mém. de la ligue, t. IV, p. 34. — *Voyez* aussi De Thou, t. VII, l. XCVII, p. 535, 539. — Davila, l. X. p. 593. — L'Étoile, Journal de Henri IV, p. 10.

[2] Davila, l. X, p. 589, 593. — De Thou, l. XCVII, p. 536. — V. P. Cayet, t. LVI, p. 139.

noblesse d'âme de renoncer ainsi à un gouvernement important, ou la lâcheté de le livrer à l'ennemi. Mais les soldats sur lesquels une semblable responsabilité ne pesait point, désertèrent en foule pour passer sous les étendards de Mayenne [1].

Ce duc avait repoussé, autant qu'il pouvait le faire sans se brouiller avec son parti, la responsabilité du meurtre de Henri III. Il avait écrit aux villes de la ligue qu'elles ne devaient point voir dans cet événement l'œuvre d'aucun conseil humain, mais une dispensation de la Providence, qui les protégeait d'une manière éclatante; il avait fait relâcher plus de deux cents personnes qui avaient été arrêtées le 1er août dans la capitale, à ce qu'on croyait pour servir d'otages pour Jacques Clément, et il avait, le 5 août, publié un édit pour rappeler à la défense de leur religion, tous les catholiques qui s'étaient crus obligés à obéir au feu roi, tant qu'il avait vécu, déclarant que désormais il les prenait lui-même sous sa garantie [2]; mais les autres chefs de la ligue à Paris avaient été loin d'imiter sa modération. Dès le matin du 2 août, lorsque la duchesse de Montpensier apprit l'assassinat de Henri III, elle s'écria : « Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il » n'ait pas su, avant de mourir, que c'étoit moi qui l'avoit fait faire. » Elle prit la duchesse de Nemours sa mère, dans sa voiture, et parcourant les rues de Paris, partout où elle voyait des bourgeois assemblés elle leur criait : « Bonne nouvelle, mes amis, bonne nouvelle! le tyran » est mort; il n'y a plus de Henri de Valois en France [3]! » Ces deux femmes, dont l'une avait perdu ses fils, l'autre ses frères, tués par les ordres de Henri, étaient plus excusables dans leur ressentiment que les prédicateurs, qui dans toutes les chaires célébrèrent l'œuvre pieuse et le martyre de frère Jacques Clément; que les auteurs des brochures ordurières en vers et en prose, et des caricatures qui furent publiées par milliers contre la mémoire du roi; que le pape Sixte-Quint, enfin, qui, dans un discours qu'il adressa le 11 septembre aux cardinaux, compara la délivrance de l'Église opérée par Clément, au mystère le plus sublime de la religion, à la passion du Sauveur [4].

La délivrance de Paris était accomplie en effet. Henri IV voyait son armée se fondre autour de lui, tandis que celle de Mayenne grossissait

[1] Péréfixe, l. II, p. 115. — De Thou, l. XCVII, p. 538.
[2] Mém. de la ligue, t. IV, p. 29-31. — De Thou, l. XCVII, p. 542.
[3] Mém. de Pierre de l'Étoile, Journal de Henri IV, t. II, p. 1.
[4] De Thou, l. XCVI, p. 495. — Capefigue, t. V, c. 72, p. 336.

chaque jour. Non-seulement le premier ne devait plus songer au siége de Paris; son séjour auprès d'une si grande ville, qui contenait une puissante armée, n'était déjà plus sans danger. Il avait eu d'abord l'espérance d'amener à un arrangement le chef de la ligue lui même, qu'il savait être un homme modéré, et qui même, comme ennemi, lui avait montré des égards : il avait fait proposer à Villeroi, qui était alors à Paris, de se faire entremetteur d'une paix pour laquelle il se déclarait prêt à faire toute espèce de sacrifice. Villeroi répugnait à tous les partis extrêmes ; il s'était mis sous la protection de la ligue, plus par timidité que par zèle, et il aurait volontiers secondé toute espèce de négociation. Mais Mayenne, auquel il parla le jour même, lui répondit que, selon toute apparence, Henri songeait bien moins à traiter sérieusement qu'à calmer, par cette modération tout extérieure, les catholiques de son armée. Il ne voulut donc point lui permettre de se rendre au bois de Boulogne, où Henri demandait à avoir une entrevue avec Villeroi; il consentit que la Marsillière, secrétaire du Béarnais, vînt en secret à Paris, dans la maison de Villeroi; mais il ne voulut pas lui parler lui même, de peur que la ligue n'en conçut quelque soupçon, et il repoussa toutes ces ouvertures avec égard pour le chef ennemi, mais avec fermeté [1].

Pendant le peu de jours que durèrent ces négociations secrètes, l'armée du roi se fondait rapidement; dès le 7 août elle était déjà réduite de moitié; le 16 il sentit la nécessité de quitter Saint-Cloud. Il annonça qu'il était résolu à déposer le corps du feu roi à Compiègne, en attendant qu'avec une pompe royale il pût le faire enterrer à Saint-Denis. Mais en même temps il partagea son armée; il en envoya une portion en Champagne sous les ordres du maréchal d'Aumont, pour y raffermir dans son parti le petit nombre de gentilshommes et de villes qui lui étaient demeurés fidèles; il fit partir dans le même but le duc de Longueville pour la Picardie, avec la Noue, dont ce seigneur était accoutumé à suivre les conseils : et lui-même, avec le duc de Montpensier et le maréchal de Biron, n'ayant plus sous ses ordres qu'environ mille quatre cents chevaux, deux régiments suisses qui formaient environ deux mille cinq cents hommes, et trois mille arquebusiers français, il partit pour Compiègne, où il déposa le corps du feu roi dans la cathédrale, le 24 août ; puis, avant la fin du mois, il vint prendre

[1] Mém. de Villeroi, t. LXI, p. II, p. 390. — Davila, l. X, p. 596.

position à Darnetal, à deux lieues de Rouen, d'après une vague espérance qu'on lui avait fait concevoir que cette capitale de la Normandie lui serait ouverte [1].

A la tête de cette petite armée qui était obligée de reculer devant l'ennemi, d'abandonner tous les avantages qu'elle avait péniblement acquis, de renoncer à des succès dont elle s'était crue si récemment assurée, et de se maintenir malgré la pénurie d'argent et de vivres, Henri IV luttait pour soutenir les esprits par son mérite personnel, bien plus que par ses ressources. « Il s'efforçoit, dit Davila, de satis- » faire à tout le monde, et de se concilier la bienveillance de chacun, » par la vivacité de son esprit, la promptitude de ses reparties, l'aisance » de ses paroles et la familiarité de sa conversation. Il faisoit plus le » compagnon que le prince, et il suppléoit à la pauvreté de ses moyens » par la prodigalité de ses promesses. A chacun tour à tour il protes- » toit que c'étoit à lui seul qu'il devoit la couronne, et que la grandeur » des récompenses seroit proportionnée à la grandeur des services » qu'il confessoit. Aux huguenots, il protestoit qu'il leur ouvroit son » cœur, et leur confioit ses sentiments les plus intimes, comme à ceux » sur qui il fondoit ses plus solides espérances; aux catholiques, il » témoignoit toutes les déférences extérieures; il leur parloit avec » une singulière vénération du souverain pontife et du siége aposto- » lique. Avec eux il laissoit percer tant d'inclination pour la religion » romaine, qu'il leur faisoit prévoir une prompte et indubitable con- » version. Il témoignoit aux bourgeois des villes, aux paysans des » campagnes, la pitié qu'il ressentoit pour leurs charges, et pour les » calamités dont la guerre les accabloit; il s'excusoit sur la nécessité » de nourrir ses soldats, et il en rejetoit toute la faute sur ses ennemis. » Il se faisoit le compagnon des gentilshommes, qu'il appeloit les vrais » Français, les conservateurs de la patrie, les restaurateurs de la maison » royale. Il mangeoit en public, il admettoit chacun à parcourir ses » plus secrets appartements; il ne cachoit point sa pénurie actuelle, » et il tournoit en plaisanterie tout ce qu'il ne pouvoit faire passer par » des propos sérieux [2]. »

Les manières de Mayenne étaient plus dignes et plus contenues. Le

[1] Vrai discours de ce qui s'est passé à l'armée du roi. Mém. de la ligue, t. IV, p. 48. — Davila, l. X, p. 595. — De Thou, l. XCVII, p. 539. — V. P. Cayet, l. LVI. p. 159.

[2] Davila, l. X, p. 595.

plus calme et le plus modéré des Guise, c'était le meurtre seul de ses frères qui avait pu faire de lui un chef de parti. Les habitudes mêmes de son corps semblaient mettre obstacle à son activité. Il était fort gros, il avait besoin de beaucoup de sommeil, de repas abondants ; et Sixte-Quint disait de lui qu'il était impossible qu'il tînt tête à Henri IV, car il demeurait aussi longtemps à table que ce roi demeurait au lit [1]. Même en repoussant les ouvertures du Béarnais, il lui avait fait répondre que, loin d'avoir contre lui aucune inimitié privée, il l'honorait et le respectait ; mais que sa conscience ne pouvait lui permettre de laisser libres les abords du trône à un prince ennemi de la religion de son pays. D'ailleurs, il devait poursuivre la ligne de conduite qui lui avait été tracée par ses frères ; il manquerait à leur mémoire comme à son serment s'il reconnaissait aucun autre roi en France que le cardinal de Bourbon, au nom duquel il exerçait la lieutenance du royaume [2]. Ce n'est pas que sa sœur, la duchesse de Montpensier, ne l'eût sollicité, à la mort de Henri III, de se faire proclamer roi lui-même, l'assurant que tout son parti se rangerait avec plus de confiance sous ses drapeaux, s'il lui voyait adopter une détermination aussi énergique; tandis que le roi d'Espagne, le pape, les ducs de Savoie et de Lorraine, qui, tous, avaient des prétentions sur la France, s'accorderaient à une chose faite, au lieu qu'ils la troubleraient ou la préviendraient si elle était à faire. La duchesse de Montpensier ajoutait que, dans son propre parti, il avait pour rivaux au pouvoir le cardinal de Bourbon et le duc de Guise son neveu, qui tous deux étaient prisonniers, mais qu'il devait prévoir combien la puissance de la ligue et la sienne propre seraient affaiblies si l'un ou l'autre recouvraient la liberté avant qu'il eût mis la couronne sur sa tête. La mort du cardinal de Bourbon, qu'il devait prévoir aussi comme prochaine, l'appellerait de nouveau à prendre ou à déférer la couronne, dans des circonstances qui pourraient être bien moins favorables [3].

La duchesse de Montpensier était peut-être plus faite que son frère pour diriger le parti de la ligue. Elle avait le sentiment que, dans le tumulte des factions, au milieu d'hommes passionnés, l'audace seule a des chances de succès. Mais Mayenne ne portait point son ambition si haut ; il prenait surtout pour ses conseillers le secrétaire Villeroi et le

[1] Péréfixe, l. II, p. 128.
[2] Davila, l. X, p. 597. — Circulaire de Mayenne. De Thou, l. XCVII, p. 542.
[3] *Ibid.*, p. 598, 599.

président Jeannin, qui ne voulaient point se brouiller sans retour avec Henri IV, et qui, en effet, entrèrent tous deux plus tard à son service et obtinrent toute sa confiance. Ces deux hommes tout politiques déterminèrent Mayenne à faire proclamer roi le cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X, publiant en même temps un édit du conseil de l'union qui invitait tous les Français à lui prêter obéissance. L'effet que produisit cet édit, effet attendu peut-être par Mayenne, fut de déterminer Henri IV à resserrer plus étroitement son oncle. Il le fit transférer de Chinon, où il était alors, au château de Fontenay. Chavigny, auquel Henri III l'avait confié, le remit, le 3 septembre, moyennant une somme d'argent que lui paya Duplessis Mornay, aux sieurs de la Boulaye et de Parabère, protestants, que Henri IV chargeait désormais de sa garde. Le cardinal, dompté par la captivité, loin de prendre lui-même le titre de roi de France, n'hésita point à le donner à Henri IV son neveu [1].

Henri IV s'aperçut bientôt que les espérances qu'on lui avait données sur Rouen n'étaient pas fondées, et que, dans cette Normandie qui, trente ans auparavant, était plus qu'à moitié protestante, les huguenots n'avaient plus de faveur. Ce furent même des catholiques qui lui livrèrent les deux places du Pont de l'Arche et de Dieppe, dont il fut mis en possession. La seconde était pour lui d'une haute importance, comme lui ouvrant une communication avec l'Angleterre ; il en profita pour expédier aussitôt Philippe de Canaye, sieur de Fresne, à la reine Élisabeth, et lui demander instamment des secours [2]. En effet, sa situation devenait toujours plus critique. Mayenne, plus habile comme général que comme chef de factieux, avait déjà rassemblé une armée puissante. Il s'était hâté de demander l'assistance des cours de Rome et de Madrid, qui, en effet, la donnèrent plus ouvertement dès qu'elles apprirent la mort de Henri III, mais qui, auparavant, avaient déjà fourni de l'argent aux comtes Jacques de Colalto et Charles de Mansfeld, au duc de Brunswick et à Bassompierre, pour lever des troupes allemandes en faveur de la ligue. L'activité de Mayenne fut égale à la leur, et dès le 1er septembre ce duc fut en état de sortir de

[1] Duplessis Mornay, t. IV, § 93. p. 408. — Mém. de Villeroi, t. LXI, p. II, p. 318-328. — Journal de l'Étoile, t. II, p. 9. — La proclamation de Charles X par Mayenne est du 7 août, l'arrêt du parlement de Paris, du 21 novembre. De Thou, l. XCVII, p. 543 et 566.

[2] Davila, l. X, p. 602.

Paris, avec six mille Suisses, quatre mille fantassins allemands, douze mille arquebusiers français ou lorrains, et quatre mille cinq cents chevaux. Avec cette redoutable armée, il prit par Poissy, Mantes, Vernon et Gournai, dont il se rendit maître, la route de Normandie [1].

Henri IV se hâta de quitter Darnetal, et de se rapprocher de Dieppe, dont le gouverneur, Aymar de Chattes, commandeur de Malte et proche parent du duc de Joyeuse, lui avait donné l'entier commandement; c'était là qu'il avait demandé à de Fresne de lui amener les secours anglais : mais quoique la place fût forte, elle aurait difficilement soutenu un long siége; aussi le parlement de Tours, regardant sa situation comme presque désespérée, lui fit proposer d'associer à la couronne le cardinal de Bourbon, pour diviser le parti ennemi; et plusieurs de ses officiers lui proposèrent de chercher lui-même un refuge en Angleterre [2]. Henri, en repoussant ces lâches conseils, sentait bien qu'il ne serait guère moins perdu s'il se laissait assiéger dans Dieppe, où les bourgeois, fatigués de la guerre, le forceraient bientôt à capituler. Tout faible qu'il était, il se résolut à tenir la campagne, et de concert avec le maréchal de Biron, l'homme de son siècle, en France, qui entendait le mieux l'art de la guerre, il traça au village d'Arques, à une lieue de Dieppe, un camp retranché, où il annonça qu'il braverait toutes les attaques du duc de Mayenne.

Le port de Dieppe est formé par la petite rivière de Béthune, dans laquelle le flux remonte jusqu'à deux lieues; il formait alors de toute la plaine des marais presque impraticables; mais à quelque distance s'élèvent deux collines entre lesquelles la rivière est encaissée : celle de gauche, ou du midi, se prolonge jusqu'à Dieppe, et ouvrait alors les seules routes praticables pour arriver jusqu'à cette ville; celle de droite, ou du nord, finissait au bourg du Pollet; de l'autre côté du port, c'était sur la colline de gauche qu'était bâti le château d'Arques, le bourg s'étendait au-dessous et fermait un autre chemin qui suivait à mi-côte; Henri fit aussitôt travailler son armée à s'y couvrir de fortifications : des fossés de huit pieds de largeur, et d'autant de profondeur, liaient le bourg au château, et la terre qui en avait été retirée formait un rempart qui couvrait les défenseurs; quelques ouvertures

[1] Davila, l. X, p. 605. — De Thou, l. XCVII, p. 545. — Vrai Discours, Mém. de la ligue, t. IV, p. 56.

[2] Péréfixe, t. II, p. 123.

cependant avaient été ménagées, par lesquelles ceux-ci pouvaient sortir avec cinquante chevaux de front [1].

Ces ouvrages, pour lesquels le roi avait eu peine à rassembler assez de pionniers, étaient à peine terminés, quand Mayenne, avec sa formidable armée, qui passait trente mille hommes, arriva dans le voisinage; le duc de Nemours était venu le joindre avec les forces qu'il avait rassemblées dans le Lyonnais ; Balagni, l'aventurier qui s'était fait de Cambrai une principauté presque indépendante, lui avait amené sa cavalerie ; le marquis de Pont lui avait été envoyé par son père le duc de Lorraine, et le duc d'Aumale l'avait rejoint en Normandie. Mayenne, averti de la forte position que Henri occupait à Arques, prit, contre l'attente de celui-ci, la route des collines de droite; mais il ne fit point tant de diligence que Henri n'eût encore le temps de le prévenir en se fortifiant au Pollet : tous ses gentilshommes mirent avec lui la main à l'œuvre, et quand, le mercredi 13 septembre, Mayenne arriva en vue de cette bourgade, il ne crut point possible de la prendre de vive force ; il se contenta d'offrir au roi une bataille que celui-ci n'avait garde d'accepter. Pour empêcher cependant ses troupes de se sentir humiliées de ce qu'il reconnaissait ainsi son infériorité, il fit sortir divers partis de cavalerie, qui maintinrent des escarmouches avec les ligueurs pendant tout le jour [2].

Mayenne, ne voulant point entreprendre d'attaquer de vive force le bourg du Pollet, résolut de traverser la rivière pour passer sur les collines à sa gauche, et après avoir donné trois jours de repos à son armée, il tenta, le 17, de surprendre les ponts de la rivière de Béthune, et de s'approcher d'Arques par cette route. Mais l'avantage de la position qu'avait choisie le roi, c'est qu'il pouvait rapidement porter toutes ses forces sur le point attaqué, tandis que son adversaire n'y arrivait que par un long détour. Il devança en effet Mayenne sur les bords de la Béthune, et dès que ce duc fut descendu dans la plaine, il s'y trouva exposé à un feu bien nourri d'artillerie et de mousqueterie, qui lui tua beaucoup de monde, et le força enfin à renoncer à son dessein. Le 21 septembre, toutefois, il renouvela cette attaque avec plus de chances

[1] De Thou, l. XCVII, p. 546. — Davila, l. X. p. 604. — D'Aubigné, l. III, c. 2, p. 218. — V. P. Cayet, t. LVI, p. 156. — Vrai discours, p. 57. — Rapport du 22 octobre sur l'affaire d'Arques, Duplessis, t. IV, § 100, p. 419.

[2] V. P. Cayet, t. LVI, p. 160. — Davila, l. X, p. 605. — De Thou, l. XCVII, p. 546-550. — Sully. Écon. royales, t. I, c. 28, p. 327.

de succès : ses landsknechts, étant arrivés au travers des bois jusqu'aux retranchements de Henri IV, s'annoncèrent comme des déserteurs qui venaient rejoindre les huguenots, leurs coreligionnaires : en effet c'était une troupe qui avait été levée par les princes protestants d'Allemagne, pour l'envoyer au secours du roi de Navarre ; mais, en traversant la Lorraine, elle s'était trouvée compromise entre des bandes ennemies, et elle avait passé au service de la ligue. Depuis, le bruit s'était répandu que les landsknechts s'étaient mutinés contre Mayenne, et qu'ils étaient en traité pour passer sous les drapeaux du roi. Leurs compatriotes, de même que les Suisses au service de Henri, les reçurent sans défiance ; ils les aidèrent même de la main pour les faire passer par-dessus les retranchements ; mais ces landsknechts ne furent pas plutôt entrés dans le camp, qu'ils tombèrent en furieux sur ceux qui les y avaient introduits. La terreur fut grande dans l'armée royale, plusieurs commencèrent à fuir à la débandade ; Biron fut renversé de son cheval, Henri crut un moment que tout était perdu : une bravoure désespérée pouvait seule le sauver encore ; il en donna l'exemple à ses soldats ; avec Montpensier et le grand prieur, il rallia ses troupes, et les ramena à plusieurs reprises à la charge. Heureusement pour lui le précautionneux Mayenne n'avançait qu'à petits pas, faisant des haltes fréquentes pour remettre en ordre ses escadrons. « S'il n'y va pas d'une » autre façon, dit Henri IV, je suis assuré de le battre toujours à la cam» pagne. » Et en effet, il chassa les landsknechts de ses retranchements avant que le duc fût arrivé pour les appuyer [1].

Mayenne ne se rebuta pas cependant : après avoir un peu laissé reposer son armée, il fit un long détour, et reparut, le 24 septembre, sous les murs mêmes de Dieppe, où il fit mettre huit canons en batterie. Henri IV avait bien été averti de sa marche, mais au lieu de lui disputer le passage, il s'était contenté d'entrer lui-même à Dieppe avec la plus grande partie de son armée ; les assaillants furent bientôt avertis de sa présence par la vigueur avec laquelle ils furent repoussés. A son tour le baron de Biron, avec un gros corps de cavalerie, vint provoquer Mayenne jusque tout près de ses lignes ; le duc crut qu'emporté par son ardeur il s'était trop aventuré, et il essaya de le couper, mais dans ce moment la cavalerie royaliste s'ouvrit et laissa voir deux grosses

[1] Davila l. X, p. 608-610. — De Thou, l. XCVII, p. 549. — V. P. Cayet, t. LVI, p. 165. — Vrai Discours, aux Mém. de la ligue, t. IV, p. 63.— L'Étoile, Journal, p. 11-13. — Péréfixe, l. II, p. 126.

coulevrines attelées qui manœuvraient avec autant de légèreté que les cavaliers, et qui firent un feu terrible sur les ligueurs. C'était le premier emploi de l'artillerie légère, invention du normand Charles Brisa, bombardier, qui avait fait son apprentissage comme corsaire dans les Indes occidentales, et qui rendit de grands services à Henri IV. Son invention ne fut point mise à profit depuis, jusqu'aux guerres du grand Frédéric, qui la renouvela [1].

La position de Henri IV devenait cependant toujours plus critique; des vents contraires lui coupaient toute communication avec l'Angleterre, et retardaient indéfiniment l'arrivée d'un secours de quatre mille hommes qu'Élisabeth lui avait promis. Avec sept mille hommes seulement il avait tenu tête à trente mille ligueurs, mais ses soldats étaient épuisés de fatigue, plusieurs étaient blessés, plusieurs avaient perdu leurs chevaux, et les vivres commençaient à leur manquer dans un pays ruiné par deux armées. Enfin il reçut l'heureuse nouvelle que le duc de Longueville et le maréchal d'Aumont, dont il avait invoqué l'assistance, s'avançaient à son secours. Le premier avait rassemblé tous les royalistes de Picardie, l'autre ceux de Champagne. Le comte de Soissons, qui s'était échappé de sa prison en Bretagne, s'était joint à eux, et la Noue leur prêtait l'appui de sa haute réputation et de son expérience. Mayenne, averti qu'ils n'étaient plus qu'à six lieues de distance, se détermina enfin, le 28 septembre, à renoncer à son attaque, à s'éloigner d'Arques, et se diriger vers Amiens. Il voulait s'y réunir à un corps de troupes que le duc de Parme envoyait à son assistance, sous les ordres du sieur de la Motte. Mais ses soldats, découragés dès qu'ils le virent en retraite, commencèrent à déserter ses étendards, et après avoir reçu le renfort du duc de Parme, il se trouva avoir moins de combattants sous ses drapeaux qu'il n'en avait en quittant ses lignes devant Arques [2].

Après s'être réuni avec Longueville et d'Aumont, Henri IV reçut encore le renfort si vivement désiré que lui envoyait Élisabeth; c'était un corps d'infanterie de quatre mille Anglais et de mille Écossais. Le roi se trouvait donc à la tête d'une armée assez formidable; mais en elle consistait presque tout son royaume : nulle part son autorité n'était assez régulièrement établie pour qu'il pût percevoir des impôts ou lever des soldats ; tout ce que pouvaient faire ses provinces au midi

[1] Davila, l. X, p. 610. — D'Aubigné, l. III, c. 2, p. 222.
[2] *Ibid.*, p. 612. — V. P. Cayet, t. LVI, p. 169.

de la Loire, c'était de se défendre sans lui, et quoique Élisabeth lui eût envoyé un peu d'argent, il n'en aurait pas eu pour un mois s'il était resté sur la défensive. Il crut le moment venu d'étonner ses adversaires par une entreprise hardie, d'effrayer les Parisiens, peut-être de les soumettre par surprise, tout au moins d'enrichir ses soldats par un butin qu'on ne leur disputerait pas; et après avoir accordé un petit nombre de jours de repos à son armée, il partit avec elle de Dieppe, le 19 octobre, marchant sur Paris par la route la plus courte, mais à petites journées [1].

Henri ne rencontra d'obstacles nulle part sur sa route ; il avait alors sous ses ordres vingt mille fantassins, trois mille chevaux, et quatorze pièces de grosse artillerie; et Mayenne, ne s'attendant point à un tel acte de hardiesse de la part de celui qu'il avait tenu près d'un mois assiégé, s'était retiré hors de son chemin. Les duchesses de Montpensier et de Nemours avaient chaque jour annoncé au peuple parisien, que le Béarnais, réduit à la dernière extrémité avec sa poignée de politiques et d'hérétiques, était sur le point de se rendre ; bien plus, que des précautions étaient prises pour l'empêcher de s'enfuir en Angleterre, comme il en avait formé le projet. Aussi, on peut juger quelle fut la surprise du peuple, en voyant ce prétendu fugitif arriver devant Paris, le 31 octobre, avec une armée formidable.

Cependant l'enthousiasme religieux avait inspiré aux Parisiens une constance et un courage que les écrivains royalistes se refusent à admirer ; de Rosne, qui était avec quelques troupes à Étampes, dont il s'était rendu maître peu de jours auparavant, les ramena dans Paris, le jour même où Henri IV vint camper devant les murs. Il se présenta au conseil des Seize, leur annonça la prochaine arrivée de Mayenne, dont il était lieutenant, et les engagea à prendre, en attendant, de bonnes mesures de défense. Les bourgeois furent appelés aux armes, et ils vinrent occuper avec empressement les mêmes remparts que trois mois auparavant ils avaient défendus contre Henri III. Les religieux de tous les couvents s'armèrent en même temps et vinrent se joindre à la milice. Toutefois, la plus grande partie de cette milice demeura pour garnir l'enceinte de la ville : elle paraissait reconnaître que celle des faubourgs était à peine susceptible de défense. Cette dernière fut attaquée au point de jour, le 1er novembre, par les troupes royales en trois

[1] Davila. l. X. p. 612. — V. P. Cayet. Chronique novenaire, t. LVI, p. 173. — Vrai Discours, Mém. de la ligue, t. IV, p. 69.

divisions. La bourgeoisie soutint vaillamment le combat pendant une heure, après quoi elle fut obligée de céder ; plusieurs des anciennes brèches n'avaient point été réparées, et les assaillants se présentaient avec trop d'avantages de tous les côtés à la fois : la Noue, le premier, pénétra dans le faubourg Saint-Germain, et descendant par la rue de Tournon, il poursuivit, l'épée dans les reins, les compagnies bourgeoises, qui eurent de la peine à rentrer dans la ville par la porte de Nesle. Presque aussitôt après, les faubourgs de Saint-Victor, de Saint-Marceau, de Saint-Jacques et de Saint-Michel, furent également forcés. Neuf cents bourgeois furent tués dans cet assaut, et quatre cents demeurèrent prisonniers. Parmi ces derniers, les royalistes reconnurent le père Édouard Bourgoin, prieur de ce couvent de dominicains d'où était sorti Jacques Clément.

On prétend que Châtillon, colonel de l'infanterie huguenote, en entrant dans le faubourg dont il s'était rendu maître, encourageait ses soldats, en criant Saint-Barthélemy! et qu'en effet ceux-ci firent main basse sur tout ce qu'ils purent atteindre [1]. Quant aux autres royalistes, ils n'étaient point animés de sentiments ou de haine ou de vengeance, mais le pillage des faubourgs était pour eux, et pour le roi lui-même, le but principal de l'expédition. Ils y procédèrent avec autant d'ordre et de précaution que d'âpreté. Les officiers ne permirent à aucun soldat de sortir des rangs jusqu'à ce que la cavalerie fût entrée, et eût disposé ses vedettes et ses patrouilles ; des corps d'observation furent établis en face de chaque porte pour arrêter les sorties ; des sauvegardes furent données à chaque église, Henri IV mettant une grande importance à bien convaincre les Parisiens de son respect pour le culte catholique, aussi le service divin (c'était le jour de la Toussaint) ne fut point interrompu pendant toute la rigueur du pillage ; mais, d'autre part, les quartiers furent répartis entre les régiments, les rues entre les compagnies, et la bride fut lâchée aux soldats. Ils furent autorisés à tout prendre, et pendant trois jours ils furetèrent les maisons avec tant d'âpreté que dans tous les faubourgs ils ne laissèrent pas le moindre effet qui eût quelque valeur. Aussi ces soldats déguenillés, privés de solde, et qui avaient souffert d'une extrême misère, se trouvèrent-ils tout à coup nager dans l'or et les richesses [2].

[1] Journal de l'Étoile, t. II. p. 15.

[2] Davila, l. X, p. 614. — De Thou, l. XCVII, p. 551. — D'Aubigné, l. III, c. 3, p. 323. — Journal de l'Étoile, p. 15. — Cayet, Chron. noven., t. LVI, p. 175. —

Henri IV avait gagné quelques marches sur Mayenne, qui n'avait jamais attendu de son ennemi une entreprise si hasardeuse, mais dès que le duc fut averti de la direction que suivait l'armée royale, il revint en hâte vers Paris. Montmorency-Thoré, gouverneur de Senlis, s'était chargé de rompre le pont Sainte-Maxence ; une maladie l'en empêcha, et Mayenne put passer l'Oise sans difficulté : il poussa en avant le duc de Nemours avec toute sa cavalerie légère, et celui-ci entra dans Paris le 2 novembre. Le 3, Mayenne y arriva lui-même ; la position de l'armée royale dans les faubourgs commençait à devenir critique; d'ailleurs les habitants n'avaient plus rien qu'on leur pût enlever. Henri donna donc, le 4 novembre, le signal du départ ; il prit sa route par Montlhéry et Étampes ; là, il partagea de nouveau son armée pour lui assurer du repos pendant l'hiver, et répartir entre plus de provinces la charge de l'entretenir. Givry fut envoyé dans la Brie, d'Aumont en Champagne, et Longueville en Picardie, tandis qu'avec le reste de ses troupes il reprit par la Beauce le chemin de Tours [1].

Depuis que Henri III avait établi à Tours le parlement et la chambre des comptes, cette ville était devenue la capitale du parti royaliste, et le séjour de ceux qui ne voulaient pas s'exposer aux chances de la guerre. Henri IV y fit son entrée le 21 novembre, aux flambeaux ; il fut reçu à la porte de la ville par les cardinaux de Vendôme et de Lénoncourt, et par tous les présidents et conseillers de son parlement. Déjà près de quatre mois s'étaient écoulés sur les six, pendant lesquels il avait promis de se faire instruire, et il n'avait pu songer qu'à la guerre. Les catholiques avaient pris, et avec raison, cette promesse comme équivalante à celle d'embrasser leur religion, et ils commençaient à montrer de l'impatience et du mécontentement de ce qu'elle n'avait été suivie d'aucun retour à l'Église. Les protestants avaient proposé d'assembler un colloque à Saint-Jean d'Angely, pour y élire un nouveau protecteur des églises, dans la crainte que Henri IV ne fût sur le point de les abandonner. Mais celui-ci écrivit le 6 novembre, à Duplessis Mornay : « N'ajoutez foi aux faux bruits que l'on pourroit faire » courre de moi, lesquels je vous prie de prévenir, et assurer pour » moi un chacun de ma constance en la religion, nonobstant toutes » difficultés et tentations [2]. » — « Vous savez, dit-il dans une autre

Péréfixe, l. II, p. 130. — Lettre du roi à M. Duplessis, du 2 novembre 1589, t. II, n° 103, p. 431. [1] De Thou, l. XCVII, p. 552. — Davila, l. X, p. 615.

[2] T. IV, lettre 101, d'Étampes, p. 426.

» lettre au même, les exploits qui se sont passés; je n'en dirai rien
» davantage, sinon que j'y ai grandement éprouvé la faveur et assis-
» tance de Dieu ; et n'ai point intermis l'exercice de la religion partout
» où j'ai été, tellement que telle semaine sept prêches se sont faits à
» Dieppe par le sieur d'Amours. Est-ce là donner argument ou in-
» dice de changement? Si je n'ai parlé si souvent ou caressé ceux de la
» religion, comme ils désiroient, la gravité de tant d'affaires m'en
» pouvoit dispenser [1]. »

Il fallait tenir un autre langage aux cardinaux, au parlement et aux catholiques qui le recevaient à Tours; et, en général, Henri se démêlait de ces contradictions avec plus d'adresse que de franchise. Dès le lendemain de son arrivée à Tours, il vint tenir au parlement une séance royale. Il y fut accompagné par les grands seigneurs et les principaux officiers de son armée. Après avoir été complimenté par le président de Harlay, qui venait de se racheter des mains des ligueurs ; il exprima à cette assemblée le regret avec lequel il se voyait contraint d'ajourner la réunion des états généraux, qui avaient été convoqués pour cette époque. Il prit à témoin ceux qui l'entendaient de l'impossibilité où il serait de réunir les députés de la nation dans la circonstance présente; mais il promit, sauf nouveaux mouvements de guerre, de les rassembler au 15 mars suivant ; annonçant qu'en leur présence, et avec le conseil des hommes les plus sages, il se flattait de pouvoir, avec plus de tranquillité d'âme, régler et sa propre vie future, et les affaires générales à la satisfaction de tous [2].

Henri IV ne demeura que deux jours à Tours ; pendant ce temps ses troupes avaient investi Vendôme, ville de son patrimoine, à laquelle il ne pouvait pardonner de s'être déclarée pour la ligue. Il la prit d'assaut, et la livra au pillage ; il prit aussi par capitulation le Mans, où les ligueurs avaient établi un grand dépôt de munitions de guerre. Au mois de décembre il prit Falaise d'assaut, et avant la fin de décembre il réduisit sous son obéissance presque toutes les villes de la basse Normandie. C'est ainsi qu'il termina sa première campagne, où il avait obtenu bien plus de succès qu'il ne l'avait espéré en la commençant. Sa vaillante résistance à Arques, puis le pillage des faubourgs de Paris, avaient trompé tous les calculs de ses ennemis. Cependant il sentait bien lui-même qu'il faisait la guerre dans son royaume en aventurier

[1] T, IV, lettre 102, p. 430.
[2] Davila, l. X, p. 617, 618. — De Thou, l. XCVII, p. 577.

plutôt qu'en roi. Dans toutes les provinces les politiques et les ligueurs étaient aux prises; chaque ville se gouvernait comme une république, chaque seigneur comme un prince indépendant; Henri IV ne pouvait ni lever des troupes, ni recueillir des impôts; il n'essayait pas même de donner des ordres, heureux quand il pouvait obtenir que ses amis agissent de concert avec lui. Il se disait lui-même roi sans royaume, mari sans femme, et guerrier sans argent [1]. Au dehors le nom royal en imposait cependant encore : il avait été reconnu par les cantons suisses, qui avaient ordonné à leurs régiments de demeurer à son service. La république de Venise avait accrédité auprès de lui l'ambassadeur qui l'avait représentée auprès de Henri III : resserrée comme elle se trouvait entre les États autrichiens, elle faisait des vœux pour les succès d'un rival de Philippe II; mais l'Empereur, le roi d'Espagne, le pape et les autres souverains d'Italie, persistaient à ne vouloir voir dans Henri IV qu'un aventurier et un usurpateur [2].

Pendant que Henri était à Étampes, un gentilhomme lui présenta une requête de Louise de Vaudemont, reine douairière, qui se recommandait à lui pour qu'il eût à tirer vengeance de l'assassinat de Henri III, son mari. La requête était conçue dans ce style déclamatoire qu'on croyait alors pathétique, et Henri IV avait répondu sur le même ton : « Si les termes pitoyables, dit Cayet, de la requête de » ladite dame avoient rempli de larmes les yeux de ceux qui l'écou- » tèrent, la généreuse réponse de Sa Majesté les eut bientôt séchés » d'un zèle ardent de justice [3]. » Le malheureux père Bourgoin, qui avait été fait prisonnier à la prise des faubourgs de Paris, fut victime de cet assaut de sensibilité. On l'accusait d'être prieur du couvent d'où était sorti Jacques Clément, et on le soupçonnait de l'avoir encouragé à son attentat. Il fut traduit devant le parlement de Tours, toutes les chambres assemblées. Il nia toujours d'avoir eu aucune connaissance des desseins du meurtrier; mais des témoins déposèrent qu'ils l'avaient publiquement entendu louer en chaire l'action de Clément, comme Sixte-Quint l'avait fait lui-même en plein consistoire; et sur ce témoignage le parlement le condamna, le 25 février 1590, à être tiré à

[1] Sully, Écon. royales, t. I, p. 427. — Davila, l. X, p. 619, 620. — Duplessis, l. IV, n° 14, p. 432.

[2] De Thou, l. XCVII, p. 606.—Mém. de la ligue, t. IV, p. 206. — Davila, l. X, p. 616, 618. — Cayet, Chron. noven., t. LVI, p. 232. — Vrai Discours, p. 81.

[3] V. P. Cayet, p. 183.

quatre chevaux, puis brûlé et ses cendres jetées au vent. Il supporta d'abord la question, puis ce supplice atroce avec une admirable constance, protestant jusqu'à la fin de son innocence [1].

(1590.) Henri IV ne voyait point encore de nouveaux partisans se réunir à lui. Non-seulement tous les catholiques zélés, tous les enthousiastes s'étaient engagés dans la ligue, la masse du peuple, qui l'appelait toujours le Béarnais, ou le roi de Navarre, n'admettait point ses prétentions au trône, et ne croyait point qu'il eût de chances de s'y asseoir jamais. Presque toutes les villes s'étaient déclarées contre lui ; les paysans, qui se laissaient davantage encore diriger par leurs prêtres, ne lui étaient pas moins contraires; la noblesse seule lui était plutôt favorable, encore celle-ci, qui avait regardé comme un engagement solennel la promesse qu'il lui avait faite de se faire instruire dans la religion catholique, commençait-elle à murmurer avec beaucoup d'impatience sur ses retards, et à menacer de l'abandonner. Un seul avantage lui demeurait pour contrebalancer toutes les difficultés : ses soldats comptaient sur sa fortune; il n'avait jamais été vaincu, et les huguenots, si longtemps accoutumés aux revers, avaient appris sous ses étendards le chemin de la victoire.

Dans le parti de la ligue, on pouvait commencer à reconnaître des marques de désorganisation, qui peut-être provenaient surtout du manque d'audace de Mayenne. Ceux qui lui auraient obéi s'il s'était fait roi, disputaient son pouvoir comme lieutenant général du royaume. Il avait également à se défendre contre l'esprit républicain des communes, contre l'ambition des Espagnols et la politique du pape. Sixte-Quint, en apprenant la mort de Henri III, en avait témoigné une joie indécente. Il s'était décidé à envoyer en France un légat, homme de talent et d'énergie, mais entièrement dévoué à la ligue; c'était le cardinal Gaetani, de la famille des ducs de Sermonetta; et il lui avait confié pour 300,000 écus de lettres de change, afin de le mettre en état de seconder plus puissamment le parti catholique [2]. Plus tard cependant, sa jalousie de l'Espagne s'était réveillée ; il avait donné le 15 octobre, à Gaetani, des instructions qui lui prescrivaient de ne pas s'éloigner de la neutralité; mais pour qu'elles fussent fidèlement suivies, il n'aurait pas fallu choisir un homme de parti. Le légat, arrivé à Lyon, refusa

[1] De Thou, l. XCVIII, p. 608. — Journal de l'Étoile, p. 19, 31. — D'Aubigné, l. III, c. 4, p. 225.

[2] Davila, l. XI, p. 622, 624. — De Thou, l. XCVIII, p. 601.

de se rendre auprès de Henri IV, qui l'en sollicitait; il refusa également de profiter de la neutralité que lui offrait Louis de Gonzaga, alors retiré dans son duché de Nevers, et décidé, disait-il, à ne se joindre ni à l'un ni à l'autre parti; le légat fit donc demander une escorte au duc de Lorraine, et sous sa garantie il arriva, le 20 janvier 1590, à Paris [1].

Gaetani reconnut bientôt quelle divergence existait réellement entre les vues secrètes des chefs et des alliés de la sainte ligue. Mayenne, qui n'avait pas osé prendre la couronne quand sa sœur l'exhortait à s'en saisir, commençait à regretter l'occasion perdue, et se préparait pour la mort du cardinal de Bourbon, qu'il croyait prochaine. Mais Philippe II laissait connaître que loin de seconder de tels projets, il aspirait à placer lui-même sur le trône de France sa fille Isabelle, née d'Élisabeth, fille aînée de Henri II. Les bourgeois de Paris, les plus ardents de tous dans le parti de la ligue, n'aspirant qu'à la ruine de Henri IV et à l'extermination de tous les huguenots, se résignaient, pour atteindre ce but, à passer sous la domination de l'Espagne. Mais la noblesse de la ligue voulait un roi français, le parlement de Paris voulait un roi dont le titre à la couronne fût légitime. Le duc de Lorraine, profitant de ces dispositions, voulait faire élire son fils, le marquis de Pont, comme fils de la fille aînée de Henri III; le duc de Savoie se présentait en même temps comme fils d'une fille de François Ier; l'un et l'autre cependant songeaient bien plus à s'arrondir aux dépens des provinces limitrophes qu'à monter sur le trône de France. Les ducs de Nemours, de Mercœur, de Nevers, peut-être même le duc d'Aumale, ne rêvaient que la division de la monarchie, pour se rendre eux-mêmes indépendants [2].

Mayenne voyait se manifester tous les jours davantage les vues étroites et personnelles de ses associés; il s'inquiétait sur le sort de son parti et sur celui de la France: aussi prêta-t-il quelquefois l'oreille aux propositions que lui faisait faire Henri IV. Celui-ci se montrait disposé à lui faire les concessions les plus amples; il avait employé à cette négociation Faudoas de Belin, qu'il avait fait prisonnier devant Arques, et qu'il renvoya sur parole au duc, dont il était maréchal de camp. Belin se disait chargé, par les catholiques de l'armée du roi, de presser

[1] Davila, l. XI, p. 625, 626. — De Thou, l. XCVIII, p. 601.

[2] *Ibid.*, p. 628, 629. — De Thou, l. XCVII, p. 579. — V. P. Cayet, Chron. noven., p. 171.

Mayenne de se joindre à eux pour solliciter Henri de se faire catholique. On lui donnait à entendre que le roi était sur le point de céder, que la paix sauverait le royaume et affermirait le crédit de la maison de Guise. Mayenne, après quelque hésitation, refusa toute union avec le parti politique de l'armée du roi; ferme, mais modéré, ambitieux, mais Français, il se montra jusqu'au bout le plus honnête homme de son parti; il persista dans le double but de garantir son pays de la domination des huguenots et de celle des Espagnols; il fit entrer dans le conseil de l'union quelques hommes dont il était sûr, pour modérer la violence des Seize et des bourgeois de Paris; il y confia le sceau à l'archevêque de Lyon, qui venait de recouvrer sa liberté en payant une grosse rançon; il y appela aussi Villeroi et le président Jeannin : enfin il convoqua, pour le mois de février suivant, les états généraux à Melun, quoiqu'il prévît bien que la guerre civile ne laisserait point les routes libres aux députés pour qu'ils pussent s'y assembler [1].

[1] Mém. de Villeroi, t. LXI, p. 330. — Davila, l. XI, p. 630, 632.

CHAPITRE II.

Ouverture de la seconde campagne ; bataille d'Ivry, siége de Paris. Famine et détresse des Parisiens. Le duc de Parme entre en France avec l'armée de Philippe II, et force Henri IV à lever le siége. — 1590.

Pendant les guerres civiles, qui duraient déjà depuis trente ans, la capitale s'était montrée dévouée à la cause catholique autant et plus que les rois de la race des Valois. Les huguenots avaient réussi à se maintenir cependant à force d'enthousiasme et de sacrifices; mais ils avaient cruellement senti combien ils étaient affaiblis pour n'avoir pas un centre de leur puissance, pour n'être pas maîtres de la ville où les autorités de la monarchie, habituellement réunies, avaient pour elles la présomption du commandement et de l'obéissance. Tant que les deux partis se balançaient à peu près, Condé et Coligny renouvelèrent leurs efforts pour se rendre maîtres de Paris ; depuis la mort du dernier, les huguenots, confinés au delà de la Loire, ne durent plus songer qu'à défendre les franchises qu'ils avaient conquises à la pointe de l'épée, non à dominer.

La guerre civile avait changé d'objet par l'alliance des deux Henris; le Béarnais réclamait non plus la liberté de conscience, mais son droit héréditaire au trône : il se trouvait de nouveau avec une armée dans les provinces au nord de la Loire, il avait de nouveau des chances de s'emparer de la capitale. Aussi l'on pouvait aisément comprendre que ce serait désormais le but de tous ses efforts, car hors de Paris il ne serait encore qu'un prétendant à la couronne, et la possession seule de Paris le ferait roi. Quoique Henri se fût éloigné, qu'il se fût fait de Tours une sorte de capitale temporaire, qu'il eût ensuite conduit son armée en Normandie, et qu'il fût alors même occupé du siége de Honfleur, Mayenne ne doutait pas qu'il ne revînt bientôt à la charge ; de son côté, il savait que la possession de Paris donnait à la ligue les appa-

rences de la légitimité; c'était comme maître de Paris, comme reconnu par le parlement, la chambre des comptes, la Sorbonne siégeant à Paris, qu'il pouvait s'intituler lieutenant général du royaume, et qu'il était reconnu en cette qualité par la plupart des provinces, sans avoir reçu cette charge, même du captif qu'il nommait roi.

Paris n'était point menacé encore, mais les royalistes avaient conservé dans le voisinage plusieurs positions importantes d'où ils arrêtaient le commerce des vivres, et surtout la navigation des rivières; en effet, les marchés étaient fort mal approvisionnés, les prix des vivres étaient exorbitants, et la population de Paris murmurait. Heureusement le cardinal légat arriva sur ces entrefaites à Paris avec les 300,000 écus que le pape lui avait confiés pour la guerre sacrée. Il les livra à Mayenne, lui fournissant ainsi les moyens de mettre son armée en campagne; en même temps il fit publier un décret de la Sorbonne qui prohibait de traiter aucun accord avec les hérétiques, et en particulier avec Henri de Bourbon, déclaré relaps et excommunié, sous peine d'encourir aussi les excommunications prononcées contre l'hérésie. Avec ce double renfort, le duc de Mayenne se mit en campagne; il s'empara de Pontoise, et il vint mettre le siége devant Meulan[1].

Henri n'eut pas plus tôt appris le danger que courait Meulan, qu'il abandonna le siége de Honfleur, et qu'il se présenta sur la rive de la Seine opposée à celle où le duc était campé. Le maréchal de Biron entra dans la ville assiégée, et Mayenne fut réduit, le 25 février, à lever le siége. Il se dirigea alors vers la Flandre pour recueillir les renforts que Philippe lui envoyait sous les ordres du comte d'Egmont. Ce seigneur était fils de celui à qui Philippe avait fait couper la tête, mais les prêtres l'avaient accoutumé à repousser avec horreur le souvenir de ce grand homme. « Ne me parlez pas de ce rebelle, » répondit-il à ceux qui célébraient son amour pour son pays. Le duc de Parme avait confié quinze cents lances et quatre cents carabiniers au comte d'Egmont, que celui-ci conduisit à Mayenne. Deux jours après, Saint-Paul lui amena aussi de Lorraine douze cents chevaux et deux mille fantassins allemands. Avec ces renforts étrangers l'armée de la ligue entra en campagne plus puissante qu'elle n'eût encore été[2].

Pendant l'absence de Mayenne, Henri IV s'était flatté de pouvoir ré-

[1] Davila, l. XI, p. 632, 633.

[2] *Ibid.*, p. 634, 635. — V. P. Cayet, Chronol. noven., t. LVI, p. 286.— Journal de l'Étoile, p. 30, 31.

duire la ville de Dreux, qu'il vint attaquer le 28 février. Mais la ligue avait dans cette ville deux braves capitaines, Falandre et Laviette, qui déjouèrent tous les efforts du roi. Bientôt celui-ci fut averti que Mayenne, ayant porté son armée à quatre mille cinq cents chevaux et vingt mille fantassins, se rapprochait de lui pour lui livrer bataille, ou le forcer à lever le siége. Le roi n'avait pas plus de trois mille cavaliers et de huit mille fantassins. Dès le 12 mars, il retira son artillerie et ses bagages, et les dirigea sur Nonancourt, où il arriva le soir du même jour avec le reste de son armée, au travers de torrents de pluie. Il se retrouvait à peu près sur le terrain ensanglanté par la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562, dans les premières guerres civiles. Alors Condé, pour éviter l'armée royale, supérieure en force, avait voulu se replier sur la Normandie; mais il avait été forcé à la bataille sur un terrain qu'il n'avait pas choisi, et qui lui était cependant avantageux. On proposait une semblable retraite à Henri IV ; mais celui-ci estimait qu'il y avait de grandes chances qu'il serait atteint, et forcé de combattre dans une position désavantageuse ; qu'il perdrait sa considération aux yeux de la France si, en demandant un trône, il reculait toujours devant ceux qu'il appelait des sujets rebelles ; que son armée, même s'il réussissait à la mettre en sûreté dans les villes de la basse Normandie, ne manquerait pas de s'affaiblir par des désertions pendant sa retraite. Il préférait par caractère les partis prompts et hasardeux, et il résolut d'attendre la bataille dans la plaine d'Ivry [1].

La plaine où le roi voulait offrir la bataille aux ligueurs s'étend, au couchant de la rivière d'Eure, entre Anet et Ivry : aucune digue, aucune haie, aucun obstacle naturel, ne la coupe ; mais le terrain s'abaisse au milieu par une courbe presque insensible, en sorte que l'armée royale, appuyée d'un côté au village de Saint-André, de l'autre à celui de Turcanville, ne pouvait être atteinte par l'artillerie ennemie. Henri IV, après avoir reposé et fait repaître ses troupes, vint occuper cette position le mardi 15 mars, partageant sa cavalerie, presque tout composée de gentilshommes, et sur laquelle en conséquence il comptait le plus, comme plus accessible au point d'honneur, en sept corps, appuyés chacun par deux régiments d'infanterie : le maréchal d'Aumont, le duc de Montpensier,

[1] Davila, l. XI, p. 638, 639. — De Thou, l. XCVIII, p. 609. — D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 228. — Cayet, Chr. noven., t. LVI, p. 304. — Pasquier, Lettres, l. XIV, p. 423, lett. 10.

le grand prieur assisté de Givry, maréchal de camp, le baron de Biron, le roi, le maréchal de Biron, et Schomberg, commandant des reiters, étaient à la tête de ces sept divisions. Pendant que l'armée prenait place sur le terrain, elle fut rejointe successivement par Duplessis, du Muy, la Trémouille, d'Humières et Rosny, qui, avec deux ou trois cents chevaux, arrivaient du Poitou, de Picardie et de l'Ile-de-France, pour prendre part à cette bataille impatiemment attendue. Les derniers venus étaient presque tous huguenots ; jusqu'alors on n'en avait compté qu'un très-petit nombre dans l'armée [1].

Le duc de Mayenne ne supposait point que Henri voulût l'attendre ; mais il se flattait de l'atteindre, au passage de quelque rivière, dans sa retraite sur la basse Normandie, et il pressait sa marche dans cette espérance, non sans exposer ses propres troupes au désordre dans lequel il croyait trouver celles de l'ennemi. Mais, entré le 13 mars, après midi, dans la plaine d'Ivry, il vit devant lui les royalistes qui l'attendaient, et qui s'étaient rangés en bataille avec tout l'avantage du terrain ; il ralentit sa marche pour remettre de l'ordre dans son armée, et il n'arriva à portée des ennemis que le soir, lorsqu'il était déjà trop tard pour songer à engager le combat. Le temps était très-mauvais, et les soldats de la ligue, fatigués par les pluies froides qu'ils avaient essuyées pendant toute leur marche, furent obligés de coucher à découvert ; quelques officiers seulement purent réussir à dresser leurs tentes, tandis que les royalistes se restaurèrent, pendant la nuit, dans les villages de Saint-André et de Turcanville [2].

Le mercredi 14 mars, au matin, l'armée royale vint reprendre la même position qu'elle occupait la veille ; les deux armées ne furent point rangées en bataille avant dix heures du matin. D'Aubigné rapporte qu'en mettant son casque, Henri adressa ce peu de mots à ses compagnons d'armes : « Mes compagnons, Dieu est pour nous ; voici » ses ennemis et les nôtres, voici votre roi, donnons à eux. Si vos cor- » nettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc ; vous le » trouverez au chemin de la victoire et de l'honneur [3]. » Ces paroles

[1] Sully, t. I, c. 30, p. 438. — Davila, l. XI, p. 640, 641. — Cayet, t. LVI, p. 310. — Duplessis, t. IV, § 110, p. 453.

[2] Discours véritable sur la journée d'Ivry. Mém. de la ligue, t. IV, p. 235-252. — Davila, l XI, p. 642, 643. — De Thou, l. XCVIII, p. 610. — V. P. Cayet, Chr. noven., t. LVI, p. 310.

[3] D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 231.

furent accueillies par un cri général de *vive le roi!* et la bataille commença. L'artillerie porta en plein sur les ligueurs, qui se découvraient sur le renflement du terrain ; celle de la ligue, au contraire, ne put atteindre les royalistes, abrités dans son enfoncement. Le comte d'Egmont, qui était à l'extrême droite de l'armée de Mayenne, ne voulut pas attendre une troisième décharge de cette artillerie, et se précipita avec fureur sur la cavalerie légère du grand-prieur, qui lui était opposée, et qu'il culbuta. Avec la même impétuosité, il parvint jusqu'aux canons du roi, qui avaient maltraité sa troupe. « Compagnons, cria- » t-il, je vais vous montrer comme il faut traiter cette arme des lâches » et des hérétiques, » et faisant en même temps tourner son cheval, il vint frapper de la croupe contre la batterie royale : il n'y eut pas un de ses hommes d'armes qui ne voulût se vanter d'en avoir fait autant. Ils ne perdirent pas seulement leur temps à cette bizarre manœuvre : toute la cavalerie d'Egmont se mit en désordre ; elle n'avait plus l'élan qui avait fait sa force, lorsqu'elle fut chargée en même temps par le maréchal d'Aumont, le baron de Biron, le grand prieur et Givry. Egmont fut tué avec ses principaux officiers ; tout le reste fut enfoncé et mis en pièces. Dans une autre partie de la ligne, le duc de Brunswick, qui conduisait les reiters des ligueurs, fut également tué. Ces reiters avaient coutume, après chaque charge, de passer dans les intervalles laissés à dessein entre chaque bataillon pour aller se reformer derrière la ligne ; mais le vicomte de Tavannes, que Mayenne avait chargé de ranger son armée en bataille, avait la vue si courte qu'il s'était trompé sur l'intervalle qu'il devait laisser entre les corps, et que l'espace manquait pour cette manœuvre. Les reiters, en revenant de la charge, vinrent donc donner dans l'escadron de lanciers du duc de Mayenne, et le mirent en désordre. Le duc fut obligé de les repousser à coups de lance ; il ne put point faire prendre carrière à ses chevaux, et tandis qu'il s'efforçait en vain de les remettre en ordre, il fut chargé avec fureur par le roi, qui voyait son embarras ; il fut enfoncé et forcé à s'enfuir vers le bois. Bientôt toute la cavalerie de la ligue fut entraînée dans la même déroute : les bataillons de fantassins, qu'elle avait couverts, se trouvèrent alors isolés au milieu de la plaine, et de toutes parts attaqués par les troupes du roi. Les Suisses, quoiqu'ils ne fussent point encore entamés, soulevèrent leurs armes en signe qu'ils voulaient se rendre, et furent aussitôt reçus à quartier par le maréchal de Biron ; les landsknechts, encouragés par cet exemple et affaiblis en même temps par

cette défection, levèrent à leur tour leurs piques, et crièrent qu'ils se rendaient. Mais Henri IV et ses soldats nourrissaient contre eux une profonde rancune ; plusieurs d'entre eux avaient déjà pris part à la trahison d'Arques, où ils avaient feint de se rendre ; plusieurs, engagés par les princes protestants pous renforcer l'armée de Henri IV, avaient passé à ses ennemis, le roi déclara qu'ils avaient forfait à la foi militaire, et qu'il ne leur accordait aucun quartier. Le massacre dura une heure entière, mais pendant qu'on les tuait sans défense, le roi criait : *Sauvez les Français, et main-basse sur l'étranger !* En effet, après la mêlée il n'y eut plus de Français tués. Les fuyards de la ligue allèrent chercher un asile, les uns à Chartres, les autres à Mantes : le pont d'Ivry, par lequel ils s'échappaient, fut rompu, et la cavalerie du roi, pour continuer à les poursuivre, fut obligée de faire un long détour, et d'aller passer l'Eure à Anet. La perte de l'armée de la ligue fut cependant très-considérable ; Davila la fait monter à six mille hommes; d'Aubigné, qui fait les deux armées de moitié plus faibles que lui, réduit aussi de moitié la perte des ligueurs [1]. Du côté du roi le colonel Schomberg fut tué ; Henri lui avait adressé des excuses au moment du combat, pour les paroles trop dures avec lesquelles il avait repoussé, la veille, ses demandes d'argent, et Schomberg, touché de cette condescendance, s'était écrié : « Votre Majesté me tue par sa » bonté, car c'est mon devoir désormais de donner ma vie pour son » service. »

Depuis le commencement des guerres civiles aucune victoire aussi brillante n'avait encore été remportée. Henri IV, vainqueur à Coutras, vainqueur à Arques, vainqueur à Ivry, semblait l'emporter sur ses rivaux ou en talents militaires, ou en bonheur, et le peuple lui savait autant de gré de sa fortune que de son habileté. Les citadins, les campagnards, qui jusqu'alors n'avaient voulu voir en lui qu'un pauvre Béarnais avide de pillage, un hérétique, un ennemi, commencèrent à le célébrer comme habile général, et héros victorieux ; en même temps on répétait de lui des traits, des propos qui peignaient tour à tour son humanité, sa compassion pour le peuple, ou sa familiarité avec la noblesse, qu'il traitait en égale, ne prétendant être que le premier gen-

[1] Davila, t. XI, p. 644 ; 648. — De Thou, l. XCVIII, p. 619. — Lettres de Mayenne sur la bataille, *ibid.*, p. 620-622. — D'Aubigné, l. III, c. 1, p. 230. — L'Étoile, Journal, p. 32. — V. P. Cayet, p. 322.—Péréfixe, l. II, p. 136. — Sully, Écon. royales, t. I, c. 30, p. 440-454.

tilhomme de son royaume. Le soir même de la bataille, il soupa en public à Rosny avec tous ses capitaines, il fit un accueil cordial à ses prisonniers, et chacun de ses soldats se plaisait à répéter quelqu'une de ses plaisanteries ou de ses bons mots [1].

Le conseil de l'union à Paris sentait que sa cause était perdue si des dispositions semblables commençaient à se manifester parmi les Parisiens. Il reçut, le 15 mars, la nouvelle de la bataille d'Ivry, et il chargea les prédicateurs de l'annoncer le lendemain au peuple, de telle manière, qu'il n'en conçut point de découragement. Don Christian de Nice se chargea de cette tâche : il choisit pour texte de son sermon ces paroles de l'Écriture, que Dieu châtie ceux qu'il aime; et après avoir exposé avec chaleur les avantages que les élus de Dieu doivent retirer des afflictions et des épreuves, il se fit interrompre par un messager qui lui apportait des dépêches, comme s'il les avait reçues dans cet instant même. Après les avoir lues à voix basse, il s'écria que Dieu avait voulu en ce jour qu'il fît l'office non de prédicateur, mais de prophète; que le moment de la tentation était arrivé, et que c'était au peuple élu de Dieu à montrer désormais quel bon usage il savait faire des afflictions. Il annonça alors la défaite de l'armée de la ligue; mais déjà il avait inspiré à son auditoire l'enthousiasme qui brave les revers ; tous jurèrent avec lui qu'ils affronteraient la faim et tous les dangers pour maintenir la sainte ville de Paris dans sa fidélité au service de Dieu [2].

De dures épreuves se préparaient en effet pour les Parisiens. Trois jours après la bataille, on leur annonça l'arrivée de Mayenne à Saint-Denis. Il ne voulut point entrer lui-même à Paris, mais il appela auprès de lui la duchesse de Montpensier, sa sœur, l'archevêque de Lyon, Villeroi, les deux ambassadeurs d'Espagne, Bernardin de Mendoza et le commandeur Morreo, enfin le cardinal Gaetani, légat du pape, et des députés de la bourgeoisie de Paris. Il rendit compte de la perte de la bataille, qu'il expliqua par des circonstances imprévues et indépendantes de la prudence humaine; il annonça l'assurance qu'il avait reçue que le roi d'Espagne et le pape ne lui manqueraient pas au besoin, et le mettraient en état de former une nouvelle armée avec laquelle il accourrait au secours de Paris : en effet, les 17 et 18 mars, deux lettres du roi d'Espagne furent imprimées et publiées à son de trompe dans la ville [3]. Mayenne annonça qu'il partait pour la frontière des Pays-

[1] Journal de Pierre de l'Étoile, t. II, p. 32.
[2] Davila, l. XI, p. 650. [3] Journal de l'Étoile, p. 36.

Bas, afin de hâter la formation de cette armée. Il ne demandait aux Parisiens qu'un peu de constance pour ce premier moment d'épreuve. Il laissait, pour commander dans la place, son frère Nemours, et son cousin le chevalier d'Aumale : il confiait à leur foi sa mère, sa femme, sa sœur et ses enfants. Et il reçut en effet les promesses les plus enthousiastes des Parisiens de tout souffrir pour la gloire de Dieu. Il partit le lendemain ; mais le conseil de l'union et les Seize, loin de montrer le moindre abattement, donnèrent les premiers l'exemple à leurs concitoyens de creuser les fossés, de fermer les brèches, de disposer l'artillerie sur les remparts, et surtout de faire entrer dans la ville autant de vivres qu'il leur était possible [1].

Le jour même où le roi avait gagné la bataille d'Ivry, ses partisans en Auvergne, conduits par le marquis de Curton, avaient remporté, le 14 mars, sous les murs d'Issoire, une victoire importante sur les troupes de la ligue que commandait le comte de Randan, et celui-ci avait été tué [2]. Cette double victoire aurait dû décider Henri IV à pousser ses succès avec vigueur, à se montrer immédiatement devant Paris, et à profiter de la première terreur des ennemis. Il tarda quinze jours entiers avant de le faire; Sully explique cette lenteur par l'embarras des finances et les malversations de d'O ; Davila, par les pluies dont l'armée avait beaucoup souffert; d'autres, par les habitudes des soldats aventuriers, dont la discipline se relâchait toujours au moment d'une victoire, parce qu'ils ne songeaient qu'à mettre leur butin en sûreté; mais en toute occasion Henri IV mérita le même reproche : prompt et plein d'ardeur dans le combat, il ne sut jamais tirer parti de ses victoires; enivré de chacun de ses succès, il voulait en jouir au lieu de les poursuivre [3]. Après quinze jours passés à Mantes, ce ne fut que le 29 mars qu'il s'approcha de Paris, et occupa Chevreuse, Montlhéry, Lagny et Corbeil ; encore cherchait-il seulement à se rendre maître des bourgs et des châteaux qui commandent les abords de la capitale ; il n'essaya point immédiatement l'impression que pourraient faire ses drapeaux en lesdéployant en vue des portes de Paris. Le 5 avril, il mit

[1] Davila, l. XI, p. 651-652. — Cayet, Chron. noven., t. LVI, p. 346.—De Thou, l. XCVIII, p. 620.

[2] Cayet, Chron. nov., t. LVI, p. 331-345. — Davila, l. XI, p. 652. — De Thou, l. XCVIII, p. 623-626.

[3] Sully, t. I, p. 453. — Davila, l. XI, p. 652.—Duplessis Mornay, t. IV, nº 114, p. 473.

le siége devant Melun: il emporta d'assaut l'une des moitiés de la ville; l'autre moitié, séparée par la rivière, se rendit par composition ; plus tard, Cressy, Moret, Provins, Nangy, tombèrent entre ses mains. Au milieu d'avril, il se rendit maître de Montereau, Brie-Comte-Robert et Nogent-sur-Seine; il fit aussi une tentative sur Sens, mais voyant que cette ville ne pouvait être réduite que par un siége en forme, il y renonça pour se rapprocher de Paris [1].

Dans le temps même où Henri s'emparait ainsi successivement de toutes les avenues de la capitale, de toutes les rivières par lesquelles seules peut s'approvisionner une population si nombreuse, il avait à répondre chaque jour aux propositions qui lui étaient adressées pour le faire entrer en négociations. Tantôt c'était le légat lui-même qui demandait au maréchal de Biron de lui accorder une conférence au château de Noisy; tantôt Villeroi qui se rendait auprès de Henri IV sous les murs de Melun ; tantôt l'évêque de Ceneda que le légat envoya trouver Biron à Brie-Comte-Robert, et qui eut une conférence avec Henri lui-même, sortant pour la chasse, quoique par scrupule, comme représentant le pape, il n'eût pas voulu demander une audience à un prince hérétique. Tous ces négociateurs n'avaient qu'un but, gagner du temps pour faire entrer des vivres dans Paris, et faire avancer les secours d'Espagne; mais tous voulaient imposer des conditions au lieu d'en recevoir ; ils demandaient une suspension d'armes, mais en même temps ils exigeaient que le roi se fît catholique, et qu'il assemblât les états généraux, pour qu'eux seuls décidassent si la France pouvait renoncer à l'édit d'union qui l'excluait à jamais du trône. Henri répondait qu'il était homme de conscience, qu'il ne se laisserait pas imposer une religion par la force ; toutefois il avait soin de laisser tomber des propos qui montraient qu'il songeait à sa conversion. Après chaque conférence, il renvoyait les négociateurs plus persuadés qu'il ne tarderait pas à se faire catholique, mais quant à une suspension d'armes, il ne leur en donna pas un moment l'espérance; au contraire, il redoublait d'activité pour resserrer Paris dans un cercle plus étroit. Toutefois le besoin immédiat d'argent le faisait quelquefois contrevenir à ce qui semblait le but de tous ses efforts : Givry, qui commandait au pont de Chamois, laissa passer, moyennant une grosse somme que payèrent les Parisiens, dix mille muids de vin et trois mille de blé, dont le roi

[1] Journal de l'Étoile, p. 39. — Davila, l. X, p. 655-661. — De Thou, l. XCVIII, p. 431-632.

leur avait accordé la traite peu de jours avant la bataille d'Ivry [1].

Sur ces entrefaites, le cardinal de Bourbon, que la ligue avait reconnu pour roi, sous le nom de Charles X, mourut, le 9 mai 1590, à neuf heures du matin, à Fontenai, où il était retenu prisonnier. Il était atteint de la pierre, qui, selon le témoignage de ses médecins, fut cause de sa mort. Comme il avait toujours été captif depuis le 25 décembre 1588, il n'avait eu aucune part au gouvernement que Mayenne exerçait en son nom; faible, vicieux et dépourvu de talents, il s'était toujours laissé gouverner par des favoris; c'étaient eux qui l'avaient fait entrer dans les projets de la ligue; mais comme il n'était plus entouré par eux dans sa captivité, il ne songeait plus à servir les passions des Guise, et quand il parlait de Henri IV, il le nommait toujours le roi mon neveu [2]. La mort de ce roi nominal devait forcer la ligue à prendre un parti décisif sur la succession au trône, et augmenter les divisions qu'on apercevait déjà dans cette faction; mais la situation critique où se trouvait Paris absorbait seule l'attention du parti, et la vacance du trône de la ligue ne fit dans le moment presque aucune sensation.

Mayenne avait confié le commandement de Paris à son frère maternel, le duc de Nemours, et à son cousin le chevalier d'Aumale. Ils avaient sous leurs ordres leurs deux compagnies d'hommes d'armes, deux cents chevaux du sieur de Vitry, cent arquebusiers à cheval, huit cents fantassins français, cinq cents Suisses et douze cents Allemands du baron d'Eberstein; ils avaient de plus soixante-cinq canons en batterie. Mais, indépendamment de ces troupes régulières, la milice de Paris pouvait, au besoin, mettre cinquante mille hommes sous les armes, et c'était le respect qu'inspirait cette bourgeoisie, armée et fanatique, qui avait empêché jusqu'alors Henri IV de conduire sa petite armée sous les murs de Paris. Ce fut le 8 mai seulement qu'il arriva en vue des remparts, sur lesquels il fit, ce jour-là, tirer le canon pour la première fois. Il avait alors sous ses ordres douze mille fantassins et trois mille cavaliers. Tout près de deux mois s'étaient déjà écoulés depuis la

[1] Cayet, Chron. nov., t. LVI, p. p. 384. — Duplessis, Récit de ce qui s'est passé à l'armée du roi, t. IV, nº 112, p. 462. — Davila, l. XI, p. 655-657-661. — De Thou, l. XCVIII, p. 627-633.

[2] L'Étoile. Journal, p. 45. — Lettre de Mendoza à Philippe II, du 14 mai, dans Capefigue, t. VI, p. 13.—Cayet. chron. nov., t. LVI, p. 376.—De Thou, l. XCVIII, p. 637. — Davila, l. XI, p. 666. — Péréfixe, l. II, p. 144.

bataille d'Ivry; la terreur qu'un revers aussi inattendu avait d'abord inspirée, s'était calmée; tout ce qu'il était possible de faire pour l'approvisionnement de la ville, pour l'armement et la discipline des milices, pour la restauration des remparts, avait été exécuté; et comme la puissance du parti dépendait de l'exaltation des passions religieuses, les duchesses de Nemours, de Montpensier et de Mayenne, le légat et l'ambassadeur d'Espagne n'oubliaient rien pour les exciter. Ils avaient soumis à la Sorbonne des questions auxquelles cette faculté répondit par un décret du 7 mai, qui fut aussitôt publié dans Paris. Elle décidait qu'il est expressément défendu aux catholiques d'accepter pour roi un hérétique, un fauteur d'hérésie, bien davantage un relaps; et lors même que celui-ci se convertirait et se ferait absoudre, il demeurerait entaché d'un tel soupçon de feintise et de perfidie, que le devoir de tout bon chrétien serait de continuer à le repousser de toutes ses forces. « On peut donc à bon droit juger qu'à ceux qui le favorisent, étant » opiniâtres à établir le royaume de Satan, la peine éternelle est pré» parée, et que ceux qui le repoussent, s'ils persistent jusqu'à la mort, » seront récompensés au ciel du loyer éternel [1]. »

Mais c'étaient surtout les prédicateurs qui entretenaient et échauffaient sans cesse l'enthousiasme du peuple. Cette éloquence populaire, qui trente ans auparavant avait si puissamment secondé la réforme, se trouvait désormais uniquement engagée au service de la foi catholique. Il ne faut point croire que la raison ou la vérité soient assurées, dans la chaire, de l'avantage sur l'inconséquence ou l'erreur. L'orateur qui parle seul, et que personne ne réfute, émeut parce qu'il est ému, parce qu'il est passionné : Rose, l'évêque de Senlis, Hamilton, curé de Saint-Côme, Boucher, Pigenat, et bien d'autres prédicateurs de la ligue, étaient des hommes doués de talent, d'imagination, mais surtout d'un zèle ardent pour leur cause; chaque jour ils montaient en chaire, ils se livraient à leurs inspirations, que souvent eux-mêmes croyaient prophétiques; ils s'abandonnaient à la véhémence de leur aversion pour les hérétiques, pour les politiques, et ces passions haineuses leur semblaient sanctifiées, parce qu'ils s'y livraient pour le service de la foi. Aussi, ils communiquaient à leur auditoire une exaltation, un dévouement, un héroïsme, que l'éloquence humaine ne saurait atteindre. Les prédicateurs Panigarola et Bellarmino, venus à la suite du légat, prê-

[1] Journal de l'Étoile, t. II, p. 44-47.

chaient aussi tous les jours en italien, et produisaient, à l'aide d'une langue étrangère, une impression qu'on a peine à expliquer. Aux sermons, les prédicateurs joignaient l'exaltation produite par les processions et les litanies. Le 14 mai, le 30 mai, le 4 juin, le légat conduisit des processions solennelles dans lesquelles on vit tous les prélats, les prêtres et les moines, revêtus de corselets, et armés d'arquebuses, d'épées et de pertuisanes, se rendre à Sainte-Geneviève, à la tête de toute la milice bourgeoise; ils y firent solennellement le vœu de défendre la cité jusqu'à la mort, et de se soumettre à toutes les privations, à toutes les souffrances, plutôt que de traiter avec un prince hérétique. Ces processions de moines armés furent pour les royalistes un grand objet de ridicule. Mais quand on vit ensuite ces moines monter joyeusement aux remparts, et s'exposer au feu de l'ennemi, quand on vit les bourgeois supporter toutes les horreurs de la famine plutôt que de se rendre, on dut reconnaître qu'un sentiment sérieux et élevé pouvait s'unir à un fanatisme intolérant et à des haines souvent farouches [1].

Dès le commencement de mai, les vivres, qui ne pouvaient plus arriver que par les routes de terre, montèrent à Paris à des prix exorbitants. La campagne était cependant encore ouverte, et quoique le roi la fît parcourir par des partis de cavalerie, ils ne suffisaient pas pour arrêter tous les paysans que des profits considérables déterminaient à porter leurs vivres à la ville au travers de mille dangers. A leur tour, les soldats du roi se laissaient tenter par une contrebande qui les enrichissait, et les officiers, qui presque tous avaient quelque ami, quelque parent dans la ville assiégée, ou leur envoyaient des présents de vivres, ou fermaient les yeux sur un commerce qu'ils auraient dû empêcher. Pendant les sept semaines qui suivirent la bataille d'Ivry, un très-grand nombre de Parisiens, et surtout de femmes et d'enfants, avaient quitté la ville; on comptait cependant qu'il y restait encore, le 26 mai, deux cent vingt mille âmes. Le même jour, on avait fait l'inventaire des provisions, et l'on avait trouvé qu'il restait du blé pour un mois; qu'ensuite il faudrait faire du pain d'avoine, dont on avait quinze cents muids. Le 26 juin, en effet, comme le blé était épuisé, on fit la visite de toutes les maisons religieuses, et on en trouva encore une certaine quantité; la plupart des familles aisées avaient aussi quelque cachette,

[1] Journal de l'Étoile, p. 41-48-52. — Cayet, Chron. nov., p. 386-405. — Davila, l. XI, p. 662-663. — De Thou, l. XCVIII, p. 641.

où elles en gardaient une provision pour elles. Mais d'autre part, la misère causée par la suspension de tous les métiers, aggravait la famine. Aucun travail n'était demandé ou récompensé, aucune industrie ne se présentait au pauvre, moyennant laquelle il pût obtenir un salaire [1].

Tous les grands personnages attachés à la ligue contribuèrent avec générosité pour venir au secours des pauvres ; mais ils avaient beau donner de l'argent, ils n'augmentaient point ainsi la quantité de vivres qui pouvaient arriver au marché. Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, qui d'ailleurs n'était point ligueur, ordonna la vente de toute l'argenterie des églises, pour l'employer à des aumônes, sous condition que la ville en restituerait la valeur, quand elle serait sortie de sa détresse actuelle ; le cardinal légat obtint, avec des peines infinies, cinquante mille écus des mains du pape, qu'il distribua en aumônes, et il y joignit la valeur de toute son argenterie, qu'il fit fondre ; l'ambassadeur d'Espagne fit faire chaque jour une distribution pour la valeur de cent vingt écus de pain, tant qu'il en put trouver, puis ensuite d'autres substances alimentaires. Toutes les dames et tous les seigneurs de la ligue se taxèrent de même à des aumônes journalières ; tout luxe, toute autre dépense, étaient supprimés. Mais quelque abondants que fussent les dons de la charité, ils ne pouvaient remplacer le subside journalier que l'industrie avait cessé de fournir, ou suffire aux besoins d'une si immense population [2].

Henri IV comptait uniquement sur la famine pour réduire Paris. Soit qu'il n'eût point une artillerie suffisante pour battre les murailles en brèche, ou qu'il ne voulut pas hasarder sa petite armée contre la puissante milice bourgeoise que les assiégés pouvaient mettre en ligne, ou qu'il ne voulût pas courir la chance de prendre d'assaut sa capitale, mais aussi de la voir pillée et ruinée par son armée, il se tenait toujours hors de vue des Parisiens ; il assiégeait Saint-Denis, et il réduisait successivement toutes les autres petites places du voisinage. Il s'attachait en même temps à être bien instruit des mouvements du duc de Mayenne. Celui-ci avait eu à Condé une conférence avec Alexandre Farnèse duc de Parme et gouverneur des Pays-Bas. Il avait représenté

[1] Journal de l'Étoile, p. 42-55-57. — Péréfixe, l. II, p. 147. — Davila, l, XI, p. 664. — D'Aubigné, l. III, c. 6, p. 233.

[2] L'Étoile, Journal, p. 47-49-55. — Davila, l. XI, p. 664. — D'Aubigné, l. III, c. 6, p. 233. — Cayet, Chron. noven., t. LVI, p. 406.

à ce duc que s'il ne secourait pas Paris, que s'il ne forçait pas Henri IV à rompre le blocus qu'il resserrait chaque jour davantage, cette ville, après peu de mois, peut-être peu de semaines, devrait succomber; qu'avec elle tomberait la ligue tout entière, que tous les projets du roi d'Espagne seraient renversés, toutes les dépenses qu'il avait prodiguées seraient perdues, et que Henri IV monterait sur le trône de France, peut-être aux acclamations de toute la population, peut-être sans qu'on eût moyen d'exiger de lui aucune garantie en faveur de la foi catholique. On savait à quelles fluctuations l'opinion publique en France était exposée, et l'on ne devait point oublier que déjà, trente ans auparavant, la nation entière avait été sur le point d'embrasser la réforme. Philippe II avait donné au duc de Parme l'ordre de soutenir la ligue, et, s'il le fallait, de sacrifier jusqu'aux intérêts des Pays-Bas, plutôt que de la laisser succomber. Cependant il ne voulait point s'épuiser pour la France, par une générosité chevaleresque, sans obtenir quelque retour. Il demandait que les Français déclarassent l'abolition de la loi salique, et qu'ils appelassent au trône l'infante, sa fille, pour remplacer le cardinal de Bourbon. En même temps son ambassadeur, Bernardin de Mendoza, cherchait à séduire les commandants de quelques places de Picardie, pour qu'ils les livrassent à des garnisons espagnoles [1].

Mais le duc de Parme ne se prêtait qu'avec répugnance à ce projet d'expédition en France. Philippe II lui avait confié des forces à peine suffisantes pour la défense des Pays-Bas; il se sentait plus faible encore depuis que son antagoniste, le prince Maurice de Nassau, arrivé à l'âge d'homme, commençait à déployer ses rares talents pour la guerre. D'ailleurs les subsides d'Espagne étaient presque toujours en retard; toutes les soldes étaient arriérées, et la garnison espagnole de Courtrai s'était soulevée à la fin de l'année précédente, en demandant la paye qui lui était due. Ce fut avec beaucoup de difficulté que Parme rassembla assez d'argent, au mois de février, pour la satisfaire. Ces mutins formaient un corps de mille cinq cents hommes sous les ordres de don Antonio Quiroga, qu'Alexandre était fort disposé à renvoyer de Flandre, quoiqu'il les comptât parmi ses meilleures troupes, parce qu'il craignait pour les autres l'exemple de leur indiscipline. Vers le même temps, la garnison italienne de Breda s'était laissée surprendre par Maurice; et, malgré ses efforts, Alexandre de Parme n'avait pu

[1] Davila, l. XI, p. 668. — De Thou, l. XCVIII, p. 658.

recouvrer cette place importante. Au contraire, il n'avait pu ensuite empêcher Maurice d'élever en face de Nimègue un fort qui incommodait infiniment cette ville, et lui ôtait le commandement du Wahal [1].

Le duc de Parme prévoyait que s'il conduisait son armée en France, les Hollandais profiteraient de son absence, pour recouvrer une grande partie des Pays-Bas, et il écrivait à Philippe II que c'était abandonner le corps pour courir après l'ombre. Mais les ordres de Madrid furent positifs; le vieux monarque espagnol ne regardait plus depuis longtemps la guerre de Flandre que comme une occasion de chagrins, de mortifications et de dépenses pour lui; il saisissait avec empressement les espérances nouvelles que lui offrait la France, ne fût-ce que comme faisant diversion à ses anciens soucis. Alexandre se vit contraint d'obéir; il annonça cependant à Mayenne qu'il lui serait impossible d'être prêt avant le mois d'août [2].

Mayenne ne se flattait pas que les Parisiens pussent tenir si longtemps; il demandait en grâce, et il obtint du gouverneur des Pays-Bas un renfort immédiat de trois ou quatre mille hommes. En effet, les Espagnols d'Antonio Quiroga, les Italiens de Camillo Cappizucchi, et environ cinq cents chevaux, l'accompagnèrent à son retour. Mayenne rassembla ainsi à Laon environ dix mille hommes. Henri IV en étant averti, marcha rapidement à sa rencontre et remporta sur lui, le 5 et le 6 juin, quelques avantages qui le forcèrent à s'enfermer dans la ville. Mais le roi ne s'aperçut pas que Saint-Paul s'était détaché de Mayenne avec huit cents chevaux et un gros convoi de vivres, pendant ces escarmouches autour de Laon, qu'il gagnait Meaux, qu'il se mettait à couvert derrière la Marne, et qu'il faisait enfin entrer son convoi dans Paris, le 17 juin [3].

Henri était revenu sur ses pas, et avait recommencé, le 9 juin, le siége de Saint-Denis. Le convoi de Saint-Paul, quelque joie qu'il eût causée aux Parisiens, ne lui apporta qu'un soulagement momentané. Le froment commençait à manquer absolument dans les magasins de la ville. Il restait de l'avoine, que l'on distribuait aux soldats pour la manger en soupe. Quant à la viande, on ne trouvait plus dans les bou-

[1] Watson, Hist. de Philippe II, l. XXI, p. 88-97. — Bentivoglio, Guerra di Fiandra, p. II, l. V, p. 128. — V. P. Cayet, Chron. noven., t. LVI, p. 297-298. — Davila, l. XI, p. 666.

[2] Davila, l. XI, p. 666. — Bentivoglio, Guerra di Fiandra, t. II, l. V, p. 132.

[3] *Ibid.*, p. 669. — L'Étoile, Journal, p. 54.

cheries que la chair des chiens, des chevaux et des ânes. D'ailleurs le pauvre ne pouvait atteindre à aucune de ces substances, qui se vendaient à des prix excessifs. Le plus souvent il se contentait des herbes qu'il arrachait dans les rues et les cours, et qu'il faisait bouillir; ou bien il essayait de réduire en poudre tous les vieux ossements d'animaux et même d'hommes qu'il pouvait découvrir ; mais au lieu d'en extraire une gélatine qui aurait été substantielle, comme cette poudre était blanche, il croyait y voir de la farine et pouvoir en faire du pain, et il s'exposait ainsi à d'horribles maladies. Il faisait bouillir encore toutes les peaux, tous les cuirs qui avaient précédemment été destinés à l'habillement ou à l'ameublement. On ne voyait plus dans les rues qu'une population have et décharnée ; les maladies causées par des aliments si malsains et les morts se multipliaient avec une effrayante rapidité; mais à mesure que les maisons se vidaient, on s'empressait de les démolir pour brûler les bois de la charpente, car le combustible commençait aussi à manquer. Une souffrance si excessive abattait le courage de quelques-uns. Plus d'une fois, pendant la nuit, des attroupements se formèrent dans les rues, qui les parcouraient en criant : « Du pain ou la paix ! » Mais le chevalier d'Aumale et le duc de Nemours faisaient des patrouilles continuelles pour les dissiper. Dans toutes les chaires, les prédicateurs annonçaient au peuple que le martyre de la faim n'était pas moins méritoire aux yeux de Dieu que celui de l'épée. Ils exhortaient les chrétiens à se sacrifier pour le triomphe du Christ, et chaque jour cependant ils répandaient la nouvelle de quelque avantage que la ligue avait obtenu sur les huguenots et les politiques, de quelque progrès du duc de Mayenne, de quelques promesses du roi d'Espagne; surtout ils annonçaient que le duc de Parme, avec la puissante armée des Pays-Bas, était sur le point d'entrer en France [1].

Tant que les Parisiens demeuraient en possession de leurs faubourgs, ils y trouvaient un assez vaste espace de cours, de jardins, de terrains susceptibles de quelque culture, pour que les herbes que les pauvres y recueillaient leur fussent de quelque ressource : Henri jugea convenable de les resserrer davantage. Saint-Denis s'était rendu à lui le 7 juillet. Plusieurs seigneurs lui avaient amené des soldats ; le duc de Nevers, estimant désormais que la victoire demeurerait au roi, avait laissé de

[1] On trouve, aux Mémoires de la ligue, t. IV, plusieurs journaux du siége de Paris, de Panigarola, p. 272 ; de P. Cornejo, p. 276 ; d'un royaliste, p. 304 ; d'un autre, p. 314. — Davila, l. XI, p. 670.

côté son vœu de ne jamais servir un roi huguenot, et lui avait amené cinq cents cavaliers; le prince de Conti, Châtillon, le duc de la Trémouille, le marquis de Pisani et beaucoup de gentilshommes de Normandie, d'Anjou, de Poitou, de Gascogne et de Languedoc, avaient rejoint successivement l'étendard royal. Un assaut général fut ordonné pour le 24 juillet. Les Parisiens se défendirent avec bravoure; mais leur nombre ne pouvait suffire à garnir toute l'immense enceinte des faubourgs : après un combat acharné, ils l'abandonnèrent et rentrèrent dans la ville. Tous les faubourgs furent de nouveau livrés au pillage; mais les royalistes ne trouvèrent plus grande chose à prendre dans ces maisons qui avaient déjà éprouvé tant de calamités [1].

Ce nouvel échec, et la privation de presque toutes les substances végétales qui en fut la conséquence, augmentèrent les murmures de ceux qui demandaient la paix. Jusqu'alors on avait, à plusieurs reprises, envoyé au supplice les plus hardis pour imposer silence aux autres; Nemours et Aumale sentirent qu'il fallait désormais ménager davantage une opinion qui devenait tous les jours plus impétueuse. Au coin de toutes les rues ils avaient fait établir des cuisines pour le peuple; on les nommait les chaudières d'Espagne; on y préparait tout ce qu'on croyait pouvoir servir d'aliments, en l'assaisonnant surtout avec du suif; on tentait chaque jour quelque nouvelle sortie à la campagne, pour couper des blés, pour recueillir des végétaux de tout genre; la plupart n'avaient aucun succès : ces maraudeurs étaient taillés en pièces; mais on assurait que les chefs ligueurs n'en avaient aucun regret, c'étaient autant de bouches affamées dont ils étaient débarrassés. On affirmait aussi que, d'après un rapport fait à Nemours le 27 juillet, il était déjà mort trente mille personnes de misère dans la ville. Enfin les deux ducs annoncèrent au peuple qu'ils allaient traiter, et ils lui demandèrent de redoubler de patience pendant quelques jours pour ne pas porter dommage à leurs négociations. Dans le fait, ces négociations étaient tout à fait illusoires : les ligueurs ne voulaient entendre à aucune condition raisonnable; ils refusèrent de donner communication au peuple des offres que faisait le roi. Celui-ci, de son côté, avait adressé une lettre aux manants et habitants de Paris, pour les engager à la soumission; mais cette lettre, mal écrite, longue, diffuse, obscure, ne semblait point

[1] Davila, l. XI, p. 672. — De Thou, l. XCIX, p. 652. — Journal de P. l'Étoile, p. 61, 62, 65. Il diffère un peu des autres pour les dates. — Sully, t. II, c. 1, p. 3. — Cayet, Chron. noven, t. LVI, p. 410.

dictée par le cœur, et ne fit aucune impression sur le peuple. Le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon, qui eurent une conférence avec le roi, ne purent arriver à ouvrir des négociations régulières [1].

Cependant Alexandre, duc de Parme, s'était mis de bonne foi à l'œuvre pour rassembler l'armée avec laquelle, selon les ordres exprès de Philippe II, il comptait faire lever le siége de Paris. Il écrivit aux assiégés, qu'il comptait arriver le 15 août en vue de leurs murailles. Cette lettre, qui fut reçue par eux le 1er du mois, fut accueillie avec des cris de désespoir. La souffrance qu'on éprouvait était déjà si extrême qu'il semblait impossible de la supporter encore quinze jours. Cependant les prédicateurs redoublèrent d'efforts dans toutes les chaires ; et les malheureux assiégés se lièrent par de nouveaux serments à attendre encore : Mayenne était déjà à Meaux avec dix mille fantassins et deux mille quatre cents chevaux. Il avait été rejoint par le comte de Chaligny, frère de la reine veuve de Henri III, par Saint-Paul, le duc d'Aumale, Maignelais, Balagni, la Châtre et de Rosne : de son côté, le duc de Parme se mit en route de Valenciennes le 4 août. L'armée qu'il conduisait se composait de quatorze mille fantassins espagnols, italiens, allemands et wallons, et de deux mille huit cents chevaux ; parmi ces derniers, on voyait des compagnies flamandes d'ordonnance, les autres étaient des reiters et italiens. Le prince de Chimay, le marquis de Renti et George Basti, commissaire général, étaient à la tête de la cavalerie ; la Motte, gouverneur de Gravelines, commandait l'artillerie ; les princes d'Ascoli et de Castel Beltran, les comtes d'Aremberg et de Barlemont, accompagnaient le duc de Parme. Il avait vingt pièces d'artillerie, deux équipages de pont, et son armée était mieux pourvue de toutes choses qu'aucune de celles qu'on avait encore vues sortir des possessions espagnoles. Depuis qu'il commandait dans les Pays-Bas, ce duc avoit introduit parmi les troupes du roi Philippe une discipline dont elles n'avaient eu jusqu'alors aucune idée. Il ne leur permettait aucun pillage, il protégeait les habitants avec une justice et une vigilance qui contrastaient avec l'oppression impitoyable des précédents gouverneurs généraux. En mettant le pied sur le territoire français, il résolut de redoubler encore de zèle pour le maintien de la discipline. Il savait qu'il marchait au milieu d'un peuple à qui le nom

[1] Lettre du roi, du 15 juin. — Duplessis, t. IV, nº 113, p. 470. — Mém. de la ligue, t. IV, p. 317. — Journal de P. l'Étoile, p. 62, 64, 58 et 73. — V. P. Cayet, Chron., p. 413. — Capefigue, t. VI, p. 35. — Davila, l. XI, p. 675.

espagnol était odieux ; il voulait le forcer à lui accorder tout au moins son estime et son respect. Il avait si bien assuré ses convois de vivres qu'il n'eut jamais besoin d'en enlever de force aux habitants. Toutes les propriétés furent respectées, tous les droits furent ménagés, et cependant Alexandre n'avançait qu'avec les plus grandes précautions. Toujours il faisait éclairer sa marche par des reconnaissances, il s'arrêtait de bonne heure chaque jour, il fortifiait son camp chaque soir, tenant sa troupe sous les armes, jusqu'à ce que l'enceinte temporaire fût assurée. En même temps, il avait soin de voir tout de ses propres yeux, il questionnait lui-même les espions, il disposait les gardes, il veillait chaque nuit, et n'accordait au repos que le peu d'heures qui s'écoulaient depuis qu'on avait battu la diane jusqu'à la marche de l'armée. Avec les gentilshommes français qui suivaient ses drapeaux, et qu'il faisait manger à sa table, il a doptait toutes les manières et toute la familiarité françaises, lui qui, parmi les Espagnols, avait toujours affecté leur gravité, leur retenue et leur étiquette cérémonieuse [1].

Ce fut le 23 août seulement que le duc de Parme arriva à Meaux, et se réunit au corps d'armée qu'y avait assemblé Mayenne. Par cette réunion il se trouvait tout au plus égal en forces à Henri IV. On assurait en effet que celui-ci avait alors sous ses ordres vingt-six mille fantassins et sept mille chevaux. Il s'en fallait de beaucoup, il est vrai, que l'infanterie française pût s'égaler aux vieilles bandes italiennes et espagnoles du duc de Parme, les meilleures de l'Europe ; mais d'autre part le roi comptait dans sa cavalerie cinq mille gentilshommes, dont la bravoure était soutenue par un point d'honneur tout personnel, et qui l'emportaient sur toute autre cavalerie. Le duc de Parme les connaissait bien ; il désirait, s'il était possible, éviter de se mesurer avec eux. Il sentait combien il était désirable pour lui de conserver son armée à peu près intacte pour la défense des Pays-Bas ; et il apprenait d'ailleurs que l'armée royale, fatiguée par un long siége, commençait à s'affaiblir par les maladies, et à manifester de l'impatience [2].

Meaux n'est éloigné de Paris que de douze petites lieues : il était temps, pour Henri IV, de prendre un parti ; il savait que la ville était réduite aux dernières extrémités, que la mortalité était effroyable, et

[1] De Thou, l. XCIX, p. 669. — Davila, l. XI, p. 677-679. — Bentivoglio, Guerra di Fiandra, p. II, l. V, p. 133. — Watson, l. XXII, p. 111. — Pérefixe, l. II, p. 134. — Cayet, Chron., p. 424.

[2] Davila, l. XI, p. 678. — Bentivoglio, p. II, l. V, p. 134.

que s'il pouvait tenir quelques jours encore dans ses lignes, il forcerait les Parisiens à capituler; mais d'autre part il ne pouvait s'exposer à y être attaqué par un des plus habiles et des plus heureux généraux du siècle, à la tête d'une armée si formidable. Il attendit aussi tard qu'il était possible de le faire en sûreté; mais la résignation des Parisiens, en proie aux plus horribles souffrances, l'emporta encore sur sa constance : dans ces derniers moments aussi, il ne put se résoudre à faire exécuter avec rigueur les lois barbares de la guerre. Jusqu'alors il avait refusé le passage aux vieillards, aux femmes, aux enfants, que les ligueurs voulaient faire sortir de Paris comme bouches inutiles; mais il ne put s'endurcir contre leur désespoir, et les laisser périr sous ses yeux d'une mort affreuse. Le 20 août, il accorda un sauf-conduit pour en faire sortir trois mille de la ville; si ses soldats n'avaient pas repoussé les autres, il en serait sorti davantage. Tous les historiens s'accordent à louer à cette occasion sa générosité; toutefois la pénurie était déjà si effroyable dans Paris, que Henri, en les retenant, aurait bien pu causer leur mort, mais non forcer ceux qui restaient à partager avec eux leurs vivres [1].

On proposa à Henri de partager son armée, d'en laisser une moitié à la garde de ses lignes devant Paris, avec l'autre de tenir tête à Alexandre; mais il ne fallut pas une longue délibération pour faire sentir le danger d'une résolution aussi imprudente, vis-à-vis d'un si habile général et d'une armée si redoutable. Le roi prit enfin son parti : le 30 août, il retira son armée de ses lignes et la porta d'abord à Bondi, puis deux jours après à Chelles, à quatre lieues de Paris. Au point du jour les sentinelles qui étaient sur les remparts ne virent plus l'armée à ses postes accoutumés, et en donnèrent avis aux habitants par des cris de joie : bientôt après des paysans, profitant de ce que les passages étaient demeurés libres, se présentèrent aux portes avec tous les vivres qu'ils avaient pu recueillir dans le plus prochain rayon, et les cris de joie et de délivrance redoublèrent dans toutes les rues; la population courut tout entière aux remparts pour voir les quartiers que les ennemis venaient d'abandonner. Bientôt le légat, l'archevêque de Lyon, le duc de Nemours, se mirent à la tête d'une procession qui vint à Notre-Dame remercier Dieu d'avoir mis fin à tant de misère. Le pays avait cependant été si longtemps désolé par les gens de guerre, qu'il ne pouvait

[1] Journal de l'Étoile, p. 82. — Mém. de la ligue, t. IV, p. 309. — Cayet, Chron., p. 411. — Péréfixe, l. II, p. 149.

pourvoir de vivres la capitale que bien chétivement ; Jacques Ferrarois, commandant pour la ligue à Dourdan, fut le premier qui, le 31 août, amena dans Paris un convoi de charrettes : quatre jours après il arriva mille autres chars encore du pays chartrain ; mais les rivières étaient toujours fermées, et les vivres toujours rares et chers ; ce fut seulement du 13 au 15 septembre que le blé tomba de 24 écus à 6 écus le setier [1].

Le bourg de Chelles est considérable ; il est situé dans une vaste plaine, en partie marécageuse, et terminée par quelques bois ; au delà, sur la route de Meaux, s'élèvent deux collines ; l'avant-garde française s'étendait jusqu'au pied de ces collines : l'armée des ducs de Parme et de Mayenne occupait une autre plaine au delà de ces collines, et leur cavalerie légère parut sur leur sommet au moment où les Français arrivaient au bas. Henri IV aurait ardemment désiré pouvoir livrer immédiatement bataille aux deux ducs ; s'il avait obtenu la victoire, il aurait pu recommencer le siége de Paris avant qu'il y fût entré des approvisionnements suffisants. Il essaya donc de profiter du point d'honneur qui faisait alors généralement supposer qu'il y avait de l'humiliation à ne pas accepter la bataille quand elle était offerte, et il envoya un héraut d'armes au duc de Mayenne pour l'inviter à faire cesser les souffrances des peuples et leur incertitude, en acceptant la bataille qu'il lui offrait. Mayenne renvoya le héraut au duc de Parme, qui répondit « qu'il n'étoit pas venu de si loin pour prendre conseil » de son ennemi ; que si sa manière de faire la guerre ne plaisoit pas » à son adversaire, celui-ci devoit chercher à le forcer d'en changer, » plutôt que de donner des conseils qu'on ne lui demandoit pas. » En même temps il traça son camp sur le revers des deux collines qui le séparaient de la plaine de Chelles, et il l'entoura de profondes tranchées qu'il garnit d'artillerie [2].

Quoique cette réponse indiquât peu d'empressement pour la bataille, Henri IV ne doutait point que le prince de Parme ne se préparât à l'attaquer. Il semblait qu'entrant sur le territoire ennemi,

[1] Cayet, Chron. noven., t. LVI, p. 436. — Journal de l'Étoile, p. 93, 96. — Davila, l. XI, p. 681. — De Thou, l. XCIX, p. 660. — D'Aubigné, l. III, c. 7, p. 237.

[2] Davila, l. XI, p. 682. — Bentivoglio, p. II, l. V, p. 136. — Sommaire discours sur l'armée du roi, Mém. de la ligue, t. IV, p. 524-536. — V. P. Cayet Chron. noven., t. LVI, p. 429.

avec l'intention de porter secours à une ville assiégée, il ne pouvait avoir en même temps l'intention d'éviter le combat. Toute la noblesse française, fatiguée d'une longue campagne, des privations des camps et des maladies, désirait avec ardeur une action décisive. Il ne restait plus guère que dix-huit mille fantassins à Henri, sur lesquels six mille étaient ou suisses ou anglais; mais c'était surtout dans sa cavalerie, composée de gentilshommes, qu'il mettait sa confiance. Les collines qui séparaient les deux armées étaient souvent la scène de leurs escarmouches, sans que l'un ou l'autre général voulût s'exposer au désavantage de les traverser avec toute son armée. Le duc de Parme, averti que les vivres commençaient à entrer dans Paris, ne se pressait pas, et il employa quatre jours à bien étudier le terrain. Enfin, le 5 septembre, il annonça qu'il attaquerait l'ennemi dans ses retranchements; il donna au marquis de Renti le commandement de son avant-garde, il lui ordonna de monter la colline à l'ombre des bois, et quand il serait arrivé à son sommet, où le bois finissait, de s'y étendre, comme en ligne de bataille, pour occuper le plus d'espace possible, ensuite de commencer à descendre vers la plaine, mais à pas fort lents, et en s'arrêtant à plusieurs reprises. Ces mouvements n'échappèrent point aux Français, ils virent leurs ennemis couronner toutes les collines; ils s'attendirent à être attaqués, et quoiqu'ils les vissent s'arrêter comme pour attendre quelque corps en retard, ou reformer leur ligne, ils ne songèrent point à leur donner l'avantage du terrain en allant les rencontrer au milieu de la pente. Henri IV, qui avait rangé son armée en bataille, les observait, et cherchait à se rendre raison de leurs haltes fréquentes, puis de l'entière suspension de leur marche, sur un ordre venu du duc de Parme; mais toute communication entre les deux armées était interrompue, et tout ce qui se passait derrière la colline était absolument ignoré de Henri. Cependant le duc de Parme, qui n'avait communiqué son projet à personne, pas même au duc de Mayenne, vint prendre celui-ci par la main, comme il était à la tête du corps de bataille, et le fit tourner tout à coup à sa gauche pour se rapprocher de la Marne, et arriver enfin en face de Lagny. Lafin, avec quinze compagnies d'infanterie française, avait été chargé, par Henri IV, de la défense de cette grosse bourgade située sur la rive gauche de la Marne. Les murs, le long de la rivière, étaient faibles, et ils furent bientôt abattus par les batteries que le duc de Parme avait fait dresser sur le bord opposé; mais Lafin n'en concevait aucune inquiétude, re-

gardant la rivière qui coulait devant lui comme bien suffisante à sa défense ; il ne s'était point aperçu que le général ennemi avait fait passer quelques bataillons qui se cachaient sur la rive opposée, prêts à donner l'assaut dès que les brèches seraient praticables.

Henri IV avait passé la journée du 5 septembre à la tête de ses troupes, qu'il avait rangées en bataille, attendant d'heure en heure l'attaque des ennemis, et ne pouvant concevoir ce qui ralentissait leur marche. Vers la fin de la journée, il remarqua que le marquis de Renti retirait successivement ses avant-postes du sommet des collines ; en effet, il se repliait sur le camp retranché qu'Alexandre avait tracé, sur la Marne, en face de Lagny. Le lendemain, le roi, mieux informé, passa les collines à son tour, et vint offrir la bataille aux deux ducs ; mais il reconnut bientôt que leur camp était fortifié de manière à ne lui laisser aucun espoir de le forcer, et que les Espagnols étaient bien résolus à n'en pas sortir. Pendant ce temps, les brèches aux murailles de Lagny s'élargissaient sans cesse. Tout à coup les bataillons cachés sur la gauche de la rivière se précipitèrent à l'assaut ; ils furent reçus avec vigueur par Lafin, et repoussés une première fois. Ce commandant voulut alors relever par des troupes fraîches la garde épuisée de fatigue ; il en résulta un moment de désordre dont les Espagnols s'aperçurent ; ils revinrent à la charge, se rendirent maîtres de la brèche, et massacrèrent presque toute la garnison sous les yeux de Henri IV, qui, de l'autre côté de la rivière, ne pouvait porter secours à ses soldats [1].

Cette habile manœuvre décidait du sort de la campagne : Lagny contenait de grands approvisionnements de vivres; la navigation de la Marne était ouverte; de riches convois de bateaux descendirent aussitôt à Paris, et le peuple, qui avait tant souffert, se retrouva de nouveau dans l'abondance. Henri jugea bien que le duc de Parme n'avait plus de motifs pour lui livrer bataille; pour lui, il ne pouvait réussir à l'y forcer. Son armée était épuisée de fatigues ; la maladie commençait à la travailler cruellement. Dès le 7 septembre, il se retira sur Saint-Denis, humilié, irrité, découragé ; tout à coup il lui vint à la pensée que les Parisiens, dans l'excès de leur joie, auraient négligé toutes leurs précautions, et au milieu de la nuit il se porta rapidement sous les murs

[1] Davila, l. XI, p. 684, 685.—Bentivoglio, Guerra di Fiandra, p. II, l. V, p. 137. — De Thou, l. XCIX, p. 662. — D'Aubigné, l. III, c. 7, p. 240. — V. P. Cayet, p. 531. — Péréfixe, l. II, p. 157.—Lettre du roi, du 7 septembre, au duc de Montpensier, Duplessis, t. IV, p. 481.

pour tenter l'escalade. Deux échelles furent appliquées en silence contre le mur du faubourg Saint-Marceau ; mais il y avait encore trop de deuil et de douleur dans la cité pour que les bourgeois se fussent abandonnés à l'ivresse de leur délivrance. Les moines, entre autres, étaient toujours de garde ; ce fut un jésuite qui donna l'alarme. Il renversa l'une des échelles ; il arrêta bravement les assaillants qui montaient par l'autre, tandis qu'il appelait du secours par ses cris. Bientôt la muraille fut garnie de défenseurs, et les royalistes se retirèrent. Quelques heures plus tard, Henri tenta une seconde surprise tout aussi inutilement. Le roi vit bien qu'il ne fallait pas lutter plus longtemps contre la fortune. De retour à Saint-Denis, il donna des ordres pour dissoudre son armée : il envoya Conti en Touraine, Montpensier en Normandie, Longueville en Picardie, Nevers en Champagne, d'Aumont en Bourgogne, La Noue dans la Brie, et lui-même avec le maréchal de Biron et le baron son fils, il conduisit le reste de ses troupes en quartiers à Senlis, à Compiègne et dans les villes du bord de l'Oise [1].

Le duc de Mayenne arriva, le 18 septembre, à Paris, avec les principaux de son armée et de son conseil ; le duc de Parme y entra bientôt lui-même incognito avec sept ou huit officiers. Toutes les parties de la ville présentaient trop de monuments de la détresse récente pour qu'on pût y songer à des fêtes et des réjouissances. De toutes les rivières qui alimentent Paris, le cours seul de la Marne était libre ; les magistrats, et Mayenne lui-même, demandèrent instamment au duc de Parme d'accomplir son ouvrage, et d'ouvrir aussi la navigation de la Seine et de l'Yonne. La première chose à faire pour y réussir, c'était de s'emparer de Corbeil, que les ligueurs ne croyaient pas en état d'opposer une longue résistance. Le duc Alexandre consentit à en entreprendre le siége le 22 septembre ; mais il rencontra une obstination qui dépassa de beaucoup son attente, en même temps que les ligueurs, et il devait le prévoir, ne purent remplir, dans leur état de misère, aucun des engagements qu'ils avaient pris pour nourrir son armée. Lorsque les munitions commencèrent à manquer, il fut obligé de permettre aux Espagnols, aux Italiens, mais surtout aux Wallons, qu'il avait sous ses ordres, de l'approvisionner aux dépens des campagnes ; ils pillèrent, en effet, amis et ennemis avec une cupidité, avec une barbarie, qui

[1] Davila, l. XI, p. 687, 688. — De Thou, l. XCIX, p. 664. — Lettre du roi au duc de Montpensier, du 7 septembre, Duplessis, t. IV, § 117, p. 481. Journal de l'Étoile, p. 99.

changea en haine toute la reconnaissance des ligueurs pour les Espagnols. Enfin, le 15 octobre, Corbeil fut pris d'assaut, la garnison fut passée au fil de l'épée, et les bourgeois pillés sans miséricorde [1].

Le duc de Parme avait accompli sa mission; il s'apercevait que son séjour en France ne servirait qu'à semer l'aigreur et la défiance entre lui et les alliés qu'il avait secourus. Il était averti des avantages remportés aux Pays-Bas par les Hollandais sur Mansfeld, qu'il avait chargé d'y commander en son absence. Il déclara qu'il voulait repartir pour Bruxelles, et il persista dans cette résolution, malgré toutes les instances de Mayenne et du cardinal-légat. Il livra aux troupes de la ligue Corbeil et Lagny, et, après avoir accordé vingt jours de repos à son armée, il repartit, le 13 novembre, par la route de Champagne, marchant à petites journées, avec le même ordre et les mêmes précautions qu'à son entrée en France. Henri rassembla ses soldats, rafraîchis par deux mois de repos, et se mit à la suite de l'armée espagnole pour l'inquiéter dans sa retraite. Tandis que, d'après ses ordres, le baron de Givry reprenait Corbeil et Lagny, et y rencontrait peu de résistance, Henri saisissait toutes les occasions pour entraver la marche du duc de Parme, ou l'amener à de petits combats. Mais rien ne pouvait troubler le calme et la régularité de ce grand capitaine. Ses chars formaient autour de lui une fortification mouvante, derrière laquelle ses troupes se retiraient après de vigoureuses sorties. Un combat assez sérieux fut livré auprès de Guise, le 29 novembre, mais sans résultat pour l'un ou l'autre parti. Les Espagnols étant enfin arrivés près de leur frontière, Henri n'essaya point de les suivre plus longtemps. Sur cette même frontière, le duc de Parme prit congé du duc de Mayenne, auquel il laissa trois corps de troupes auxiliaires, italien, espagnol et allemand, sous les ordres de Pietro Gaetano, neveu du cardinal-légat, d'Alfonso Idiaquez, et du comte de Collalto. Puis il rentra dans les Pays-Bas avec la gloire d'avoir ravi à son adversaire tous les fruits de ses travaux et de ses victoires, sans lui permettre jamais d'engager la bataille qu'il désirait si ardemment, et en le forçant à reconnaître la supériorité du grand capitaine sur la valeur du soldat [2].

[1] Davila, l. XI, p. 688. — Journal de l'Étoile, p. 100. — De Thou, l. XCIX, p. 668. — D'Aubigné, l. III, c. 8, p. 241. — Cayet, Chron. noven., t. LVI, p. 437.

[2] *Ibid.*, p. 691, 692. — Bentivoglio, Guerra di Fiandra, p. II, l. V, p. 140. — De Thou, l. XCIX, p. 671, 673. — D'Aubigné, l. III, c. 8, p. 244. — V. P. Cayet, Chron. noven, t. LVI, p. 448-453.

CHAPITRE III.

La guerre languit après la retraite du duc de Parme. Intrigues et divisions dans le parti royaliste et dans celui de la ligue. Le duc de Guise s'échappe de prison. Fanatisme des Seize et des prédicateurs. Mayenne punit leurs chefs. — 1590-1591.

Aucune nation, à l'égal de la française, n'est captivée par la vertu militaire. C'était par ce mérite, avant tous les autres, que Henri IV pouvait regagner l'amour de ses sujets. Ce prince jusqu'alors était peu connu des habitants de la France septentrionale ; ils le repoussaient comme hérétique ; ils le tournaient en ridicule pour son accent et ses manières gasconnes ; ils raillaient sa pauvreté, sa familiarité avec ses compagnons d'armes. Les maux qu'il avait été contraint de faire pour nourrir ses troupes aux dépens du pays ; le pillage des faubourgs de Paris, de Vendôme, de Falaise et de toutes les villes où il était entré de vive force, avaient laissé d'amers ressentiments : surtout l'effroyable famine qu'il avait infligée aux Parisiens, liait son nom au souvenir d'une longue torture et de nombreux malheurs domestiques. Mais on voyait toutes ces haines s'assoupir, toutes ces préventions se dissiper autour du foyer du gentilhomme, du bourgeois, du villageois, lorsque quelqu'un y racontait des traits de la brillante valeur du Béarnais, de sa gaieté dans les combats, de l'habileté avec laquelle il avait toujours fixé la victoire à Coutras, à Arques, à Ivry. Il n'était pas seulement brave et habile, il était heureux, et c'était le motif pour lequel chacun aurait volontiers uni sa fortune à la sienne. Mais aussi rien ne pouvait ébranler cette popularité renaissante, comme la comparaison de Henri IV avec le duc de Parme. On cessait de voir un héros dans ce roi toujours prêt à faire le coup de pistolet, qui s'exposait avec gaieté, souvent avec bonheur, mais qui ne savait ni prévoir, ni déjouer les projets de son adversaire. Ce n'était plus, disait-on alors, qu'un carabin opposé à un capitaine accompli. La noblesse française, toutefois, accoutumée à dis-

tribuer les palmes sur le champ de bataille, applaudissait à son propre caractère dans celui du Béarnais ; comme lui, elle semblait trouver sa jouissance dans le danger ; elle mettait son point d'honneur à ne jamais calculer les obstacles ; elle n'estimait à la guerre que la vaillance et non le savoir, et elle aurait volontiers flétri l'habileté dans le combat, comme un lâche calcul : mais elle était confondue par les avantages qu'obtenait sur elle la stratégie ; alors elle s'abandonnait au découragement, et elle était forcée de reconnaître que toute sa bravoure était inutile contre un grand maître dans l'art de la guerre.

La délivrance de Paris, effectuée sans livrer de bataille, avait en effet déjoué toutes les combinaisons de toute une année, et rendu inutiles tous les succès obtenus jusqu'alors par le parti royaliste. Henri, découragé, laissa passer dès lors tout près d'une autre année sans tenter de nouveau aucune grande entreprise militaire. Il ne resta point oisif cependant ; il ne le pouvait pas : son autorité n'était reconnue qu'à l'ombre de ses drapeaux, et ses revenus ne pouvaient être recueillis qu'à la pointe de son épée. Il lui fallut donc, aussitôt que le prince de Parme fut sorti de France, recommencer la petite guerre contre les villes de la ligue ; il entra dans Saint-Quentin, où il n'éprouva pas de résistance ; le 10 décembre, il surprit Corbie, il en fit sauter les portes par le pétard, et il passa la garnison avec son gouverneur au fil de l'épée. Il revint ensuite à Senlis, résolu à se rendre maître des places d'où les Parisiens tiraient leurs approvisionnements, et à les dégoûter de la guerre par la cherté des vivres, les privations et les fatigues [1].

(1591.) Les Parisiens, en effet, pendant la durée du siége, s'étaient exaltés par la résistance, ils avaient supporté avec une patience héroïque des souffrances sans égales ; mais depuis la retraite des armées, ils n'avaient point retrouvé l'abondance sur laquelle ils comptaient : les campagnes environnantes étaient ruinées ; ils n'avaient plus d'argent pour faire venir des vivres de loin ; l'activité du commerce et de l'industrie était toujours suspendue, et le moment était venu où ils devaient sentir leurs blessures plus que durant le combat. La place de Saint-Denis, où Dominique de Vic commandait une garnison royaliste, à deux petites lieues de Paris, était celle qui les offusquait le plus. Le chevalier d'Aumale, gouverneur de Paris, se sentant peu considéré dans son parti, avait fait la cour aux Seize et aux plus furieux démagogues :

[1] Davila, l. XII, p. 698. — De Thou, t. VII, l. XCIX, p. 675.

il leur promit de les délivrer de l'inquiétude que leur causait Saint-Denis, et en effet, dans la nuit du 2 au 3 janvier 1591, il sortit de la ville avec deux cents chevaux et huit cents fantassins d'élite pour surprendre cette place. Lavardin, auquel de Vic avait succédé seulement depuis huit jours, en avait chassé presque tous les habitants ; il avait laissé tomber les murs en ruines : de larges brèches étaient ouvertes, et comme le froid était excessif, d'Aumale put avec ses cavaliers traverser les fossés sur la glace et entrer jusqu'au milieu de la place ; dans ce moment cependant, et au travers d'une obscurité profonde il fut attaqué par le brave de Vic, avec une poignée seulement de cavaliers ; mais les fanfares sonnèrent de toutes parts, les Parisiens se troublèrent, d'Aumale fut tué sans être reconnu, ses compagnons d'armes prirent la fuite, et la ville fut recouvrée aussi rapidement qu'elle avait été perdue. L'abbaye du Bec avait été donnée en commende à d'Aumale ; Henri IV la transmit comme récompense à son vainqueur. Ainsi dans une guerre dont la religion était le prétexte, les bénéfices ecclésiastiques passaient, selon le sort des armes, d'un soldat à un autre soldat [1].

Peu de jours après, Henri, de concert avec le même de Vic, prépara à son tour une surprise contre les Parisiens. Il savait que les vivres étaient le plus souvent apportés à la capitale sur le dos de bêtes de somme, et qu'on leur ouvrait les portes la nuit : de Vic fit charger de farine quatre-vingts mulets ; à chacun d'eux il donna pour conducteur un soldat choisi parmi les plus braves et déguisé en paysan. Il se mit à leur tête dans la nuit du 20 janvier, et il se présenta à la porte Saint-Honoré, en demandant qu'elle lui fût ouverte. Il comptait que sa petite troupe lui suffirait pour s'en saisir, et s'y maintenir jusqu'à ce qu'il fût secouru par le roi lui-même ; celui-ci avait en effet échelonné ses troupes de manière à pouvoir arriver avec de prompts renforts. Mais ces mouvements n'avaient pu être entièrement dérobés à la connaissance du marquis de Belin, qui avait remplacé d'Aumale dans le commandement de Paris. Lorsqu'à trois heures après minuit les fariniers se présentèrent à la porte Saint-Honoré, on leur répondit, sans manifester aucun soupçon, que, d'après un ordre nouveau, des barques étaient préparées pour les embarquer à Chaillot, qu'ils devaient donc gagner le bord de la rivière. Pendant le désordre qu'occasionnerait ce contre-

[1] De Thou, l. CI, p. 770. — Davila, l. XII, p. 704. — Journal de l'Étoile, t. II, p. 117. — V. P. Cayet, Chronol. novenaire, t. LVII, l. III, p. 1.

temps, Belin avait compté d'attaquer le roi, qui, avec d'Épernon et Longueville, était déjà à pied dans le faubourg : mais de Vic remarqua qu'on sonnait le tocsin dans plusieurs quartiers de Paris, et que des bruits de guerre inaccoutumés arrivaient jusqu'à lui, dans le silence de la nuit; il en donna avis au roi, qui ordonna aussitôt la retraite, et cette entreprise, connue sous le nom de la Journée des Farines, se termina sans que les soldats eussent échangé un coup d'épée [1].

Pour effacer la mémoire de ce mauvais succès, le roi résolut d'enlever aux ligueurs la ville de Chartres, d'où les Parisiens avaient tiré beaucoup d'approvisionnements durant toute la campagne précédente. Il réussit à les tromper sur ses projets, en faisant attaquer Provins par une partie de son armée, en menaçant Dreux avec une seconde, tandis que le maréchal de Biron, avec une troisième, allait à Dieppe se réunir à un corps d'auxiliaires anglais. Les trois divisions s'étaient donné rendez-vous devant Chartres, qui se trouva investi le 16 février, sans que Mayenne eût le temps de renouveler la garnison, ou de faire entrer des munitions de guerre dans la ville. Le 19 février, le roi vint se mettre à la tête des assiégeants. La résistance fut obstinée, et Chartres ne lui ouvrit ses portes que le 12 avril. Mayenne, qui ne s'était pas senti assez fort pour essayer de l'attaquer dans ses lignes, crut qu'il le détournerait peut-être de ce siége en se portant sur Château-Thierry. Il s'en rendit maître en effet, mais cette acquisition ne compensait pas à beaucoup près la perte que la ligue venait de faire [2].

Après avoir donné un peu de repos à son armée, le roi s'approcha de la Fère en Picardie, où le marquis de Maignelais commandait pour la ligue. Cet homme, qui s'était d'abord montré ardent parmi ses ennemis, avait eu ensuite quelque sujet de mécontentement dans son parti, et il était secrètement entré en traité avec le roi pour lui livrer sa forteresse; mais il ne put si bien cacher ses menées que le duc de Mayenne n'en eût quelque avis. Celui-ci envoya deux gentilshommes à la Fère, comme pour donner quelques informations au gouverneur de la place; ces gentilshommes allèrent l'attendre, avec leurs dépêches, au sortir de la messe, et lorsqu'il vint à eux, ils se jetèrent sur lui en trahison et le tuèrent. La première nouvelle de cet assassinat causa

[1] Davila, l. XII, p. 707. — De Thou, l. CI, p. 773. — L'Étoile, t. II, p. 119-122. — V. P. Cayet, t. LVII, p. 4. — D'Aubigné, l. III, c. 9, p. 244.

[2] *Ibid*, p. 711-716. — De Thou, l. CI, p. 777-782. — V. P. Cayet, t. LVII, p. 25.

une grande rumeur dans tout le parti de la ligue, chacun s'écriait qu'en nommant le duc de Mayenne lieutenant général on n'avait pas prétendu le mettre au-dessus de toutes les lois. Mais bientôt on dut reconnaître que la Fère avait été sauvée par cet assassinat : aux yeux des partis le succès justifie jusqu'aux crimes. Henri IV s'éloigna et le sort de Maignelais fut bientôt oublié par ses anciens associés [1].

Le roi mit ensuite, le 25 juillet, le siége devant Noyon ; les ligueurs tenaient beaucoup à la conservation de cette place ; ils chargèrent successivement Tavannes, puis le duc d'Aumale d'y faire entrer des secours : ces capitaines furent repoussés l'un et l'autre ; Mayenne s'avança ensuite lui-même, à la tête de dix mille hommes, pour déterminer Henri à lever le siége, mais comme il n'accepta point la bataille que le roi lui offrait, celui-ci continua à presser ses attaques, jusqu'à ce que Noyon lui ouvrît ses portes, le 18 août [2].

Ces avantages, auxquels il faut joindre encore la surprise de Louviers par le baron de Biron, ne suffisaient pas pour relever la réputation du roi : chacun faisait aisément le compte qu'avec deux ou trois siéges, deux ou trois prises de villes par campagne, Henri IV n'aurait point assez de vie pour se rendre jamais maître de la France. Il est vrai que ses partisans combattaient en même temps pour lui dans toutes les parties du royaume ; mais les succès étaient trop balancés pour laisser prévoir quelle serait l'issue de cette fatale guerre civile. Le duc de Savoie, qui s'était déclaré le protecteur de la ligue en Provence et en Dauphiné, se proposait évidemment de s'attribuer la souveraineté de ces deux provinces ; il avait été reçu à Aix, par le parlement, avec une pompe royale. La comtesse de Saulx et le baron de Vins, que tous les ligueurs provençaux reconnaissaient pour chefs, s'étaient entièrement donnés à lui [3]. Cependant Mayenne, qui ne voulait point laisser démembrer la France, ne se défiait guère moins du duc de Savoie que de Henri IV. La Valette, frère du duc d'Épernon, Alphonse d'Ornano, le colonel des Corses, et Lesdiguières, le vaillant chef des huguenots du Dauphiné, défendaient les pays à la gauche du Rhône, contre les Savoyards et les ligueurs. Au commencement de la campagne, Lesdi-

[1] Davila, l. XII, p. 725. — L'Étoile, t. II, p. 150, 151. — V. P. Cayet, t. LVII, p. 92.

[2] *Ibid.*, p. 728-730. — De Thou, l. CI, p. 802-805. — V. P. Cayet, t. LVII, l. III, p. 133-141.

[3] *Ibid*, p. 696. — V. P. Cayet, t. LVII, p. 39.

guières se fit livrer Grenoble par capitulation, avec promesse d'y maintenir le culte catholique; il y rétablit le parlement et la chambre des comptes, et il rangea la plus grande partie du Dauphiné sous l'autorité royale. Il défit les Savoyards à Pontcharra (le 18 septembre 1591); la Valette les défit de nouveau à Vinon, en sorte que la ligue, malgré la protection de Charles Emmanuel I[er], perdit du terrain dans ces deux provinces [1].

Une guerre civile et religieuse désolait également le Languedoc, où les deux maréchaux de Montmorency-Damville et de Joyeuse se conduisaient comme deux souverains indépendants, sans demander aucun ordre, le premier à Henri IV, le second à Mayenne, sans combiner avec eux aucune de leurs opérations. L'un et l'autre avaient pour lui un parlement, le premier à Carcassonne, le second à Toulouse; l'un et l'autre assemblaient les états de son parti, et obtenaient d'eux des subsides. Montmorency, quoique catholique, mettait son principal espoir dans les huguenots; Joyeuse s'appuyait sur un corps de quatre mille Espagnols que lui avait fourni Philippe II; et ceux-ci donnèrent à la guerre ce caractère d'effroyable férocité qu'ils ont presque toujours apporté dans les combats. Le maréchal de Joyeuse, père du favori de Henri III, tué à Coutras, se faisait remplacer par son autre fils, le duc Henri Scipion, qui succéda ensuite à son père, mort le 5 janvier 1592, et qui ne se signala que par sa cruauté [2].

La guerre en Bretagne se poursuivait de même d'une manière presque indépendante des deux grands chefs du parti. Le duc de Mercœur, qui se disait chef de la ligue dans cette province, avait surtout l'ambition de la détacher de la couronne, et de s'y faire reconnaître pour héritier et successeur des anciens ducs. Quoique ce projet ne s'accordât point avec les vues de Philippe II, celui-ci lui avait fourni un corps de troupes espagnoles, qui contribua pendant toute la campagne, à lui assurer l'avantage sur le prince de Dombes, fils du duc de Montpensier, que Henri avait destiné pour gouverneur à la Bretagne. Il n'y eut point entre eux de bataille rangée; mais la Noue, le plus vertueux et le plus habile des chefs huguenots, y fut blessé mortellement au siége de Lamballe: c'était le dernier de ces héros, amis et compagnons de Coligny, qui avaient si

[1] Davila, l. XII, p. 731 et 749. — De Thou, t. VIII, l. CII, p. 15, 16, 19, 24. — Cayet, t. LVII. p. 38. — Guichenon, t. II, p. 302-308. — Mémoires de la ligue, t. IV, p. 627.

[2] Histoire générale de Languedoc, t. V, l. XLI, p. 450-455.

longtemps soutenu une lutte désespérée, non par ambition, non par esprit d'intrigue, comme la plupart de ceux qui leur succédèrent, mais par une profonde conviction, pour continuer à professer et à défendre ce qu'ils croyaient la vérité. Quoiqu'il se fût distingué dès le commencement des guerres civiles, il n'avait que soixante ans [1]. Après sa mort, le prince de Dombes fut contraint d'évacuer presque entièrement la Bretagne.

Au commencement du printemps, les royalistes furent défaits à Saint-Yrié, par Pompadour et Montpezat, qui commandaient, pour la ligue, dans le Limousin, le Quercy et le Périgord. Les vainqueurs assiégèrent ensuite Belac dans la Marche; mais cette ville leur opposa une vigoureuse résistance, et le prince de Conti les força enfin à se retirer [2]. Vers la fin de la campagne, les royalistes eurent leur revanche dans le Quercy; Ventadour et Thémines, qui les commandaient, défirent, le 24 novembre, auprès de Souillac, le marquis de Villars, et son frère Montpezat, généraux de la ligue, et leur tuèrent plus de six cents hommes [3].

Ces combats répandaient la désolation dans toutes les provinces, et causaient dans tout le royaume la plus effroyable anarchie; mais loin d'amener la guerre à sa conclusion, ils semblaient éloigner toujours plus la chance de la terminer. C'était bien plutôt dans les conseils, dans les intrigues qui divisaient chaque parti, qu'on pouvait entrevoir ou des chances de salut, ou tout au moins des causes qui empêcheraient de continuer longtemps encore cette lutte acharnée. Henri IV voyait que ses adhérents se partageaient tout au moins en trois fractions, qui s'aliénaient toujours plus l'une de l'autre. La première, la seule sur laquelle il comptât entièrement, était celle des huguenots. Ceux-ci, diminués en nombre et en puissance, ruinés par trente ans de combats, sentaient bien qu'ils ne pouvaient plus par leurs seules forces fonder cette liberté de conscience pour laquelle ils avaient tout sacrifié. Ils reconnaissaient la nécessité de s'associer aux politiques, à ces anciens courtisans de Henri III qui leur inspiraient tant de mépris et de dégoût.

[1] Davila, l. XII, p. 748. — De Thou, t. VIII, l. CII, p. 5 à 8. — Amirault, vie de François de la Noue, p. 362. Il mourut le 4 août, quinze jours après avoir été blessé. — Dom. Taillandier, Hist. de Bretagne, t. II, l. XIX, p. 409. — V. P. Cayet. t. LVII, p. 149.

[2] De Thou, t. VII, l. CI, p. 807.

[3] *Ibid.*, t. VIII, l. CII, p. 14 et 15.

Ils avaient abandonné les maximes de liberté politique qui leur avaient été d'abord si chères ; ils semblaient ne désirer autre chose que le triomphe du Béarnais, et ils fermaient les yeux tant qu'ils pouvaient, sur les promesses illusoires, sur les déceptions, sur les intrigues secrètes par lesquelles Henri voulait attacher leurs adversaires à sa personne [1]. Cependant, lorsqu'ils le voyaient prodiguer les récompenses uniquement aux catholiques, et les entretenir sans cesse de l'espérance de sa conversion, ils laissaient percer beaucoup d'inquiétude et de défiance, et ils lui rappelaient quelquefois que ce n'était ni avec de tels ménagements ni pour un tel résultat qu'eux seuls, pendant vingt-cinq ans, avaient tenu tête à toute la France.

La seconde division parmi les royalistes était celle des politiques, dont les uns penchant en secret pour les idées de la réforme n'avaient point voulu, par un respect humain, en faire profession publique ; les autres, peu soucieux de religion, ne songeaient qu'à leur propre grandeur et comptaient s'élever par la guerre; d'autres encore, et parmi ces derniers il fallait compter surtout les membres du parlement, s'attachaient à l'autorité royale comme à la base de toute légalité en France, et n'admettaient point qu'on pût imposer des conditions à l'héritier du trône. Dans ce parti, Henri comptait plusieurs de ses meilleurs capitaines et de ses conseillers les plus habiles, tels que le maréchal de Biron et son fils le baron, auxquels plus qu'à nuls autres Henri IV dut sa couronne ; Crillon, capitaine des gardes de Henri III, dont le Béarnais estimait la valeur, et qu'il avait gagné en le célébrant comme le brave des braves; Schomberg, Alphonse d'Ornano, et les magistrats, tels que de Thou, Pasquier, la Guesle, qui dirigeaient le parlement de Tours.

Enfin, d'entre les politiques on voyait alors se détacher un tiers parti qui songeait à élever sa fortune, en trahissant le chef qu'il avait suivi jusqu'alors. Le cardinal de Vendôme, qui depuis la mort de son oncle prenait le nom de cardinal de Bourbon, s'offrait pour chef à ce parti. C'était le quatrième des fils de Louis I[er], prince de Condé; fort jeune à la Saint-Barthélemy, il avait été dès lors élevé dans la religion catholique. Ce prince léger, vaniteux, dépourvu de talents, décrié par ses vices, se regardait cependant comme le successeur légitime à la couronne, si Henri IV était définitivement écarté comme hérétique et

[1] Le seul historien protestant de cette époque, d'Aubigné, évite désormais tous les détails; l. III, c. 11 et 12, p. 251.

relaps. Les deux frères aînés étaient demeurés attachés à la réforme : l'un, Condé, était mort et n'avait laissé qu'un fils en bas âge ; l'autre, Conti, était sourd, ne parlait qu'avec difficulté et passait presque pour imbécille ; un troisième n'avait pas vécu ; lui-même était âgé de vingt-neuf ans, et son plus jeune frère, le comte de Soissons, n'en avait que vingt-cinq. Soissons, Montpensier, le duc de Longueville et son frère le comte de Saint-Paul, irrités de ce que toute leur famille était repoussée du trône à cause de l'obstination de son chef dans l'hérésie, lui auraient volontiers substitué le cardinal de Bourbon. Ils étaient encore secondés par toute cette clique des courtisans de Henri III, tels que d'Épernon, d'O, la Valette et les autres mignons, qui se trouvaient engagés avec Henri IV, sans avoir pour lui aucune affection, sans pouvoir obtenir son estime, sans avoir des chances pour s'élever, dans un gouvernement où les premières places devaient être réservées au mérite. Mais l'âme du parti était un prêtre intrigant, David Duperron, fils d'un médecin huguenot réfugié dans le canton de Berne. Duperron, qui avait eu de brillants succès dans ses études, avec infiniment d'esprit et d'ambition, se fit catholique pour obtenir la place de lecteur de Henri III. Dès lors il s'était fait connaître à la cour, et il était devenu le favori du cardinal de Bourbon. Il lui fit entamer une correspondance avec la cour de Rome, et représenter au pape que le vrai moyen d'écraser les huguenots et de terminer la guerre civile, sans faire triompher ni la ligue ni l'Espagne, c'était de porter sur le trône de France un Bourbon vraiment catholique. Le cardinal de Lénoncourt, tout dévoué à la maison de Navarre, découvrit les intrigues de son confrère et les fit connaître au roi. Celui-ci était alors occupé au siége de Chartres ; il fit venir en hâte auprès de lui le cardinal de Bourbon, le comte de Soissons et les autres qui lui avaient été désignés comme les membres les plus influents du tiers parti. Il ne se sentait point assez fort pour les punir ou même les censurer, mais il jugea avec raison que leur déplacement seul et leur résidence sous ses yeux suffiraient pour déjouer ces intrigues [1].

Henri savait fort bien qu'il ne lui suffirait point de changer de religion pour attacher les catholiques à sa cause. Tous les ligueurs avaient déclaré formellement que, comme relaps, il ne pourrait jamais parvenir au trône ; qu'ils avaient conçu une trop juste défiance de lui pour se

[1] Davila, l. XII, p. 717, 719. — De Thou, l. CI, p. 778-780. — L'Étoile, l. II, p. 132.

laisser abuser par une abjuration mensongère, et que jamais leur religion ne courrait un plus grand danger que s'ils laissaient porter la couronne à un ennemi de leur foi, assez peu scrupuleux pour feindre de l'embrasser au moment où il se préparerait à la détruire [1]. Cette réponse avait toujours été opposée aux catholiques royalistes lorsqu'ils parlaient de la prochaine conversion du roi. Celui-ci, quoiqu'il sût fort bien que d'un moment à l'autre il pouvait être abandonné par tous les catholiques de son armée, ne pouvait se résoudre à les contenter par une conversion qui ne lui gagnerait pas un partisan.

Henri jugea donc qu'au lieu de céder à leurs instances, c'était le moment pour lui de s'appuyer plus fortement que jamais sur le parti protestant. Il recourut au vicomte de Turenne, l'un des hommes les plus habiles de ce parti ; il le chargea de passer en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, pour solliciter l'assistance d'Élisabeth, des états généraux et des princes luthériens. Cette négociation était entourée de difficultés, car Élisabeth se fatiguait d'accorder une assistance toute gratuite. Elle offrait bien de nouveau cent mille écus et six mille soldats; mais c'était sous condition que Henri lui rendrait Calais. Elle savait combien les Anglais tenaient à la possession de cette place, perdue presqu'au moment où cette reine montait sur le trône, et elle se faisait, disait-elle, un devoir envers son peuple de la recouvrer. Turenne ne refusa point ouvertement la restitution de Calais ; il chercha seulement à faire comprendre à Élisabeth que Henri se décrierait aux yeux de la France, déjà si mécontente, s'il abandonnait ainsi la dernière et la plus précieuse conquête des Valois. Il lui fit sentir que c'était à elle à empêcher que les Espagnols s'établissent à demeure dans la Picardie et la Bretagne, provinces d'où ils menaceraient toujours l'Angleterre. La négociation fut suivie par Beauvoir la Nocle et des Réaux, ambassadeurs ordinaires du roi, et elle produisit un traité signé à Greenwich, le 25 juin 1591, en vertu duquel Élisabeth envoya quatre mille hommes en Normandie sous le comte d'Essex, et trois mille en Bretagne. Elle fut reprise au mois de janvier suivant par Duplessis Mornay ; et, malgré le violent mécontentement qu'exprimait Élisabeth, tantôt contre le comte d'Essex, tantôt contre le roi lui-même, elle procura aux royalistes de nouveaux secours [2].

[1] *Voyez*, entre autres écrits du temps, l'Harpocratie. — Mém. de la ligue, t. IV, p. 109.

[2] Davila, l. XII, p. 700. — Rapin Thoyras. t. VII, l. XVII, p. 468 et 460. — Rymer, Acta, t. XVI, p. 89 à 143. — Duplessis Mornay. t. V, p. 152-203.

Le vicomte de Turenne trouva la république des Provinces-Unies dans un état de prospérité qu'elle n'aurait osé espérer bien peu d'années auparavant. Le prince Maurice d'Orange avait développé des talents surprenants pour la guerre ; il avait successivement enlevé aux Espagnols Zutphen, Deventer, Hulst et Nimègue ; le territoire des confédérés était défendu de toutes parts, par le lit des grandes rivières et par des places fortes ; l'union régnait dans leurs conseils, l'économie et l'industrie avaient rétabli l'ordre dans leurs finances [1], et Maurice put promettre à Turenne que, si le duc de Parme entrait une seconde fois en France, lui, Maurice, en profiterait pour faire une puissante diversion en Flandre.

En Allemagne, le négociateur de Henri IV eut plus de succès encore. Turenne fit sentir aux princes protestants qu'il ne s'agissait pas seulement de la cause de la liberté de conscience en France, mais aussi de leur propre indépendance ; que si Philippe II réussissait à placer la couronne de France sur la tête ou de sa fille ou de quelqu'une de ses créatures, personne n'oserait plus en Europe résister à la maison d'Autriche, et que c'en serait fait des libertés de l'Allemagne. Il engagea donc les princes et les villes libres attachés à la réforme à lui avancer les uns de l'argent, les autres des soldats, et il réussit à lever en Allemagne quatre mille chevaux et huit mille fantassins, qui, avec un train d'artillerie et des munitions de guerre, se préparèrent à entrer en France dans cet été même. En effet, Turenne ayant accompli avec une adresse remarquable toutes les opérations dont il était chargé, arriva, au milieu de l'été, sur la frontière de Lorraine avec son armée allemande. Aucun homme n'avait encore rendu un service plus signalé à Henri IV ; mais celui-ci se trouva en mesure de récompenser richement son négociateur sans qu'il lui en coûtât rien. Il donna en mariage à Henri de la Tour, vicomte de Turenne, Charlotte de la Marck, héritière des duchés de Bouillon et de Sedan, qui professait comme lui la religion réformée. Le nouveau duc de Bouillon fut mis en même temps en possession des redoutables forteresses, sur la frontière de la Lorraine et de l'Allemagne, qui avaient déjà longuement repoussé les attaques des Guise, et qui formaient les meilleures places d'armes pour l'entrée des armées luthériennes en France [2].

[1] Watson, Hist. de Philippe II, t. IV, l. XXII, p. 132-140.

[2] Davila, l. XII, p. 736. — De Thou, t. VIII, l. CII, p. 44. — V. P. Cayet, t. LVII, l. III, p. 182.

En même temps que Henri sollicitait et obtenait l'appui des protestants étrangers, il jugea convenable d'accorder à tout le parti huguenot, en France, une faveur après laquelle ce parti soupirait depuis longtemps. Tous les édits de tolérance de Charles IX et de Henri III avaient été révoqués, et depuis deux ans qu'un roi huguenot se disait roi de France, l'édit de Henri III, du 19 juillet 1588, pour l'extirpation de l'hérésie, l'interdiction de tout culte réformé, et l'engagement de n'accorder aucune fonction publique à aucun hérétique, étaient encore la loi du royaume, même dans les villes qui obéissaient à Henri IV [1]. Ce roi ne jugea point, cependant, que le moment fût venu d'établir les droits respectifs des deux religions, et de renouveler les discussions qui avaient donné naissance aux précédents édits de pacification. Henri jugea plus convenable de supprimer les deux édits arrachés à Henri III aux mois de juillet 1585 et 1588, édits dictés par une faction rebelle et entachés de violence. « Voulons et nous plaît, » dit-il, que les derniers édits faits par les rois nos prédécesseurs, sur » la pacification des troubles du royaume, soient ci-après entretenus, » exécutés et observés inviolablement. » Il rétablissait ainsi d'une manière implicite la paix de Bergerac, du 17 septembre 1577, avec les modifications qu'y avait apportées le traité de Fleix, du 26 novembre 1580. Duplessis avait préparé une déclaration plus franche, et l'avait même fait agréer au conseil du roi; mais Henri IV, malgré sa gaieté et son audace, était un homme attentif à tous les ménagements; il craignait de se compromettre en s'expliquant clairement, et il aima mieux ne point désigner les lois qu'il remettait en vigueur [2].

Lorsque ce nouvel édit de tolérance fut mis, à Mantes, en délibération au conseil du roi, le cardinal de Bourbon déclara que sa conscience ne lui permettait pas d'y consentir, et il se leva pour sortir. Le roi comprit qu'il voulait ainsi se mettre en évidence comme chef du tiers parti; il le rappela assez rudement, et lui ordonna de se rasseoir. Le cardinal le fit en tremblant, car son ambition intrigante n'était soutenue par aucun courage. L'archevêque de Bourges, de Thou, Cheverny et d'autres, demandèrent alors au roi d'insérer une clause dans son édit qui annonçât qu'il n'était que provisoire, et ne devait durer que jusqu'à ce que le roi eût pu mettre ordre aux affaires de son royaume. Il

[1] Voyez l'édit de juillet, ci-devant, p. 337.

[2] Édit du roi du 24 juillet 1591. — Mém. de la ligue, t. IV, p. 358, 361. — Duplessis Mornay, t. IV, p. 492 et t. V, p. 36.

s'y prêta volontiers, et en même temps il y ajouta une déclaration par laquelle il s'engageait « à ne souffrir que rien fût innové ou changé au » fait ou exercice de la religion catholique, apostolique et romaine; » laquelle il vouloit maintenir, et ceux qui font profession d'icelle, en » toutes ses autorités, franchises et libertés [1]. »

Mais si le roi avait peine à maintenir quelque union parmi ceux qui suivaient son étendard, Mayenne n'éprouvait pas de moindres difficultés dans le parti de la ligue : de toutes parts il voyait surgir des intérêts personnels, qui se mettaient en opposition avec ceux de la cause. Le duc de Lorraine voyait avec impatience l'autorité que s'arrogeait Mayenne, qu'il regardait comme un cadet de sa famille, et il aspirait pour lui-même ouvertement à la couronne. Le duc de Nemours, frère maternel de Mayenne, qui s'était illustré par la défense de Paris pendant le siége, croyait ses droits et son mérite égaux au moins à ceux de son frère aîné; il avait recherché l'appui des Seize et du parti le plus violent parmi les ligueurs, et ayant réclamé inutilement, comme prérogative de sa charge, une part à la nomination du prévôt et des échevins, il donna sa démission après une discussion très-vive, persuadé qu'on n'oserait pas l'accepter. Mayenne, au contraire, le prit au mot, et nomma pour gouverneur de Paris son propre fils le duc d'Aiguillon, sous la surveillance du marquis de Belin. Les projets sur la Bretagne du duc de Mercœur, les conseils des duchesses de Nemours et de Montpensier, les plaintes de la duchesse de Guise, contribuaient encore à rendre difficile la position de Mayenne, lorsque tout à coup il vit surgir dans sa propre famille un rival qui lui disputait la popularité et la direction de son parti. Le 15 août, le jeune duc de Guise, fils du Balafré, s'échappa du donjon de Tours, où il était prisonnier; ses amis lui avaient fait passer, à ce qu'on assure, dans un pâté une longue échelle de corde en soie. Quoique gardé à vue, et très-soigneusement, il jouissait d'une assez grande liberté, et pouvait s'exercer dans la cour au manége et à des jeux chevaleresques. C'était le jour de l'Assomption, et il avait communié en grande dévotion; mais ensuite il avait joué dans la cour avec l'exempt des gardes, Penard, qui l'accompagnait; il lui avait proposé plusieurs défis d'adresse, dont le dernier fut de remonter à cloche-pied le long escalier de son donjon. Ayant bientôt gagné assez d'avance sur lui pour n'être plus vu, il monta des deux

[1] Davila, l. XII, p. 717. — Mém. de la ligue, p. 361.

pieds, fermant après lui chaque porte qu'il rencontrait. Quoique Penard ne songeât guère qu'il pût s'échapper par le sommet d'une tour, il ne voulut point le perdre de vue, et enfonça deux portes l'une après l'autre ; mais lorsque enfin il arriva au point le plus élevé du donjon, il ne trouva qu'une échelle de corde attachée à une fenêtre qui donnait sur la campagne. Guise, avec ses deux pages, s'était dévalé rapidement en bas ; il avait trouvé deux chevaux que M. de la Châtre, gouverneur du Berri pour la ligue, lui avait fait préparer ; il avait rejoint un parti de cavalerie commandé par le fils de la Châtre, et en peu d'heures il s'était mis en sûreté à Bourges [1].

Les alliés de Mayenne, au dehors, ne lui donnaient pas moins d'inquiétude que son neveu, son frère et ses cousins au dedans. Déterminé à maintenir l'intégrité de la monarchie française, il veillait avec une extrême défiance sur les démarches du duc de Savoie, qui, sous prétexte de religion, cherchait à s'emparer de la Provence et du Dauphiné, qui était accueilli déjà comme souverain par le parlement d'Aix, et qui, ayant convoqué au mois de janvier les états de la Provence dans la même ville, y fut entouré de tous les personnages les plus importants, tandis que les états du parti royaliste, que la Valette avait en même temps convoqués à Riez, étaient presque abandonnés [2]. Mayenne redoutait davantage encore le roi d'Espagne ; car il savait bien que cet habile et puissant protecteur de la ligue, qui fournissait de l'argent au duc de Savoie, des soldats au duc de Joyeuse et au duc de Mercœur, et auquel il était obligé de recourir sans cesse lui-même pour de l'argent et des soldats, poursuivait son ambition privée sous le prétexte de la religion. Mayenne, qui n'avait pas osé saisir la couronne au moment de la mort de Henri III, aspirait toujours à se la faire donner par la nation française ; mais déjà Philippe II la prétendait ouvertement pour sa fille, l'infante Isabelle, née d'une sœur des derniers Valois. Philippe II était tout-puissant à Paris, où ses deux ministres, Bernardin de Mendoza, et don Diégo d'Ivarra, dirigeaient les conseils de la ligue, et s'étaient emparés de l'esprit des Seize, en reprochant à Mayenne sa modération. Ils avaient profité des clameurs du peuple, après la Journée des Farines, pour faire entrer le 12 février, dans Paris, deux mille soldats espagnols et deux mille napolitains, en sorte qu'ils étaient réellement

[1] Lettres de Pasquier, l. XIV, lett. 12, p. 427. — Davila, l. XII, p. 754. — De Thou, l. CI, p. p. 805. — Journal de l'Étoile, t. II, p. 173-175.

[2] Bouche, Hist de Provence, t. II, p. 744.

plus maîtres de la capitale que le lieutenant général du royaume [1].

Le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, ne secondait pas, il est vrai, les intrigues des ministres espagnols; il se faisait au contraire un devoir de soutenir Mayenne. Il écrivait à Madrid que le moment n'était point encore venu pour le roi d'Espagne d'annoncer des prétentions personnelles ; qu'en choquant l'orgueil de la nation française, et sa haine pour un joug étranger, il risquait de la réunir tout entière au Béarnais; qu'il ne faudrait lui laisser entrevoir la domination espagnole, que lorsqu'elle serait tellement domptée par la fatigue et la souffrance, qu'elle ne chercherait plus que le repos; qu'il était d'ailleurs d'une mauvaise politique de favoriser la domination du bas peuple, car, lorsqu'il aurait renversé l'ordre social, aucune main ne serait assez puissante pour le rétablir [2].

Pour profiter de la faveur du duc de Parme, Mayenne envoya le président Jeannin à Madrid, avec commission d'informer Philippe de tous les détails de la situation des affaires, et d'obtenir de lui des renforts de troupes, et surtout des subsides en argent. Mais Jeannin trouva Philippe aussi bien informé des affaires de France qu'il pouvait l'être lui-même, et en même temps très-déterminé à recueillir désormais le fruit de toutes les avances qu'il avait faites. Le roi d'Espagne déclara à Jeannin que le moment était venu de montrer clairement le but qu'on voulait atteindre; qu'il fallait assembler les états généraux, leur proposer l'élection d'un roi vraiment catholique; et que pour lui, jusqu'à ce que ces États eussent proclamé l'abolition de la loi salique, et reconnu les droits de l'infante sa fille, à la succession à la couronne, il était déterminé à ne plus donner à la ligue ni soldat ni argent [3].

La désolation et l'épuisement de la France, pendant une si longue guerre civile, forçaient les deux partis également à recourir à l'appui des étrangers. La cour de Rome, autant que celle de Madrid, semblait intéressée au maintien et aux succès de la ligue. Mais depuis la mort de Sixte-Quint, survenue le 27 août 1590, plusieurs pontifes éphémères se succédèrent sur le trône de saint Pierre ; et aucun d'eux n'approcha ni de la vigueur de caractère ni de la connaissance des affaires qui

[1] Journal de l'Étoile, t. II, p. 124-126. — De Thou, l. CI, p. 774. — Davila, l. XII, p. 708.

[2] Davila, l. XII, p. 710.

[3] *Ibid.*, p. 732-733.

avaient signalé l'ancien gardeur de pourceaux de la Marche. Urbain VII, élu le 15 septembre, ne vécut que jusqu'au 27 du même mois. Grégoire XIV, Milanais, de la famille Sfondrati, qui lui fut donné pour successeur le 5 décembre, mourut après dix mois, le 15 octobre 1591. Il fut remplacé le 29 du même mois par Innocent IX, Bolonais, dont la mauvaise santé faisait prévoir à ses électeurs qu'il n'occuperait pas longtemps la chaire. En effet, il mourut le 29 décembre. Ce ne fut que le 30 janvier 1592 que les cardinaux accordèrent la tiare au Florentin Hippolyte Aldobrandini, qui la porta treize ans sous le nom de Clément VIII.

Les trois premiers de ces pontifes embrassèrent avec chaleur les intérêts de la ligue ; leur fanatisme ne voulut entendre à aucun arrangement avec Henri IV, et l'horreur qu'ils montraient pour un hérétique relaps, fut un des grands motifs qui retardèrent sa conversion. Grégoire XIV vécut seul assez longtemps pour prendre une part active à la guerre. Il épuisa en faveur de la ligue les trésors qu'avait accumulés Sixte-Quint. Il donna à son neveu, Hercule Sfondrato, qu'il avait fait duc de Monte-Marciano, le commandement de l'armée qu'il envoya contre Henri IV. Pour la composer, il fit lever six mille Suisses, deux mille fantassins et mille cavaliers italiens. Sfondrato cependant était à peine arrivé sur les frontières de Lorraine, quand la mort de son oncle vint troubler ses projets et arrêter son ardeur guerrière [1]. Le même pape avait lancé contre le roi un monitoire si violent qu'il offensa l'orgueil national, et servit le Béarnais au lieu de lui nuire. Mayenne, qui prévoyait l'effet qu'il devait faire, demanda avec instance que le légat, évêque de Plaisance, et le nouveau nonce Landriani en suspendissent la publication : mais ni l'un ni l'autre ne voulurent le croire, persuadés que l'autorité du pape accablerait celui qu'il frapperait d'anathème. Les parlementaires, également avides de cette guerre de paroles, et se livrant, tout catholiques qu'ils étaient, à leur ancienne rivalité contre le clergé, rendirent à la cour de Rome injure pour injure. Le parlement de Châlons le 10 juin, et celui de Tours le 5 août, déclarèrent le monitoire du pape scandaleux, calomnieux et plein d'impostures. Ils le firent brûler par la main du bourreau ; ils décrétèrent le nonce de prise de corps, et ils prononcèrent que Grégoire XIV, soi-disant pape, était ennemi de la tranquillité publique, de la paix et

[1] Davila, l. XII, p. 739.

de l'union de l'Église. Aussitôt le parlement de Paris rendit contre les deux soi-disant parlements de Châlons et de Tours deux arrêts également injurieux. Lui aussi fit lacérer leurs arrêts en pleine audience et les fit brûler par la main du bourreau. Ce n'est pas qu'il y eût entre les magistrats composant ces corps divers, ou inimitié privée, ou opposition de principe : les uns comme les autres appartenaient à des nuances du tiers parti, aussi ils se montrèrent bientôt prêts à se réconcilier. Mais, parmi les hommes de plume, la violence du langage passait pour de l'éloquence, à l'époque même où le Béarnais plus habile s'efforçait de calmer l'irritation du pape par sa modération et ses égards [1].

Toutefois, plus que les princes ses parents, plus que les auxiliaires étrangers, ceux qui donnaient encore à Mayenne le plus d'inquiétude dans son propre parti, c'étaient les Seize et les meneurs fanatiques de la bourgeoisie de Paris. Ennemis de tout ménagement, impatients de toute négociation, ils demandaient le supplice non-seulement de tout hérétique, mais de quiconque avait embrassé le parti du roi. Peu leur importait que la France demeurât indépendante ou qu'elle fût morcelée, pourvu que les huguenots périssent sur les bûchers. La domination du roi Philippe leur paraissait préférable à toute autre, parce que Philippe promettait d'établir en France l'inquisition, et de ne faire grâce à aucun de ceux dont la foi ne serait pas sans reproche. Parmi ces bourgeois fanatiques, le plus grand nombre s'étaient déjà signalés par la part qu'ils avaient prise dix-neuf ans auparavant aux massacres de la Saint-Barthélemy ; mais l'on voyait aussi reparaître parmi eux des noms dont la célébrité dans les scènes de carnage était bien plus ancienne : tels étaient les Saint-Yon et les Legoix, bouchers fameux en 1411 pendant la folie de Charles VI, instigateurs des massacres qui avaient souillé le parti bourguignon, et qui semblaient conserver de siècle en siècle la tradition de cette sanglante démagogie [2].

Les bouchers bourguignons n'auraient conservé cependant qu'une influence précaire sur la populace, si des hommes d'un autre ordre, plus accoutumés à manier la parole, plus constants dans leur haine, plus assurés du respect de leurs auditeurs, les prédicateurs de la ligue,

[1] De Thou, l. CI, p. 790, 796, 798, 799. — Davila, l. XII, p. 721-723.—Journal de l'Étoile, t. II, p. 149. — Mém. de la ligue, t. IV. p. 367, 369, 371, 374, 384.
[2] Capefigue, t. VI, p. 68.—Journal de l'Étoile, t. II, p. 185.

n'avaient sans cesse réveillé le fanatisme des fidèles qui accouraient à leurs sermons. Celui qui prêchait le carême à Saint-Germain l'Auxerrois, et qui s'appelait lui-même Boucher, « s'étant mis, dit l'Étoile, le » 13 mars, sur le Béarnais et les politiques, dit qu'il falloit tout tuer » et exterminer ; et que déjà, par plusieurs fois, il les avoit exhortés » à le faire, mais qu'ils n'en tenoient compte, dont ils se pourroient bien » repentir ; qu'il étoit grandement temps de mettre la main à la serpe » et au couteau, et que jamais la nécessité n'en avoit été si grande ; » qu'il eût voulu avoir tué et étranglé de ses deux mains ce chien de » Béarnais, et que c'étoit le plus plaisant et agréable sacrifice qu'on » eût pu faire à Dieu [1]. » La clameur de tous les curés redoubla le 24 mars quand le bruit se répandit à Paris que le roi était sur le point de se faire catholique ; ils vomirent de toutes les chaires des injures contre lui que nous ne saurions répéter, car ils semblaient prendre à tâche de les rendre obscènes [2]. Le 10 avril, celui qui prêchait le carême à la Sainte-Chapelle « appelant le roi chien, hérétique, athée et tyran, » dit, en présence de tous les assistants, en son sermon, entre lesquels, » dit l'Étoile, j'étois, que le Béarnais avoit couché avec notre mère » l'Église et fait Dieu cocu, ayant engrossé les abbesses de Montmartre » et de Poissy ; mais que Dieu en auroit bien raison. Il invectiva après » contre le magistrat et ceux de la justice, autorisant les proscriptions » qu'on en faisoit, invitant le peuple à les continuer et faire pis. Les » autres prédicateurs prêchèrent le même ce jour à Paris, où on » pouvoit dire que Dieu seul retenoit la fureur et les mains du peuple, » irrité et acharné par telles sanglantes prédications [3]. »

Le 21 d'avril, dimanche de Quasimodo, les regrets et les complaintes sur la reddition de Chartres « se tournèrent en fureur contre les poli- » tiques, qu'ils disoient être cause de tout le désastre. Boucher prêcha » qu'il les falloit tous tuer et assommer ; Rose (évêque de Senlis), » qu'une saignée de Saint-Barthélemy étoit nécessaire, et qu'il falloit » par là couper la gorge à la maladie ; Commolet, jésuite, que la mort » des politiques étoit la vie des catholiques ; le curé de Saint-André, » qu'il marcheroit le premier pour les aller égorger là où il sauroit » qu'il y en auroit, exhortant tous les bons catholiques à faire de » même ; le curé de Saint-Germain l'Auxerrois donna conseil de se

[1] Journal de l'Étoile, t. II, p. 127-128.
[2] *Ibid.*, p. 129, 130.
[3] *Ibid.*, p. 137.

» saisir de ceux qu'on verroit rire, et que c'étoient politiques, et qu'il » falloit assommer et traîner à la rivière tous ces demandeurs de nouvelles qu'on voyoit assemblés aux coins des rues. Le curé de Saint-Germain dit qu'il ne falloit plus parler de billets (ordres donnés par Mayenne aux politiques de déguerpir), qu'il les leur vouloit attacher au col pour les envoyer à Rouen par eau porter des nouvelles [1]. »

Ces constantes exhortations au carnage produisirent seulement pendant neuf mois l'assassinat de quelques hommes obscurs; d'autres étaient déférés au parlement, comme ayant eu quelque correspondance avec les royalistes. L'un d'eux, Brigard, procureur de la ville de Paris, qui avait été un des plus zélés ligueurs, fut emprisonné par Bussy le Clerc, son cousin, parce qu'il avait envoyé un messager avec une lettre qu'on n'avait pu déchiffrer, à un de ses amis à Saint-Denis [2]. Mais le parlement se prêtait mal volontiers à la persécution des opinions modérées qu'il partageait lui-même; la majorité de ses membres penchait secrètement pour la paix. Brigard fut retenu sept mois en prison, sans que les juges, quoique menacés à son occasion, voulussent le condamner. Le samedi 5 novembre, les plus violents des Seize, présidés par Launoi, s'assemblèrent chez le père la Bruyère, sous prétexte « d'obvier aux » taxes et impôts que l'on vouloit faire sur le peuple. » Mais comme la délibération s'ouvrait sur ce sujet, le curé de Saint-Jacques s'écria : « Messieurs, c'est assez connivé ; il ne faut jamais espérer ni justice, » ni raison de la cour de parlement : c'est trop endurer ; il faut jouer » du couteau ! » Un bourgeois l'arrêta alors en lui disant quelques mots à l'oreille, et il reprit : « Messieurs, je suis averti qu'il y a des » traîtres en cette compagnie ; il faut les chasser et jeter en la rivière. » Les meneurs se séparèrent donc, et dans une nouvelle assemblée, le 8 du mois, où ils étaient plus de cinquante, ils ne voulurent point révéler les résolutions qu'ils avaient secrètement arrêtées, mais ils chargèrent un comité de dix membres, nommé au scrutin secret, de prendre toutes les mesures nécessaires au salut du parti. Parmi ces membres, on trouve un Saint-Yon et un Legoy; on n'y mit aucun curé, de peur que la crainte d'encourir l'excommunication ne les empêchât de verser du sang. Ce comité chargea cependant le curé de Saint-Côme avec Bussy le Clerc de consulter la Sorbonne pour savoir s'il pourrait en sûreté de conscience exécuter l'entreprise qu'il méditait; il obtint aussi un blanc-

[1] l'Étoile, t. II, p. 144, et de nouveau le 29 septembre, p. 178.

[2] *Ibid.*, p. 136.

seing de tous ceux qui avaient concouru à l'élection des Dix, sous prétexte que le serment de l'union qu'on voulait renouveler devait y être inscrit. Munis de cette double garantie, Bussy le Clerc et le commissaire Louchart mirent sur pied, le vendredi 15 novembre, au matin, toutes les compagnies bourgeoises ; ils occupèrent toutes les rues qui conduisaient au palais de justice ; ils y arrêtèrent le premier président Barnabé Brisson, Claude Larcher, conseiller au parlement, et Jean Tardif, conseiller au Châtelet; ils leur lurent une sentence que le conseil des Dix venait de rédiger contre eux sans les entendre, par laquelle il les condamnait à être pendus et étranglés, comme fauteurs d'hérésies, ennemis et traîtres à la ville, et la nuit même ils les firent exécuter en attachant les cordes à une des poutres du palais [1].

Cet attentat contre le chef de la magistrature de la ligue, contre le président qui, le 16 janvier 1589, s'était mis à la tête d'un parlement rebelle contre Henri III, et avait ensuite prononcé sa déchéance, n'était que le prélude d'autres violences contre ceux qui, après s'être associés à la ligue, ne la secondaient pas dans toutes ses violences. Les biens des trois suppliciés, ceux de tous les hommes modérés qu'il plut au conseil des Dix de déclarer suspects de royalisme, de calculs politiques ou de penchant à négocier, furent aussitôt saisis, et mis sous le scellé par ordre du prévôt des marchands et des échevins. Toutes les autorités municipales, les quarteniers et colonels furent épurés, et le pouvoir tomba de la classe bourgeoise à la populace qui s'assemblait aux halles.

Les duchesses de Nemours et de Montpensier furent elles-mêmes effrayées: toute obéissance était refusée au marquis de Belin, nommé gouverneur par Mayenne ; le commandant de la garnison espagnole lui avait fait dire qu'il ne devait pas compter sur lui pour agir contre des hommes tels que les Seize qui avaient si sincèrement à cœur la gloire de Dieu [2]. Bussy le Clerc assemblait la populace dans le parloir aux bourgeois, et l'échauffait par ses discours. Il lui faisait approuver des articles qui furent envoyés au duc de Mayenne, comme bases de la réforme demandée dans le gouvernement. Ces articles, rédigés par le Pelletier, curé de Saint-Jacques de la Boucherie, portaient : « Les

[1] Journal de l'un des seize quarteniers rapporté par Capefigue, t. VI, p. 65-78. — Journal de l'Étoile, t. II, p. 184-194. — V. P. Cayet, t. LVII, p. 241-260. — Davila, l. XII, p. 742. — De Thou, l. CII, p. 38-40.

[2] Davila, l. XII, p. 742.

» catholiques demandent qu'il soit établi une chambre ardente de
» douze personnages qualifiés et gradués, d'un président, d'un substitut
» du procureur général et un greffier, qui soient notoirement de la
» sainte ligue, pour faire le procès aux hérétiques, traîtres, leurs
» fauteurs et adhérents, qui seront nommés par le conseil des seize
» quarteniers de la ville. Que l'exécution faite contre les emprisonnés
» soit présentement avouée par messieurs du conseil, comme faite pour
» le bien de la religion, de l'État et de la ville; qu'il soit établi un
» conseil de guerre en cette ville, composé de M. le gouverneur, de
» M. du Saulzay, de M. de Beaulieu, gouverneur du bois de Vin-
» cennes, du sieur de Bussy, capitaine du château de la Bastille, des
» deux colonels des garnisons espagnoles et napolitaines, du sieur de
» Saint-Yon, commandant au régiment des Wallons, du sieur de Cham-
» pagne, commandant au régiment de Picardie, et des colonels de cette
» ville qui seront nommés par le conseil des seize quarteniers: ce conseil
» se tiendra au moins deux fois par semaine. Qu'il ne sera fait aucune
» conférence avec les ennemis, par aucune personne, de quelque qualité
» qu'elle soit, sans l'avis dudit conseil de guerre. Qu'il sera aussi
» promptement et présentement pourvu aux places des conseillers de
» ville qui sont absents, au profit de ceux qui seront nommés par le
» conseil des seize quarteniers. Qu'il soit élu et choisi en chacun des
» quartiers de la ville un homme capable, pour tous ensemble ouïr les
» comptes des deniers qui ont été levés extraordinairement en cette
» ville, et ce par un bref état, à laquelle audition il soit procédé sans
» discontinuation. Que M. le gouverneur enfin soit supplié se fier aux
» bourgeois de cette ville, comme ils se fient à lui; et qu'à cette fin
» il n'ait autre garde que la fidélité et amitié desdits bourgeois [1]. »

Mayenne, qui reçut à Laon le 20 novembre au soir, la nouvelle des événements de Paris, en fut extrêmement troublé, quoiqu'il évitât de le faire paraître. Les opérations militaires avaient recommencé à prendre une haute importance, et le chef de la ligue avait trop à faire à tenir tête aux royalistes pour ne pas redouter une diversion dans la capitale. Le roi s'était réuni avec Turenne, qui lui avait amené l'armée levée en Allemagne. Le 1er octobre il avait offert aux ligueurs la bataille devant Verdun, et Mayenne n'avait pas osé l'accepter. Alors le roi s'était dirigé sur Rouen, que le maréchal de Biron avait investi le 11 novembre avec

[1] Capefigue, d'après les manuscrits de Mesmes, t. VI, p. 85-87. — Mém. de l'Étoile, p. 195.

douze mille hommes [1]. Dans ce moment critique, Mayenne ne pouvait voir sans effroi le pouvoir passer à Paris entre les mains d'une populace furieuse, le parlement foulé aux pieds, ses finances désorganisées, ses amis les plus fidèles déclarés suspects par des hommes si prompts à verser le sang. Il savait, de plus, que les Seize avaient écrit au roi d'Espagne, et leur lettre portait : « Nous pouvons certainement » assurer V. M. que les vœux et souhaits de tous les catholiques sont » de vous voir, Sire, tenir le sceptre, et cette couronne de France, et » régner sur nous, comme nous nous jetons très-volontiers entre vos » bras ; ou bien qu'elle établisse ici quelqu'un de sa postérité, ou nous » en donne un autre, celui qui plus lui est agréable, ou qu'elle se » choisisse un gendre, lequel avec toutes les meilleures affections, toute » la dévotion et obéissance qu'y peut apporter un bon et fidèle peuple, » nous recevrons roi et lui obéirons [2]. » Ainsi ce peuple, à qui Mayenne avait compté demander la couronne, l'offrait déjà à un prince étranger ; il sacrifiait l'indépendance de la patrie, il détruisait tout ce que le chef de la ligue avait voulu préserver pour la France. En même temps, le jeune duc de Guise arrivait à l'armée ; il paraissait d'accord avec les plus exaltés d'entre les Seize. Peut-être avait-il dessein d'appeler les soldats de la ligue à le reconnaître pour leur chef, et de demander pour lui-même la lieutenance générale du royaume [3].

Plus les circonstances étaient difficiles, plus Mayenne affecta de calme et de modération. Il ne témoigna ni aux députés des Seize, ni au duc de Guise aucun étonnement, aucune colère pour les événements de Paris ; il déclara que le devoir d'un chef de parti était de diriger par la prudence et la patience les mouvements populaires, au lieu de les heurter. Quant à lui, dit-il, il ne désirait pas mieux que de connaître les désirs des Parisiens pour s'y conformer autant que possible ; mais comme il sentait la nécessité de voir de près les choses, pour en bien juger, il chargea son neveu de prendre pour quelques jours le commandement de l'armée, tandis qu'il se rendrait à Paris ; il lui donna en même temps la commission de s'aboucher avec le duc de Parme, qui était attendu pour une conférence ; mais d'autre part il chargea le président Jeannin de lui servir de conseiller, et de veiller à

[1] Davila, l. XII, p. 737 et 753.

[2] Capefigue, d'après les archives de Simances, t. VI, p. 64. — V. P. Cayet, t. LVII, l. III, p. 239.

[3] Davila, l. XII, p. 739.

ce que rien d'important ne pût se conclure en son absence. Puis, le matin du 25 novembre, il partit pour Paris avec sept cents chevaux d'élite. En chemin il rallia encore deux cents chevaux, et deux régiments d'infanterie qu'il trouva à Soissons et à Meaux, et le 28 novembre au soir, il arriva à Paris [1].

Dans cette première journée, Mayenne parla avec la même modération, soit à une députation des Seize, qui le reçut à la porte de la ville, soit à don Diégo d'Ivarra, qui l'avait suivi de Laon, et qui, avec les ministres espagnols, lui recommandait de satisfaire le peuple. Mais il eut dans la nuit une conférence avec le marquis de Belin ; il reçut de lui l'assurance que la bonne bourgeoisie et les milices voyaient avec regret la populace usurper toute l'autorité ; il fit alors mettre sur pied les compagnies bourgeoises, et les ayant entremêlées avec les troupes qu'il avait amenées, il se rendit maître de tous les passages du faubourg Saint-Antoine. Il intima l'ordre à Bussy le Clerc de lui livrer immédiatement la Bastille. Bussy n'avait que de la férocité qu'on avait prise pour de la bravoure ; il fut troublé quand il se vit entouré de toutes parts, il le fut davantage encore quand il vit les canons de l'Arsenal amenés devant ses murs; il demanda la vie sauve à Mayenne; il s'échappa de Paris à Bruxelles, où on le vit ensuite traîner misérablement sa vie comme maître d'armes, tandis que toutes les richesses qu'il avait accumulées à la Bastille furent pillées, et que Mayenne mit garnison dans sa forteresse [2].

Mayenne rendit le commandement des milices aux officiers qui en avaient été écartés par les Seize, il fit occuper par elles toutes les places et tous les points importants dans la ville ; puis, dans la nuit du 3 au 4 décembre, il fit arrêter chez eux, Louchard, Auroux, Esmonnot et Ameline, qu'il regardait comme les plus factieux entre les Seize. Ils furent immédiatement pendus dans une salle basse du Louvre. Croné et Cochery, qui les avaient secondés, s'échappèrent ; le greffier et le bourreau qui avaient minuté et exécuté la sentence contre le chef de la magistrature furent également pendus ; la bourgeoisie ressaisit le pouvoir que la populace lui avait momentanément enlevé, et le par-

[1] Davila, l. XII, p. 744. — Journal de l'Étoile, p. 206. — V. P. Cayet, t. LVII, l. III, p. 264.

[2] *Ibid.*, p. 746. — Journal de l'Étoile, t. II. p. 215. — V. P. Cayet, t. LVII, l. III, p. 259.

lement acquit dans la ligue une influence qu'il n'avait point obtenu encore [1].

Cette victoire cependant que Mayenne remportait pour l'ordre public devait être fatale à la ligue. Les partis populaires ne se maintiennent qu'en s'exaltant toujours plus. Il y avait un héroïsme sauvage dans la détermination des Seize, de tout souffrir et de tout sacrifier plutôt que de consentir à la tolérance. Durs pour eux-mêmes et impitoyables pour les autres, ils avaient étouffé tous les murmures pendant le siége de Paris; ils étaient capables de le faire encore et de braver tous les dangers comme ils avaient bravé la famine. Mais avec leur chute on vit finir pour les habitants de Paris, et les illusions, et la résignation, et l'héroïsme. La conversion et le couronnement d'un relaps cessèrent d'être un objet d'effroi; la tolérance d'un culte hérétique ne parut plus une souillure plus à craindre que la mort. La cherté des vivres, l'interruption de tout cemmerce, la cessation de toute industrie, apparurent de nouveau comme des calamités intolérables, et la ville qui avait si constamment voulu la guerre, commença à demander à haute voix les négociations et la paix.

[1] V. P. Cayet, l. III, p. 265. — Capefigue, t. VI, p. 88. — De Thou, l. CII, p. 43. — Davila, l. XII, p. 746. — L'Étoile, p. 217 et 228.

FIN DU TOME DOUZIÈME.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME DOUZIÈME

SEPTIÈME PARTIE (SUITE)

LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

HUITIÈME PARTIE.

LA FRANCE SOUS LES BOURBONS.

FIN DE LA TABLE.

